This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 3 437 850

Digitized by Google

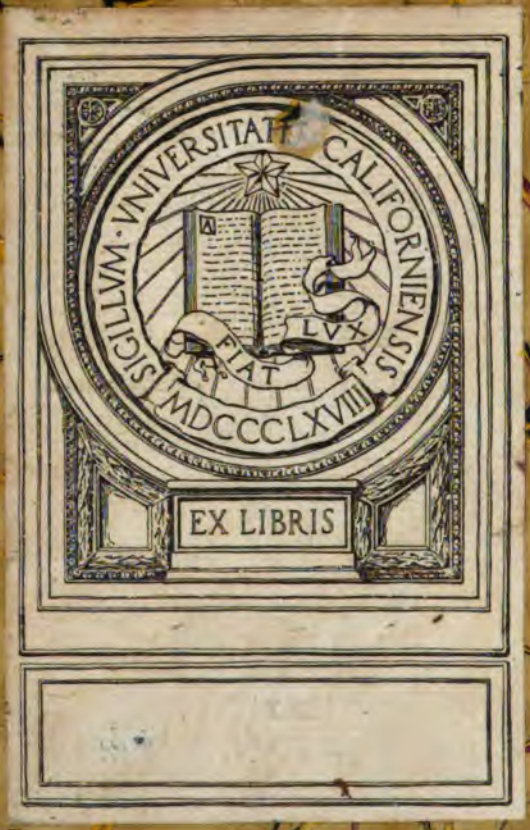

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRE DE VAISSIÈRE

Gentilshommes Campagnards

de l'ancienne France

Ouvrage couronné par l'Académie française. — Second prix GOBERT

QUATRIÈME ÉDITION

Librairie académique PERRIN et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Gentilshommes Campagnards de l'Ancienne France

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR

La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550, d'après les dépêches de Charles de Marillac, ambassadeur de France. Montpellier, Ricard, 1892, 1 broch. in-8°.

Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique, sous les règnes de François Ier, Henry II et François II (1510-1560). Paris, Welter, 1896, 1 vol. in-8°.

Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat (1515-1521), publié pour la première fois, avec une introduction et des notes, pour la Société de l'Histoire de France. Paris, Laurens, 1897-1899, 2 vol. in-8°.

Charles Nodier, conspirateur, d'après des documents inédits. Paris, 1896, 1 broch. in-8° (Extrait du *Correspondant*).

M. de Montyon, sous le Consulat et les Cent-Jours, d'après des documents inédits (*Correspondant* du 10 novembre 1898).

Un conspirateur royaliste sous la Révolution : Le Baron de Batz, d'après des documents inédits. Paris, 1899, 1 broch. in-8° (Extrait du *Correspondant*).

Chateaubriand et son retour de l'émigration. (1800-1801), d'après des documents inédits. Paris, 1901, 1 broch. in-8° (Extrait de la *Revue des Études historiques*).

EN PRÉPARATION :

Noblesse des Iles : Étude sur la société créole de l'ancien régime.

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

Digitized by Google

PIERRE DE VAISSIÈRE

Gentilshommes Campagnards de l'Ancienne France

ÉTUDE SUR LA CONDITION, L'ÉTAT SOCIAL ET LES MŒURS
DE LA NOBLESSE DE PROVINCE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE

Ouvrage couronné par l'Académie française — Second prix Gobert

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1904
Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

A

LA VÉNÉRÉE ET CHÈRE MÉMOIRE

DE MON PÈRE

252123

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Gentilshommes Campagnards de l'Ancienne France

INTRODUCTION

Aux yeux de beaucoup de gens, encore aujourd'hui, l'ancienne noblesse de France s'incarne en deux types : le haut et puissant baron féodal du moyen âge, le courtisan brillant et raffiné des dernières années de la monarchie. L'un et l'autre sont alternativement évoqués et mis en scène suivant l'occasion et des réflexions, en général assez peu variées, que suggèrent les abus de l'époque féodale ou la corruption de la cour de Louis XV, l'on prend thème d'ordinaire pour déplorer que notre noblesse n'ait jamais pu être autre chose qu'une puissance brutale et oppressive au moyen âge, aux temps modernes qu'une aristocratie dépourvue de toute influence sociale, de toute autorité morale sur les classes inférieures de la nation.

L'histoire de la noblesse féodale ayant été faite et bien faite — à vrai dire, elle se confond très souvent avec l'histoire intérieure du pays lui-même — les origines, le développement, les caractères du régime féodal ayant été longuement et complètement étudiés, je n'ai

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

pas l'intention de revenir sur les résultats définitifs que nous offrent des travaux de premier ordre[1]. Mais, prenant la noblesse française à l'époque où, de puissance politique qu'elle avait été, elle devient simplement une classe sociale privilégiée, à l'époque plus précisément où les dernières indépendances seigneuriales sont abattues par le pouvoir royal, c'est-à-dire vers la fin du xve siècle, je voudrais seulement faire remarquer, d'abord, que, si du moyen âge on consentait à ne point passer trop vite à Louis XIV et à Louis XV, on pourrait se convaincre aisément que pendant un siècle au moins — ce qui est déjà quelque chose — la France s'est trouvée avoir une noblesse dégagée à la fois de ses origines féodales et ne laissant en rien présager son futur déclin, une noblesse qui, dépossédée, il est vrai, du pouvoir de fait dont elle avait autrefois disposé, sut néanmoins conserver cette influence sociale, cette autorité morale que péremptoirement on lui refuse, une noblesse en très intime contact avec le peuple et par ses intérêts, et par son genre de vie et par ses mœurs, une noblesse, en un mot, parfaitement conforme à l'idéal que l'on se fait d'une aristocratie digne de ce nom. Cette partie de notre histoire, qui est l'âge d'or de la noblesse, — âge d'or trop oublié — s'étend de la fin du xve siècle aux dernières années du xvie, du début de la Renaissance aux guerres de religion. Et l'étude de la condition, de l'état social et des mœurs des classes privilégiées entre ces deux dates suffira à prouver, je crois, que la noblesse de notre pays peut à un moment au moins victorieusement soutenir la comparaison avec cette *gentry* d'Angleterre que si souvent on lui oppose.

C'est par cette étude de la noblesse du xvie siècle

1. Tel le beau livre que M. Guilhermoz vient de publier sur *l'Origine de la noblesse en France au moyen âge*. Paris, 1902, in-8°.

Digitized by Google

que s'ouvrira ce livre et ce sont ses représentants que je décorerai les premiers du titre de gentilshommes campagnards. Il y a là, pourra-t-on me dire, un anachronisme, puisque le mot de gentilhomme campagnard n'apparaît guère dans la langue avant la fin du XVIe siècle [1]. Mais cette appellation rend si bien compte du caractère le plus essentiel de l'aristocratie du XVIe siècle, que je me reprocherais de n'en pas user par avance. Sait-on en effet quel est le trait distinctif de cette aristocratie, quel est le détail le plus frappant de sa physionomie, la particularité la plus remarquable de sa nature ? C'est qu'elle est avant tout une noblesse rurale, une noblesse vivant de la terre et sur la terre et cela d'une façon si générale qu'en parlant des gentilshommes campagnards du XVIe siècle, je pourrai dire vraiment que je fais l'histoire de la noblesse française à cette époque.

Si telle est l'importance de ce caractère terrien et rural de l'aristocratie au XVIe siècle, on comprend aisément de quel intérêt est l'étude des événements qui, aux siècles suivants, devaient le lui faire perdre. Dès lors c'est très naturellement à la révolution, qui, vers la fin du XVIe siècle, commence à ébranler l'ordre entier de la noblesse, qui, avant tout, l'arrache à la terre des ancêtres, la retire peu à peu des provinces, l'enlève progressivement à la vie et aux occupations d'autrefois, que sera consacrée la seconde partie de ce livre. J'y exposerai les causes de ce mouvement que j'appelle le déracinement de la noblesse et qui est bien en effet un déracinement puisque les rejetons de cette

1. Encore est-ce surtout la forme plus littéraire : gentilhomme champêtre, ou gentilhomme des champs qui est en usage. L'expression : gentilhomme campagnard ne devient courante qu'à dater du XVIIe siècle et est presque toujours employée dès lors dans un sens défavorable.

Digitized by Google

souche si vivace et si forte qu'avait été la noblesse de France, tout le temps qu'elle avait puisé dans la terre natale une sève âpre et généreuse, ne se plaisent plus désormais que transplantés en un autre sol, établis sous un autre ciel, placés au centre d'autres horizons, puisque les descendants de ces gentilhommes, qui, à l'âge précédent, vivaient heureux dans leurs manoirs, n'ont plus maintenant qu'un désir, s'en éloigner, qu'une ambition se rapprocher du roi et de la cour qui leur apparaît comme le seul séjour digne d'eux.

Et je terminerai en disant les conséquences de ce mal nouveau, que l'on a appelé l'absentéisme. Ces conséquences, elles peuvent toutes se ramener à celle-ci, que la noblesse de France, si une, si compacte au XVIe siècle, se trouve aux siècles suivants irrémédiablement divisée en deux classes de jour en jour plus étrangères l'une à l'autre : la classe de ceux qui vivent dans l'entourage du souverain, qui se poussent dans les emplois de sa maison, les grades de ses armées, le corps de ses fonctionnaires, c'est la noblesse de cour ; la classe de ceux qui, de leur plein gré quelquefois, mais le plus souvent contraints et forcés, continuent à vivre chez eux, au fond des provinces, dans le château de leurs pères, c'est la noblesse campagnarde. Je le disais en commençant, on connaît assez bien la première de ces deux noblesses — celle de cour — pour que je puisse me dispenser d'en rien dire. C'est la seconde et la seconde seule que je voudrais faire revivre ; ce sont ces héritiers des gentilshommes du XVIe siècle dont je voudrais retracer l'existence et évoquer la figure, héritiers bien éloignés sans doute, bien différents des aïeux, dégénérés même si l'on veut de la rude et forte nature de ceux-ci, mais qui ne méritent, on le verra, ni les moqueries et les sarcasmes dont

Digitized by Google

les ont de bonne heure abreuvés les courtisans, ni le dédaigneux silence que leur ont jusqu'à aujourd'hui réservé les historiens.

Il serait téméraire de dire que ce livre éclairera d'un jour nouveau l'histoire de la noblesse de France aux derniers siècles. Ma seule ambition serait qu'il rendît la vie à toute une partie de cette noblesse qu'il était temps de faire sortir de l'ombre où la plongeaient les exploits légendaires des ancêtres féodaux ou les inimitables élégances des marquis du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

LA NOBLESSE DU XVIe SIÈCLE

La première partie du XVIe siècle est l'âge d'or de la noblesse française. — I. Le caractère terrien et rural de la noblesse de cette époque : la majorité de cette noblesse est campagnarde. — II. De l'aisance que cette noblesse doit à la terre sur laquelle elle vit. — III. Gentilhommières du XVIe siècle. — IV. De la part très large faite à la noblesse dans le gouvernement local : son autorité et son influence dans les provinces. — V. Gentilshommes et paysans au XVIe siècle. — VI. La vie et les mœurs des gentilshommes de campagne au XVIe siècle.

Au XVIe siècle, la féodalité est morte, et les vieux cadres où se trouvait enserrée la société du moyen âge sont brisés; d'autre part, la centralisation excessive, née de l'accroissement démesuré de l'autorité royale, n'est pas encore faite, ni encore prêt le joug que fera peser sur la nation l'absolutisme monarchique. Et d'abord, la féodalité est morte et le vice capital de ce régime, le fractionnement et comme l'émiettement de l'autorité publique entre mille mains, a disparu. Le sentiment national est né à la fin de la guerre de Cent ans et Charles VII a su profiter de cette belle explosion de la conscience française pour faire prévaloir les droits de la royauté à laquelle est resté finalement le dernier mot dans les luttes intestines qui avaient accompagné l'invasion étrangère. Louis XI, par la force ou par la ruse, a poursuivi l'œuvre et si bien achevé de briser les dernières résistances féodales, qu'après

Digitized by Google

lui la noblesse se groupe tout naturellement autour de ses souverains pour entreprendre avec eux ces « voyages d'Italie », au cours desquels, par-delà les monts, l'union se fait plus étroite entre le roi et ses gentilshommes. Enfin, sous François Ier et Henry II, la lutte contre la maison d'Autriche reste dans son ensemble, en dépit de quelques défaillances, un merveilleux acte de foi de l'aristocratie française dans l'avenir d'une monarchie, en laquelle s'incarnent décidément à ses yeux ses destinées et celles de la France.

Ainsi, au XVIe siècle, l'unité du pays est faite, de ce pays si longtemps divisé en une infinité de pouvoirs locaux à peu près indépendants. Mais combien cette unité, résultat sans doute d'une politique avisée et toutefois aussi de la force même des choses et d'un réel progrès social et politique, diffère de la centralisation brutale et arbitraire des XVIIe et XVIIIe siècles, combien cette reconnaissance unanime des droits éminents de la monarchie est loin de l'abdication absolue que l'aristocratie devra faire de son indépendance entre les mains de Louis XIV, combien, en d'autres termes, l'heureuse révolution, qui, s'opérant en un corps comme frappé jusque-là de paralysie, permet au sang de circuler enfin librement, s'oppose à l'état de congestion et de torpeur qui envahira la nation, alors que toute la vie affluant au cœur se retirera peu à peu des extrémités qu'elle laissera exsangues et inertes, il n'est pas besoin, certes, de bien longues réflexions pour s'en convaincre.

Or, c'est précisément à l'heureux équilibre, à l'exacte pondération qui s'établit en France, au XVIe siècle, entre le particularisme outré du moyen âge et l'absolutisme des derniers temps de la monarchie, que la noblesse de François Ier et de Henry II doit les premiers traits

Digitized by Google

qui lui donnent sa physionomie propre. Elle est entièrement dévouée au roi qui peut désormais compter sur son loyalisme, mais, d'autre part, elle retient de ses origines trois caractères qui, la rattachant à l'âge précédent, restent comme la marque de son indépendance sauvegardée et la distinguent nettement de l'aristocratie asservie et domestiquée de la monarchie absolue. Elle est d'abord une noblesse profondément enracinée dans le sol natal, où elle puise une robuste vitalité et une saine vigueur; — elle reste en second lieu une noblesse guerrière, qui constitue à elle seule l'armée nationale presque tout entière, mais qui dans les cadres un peu flottants de la nouvelle organisation militaire conserve liberté et indépendance; — enfin, pour finir, un gentilhomme n'est point seulement alors un soldat, un défenseur du pays; la royauté lui reconnaît d'autres droits, lui impose d'autres devoirs: de concert avec les officiers du roi ou simplement sous leur contrôle, il assure l'ordre public, distribue la justice, fait exécuter la loi, vient au secours du faible, mène les affaires de la paroisse, mettant ainsi désormais au service du pays avec tout autant de dévouement et tout autant de liberté et son épée et l'influence locale que lui vaut son rang.

Voilà déjà que se dégagent les premières lignes du portrait que je voudrais tracer. Il en est d'autres qui vont le compléter. En effet, cette ère nouvelle, qui s'ouvre, n'est point marquée seulement par le merveilleux accord et la féconde union de la royauté et de l'aristocratie; elle est aussi, au dire des économistes, l'une des périodes de prospérité et de renaissance matérielle les plus remarquables qu'ait jamais traversées la France. Elle fixe, d'autre part, pour les sociologues, la date de la libération définitive des travailleurs et celle en même temps du plus intime rapprochement qui se

Digitized by Google

soit opéré sous l'ancien régime entre le peuple — j'allais dire la démocratie — et les hautes classes. Aux yeux de l'historien moraliste, elle se révèle enfin comme l'heureux âge où, entre les désastres de la guerre de Cent ans et les tristesses des guerres civiles de la fin du XVIe siècle, fait explosion la vieille et libre gaieté nationale, où sans contrainte et dans son plein et entier épanouissement nous apparaît l'âme française, se répandant, gorgée de sève, en mœurs simples et joyeuses, en « facétieux » passe temps, en formidables éclats de rire, en grivois propos, en plaisanteries un peu lourdes, mais gardant une telle saveur de terroir qu'on est tout prêt à leur pardonner leur intempérance en faveur de leur sincérité.

Je mêle tous les traits qu'une rapide analyse m'a permis de dégager. Voici comment m'apparaît un gentilhomme du temps de François Ier ou de Henry II. Attaché au « bien que Dieu lui a donné par ses antécesseurs », il réside dans sa province, aux champs généralement, car il prise peu le séjour des villes; ce bien, qu'il ne croit point déshonorant de faire valoir lui-même, le fait riche, au temps heureux et prospère surtout que traverse le pays; sans grands besoins de luxe, il vit d'ailleurs modestement en sa gentilhommière, dépourvu de tout ce que nous appelons aujourd'hui recherche et confort. En dépit de cette existence simple et sans faste, ce seigneur campagnard exerce pourtant autour de lui une influence considérable : lui seul porte les armes d'abord, lui seul se bat pour les autres, et voilà qui lui assure le respect et la reconnaissance de tous; d'autre part, les droits de justice, d'administration générale, de contrôle, que lui reconnaît très largement le pouvoir royal, en font pour le peuple comme le représentant, le porte-parole désigné du souverain. Mais son autorité sur la classe

Digitized by Google

inférieure lui vient surtout, peut-être, de la manière dont il vit avec elle, c'est-à-dire sur un pied de cordialité, de familiarité même qui semble exagérée à nos idées modernes si foncièrement démocratiques en théorie, si peu en pratique, mais qui paraît toute simple à l'époque, les classes sociales se trouvant alors entraînées et confondues dans le joyeux concert qui fait de la France un pays où nul ne s'ennuie, ni seigneur, ni manant.

I

De tous ces caractères qui rendent à la noblesse du XVIe siècle sa physionomie originale, il en est un qui nous apparaît tout de suite comme plus particulièrement notable et qui devra, en premier lieu, retenir notre attention. Lorsqu'on songe en effet au mouvement qui, à l'âge suivant, arrachera à leurs provinces la majorité des gentilshommes de France et qu'on mesure les conséquences sociales et politiques de ce mal que, faute d'un terme meilleur, on a qualifié du nom d'absentéisme, il est impossible de ne pas se rendre compte de l'importance qui s'attache à ce fait que la noblesse de la première moitié du XVIe siècle au moins est avant tout une noblesse terrienne et sédentaire. Que sera l'aristocratie du XVIIe et surtout du XVIIIe siècle ? Une armée de déracinés que nous trouverons à la cour ou sur la route de la cour, ou bien acceptant de servir le maître pendant trente ou quarante années de leur vie dans les rangs obscurs de quelque régiment et qui ne regagneront jamais leur province sans maudire et déplorer ce qu'ils appelleront leur exil ; et il faut avoir sans cesse présente à l'esprit la déchéance

Digitized by Google

de cette aristocratie irrémédiablement entraînée comme un satellite dans l'orbite toujours grandissante de l'astre royal, pour bien apprécier par contraste la vigueur et l'indépendance que la noblesse de François Ier et de Henry II doit à son attachement au sol où ont vécu les ancêtres.

En effet il n'est point question pour elle des tentations, des séductions que la vie de cour exercera aux siècles suivants sur l'aristocratie pour l'arracher à la province. La noblesse française se divisera plus tard en deux classes : la noblesse de cour et la *gentry* provinciale, séparées l'une de l'autre par les mœurs, les habitudes, les idées, le langage même de leurs représentants. Jusque vers le milieu du XVIe siècle on ne conçoit guère cette distinction. Sans doute, en remontant jusqu'au XVe siècle, dès le temps de Louis XI et de Charles VIII, et au XVIe siècle sous les règnes de Louis XII, de François Ier et de Henry II, nous trouvons groupée autour du roi une élite aristocratique, et la *cour* existe. Mais cet entourage du prince a encore si peu de cohésion, des traditions si récentes et constitue d'ailleurs une si infime minorité, que l'on ne peut prévoir le rôle prépondérant qu'il est appelé à jouer, ni songer à le mettre au dessus ou à part du reste de la noblesse. Il suffit de parcourir les chroniques du temps de François Ier et de Henry II même, pour se convaincre aisément du nombre relativement restreint des gentilshommes qui vivent à demeure autour du roi. On connaît vite à cette époque le personnel de la cour et, si l'on met à part les membres des familles souveraines qui y sont à leur place naturelle, bien isolés y apparaissent les représentants de l'aristocratie provinciale. Que l'on prenne d'ailleurs l' « Estat des pensions que le Roy donne aux princes et seigneurs de son royaume et autres estrangers estant à son service, en

Digitized by Google

l'année 1520[1] ». Sait-on combien de noms on y relève ? 148, inscrits pour une somme totale de 544.000 livres en chiffres ronds. En 1525, il est vrai, de ces chiffres, le premier au moins, grossit sensiblement : 578 pensionnaires se partagent 571.573 livres[2]. Mais, en cette même année, veut-on connaître le nombre des officiers de l'hôtel du roi : ils sont 160 environ et touchent à eux tous à peu près 175.000 livres par an. Ce dernier chiffre s'abaisse à 144.000 livres en 1526[3]. Sous Louis XVI la maison civile du roi se montera à 4.000 personnes, la garde robe seule en employant 198 ; la bouche, 486 ; la maison militaire comprendra 10.000 personnes ; les maisons des princes, chacune 2.000[4]. Le rapprochement de ces chiffres de ceux que j'ai donnés plus haut est édifiant et se passe de commentaires.

Les documents d'ordre privé des XVe et XVIe siècles nous permettent de constater, au surplus, combien les gentilshommes des provinces restent alors insensibles aux attraits de la vie de cour, combien même ils sont à cet égard sceptiques, soupçonneux et méfiants. Il faut lire, pour s'en convaincre, les conseils que sur un ton plein de bonhomie le vieux chevalier de la Trémoïlle prodigue à son jeune fils, qui lui demande de le laisser partir pour aller rejoindre le roi Louis XI. « Tu demandes la cour, mon fils, et tu la deusses défier. Tu me dis quelquefois que c'est l'escolle de toute honnesteté ; il est vray qu'elle est pleine de gens ressemblans bons et honnestes et que c'est un lieu rempli de gens expérimentés à bien et à mal... La cour apprend à se vestir honnestement, parler distinctement, rire sobre-

1. Archives nationales, J 954, n° 66.
2. Archives nationales, J 964, n° 55.
3. Archives nationales, J 964, n° 54 *bis*.
: BCf.4. oiteau, *État de la France en* 1789, 2e édition, 1889, in-8e chap., IV.

Digitized by Google

ment, dormir légèrement, vivre chastement, escoutter tous vents venter sans murmurer, mais le tout est fait par vaine gloire, ambition ou hypocrisie. Les honnestement vestus sont au dedans pleins de mocquerie et irrision et détraictent de chacun; les peu parlans sont envieux, songeurs de malice, inventeurs de trahison; les peu rians sont gens austères, arrogans, cruels et pleins de malice; ceux qui dorment légèrement veillent jour et nuit à supplanter leurs compaignons, faire quelques monopoles et destruire chacun, et les chastes aux yeux des hommes infament et maculent les honnestes maisons par secrets adultères et fornications occultes et desrobées [1] ». Et c'est une terrible expérience, ajoute le vieillard, de « passer son esprit par là dangereuse flamme de cour, purgative des ignorances des hommes vivans de vie privée [2] ». — « Quant aux cours des princes, dira un siècle plus tard le sage Polygame, dans l'un des contes d'Eutrapel, il les faut, pour parler et apprendre de tout, avoir veues et savoir de quel bois on s'y chauffe mais s'en retirer aussitost qu'on peut [3]. » Et nous avons de ces sentiments des preuves plus vivantes. Au mois d'avril 1498, M. de Sainte-Feyre quitte sa maison de Sainte-Feyre avec M. et Mme de Bourbon et va en cette compagnie retrouver le roi à Orléans. Après le sacre de Reims, il le suit jusqu'à Paris et assiste aux fêtes brillantes de l'entrée du souverain dans sa capitale. Mais bientôt d'autres intérêts le rappelent chez lui et sans regret, avec même un certain soulagement, autant qu'il peut apparaître de son trop sec récit, il regagne le Limousin [4]. — En 1555, obligé de « se retirer devers le

1. *Le panégyric du chevalier sans reproche ou mémoires de la Trémoïlle*, par Jean Bouchet. Dans Petitot, *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XIV, p. 361-362.

2. *Ibid.*, p. 362.

3. *Contes et discours d'Eutrapel* de Noël du Fail. Édition Hippeau, Paris, 1875, 2 vol., in-8°. — *La retraite d'Eutrapel*, t. II. p. 272-273.

4. Guibert, *Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois*, t. I,

Digitized by Google

roy », pour « prendre de lui lettres de confirmation » de son office de lieutenant du grand-maître des eaux et forêts de la vicomté de Valognes, Gilles de Gouberville se met en mesure de rejoindre la cour à Blois. Parti, le 20 janvier, de son manoir du Mesnil-au-Val, notre campagnard entrait à Blois le 28 et, aussitôt arrivé, pouvait y voir le souverain dans toute sa gloire, la cour dans toute sa magnificence. Le 2 février, il entend la messe à Saint-Sauveur, près le château de Blois, « où le roy estoit, la reyne, monseigneur le daulphin, la reyne d'Escosse, mesdames les filles du roy et autres princes et princesses » ; le soir du même jour, après dîner, il est témoin d'un tournois dans la cour du château ; le 12, spectateur, en l'abbaye de saint-Lomer, « d'une comédie qu'on joua en prose française devant le roy, les princes et les princesses » ; le 17, il assiste au souper du roi ; le mardi gras, enfin, 18 février, « je fus au bal, nous raconte-t-il, et y portai Mlle de Montmorency, petite fille de monseigneur le connestable. A l'entrée de la salle du bal, y avoit fort grande presse. La reyne d'Escosse et mesdames se trouvoient en ladite presse ». Voilà, semble-t-il, de quoi tourner la tête à un seigneur de campagne et combien trouveriez-vous au XVIIIe siècle de gentilshommes de province capables de s'arracher à pareilles fêtes dès le lendemain du bal, comme le fait Gouberville, qui, le 19 février, quitte Blois. D'autant que notre homme s'est créé pendant son séjour mille relations honorables, qui pourraient lui servir à se pousser, à faire, tout comme un autre, son chemin à la cour : il a été plusieurs fois bien reçu par M. Le Chandelier, secrétaire du roi, par M. de Voysinlieu, par M. La Barre, sommelier de la reine ; au moins élégamment vêtu, comme il est, avec son pourpoint de satin, ses

1895, in-8° : *Livre de raison et registre de famille de Pierre de Sainte-Feyre* (1497-1533), p. 155-197. Le fief de Sainte-Feyre se trouvait près de Guéret.

Digitized by Google

chausses de velours, sa « barbutte » de beau drap noir, ses fines mules, son bonnet de velours, sa calotte de soie, et ayant l'escarcelle encore bien garnie après ces trois semaines de fêtes et de joyeux passe-temps, pourrait-il s'offrir la fantaisie de prolonger son séjour. Mais il ne semble nullement désireux de le faire et, quittant la cour aussitôt qu'il juge en bonne voie de conclusion l'affaire qui l'y a amené, il rentre allégrement dans sa province [1]. — Gouberville va à la cour, et l'idée ne lui vient même pas qu'il y pourrait demeurer. La maison noble de Bretteville-l'Orgueilleuse a l'honneur de recevoir, en 1532, le roi François Ier accompagné de son fils le dauphin, du chancelier et de tous les princes de son entourage, et, quelque légitime fierté qu'ait dû éprouver de cette visite le seigneur du lieu, M. Perrotte de Cairon, il ne paraît point avoir été plus ébloui que son compatriote Gouberville; sans même nous décrire la pompe du cortège royal, il préfère nous raconter bonnement dans son *Livre de raison* comment « le roy dormit trois heures après disner, et comment son fils, monseigneur le daulphin, s'esbattoit à faire monter les gentilshommes sur la grange et maison du jardin et fit entrer plusieurs personnes dedans la mallière de céans auxquels il donnoit à chacun un escu [2]. »

1. *Le Journal du sire de Gouberville* (1553-1564), publié par E. de Beaurepaire dans la collection des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXI, Caen, 1892, in-4°, p. 247 et suivantes. — M. l'abbé Tollemer, qui avait découvert ce journal, en avait donné, en un volume publié en 1872, des extraits disposés méthodiquement et par matières sous ce titre : *Journal manuscrit d'un sire de Gouberville*. Une seconde édition de cet ouvrage a paru à Rennes, 1880, in-12°. — Depuis les publications de M. Tollemer et de M. de Beaurepaire, M. le comte de Blangy a retrouvé le *Journal de Gouberville* pour les années 1549 à 1552, et l'a publié sous ce titre : *Journal de Gilles de Gouberville pour les années* 1549, 1550, 1551, 1552 *publié d'après le manuscrit original découvert dans le chartrier de Saint-Pierre-Eglise* (*Manche*), *suivi du chartrier du Mesnil-au-Val de* 1281 *à* 1619. (Société des Antiquaires de Normandie, t. XXXII, in-4°, Caen, 1895).

2. *Notes extraites de trois livres de raisons de* 1473 *a* 1550. *Comptes d'une famille de gentilshommes campagnards normands*. (Les Perrotte de Cairon, à Bretteville-l'Orgueilleuse). Communication de M. l'abbé Aubert au Comité des Travaux historiques. (*Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Année 1898. Paris, 1899, in-8°, p. 496-497).

Digitized by Google

En somme, sur tant de gentilshommes, la cour n'exerce, on le voit, aucune fascination. S'ils y vont, ce n'est point qu'ils y soient poussés par l'ambitieux espoir d'attirer sur eux la faveur du roi, par le secret désir de parvenir à une situation meilleure. Une affaire les y appelle ; sans aucune considération intéressée même, leur curiosité les y amène. C'est un voyage que beaucoup ont fait, rien de plus. Le voyage accompli, ils reviennent dans leur province, et leur province c'est avant tout pour eux le domaine dont ils portent le nom, auquel est attachée leur prééminence. Au xve, au xvie siècle en effet la noblesse française n'est pas seulement une noblesse provinciale, c'est aussi et surtout une noblesse campagnarde.

« Les nobles, note avec curiosité, au xvie siècle, l'ambassadeur vénitien Giovanni Soranzo, les nobles en France n'habitent pas dans les cités, mais dans les villages et dans leurs châteaux [1] ». Ce trait si distinctif de la physionomie de notre ancienne aristocratie a de même frappé de bonne heure nos vieux auteurs qui se sont ingéniés à en rendre compte par les considérations les plus diverses. Les unes apparaissent puériles, comme de dire que « le principal point de la noblesse est establi aux armes et qu'entre toutes les vies, celle qui approche le plus près de la militaire en temps de paix, c'est la champestre », pour citer là-dessus « l'exemple des bons vieux pères et prud'hommes romains, comme Cincinnatus, Attilius Collatinus, Scipion l'Africain et autres personnages de tel calibre qui, de leur charrue appelés aux armes, des armes s'en retournoient à leur charrue ». Et ce n'est pas non plus beaucoup approfondir les choses

1. « Li nobili, sotto il qual nome si comprendono anco li signori e principi, non abitano nelle cita, ma nelli villagi nei loro castelli... » (*Relation de Giovanni Soranzo*, en 1558, dans Alberi, *Relazioni Venete*, 1re série, t. II, p. 406).

Digitized by Google

que d'expliquer cet attachement des gentilshommes à leurs maisons des champs par cette raison qu' « ainsi ils pensent se garantir des opinions que l'on pourroit avoir d'eux qu'ils practiquassent ou trafiquassent aux villes, chose qui obscurciroit la lumière de leur noblesse[1]. »

Tout cela est, en somme, plus que superficiel et ne mérite pas qu'on s'y arrête. Il faut chercher ailleurs les causes véritables du fait social qui nous occupe.

Une chose certaine pour commencer c'est que la noblesse française eut des origines essentiellement terriennes et rurales. Déjà, à l'époque gallo-romaine, la terre nous apparaît comme l'élément principal de la fortune, de l'autorité et du prestige de l'aristocratie, déjà alors les grands propriétaires préfèrent au séjour des cités celui de leurs villas des champs, où les auteurs du temps nous les représentent, partageant leurs loisirs entre les soins de vastes exploitations rurales et les plaisirs de la chasse[2]. Pour d'autres raisons, les conquérants germains se trouvèrent très disposés à adopter ces habitudes : ces hommes étaient des soldats et des agriculteurs; dans les pays, qu'ils avaient abandonnés, ils avaient des maisons, des fermes, des villages et des forteresses, il leur manquait encore d'avoir des villes[3] et par un singulier rapprochement entre une civilisation à son déclin et une civilisation encore primitive, le domaine rural se trouva devenir ainsi, aux yeux des envahisseurs comme aux yeux des envahis, l'organe sinon unique au moins le plus puissant de la vie sociale[4].

1. Étienne Pasquier, *Les recherches de la France*. Paris, 1621, in-fol., p. 128-129. — Cf. : *Contes et discours d'Eutrapel de Noël du Fail : La retraite d'Eutrapel*, t. II, p. 280-281.

2. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France: l'Invasion germanique*. Paris, 1891, in-8°, p. 199.

3. *Ibid.*, p. 286.

4. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France : l'Alleu et le domaine rural*, 1889, in-8°; introduction, p. IV.

Digitized by Google

Cette conception dut aux circonstances économiques de s'affirmer, de se préciser chaque jour davantage. Les désordres et les troubles, qui accompagnèrent les invasions et marquèrent la chute de l'empire romain, ruinèrent dans la Gaule le commerce et l'industrie. Or, comme on l'a dit, pas de commerce, pas de grandes villes. Sans parler donc des cités qui saccagées furent réduites à l'état de simples villages ou même anéanties, la plupart des vieilles villes romaines s'appauvrirent, se dépeuplèrent, et les nouvelles agglomérations qui se formèrent ne furent plus que des bourgs ruraux dont les citadins étaient des paysans qui labouraient aux environs. Ainsi s'établit plus fortement la prédominance des campagnes, où s'étaient fixées et enracinées les classes dirigeantes, sur les villes d'où toute vie se retirait[1].

Cette évolution trouva enfin sa dernière expression, son expression politique, dans la féodalité. L'étroite union, qui s'était progressivement opérée entre la richesse foncière et l'influence sociale et politique, devait, d'une part, aboutir à ce régime qui fut la confusion de la propriété et de la souveraineté. Et, lorsqu'on songe, d'autre part, qu'à l'époque où se fonde l'état féodal, la culture du sol est restée décidément la source à peu près unique de la richesse, que la terre fait la fonction de l'argent qui n'intervient qu'accessoirement dans les relations économiques, on comprend comment le système bénéficiaire, qui fut l'un des éléments constitutifs, l'un des facteurs essentiels de la nouvelle organisation, donna à celle-ci le caractère d'une hiérarchie terrienne, et comment le roi et les grands propriétaires, n'étant point en état de récompenser les services de leurs fidèles autrement que par des concessions de terres sur les-

1. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. II, chap. VIII : *Émancipation des villes, les communes, la bourgeoisie*, par A. Giry et A. Réville, p. 411, 412, 414.

Digitized by Google

quelles ceux-ci pussent vivre, devaient par nécessité arriver à créer ainsi une noblesse essentiellement rurale.

Que l'aristocratie française ait été à ses origines une aristocratie terrienne, c'est donc là un fait incontestable et dont les événements historiques rendent très bien compte. Mais que, plusieurs siècles après, cette aristocratie ait conservé ce même caractère, qu'en particulier au XVIe siècle, nous la trouvions aussi fortement enracinée au sol que précédemment, voilà qui est fait pour nous surprendre et voilà ce qu'il importe d'expliquer. Car, enfin, si nous revenons sur les raisons historiques qui pendant le haut moyen âge ont pu fixer et retenir la noblesse dans les campagnes, nous reconnaîtrons aisément qu'à la nouvelle époque où nous nous plaçons, beaucoup de ces raisons ont perdu de leur valeur et ne peuvent plus rien expliquer. Qu'au temps où presque tout se rapportait à la terre, où de la terre seule venaient la richesse et la force, où vers elle tendaient les convoitises[1], qu'en plein régime féodal en un mot, la noblesse n'ait jamais songé à quitter le domaine rural, siège de sa souveraineté, pour aller s'établir dans les cités dépeuplées et ruinées, on le conçoit facilement. Mais, lorsque, d'une part, l'industrie et le commerce renaissants ont restitué aux vieilles villes une partie de leur ancienne prospérité, et contribué au prodigieux développement de ces agglomérations rurales dont je parlais plus haut, lorsque les unes et les autres devenues riches et fortes ont vu la vie publique renaître en leurs murs, lorsque les besoins de luxe des riches bourgeois et des marchands, ont rendu chaque jour dans les cités l'existence plus large et plus facile; et lorsque, d'autre part, la décadence du régime féodal s'accentuant de

1. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France: l'Alleu et le domaine rural;* introduction, p. IV.

Digitized by Google

jour en jour, les seigneurs ont vu sans cesse dans leurs domaines leur pouvoir diminuer, leurs droits et leurs prérogatives amoindris, comment expliquer qu'alors, en dépit de la création de ces centres nouveaux d'activité que sont les groupements urbains, de l'influence qu'ils sont appelés désormais à exercer, des avantages matériels et sociaux qu'ils assurent à ceux qui en font partie, comment expliquer, dis-je, que la noblesse ait continué néanmoins à préférer le séjour des campagnes et ait répugné plus que jamais à l'idée d' « établir ès villes sa resséance! »

Qu'il faille faire là la part de la tradition, la chose est certaine. C'est dans les campagnes que s'était fondée la puissance de la noblesse française, c'est au domaine rural que le gentilhomme devait souvent son nom et toujours son titre, c'est sur ce domaine qu'avaient vécu les ancêtres et le souvenir des luttes que ceux-ci avaient soutenues pour défendre le manoir patrimonial, protéger l'héritage familial au cours des guerres féodales ou des invasions étrangères, était encore trop vivant au XVIe siècle pour ne pas inspirer à leurs descendants un attachement profond à ce sol qui leur avait été conservé au prix de tant de vaillance et de travaux.

Mais il faut bien l'avouer, quelque force qu'aient pu avoir des traditions aussi respectables, elles ne suffisent pas à rendre compte de l'état d'esprit que je signale. La vérité, c'est qu'à cette passion pour la vie rurale se mêle un autre sentiment, qui apparaît très vif encore au XVIe siècle, je veux parler du sentiment d'hostilité, de mépris et de dédain que garde la noblesse à l'égard des villes.

D'où vient cette hostilité? Elle peut s'expliquer aisément. Je faisais allusion tout à l'heure à l'émancipation des villes qui fut le résultat, je le disais, de la renaissance et du progrès du commerce et de l'industrie. Or

Digitized by Google

ces franchises, ces libertés, sur qui les villes les conquirent-elles? Sur la noblesse. Ce n'est pas que la lutte ait toujours été implacable et sanglante; en effet les communes qui durent leur affranchissement à l'insurrection à main armée sont l'exception. Pour remporter la victoire, les villes se contentèrent souvent de profiter habilement des circonstances : le départ pour la croisade du suzerain, très disposé alors à aliéner ses droits en faveur de quelque aide extraordinaire; la lutte de plusieurs compétiteurs pour la possession de la ville; l'hostilité de la royauté contre le seigneur. Mais de quelque manière qu'il fût conduit, le mouvement s'affirma dès l'abord si irrésistible, se propagea avec une telle rapidité, se poursuivit si systématiquement que les seigneurs durent bientôt reconnaître l'inutilité de toute résistance et se résigner à la perte d'une partie de leur autorité sur les villes[1].

Ils ne s'y résignèrent pas sans regret, on le pense bien, et assurément il faut voir dans le ressentiment profond qu'ils éprouvèrent du triomphe des communes la cause première de cette inimitié contre les habitants des villes, qui contribua à retenir les nobles dans les campagnes où un simple hasard historique les avait primitivement fixés. On sait le mot toujours cité de Guibert de Nogent : « Commune, nom nouveau et détestable. Par elle les censitaires sont affranchis de tout servage moyennant une simple redevance annuelle, par elle ils ne sont condamnés pour l'infraction aux lois qu'à une simple amende déterminée légalement, par elle ils cessent d'être soumis aux autres charges pécuniaires dont les serfs sont accablés ». C'est bien là en effet ce qu'était la commune au regard des seigneurs et dès lors venir s'établir dans les cités ne

1. Luchaire, *Manuel des institutions françaises : Période des Capétiens directs*, 1892, in-8°, p. 381-384, 406-409.

Digitized by Google

devait pas seulement apparaître à ceux-ci comme un changement de vie opposé aux traditions des ancêtres, mais aussi comme la plus dure des humiliations pour un vaincu : celle de se retrouver sur le champ de bataille où s'est consommée sa défaite. D'autant qu'enorgueillis des avantages ainsi conquis de haute lutte, les bourgeois s'étaient aussitôt mis en mesure de résister à tout retour offensif de l'ennemi. Ils avaient profité de leur victoire pour s'organiser et chaque jour avait été marqué pour eux par de nouveaux succès. Ayant obtenu d'abord de leurs seigneurs la charte qui les protégeait simplement de taxes arbitraires, ou d'exactions violentes, les villes s'étaient peu à peu émancipées de toute tutelle, affranchies de toute servitude et étaient devenues souvent en fait des puissances autonomes, indépendantes, quelquefois rivales de leurs anciens seigneurs. Souvent aussi elles avaient achevé d'échapper à ces derniers en se recommandant par-dessus leur tête à une plus haute autorité, celle de la royauté toujours prête à accepter ce patronage, comprenant quel parti elle en pourrait tirer dans sa lutte contre la féodalité. Puis l'ordre avait succédé à la confusion nécessaire du début : les pouvoirs municipaux s'étaient plus solidement constitués, les attributions des magistrats de la cité s'étaient élargies, les règlements d'administration et de police se multipliant avaient chaque jour plus précisément répondu aux intérêts, aux besoins, à la sécurité des bourgeois[1]. Finalement là où les nobles avaient été autrefois les maîtres, là où jadis ils étaient reçus avec tous les honneurs dûs à leur rang, ils ne trouvèrent plus bientôt qu'indifférence ou même que méfiance et inimitié. Tout gentilhomme en arriva à n'être plus considéré par l'habitant des

1. Luchaire, *op. cit.*, p. 393 et suiv., 420 et suiv.

Digitized by Google

villes que comme le descendant de ceux sur lesquels les communes avaient autrefois conquis leur indépendance. Et lorsqu'il vint dans les cités, on s'appliqua à l'en faire souvenir. Il dut tout comme un autre, plus qu'un autre peut-être obéissance aux règlements de la cité, soumission à ses magistrats, respect à la personne des bourgeois, et si loin que l'on fût déjà au XVIe siècle de l'émancipation des communes et des luttes qui l'avaient accompagnée, les anciennes rivalités entre bourgeois et gentilshommes, bien loin de s'éteindre, se perpétuaient, au contraire, de la part des uns par tant de mesquines tracasseries, de celle des autres par tant de fierté et d'arrogance qu'il était heureux au fond que les deux partis n'eussent point à vivre côte à côte et très naturel qu'ils ne le désirassent pas.

La preuve de cet état d'hostilité ressort de textes très différents. Entre cent autres, voici une anecdote que je tire d'une lettre de rémission[1] de 1546 et qui est, semble-t-il, tout à fait significative. Jean de Vasses, seigneur de la Richardière, habitant aux environs de Clermont-Ferrand étant allé un jour à la ville acheter « des draps de soye », une discussion s'engage entre lui et le marchand un certain Côme Laboureur sur la monnaie d'un ducat que ledit Côme prétend « trop court et n'estre de poids en douzains ». Le sieur de Vasses affirmant le contraire, « sur ce s'élèvent paroles injurieuses et coups d'un costé et d'autre » et pendant que Vasses se débat avec Côme, la femme et le fils de ce dernier lui enlèvent son épée et sa dague, le soufflettent, puis le jettent dehors aidés de plusieurs autres personnes attirées par le bruit dans la boutique. — Cependant

1. Les lettres de grâce ou de rémission obtenues du roi avaient pour but de purger les homicides involontaires ou commis en état de légitime défense, les coups et blessures et autres excès. Elles forment une des séries les plus curieuses de nos archives et les plus riches en détails de mœurs.

Digitized by Google

deux ou trois jours après, étant retourné à Clermont et logé à l'hôtellerie du Croissant avec quelques gentilshommes, ses voisins, Vasses, encore tout ému, leur raconte l'outrage que lui a fait le marchand et leur déclare qu'il veut s'en venger et lui donner un coup de poignard. Les autres lui conseillent de le « battre plus tost en vilain avec un baston de bois ». Après s'être procuré une trique solide, qu'il dissimule sous sa cape, l'outragé, accompagné de trois ou quatre de ses amis, se rend donc à la boutique de Côme. Celui-ci étant absent, sa femme paye pour lui. On n'en vient pas aux coups avec elle, mais les injures vont leur train : putain, paillarde... j en passe et des meilleures. Puis Côme ne reparaissant pas, les agresseurs s'en retournent à l'auberge. — Or ils étaient encore à table et « à la fin du disner » lorsque l'hôte accourt disant : « Messieurs je ne sçay ce que vous avez fait à la ville, mais il y a bien quelque chose, car voilà toute la commune qui est élevée et vient à céans et aussi j'entends le tocquesin, par quoi advisez, messieurs, de vous sauver ». Et au même instant en viennent dire autant les serviteurs de Vasses et de ses compagnons. « Par quoy ceux-ci promptement se levèrent de table et dirent à iceux serviteurs qu'ils conduisissent leurs chevaux s'ils pouvoient hors des portes de la ville, ce que lesdicts serviteurs ne purent faire à cause de ladicte commune et ne furent lesdicts gentilshommes sitost sortis en la rue qu'ils trouvèrent ladicte commune toute émeue, en armes, ayant pistollets et autres bastons à long bois, voulant faire fermer la porte de ladicte ville qui plus proche estoit, par quoy lesdicts gentilshommes mirent la main aux armes et repoussèrent ladicte commune jusques au carré de la rue près de l'église du Port[1],

1 L'église Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

en laquelle église on sonnoit le tocquesin ». Finalement nos hommes tirent quelques coups de « pistollets » et arrivent heureusement à gagner la porte « non sans être suivis bien loin hors icelle porte par ladicte commune et sans pouvoir avoir moyen de recouvrer leurs chevaux et hardes pour la fureur du peuple[1]. »

Je le répète, cette petite histoire est tout à fait topique. Elle montre très bien à quel point étaient encore tendus en plein XVIe siècle les rapports entre nobles et bourgeois et quel appui, quelle sûre protection ceux-ci étaient toujours certains de trouver contre ceux-là auprès des pouvoirs municipaux. Et cette intervention de l'autorité communale en faveur de gens, vis-à-vis desquels le moindre petit noble ne pouvait se figurer être tenu à aucun égard, aggravait encore le mépris et la haine des gentilshommes contre ces rustres de ville qui prétendaient maintenant faire les glorieux à leurs dépens, ne leur donnaient que du bout des lèvres ce titre de « monsieur » encore si respecté aux champs[2] et n'estimaient plus à son prix l'honneur d'être traités avec familiarité par les seigneurs de paroisse.

Petits griefs en apparence, mais qui ne laissèrent pas d'envenimer chaque jour davantage les hostilités et confirmèrent de plus en plus la noblesse dans l'attitude qu'elle avait adoptée. Elle aurait eu mieux à faire pourtant qu'à se renfermer en une vaine et stérile irritation et devait le comprendre plus tard. Ce n'était point en effet en s'isolant dans les campagnes, en s'interdisant tout contact trop prolongé avec les petites gens des villes, en affichant à leur égard des airs de supériorité blessante, qu'elle pouvait espérer

1. Lettres de rémission accordées à Jean de Vasses (1546). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 262, fol. 109-110.
2. *Contes et discours d'Eutrapel*, t. I, p. 231 ; t. II, p. 158-159.

Digitized by Google

reconquérir l'influence dont elle avait joui autrefois; c'était en allant s'établir là où s'étaient réfugiées l'activité et la vie publique, en se mêlant au mouvement des cités, et surtout en ne dédaignant point de briguer les charges municipales, qui eussent assuré à ses membres, à un autre titre, comme magistrats investis de par leur naissance et leur position de la confiance de leurs concitoyens, l'autorité qu'ils avaient perdue comme seigneurs suzerains. Dès la fin du XVIe siècle, un homme a très bien vu l'erreur que commit l'aristocratie lorsqu'elle se condamna ainsi vis-à-vis des communes urbaines à ce rôle d'abstention méprisante. « La noblesse s'est fait grand tort et dommage de dédaigner les charges des villes, dit Monluc,... car refusant ces charges ou les laissant prendre, les gens des villes s'emparent de l'autorité et, quand nous arrivons, il les faut bonneter et leur faire la cour. Ç'a esté un mauvais advis à ceux qui en sont premièrement cause. Pleust à Dieu que, comme en Espagne, nous eussions toujours logé dans les villes. Nous avons la clef des champs et eux des villes et cependant il faut que nous passions par leurs mains et pour la moindre affaire nous allions avec beaucoup de peine trotter par les villes... Et si les gentilshommes vouloient faire introduire ceste coutume de prendre la charge des villes, ils y trouveroient du profit et verroient en peu de temps que tout iroit mieux[1] ». Mais déjà au temps, où parlait Monluc, il était bien tard, les intéressés en eussent-ils même alors compris la nécessité, pour revenir sur les errements passés et regagner le terrain perdu. En effet cette place que l'aristocratie territoriale aurait pu se faire dans les cités, une autre puissance, la royauté, travaillait depuis longtemps déjà à

1. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France*, publiés par A. de Ruble, pour a *Société de l'histoire de France*, t. III, p. 261-262.

Digitized by Google

la prendre. Après avoir favorisé dans les domaines de ses vassaux l'émancipation des communes et avoir de tout son pouvoir poussé les villes à se placer sous son patronage immédiat et souverain, le roi avait bientôt compris quels centres solides de résistance lui assureraient les cités dans sa lutte contre la féodalité et il s'était sans cesse préoccupé d'affermir dans les villes son autorité et d'y développer son influence. Il y avait établi ses divers agents administratifs et judiciaires, qui sourdement d'abord, puis ouvertement s'étaient assuré un pouvoir de plus en plus prépondérant sur les corps municipaux. Les villes devinrent dès lors à un autre titre odieuses aux gentilshommes. Un nouvel ennemi les y guettait : le fonctionnaire royal.

Non pas qu'au XVIe siècle, la centralisation soit faite. Au point de vue politique et administratif très large est encore, nous le verrons, la part d'influence dont jouit l'aristocratie locale. Mais cela ne fait point que les nobles ne soient désormais sujets du roi, soumis comme tels à ses représentants et justiciables en particulier de ses tribunaux. Car c'est du côté de la justice qu'ont porté surtout les efforts du pouvoir central. Toute une hiérarchie judiciaire a été créée : parlements, tribunaux de bailliages et de sénéchaussées..., au-dessous de laquelle est sorti de terre tout un peuple d'hommes de loi, d'avocats, de procéduriers, de sergents avec qui les seigneurs ont maintenant à compter. Or tout ce monde habite à la ville, et c'est à la ville que les gentilshommes doivent venir désormais « plaider et exploiter », faire antichambre aux cabinets des avocats, obtenir de « messieurs les procureurs » « rédaction et expédition de leurs griefs, salvations, contredits, avertissements, interrogatoires, folles intimations et interlocutoires[1] »,

1. *Contes et discours d'Eutrapel : De la justice*, t. I, p. 9.

Digitized by Google

pour comparaître enfin devant les juges, « hommes nouveaux venus et tirés du populaire, dont sur cinquante, il n'en est pas un qui soit vraiment noble[1] » et qui s'arrogent pourtant avec une incroyable audace le droit de traiter les nobles comme de simples justiciables. Huit ou neuf ans après son ajournement devant Mre Gaultier Bermoudet, lieutenant du sénéchal du Limousin, Philippe Boussault, seigneur de Montomard, garde ainsi de son voyage à Limoges le plus cuisant souvenir. « Car combien que, en comparant, il eust porté tout honneur et révérence à justice et en ce faisant, estant teste nue, il tinst tousjours son bonnet en sa main, néantmoins, soubs coulleur de ce que parfois il tenoit derrière le dos la main en laquelle il avoit sondict bonnet, Mre Gaultier Bermoudet, lieutenant général du sénéchal, luy auroit arrogamment dict telles paroles : « Montomard, mettez la main autrement, ou « je vous ferai mettre là dedans », qui estoit à dire qu'il le feroit mettre en prison, lesquelles paroles, ledict Montomard auroit trouvé fort dures et injurieuses veu le debvoir auquel il s'estoit mis[2] ». Messire François de Sautereau, chevalier, seigneur de Villiers, voit son père et lui-même traités avec plus d'insolence encore par un certain Anceaulme Rastel, avocat du roi au siège d'Eu, qui en plein « auditoire » et « sans juste propos et occasion », déclare que « ledict messire François de Sautereau estoit un chevalier faict sous la cheminée et qu'il estoit meschant et trompeur, faiseur et fabricqueur de faux contractz, destructeur de pauvres enfans myneurs et qu'il avoit bien à qui ressembler, parce que sondict père avoit esté tel meschant, trompeur et fabricateur de faux contractz et décepveur d'en-

1. *Ibid.*, p. 34.
2. Lettres de rémission accordées à Philippe Boussault, seigneur de Montomard (1551). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261[1], fol. 184.

Digitized by Google

fans mineurs », « grosses et atroces injures et calomnies », puisque « ledict François de Sautereau a toujours esté en bonne et louable réputation d'homme de bien, et que son père fut gentilhomme extrait de bonne et ancienne lignée, expérimenté aux armes, ayant esté au voyage de Naples du temps de feu de bonne mémoire le roy Charles à la bataille de Fornoue, et au voyage de Marignan au règne du roy François Ier[1] ». Voilà les insupportables avanies auxquelles les gentilshommes se trouvent maintenant exposés dans les villes où siègent glorieusement « les gens de justice, enfans de leurs anciens fermiers[2] ». Quoi d'étonnant dès lors qu'ils préfèrent rester dans les campagnes, où du moins ils sont à l'abri des insolences des bourgeois, des querelles des marchands, des roueries des hommes de loi. « Les villes certainement ont quelque beauté en nostre France, fait dire à Eutrapel Noël du Fail, mais de nulle commodité que pour les gens de justice, marchans et artisans. Et se peut hardiment dire et asseurer, quand l'on voit un gentilhomme aux villes qu'il y est appellant ou intimé, demandeur ou défendeur, pour payer ou prendre terme de quelque dette, ou emprunter argent à gros et énormes intérests ; ou se débaucher, puis donner un coup de baston ou espée entre ses murs à quelque petit glorieux et rustre de ville qui l'aura voulu braver , de là traîné et mangé en prison... En vos villes, la plus belle théologie et science qui s'y excerce gist à qui plus finement sait desrober et attraper argent de son voisin, quelque fréquentation, feinte amitié et bon visaige qu'ils s'entreportent. Si l'un croist et l'autre s'avance, soudain il sentira les opérations et effets de

1. Lettres de rémission accordées à François de Sautereau, seigneur de Villiers (1556). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 263[1], fol. 445.

2. *Les Serées de Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt*, publiées par C.-E. Roybet, 6 vol. in-16, 1873-1883 ; t. II, p. 15.

Digitized by Google

l'envieux et calomniateur ; s'il a quelques particularités et choses plus grandes parsus les autres soit de qualités ou charges publiques, ce sera à qui le heurtera par moyens sourds et obliques, ou autrement fera les ongles et raccourcira le progrès et advancement de son honneur[1]. » Ajoutez qu' « aux villes, les despences, tant en habits que festins et jeus, sont excessives ; autrement vous estes en mépris du commun et contemptible. Et combien que les honnestes personnes et bien vivans ne facent grands comptes de tels jugemens vulgaires, si est-ce qu'il y faut bien souvent ployer, mais non pas beaucoup[2] ». Car c'est là la dernière considération qui tient éloignés des cités les gentilshommes : la préoccupation d'y garder leur rang, préoccupation de vanité qui survivra peut-être à toutes autres et exercera encore son action, nous le verrons, alors que les causes purement politiques de l'inimitié entre villes et campagnes seront près de disparaître.

De ce que je viens de dire du peu de goût de la noblesse du XVIe siècle pour la vie de cour, de son profond enracinement dans le sol natal, je ne voudrais pas pourtant que l'on pût conclure à une étroitesse quelconque de vues, d'idées et de sentiments chez cette noblesse. Il serait faux de se la représenter comme vivant enfermée dans l'horizon limité de ses domaines, sans nulle relation avec l'extérieur et ne s'éloignant des champs paternels que lorsque la nécessité l'y contraint. A cette époque, autant qu'à tout autre, l'aristocratie française est amoureuse des belles équipées, des lointaines campagnes, des audacieuses entreprises. Au XIIIe siècle, Beaumanoir, dans son poème de Jehan de Dammartin, gourmandait en termes énergiques les

1. *Contes et discours d'Eutrapel : La retraite d'Eutrapel*, t. II, p. 272, 273.
2. *Ibid.*, p. 273-274.

Digitized by Google

gentilshommes qui vivaient confinés dans leurs terres au lieu d'aller, disait-il, « montrer leur sçavoir en autre pays » :

On leur devroit les yeux crever[1].

La majorité de la noblesse reste dans les mêmes sentiments au XVIe siècle. « Faire le sot, la cruauté et la tyrannie, voilà les fruits et ouvrages d'un homme casanier, mal nourry et qui n'a bougé de son village[2]. » Un gentilhomme doit toujours être prêt d'ailleurs à endosser le harnais de guerre et à se rendre à l'armée et l'universel enthousiasme que soulevèrent les campagnes d'Italie prouve assez que le goût des expéditions aventureuses n'était pas près de s'éteindre parmi les nobles de France. Seulement, et c'est là ce qui, au XVIe siècle, continue à faire leur originalité, si loin du pays qu'ils s'en aillent guerroyer, vers quelque contrée reculée que les entraînent leurs pérégrinations, si longtemps qu'ils soient retenus hors de chez eux, à la cour même, ou à l'armée, à aucun moment ils ne perdent de vue le manoir patrimonial. Service de cour, ou service d'armée, sont réglés d'ailleurs de telle manière qu'ils laissent aux gentilshommes la plus large liberté. Ceux-là même, qui par quelque fonction sont attachés à la cour, n'exercent leur office que « par quartier », c'est-à-dire pendant trois mois de l'année et après chaque trimestre peuvent — et ils n'y manquent guère — aller « se refaire en leurs maisons[3] ». D'un autre côté, si l'on met à part les compagnies d'ordonnance, où les gentils-

1. Beaumanoir, *Jehan de Dammartin et Blonde d'Oxford*, dans Suchier, *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, Paris, 1895, p. 4.

2. *Contes et discours d'Eutrapel : Les bonnes mines durent peu*, t. I, p. 224.

3. « Les nobles venant à la cour où tout est cher se ruinent par les frais excessifs des serviteurs, des chevaux, de l'habillement et de la nourriture. Au contraire leur vie simple et privée dans les châteaux n'exige ni grands frais, ni riches habillements, ni chevaux de grand prix, ni banquets, ni les autres magnificences requises de ceux qui sont à la cour. C'est pour cela qu'on a

Digitized by Google

hommes sont astreints en principe à un service régulier et permanent, mais qui ne forment, on le sait, qu'une très petite partie de l'armée, les obligations militaires de la noblesse ont encore sous François Ier et Henry II un caractère essentiellement temporaire et provisoire : ou bien il s'agit d'engagements volontaires limités à la durée d'une guerre ou d'une campagne, ou bien de convocations de l'arrière-ban qui ne dépassent pas quelques mois. Dans le discours que Vieilleville prétend avoir été tenu par Henry II au Conseil Privé assemblé à Fontainebleau en 1552, et où le roi énumère les troupes sur lesquelles il croit pouvoir compter pour marcher contre l'Empereur, que voit-on figurer comme troupes régulières et de première ligne? 4.500 hommes d'armes. En revanche, le roi « est assuré » qu'on pourra *lever* parmi la noblesse 6.000 chevaux-légers, que les *arrière-bans* de la noblesse casanière de son royaume lui fourniront 8 ou 10.000 « bons chevaux », et qu'enfin il se trouvera plus de 8.000 gentilshommes *volontaires* qui voudront « entreprendre le voyage[1] ».

Que la « maison » reste toujours pour ces gentilshommes l'objet de leurs pensées et de leurs affections, le centre de leurs intérêts de famille et que jamais ils ne s'en éloignent sans esprit de retour, on s'en aperçoit bien d'ailleurs aux soins et à la sollicitude qu'ils apportent à régler avant leur départ toutes leurs affaires domestiques. « Voyant qu'il lui convient s'en aller au service du roy, par delà les monts » Jean de Laage,

introduit la coutume de servir par quartier. Chacun fait son tour pendant ses trois mois et tout le reste du temps, il peut se restreindre et compenser par de sages économies les dépenses auxquelles l'obligeait son service ». (*Relation de l'ambassadeur vénitien Suriano* en 1561, dans Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens en France au XVIe siècle*, publiées dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, t. I, p. 489.)

1. Vincent Carloix, *Mémoires de François de Scépeaux, seigneur de Vieilleville* (Collection Michaud et Poujoulat, 1re série, t. IX, p. 124-125). — Cf. Boutaric, *Institutions militaires de la France*, 1863, in-8°, p. 370-371.

Digitized by Google

sieur de Chazelet, aux environs de Montmorillon, « déclare son cas à Jean Chardon, son voisin »; en « présence de lui et d'un autre de ses compères François Bressart », il fait d'abord son testament, puis « passe contrats de bail à ferme de ses héritages, quittances et autres contrats aux personnes là présentes, après le passement desquels contrats, ils ont avec ledict Chardon paroles de grande amitié, lui recommandant ledict seigneur de Chazelet sa maison et ses biens et son âme, s'il meurt au voyage[1] ». A chacune de ses absences, le seigneur de Sainte-Feyre, que j'ai déjà nommé, arrête et met à jour ses comptes, s'arrange à terminer procès et contestations, paye ses domestiques, renouvelle ses baux, exige « leurs devoirs de ses censiers et redevables[2] ». Un autre va jusqu'à laisser à sa femme une sorte d' « état des travaux », auxquels il entend que « ses valets prennent peine durant le temps de son voyage », et des réparations « esquelles on devra pourvoir pour l'entretenement du chasteau, dépendances et appendances ». Il recommande en particulier et longuement le percement d'une petite ouverture dans le mur « qui est du côté de bise » pour rendre le garde-manger plus frais et « propre à conserver viandes et gibier[3] ».

Tous ces gentilshommes ne quittent point, on le voit, sans préoccupations, ni soucis leur demeure, et, s'ils n'hésitent jamais à s'en aller là où le devoir, ou même seulement le besoin d'aventures les appelent, la campagne terminée, leur curiosité satisfaite, ils reviennent chez eux avec joie et n'entrevoient pas dès lors d'occupation plus honorable que « le gouvernement » quelque temps abandonné de leur « mesnage des champs », de

1. Lettres de rémission accordées à Jean de Laage, seigneur de Chazelet (1536). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 2491, fol. 47.

2. Guibert, *Nouveau recueil de registres domestiques... Livre de raison du seigneur de Sainte-Feyre* (1497-1533), p. 160 et *passim*.

3 Note conservée dans les papiers de famille de l'auteur.

Digitized by Google

vie plus heureuse que celle de seigneur campagnard. « Adieu donc, Monsieur, fait dire Noël du Fail à son Eutrapel, qui, nous le savons, a pas mal couru le monde, puisqu'il n'est que le prête-nom de l'auteur lui-même, adieu donc, Monsieur, j'appends à ceste cheville mon petit chapeau emplumé, ma cappe avec son grand capuchon, mon pourpoint embourré, mon marcher de travers à hanche deslouée, le baise main, ma braverie, ris dissimulez, traistres saluts, jalousies, envies, larrecins des biens, advantages et honneur d'autruy, querelles, l'amour, et telles constitutions et rentes hypothécaires dont les cours des grands et villes trafiquent et font mestier ordinaire..... Je m'en vay à ma maison aux champs que j'ai accommodée par ces années et rendue au terme d'une vraie habitation de repos; à l'entrée de laquelle et au front Janvier, le gentil maçon de Saint-Erblon, a gravé ces mots:

Inveni portum; spes et fortuna valete.
Adieu le monde et l'espoir; je suis bien[1].

II

prospérité écon. des campagnes (pièce à rapporter)

A quoi attribuer cette indifférence si absolue aux charmes et aux avantages de la vie de cour, cette fidélité à la terre natale qui viennent de nous apparaître comme la marque distinctive de la noblesse du XVIe siècle? La réponse à cette question va nous être fournie par l'examen des autres caractères que les circonstances historiques ont à cette époque, je l'ai dit, imprimés, aux classes privilégiées.

Et d'abord, si cette noblesse reste chez elle, c'est

1. *Contes et discours d'Eutrapel : La retraite d'Eutrapel*, t. II, p. 268.

Digitized by Google

que chez elle elle se trouve riche et à l'aise et qu'elle n'éprouve en conséquence aucun besoin, ni aucun désir d'aller chercher fortune ailleurs. Riche, telle en effet se présente à nous, en dépit de l'opinion courante, l'aristocratie du temps de François Ier et de Henry II, et ce nouveau trait de sa physionomie rend si bien compte de celui que j'ai précédemment dégagé, qu'il mérite maintenant avant tout autre d'être mis en lumière.

Beaucoup d'historiens et non des moindres, faisant dater du XVIe siècle le déclin de la noblesse française, en donnent comme une des premières causes l'appauvrissement presque général de l'aristocratie à cette époque. C'est une formule habituelle de dire que, dès le commencement du XVIe siècle, s'annonce la ruine matérielle d'une classe qui avait dû jusqu'alors à sa richesse, une bonne part de son influence.

J'ai déjà fait remarquer, au début de ce livre, ce qui me semblait y avoir de faux et d'exagéré dans une théorie qui, faisant bon marché de toute une évolution historique, proclame qu'au sortir de l'époque féodale qui aurait été son âge d'or, le rôle de la noblesse française est terminé, et qui, n'entrevoyant plus dès lors cette noblesse qu'à travers les documents du XVIIe et du XVIIIe siècle, n'hésite pas à la déclarer en décadence un demi-siècle au moins avant l'heure. Le prétendu appauvrissement de l'aristocratie au commencement du XVIe siècle n'est qu'un argument de détail en faveur de cette thèse.

Or, ce premier argument, je dois l'avouer, n'est pas pour me faire revenir sur la condamnation générale que j'ai prononcée tout d'abord. Si, en effet, on peut justement reporter aux dernières années du XVIe siècle la ruine de la majorité de la noblesse française, il est en revanche tout à fait impossible de remonter plus

Digitized by Google

haut. Tout nous prouve au contraire que la première moitié du XVIe siècle fut pour la noblesse une ère de prospérité exceptionnelle.

Que ce soit là la première raison, et la plus décisive peut-être, de l'attachement des gentilshommes à la terre natale, on se l'explique d'autant mieux du reste que cette richesse, cette prospérité, la noblesse la doit avant tout à la terre. Pendant la première partie du XVIe siècle, la fortune de l'aristocratie est ce qu'elle a été, ce qu'elle restera d'ailleurs, c'est-à-dire une fortune essentiellement territoriale. Mais à aucune époque, l'état politique et économique du pays, et aussi les habitudes d'ordre et d'économie des propriétaires fonciers n'ont suscité une plus belle renaissance de l'agriculture, une hausse plus étonnante de la terre et de ses revenus.

L'état politique du pays par-dessus tout, car, entre les désastres de la guerre de Cent ans et les troubles religieux de la fin du XVIe siècle, se place une ère de paix intérieure qui, commençant avec Charles VIII et Louis XII, se continue sous les règnes de François Ier et de Henry II et peut être considérée comme l'une des époques les plus heureuses qu'ait jamais traversées la France. Le calme renaît dans le royaume si longtemps désolé par les dévastations des troupes étrangères, ou les pillages et les déprédations de ces bandes d'aventuriers qui, au XIVe et au XVe siècle, ajoutèrent les horreurs de la guerre civile aux calamités de l'invasion. « Griesves oppressions et mutilations des hommes, ravissemens et efforcemens de femmes et de pucelles, boutemens de feux, roberies et rançonnemens à grosses sommes de deniers, larrecins, prinses de bestiail gros et menu », voilà les « maléfices et dommaiges innumérables » dont avaient trop longtemps souffert « les

Digitized by Google

povres subjects et habitans[1] ». Et, pour faire la différence, il faut lire après cela le tableau que Claude Haton trace, un siècle plus tard, de l'« estat du royaume », « alors qu'il faisoit bon vivre en France, car le roy Henry II avoit si bien pollicé la gendarmerie, et en telle façon y avoit mis ordre que non seullement les gens de guerre n'eussent osé rien prendre des biens du laboureur, sans le payer de gré à gré... mais aussi ne les eussent osé desteler de leur harnois et charrue, ni destourber de leur labourage, pour se faire guider eux, ni leur bagage, sous peine de la hart, ni prendre leurs chevaux, harnois, ni charettes, sinon en cas de nécessité et en payant. Cest ordre fut tout son règne si bien observé que les laboureurs n'eussent daigné fermer les huis de leurs caves, celliers, greniers, coffres et autres serrures de leurs maisons pour les gens de guerre, tant ils se gouvernoient honnestement. Les poulles, poulletz, chapons et aultres volailles estoient parmi les jambes desdictz gens de guerre, ès maisons des laboureurs quand ilz y estoient logez et si n'en eussent pas tué une seulle sans demander congé à l'hoste et pour l'argent. Et ilz ne faisoient bruit ni insolence ès maisons desdictz laboureurs non plus qu'en leurs maisons propres[2]. »

Que les propriétaires fonciers bénéficient largement de cet ordre, de cette tranquillité qui règnent désormais dans le royaume, c'est ce qu'il est à peine besoin de dire. Leurs tenanciers, que les misères de la guerre civile avaient forcés à déserter le plat pays pour se réfugier derrière les murailles des villes, reviennent peu à peu dans les campagnes; les villages se re-

1. Extraits de lettres de rémission du xve siècle. Cf. : J. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, 1880, in-8°; pièces justificatives : p. 294, 300, 301.

2. *Mémoires de Claude Haton, contenant le récit des événements accomplis de* 1553 *à* 1582 *principalement dans la Champagne et la Brie*, publiés par Félix Bourquelot, dans la *Coll. des Doc. In. de l'histoire de France;* t. I, p. 111.

Digitized by Google

peuplent, les champs abandonnés sont remis en culture, des terrains nouveaux sont défrichés. Dès le règne de Louis XII, Claude Seyssel constate ce relèvement de l'agriculture. « Plusieurs lieux et grandes contrées, écrit-il, qui souloient estre incultes et en friche, ou en bois, à présent sont tous cultivez et habitez de villaiges et de maisons, tellement que la tierce partie du royaume généralement est réduite à culture depuis trente ans[1] ». Et ce que nous dit Bodin, un demi-siècle après Seyssel, dans sa *Réponse à Malestroit sur l'enchérissement de toutes choses*, nous prouve que le mouvement ne s'arrêta pas après le règne du bon roi, père du peuple. « Depuis cent ans, constate Bodin, en 1565, on a défriché un pays infini de forests et de landes[2]. » La paix, la sécurité du lendemain encourageaient d'autre part le paysan à apporter plus de soin à son labeur quotidien ; certain de ne plus voir ses récoltes ravagées, de n'être plus violemment dépossédé des fruits de son travail, il s'applique davantage à la culture de la terre. Sans doute, je le sais, les procédés agricoles ne s'améliorent pas sensiblement à cette époque, mais du moins la confiance dans l'avenir, qui partout renaît, se traduit dans les campagnes par une activité inconnue depuis plus d'un siècle. En sorte que, si Seyssel, que je citais tout à l'heure, exagère peut-être, lorsqu'il affirme que de son temps la rente des terres et seigneuries dépassait déjà le prix de vente qu'elles atteignaient sous Louis XI[3], il n'en demeure pas moins certain que depuis la fin du xve siècle jus-

1. Claude de Seyssel, *Histoire du roy Louys XII*, éd. Th. Godefroy, Paris, 1615, in-4°, p. 128.

2. *Réponse aux paradoxes de M. de Malestroit touchant le fait des monnoies et le renchérissement de toutes choses*, par J. Bodin, Paris, 1565.

3. « Le revenu des bénéfices, des terres et des seigneuries est creu partout généralement beaucoup. Et plusieurs en y ha qui à présent sont de plus grand revenu par chascune année qu'ils ne se vendoient du temps mesme du roy Louys XIe pour une fois ». (Cl. de Seyssel, *op. cit.*, p. 112).

Digitized by Google

qu'au milieu du XVIe, les propriétaires se trouvèrent placés dans la situation la plus enviable, et cela avant tout du fait de la paix bienfaisante dont jouit le pays de France[1].

De cette paix tous, paysans et seigneurs, en ressentent les heureux effets dès le règne de Charles VIII. Mais il est un autre fait, économique celui-là, qui, s'affirmant seulement depuis 1525 environ, favorise de façon exclusive les possesseurs de la terre et les favorise même au détriment des travailleurs[2] : j'entends parler de l'abondance de bras dont depuis lors dispose l'agriculture. Du XIIIe siècle jusqu'à cette date approximative de 1525, l'agriculture avait presque constamment manqué de bras; les bras étant rares, et chers par conséquent, l'exploitation de la terre avait donc été pendant cette longue période très lourde et très coûteuse aux propriétaires; avec le XVIe siècle s'ouvre, au contraire, pour eux une époque sans précédent : il y a plus de bras qu'il n'en faut, les bras sont bon marché, la mise en valeur du sol est facile et économique.

Si, depuis le XIIIe siècle, les bras avaient été rares et chers, cela avait tenu naturellement à des causes très diverses. Au commencement de ce siècle et jusqu'aux premières années du règne de saint Louis la chose avait été due peut-être sinon à la diminution tout au moins à l'état stationnaire de la population, bien qu'en ce qui touche cette époque il soit difficile de rien affirmer de façon certaine. Du temps de saint Louis au milieu

1. « Et trouveroit l'on aujourd'huy bien peu de pays, dit Seyssel, que toutes choses considérées, les François voulussent choisir pour laisser celuy de France ». (*Ibid.*, p. 130).

2. Je ne fais dans les pages qui suivent que résumer les chapitres I, II, IV, VI, VII, du livre II de la savante *Histoire économique de la propriété, des salaires et des denrées de* 1200 *à* 1800, de M. le vicomte d'Avenel, t. I, 1894, in-8°.

Digitized by Google

du XIVe siècle, le phénomène en question s'explique, au contraire, très bien par l'extraordinaire accroissement de l'étendue du sol cultivé qui chaque jour absorbe l'activité d'un plus grand nombre de travailleurs. De 1350 à 1450, la dépopulation, conséquence de la peste noire et des guerres anglaises, rend de même parfaitement compte de la pénurie de bras dont souffre la culture. Enfin, pendant la seconde moitié du XVe siècle et le premier quart du XVIe siècle, agissent les mêmes causes qui précédemment avaient agi : la quantité des terres nouvellement défrichées ou remises en valeur est telle qu'en dépit du repeuplement du pays le nombre des cultivateurs suffit à peine aux travaux que suscite la « renaissance du labourage ».

Mais, et c'est là-dessus que je voudrais surtout insister, autant avaient pu varier au cours de trois siècles les raisons de l'état de choses que je signale, autant par contre les conséquences en avaient été uniformes. Quelles furent ces conséquences? Une amélioration constante du sort des ouvriers agricoles, des paysans et en revanche une perpétuelle aggravation de charges pour les propriétaires réduits à rémunérer à un taux toujours plus élevé des services qui se faisaient rares. M. le vicomte d'Avenel, dans sa savante *Histoire de la propriété*, a démontré qu'au XIIIe siècle en particulier c'est le manque de bras qui fut la cause capitale de l'adoucissement d'abord, ensuite de la disparition du servage et que le don de la liberté fut en quelque sorte le salaire dont les maîtres du sol furent contraints de récompenser un concours qu'ils ne trouvaient plus que difficilement à s'assurer : « L'homme est à la fin du XIIIe siècle, le bien le plus précieux, source de toute richesse et de toute puissance; on se l'arrache et la poursuite que l'on en fait a dû influer d'une façon décisive sur l'abolition du servage. Cette aboli-

Digitized by Google

tion, l'adoucissement du sort des classes rurales est venu d'un manque d'équilibre entre la terre et les hommes. Il y eut à un certain moment pénurie d'hommes; en devenant rare, l'homme renchérit, on mit les laboureurs aux enchères et le prix dont on les paya fut la liberté[1] ». La liberté et aussi le sol qu'on leur concéda à des conditions exceptionnellement avantageuses. En effet la disproportion entre l'étendue du sol à cultiver et le nombre des habitants était devenue telle que le seul affranchissement n'eût apporté à la situation qu'un remède insuffisant. Les propriétaires avaient dû faire plus. Sous peine de voir leurs terres demeurer désertes et improductives, il leur avait fallu se résigner à les abandonner en partie à leurs anciens serfs pour se les mieux attacher. Ce fut là l'origine des baux à cens, baux ou bien plutôt ventes, par lesquelles le propriétaire « livre, cède, quitte et transporte à toujours et à perpétuité » au preneur et à ses successeurs la terre qui fait l'objet du contrat en échange d'une minime redevance qui ne sert guère qu'à marquer le droit éminent du bailleur. Celui-ci, après avoir perdu la propriété de ses hommes, perd donc en partie celle de ses terres, dont il ne retire plus qu'une rente, « état si préjudiciable au propriétaire et si avantageux, au contraire, au paysan que les plus ardents communistes n'en pourraient guère concevoir pour lui un plus favorable et que, pour faire jouir le laboureur du XIXe siècle des prérogatives qui ont été accordées au serf affranchi du XIVe siècle, il faudrait procéder à une révolution agraire plus radicale que les changements politiques ou sociaux de 1793[2] ».

Que serait-il advenu si les guerres anglaises n'avaient alors interrompu le cours normal des événements?

1 Vicomte d'Avenel, *op. cit.*, t. I, p. 179-180.
2. *Ibid.*, t. I, p. 168-169.

Digitized by Google

Sans aucun doute la population eût continué de s'accroître, le sol eût été rapidement utilisé et les propriétaires eussent eu enfin le moyen de faire valoir leurs domaines à meilleur marché. Mais il semblait écrit que l'heure de la revanche n'avait pas encore sonné pour eux. Car si seigneurs et paysans souffrirent grandement de communs désastres pendant la guerre de Cent ans, les premiers furent peut-être à un point de vue plus éprouvés que les autres : par une singulière fatalité, il arriva en effet que la guerre dépeuplant le pays empêcha la dépréciation de la main-d'œuvre agricole au moment précis où elle devait nécessairement se produire. En sorte que le mouvement économique que j'exposais plus haut, mouvement si favorable aux basses classes et qui le fut si peu, en revanche, aux détenteurs de la terre, se continua en dépit de tout à la fin du XIVe siècle et pendant la première moitié du XVe. Le fait que les salaires des paysans ne baissèrent, en somme, que dans des proportions insignifiantes durant cette période est à ce point de vue tout à fait significatif et laisse entrevoir combien l'exploitation de leurs biens demeura onéreuse aux propriétaires accablés par ailleurs de tant de maux.

Et lorsqu'enfin avec les règnes de Charles VIII et de Louis XII s'ouvre cette ère que l'on se plaît à considérer comme un âge de félicité universelle pour toutes les classes de la nation, une seule, il faut le reconnaître, ne participe point aux bienfaits du nouvel ordre de choses : c'est encore et toujours celle des maîtres du sol. L'extension considérable des cultures contrebalance alors les heureux effets qu'aurait pu avoir pour eux l'augmentation rapide de la population et le pays se retrouve dans des conditions à peu près identiques à celles où il avait été deux cents ans auparavant. Autant que précédemment les bras sont rares et chers et les

Digitized by Google

propriétaires embarrassés de leurs terres ou bien doivent se résigner à les « accenser » comme autrefois à des prix très bas, ou bien, s'ils les font valoir eux-mêmes, sont obligés de rémunérer si largement les services de leur personnel domestique qu'ils arrivent difficilement à rentrer dans leurs débours. En sorte que, depuis le XIIIe siècle par un singulier phénomène, lorsque la population avait augmenté et que les services et la main-d'œuvre agricoles eussent dû être très offerts et à bon marché, l'accroissement de la terre cultivée les avait rendus insuffisants et très chers et que lorsque, par contre, les cultures s'étaient restreintes, les événements avaient comme à point nommé décimé la population et comblé toute disproportion entre les bras et les cultures.

Toutefois, l'état de choses, qui s'était ainsi perpétué pendant trois cents ans, devait prendre fin avec les premières années du XVIe siècle. Il se produisit alors ce qui, je le disais, se serait produit si la guerre de Cent ans n'était survenue : la population augmentant sans cesse et, en revanche, la mise ou la remise en valeur de nouvelles terres étant forcément limitée, il arriva un moment, vers 1525 donc, où si grande que fut l'étendue du sol exploité, plus grand encore fut le nombre de ceux qui se présentèrent pour le cultiver. Entre les propriétaires et les travailleurs, il y eut dès lors interversion de rôles; et, les offres de ceux-ci dépassant les demandes de ceux-là, les premiers devinrent enfin les maîtres du marché. Aussitôt les frais d'exploitation de la terre baissèrent. C'est à cette époque d'abord que commence peu à peu à disparaître le système des baux à cens que remplacent deux combinaisons autrement rémunératrices pour les propriétaires : le bail à métayage, d'une part, par lequel ceux-ci se réservent en principe la moitié des produits du sol, le bail à

Digitized by Google

ferme, d'autre part, qui au lieu du cens, rente insignifiante et immuable, assure au bailleur un revenu beaucoup mieux proportionné à l'importance réelle de son bien; contrats qui l'un et l'autre ne sont conclus d'ailleurs que pour un temps assez court et dont le renouvellement reste à l'entière discrétion du propriétaire. Et quant à ceux — et ils sont les plus nombreux peut-être — qui n'adoptant aucun de ces deux modes d'exploitation préfèrent présider en personne à la culture de leurs terres, ils se trouvent de même singulièrement favorisés, car l'abaissement progressif des salaires leur permet de se procurer à des prix d'un bon marché inouï les domestiques et les gens de journée qui leur sont nécessaires. On a calculé que le même journalier, qui au xve siècle gagne dans son année une somme équivalente au revenu de 32 hectares, ne gagne plus au commencement du xvie que celui de 19 hectares et de 15 en 1550, et d'ailleurs le grand nombre de serviteurs attachés à des exploitations peu considérables en somme, comme celle du sire de Gouberville, ou celle des Perrotte de Cairon, ou celle du sieur de Sainte-Feyre, est bien là pour nous prouver le bon marché de la main-d'œuvre à l'époque.

La paix avait rendu confiance aux propriétaires, le repeuplement du royaume leur assurait les moyens de faire valoir chaque jour plus avantageusement leurs terres. Mais là ne devaient pas se borner pour eux les heureux effets du nouvel état de choses qu'à grands traits je viens de décrire. Ils allaient en retirer un autre avantage, tel certes qu'ils n'en auraient jamais pu concevoir de plus désirable : je veux parler de la hausse extraordinaire des prix des produits agricoles pendant la première moitié du xvie siècle, hausse due, par une singulière rencontre, aux mêmes faits qui, au même moment, permettaient aux producteurs d'obtenir ces produits à

Digitized by Google

meilleur compte. En effet, l'accroissement et le mouvement considérable de la population n'eut pas seulement alors pour résultat de rendre plus économique la mise en valeur du sol ; il amena aussi naturellement un énorme progrès dans la consommation qui fit d'autant plus s'élever le prix des denrées et des matières premières qu'elles étaient plus demandées. La longue et brillante défense des frontières qui fut l'honneur des règnes de François Ier et de Henry II, par les incessantes concentrations de troupe qu'elle nécessita, offrit en particulier un débouché exceptionnel aux propriétaires. D'autre part, la paix qui régnait au sein du royaume, la sécurité relative des chemins qui en résultait, la suppression d'une foule de péages illégalement établis pendant l'anarchie de la guerre de Cent ans rendirent au commerce une liberté que l'on ne connaissait plus depuis longtemps et facilitant aux propriétaires l'écoulement de leurs produits leur permirent ou bien d'attendre le moment le plus favorable de s'en défaire sans courir le risque d'en être dépouillés par des bandes de pillards, ou bien de les vendre avec avantage au loin et jusqu'à l'étranger. Et tout cela nous explique très bien comment, durant le demi-siècle qui sépare la bataille de Pavie de la mort de Charles IX, nous voyons pour le plus grand profit des propriétaires le blé s'élever dans la région parisienne de 3 fr. 80 à 11 francs, en Normandie de 1 fr. 70 à 5 fr. 40, en Languedoc de 5 fr. 20 à 16 fr. 70[1] ; comment, pendant la même période, la viande devient presque une nourriture de luxe et comment, si le vin demeure à peu près aux mêmes cours que précédemment, cela ne tient qu'à l'énorme extension du domaine viticole [2].

1. Vicomte d'Avenel, *Histoire économique de la propriété*, t. III, p. 199.
2. *Ibid.*, t. III, p. 245.

Digitized by Google

Les terres s'exploitant dans des conditions exceptionnelles de sécurité et de bon marché et rapportant beaucoup, elles furent moins offertes et, par conséquent, montèrent. C'est à quoi devait aboutir nécessairement la révolution économique que j'ai essayé d'esquisser, et ce fut là le dernier bénéfice que les possesseurs du sol en retirèrent. « L'hectare labourable, dit M. d'Avenel, que nous voyons à 95 francs en 1501-1525, vaut 132 francs en 1526-1550, puis 241 francs en 1551-1575, enfin 317 francs en 1576-1600. Le XVIe siècle, à ne considérer que la valeur intrinsèque du métal, aurait donc été l'époque de la plus forte hausse de la propriété foncière, hausse plus grande que celle à laquelle nous avons assisté depuis cent ans, plus grande même que l'extraordinaire élévation des prix qui signale le XVIIIe siècle de 1701 à 1790 Mais il faut tenir compte de la découverte de l'Amérique et de la baisse du pouvoir de l'argent de 1526 à 1600 qui en fut la conséquence. Si le kilogramme d'argent de 1501 à 1525 valait presque six fois le nôtre, le même kilogramme de 1575 à 1600 n'en valait plus que deux et demi d'aujourd'hui. Par suite, les 95 francs de Louis XII représentaient environ 160 francs de Charles IX et 210 francs de Henri III, et la hausse absolue de l'hectare de terre n'est pas, comme elle paraît au premier abord, de plus de 300 0/0, mais seulement de 50 0/0 à peine... Mais, et cette observation est capitale parce qu'elle s'applique à tous les âges et qu'elle mérite d'être opposée aux doléances des propriétaires fonciers de nos jours, c'était un gain véritable, une chance inespérée pour les propriétaires du XVIe siècle, que celle de traverser la plus grosse crise pécuniaire des temps modernes et sans doute la plus rapide que le monde ait jamais connue, une crise qui déposséda les propriétaires mobiliers et dissipa les trois quarts

Digitized by Google

de leur richesse, sans en être autrement affectés pour leur compte personnel et même en y trouvant un bénéfice positif[1] ».

Si cependant, au XVIe siècle, les circonstances politiques et économiques se trouvèrent favoriser plus qu'à aucune autre époque les détenteurs de la terre, ceux-ci, il est temps de le reconnaître, surent tirer un merveilleux parti de la situation privilégiée qui leur était faite, car jamais peut-être les hautes classes de la nation ne donnèrent un plus général et plus bel exemple d'activité, d'industrie et de travail. J'ai dit, précédemment, quelles étaient les préoccupations de ces gentilshommes que leur devoir ou leur humeur éloignaient momentanément de leurs domaines, quel souci ils avaient alors de tout laisser « en bon ordre et estat en leur mesnage des champs », quel soin ils prenaient avant leur départ de régler et de bien régler leurs affaires. Et, s'il n'y avait là de quoi nous prouver l'intérêt que porte à l'administration de sa fortune et de ses biens le noble de campagne au XVIe siècle, la vie qu'il mène dans ses terres, les occupations qui la remplissent nous le démontreraient suffisamment. Qu'il ait des fermiers ou des métayers, ou qu'il fasse valoir lui-même ses terres, ou, enfin, comme c'est le cas le plus fréquent, qu'il use concurremment de ces divers modes d'exploitation, notre gentilhomme campagnard n'oublie jamais le proverbe qui dit que rien ne vaut l'œil du maître. On peut s'en convaincre par la lecture des vieux livres de raison de cette époque, celui si souvent cité de Gouberville, celui du sieur de Sainte-Feyre, celui des Perrotte de Cairon[2]. En trouvant mentionnés jour par jour dans les registres domestiques de ces

1. Vicomte d'Avenel, *Histoire économique de la propriété*, t. I, p. 338.
2. Voir plus haut, p. 14, 15, 34.

Digitized by Google

petits seigneurs ruraux non pas seulement les faits les plus notables de leur existence de propriétaires : baux passés avec leurs fermiers, locations de domestiques et de gens de journées, accords conclus avec les marchands auxquels ils s'adressent pour l'écoulement de leurs produits, procès soutenus contre leurs voisins, mais jusqu'aux moindres détails de leur exploitation rurale : menus gains, petites économies, insignifiantes dépenses, on se rend bien compte que leur vigilance prétend s'étendre à tout. Pour l'un de ces seigneurs, celui de Gouberville, nous avons même mieux qu'un livre de raison : une partie de la correspondance journalière échangée entre lui et Charles de Brucan et Guyon Le Long, chargés tous deux de faire valoir son domaine de Russy-en-Bessin[1]. Par leurs lettres, on peut se rendre compte du souci qu'a leur maître d'être tenu jour par jour au courant de tous les détails de l'administration de son bien : des conditions bonnes ou mauvaises où se font les labours, les semailles, les récoltes, le battage, l'engrangement ; « de la quantité de gerbes que l'on a gerbées au Clos-Neuf » ; des prix de main-d'œuvre des « ouvriers aousteurs » ; du nombre de tonneaux de cidre que l'on « pourra piler » ; des prix courants du blé ; de la vente des bestiaux ; de leur élevage et notamment « de l'engraissement d'un couple de béliers, qui seroit bien à propos en ce moment, car il y a ici plus d'herbes que les bestes n'en sauroient manger[2] ». Par lettres de même Gouberville excite

1. *Lettres missives de Charles de Brucan adressantes à Gilles de Gouberville et à Jacques du Montcel, seigneur de Saint-Nazer* (1569-1584), [publiées par M. le comte de Blangy], Caen, 1895, gr. in-8°.

Généalogie des sires de Russy, de Gouberville et du Mesnil-au-Val. — Notes complémentaires, pièces justificatives, suivies du testament et de la correspondance de Gilles de Gouberville [par M. le comte de Blangy]. Caen, 1892, in-8°. J'ai à remercier ici M. le Comte de Blangy, qui m'a fait l'honneur de m'envoyer ces deux ouvrages, véritables raretés bibliographiques, puisqu'ils n'ont été tirés qu'à 50 exemplaires.

2. *Lettres missives de Charles de Brucan, passim.*

Digitized by Google

continuellement le zèle de ses hommes. « Guyon, mon amy, écrit-il, je vous prye avoir l'œil en mes afferes comme vous sçavés qu'il m'en est besoing, veu la saison et mon absence, et dictes à Yver que je les lui recommande en tant que sont ceux qui regardent son debvoir et sa charge et qu'il ne perdra point la peyne du soing qu'il y mettra ; les nuicts sont bien à craindre pour les larrons de gerbes, pourquoy il faut veiller et faire des rondes la part que nous aurons des gerbes ; je vous prye en admonester tous mes serviteurs[1] ». Et quelques jours après : « Guyon... faites en mes affaires le mieux que pourrés et quelque beau temps qu'il puisse faire, vous aurés toujours le soing d'avoir l'œuil sur tous mes négoces, car les mœurs des hommes empirent de jour et nuict[2] ». Une autre missive est consacrée à la vente des pourceaux et des « aumailles » : « Si les pourceaux valent de l'argent, je suis d'avis que vous vendés les quatre que vous avez faict amender ; mais je ne sçais le moyen comme vous pourrés aller à Bayeux et laisser la maison seule. Vous en ferés comme vous verrés, si besoing est de les vendre ; et vendés aussi l'aumel dont on vous a offert trente livres, comme on m'a dict. Vous le vendrés le plus que pourrés et sera bon de le vendre à la maison, car les bouchers y viendront volontiers et vous gardés d'estre trompé au payement. Je vous recommande mes affaires combien que je m'asseure sur vostre loyauté et prud'hommie[3] ». Plus loin c'est de la vente de 40 ou 50 livres de « vieil beurre » qu'il est question, « dont il seroit d'un bon économe de se défaire... s'il est à prix raisonnable ».

1. *Généalogie des sires de Russy... suivies de la correspondance de Gilles de Gouberville.* Lettre du 7 août 1576 ; p. 113.
2. Lettre du 12 septembre 1576 (*Ibid.*, p. 115).
3. Lettre du 2 janvier 1578 (*Ibid.*, p. 125).

Digitized by Google

Aussi clairement d'ailleurs apparaissent les qualités de « bons mesnagers » de nos gentilshommes, lorsqu'on pénètre dans leur existence. Nous les voyons ces seigneurs de campagne levés avant le jour, allant eux-mêmes éveiller leurs valets, « gens qui toujours trop plus dorment qu'il n'est de raison », distribuant à chacun son travail, et passant matinées et après dînées à « faire vuider les estables des fiens et excrémens », « épierrer les champs », « bouter les fumiers ès terres, afin de les améliorer et engraisser », « arer leurs froments », « sarcler les orges », « fauciller et tourner les foins », « gerber les avoines », « aménager les prés », « relever les fossés », « parer le jardin et entretenir la pépinière nette d'herbes », « émonder les arbres », « coupper les espines pour restouper les hayes », « mener les bestes aux herbages », « marquer les moutons », « saigner les porcs ». Souvent, non contents de leurs travaux de la journée, ils repartent après souper pour « aller voir leurs prez et leurs bledz et si aucun bestail n'est pour y faire dommaige », et veillent toute la nuit « occupés à garder leurs vignes et à tirer des coups de hacquebutte pour en écarter les bestes, les pillards et mauvais garçons ». Forcément inactifs le dimanche, la préoccupation de leurs terres et de leurs récoltes ne les quitte pas pour cela. Comme encore nos paysans aujourd'hui on les voit, ce jour-là, allant après vêpres « par manière de récréation et de passe-temps », « se jouant d'une gaule se promener au long de leurs héritages[1] ». En réalité, le tableau de cette vie des gentilshommes campagnards est bien celui qu'a tracé du Fail : « Aux vergers me trouverez travaillant de mes

1. Tous ces détails sont particulièrement extraits de lettres de rémission, cette source précieuse d'informations pour la vie et les mœurs d'autrefois. Cf. notamment : Archives nationales. Trésor des Chartes. JJ 241, fol. 139, 196; JJ 243, fol. 28; JJ 249², fol. 55; JJ 255, fol. 96; JJ 263¹, fol. 168, etc...

Digitized by Google

serpes et faucilles, rebrassé jusques au coulde, coupant, tranchant et essargotant mes jeunes arbrisseaux, selon que la lune, qui besongne plus ou moins en ces bas et inférieurs corps, le commande; aux jardins, y dressant l'ordre de mon plant, reiglant le quarré des allées, tirant ou faisant découler et venir les eaux; accommodant mes mouches à miel; distillant les herbes, fleurs ou racines, ou, qui mieux vaut, en faisant des extractions d'icelles, et les rendant en liqueur espaisse; et me courrouçant d'un pied suspendu en l'air, et attentif contre la taupe et mulots qui me font tant de mal; semant diverses et estranges graines; mariant et joignant le chaud au froid, attrampant le sec de la terre, advançant les derniers fruits et contrerollant par doctes artifices, les effects et ornemens de nature, que le vulgaire ignore, aux bois faisant rehausser mes fossés, mettre à la ligne mes pourmenoirs[1]. »

Et c'est avec la même activité qu'ils apportent à l'exploitation de leur domaine, que nos campagnards s'occupent ensuite de chercher pour leurs produits les débouchés les plus sûrs et les plus avantageux, de tirer de la vente de leurs récoltes le meilleur parti. On dit qu'en 1525 le tribunal des élus de Lisieux considéra comme ayant dérogé Jean d'Annebault, père de l'amiral et du cardinal, parce qu'il avait engraissé des bœufs sur une de ses terres avec l'intention de les revendre. A ce compte et si le pouvoir s'était toujours montré aussi intransigeant, il serait demeuré bien peu de nobles en France. Je ne sache pas du moins qu'on ait aussi sévèrement traité un certain Jacques de Pontbriant, homme d'armes des compagnies d'ordonnance, ancien porte-guidon du maréchal de Rieux et du comte de Sancerre, commissaire de l'artillerie royale, qui, dans

1. *Contes et discours d'Eutrapel : La Retraite d'Eutrapel*, t. II, p. 266

Digitized by Google

une requête adressée au roi en 1534 expose ingénument que, « se tenant au lieu de Paignon, au pays et sénéschaussée d'Angoulesme, audict lieu de Paignon, pour son entretenement, il a et fait nourrir plusieurs bœufs, moutons et plusieurs autres bestail, qu'il va vendre au marché de Confolens et duquel vient argent, pour soy entretenir au service du roy[1] ». Il n'est pas le seul qui agisse de même, sans plus de façons, on peut le croire. Jacques Buot, écuyer, seigneur de la Respoute, en Poitou, vend son vin blanc à raison de 110 sols tournois la pipe, et il est si intraitable et si persuadé de la haute valeur de ses produits, qu'un jour il occit un pauvre diable de marchand auquel, en son absence, sa femme Luce Belleau s'est permis de passer une pipe à 100 sols[2]. Les Perrotte de Cairon, en Normandie, vendent, eux, un peu de tout : du blé, de l'orge, du cidre jusqu'à 75 sols la pipe, des moutons, des veaux et font surtout un véritable commerce de « voyde » ou pastel, achetant la récolte de leurs voisins, la faisant presser à leurs moulins et la cédant ensuite préparée aux marchands[3]. Quant à Gouberville, il tire de jolis bénéfices, semble-t-il, de la laine de ses moutons, de la vente de ses veaux, de son froment, de son chanvre et surtout de l'élevage des porcs, soit de ceux qu'il « prend à pasnage » de plusieurs de ses voisins, soit de ceux qu'il engraisse pour son compte et dont il expédie le lard un peu partout, mais surtout à Paris à un certain Thomas Quatorze[4].

1. Lettres de rémission accordées à Jacques de Pontbriant (1534). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 248, fol. 59.

2. Lettres de rémission accordées à Jacques Buot, seigneur de la Respoute (1546). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 257², fol. 73.

3. Abbé Aubert, *Notes extraites de trois livres de raison. — Comptes d'une famille de gentilshommes campagnards* (*Les Perrotte de Cairon*). *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, année 1898, p. 465-476.

4. *Journal de Gouberville*, publié par M. de Blangy. (*Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXII, p. 25, 68, 97, 177, etc., et *Journal de Gouberville*, publié par E. de Beaurepaire. (*Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXI), p. 304, 313, 319.

Digitized by Google

Tous ces bons gentilshommes courent d'ailleurs foires et marchés, allant s'y informer des cours, y faire eux-mêmes leurs achats de bétail, leurs emplettes « de provisions et de victuailles pour leur maison », y apporter leurs produits, et les fréquentes querelles qui s'élèvent entre eux et leurs acheteurs ou leurs vendeurs nous prouvent assez qu'ils ne s'en laissent, comme l'on dit, conter par personne[1].

La thèse d'un appauvrissement général de la noblesse française remontant aux premières années du XVIe siècle, thèse que contredisait déjà *a priori* l'état économique du pays à cette époque, se trouve donc, démentie aussi par la prospérité que nous révèlent les mille détails de la vie de propriétaires de nos gentilshommes campagnards. Et toutefois je ne voudrais point dire qu'il n'y ait quelque part de vérité dans les considérations dont d'ordinaire on appuie cette thèse, ni affirmer que dès le XVIe siècle ne se laissent point entrevoir et pressentir quelques-uns des faits qui amèneront plus tard la décadence matérielle de la noblesse. Peut-être, seulement, ces faits n'ont-ils pas encore au XVIe siècle toute la gravité qu'on prétend dès lors leur attribuer.

Le plus fréquemment allégué est celui-ci : l'aristocratie française portait, dit-on, en elle-même, et cela dès avant le XVIe siècle, un germe de ruine avec le système successoral que notre vieux droit lui imposait. Seul évidemment un régime de succession, où, comme en Angleterre, le droit d'aînesse eût été solidement constitué, aurait pu laisser se perpétuer une aristocratie riche et forte[2]. Au lieu de cela, en France, le par-

1. Archives nationales. Trésor des Chartes, JJ 249², fol. 2; JJ 253¹, fol. 141.

2. Paul Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, 1898, in-8°, t. II, p. 422, 423; — et *Histoire du droit civil français*, 2e éd., 1893, in-8°, p. 838-839.

Digitized by Google

tage était la règle dans les pays de droit écrit, le droit coutumier ne consacrant d'autre part au profit des aînés qu'un droit d'aînesse insuffisant. Et si, dans la région du Midi, la législation testamentaire, en réservant au père de famille une très large quotité disponible dont il pouvait faire bénéficier l'un quelconque de ses enfants, l'aîné généralement, permettait d'éluder les trop strictes dispositions des successions *ab intestat*, dans les pays de coutume, au contraire, le testament n'offrait aucun moyen d'avantager l'aîné de la famille plus largement que ne l'autorisait la coutume, puisque la quotité disponible laissée à la disposition du testateur était fort restreinte et que d'ailleurs si ce testateur avait des enfants, il n'avait pas le droit de favoriser par un legs l'un de ces enfants et ne pouvait disposer de la quotité disponible qu'au profit d'un étranger. Avec ce système, il faut bien le reconnaître, les fortunes nobles devaient aller s'émiettant de jour en jour, et il n'y a aucune bonne raison de nier que les conséquences de la législation en vigueur ne se fissent sentir déjà au XVIe siècle.

Ces conséquences toutefois paraissent avoir été singulièrement atténuées à cette époque par un fait social auquel on n'a pas prêté jusqu'ici, peut-être, autant d'attention qu'il le méritait. Je veux parler des vieilles traditions de vie communautaire qui, très persistantes encore parmi la noblesse du XVIe siècle, ont certainement contrebalancé et retardé alors les effets les plus immédiats et les plus désastreux de notre ancien régime successoral.

Si en effet, dès ce moment, les principes du droit existant avaient reçu dans la pratique une rigoureuse application, si à ces principes avaient toujours répondu des partages effectifs entre héritiers, nul doute que dès ce moment aussi le morcellement des fortunes

Digitized by Google

seigneuriales n'eût fait de rapides progrès. Mais au XVIe siècle la noblesse reste encore imbue des anciennes idées communautaires de la race et très fréquemment nous voyons les enfants d'une même famille préférer par tradition l'indivision aux droits de propriété personnelle que la loi ou la coutume les autoriserait à revendiquer sur l'héritage paternel. Les sentiments de l'aristocratie sur ce point se concilient d'ailleurs très bien avec sa fidélité au sol natal. Plus tard, lorsque le désir de sortir de chez soi gagnera les hautes classes, et dispersera les membres de la famille, chacun aura intérêt sans doute à se mettre au plus tôt en possession de la part d'héritage, de la légitime qui lui conférera l'indépendance. Mais aux « enracinés » du XVIe siècle le domaine patrimonial apparaît trop encore comme le centre même de la famille, pour qu'on s'étonne de voir très souvent se prolonger entre les héritiers de même nom une sorte de communauté qui leur permet de conserver intact ce domaine, de le sauver de tout démembrement. Les exemples de ce fait abondent. Dans sa savante biographie de Noël du Fail, M. de la Borderie en fait précisément la remarque à propos de ce manoir patrimonial de Château-Létard, « véritable ruche où autour de l'aîné, François du Fail, de sa femme et de ses enfants sont groupés tous les puînés du chef de famille[1] ». Antoine Guéteau, seigneur de la Touche-Poupart, en Poitou, vit de même dans l'indivision avec cinq frères ou sœurs[2]. Après la mort de leur père, les frères du Val, près de Marmande-Chinon, conviennent de se partager seulement les fruits du domaine paternel[3]. Le

1. A. de la Borderie, *Noël du Fail, Recherches sur sa famille, sa vie, ses œuvres* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVI, p. 568.)
2. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261², fol. 306.
3. *Ibid.*, JJ 263¹, fol. 171.

Digitized by Google

grand nombre de procès ou même de querelles à main armée soulevés alors par des questions d'indivision est une preuve de plus de ce que j'avance. C'est après avoir joui par indivis pendant plusieurs années de leur héritage que les deux frères d'Arbouville entrent en discussion et que l'un d'eux soutient contre l'autre un siège en règle dans le château de Buneau-en-Beauce[1]. A la suite de même d'une contestation entre les frères de Saingnac qui longtemps ont vécu ensemble au château de Padiès, dans la sénéchaussée de Toulouse, quatre d'entre eux se saisissent du cinquième et le mettent aux basses-fosses du château « où ils le font demeurer quatre jours et quatre nuits avec un mors de bride à cheval en la bouche et les fers aux mains et aux pieds, sans boire et sans manger[2] ». Voilà assurément de fort regrettables conséquences des traditions communautaires. Parlons sérieusement : il est très vraisemblable que c'est à la persistance de ces traditions que le démembrement des héritages seigneuriaux a dû de subir pendant le XVIe siècle un arrêt momentané et que la ruine de la noblesse a dû en partie de se trouver alors différée.

Un dernier argument des partisans de la thèse que je combats consiste enfin à nous représenter l'aristocratie française comme succombant dès le XVIe siècle sous le poids des dépenses que nécessite son état, des charges que lui impose son rang, des prodigalités auxquelles l'entraînent ses besoins de faste, de bien-être et de luxe. De cela on administre couramment la preuve à l'aide de trois ou quatre textes dont le plus fréquemment cité est le célèbre passage où Martin du Bellay raconte qu'au camp du Drap-d'or « plusieurs y portèrent

1. *Ibid.*, JJ 240, fol. 202.
2. *Ibid.*, JJ 263[1], fol. 115.

Digitized by Google

leurs moulins, leurs forests et leurs prez sus les espaules[1] ».

Mais là encore n'y a-t-il pas exagération manifeste? Que l'on prenne garde d'abord que, lorsqu'on parle des goûts dispendieux de la noblesse, il se trouve neuf fois sur dix que c'est la noblesse de cour qui est visée, c'est-à-dire, nous l'avons vu, la plus infime minorité des gentilshommes. D'autre part, je n'ai pas à revenir sur ce que j'ai déjà dit du soin incessant que prennent ceux des provinces de faire valoir au mieux leur domaine, des qualités d'ordre, d'activité et de travail dont ils font preuve. Ce que je voudrais seulement faire remarquer maintenant c'est qu'à cette excellente administration répondent en général la plus prudente écomie, peu de goûts et de désirs de bien-être, un dédain à peu près complet du luxe, une très grande simplicité de vie. Et sans doute je ne prétends pas que dès le XVIe siècle d'assez lourdes charges ne pèsent point sur l'aristocratie. Si les frais de séjour à la cour ne sont en général guère onéreux aux gentilshommes et pour cause, en revanche il leur faut, à chaque fois qu'ils sont mandés à l'armée, « se mettre en bon et suffisant esquipage pour faire service au Roy », « garnir leurs boestes de deniers pour fournir ès fraiz qu'il convient faire pendant la campagne ». Mais ce sont là dépenses extraordinaires et nécessaires, non dépenses somptuaires. Au surplus, le meilleur moyen que nous ayons de venger nos gentilshommes du XVIe siècle du reproche de prodigalité que trop légèrement on leur adresse sera peut-être de pénétrer, comme nous allons le faire, un peu plus avant dans leur intimité, de décrire leurs demeures, leurs installations, de les mettre

1. Martin du Bellay, *Mémoires*, publiés dans la Coll. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. V, p. 132.

Digitized by Google

en un mot dans leur cadre et de montrer ces gentilshommes en leurs gentilhommières. Les splendeurs et les magnificences en seront bientôt exposées, on le verra, et l'on se convaincra vite que si, comme l'on dit, les bonnes maisons se font par l'épargne, nuls n'ont mieux mis en pratique le proverbe que nos nobles campagnards du XVIe siècle.

III

Avant de visiter avec lui les habitations de ces nobles campagnards, il est superflu, je pense, de demander à mon lecteur de vouloir bien oublier un instant les fastueuses demeures que les rois et les grands seigneurs du XVIe siècle nous ont léguées comme le splendide témoignage de l'art délicat et raffiné de la Renaissance. Les gentilhommières, où vit la majorité de l'aristoratie de France à cette époque, ne rappellent en rien même de très loin ces monuments admirables où se sont prodigués le génie et la fantaisie des architectes et des artistes du temps de François Ier et de Henry II. Elles n'en ont d'ailleurs nullement la prétention. Plus tard sous Louis XIV, les demeures de beaucoup de gentilshommes s'efforceront de reproduire, toutes proportions gardées, l'ordonnance des grandes demeures seigneuriales et royales; la cour donnera une sorte de mot d'ordre en architecture comme en tout le reste. Au XVIe siècle et même pendant les premières années du XVIIe, la noblesse n'a point en général pareilles visées. Il n'y a pas alors d'art officiel en matière de construction. Les gentilshommes se contentent ou d'approprier leurs anciennes habitations aux conditions et aux exigences nouvelles de la vie, ou de se bâtir des demeures

Digitized by Google

qui, tout en répondant à ces conditions et à ces exigences, conservent quand même un type de simplicité traditionnelle et restent dans le caractère et le goût d'autrefois.

Lorsqu'il fut démontré après les guerres anglaises que la plupart des châteaux féodaux édifiés au moyen âge ne pouvaient tenir contre le nouvel et terrible agent de destruction qu'était l'artillerie à feu, la noblesse commença à se dégoûter des forteresses où, pendant tant d'années elle avait vécu. L'accroissement du pouvoir royal, auquel le pays tout entier se trouva alors à peu près définitivement soumis, rendit, d'autre part, inutiles ces châteaux comme moyens de sauvegarder l'indépendance féodale contre les entreprises de la royauté. A ce moment, d'ailleurs, tours et donjons n'avaient plus même pour raison d'être de maintenir l'autorité du seigneur sur des populations rurales chaque jour plus riches, plus unies, commençant à sentir leur force, à discuter, à vivre de la vie politique, ni sur des tenanciers qui n'étaient plus les serfs taillables à merci d'autrefois, mais de simples débiteurs rachetés, au moyen de rentes perpétuelles ou de sommes une fois payées, des corvées et de tous les droits seigneuriaux qui, autrefois, pesaient sur eux. Au cours du temps enfin, les mœurs et les idées avaient changé : pendant les expéditions d'Italie, beaucoup de seigneurs avaient visité les villas et les maisons de campagne d'outre-monts ; au retour, ils trouvèrent leurs vieilles forteresses patrimoniales sombres et tristes[1]. Ces causes d'ordre matériel, politique, économique, moral décidèrent de la transformation du château féodal. Conservant le donjon et les tours principales comme signe à peu près nominal d'ailleurs de

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, 1865, in-8°, t. III, v° CHATEAU . 173-174.

Digitized by Google

leur ancienne puissance, les seigneurs jettent bas les courtines fermées qui les réunissaient et les remplacent par des bâtiments largement ouverts. Aux bailles ou basses-cours entourées de défenses, ils substituent des avant-cours contenant les communs nécessaires à l'exploitation de leurs domaines, au logement des serviteurs. Les plus riches essayent en même temps de donner à leurs demeures ainsi remaniées un cachet de légèreté et d'élégance; d'autres se contentent de démolir ce qui les gêne[1]. Bref, c'est dans ces anciens châteaux *désaffectés* un peu plus tôt ou un peu plus tard, que beaucoup de gentilshommes vivront jusqu'à la Révolution. Je connais ainsi en Auvergne plusieurs châteaux féodaux qui, transformés, servaient encore de demeures à des familles nobles, au commencement du XIXe siècle.

Mais l'habitation de la grande masse de la noblesse au moyen âge, ce n'est pas tant le château féodal que le manoir. Le manoir est, par définition, la résidence du gentilhomme, du chevalier qui ne possède pas les droits seigneuriaux de haute et basse justice permettant d'élever un château avec tours et donjon; c'est la maison des champs placée au point de vue architectonique entre le château féodal et la *maison* du vavasseur, degré supérieur de la classe attachée à la terre seigneuriale, homme libre[2]. Son caractère distinctif est, en général, de former une petite agglomération de bâtiments avec logis principal pour l'habitation du propriétaire, communs pour l'exploitation : granges, étables, pressoir, fournil... le tout avec cours et jardins et entouré de murs et de fossés. Car, si le manoir n'a point les défenses des châteaux : tours, ouvrages avan-

1. *Ibid.*, p. 175.
2. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, v° MANOIR, p. 300.

Digitized by Google

cés, courtines, il est presque toujours construit et fortifié de manière à résister, sinon à un siège en règle, au moins à un coup de main tenté par quelques aventuriers. Souvent même il prend l'importance d'un château avec ses fortes tourelles, ses meurtrières, ses hourds et ses machicoulis crénelés. Le XIVe et le XVe siècles virent s'élever ainsi beaucoup de ces manoirs qui pouvaient protéger leurs habitants contre les bandes armées, répandues sur le territoire, ou devenir des postes assez bien munis et fermés pour inquiéter le pays[1].

Mais, au XVIe siècle, les mêmes causes, qui font subir aux châteaux féodaux les changements que j'ai dits plus haut, modifient aussi l'aspect des manoirs. A cette époque, on cherche à leur enlever leur caractère de forteresses, on les ouvre sur le dehors, leurs murs extérieurs sont percés de fenêtres; leurs fossés, comblés et remplacés par des terrasses. Dégagées de leur appareil de défense, ces résidences fortifiées se changent en simples demeures des champs, en sorte qu'au même moment où beaucoup de petits châteaux féodaux voient démolir leurs tours, abattre leurs courtines et se transforment en manoirs, les manoirs eux se convertissent en gentilhommières et donnent ainsi naissance à ce type de construction auquel la noblesse restera fidèle pendant tout le XVIe siècle[2].

C'est en effet sur le plan et le modèle de l'ancien manoir du moyen âge modifié, que se bâtissent, dès la fin du XVe siècle, les demeures nobles auxquelles on est convenu de donner le nom de gentilhommières ou de noblesses. L'aspect actuel de celles de ces demeures qui nous ont été conservées, les descriptions qui nous

1. *Ibid.*, p. 306-312.
2. Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. VI, p. 314-316.

Digitized by Google

restent d'autres, nous permettent de reconnaître aisément en elles les grandes lignes et les dispositions générales des constructions qui les avaient précédées. Comme l'ancien manoir, la gentilhommière se compose essentiellement d'un assez vaste terrain enclos de murs, et où se trouvent enfermés l'habitation du maître et les bâtiments d'exploitation de son domaine. L'enceinte est quelquefois une simple muraille de 4 ou 5 mètres de haut ; quelquefois cette muraille est flanquée de tourelles aux quatre angles et de chaque côté de la porte. Quant à l'ordonnance intérieure, elle reste toujours à peu près la même. A l'entrée : une grande cour ; au fond de cette cour : le logis du maître ; à droite et à gauche, adossés contre le mur de clôture : les communs ; derrière la maison du seigneur : le jardin. C'est ce plan que Charles Estienne a tracé en détail dans sa *Maison rustique* comme décidément consacré par l'usage. Cette description d'Estienne donne, je crois, l'idée la plus juste que l'on puisse se faire d'une gentilhommière : « Figurez, dit-il, une cour grande et spacieuse qui soit bien quarrée en tous sens, au milieu de laquelle faites creuser une mare pour la pourriture de voz fiens, et plus au delà un puis, avec deux ou trois grandes auges de pierre de taille, pour abbreuver le bestiail et les volailles, si vous n'avez la commodité de la fontaine.

« Ceste cour, contenant un arpent quarré, sera fermée de murailles de 18 pouces d'espesseur et de 10 pieds de hauteur depuis le rez-de-chaussée, pour appuyer vos bastimens par dedans ; et pour obvier au danger des larrons, y aura des chesnes par voyes et bonnes encongneures selon la commodité de vostre lieu et des estoffes.

« Au milieu de la muraille de devant, qui aura son regard vers le soleil couchant, vous ferez vostre porte

Digitized by Google

avec son portail au-dessus, pour se mettre à couvert quand il pleut. Et sera la porte autant haute et si large qu'une charretée de gerbes ou de foin y puisse entrer à l'aise.

« A la rencontre du portail, vers le chemin passant, ferez un champart de 5 ou 6 arpens, bien fossoyé à l'entour pour la paisson de voz bestes lasses ou malades qui ne pourront aller en compagnie des autres et aussi pour les laisser reposer et ruminer au serain, au temps des grandes chaleurs.

« Le logis pour vostre fermier sera bien basty à costé du portail à main senestre et prendra jour sur la rue vers l'asseran, nonobstant que ses croisées seront sur la cour au levant : son four aura saillie hors le bastiment et resortira la gueule dans la salette près du foyer et aura la blutterie au-dessus.

« A senestre de l'entrée de ladicte salette y aura un bouge pour les laictages de la fermière et pour la réserve de ses vivres et au-dessous, la petite cave; la montée de laquelle sera pour trappe à pied droit, à l'entrée de la salette et le potager dans le bouge dessusdict.

« De l'autre costé de la salette sera la chambre à coucher le fermier et une autre joignant icelle pour ses enfans et servantes. Au tenant desquelles deux chambres en continuerez une autre assez grande, l'entrée de laquelle sera sur la cour par dehors pour loger son chauffage, ses instrumens de labour et autres choses nécessaires. Et le dessus de ce corps d'hostel servira de greniers pour les fruits, légumes, graines, herbes et racines que l'on voudra garder.

« A main droite du portail, en entrant, seront les estables aux chevaux avec la réserve d'une assez grande chambre basse tenant le grand portail pour coucher le chartier et autres serviteurs et aussi pour retirer les colliers, sellettes, traits, manselles, et autres

Digitized by Google

outils pour les chevaux. Et en continuant les estables ausdicts chevaux, ferez aussi les estables aux bœufs et aux vaches et le chenil auprès. Et au-dessus d'icelles estables les greniers pour le foin et fourrage des bestes.

« A l'endroit opposite du portail de vostre ferme, respondra directement l'entrée de vostre logis, qui par un perron de huit degrés pour le plus conduira au premier estage d'iceluy; et dresserez à costé droit dudict perron vostre cuisine et retraite pour deux ou trois serviteurs pour vostre personne. Puis continuerez voz pressoirs et foulleries. Et de l'autre part seront les celliers à vin et à cidre avec vos caves au-dessous. Vous entrerez en vostre chambre, bouge et garde-robbe par le costé droit et lairrez autant de logis à l'autre costé pour les amis et survenans. Et ferez voz principales veues et croisées au levant et ne réserverez que demi-croisées sur la cour pour avoir veue sur voz gentz et sçavoir qui va et vient à vostre logis; et au bout de chacun bouge ferez un privé pour la nécessité de chacun desdicts corps d'hostels et les sièges par bas desdicts privés serviront pour le fermier et ses gents. Comme aussi le comble et le dessus de voz chambres seront pour les greniers, d'un costé pour le seigle et fourment, et de l'autre pour les mars; et au bout des celliers asserrez vostre poulaillier et taicts à autre volaille. Et semblablement au bout de la foullerie vous asserrez la volière ou colombier à pied.

« Le gélinier sera basti de façon que le par-bas d'iceluy servira pour les volailles d'eau, comme pour les oyes, les cannes à part, et le dessus pour la volaille de courtil, avec leurs jucheoirs et paniers à pondre. Et faudra faire au-dessous du gélinier quelque séparation pour les poules ou coqs d'Inde sous le plancher desquelles logerez les faisans en un enclos de lattes.

Digitized by Google

Quant aux paons vous leur lairrez la liberté de jucher partout.

« Appuyez vos bergeries et porcheries contre le midi de sorte qu'elles n'aient vue que sur la cour et à la principale bergerie ferez une séparation d'assez hautes clayes pour retirer les agneaux d'avec leurs mères et les boucs pareillement et joignant la porcherie leverez deux cloisons de murailles bien enduites de toutes parts, l'une pour les truyes, l'autre pour les verrats. Au cas pareil ferez des chèvres et des chevreaux en autre estable à part; et le dessus servira de grenier pour le fourrage et nourriture du bestiail.

« A l'opposite des bergeries vous ferez la grange avec sa grande porte de largeur de la travée du milieu, pour donner jour aux batteurs et sur le portail par dessus pour mettre les volailles à couvert quand il pleut, ou quand il fait trop grand soleil.

« L'un des costez de la grange, sous trois travées de long sera pour loger vostre seigle et fourment et l'autre costé de mesme mesure, pour les mars. Le milieu, de la largeur du portail avec sa couverture par dessus.

« Et entre les bergeries et porcheries, justement à l'opposite du portail de la grange ferez un lieu de hauteur compétente en forme d'appentils pour mettre à couvert vos charrues, chariots, charrettes, hacquets, tombereaux, si vous n'aimez mieux faire cet appentil sous vostre volière, n'ayant autorité de faire comme à fief colombier à pied.

« Par le dessous ou à costé de vostre perron, selon la largeur du corps d'hostel, vostre fermier entrera aux jardinages; mais vous y entrerez par un autre perron que ferez descendre de vostre chambre sur iceux : l'un desquels jardins à costé droit sera pour les potages et l'autre pour les parterres et légumes avec le lieu pour les ruches des mousches à miel.

Digitized by Google

« Du bout d'une grande allée, que dresserez depuis vostre perron jusques au mur du verger, entre les deux jardins, sans autre closture ou séparation que de deux hayes vives, sera le verger séparé des autres jardins par muraille traversant aux deux costez du clos de vostre lieu. Et au milieu de ladicte grande allée y aura les puits pour arroser, par canaux ou gouttière, ce qu'il faudra aux jardins, si mieux n'aymez y faire venir la fontaine et chercher les sources, ou bien faire une citerne bien cimentée pour recevoir et réserver l'eau du ciel.

« Le verger sera la closture de vostre logis par lequel vous entrerez en vostre pastis au pré de paturage sur le petit rif verdoyant vostre verger, le long duquel ruisseau vous ferez vos plantats de saussaye.

« A l'entrée de vostre verger, à l'endroit du jardin, ferez d'un costé la pépinière et de l'autre la bastardière et au milieu l'ordre des arbres parcreus et entez. Et au bout d'embas planterez par rayons vostre ozeraye qui pourra recevoir pour sa commodité la fraîcheur et l'humidité du petit ruisseau.

« Le portail du costé du pré, pour vostre entrée particulière, sera garny de deux chevrons sur une architrave sans plus et quatre ou cinq créneaux au dessus et fermée d'un huys fort; car par là vous entrerez en vostre maison et en sortirez en secret quand bon vous semblera sans le sceu de vos gents ny sans avoir la mauvaise odeur des estables[1] ».

Ce plan du « bastiment et pourpris de la maison

1. Charles Estienne, *l'Agriculture et maison rustique*, Paris, 1 64, in-4°, fol. 6-8. Veut-on une description plus poétique de la même époque? Voici celle que trace Philibert Hegemon dans sa *Colombière et maison rustique*. Cette maison, il faut :

... l'enclorre en un lieu, où est un petit mont
Regardé de Phebus, dois qu'aparoit son front,
Jusque tant que (caché) noire nuict nous domine,
Sur le pendant duquel j'ai planté torte vigne,

Digitized by Google

rustique », Charles Estienne le trace en 1564. Quarante ans après, Olivier de Serres le conseillera à peine modifié à ses lecteurs. « Ores serez-vous bien logé, dit le vieil auteur, si suivant les précédentes règles de la situation et les générales de l'architecture, vostre maison a belle et plaisante entrée, porche, basse-court, l'eau au milieu par fontaines, puits ou citernes... La grange, escuries, bergeries et autres logis de bestail, ensemble les greniers pour serrer leur fourrage, foins, paille, feuille pour nourriture durant l'année, seront posés du costé du couchant de vostre maison, si faire se peut quinze ou vingt toises éloignés d'icelle faisant entre deux une grande court, où y aura tant de logis par estables séparées petites et grandes qu'il puisse

Et au bas aplani, un petit bastiment,
Qui tient mes domestics à couvert seulement.
Au plus près et joignant, est la fontaine vive,
Que la claire aube voit aussitost qu'elle arrive.
Au devant (pour voiller du midy la chaleur)
Est le bocage frais, umbré de feuille et fleur
Aligné et toufu de douce, aigre, cerise
Et d'afranchis coudriers : au-dessus le divise
Le ruisseau crystallin lequel plein de cresson
Et de saules bordé, avec murmurant son
Coule contre couchant, le long d'un chemin large
Qui contre la bize a pour abry et pour targe
Un pendant esmaillé de fraisiers savoureux.
. . . . . .
Ce ruisselet (passant) peut le prey abreuver
Qui est contre l'autan : puis va se descharger
Le long de deux jardins, dans lesquels aux chaleurs
On peut le faire entrer pour humecter leurs fleurs...
Entre ces deux jardins est la maison petite,
Où le rusticq clousier et sa famille habite.
Le four n'en est pas loin, et un peu à cartier
Est l'estable et pressoir, la grange et columbier.
. . . . . .
Au milieu du basti et devant est la court,
Où le fangeux pourceau au retour des champs court.
. . . . . .
Là le poulain gaillard arrive en sautelant,
La laineuse brebis et son agneau beiant...
Au derrier de la grange et du pressoir jà vuyde
Est le plaisant verger au penchant du pourpris
Regardant le midy. Et au val est compris
En rangs bien ordonnez une ombreuse sausaie
La cerve du poisson et la franche ozeraye.....
Au reste, ce pourpris d'un fossé s'environne
Bordé de saules verts.

Philibert Hegemon, *La Colombière et maison rustique*. Paris, 1583, in-8°.)

Digitized by Google

suffire à contenir à l'aise tout vostre bestail selon leurs espèces et vos moyens. Dans laquelle court et en l'un de ses costez près la principale entrée sera bastie la maison du mestayer ou fermier, pour de sa fenestre lui estre facile de voir son bestail à toutes heures. Laquelle maison ne laissera d'estre utile pour vostre mesnage, encore que n'eussiez aucun fermier, faisant cultiver vostre terre par serviteurs domestiques. Un grand couvert, comme halle de marché, y sera dressé pour à l'ombre et hors l'importunité du temps y reposer coches, carosses, charettes, socs, charrues... Aussi servira tel couvert de boucherie, y tuant les bestes pour la provision de la maison et pour, en temps pluvieux, neigeux, venteux et froid, y charpenter, tailler des pierres, accoustrer des perches... Dehors et près des estableries reposeront les fumiers dans deux ou trois grands lieux un peu creusés au milieu et pavez au fond... Vos jardinages et vignobles, unis ensemble enfermés dans un grand parc, seront posés près de vostre maison du costé du levant au midi tant pour le plaisir d'avoir la vue sur de telles beautés que d'estre parés par le bastiment de la violence de la bise. Dans ces jardinages entrerez par une poterne faite au derrière de vostre maison pour facilement vous y aller promener sans passer par vostre grand'court ». A ce « vrai dessein de bastiment champestre », que nous propose Olivier de Serres, le vieil agronome n'ignore pas sans doute que la mode a apporté déjà quelques modifications. Ainsi, dit-il, s'est introduit l'usage d'« esloigner de la maison les granges, estableries et logis du bestail »; mais c'est là, ajoute-t-il, chose déplorable, car, « estant la mesnagerie ainsi reculée, le seigneur est privé de la liberté de pouvoir commodément tenir son bien à la main... joinct que tel esloignement, estant le bien affermé ou non, rend la maison plus

Digitized by Google

solitaire et moins fréquentée que ne requiert le logis des champs[1] ».

Et ne croyons pas que ces plans tracés par Estienne, par Olivier de Serres, soient des plans théoriques et de pure fantaisie. Nous avons des descriptions contemporaines de telle et telle gentilhommière qui concordent entièrement avec celles de ces auteurs. A la Hérissaie, demeure patrimoniale des du Fail, près de Montfort, en Bretagne, « tous les bâtiments se trouvent rangés autour d'une grande cour rectangulaire, dont la longueur est du midi au nord. La métairie, longue de cinquante-quatre pieds sans la grange, borde le côté sud de la cour et regarde le nord. La maison principale, longue d'une centaine de pieds, s'adosse au côté ouest et regarde l'orient. Le pavillon, séparé des autres bâtiments, occupe l'angle nord-est de la cour et vers le milieu du côté nord, presque à égale distance du pavillon et de la maison principale s'élève la chapelle ». Un grand mur avec portail ferme le côté est, et derrière le logis du maître s'étend le verger[2]. Au manoir de Rouvray, près du Translay en Ponthieu, « on pénètre dans la cour en passant sous une porte en maçonnerie à plein cintre, accostée de deux robustes piliers carrés. A droite et à gauche sont des bâtiments couverts en tuile : le premier à droite, contient les étables, le deuxième en suivant vers la maison, est l'écurie. Le premier bâtiment à gauche sert de grange; après vient la brasserie et un hangar. Le hangar donne par l'autre extrémité sur la basse-cour, où se trouvent le poulailler, la porcherie et l'étable à vaches... En rentrant dans la cour nous avons en face de nous la maison

1. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, Paris, 1804, 2 vol., in-4°. *Premier lieu*, chap. v : *Dessein du bastiment champestre;* t. I, p. 19-20, 21, 22, 23.

2. A. de la Borderie, *Noël du Fail...* (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVI, p. 569.)

Digitized by Google

prolongée à gauche par un petit bâtiment bas et allongé, n'ayant qu'un seul rez-de-chaussée et percé de deux petites portes et de deux fenêtres. C'est là qu'est la cuisine, la dépense et le fournil... Derrière la maison s'étend le jardin planté de quatorze chênes et de deux frênes; après le jardin, un herbage entouré de haies et contenant six journaux. Autour de la cour et du jardin règne un mur, flanqué, aux quatre angles, de quatre sveltes tourelles couronnées de toits aigus en ardoises reposant sur un cordon en pierres blanches[1]». Et au surplus ce plan constant des gentilhommières reste encore très apparent en beaucoup d'endroits et il n'est pas un de mes lecteurs qui n'en ait présent quelque exemple à la mémoire.

Ce qui varie davantage, suivant le pays et aussi le goût particulier de chacun, c'est l'architecture, l'aspect extérieur du logis du maître. Les types en sont naturellement très divers. Ici, en Normandie, fréquemment, la maison du seigneur affecte simplement la forme d'une construction carrée, relevée seulement par l'ornementation de la porte, des fenêtres ou des cheminées. Là, en Bretagne et en Berry, une tour ronde ou à pans coupés, qui renferme l'escalier, est appliquée sur le milieu du manoir. Cette tour est quelquefois placée à l'angle de droite ou de gauche. Ailleurs, en certaine partie de l'Auvergne avoisinant le Gévaudan, un pignon carré coupe le toit et domine la façade. Ailleurs, en Vivarais surtout, quatre petites échauguettes de fantaisie ornent les quatre angles de l'édifice, dont la couverture est en terrasse. Ailleurs encore, mais plus rarement, le corps de logis principal a une aile en retour d'équerre, avec quelquefois une tourelle dans l'angle[2].

1. Marquis de Belleval, *Nos pères*, Paris, 1879, in-8°, p. 232.
2. J'ai un vif plaisir à remercier ici mon collègue et excellent ami M. Frédéric Sœhnée des précieux renseignements qu'il m'a fournis pour la rédaction des pages qui précèdent.

Digitized by Google

Les dispositions intérieures des gentilhommières diffèrent autant les unes des autres, on le comprend, que leurs aspects extérieurs. Aux larges et régulières proportions des unes répond un aménagement spacieux et commode ; le plan réduit ou tourmenté des autres ne comporte qu'une très sommaire installation. Et quelle différence en effet entre telle habitation qui comme la « maison noble » du Hert, en Boullenois, semble, d'après l'inventaire que j'ai sous les yeux, ne comprendre guère qu'une cuisine, une chambre et un grenier[1], et telle autre, qui, comme le château d'Ozillac en Saintonge, ne compte pas moins de dix-huit pièces spacieuses[2] !

Pourtant, en général, au dedans comme au dehors, toutes ces gentilhommières, petites ou grandes, offrent quelques traits communs qui permettent de reconstituer assez bien la physionomie d'une maison noble type.

Dans toutes d'abord une pièce est considérée comme la « principale partie du logis ». Cette pièce c'est la cuisine, qui non seulement n'est jamais sacrifiée, mais qu'au contraire on prend soin avant tout de bien et confortablement aménager. « Il faut commencer un bastiment par la cuisine ou par la cave » est un vieux dicton[3]. Elle est ordinairement placée au rez-de-chaussée, quelquefois au premier étage. Laquelle de ces deux situations est préférable ? En voyant Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, discuter gravement la question, on se rend compte de l'importance qui s'y attache. « Vostre cuisine sera posée au premier étage

1. Inventaire des meubles de Jacques de Crendalle, seigneur du Hert en Boullenois (1593). Archives nationales, série M, 380.

2. Inventaire des biens de François de Reilhac, au château d'Ozillac. (*Archives historiques de la Saintonge*, t. XX, p. 326.)

3. « Le premier bastiment d'une bonne maison doit estre la cuisine », dit de même Charles Estienne, dans *l'Agriculture et Maison rustique*, fol. 2 v°.

Digitized by Google

de la maison au plan et près de vostre salle, de laquelle entrerez dans vostre chambre; par ainsi ceux qui sont dans la cuisine, par l'approche de la salle et de la chambre où vous estes souvent, s'en trouvent contrerollés et réprimés les paresses, crieries, blasphèmes, larcins des serviteurs et servantes. Mesme la nuit quand les servantes, sous prétexte de fourbir leur vaisselle, faire leur buée et autres ordinaires mesnageries, demeurent bien tard dans la cuisine, vous sentans près d'elles, elles n'auront lors moyen de ribler avec les serviteurs à l'aise et sans crainte, ainsi que cela est facile et commun en la cuisine basse, le maistre et la maistresse estans retirés en leur chambre en haut, loin d'elles et laissées comme en pleine liberté[1]. » Avoir sa cuisine au rez-de-chaussée présente d'ailleurs bien d'autres inconvénients. C'en est fait de la « seureté de la maison, donnant la bassesse des fenestres facile accès au diabolique boudin et autres maudites inventions que nostre misérable siècle a produites[2] »; de plus « passans heurtans à la porte principale de la maison, le plus souvent elle est inconsidérément ouverte par ceux qui sont dans la cuisine basse par paresse ou incommodité de monter en haut pour reconnaître si c'est ami ou ennemi, dont la maison est exposée au danger. Et quant à l'espargne telle ne peut estre en la cuisine basse qu'en la haute, tant pour les raisons dictes, que par n'estre possible tenir l'œil, ainsi qu'il appartient, sur les pilleries qui se commettent par plusieurs larronneaux, lesquels, sous umbre de pauvreté ou autre prétexte, tournoient une bonne maison, à quoi les invite la facile entrée en la cuisine basse[3] ». Mais ce n'est pas

1. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*. Premier lieu, chap. v : *Dessein du bastiment champestre*, t. I, p. 21.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 22.

Digitized by Google

seulement pour la surveillance plus aisée de la maison, pour la sécurité plus grande du logis que l'on se préoccupe ainsi de la situation de la cuisine. C'est aussi pour l'agrément et la commodité même du père de famille. Dans beaucoup de gentilhommières au XVIe siècle, la cuisine est en effet le centre de la maison, la pièce où tous maître et serviteurs ont leurs habitudes. Le seigneur très souvent prend là ses repas avec sa famille, vieille coutume dont Olivier de Serres constate non sans regret la disparition, car, dit-il, « le dire de messire Anne de Montmorency, connestable de France, est remarquable que le gentilhomme ayant atteint jusques à 500 livres de revenu ne sçait plus que c'est de faire bonne chère, parce que voulant trancher du grand, il mange à sa salle à l'appétit de son cuisinier, où auparavant prenant ses repas à la cuisine se faisoit servir à sa fantaisie[1] ». Gouberville, lui, vit encore à l'ancienne mode dans son manoir du Mesnil-au-Val et comme beaucoup de ses contemporains il dîne et soupe dans sa cuisine, y passe ses veillées, y fait « ses escriptures[2] ». Qu'une indisposition le retienne quelques jours à la chambre, il note toujours avec satisfaction dans son *Journal* qu'à telle date il est « redescendu à la cuisine[3] ». Le vieux nom de « chauffoir » donné à cette pièce en certains pays, en Vivarais notamment[4], en marque bien d'ailleurs la destination : le « chauffoir » c'est en somme le foyer, le foyer domestique. Et le mobilier du lieu est approprié à l'idée que l'on s'en fait. A côté des meubles que nous ne nous étonnons

1. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, t. I, p. 22-23.
2. *Journal de Gouberville*, publié par E. de Beaurepaire, p. 151.
3. *Ibid.*, p. 195.
4. Inventaire des biens de Bernardin de Lermusières (1586) (Archives de M. Michel de Chazotte, au château des Romaneaux, Ardèche). Je saisis avec empressement l'occasion d'adresser l'expression de ma respectueuse reconnaissance à M. Michel de Chazotte pour les si intéressants renseignements qu'il m'a communiqués avec tant de bienveillance.

Digitized by Google

pas d'y rencontrer : buffets, arches, bahuts, coffres, bancs et des ustensiles qui y sont tout à fait à leur place : bassins, chaudrons, poêles, broches, rotissoires, hastes, léchefrites, grils, mortiers, vaisselle d'étain et de grès, nous trouvons presque toujours, dans ces cuisines du XVIe siècle, un ou deux lits ou couchettes[1], destinés aux principaux serviteurs, très souvent aussi deux ou trois « chaires » à dossiers qui sont les sièges destinés au seigneur et à sa femme[2]. Installés sous le grand manteau de la cheminée[3], ceux-ci passent au milieu de leurs domestiques les longues soirées d'hiver ; on se chauffe ensemble et le temps s'écoule gaiement soit en causeries, soit en jeux, soit à écouter les récits de quelque vieux conteur, soit même à la lecture de quelque bon livre. « Ce jour là, note Gouberville à la date du 6 février 1555, il ne cessa de plouvoyr. Mes gens furent aux champs, mais la pluie les rachassa. Au soir, toute la vesprée nous leusmes en Amadis des Gaules comme il vainquit Dardan[4]. »

Il est peu de gentilshommes toutefois, sauf les très pauvres, ou à moins que ce ne soit leur goût et leur fantaisie, ou qu'il ne s'agisse encore d'un vieux garçon comme Gouberville, qui n'aient, en dehors de leur appartement particulier, autre lieu que la cuisine pour « demeurer habituellement », « passer leur temps » et

1. Dans la cuisine de la maison de Lermusières, en Vivarais, se trouvent deux lits bien garnis : l'un « à montants », l'autre « à pavillon ».

2. Dans quelques maisons du Limousin on trouve la cuisine ornée des portraits de famille (Vicomte de Broc, *le Temps passé*, 1893, in-8°, p. 9).

3. Les cheminées sont, en effet, généralement, de dimensions respectables. Dans la maison noble des Romaneaux, près Arlebosc, en Vivarais, « la cheminée occupait le fond de la cuisine et était formée d'un chauffoir ou chalfagne, c'est-à-dire d'une grande voûte de pierre de 3 mètres d'ouverture et 2 mètres de profondeur, s'ouvrant par un large arceau en pierre de taille, tandis qu'au fond et au milieu se trouvait l'ouverture de la gaîne, les tisons reposant au-dessous sur deux hauts landiers ; de chaque côté des bancs ou arche-bancs servaient de sièges. » (*Notice manuscrite sur l'habitation des Romaneaux*, par M. Michel de Chazotte).

4. *Journal de Gouberville*, p. 156.

Digitized by Google

vaquer à leurs affaires. Dans presque toutes les gentilhommières, il est une pièce qui a plus généralement cette destination : c'est la *salle*. La salle n'est quelquefois par rapport à la cuisine qu'un appartement de cérémonie, un « salon » comme disent encore aujourd'hui nos paysans en certaines régions, c'est-à-dire à la fois : une chambre d'honneur avec lit de parade, une salle à manger où sont admis les invités de distinction, un salon où se réunit la compagnie. Mais le plus ordinairement elle est la pièce réservée au seigneur et à sa famille. Elle fait généralement, au rez-de-chaussée, pendant à la cuisine, d'où le nom qui lui est fréquemment donné de « salle basse ». C'est la pièce la plus meublée du logis, ce qui ne veut pas dire qu'elle le soit toujours beaucoup. Voici, par exemple, l'inventaire du mobilier qui garnit en 1527 la salle basse de la maison noble de Ruilly, près Jargeau :

« Deux couchettes garnies de coëstes et coëssins, deux draps de chanvre, une courte-pointe, une mante blanche ;

« Une chaise de bois à doulcier faicte à l'enticque ;

« Une table de noyer, ung banc à verge et deux tréteaulx ;

« Une paire de landiers de fer de fonte ;

« Sept escabelles de noyer ;

« Ung autre banc à verge, une table et deux tréteaulx ;

« Une chaise à bastons tournez ;

« Trois autres chaises à verge, de bois de chesne ;

« Un buffet de salle ;

« Une autre couchette garnie ;

« Deux tapis verts à mettre sur les tables ;

« Une corne de cerf ;

« Un perchoir à mettre percher les oyseaulx de proye ;

Digitized by Google

« Une grande huche sans couvercle;
« Trois toues à filler;
« Deux petits coffres fermans à clef;
« Une grande tinette;
« Une chapelle de plomb à faire eau roze[1] ».

Veut-on une description plus vivante et voir s'animer les choses ainsi sèchement énumérées par l'inventaire : « Dedans la sale du logis, nous dit Noël du Fail, la corne de cerf ferrée et attachée au plancher où pendoient bonnets, chapeaux gresliers, couples et lesses pour les chiens, et le gros chapelet de patenostres pour le commun... et... le dressouer ou buffet à deux estages... Derrière la grand'porte force longues et grandes gaules de gibier et au bas de la sale, sur bois cousus et entravez dans la muraille, demie douzaine d'arcs avec leurs carquois et flesches, deux bonnes et grandes rondelles avec deux espées courtes et larges, deux hallebardes, deux piques de vingt-deux pieds de long, deux ou trois cottes ou chemises de mailles dans le petit coffret plein de son, deux fortes arbalestes de passe avec leurs bandages et garrots. Dedans et en la grand'fenestre, sur la cheminée, trois hacquebuttes...; et au joignant la perche pour l'espervier et plus bas, à costé, les tonnelles, esclotouëres, rets, filets, pantières, et autres engins de chasse. Et sous le grand banc de la sale large de trois pieds, la belle paille fresche pour coucher les chiens, lesquels, pour ouïr et sentir leur maistre près d'eux, en sont meilleurs et vigoureux. Au demourant... en la cheminée de beau gros bois vert, lardé d'un ou deux fagots secs qui rendent un feu de longue durée[2]... »

Toutes salles évidemment ne sont point si simplement meublées que celles du manoir de Ruilly; toutes,

1. Archives nationales : M 479.
2. *Contes et discours d'Eutrapel : Du temps passé et présent*, t. II, p. 38-40.

Digitized by Google

non plus, n'ont pas un aspect aussi intime et familier que celle que nous décrit du Fail. Bien qu'on y entre de plein pied de la cuisine, la salle basse du manoir de Rouvray en Ponthieu a ainsi un caractère plus sévère et plus correct. Elle est à peu près carrée. Le côté qui touche à la cuisine est occupé par la petite porte d'entrée et par la grande cheminée. Au-dessus du manteau de cette cheminée sont accrochés deux arquebuses à croc et un épieu. Contre le mur vers le jardin, est un lit « estoffé avec ses matelas et traversins et couvert en tapisserie et les rideaux en tapisserie à personnages des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament ». Sur le côté faisant face à la cheminée, un grand buffet de chêne « à deux armoires fermant à serrures et à clef avec des médaillons ». Le long du mur du côté de la cour est suspendue « une boîte à horloge en cuir noir avec de la peinture dessus et tout alentour ». Au centre de la salle, une grande table de poirier montée sur deux tréteaux de fer et couverte d'un tapis de drap vert. A côté de la cheminée est placée une « grande chelle à dos, en bois de chesne avec l'écusson des armes du seigneur de Rouvray » et dans le reste de la salle sont disposés treize sièges, tant chaises qu'escabeaux[1].

« D'avoir deux salles, cela tient du grand », dit Noël du Fail[2]. La chose est en effet assez rare au XVIe siècle et est la marque d'une très large aisance. La seconde salle, la « salle haute », car elle est d'ordinaire située au premier étage, est alors proprement la salle d'honneur réservée aux grandes réunions, aux réceptions, aux fêtes. Aussi l'ameublement en est-il généralement plus complet, plus soigné aussi. Dans la maison noble de Laire, près de Civray, le nombre des meubles gar-

1. Marquis de Belleval, *Nos Pères*, p. 236-237.
2. *Contes et discours d'Eutrapel : Du temps présent et passé*, t. II, p. 38.

Digitized by Google

nissant la salle haute est ainsi considérable. Il y a :

« Une grande table en bois de noyer et son tréteau fait en pilliers;

« Trois chaires de bois de noyer ouvrées et faites à médailles;

« Sept chaises de bois de chesne;

« Deux autres petites chaires;

« Douze tabourets en forme d'escabeaux;

« Cinq autres petits tabourets;

« Un petit banc à dossier;

« Une petite table;

« Un carreau de serge verte fait en broderie;

« Deux landiers de fer à pommes d'airain;

« Un buffet de salle à deux armoires;

« Cinq coffres bahuts;

« Une garde robe en bois de noyer et de chesne[1]. »

Dans la maison du sieur du Bois, à Vitry-la-Ville, la cheminée de la salle haute est garnie « d'un manteau de serge verte »; les encoignures sont décorées de petites consoles recouvertes de tapisserie; les murs, ornés de quelques tableaux : « un grand tableau de Jézabel; un autre tableau de Nabor; une Magdeleine enchassée en verre[2] ».

Mais, je le répète, avoir une salle haute est considéré comme le privilège des plus riches seulement et ordinairement le premier étage de nos gentilhommières est tout entier occupé par les chambres. Ce qu'il y a de plus notable dans ces chambres, c'est le nombre, la grandeur et le confortable des lits. Le nombre d'abord : dans chaque chambre on trouve toujours deux ou trois lits ou couchettes au moins et quelquefois jusqu'à cinq

1. Inventaire des meubles de Jean Jousserand, seigneur de Laire, près Civray (Vienne) (1579). Archives nationales, M 443.

2. Inventaire des biens du sieur du Bois, à Vitry-la-Ville (1595). Archives nationales, M 394.

Digitized by Google

ou six. A chacun sa chambre est une idée moderne. Au vieux temps on s'accommode parfaitement de la partager avec des hôtes, même avec des étrangers. Bien mieux on ne répugne nullement à occuper à plusieurs un seul lit. Olivier Ratault, seigneur de Mauzé, près Parthenay, raconte très naturellement dans une pétition au roi qu'étant un jour avec trois de ses serviteurs et un prêtre dans une même chambre, lui, le prêtre et un de ses valets couchés dans le même lit, le second de ses domestiques n'ayant point voulu faire place au troisième dans sa couchette pour un motif futile, il en est résulté une querelle tout à fait « hors de propos » et dont mort d'homme s'est ensuivie[1]. Moins tragiquement se termine le différend entre le sieur de Pautrot et la dame de Nouaillé que nous conte plaisamment Agrippa d'Aubigné. Soutenus l'un par Martin, son valet, l'autre par Isabeau, sa servante, ils se disputent longtemps une chambre et un lit que chacun prétend avoir retenus avant l'autre à l'hôtel Barberie à Niort : « Je dis que j'y coucherai. — Et moi aussi », repart Pautrot. — « Je ne dis pas que vous n'y couchiez, mais « j'y coucherai. — Et moi je ne dis pas que vous n'y « couchiez, mais si scai-je bien que j'y coucherai aussi. « — Et pour vous faire paroistre mon courage, j'y cou- « cherai dès à présent ». — Pautrot dit qu'il allait faire comme la dame qui appelle Ysabeau pour la dévestir; Pautrot, Martin pour le deschausser. Ce fut à qui feroit paroistre la résolution par la diligence. La dame eut l'avantage pour estre la première preste et Pautrot eut la ruette. Ysabeau regarda Martin et lui levant le nez « Eh ! bien, maistre sot, savois-je pas bien que nous y « coucherions. — Et nous, dit Martin ». Sans vous amuser plus longtemps voilà les deux qui prennent

1. Lettres de rémission accordées à Olivier Ratault (1535). Archives nationales. Trésor des Chartes, JJ 248, fol. 101.

Digitized by Google

le chemin de leur maistre et maistresse premièrement en parolles mais plus raccourcies et puis au lit[1]. » Je ne me porte pas garant naturellement de la vérité de l'anecdote non plus que je ne crois beaucoup à la réalité et au bien fondé des regrets de ce pince-sans-rire de Noël du Fail, qui va jusqu'à nous soutenir qu' « à l'occasion de la merveilleuse confidence » du temps passé « couchoient autrefois indifféremment tous mariez ou à marier en un mesme lit faict tout à propos, sans peur ou crainte de quelque démesuré pensement ou effect lourd, pour ce que, comme dict l'autre, nature est si coquine qu'il ne faut mettre le feu près des étoupes », et qui prétend que « ce n'est que depuis que le monde est devenu mauvais garson, que chacun a eu son lit distinct et à part et pour cause et aussi pour obvier à tous et chacun les dangers qui en eussent pu sourdre[2]. »

Mais revenons à nos inventaires. Ils nous décrivent des lits aussi bien ornés qu'ils sont larges et spacieux. La décoration des lits, voilà en effet peut-être le seul luxe auquel sacrifient nos gentilshommes de campagne. Nous en avons vu déjà quelques échantillons dans les salles basses. Ceux des chambres ne leur cèdent en rien. Dans la chambre principale du manoir de Ruilly il y a deux lits : « L'ung est garny de coëste, coëssins, une couverture de laine blanche et le chaslit dudit lit fait à quenouilles et ouvré à l'entique et à panneaux de bois, un ciel de tapisserie sur champ jaune frangé de vert, jaune et blanc, avec deux custodes de serge rouge, verte et jaune. L'autre est garny de coëste, coëssins, courte pointe, couverture de tapisse-

1. Agrippa d'Aubigné, *le Baron de Fœneste* (*Œuvres complètes*, publiées par de Caussade, 1875, in-8°, t. II, p. 512-514).
2. Noël du Fail, *Propos rustiques : La différence du coucher de ce temps et du passé*. Éd. La Borderie, Paris, 1879, in-12, p. 42-43.

Digitized by Google

rie sur champ jaune à bestes et grosses verdures, un ciel de tapisserie aussi à champ jaune à grosse verdure et oiseaux, un dossier de tapisserie de semblable couleur, trois custodes de serge verte, rouge et jaune, le chaslit dudit lit fait de bois de chesne à gros ruisseaux rompuz et à quenouilles[1]. »

De même au château d'Oradour-sur-Glane en Limousin, des huit lits de la maison il n'en est aucun qui ne soit très joliment décoré. En voici un « garni de veloux noir et incarnat, trois pentes et le doulcier, le fonds et rideaux de soye rouge et noire, garni de coussins et couvert de cathelongne rouge »; un autre dans la même chambre a « un ciel de veloux noir et satin blanc pour rideaux avec le fonds de serge »; dans une autre chambre le fond, les pentes et le dossier du lit sont en velours jaune et « satin cramoisy fait en broderie de toile d'or »; dans une autre ils sont en toile d'argent; dans une autre, en « satin blanc et bleu de Bruges en Flandres[2]. »

Mais en dehors de ce luxe de literie, le mobilier des chambres est en général assez modeste et sommaire. Il est des meubles en particulier que l'on n'y rencontre guère: ce sont les meubles de toilette. Dans quelques garde-robes attenantes aux chambres il y a bien des « chaises de nécessité, chaires secrètes, chaires à pisser », mais « bassins et aiguières » correspondant à nos cuvettes et pots-à-eau n'apparaissent que très rarement, et cela nous laisserait rêveurs sur les habitudes de propreté de nos ancêtres si nous n'étions édifiés sur elles par ailleurs. En somme, une paire de landiers dans l'âtre, une paire de chandeliers sur le manteau de la cheminée, une table, un escabeau et un ou deux

1. Inventaire du château de Ruilly, près Jargeau (1527). Archives nationales, M 479.
2. Marquis de Belleval, *Nos Pères*, p. 227.

Digitized by Google

coffres ou bahuts, voilà avec le lit le mobilier ordinaire d'une chambre.

Ces coffres ou bahuts, on a pu s'en rendre compte, jouent un rôle important dans l'ameublement des pièces. Au moment des inventaires on en voit sortir les choses les plus inattendues : des selles de femmes, des lingots d'étain, des harnais de chevaux, des bassinoires... Mais c'est là dedans que l'on empile surtout linge, vaisselle d'argent, armes et vêtements[1]. Le linge abonde généralement, le linge de maison au moins, car le linge de corps est vite compté. Celui de François de Gaing, seigneur d'Oradour-sur-Glane, en Limousin, se compose ainsi en tout et pour tout de deux chemises, l'une de « toyle d'Olande, ouvrée de noir », l'autre « froncée[2] ». De même, au XVIe siècle encore, la vaisselle plate « contenue ès coffres » n'est point très considérable. Quant aux vêtements et aux armes, tous ne meurent point aussi pauvres que le sieur de Crendalle dans les coffres duquel « ne s'est rien retrouvé lors de son décès, car peu paravant estoit retourné de l'armée et n'avoit rapporté que des habits tout usés qui ont esté donnés à des pauvres, un manteau qui a esté vendu deux escus, une escopette et une espée qui aussy ont esté vendues trois escus[3] » ; et tous, par contre, ne possèdent point une garde-robe aussi riche que celle qui « estoit en la chambre » du château d'Ozillac en Saintonge, où François de Reilhac, seigneur du lieu, « avoit coustumé coucher et où s'est trouvé :

« Ung quasque, trois cuirasses, ung paire de brassard et ung paire de gantelets ;

1. A. Richard, *Inventaire analytique des archives du château de la Barre, en Poitou*, Saint-Maixent, 1868, in-8°, t. I, préf., p. XI.

2. Inventaire des titres, meubles et effets dépendant de la succession de feu François de Gaing, seigneur d'Oradour-sur-Glane, dressé le 21 juillet 1565 (*Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. X, 1869, p. 517 et sqq.).

3. Inventaire des meubles de Jacques Crendalle, seigneur du Hert, en Boullenois (1593). Archives nationales, M 380.

Digitized by Google

« Item, un grand coffre fermé à clef... auquel s'est trouvé deux espées noires et deux dagues dorées ;

« Item, ung paire de chausses de tafetardz façonné gris et noir ; ung autre paire, de passements bleus, doublés de satin cramoisy ; ung autre paire de chausses et le pourpoinct de taffetardz façonné, rayé cramoisi ;

« Item, ung autre de veloux bleu, garny de tavelle d'argent, doublé de satin blanc ;

« Item, ung autre paire de chausses de taffetars noyr, découppé ;

« Item, ung autre paire de chausses de veloux noir, garny de taffetars frangé, doublé de taffetars ;

« Item, ung autre paire de chausses de veloux bleu à fonts d'argent, laquelle la dame d'Ozillac a déclaré luy avoir esté baillées par ledict feu sieur pour eslargir des manchons ;

« Item, un pourpoinct de frize d'Espagne noir ;

« Item, ung capot de drap gris, doublé de veloux gris, garny de boutons d'argent et de soye grise ;

« Item, ung manteau rouge avec son vollet doublé de camelot blanc avec du passement gris ;

« Item, ung autre manteau rouge, doublé de veloux vert et de passement à icelluy d'or et d'argent ;

« Item, un collet de loup marin...

« Item, ung feutre, deux chappeaux l'ung de serizé, l'autre de feutre ;

« Item, ung paire de chausses de laine...

« Item, ung pourpoinct de veloux noir découppé ;

« Item, ung autre de veloux tanné ;

« Item, ung autre de taffetars noir, à gros grains ;

« Item, ung autre de toile de soye, doublé de taffetars bleu ;

« Item, ung autre pourpoinct et deux paires de chausses de chamois...

« Item, ung chappeau gris...

Digitized by Google

« Item, cinq paires de bottes...

« Item, ung paire de tricouses de layne...

« Item, deux paires de mules, l'une de veloux noir, l'autre de cuir ;

« Item, deux paires d'escarpins, l'ung blanc, l'autre orange[1]... »

C'est là, on le voit, une luxueuse garde-robe. En voici une plus modeste, plus en rapport aussi avec les goûts et les besoins de la majorité des gentilshommes d'alors, celle de Jean Jousserand, seigneur de Laire. De son coffre ont été retirés :

Un manteau de velours ;

Un collet garni de fourrure de fouine ;

Un haut de chausses de velours fait à la provençale, « découppées, passementées de passement noir » ;

Un petit manteau de satin garni de taffetas;

Une paire de chausses de velours à la polonaise ;

Un collet de buffle;

Un pourpoint de velours ;

Un pourpoint de taffetas découpé ;

Un pourpoint de satin noir;

Une toque de velours noir ;

Un bas de chausse de serge noire;

Une paire de bottes et deux paires d'escarpins ;

Un casque couvert de velours vert ;

Une cuirasse[2].

« Équipement » bien modeste, dira-t-on. Pourtant Jean Jousserand est un propriétaire aisé. En dehors de son domaine de Laire, il possède deux ou trois autres métairies; il a sept chevaux à l'écurie, « un coche à quatre roues ferrées dans la grange de sa maison ».

1. Inventaire de François de Reilhac, au château d'Ozillac. 1er juin 1582 (*Archives historiques de la Saintonge*, t. XX, p. 326-327).

2. Inventaire de Jean Jousserand, seigneur de Laire (1579). Archives nationales, M 443.

Digitized by Google

Et cela est bien fait pour nous confirmer une fois encore ce que je disais plus haut: à savoir l'esprit d'ordre, d'épargne et d'économie qui reste la caractéristique de ces « bons mesnagers » que sont les gentilshommes campagnards du XVIe siècle[1].

IV

Mais, si l'exceptionnelle aisance qu'ils doivent à la terre, si la modestie de goûts et la simplicité d'habitudes, que viennent donc de nous révéler leurs installations, ne suffisaient point à nous expliquer pourquoi les nobles du XVIe siècle restent si volontiers et si fortement attachés au sol natal, sans souhaiter une destinée plus heureuse, sans s'inquiéter d'un sort meilleur, d'autres raisons, d'ordre politique celles-là, pourraient nous en rendre compte. Au premier rang de ces raisons doit se placer l'influence considérable dont ils jouissent dans leur province et dont ils sont redevables d'un côté à la prérogative qu'ils revendiquent hautement de seuls por-

1. Voici encore les « accoustremens » qui se sont trouvés au château de Lermusières en Vivarais « appartenans audict feu seigneur de Lermusières :
« Une paire de chausses de veloux gris et un pourpoint de mesme, bons et neufs ;
« Un pourpoint de veloux noir ;
« Une paire de chausses de satin presque neufves doublées de taffetas jaulne ;
« Une paire de chausses chamois doublées de veloux tané ;
« Autres chausses de damas noir ;
« Autres chausses de drap verd doublées de taffetas noir ;
« Un collet de buffle ;
« Un manteau noir avec un passement à l'entour ;
« Autre manteau de drap tané avec un galon gris autour ;
« Une cape de brard blanche ;
« Trois paires de tricouses, les unes grises, les autres avec des bandes de velours noir, les autres oranges et les autres verdes ;
« Une louvrière, qui est une pelisse de peau de loup ;
« Deux robes fourrées grises de toiles rayées ;
« Une paire bottes neuves. »
(Inventaire des biens délaissés par feu noble Bernardin de Lermusières, 1586, dont la copie m'a été communiquée par M. Michel de Chazotte).

Digitized by Google

ter les armes, d'un autre à la part très large que le pouvoir royal leur laisse prendre encore aux affaires locales.

Je l'ai dit, à cette époque, l'unification politique du pays est sans doute chose accomplie et la royauté s'occupe activement dès lors de faire prévaloir partout sa volonté et sa toute-puissance : à la vieille tradition de l'armée féodale et du service de fief, elle s'efforce de substituer le principe d'une armée soldée, recrutée dans toutes les classes de la nation et par là même plus immédiatement placée sous la main du pouvoir ; d'autre part, elle élargit autant qu'elle le peut la compétence, les attributions et le champ d'action de ses agents et de ses représentants dans les provinces. En dépit de tout, la noblesse conserve vis-à-vis de la royauté, au triple point de vue militaire, administratif et judiciaire, une indépendance et une autorité qui, nous l'allons voir, lui assurent chez elle une considération et une influence bien faites pour l'y retenir.

armée soldée

Et d'abord, au point de vue militaire, le seigneur est presque toujours encore dans la paroisse le seul habitant portant les armes, car, en fait, sinon en droit, l'armée continue à se recruter avant tout dans la noblesse. Dans les compagnies d'ordonnance hommes d'armes et archers sont nobles et, lorsque plus tard les archers deviennent corps indépendant sous le nom de chevau-légers, les gentilshommes dominent dans ce corps comme dans toute la cavalerie d'ailleurs, puisqu'en temps de guerre les effectifs de cette arme se complètent au moyen des appelés du ban et de volontaires appartenant tous à l'aristocratie. Les nobles sont même si jaloux de leur prérogative militaire qu'ils en viennent à accepter non seulement de servir comme capitaines mais quelquefois de faire comme simples soldats leur apprentissage des armes dans les bandes de gens de pied, lors-

Digitized by Google

qu'ils comprennent l'avenir réservé à ces troupes d'élite[1]. En somme, au XVIe siècle, le métier des armes est encore presque universellement considéré comme métier de gentilhomme, et cette idée, que la noblesse est en quelque sorte inséparable de la qualité de soldat, est si générale et si courante qu'elle sert très souvent de considérants aux lettres d'anoblissement conférées à tel homme de guerre, « estant décent et raisonnable, disent ces lettres, que les personnes qui par faictz d'armes s'emploient au hazart de leurs propres personnes à servir au roys et à la couronne de France soient ornez et décorez des privilèges de noblesse et autres prérogatives afférans et condignes à leurs vertus et mérites[2] ».

Que ce fait sinon de constituer à peu près à elle seule l'armée nationale, au moins d'en représenter les forces vives donne à la noblesse une autorité considérable sur ceux parmi lesquels elle vit, on peut s'en convaincre d'ailleurs par l'énergie avec laquelle elle défend sur ce point ce qu'elle prétend être son droit et son privilège, par les raisons très spéciales qu'elle en donne. Lorsqu'à deux reprises la royauté essaie d'organiser en dehors de l'aristocratie une infanterie nationale et de mettre les armes aux mains du peuple, la première fois par l'institution des francs-archers, la seconde fois par la création des légionnaires, la tentative échoue, en partie, je le veux

1. Les nobles demandent aux États d'Orléans, en 1560, que les gentilshommes seuls soient admis dans les bandes de gens de pied, et le roi accueille favorablement ce vœu. (Picot, *Histoire des États généraux*, 1888, in-12, t. II, p. 423). — « Quelque multiplié que soit aujourd'hui le militaire en France, dit le marquis de Mirabeau, au XVIIIe siècle, il s'en faut bien que la pauvre noblesse ait de ce côté-là le même débouché qu'elle avait autrefois. Nos anciennes troupes, et surtout la cavalerie étaient alors presque entièrement composées de gentilshommes. Dans l'infanterie même, Monluc nous dit qu'il n'eut jamais de compagnie où il n'en eût quarante à la tête. Il la leur faisait casser à bon marché, en leur disant qu'on n'avait jamais connu besogne bien faite que de gentilshommes ». (Mirabeau, l'*Ami des hommes*, éd. Rouxel, 1883, in-8°, p. 97).

2. Cf. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 260, n° 89; JJ 261[1], n° 215; JJ 252, nos 2, 3, etc...

Digitized by Google

bien, par la faute de ceux que rien n'avait préparés au rôle qu'on prétendait leur faire jouer, mais aussi, la chose est incontestable, par suite de l'opposition de la noblesse. Et sait-on l'argument que celle-ci met en avant de préférence contre les projets du pouvoir royal : c'est qu'ils aboutiraient à faire perdre à l'aristocratie la plus grande partie de l'influence dont elle peut disposer vis-à-vis du commun peuple. Cela, les étrangers l'ont signalé de bonne heure. « C'est parce que, dit Guichardin, dès la fin du xve siècle, c'est parce que les nobles de France redoutent l'impétuosité du peuple qu'ils s'appliquent à le désarmer et à l'éloigner des exercices militaires[1]. » « Les légionnaires français tant vantés n'ont pas réussi du tout, dit plus tard l'ambassadeur vénitien Francesco Giustiniano ; ce ne sont que des paysans élevés dans la servitude, sans aucune expérience du maniement des armes ; et comme ils passaient tout à coup de l'extrême asservissement à la liberté et à la licence de la guerre, il advint ce qui arrive toujours dans tout changement subit qu'ils ne voulaient plus obéir à leurs maîtres. Ainsi les gentilshommes de France se sont plusieurs fois plaints à sa Majesté de ce qu'en mettant les armes aux mains des paysans et en les affranchissant des anciennes charges elle les avait rendus désobéissants et rétifs, elle avait dépouillé la noblesse de ses privilèges, en sorte que les paysans dans peu de temps deviendraient gentilshommes et les nobles deviendraient vilains[2] ». Et en 1561, Michel Suriano confirme les dires de son devancier. « Louis XII, dit-il, institua les légions et les corps des paysans. François Ier agrandit cette institution ; il en

1. François Guichardin, *Histoire des guerres d'Italie*. Trad. française, Londres, 1738, 3 vol. in-4° ; t. I, p. 187-188.

2. Relation de Francesco Giustiniano (1537) dans Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens en France au XVIe siècle* (*Collection des documents inédits de l'histoire de France*) t. I, p. 185-187.

Digitized by Google

voulait faire une armée de 40.000 à 50.000 hommes pour que la France ne fût pas toujours tributaire des Suisses. Mais ces arrangements ont été abolis par des délibérations des États d'après lesquelles l'exercice des armes est resté un privilège de la noblesse. Ceci a plusieurs raisons, entre autres la crainte d'armer les plébéiens qui aussitôt qu'ils seraient armés se soulèveraient contre les nobles et les grands par jalousie et par vengeance des oppressions qu'ils endurent. Ils ne pourraient plus être contenus par les magistrats, ils ne voudraient plus s'adonner à leur métier, ni à la culture des champs au grand préjudice de tout le monde[1] ». Cette crainte des gentilshommes de se voir dépouillés de leur influence locale, le jour où ils perdraient officiellement le privilège qu'ils s'attribuent de représenter à eux seuls la nation armée, n'est-elle pas la meilleure preuve que cette influence ils la doivent pour beaucoup à leur qualité d'hommes de guerre ?

C'est qu'en effet cette qualité ne leur vaut pas seulement le prestige et la considération qui s'attachent toujours et partout à ceux auxquels incombe la défense et la protection du pays. En temps de paix même et au fond de leurs provinces elle leur confère une autre fonction par laquelle s'affirme journellement leur prééminence. Cette fonction est celle de représentants de la force publique, de gardiens de l'ordre et de la paix générale. Comme on l'a très bien dit, l'épée qu'ils portent fait des nobles de campagne du XVIe siècle de véritables gendarmes locaux. Ceux qui dans leurs terres

1. Relation de Suriano (1561). *Ibid.*, t. I, p. 495-497. — Brantôme s'irrite de même contre ceux « qui voudroient faire s'eslever les paysans et donner des armes à ceux qui ne leur appartiennent et leur sont défendues, pour les desbaucher de leur labeur et travail auquel ils vivent et font vivre les autres, dont il seroit bien employé à telz eslevateurs de peuple et villenaille qu'ils allassent faire les vignes, labourer la terre et les paysans se mettre en leur place et tenir leur chaire et leur haut bout ». (Brantôme, *Œuvres*, éd. L. Lalanne, t. V, p. 191.)

Digitized by Google

ont droits de justice sont d'abord naturellement appelés à faire respecter ces droits. Et ils n'hésitent jamais devant une pareille tâche. C'est ainsi que François de Jarrye, seigneur du Roullet en Saintonge, — « laquelle terre a tout droit de justice, haute, moyenne et basse », — « averti que Ozannet Boucault et Pierre Deschamps et aultres leurs complices, fréquentans le pays, gens de mauvaise vie et mal famez et renommez, faisoient plusieurs maux et oppressions, pilleryes et larcins à ses sujets et ès environs », leur remontre plusieurs fois « gracieusement qu'ils faisoient mal et que chacun se plaignoit d'eux, les requérant d'eux s'abstenir, autrement les puniroit ». N'ayant reçu comme réponse que des injures, il les réprimande de nouveau et leur dit que, s'ils persévèrent « en leur mauvais vouloir », ils les traduira devant sa cour. « Messieurs les rustres j'ay tous les jours plaintes de vous qui ne faictes nuit et jour que battre et piller mes povres gens. Toute votre vie me ferez-vous desplaisir ? Je vous prie que ne soyez point cause que je fasse dresser mes justices, car je vous promects ma foi, si j'ay plus plainte de vous, que par justice je vous puniray et vous feray pendre et étrangler ». — « Par le sang Dieu, répondent les autres, vous nous menassez, Monsieur du Roullet. Nous vous asseurons que vous ne nous sauriez rien faire et ne vous craignons en sorte du monde et sommes aussi gens de bien et hommes de bien que vous ». La bataille s'engage là-dessus et finalement le seigneur du Roullet aurait succombé sans l'arrivée de deux de ses domestiques qui lui prêtent main-forte contre ces coquins[1]. — Alors même d'ailleurs qu'il n'a point le souci de maintenir ses droits, un

1. Lettres de rémission accordées en 1525 à François de Jarrye, seigneur du Roullet (Charente-Inférieure, commune de Salles). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 238 fol. 135.

Digitized by Google

gentilhomme est toujours prêt à remplir son rôle de protecteur de la sécurité publique, à secourir ses sujets et les « garder d'oppression ». Charles d'Aultre, seigneur de Saint-Gobert, près de la Malmaison, accourt au premier appel des paysans de cette localité pour les protéger contre une troupe d'aventuriers, « y faisans infinis excès, mangeans et pillans la poulle, tuans à coups d'espées moutons et pourceaux et chantans ensuite *Magnificat* aux despens du povre peuple[1] ». — Louis de la Peyronie et son beau-frère se battent de même à Couy, dans le Berry, contre de « mauvais garsons » qui molestent de malheureux cultivateurs[2]. — Sur la plainte qui lui est faite des excès de certains aventuriers « qui par trouppe et sur les champs vivoient sur le povre peuple », Crotte de Brigard, seigneur des Hautes-Vendanges[3], se met aussitôt en campagne. « Les dictz adventuriers s'estant réfugiés dans une maison, il s'y rendit et un quidam sortant de ladicte maison il luy demanda quels gens c'estoient qui estoient en icelle maison, lequel luy dit en ces termes : « Ce sont bri-« gands larrons adventuriers qui veulent tuer, piller « et robber, blasphémateurs du nom de Dieu, et si vous « y entrez, que vous soyez le plus fort, car ils ont juré « que le premier qui entrera léans, ils le tueront tout « raide. » A ceste cause ledict seigneur ne voulant souffrir ledict scandale estre faict à ses sujets, en intention de faire retirer lesdicts aventuriers hors du village, entra en la maison et desgaina et un sien servitêur banda une arbaleste et en entrant dist que homme ne bougeast ». Une rixe sanglante s'ensuit mais qui laisse

1. Lettres de rémission accordées à Charles d'Aultre, seigneur de Saint-Gobert (1527). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 241, fol. 290.
2. Lettres de rémission accordées à Louis de la Peyronie (1527). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 241, fol. 267.
3. Près des Gros-Boulcaux (Marne).

Digitized by Google

le courageux Crotte de Brigard maître du terrain[1].

Ce n'est point au surplus toujours et nécessairement en leur nom qu'agissent ces gentilshommes. Avant la création, par François Ier, des prévôts des maréchaux et l'organisation d'un corps officiellement chargé de veiller à l'exécution des arrêts des officiers du roi, ceux-ci font continuellement appel aux gendarmes volontaires que sont les seigneurs pour les aider à faire respecter leurs jugements. Une déclaration de 1493 les y autorise spécialement[2]. Et les prévôts des maréchaux une fois établis, eux et leurs lieutenants conservent la faculté de réclamer, en cas de besoin, l'appui et les services des gentilshommes du pays pour poursuivre et arrêter les malfaiteurs que recherche la justice royale, et très rarement ces gentilshommes essaient de se soustraire à l'obligation qui leur est ainsi imposée[3]. Bien mieux, ils acceptent parfaitement le rôle plus modeste d'auxiliaires des justices canoniques et particulières la plupart du temps dépourvues de tous moyens réguliers d'exécution. Comme l'a très bien dit M. de Maulde, « on pourrait citer à ce propos d'amusantes aventures vraiment dignes, par leur côté pittoresque et imprévu, de tenter la plume d'un romancier;

1. Lettres de rémission accordées à Crotte de Brigard, seigneur des Hautes-Vendanges (1537). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 252, fol. 83.

2. « A savoir est que nos baillis, prévosts, séneschaux auront chacun en leurs pouvoir et jurisdiction pouvoir de réprimer, corriger et punir les pilleries exactions et violences qui se pourroient faire à nostre peuple en leur jurisdiction. Et afin que leur autorité leur en demeure, et que justice soit faite des délinquans et malfaiteurs, auront faculté de eux aider de certain nombre de nobles, sujets de nos ban et arrière-ban de leurs bailliages et jurisdictions, lesquels seront plus enclins que aultres estrangers à la préservation de nostredit peuple... Lesquels nobles seront tenus eux tenir tousjours prests en leurs maisons montés et armés pour accompagner nosdictz baillis et séneschaux, quand besoin sera, à chevaucher le païs et aller prendre tous ceux qui seront trouvés vivant sur nostre peuple... pour bailler et livrer en main de justice ». (Déclaration du 6 juillet 1493, dans Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XI, p. 250).

3. « Et pour les appréhender (vagabonds), et exécuter les décrets de justice, convoquez et appellez nos vassaux, nobles etc... » (Édit sur les attributions et la juridiction des prévôts des maréchaux, du 25 janvier 1537, dans Isambert, *op. cit.*, t. XII, p. 531.)

Digitized by Google

c'est du Cervantès sérieux, légal et utile : une bataille en règle pour arrêter, à la requête de son prieur, un moine dissolu; une expédition, par ordre de l'évêque de Saint-Flour, pour se saisir d'un curé prévaricateur que la population soutient; dans ce dernier cas, la lutte est si violente que les sergents s'enfuient; seul, un gentilhomme, se souvenant qu'il est homme noble, persiste à ne pas lâcher l'inculpé et reçoit tous les coups[1] ».

Mais ce n'est pas seulement à leur titre de soldats, auquel vient donc si naturellement se joindre celui de « tuteurs de la sécurité publique », que les nobles du XVIe siècle doivent l'influence dont ils jouissent dans leurs villages; c'est aussi — j'y faisais allusion tout à l'heure — à l'autorité administrative et judiciaire dont ils disposent encore très largement sous le contrôle du pouvoir royal. Je l'ai déjà dit : le XVIe siècle, et plus spécialement la première partie du XVIe siècle, est l'âge par excellence de ce régime, que l'on a qualifié du nom de monarchie tempérée, voulant dire par là que les diverses forces politiques du pays, s'opposant à la puissance récemment acquise par la royauté, lui font alors exactement contrepoids. Or les effets de cette pondération des pouvoirs n'apparaissent et ne se manifestent nulle part ailleurs mieux que dans l'équitable partage d'attributions qui s'opère à ce moment entre les anciens détenteurs de l'autorité publique que sont les seignours locaux et les nouveaux dépositaires de cette autorité que sont les agents de la couronne, en d'autres termes dans le juste équilibre qui s'établit alors entre l'excessive décentralisation des temps féodaux et la prochaine et définitive main-mise de la royauté sur

1. A. de Maulde, *les Origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle*, 1889, in-8°, p. 95-96.

Digitized by Google

tous les rouages de l'administration et de la justice.

En premier lieu, les droits de ceux qui, au moyen âge, et par suite du régime politique qu'avait subi le pays, s'étaient trouvés, à des degrés très divers, détenir entre leurs mains quelque parcelle de la puissance publique, ne sont point encore, au XVIe siècle, totalement absorbés par le gouvernement central. Loin, en effet, de substituer systématiquement, partout et toujours, ses propres fonctionnaires aux anciens seigneurs, la royauté continue, au contraire, à laisser très souvent ceux-ci en possession des pouvoirs et des charges qu'ils exerçaient, se contentant de les investir directement de l'autorité qu'ils ne tenaient précédemment que d'un suzerain, vassal à son tour plus ou moins éloigné du roi. C'est de celui-ci et non de sa naissance que le seigneur reçoit désormais le droit de commander; la noblesse ne peut plus que former le projet de devenir l'auxiliaire du pouvoir royal et le soutien du trône qu'elle doit renoncer à dominer. Mais elle n'est pas pour cela mise à l'écart de l'administration des affaires du pays, des affaires de sa province. Louis XI avait essayé sans doute de l'en éloigner, en exagérant le triomphe de l'autorité monarchique sur la féodalité, et en accordant de préférence sa confiance ou à des étrangers, ou à des gens de rien élevés par lui à la dignité de fonctionnaires royaux. Il devait y avoir et il y eut en effet, dans le siècle qui suivit le règne de ce prince, une réaction en faveur de la noblesse. Dès 1484, aux États de Tours, les gentilshommes insistent dans leurs doléances sur l'utilité qu'il y aurait à remplacer en particulier dans la garde des forteresses les étrangers par des seigneurs du pays « où lesdictes places sont assises[1] », et, en 1494,

1. Picot, *Histoire des États généraux*, 2e éd., 1888, in-12, t. II, p 114.

Digitized by Google

Charles VIII, par une déclaration datée de Lyon, fait droit à leurs réclamations[1]. Aux États généraux d'Orléans, en 1560, le roi s'engage de même à « préférer les gentilshommes, ses sujets, à tous autres en toutes charges et appointemens honorables de son service », et « pourvoiera Sa Majesté dorénavant, dit une déclaration royale, aux bailliages et séneschaussées, *des gentilshommes de la province* qui seront tenus à résider[2] ».

Je souligne ces mots : « gentilshommes de la province ». Ils sont significatifs. Ils nous prouvent qu'à cette date les nobles apprécient encore les avantages qui peuvent résulter pour eux de fonctions les retenant dans leur pays, les attachant à leurs terres. En fait, au grand nombre de charges que le roi confie volontiers dans les provinces aux représentants de l'aristocratie locale, on se rend bien compte que les promesses faites par les ordonnances ne restent pas lettre morte. C'est ainsi que nous voyons nombre de baillis, de capitaines de châteaux royaux qui sont tout simplement des gentilshommes de la région dont les domaines sont assez proches pour qu'ils puissent aisément partager leur temps entre les soins de leur charge et leurs occupations de propriétaires terriens. Voici par exemple Guillaume de Moranvillier, qui, bailli et capitaine de Mantes, fait « sa résidence ordinaire en sa maison de Flacourt », qu'il quitte seulement pour « aller tenir le siège de la justice dudict bailliage, publier certain édit contre les mal vivans et vagabonds, visiter les fortifications de la ville ». Il s'y rend souvent en chassant « avec ses oiseaux pour giboyer sur le chemin[3] ». D'autres sont titulaires de quelque em-

1. *Ordonnances des rois de France*, t. XX, p. 453.
2. Extrait du second cahier de la noblesse : Réponse du Roi, dans Chérin, *la Noblesse considérée sous ses divers rapports dans les assemblées générales et particulières de la nation*. Paris, 1788, in-8°, p. 61.
3. Lettres de rémission accordées à Guillaume de Moranvillier (1525). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 238, fol. 92.

Digitized by Google

ploi dans l'administration royale des eaux et forêts, comme Gouberville, qui, lieutenant particulier du grand maître de Basse-Normandie, est chargé à ce titre dans sa paroisse et dans les paroisses voisines de fixer l'assiette des ventes ordonnées, de procéder aux adjudications des bois et des divers produits du sol forestier, de statuer sur les affaires litigieuses et sur les contraventions forestières. D'autres encore sont dans leur province gardes des chasses royales [1]. J'en trouve enfin de « commis à la descente des ports de mer ».

Ceux qui n'ont point d'ailleurs des charges ainsi précises et définies restent toujours du moins dans la paroisse les représentants du roi et comme les intermédiaires officiels entre lui et les habitants. Ce sont eux qui ont mission de faire appliquer les lois générales de l'État, de publier les mandements du prince, d'en distribuer les secours. Et, si l'empressement de tous ces gentilshommes à rechercher des fonctions et un rôle, qui forcément les mettent chaque jour dans la dépendance plus étroite du gouvernement, peut laisser pressentir les progrès prochains de la centralisation, il n'en est pas moins vrai que ces fonctions, remplies comme elles le sont dans les lieux mêmes où jusque-là s'était exercé leur pouvoir, sont bien faites pour leur conserver l'influence que leur avait value précédemment leur titre de seigneurs.

Sans même qu'ils soient promus à ce rang de fonctionnaires ou de représentants directs de la couronne, il reste d'ailleurs à nos gentilshommes d'assez beaux débris de leur indépendance passée et de leur ancienne autorité. De beaucoup de services administratifs la royauté ne s'est point encore complètement saisie. Ce

1. Louis de Barey, seigneur de Lamery et Malletret près Saint-Sorlin (Drôme) a ainsi « la charge et commission de la garde des chasses au pays de Dauphiné » (Lettres de rémission accordées à Louis de Barey, en 1551. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 262, fol. 278).

Digitized by Google

sont les seigneurs de paroisses notamment, qui seuls ont charge de l'entretien des ponts et chaussées, à qui seuls revient le soin de la voirie avec droit, pour y pourvoir, d'établir sur tous les chemins des péages[1]. Ils gardent, de même, des privilèges spéciaux en matière de foires et marchés, et c'est dans tous les cas sur leur avis que le pouvoir en autorise la création. Les registres de la chancellerie royale sont ainsi remplis d'actes d'érection toujours rendus à la requête de tel seigneur de village qui a représenté au roi que « ledit village est assis et situé en bon pays et fertile et auquel affluent plusieurs biens et marchandises de toutes parts, et que en icelluy passent et repassent marchans et autres gens menans et conduisans marchandises[2] ». Enfin le seigneur local possède en matière d'impôts des prérogatives encore fort étendues. Il surveille l'assiette et la levée de la taille ; dans sa maison se réunissent le plus souvent les asséeurs, et il a parmi eux voix sinon délibérative, au moins consultative ; il dirige les opérations des collecteurs, et au-dessous des élus et des trésoriers de France, il apparaît ainsi comme l'un des rouages les plus nécessaires de l'administration financière du royaume.

Mais le seigneur de village n'est pas seulement au XVIe siècle l'auxiliaire du pouvoir royal, et, s'il joue un rôle important dans la conduite des affaires de la paroisse cela tient à d'autres causes encore. Avant tout peut-être à l'autorité dont il jouit vis-à-vis de l'assemblée de la communauté. Cette autorité, après avoir été très exagérée, est aujourd'hui trop systématiquement déniée. Au XVIe siècle

1. M. L. Merlet, *les Assemblées de communautés d'habitants dans l'ancien comté de Dunois*, 1887, in-12, p. 54.

2. Cf. ce que dit, à ce sujet, Maurice Clément, *Étude sur les communautés d'habitants dans l'ancienne province du Berry*, 1893, in-8°, p. 218-219.

Digitized by Google

pourtant elle est encore indiscutable. En fait d'abord, à cette époque, nous voyons le seigneur exercer sur les a ssemblées paroissiales une réelle influence. Lorsqu'il assiste aux réunions, on ne lui doit pas la présidence, mais on la lui accorde presque toujours[1]. Très souvent, d'ailleurs, c'est à son instigation que s'assemble la communauté, et c'est lui qui expose alors aux habitants ce qui doit faire l'objet de leurs délibérations, qui dirige même ces délibérations. Jean de la Chesnaye, « demeurant dans la paroisse de Misseriac, évesché de Vannes, estant après les vespres en l'église dudit Misseriac », avertit ainsi les paroissiens du lieu, « à la requeste d'aucuns d'eux, qu'ils ont à donner ordre de faire aller leurs francs-archers esleus d'icelle paroisse au lieu de Belle-Isle et leur faire délivrer argent pour ce faire. Et pour ce que ceux qui estoient procureurs et fabriqueurs de ladicte paroisse se seroient excusés, d'autant qu'il y avoit bien peu de temps qu'ils estoient en la charge et n'avoient encore eu maniement de grands deniers, auroit ledict de la Chesnaye tenu propos de faire bailler quelques deniers pour la conduite desdicts francs-archers par ceux qui avoient esté par le passé procureurs et fabriqueurs de ladicte paroisse qui pouvoient avoir deniers entre mains[2] ». — En droit, d'autre part, et bien que je ne l'ignore pas, lorsque s'étaient constituées les premières assemblées de communautés, à l'origine même des villages, le seigneur n'existât pas toujours[3], bien que plus tard ces communautés se fussent fréquemment organisées contre le seigneur, celui-ci garde encore sur elles au XVIe siècle des pouvoirs relativement considérables. Encore au XVIe siècle, dans beaucoup de coutumes, l'auto-

1. L. Merlet, *op. cit.*, p. 66-67.
2. Lettres de rémission accordées à Jean de la Chesnaye (1549). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 260[1], fol. 32.
3. Merlet, *op. cit.*, p. 67.

Digitized by Google

risation du seigneur est nécessaire pour permettre aux habitants de se réunir [1]; jusqu'au XVIIe siècle de même c'est l'homme du seigneur, le juge local qui, en principe, préside l'assemblée, est chargé de la police et de la direction des débats, en rédige le procès-verbal [2]; cette date du XVIIe siècle est aussi celle où apparaissent les syndics élus par la communauté en toute indépendance, car, avant 1629, époque à laquelle Louis XIII reconnaît aux habitants le droit d'élection plein et entier de leur officier municipal, celui-ci, après avoir été choisi par la communauté, doit dans la plupart des provinces recevoir l'assentiment du seigneur et quelquefois prêter serment entre ses mains ou entre celles de son juge [3]; pendant tout le XVIe siècle, en vertu des mêmes principes, la nomination des messiers, des gardes, des communaux, est ratifiée par le seigneur [4]; enfin — et par là se manifeste le mieux l'influence du seigneur sur la communauté — c'est devant le juge seigneurial que sont portées, en première instance au moins et sauf recours aux juridictions supérieures, toutes les affaires litigieuses des communautés. Une contestation surgit-elle, par exemple, entre le syndic et ses administrés, c'est le seigneur qui en est tout d'abord l'arbitre, puisque c'est son juge qui est appelé le premier à en décider et qui peut même, quand l'intérêt public lui semble l'exiger, ne point attendre d'en être saisi, mais agir d'office sur la réquisition du procureur fiscal de la seigneurie [5].

Et ce n'est là que l'un des aspects, que l'une des mani-

1. Henry Babeau, *les Assemblées générales des communautés d'habitants en France du XIIIe siècle à la Révolution*, 1893, in-8°, p. 31-32.
2. *Ibid.*, p. 41, 43, 45.
3. *Ibid.*, p. 146-150.
4. *Ibid.*, p. 157.
5. *Ibid.*, p. 203-204. — D'Arbois de Jubainville, *l'Administration des Intendants d'après les archives de l'Aube*, 1880, in-8°, p. 124.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

festations de l'autorité très large qu'au XVIe siècle, le seigneur détient encore en sa qualité de haut, moyen ou bas justicier. Car peut-être se hâte-t-on un peu vite de proclamer que, dès le XVIe siècle, les droits des seigneurs justiciers ont vécu. Sans doute à cette époque es seigneurs ne rendent plus la justice en personne, ne « tiennent » plus eux-mêmes « leur cour ». La jurisprudence du XVIe siècle leur enlève définitivement ce droit ; ils sont obligés de nommer des juges, et il leur est interdit de prendre part aux actes de leurs propres justices, qui ne sont plus considérées que comme une délégation particulière de la justice royale, et dont ils ne jouissent plus qu'à titre patrimonial avec les profits qu'elles peuvent entraîner[1]. Sans doute aussi les juges royaux font dès lors aux justices seigneuriales une concurrence acharnée et s'efforcent de limiter chaque jour leur compétence. Mais il serait téméraire de conclure de cela à la décadence irrémédiable et définitive des justices seigneuriales dès le XVIe siècle. Notez d'abord que l'auteur auquel on se réfère d'ordinaire, pour y puiser des arguments en faveur de cette thèse, est Loyseau dont le *Traité des justices de village* ne date que des dernières années du XVIe siècle[2], et que d'ailleurs doit rendre suspect la violence systématique avec laquelle il dénonce les abus de ces justices de village rivales de celles du roi. Au surplus, les plaintes qu'il formule, les griefs qu'il fait valoir contre elles nous prouvent par leur amertume et leur âpreté que, même à la fin du XVIe siècle, les seigneurs conservaient encore, en tant que justiciers, quelque puissance. Dans tous les cas, jusqu'en 1560 au moins la royauté n'obtient pas sur ce point de triomphe déci-

1. Esmein, *Histoire du droit français*, 1890, in-8°, p. 408-409.
2. Charles Loyseau, Traité des justices de village, dans les *Œuvres complètes de Charles Loyseau, avocat au Parlement*, Lyon, 1701. in-fol.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

sif. Je sais bien que l'on dit couramment que, dès 1536, l'ordonnance de Crémieu[1] plaça les juges inférieurs sous la surveillance des juges royaux, baillis et sénéchaux. Mais l'on n'a pas pris garde que, dès l'année suivante, une déclaration rendue sur les réclamations des seigneurs précisa cette disposition de l'ordonnance, en stipulant que l'expression : juges inférieurs, ne s'appliquait pas aux juges seigneuriaux, mais seulement aux prévôts et châtelains[2]. L'édit de 1556 confirma cette rectification[3]. L'ordonnance d'Orléans de 1561 et l'édit de Roussillon consacrèrent, il est vrai, une réelle victoire du pouvoir royal : la première, en obligeant les seigneurs à choisir leurs juges sur une liste de trois candidats élus et examinés par les officiers du siège royal le plus proche[4] ; le second, en supprimant les degrés inférieurs des juridictions appartenant à un même seigneur[5]. Toutefois à en juger par les récriminations de Loyseau lui-même, on peut bien croire que ces réformes, si elles ne restèrent pas lettre morte, ne furent point très rigoureusement appliquées, et il faut attendre, en somme, le plein épanouissement du pouvoir central pour voir les justices seigneuriales en arriver à l'état de décrépitude où nous les verrons tomber au XVIIIe siècle.

Mais, encore une fois, à cette époque de monarchie tempérée qui s'étend de la fin du XVe à la seconde moitié du XVIe siècle, les seigneurs conservent la plus grande latitude dans l'exercice de leurs pouvoirs judiciaires, pouvoirs auxquels ils restent redevables

1. Ordonnance de Crémieu, du 19 juin 1536. (Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XII, p. 504).
2. Déclaration du 24 février 1537. (*Ibid.*, t. XII, p. 533).
3. Déclaration sur la compétence des justices des seigneurs, du 16 janvier 1556 (Isambert, t. XIII, p. 462).
4. Ordonnance d'Orléans, janvier 1561, art. 55 (Isambert. t. XIV, p. 79).
5. Édit de Roussillon, de janvier 1564, art. 25. (Isambert, t. XIV, p. 166).

Digitized by Google

d'une bonne part de leur influence. Au lieu de nous en tenir aux déclamations souvent exagérées des juristes royaux, regardons d'ailleurs fonctionner une de ces justices. Voici, par exemple, celle de Touverac en Saintonge. Le registre de son greffier a été conservé pour les années 1496-1498. A vrai dire, la lecture de ces procès-verbaux ne nous révèle aucun abus criant, aucun pas même ces longueurs procédurières tant reprochées aux justices seigneuriales, puisque la plupart des affaires se trouvent expédiées en moins de quinze jours. Mais, en revanche, le juge de Touverac, l'homme du seigneur, nous apparaît comme un personnage tout à fait important. Il cumule sa charge judiciaire et les fonctions administratives dévolues aujourd'hui au maire d'une commune. Sa compétence judiciaire, pour ne parler que de celle-là, est d'ailleurs très étendue; en effet il peut connaître non seulement des procès civils, mais aussi des procès de simple police et même des causes plus graves attribuées maintenant aux tribunaux correctionnels. Dégâts commis sur les bestiaux et les propriétés, délits d'injures et d'outrages, saisies immobilières, réclamations de salaires, restitutions de prêts, contestations sur prix de ventes, règlements de travaux, retraits lignagers, nominations de tuteurs et de curateurs, voilà les principales affaires qui sont du ressort du juge seigneurial[1]. Encore le seigneur de Touverac n'a-t-il que la moyenne et la basse justice, et l'on peut supposer par là quel surcroît d'autorité donne à celui qui en est investi le droit de haute justice; car le haut justicier, dit Bacquet au XVIe siècle, « connoît de tous crimes et cas pour lesquels il y a peine de mort, mutilation de

1. *Une justice seigneuriale à la fin du XVe siècle* (Touverac, canton de Baigne, arrondissement de Barbezieux, Charente), par Ch. Dangibeaud. (*Bulletin des Archives historiques de la Saintonge*, 1894, p. 136-146.)

Digitized by Google

membres et autres peines corporelles, comme fustiger, mettre au poteau, au carcan, condamner à amendes honorables; aussi peut faire cris et proclamations publiques, bannir de sa terre et juridiction et marquer [1] ».

V

Mais ce qui accroît peut-être le crédit et l'ascendant que donnent aux nobles du XVIe siècle les droits politiques dont ils restent encore très largement investis, c'est la modération même et la mesure avec laquelle ils les exercent. De leurs pouvoirs administratifs et judiciaires ils n'abusent guère vis-à-vis des paysans, et ceux-ci se montrent généralement des sujets d'autant plus dociles qu'est moins lourd le joug que font peser sur eux leurs seigneurs.

Avant tout, parmi tant de griefs formulés contre les justices de villages, l'on ne relève que rarement, il faut le remarquer, celui d'une impitoyable rigueur. Loyseau lui-même, dans son petit réquisitoire, conclut plutôt à un excès de faiblesse qu'à un excès de sévérité. Les faits sont là, du reste, pour nous prouver que le seigneur de village est d'ordinaire un juge assez paternel pour ses tenanciers. Le seigneur de la Bussière, près de Ruines, en Auvergne, a droit sur sa terre de basse et moyenne justice. Il n'en use pourtant qu'à la dernière extrémité contre une « chambrière » infidèle : au premier vol, il se borne à la réprimander; au second, il la congédie et, sur son refus seulement de restituer le fruit de son larcin, il lui fait, comme seigneur

1. Bacquet, *Traité des droits de justice haute, moyenne et basse. Œuvres*, publiées par Cl. de Ferrières, 1744, 2 vol. in-fol.; t. I, p. 2-3.

Digitized by Google

justicier, infliger la bastonnade[1]. Ce n'est de même qu'après plusieurs avertissements donnés à un paysan, son voisin, d'avoir à empêcher ses bestiaux d'endommager des pièces d'orge à lui appartenant, que le seigneur de Senencourt fait condamner le coupable à une amende aux plaids de sa cour[2]. Pour les délits de chasse et forestiers, les vols de chiens, choses qui pourtant leur tiennent au cœur, les gentilshommes se montrent bien souvent de même d'une longanimité sans exemple[3]. Et, en ce qui concerne particulièrement les débats et les litiges qui s'élèvent entre leurs justiciables, bien loin qu'ils les encouragent toujours pour « faire venir l'eau à leur moulin », les seigneurs de village acceptent, au contraire, très volontiers d'y mettre fin par un arbitrage gracieux. Il ne se passe guère de jour que le sire de Gouberville ne soit ainsi appelé à régler quelques différends entre paysans, à « appointer », comme il le dit, « parties adverses ». Il s'agit une fois d'une affaire de bornage, ou d'une question de servitude entre voisins ; une autre fois, de difficultés survenues à l'occasion d'arrangements de mariage ; ou bien de la plainte d'une fille contre un garçon « qui l'a voulu battre et besogner » ; ou encore de partages de famille[4]. Comme pareils accords ne se font guère autrement que le verre en main, plus d'un de nos gentilshommes ressemble ainsi à ce vieux seigneur qu'avait connu le marquis de Mirabeau et qu'il nous représente comme n'étant plus de son temps déjà qu'un anachronisme vivant : « D'un nom, d'un

1. Lettres de rémission accordées à Regnault, seigneur de la Bussière (1527). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 241, fol. 111.

2. Lettres de rémission accordées au seigneur de Senencourt (1526). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 242, fol. 145.

3. *Journal de Gouberville*, publié par E. de Beaurepaire, p. 102, 103, 268, 295, 296, etc... ; et *Journal de Gouberville*, publié par M. le comte de Blangy, p. 207.

4. *Journal de Gouberville*, publié par E. de Beaurepaire, p. 4, 7, 10, 11, 12, 37, 70, 156, 190, 191.

Digitized by Google

âge et d'une probité respectables, il accommodoit toutes les affaires de famille, d'intérêt et d'inimitié à vingt lieues à la ronde. Aussitôt qu'il s'en élevoit quelqu'une, il se faisoit apporter les titres et papiers de part et d'autre, il consultoit sur la forme les gens de loi tant bons que mauvais en qui il avoit confiance et puis, sur sa bonne judiciaire, il formoit son arrêt. Il appeloit ensuite à son châtel les parties et la révérence due au patron faisoit qu'on n'entamoit pas les propos contentieux sans sa licence. C'étoit à table qu'il appeloit les questions à décider; il énuméroit, considérant attentivement les intéressés; le premier qui étoit tenté de l'interrompre étoit arrêté par un ordre absolu : « Un « verre de vin à Monsieur ! » L'ordre étoit exécuté et le verre avalé, le nouveau Rhadamante le regardoit avec cet air de père et de conciliateur qu'une longue habitude de considération de canton donne naturellement et que toute la morgue du barreau joue gauchement : « Monsieur en veut-il encore ? » disoit-il. Si le plaideur agacé vouloit finir sa période, on l'écoutoit tranquillement, et il subissoit un second verre de vin pour son franc parler. Ce second verre bu, l'aréopagite reprenoit son dire, toujours attentif à faire boire les mutins jusqu'à ce que, apercevant que le bruit, la joie et la confiance gagnoient du terrain et que le démon de l'intérêt barbouillé de lie se sauvoit en voyant les cœurs s'attendrir, le vieillard aimable prononçoit son arrêt définitif. Le notaire étoit prêt et la transaction dressée, on signoit; puis, se remettant à table, on cassoit des verres en guise d'amende honorable de tous les faits et gestes d'huissiers et de procureurs[1]. »

Cet intérêt, que le seigneur de village porte ainsi aux affaires de ses paysans, se manifeste du reste de

1. Marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, p. 83-84.

Digitized by Google

mille manières différentes. Il intervient entre eux et leurs créanciers pour empêcher ces derniers de les « vexer et tenir en procès[1] ». C'est à lui qu'échoit le plus souvent la charge de secourir les pauvres de la paroisse qui, pressés par la nécessité, savent bien qu'ils trouveront toujours au château leur nourriture assurée. Y a-t-il un malade dans le village, le seigneur ne manque guère de lui envoyer quelques provisions, ou même d'aller le visiter et de lui donner à l'occasion les premiers soins[2]. Car notre gentilhomme ne dédaigne point de « descendre » souvent au village, arrêtant celui-ci, entrant chez celui-là, faisant causer l'autre[3], s'informant des besoins, des projets, des espérances de chacun. Il s'inquiète du mariage de la fille aînée et promet un cadeau pour la noce[4], se préoccupe de l'établissement des fils, « fait réciter la leçon » aux plus jeunes enfants, va goûter au vin nouveau chez les voisins, paie à boire aux villageois, et se charge volontiers, à l'occasion, des réclamations à faire auprès

1. « Jacques de la Voulpillière, gentilhomme d'Allanche, en Auvergne, estant au marché et place commune, aucuns paysans luy feirent entendre que Jehan Gouzel, marchant d'Allanche, les avoit fait adjourner par devant le juge de Ryom pour raison de quelques debtes par eulx deues audict Gouzel, priant ledict suppliant vouloir parler audict Gouzel pour les accorder avec luy tant du principal que despens, ce que ledict suppliant leur accorda faire et se transporta en la maison dudict Gouzel avec eulx et après les auroit appoinctez du principal et fut par lesdictz paysans baillé une partie d'argent en déduction desdictes debtes audict Gouzel et ne restoient que les despens des adjournemens faicts ausdictz paysans, pour chacun desquelz ledict Gouzel demandoit quatre solz. Sur quoy ledic suppliant l'auroit prié se vouloir contenter de deux solz pour chacun desdictz adjournemens, sans pour si peu de chose vexer lesdictz paysans, ne les tenir en procès. Ce que ledict Gouzel n'auroit voulu accorder, ains dit qu'il auroit de chacun desdictz adjournemens quatre solz, dont ledict suppliant fut desplaisant de sorte qu'il auroit eu quelques parolles contre ledict Gouzel et se seroit desparty d'avec luy malcontent ». (Lettres de rémission accordées à Jacques de la Voulpillière, 1556. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 263[1], fol. 248).

2. *Journal de Gouberville*, publié par E. de Beaurepaire, p. 10, 18, 26, 49, 68, 297; et *Journal de Gouberville*, publié par M. de Blangy, p. 69, 136.

3. *Journal de Gouberville*, publié par E. de Beaurepaire, p. 277.

4. *Ibid.*, p. 314.

Digitized by Google

des autorités, des commissions à la ville voisine, des démarches auprès des gens de loi[1].

On me dira que je trace du seigneur de campagne un portrait trop flatté, un portrait idéal. Et encore bien que chacune des lignes de ce portrait soit empruntée à des documents et que le type que je viens de décrire existe réellement et ne soit nullement exceptionnel, je ne veux point prétendre qu'il le faille par trop généraliser, ni que les exemples du contraire, de gentilshommes arrogants, brutaux et paillards soient rares. Seulement, et c'est là-dessus que je voudrais insister, si tous les seigneurs de village ne ressemblent pas à ceux que je viens de dépeindre, si tous ne vivent pas sur un pied de si parfait accord avec leurs manants, il est par contre tout à fait puéril de se représenter, ainsi qu'on le fait trop souvent, les nobles de campagne comme des tyrans sous l'intolérable domination desquels les paysans gémissent sans défense et sont réduits à la condition d'esclaves. Qu'il y ait de mauvais seigneurs, rien de moins contestable, mais leurs sujets ne sont point vis-à-vis d'eux aussi désarmés qu'on veut bien l'affirmer d'ordinaire. De grand nombre de textes il ressort, au contraire, que ceux-ci ont bec et ongles pour se défendre et qu'ils ne se laissent ni commander mal à propos, ni léser en leurs intérêts, ni rudoyer injustement, ni prendre leurs femmes ou leurs filles sans énergiques protestations. A lire ces textes, on est frappé d'abord de la hardiesse de répartie, de la liberté de réplique de ceux que l'on peint volontiers courbés sous la main impitoyable du maître. « René Fortart, escuyer, estant en sa maison, au lieu de Outarville, en Beauce, où, comme ont accoustumé faire povres gentilshommes des champs, il

1. *Ibid.*, p. 65, 66, 113, 210, 219, 263, etc...

Digitized by Google

faisoit donner ordre aux affaires du logis, mesme à faire assembler et serrer les biens et choses qui estoient à serrer », enjoint à Berthelot Livier, « son serviteur et bergier, lequel lors ne faisoit rien, d'aller aux champs, pour apporter du chaume qui estoit à couvrir » ; Livier tardant à exécuter sa commission, le maître « le prend aux cheveux et lui baille quelques soufflets » ; l'autre répond par des injures « appelant tout haut son seigneur : meschant, villain et pugnais[1] ». — Jean Mathesou, seigneur du Bourg-Blanc, au bailliage de Lesneven, en Bretagne, rencontrant Yvon Chapellain, laboureur, lui reproche de n'être pas allé les jours précédents « labourer en la maison de son père », ainsi qu'il l'avait promis. Chapellain lui répond : « Je ne daignerais aller labourer chez ton père, ne toi, méchant falharc (mot de breton, qui vaut à dire que poltron en français) ». Mathesou ne répond rien et passe son chemin. L'autre enhardi, le rencontrant peu après, l'injurie, puis, « prenant un de ses souliers, lui court sus criant : « Je « te battrai de mon soulier, meschant! » Mathesou tire sa dague, mais à l'instant il est arrêté et pris au corps par deux compagnons de Chapellain et enfermé en la maison de l'un d'eux[2]. — Edme Tournebeuf, seigneur de Serbonnes, et son frère Michel Tournebeuf, ayant refusé à leur fermier, Pierre Clément, le payement de son fermage qu'il voulait leur compter « en pièces d'or et d'argent pour plus grand poids qu'elles ne valoient », cet homme ne leur pardonne pas « leur vilaine action » et, chaque fois qu'il les rencontre, ne tarit pas d'insultes et de grossièretés : « Vous n'estes que des brigands et voleurs, vous autres gentilshommes, bons

1. Lettres de rémission accordées à René Fortart (1541). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 255², fol. 95.
2. Lettres de rémission accordées à Jean Mathesou, seigneur du Bourg-Blanc (1556). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 263¹, fol. 31r°

Digitized by Google

à destruire un pauvre homme laboureur; vous ne sçavez que c'est que d'argent et vous ne le connoissez pas. Vous m'avez joué le plus meschant tour qu'on jouast jamais à homme[1] ». — Quand il s'agit, en effet, de défendre leurs intérêts, la crainte du seigneur ne semble point, autant qu'on veut bien le dire, paralyser nos croquants. Le censier de Philippe du Pinel, à Mailly-en-Picardie, irrité de même d'une réclamation indue de son cens que lui adresse son maître, traite celui-ci de voleur et lui lance à la tête un « pot à boire[2] ». — Pendant toute une journée de foire, un maréchal ferrant de village poursuit de ses invectives un gentilhomme pour une dette de quelques sous[3]. — Pierre Forcy, seigneur du Buisson, « ayant du vin dans la teste », brise une conche, appartenant à un paysan, « avec laquelle conche il vouloit se mesurer, pour veoir si elle seroit aussi forte comme lui »; idée d'ivrogne qui lui coûte six deniers qu'il offre spontanément au manant devant les menaces de celui-ci[4]. — Le serviteur de Pierre de Monthéleby, que son maître a chargé d'aller acheter au village « des poules pour nourrir ses oyseaulx », se voit éconduit par tous les paysans avec accompagnement d'injures et de quolibets à l'adresse du seigneur[5]. — Revenant de la chasse et traversant le village de Rozède, en Limousin, quelques gentilshommes ne peuvent retenir leurs chiens qui « courrent après les volailles d'aucuns dudit village ». Aussitôt les

1. Lettres de rémission accordées à Edme Tournebeuf, seigneur de Serbonnes (Yonne) (1556). *Ibid.*, JJ 263[1], fol. 99.

2. Lettres de rémission accordées à Philippe du Pinel (1528). *Ibid.*, JJ 241, fol. 336.

3. Archives nationales, JJ 240, fol. 433.

4 Lettres de rémission accordées à Pierre Forcy, seigneur du Buisson, dans la paroisse de Ventelay (Marne) (1529). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 244, fol. 25.

5. Lettres de rémission accordées à Pierre Monthéleby, seigneur de Grand, près Rugny, canton de Cruzy-le-Châtel (Yonne) (1527). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 240, fol. 405.

Digitized by Google

habitants s'assemblent « embastonnez », font sonner le tocsin, « chargent sur les chasseurs », s'emparent de leurs personnes « pour les livrer à la justice de Montberon[1] ».

Il faut avouer que, lorsque dans ces conditions la patience échappe aux gentilshommmes, ils en sont bien quelque peu excusables. En fait, on doit le reconnaître, ces injures et ces insolences des manants ne vont point généralement sans de sévères corrections de la part des seigneurs, qui pour cette opération ont souvent la main lourde. Beaucoup des scènes de mœurs que je viens d'exposer se terminent tragiquement. Toutefois cette satisfaction même de rosser les croquants, ne croyez pas que nos gentilshommes puissent se l'offrir impunément. Le plus souvent, en réalité, ils la paient assez cher, soit par des poursuites judiciaires, soit par de lourdes compositions pécuniaires avec la famille des blessés ou des défunts, quelquefois de l'une et l'autre manière.

Mais un point sur lequel, contre l'opinion courante, les intéressés aussi bien que les pouvoirs publics sont intransigeants et impitoyables, c'est sur « le fait par les gentilshommes de débaucher femmes ou pucelles ». Pour avoir demandé à la femme de Germain Colas si elle n'était point du village de Gué-d'Asse et ne se nommait point Annette, « parce que le commun bruit estoit qu'il y avoit filles de joie et macquerelles à icelluy Gué-d'Asse et mesmement une nommée Annette, qui avoit eu grand bruit d'estre paillarde et faire plaisir aux compagnons », François Rabault, seigneur d'Ivay (Maine), surpris par le mari de la belle, reçoit de sa main la plus magistrale volée de bois vert qui se puisse dire et perd à la bataille « son bonnet et

1. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 255², fol. 121 (1541).

Digitized by Google

toque de veloux garnie de fers d'or[1] ». — Et ceux qui ne veulent ou ne peuvent se faire justice eux-mêmes sont toujours sûrs de trouver appui auprès des autorités. Prétendant que Jacques de Billault, seigneur de Saint-Martin, « a fait certains excès à sa femme », un nommé Lepage « fait faire information », sur le vu de laquelle le gouverneur de Montdidier décerne aussitôt ajournement personnel contre ledit Billault et son père qui sont tous deux incarcérés[2]. Ce n'est pas du reste seulement de l'emprisonnement que sont punis les ravisseurs, c'est très souvent de la mort. Le lendemain du jour, où « ne se pouvant retirer de l'amour qu'il portoit » à une certaine Marie Testemalle, Bertrand de Poilovant, seigneur de Huix, l'a emmenée à son château « pour la connoistre charnellement », il voit arriver à Hinx les « officiers de la ville de Dax », qui « informent dudit cas » et livrent le coupable à la cour de parlement de Bordeaux, « laquelle le condamne à souffrir mort et à grosses amendes pécuniaires tant envers le roy que parties civiles[3] ». — Louis de Perrecard, seigneur de Montastruc, en Agenois, encourt de même la peine de mort et la confiscation de ses biens « pour avoir joui et abusé en ses voluptés » d'une nommée Guillemette Bartolmeu, « combien que, après avoir couché avec elle pendant trois mois ou environ, ledict Montastruc, désirant retirer icelle fille à pudicité, et l'empescher de persévérer en sa lubricité, l'ait amenée à contracter mariage avec un quidam[4] ».

Les excès de tout genre qu'ils peuvent commettre

1. Lettres de rémission accordées à François Rabault, seigneur d'Ivay (1541). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 255², fol. 67 v°.
2. Lettres de rémission accordées à Jacques de Billault (1541). *Ibid.*, fol. 88.
3. Lettres de rémission accordées à Bertrand de Poilovant (1551). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261², fol. 78.
4. Lettres de rémission accordées à Louis de Perrecard, seigneur de Montastruc (1552). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261², f. 210.

Digitized by Google

n'attirent pas seulement d'ailleurs sur les gentilshommes les rigueurs de la loi ou des vengeances personnelles. Ils leur valent souvent des représailles générales. Leurs désordres et leurs exactions exposent ainsi François de Léotoing, seigneur de Puyfrancon, et ses deux fils Charles et Aubert, à la haine des habitants de Massiac, qui les injurient le dimanche à la sortie de l'église Saint-Étienne, les insultent quand « ils passent dans les champs », et se rendent finalement un beau jour, poussant des cris de mort, devant le château de Puyfrancon : « Vilain, crient-ils à Léotoing, tu n'oserois sortir, tu n'es pas homme de bien pour ce faire ; nous te ferons manger à nos chiens. Si tu ne sors nous te ferons brûler dedans ta maison ». Et, « entrant en la première basse-court dudict chasteau », ils mettent tout à sac, « tuant oyes et poulailles estant en ladicte basse-court[1]. »

Mais il faut le répéter pareilles scènes de violence ne sont qu'exceptionnelles et, à l'époque où nous sommes, ce qui nous frappe tout au contraire c'est la bonne intelligence qui règne entre seigneurs et paysans. Les uns et les autres vivent sur un pied d'intimité, de familiarité qui, pas plus que ce que j'ai dit précédemment du seigneur de village, ne s'accorde avec l'attitude hautaine et pleine de morgue qu'on lui prête en général vis-à-vis des manants. Car non seulement il est très souvent pour eux, comme je le faisais remarquer, un protecteur naturel, mais la plupart du temps, il est même plus que cela et nous apparaît comme leur « bon ami », leur « compère ». Des préoccupations identiques rapprochent d'abord les représentants de ces deux classes sociales qui les uns et les

1. Lettres de rémission accordées à Charles et Aubert de Léotoing, seigneurs de Puyfrancon, près Massiac, Cantal (1551). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 263[1], fol. 69.

Digitized by Google

autres vivent de la terre et sur la terre : ce sont leurs préoccupations agricoles et cette communauté d'intérêts fait naître forcément entre eux des relations assez étroites. Une année, l'on se réjouit ensemble d'une bonne récolte ; l'année suivante, on souffre ensemble d'une mauvaise; ensemble on avise aux moyens de parer au retour des mêmes calamités; ensemble on court les foires, et, quand la journée a été bonne, l'on revient gaiement ensemble, le gentilhomme ne refusant point à l'occasion au paysan, son voisin, de le faire monter derrière lui sur son cheval : c'est un spectacle familier à l'époque que celui de ces seigneurs de campagne s'en retournant chez eux de la ville, « à cheval, l'espée au côté, deux ou trois miches de pain sous les bras » et un croquant en croupe. Arrivés au village, nos hommes ne se séparent pas d'ailleurs sans boire un coup soit à l'auberge, soit chez le campagnard désireux de reconnaître le petit service rendu. A la même table se retrouvent plus d'une fois du reste gentilshommes et vilains. Il n'est guère dans le village de repas de relevailles, de baptême, de fiançailles, de mariage, de funérailles où le seigneur ne soit convié et auquel il ne fasse largement honneur. A son tour il traite volontiers ceux à qui il doit ces politesses. A-t-il fait bonne chasse pendant la semaine, le dimanche, au sortir de la messe, il emmène dîner chez lui quelques campagnards. Mais c'est lors de la fête de la paroisse que nos gentilshommes se mêlent le plus gaiement à la vie des villageois. Ils prennent part aux danses et ont à cœur de faire « virer » l'une après l'autre toutes les filles de l'endroit; ils se mettent à la tête des jeux et des diverses réjouissances : en voici un qui organise un concours de jeu de boules ; un autre, un concours de saut et de course; un troisième, sur la demande d'un paysan, va quérir son harquebuse et établit sur

Digitized by Google

la place de l'église un tir en plein air. Tout cela, bien entendu, ne va pas sans boire et l'on ne s'en fait pas faute, surtout quand c'est le seigneur qui régale et c'est lui souvent[1].

A vivre rapprochés de la sorte, maîtres et sujets finissent par oublier la distance sociale qui les sépare. Plaisanteries bonnes ou mauvaises s'échangent volontiers entre eux, plaisanteries qui témoignent des singulières libertés que les manants ne se gênent guère pour prendre vis-à-vis de leurs seigneurs. Tout un comte d'Eutrapel est ainsi consacré à nous raconter les bons tours qu'un fermier, maître Hervé, « homme joyeux et raillard », joue à son maître, « gentilhomme grandement moyenné et riche», et les « joyeusetés et tromperies » auxquelles tous deux se plaisent et dont ils rient ensemble « tout leur saoul ». Voulant « faire peur à son fermier, sous ombre qu'on disoit y avoir des brigans et voleurs aux environs », le maître arrive une nuit avec ses serviteurs chez maître Hervé, « entre furieusement en la court, l'espée au poing, criant : « Tue! tue ! » Hervé, tout en le reconnaissant parfaitement, le laisse « charger » par ses valets et ne lui ouvre la porte de sa maison qu'après l'avoir forcé à « demander miséricorde ». Pour « se revencher d'avoir si mal réussi dans sa gaudisserie », notre gentilhomme s'établit à demeure chez Hervé, « où il y avoit bon vin, vivres et gibier à planté », feint d'y être malade, fait venir sa femme et sa maison et « tout ce train vivoit sur les coffres du pauvre fermier » qui, « pour se dépestrer de ceste noble troupe », reconnaît bientôt qu'il lui faut recourir à quelque « nouvelle finesse ». « Un beau dimanche donc que monsieur, madamoiselle et tout l'équipage retournoient de la messe, ils aper-

1. Il n'est aucun de ces détails qui ne soit extrait des textes : lettres de rémission, *Journal de Gouberville*, *Contes d'Eutrapel*, etc.

Digitized by Google

ceurent sur deux tréteaux de table une martrouère couverte d'une toüaille, une chandelle allumée sur le bout, vraies marques d'un corps mort prest à porter en terre. La damoiselle première que les autres... s'arrestant toute espouvantée : « Mon Dieu ! fermier, qu'est-ce « icy à dire ? » Monsieur, saisi de la mesme frayeur : « Hervé, mon amy, dis nous que c'est ? — Ho ! mon- « sieur », respondit le paillard, « ce n'est rien, allons « hardiment disner, ce n'est rien : il prit mal hier soir à « ceste garce là sous une aisselle, mais ce n'est rien. — « Comment ce n'est rien ? » dit le gentilhomme ; « par la « morbleu ! c'est belle peste et de la plus fine. Çà viste « mes chevaux ». La demoiselle, de son costé : « Çà mon « mon coche ! » Le curé, qui, peut-être, estoit de la partie, car on lui faisoit dire ses messes à la taille sans estre payé, dit qu'il y pouvoit avoir quelque danger : c'estoit une jeune fille qui a eu froid en gardant ses pourceaux ; que frayeur, froid, femme, fruit et faim estoient causes de la peste, et qu'il faut *cito, longe et tarde*, c'est-à-dire fuir vistement, aller loin et revenir tard. Lors tout le monde à cheval, chacun emmuselé de son manteau et le mouchoir au nez... Et Dieu sait si maistre Hervé fut aise de la descharge d'un si pesant fardeau et haut loué par ses voisins, qu'il appela pour manger le dîner de monsieur pour sa belle et joyeuse purgation ; et le curé aussi d'avoir triomphé à confirmer que c'estoit la peste ». Quant au seigneur, bientôt informé du joyeux tour de son fermier, loin de s'en fâcher, il en rit tout le premier, jurant seulement de rendre sans tarder à son homme la monnaie de sa pièce[1]. Voilà d'amusantes « facéties ». Il en est de moins spirituelles. Jean de Bœufville étant chez le seigneur de Manneville, en la paroisse de la Chapelle-Becquet (Eure), avec autres jeunes gens,

1. *Contes et discours d'Eutrapel : D'un fils qui trompa l'avarice de son père*, t. I, p. 207-211.

Digitized by Google

« chacun estant délibéré faire bonne chère et se réjouir, ils se prennent à jouer ensemble à plusieurs esbattemens, comme en telles compagnies est accoustumé »; un nommé Hugues Lefort, cuisinier en la maison du seigneur de Manneville, « s'entremet au jeu » et jette sur Jean de Bœufville « de l'eau plein un chaudron en quoi avoit cuit de la morue ». Bœufville prend d'abord la chose en riant et préoccupé seulement de rendre la pareille à son partenaire, au moment où il le voit occupé à « dresser à souper », entre secrètement à la cuisine et lui jette à son tour un seau d'eau sur la tête[1]. Du même goût est la plaisanterie faite à M. de Charnacé, seigneur du Gué-d'Argent, et à son fils qui, passant à cheval dans le village de Blou, reçoivent sur la tête le contenu d' « un pot comme pot à pisser » et qui, le dimanche suivant, s'entendent chansonner au sortir de la grand'messe :

Monseigneur du Gué-d'Argent
Et son fils pareillement,
Montés sur une jument,
Ont eu du pot à pisser largement[2].

Jean Maillart, cencier de Jacques Chanuin, seigneur de Thorigny, n'est guère plus respectueux que maître Hervé à l'égard de son seigneur. Faisant à celui-ci un payement dans la salle commune de l'auberge, il dispose l'argent sur la table ; mais à chaque fois que Thorigny veut vérifier son compte, « par manière de gaudisserie », il subtilise habilement quelques pièces, les cachant sous les verres ou sous la nappe, tellement que l'autre recommence jusqu'à sept ou huit fois son addi-

1. Lettres de rémission accordées à Jean de Bœufville (1553). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 262, fol. 381.
2. Lettres de rémission accordées à M. de Charnacé (1529). *Ibid.*, JJ 244, fol. 197.

Digitized by Google

tion sans pouvoir tomber juste[1]. Tout autant de traits qui prouvent, non certes beaucoup de crainte et de respect de la part des manants à l'égard de leurs seigneurs, mais ce qui vaut mieux peut-être, beaucoup de confiance de belle humeur, une libre et joyeuse familiarité, un entrain, une gaieté réciproques. A vrai dire, l'entrain, la gaieté sont bien la caractéristique de cet heureux temps. Nous l'allons constater mieux encore en observant d'un peu plus près la vie, les mœurs, les occupations, les plaisirs, les distractions de ces gentilshommes dont nous n'avons guère envisagé jusqu'ici que la condition sociale ou le rôle politique.

VI

Si dans l'étude que nous entreprenons maintenant, il ne fallait compter avec les difficultés résultant de la dispersion et de l'infinie variété des documents, la tâche pourrait sembler aisée, car cette vie des gentilshommes des champs que nous voudrions essayer de décrire à pour premier caractère de nous apparaître comme très extérieure, très en dehors, nullement intime et cachée. Nos campagnards ne restent guère enfermés en leurs demeures et ne goûtent que très modérément les charmes du foyer domestique, les paisibles occupations d'intérieur. Ils passent leur temps aux champs, dans les rues ou à l'auberge du village, en visites les uns chez les autres, courent les marchés, les foires, les fêtes de paroisse, se plaisent surtout aux jeux et aux exercices de plein air. Partis de chez eux sans autre intention que « d'aller s'esbattre un moment au voi-

1. Lettres de rémission accordées au seigneur de Thorigny, près Saint-Maurice-en-Thisouaille (Yonne) (1535). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 248, fol. 12.

Digitized by Google

sinage » ou « faire quelque saillie aux champs », ils restent souvent quatre ou cinq jours hors de leur maison, cédant à la sollicitation du premier qui leur propose quelque « joyeuse manière de passer temps », mangeant et couchant où ils se trouvent, bien reçus et bien traités partout d'ordinaire[1] et ne regagnant jamais leur gîte sans y ramener quelque bon compagnon capable de les distraire et de leur faire raison à table. Ces gens ont en somme l'horreur de la solitude et quand la maladie, le trop mauvais temps les y condamnent, les journées semblent interminables à ces amateurs passionnés de grand air et de liberté.

Il faut dire qu'ils n'ont guère en eux-mêmes les ressources suffisantes à beaucoup les abréger. Car ce n'est pas calomnier ces nobles que de reconnaître non leur mépris, le terme serait trop fort, mais leur peu de goût pour les choses de l'esprit, leur faible intellectualité. La Renaissance des lettres et des arts peut à la même époque susciter chez tant d'autres une soif intense de savoir, un appétit insatiable de tout connaître, de tout approfondir dans le domaine des faits comme dans le monde des idées; eux restent en majorité, semble-t-il, assez indifférents au mouvement. S'ils n'en sont plus sans doute à estimer que « l'homme de guerre ne doit sçavoir, sinon escripre son nom[2] », si beaucoup passent deux ou trois années de leur jeunesse « aux escholes des villes », comme le bonhomme Polygame qui, dans les *Contes d'Eutrapel*, se remémore le temps, où « ce très docte grammairien Tournebus lisoit au collège Sainte-Barbe le troisiesme de Quintilien[3] », si quelques uns ont même pour leurs fils des précepteurs chargés de les façonner

1. « Et estoit au temps passé en la puissance du gentilhomme chevaucher cent lieues sans qu'il luy coustast pas la maille et se tenoit bienheureux celui qui le hébergeoit et logeoit. » (*Contes et discours d'Eutrapel*, t. II, p. 40.)
2. *Discours politiques et militaires du sieur de La Noue*, Bâle, 1587, in-4°, p. 178.
3. *Contes et discours d'Eutrapel : Des escholiers et des messiers*, t. II, p. 67.

Digitized by Google

aux bonnes lettres, en général, il faut l'avouer, leur culture n'est pas très profonde et l'on s'en aperçoit aisément au peu de temps qu'ils consacrent chez eux à des occupations intellectuelles. Lorsqu'il ne « cesse de plouvoyr[1] », ou aux longues soirées d'hiver, ils emploient bien de-ci de-là « quelque heure à la lecture des livres », mais l'on sent trop que ce n'est là pour eux qu'un pis-aller, qu'une manière, vaille que vaille, de conjurer l'ennui. La composition de leurs bibliothèques nous édifie d'ailleurs sur leurs goûts littéraires. « La saincte Bible de la traduction commandée par le roy Charles le Quint, y a plus de deux cens ans ; *les Quatre Fils Aymon*, *Oger le Danois*, *Mélusine*, *le Calendrier des Bergers*, *la Légende dorée*, *le Romant de la Roze* », voilà les livres qui, d'après du Fail, se retrouvent d'ordinaire dans la « librairie » d'un noble campagnard du temps de François Ier[2]. Gouberville lui, lit *l'Amadis*, *les Histoires* de Pierre Messie, *le Promptuaire des médailles*, mais fait surtout ses délices des *Centuries* de Nostradamus et de l'*Almanach* du même[3]. Au fond, en fait de travaux de tête, il n'en est guère que deux auxquels nos gentilshommes se livrent sans répugnance : la tenue de leurs comptes, de leurs « livres de raison » et la lecture de leurs titres de famille ou de propriété. Ils prennent surtout plaisir à cette dernière occupation où trouvent à se satisfaire, d'une part, leur vanité nobiliaire et leurs prétentions généalogiques, d'autre part leur esprit toujours plus ou moins processif de propriétaires terriens. Encore ne pâlissent-ils pas trop longtemps sur leurs vieux documents et à plus d'un arrive sans doute la même mésaventure qui advint à ce bon gentilhomme, « lequel estant assis au coin de la cheminée, comme il estoit

1. *Journal de Gouberville*, p. 156.
2. *Contes et discours d'Eutrapel : Du temps présent et passé*, t. II, p. 39.
3. *Journal de Gouberville*, préface, p. 40-43. — Cf. Appendice I.

Digitized by Google

après lire vieille escripture relatant les bons faits et gestes de son feu père, par adventure vint à s'endormir et en dormant par mégarde laissa choir dans le feu ladicte vieille escripture, qui en fut toute gastée et abymée au grand regret et dommaige dudict seigneur[1]».

En réalité, c'est vers des occupations d'un tout autre genre que leur nature et leur tempérament portent ces gentilshommes. Il y a en eux une surabondance de vie, un besoin d'agir et de se dépenser qui leur font chercher « passe-temps à leurs oisivetés » non pas dans les livres et dans la science, mais au contraire dans les plaisirs et les divertissements de l'ordre le plus matériel. Eh! mon Dieu, en reprenant la vieille trilogie, le vin, le jeu, les femmes, l'on s'aperçoit bientôt que c'est encore sous ces trois chefs que peuvent se grouper le mieux leurs habituels distractions et « esbattemens ». Ajoutez-y comme « desport » très spécial, très carcatéristique les querelles entre voisins qui se résolvent et dégénèrent quelquefois en d'interminables procès, mais plus souvent se règlent par la force, les armes à la main, et où se manifestent bien alors la violence et la brutalité des mœurs, et vous aurez, je crois, un tableau assez fidèle de la manière dont occupe ses loisirs un gentilhomme de province du temps de François Ier ou de Henry II.

Puisque c'est en quelque sorte la journée d'un de ces gentilshommes qu'il me faut raconter, que je dise tout de suite que cette journée commence généralement de la façon la plus édifiante. C'est « une bonne et ordinaire coustume » qu'ont beaucoup d'entre eux d'aller « journellement oyr la messe », ou de se rendre

1. Lettres de rémission accordées au seigneur de la Guillardière (1534). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 247, fol. 51.

Digitized by Google

« chacun mastin à l'église pour y faire leurs prières et réciter leurs pastenostres [1] ». Les autres ne manquent jamais au moins d'assister régulièrement aux offices les jours de fête et l'on sait si ces jours étaient nombreux dans l'ancien temps. Le dimanche même, lorsque de grand matin ils ont entendu la « basse messe », ils ne se croient nullement dispensés de revenir à la messe de la paroisse, et le soir ils sont toujours présents aux vêpres. Dans son *Journal*, Gouberville n'oublie jamais de noter les raisons qui l'ont empêché de remplir ses devoirs religieux, devoirs que lui et ses pareils considèrent comme les premiers dont ils aient à s'acquitter.

Mais, au sortir de l'église, une préoccupation d'un autre genre, non moins impérieuse toutefois, assaille immédiatement nos gentilshommes : celle de se remplir l'estomac et du saint lieu nous les voyons se diriger d'ordinaire vers leur « réfection ». Cette réfection, ils la prennent quelquefois chez eux, quelquefois à l'auberge même du village. « Quelque pied de mouton », un « morceau de salé arrosé d'un pot de vin blanc, où voltigent mille petits estradiotz [2] », font ordinairement les frais de ce premier repas, qui n'est destiné d'ailleurs qu'à « escurer l'estomac » de nos hommes, les mettre en appétit et leur permettre de gagner l'heure du « dîner ». Cette heure venue, toutes affaires cessantes, ils s'attablent, car voilà leur premier plaisir, leur occupation favorite : bien manger et... bien boire. « N'en déplaise aux dames, le vin va toujours devant [3]. »

Ah! les beaux festins que font ces braves gens! Ce n'est point que les choses se passent d'ordinaire en grande cérémonie. Beaucoup, nous l'avons

1. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 244, fol. 241; JJ 253, fol. 71.
2. Noël du Fail, *les Baliverneries et contes d'Eutrapel*, éd. E. Courbet, 1894-95, t. I, p. 11.
3. Bouchet, *les Serées*, éd. Roybet, 1873-1883, t. I, p. 1.

Digitized by Google

vu, s'installent pour « officier » en leurs cuisines, d'autres, à l'occasion, dans la salle commune de l'auberge et, ici ou là, personne ne s'offusque de voir les chiens se disputer sous la table les reliefs du festin, les « oiseaux » perchés sur l'épaule de leurs maîtres, ou quelque volaille picorer familièrement entre les jambes des convives[1]. L'étiquette n'est pas non plus très rigoureuse ; à vrai dire même, il n'y en a pas. Le cousin du seigneur de Fontenay, venant le voir en sa maison de Martigné et le trouvant attablé en compagnie devant une « platelée » de morue — « pour ce que c'estoit jour d'abstinence » — se saisit sans cérémonie « à plein poing d'une pièce de ladicte morue », « l'estreint » si fort que « le beurre lui passoit à travers les doigts et lui dégoustoit aval le menton », puis prenant le verre de son hôte il y boit « sans mesme avoir torché, ni essuyé sa bouche encore toute grasse[2] ». Dans ses *Contes d'Eutrapel*, Noël du Fail nous a tracé d'ailleurs un vivant tableau de la *liberté* charmante qui préside aux agapes de nos gentilshommes. « Du temps du grand roy François Ier, nous dit-il, on mettoit encores en beaucoup de lieux le pot sur la table, sur laquelle y avoit seulement un grand plat garny de bœuf, mouton, veau et lard et la grand'brassée d'herbes cuites et composées ensemble, dont se faisoit un brouët, vray restaurant et élixir de vie... En ceste meslange de vivres ainsi arrangée, chacun y prenoit comme bon luy sembloit et selon son appétit; tout y couroit à la bonne foy : ne se présentoit, comme en ce jour, une certaine graine d'hommes qui ambitieusement départissent les morceaux, faisans les rangs par les premières distri-

1. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 257[3], fol. 127.
2. Lettres de rémission accordées à Mathurin Gautier, seigneur de Fontenay, près Martigné, au Maine (1541). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 255[2], fol. 51.

Digitized by Google

butions d'iceux, mescontantans et tirans les conviez en diverses jalousies. Tous y mangeoient du gras, du maigre, chaud ou froid, selon son appétit, sans autre formalité de table, sausses et une longue platelée de friandises qu'on sert aujourd'huy en petites escuelles remplies de montres, seulement... Tous qui vouloient, rians et jouans, sans trahison et dent de chien, alloient laver leurs mains au puis, à la pierre duquel aiguisoient leurs coutaux, pour à qui mieux couper de longues et larges lesches du gras jambon, ou grosse et tremblante pièce de bœuf salé et icelles trancher sur le bon pain bis faictis et en donner aux assistans plus honteux à chacun son lopin pour rabattre les premiers caquets de la faim[1] ». D'après cette description, on peut voir que les plats dont se régalent nos hommes ne sont pas des plus raffinés. Encore beaucoup de louangeurs du vieux temps déplorent, dès le XVIe siècle, le discrédit où sont tombés certains mangers d'autrefois que rejettent les délicats. « Il n'y a rien, dit un des personnages des *Serées* de Bouchet, il n'y a rien, qui monstre plus que nous dégénérons de nos ancestres et que nous ne sommes plus gens de guerre et belliqueux que de rejetter la viande des bons soldats et mespriser ceulx qui mangent des aulx et des oignons, veu que de tout temps l'ail a esté la meilleure et la plus commune nourriture du vaillant gendarme[2] ». Mais quoi que mangent ces bons seigneurs de campagne, la quantité de ce qu'ils ingèrent est bien faite pour compenser la qualité et il a plus d'un rival ce personnage des *Propos rustiques* de du Fail, qui fait défiler sous nos yeux tout son menu et quel menu ! « Car après qu'il avoit devestu sa robe et mise sur ung coffre se mettoit à table, où quelque rebrassé qui y fust, nul estoit

1. *Contes et discours d'Eutrapel : Du temps présent et passé*, t. II, p. 35-37.
2. Bouchet, *Serées*, t. III, p. 168-169.

Digitized by Google

mieux adroit que luy et qui mieulx tinst son ordre... disant : Donnez-moi de cecy, prestez-moi ce cousteau, donnez-moi du vin pour boire, ne ostez point cecy. ... Dieu pardonne à un tel, car voylà le morceau que plus voulentiers il mangeoit... De tous poissons, fors de la tanche, prenez les ailes d'un chapon, néantmoins que aucuns docteurs dient d'une garse ; voilà le morceau pour quoy la bonne femme tua son mouton. Et ce morceau honteux demourera-il ? Ma Dame, pource que vous ne dormez pas assez, vous plaist-il ce pied de poulle ? O le bon bœuf, je crois qu'il soit de Carhès. Donnez ce pigeon, je le mettrai au busq, encores un filet de ce vinaigre, ma fille. Ha diable ! ces chambrières vous l'ont gasté et que vous avez mauvaise teste, ma Dame, un saupiquet cy dessoubz ne seroit pas mauvais, mais qui mettroit encores cecy en la broche. Haa, gentil levrault, tu sois le bien venu. Ma foy, il n'est que my crud, çà donnez, je le mettray à la mode de la feue royne Gilette. Comment, Monsieur, ceci demourera-il, je le croy bien, les premiers morceaux font ennuy aux autres. Tiens, mon fils, mets ceci sur le gril et je te marieray à ma fille aisnée... Tenez, mon petit amy, or ne mentez point, combien mangeriez-vous de cecy avant que les oreilles vous cheussent ? Cecy ne se fust sauvé devant moi il y a quinze ans. O le bon appétit, tenez comme il briffe, qui lui attacheroit des sonnettes au menton. Vertu sainct Gris, avoit-il mangé son saoul de gland, le gallant ? Je n'ay plus dent qui rien vaille ! Il y en a qui ne mangent point entre leurs heures ou plus au matin que le soir, je mange à toutes heures et m'en trouve bien. » Toutefois, ajoute le joyeux compère, « je ne donnerois pas de tout ce que nous mangeons une m..., si nous ne beuvons[1] ». L'on

1. Noël du Fail, *Propos rustiques*, éd. la Borderie, 1878, in-16, p. 91-93.

Digitized by Google

se doute en effet des rasades que se versent pareils compagnons, qui se feraient scrupule d'y mêler jamais une goutte d'eau. « Au matin le vin tout pur ; le soir sans eau. » « L'eau la moins mauvaise est celle qu'on baille pour laver les mains avant le repas, ou celle qu'on baille entre les mets après laquelle on commence à jouer des dents et de la barbe, et la plus meschante est celle qu'on mesle parmy le vin[1]. » N'est-ce point un crime en effet de dénaturer le si précieux breuvage qu'est le vin, « le vin qui accroist la chaleur naturelle, qui fortifie la digestion, provoque l'urine, humecte le corps, engendre le bon sang, dont vient le bon sens, chasse la tristesse, donne courage aux jeunes, vigueur aux vieillards, couleur aux blesmes, aux couards faict venir le cueur, aux paresseux donne la diligence, conforte le cueur et le cerveau, chasse la froideur de l'estomac, oste la puanteur de la bouche, est bon pour le mal de dents, resveille la puissance aux refroidis. Que si vous songez seulement en la vigne ou de boire la nuict, ou au vin, cela est un bon présage et un bonheur qui vous doit advenir[2] ». Et ils doivent y rêver souvent ces intrépides buveurs, qui ne mangent pas seulement à toutes heures, mais qui boivent de même. Ce ne sont pas eux qui jamais ne « prennent » rien entre leurs repas. En voici un, François de Kergonnonaon, qui, parti de sa maison pour s'en aller au marché en la ville de Saint-Pol-de-Léon « toucher de l'argent qui luy estoit deu de marchans illec estans, ausquelz avait baillé de la marchandise », s'offre d'abord un plantureux repas à l'auberge. « Après ceste première reffection prinse, il délibéroit soy retirer, mais en s'en allant un nommé Carentec Le Voyer, qui estoit chez Philippot Viet, tavernier, avec d'autres, appela ledict Kergon-

1. Bouchet, *les Serées*, t. I, p. 74.
2. *Ibid.*, t. I, p. 1-3.

Digitized by Google

nonaon, en luy disant qu'il vinst boire avec luy, et qu'ils s'en iroient ensemble après avoir beu, ce que ledict seigneur luy accorda, et beurent illec ensemblement; et, ce faict, prindrent ledict François de Kergonnonaon, ung nommé Allain le Mesgnen et autres le chemyn pour eux retirer et cheminèrent jusques à la maison d'un nommé Ligier, tavernier, auquel lieu beurent ensemblement. Et, ce faict, se partirent d'icelle taverne et s'en allèrent ledict Kergonnonaon et ledict Le Voyer avecques deux ou trois autres jusques à une chapelle nommée Sainct-Yves, et en approchant dudict Sainct-Yves, un nommé Jehan Prigent les prya de venir boire avec luy et qu'il payeroit pinte de vin, ce qu'ilz luy accordèrent; et icelle pinte de vin beue, se partirent et cheminèrent ensemblement lesdictz Kergonnonaon et le Voyer jusques à ung lieu nommé Sainte-Marguerite, auquel lieu prindrent congé l'un de l'autre, après quoy s'advisa ledict Kergonnonaon d'aller veoir un sien beau-frère, pour y prendre son vin[1]... » C'était pour la cinquième fois de l'après-dînée. Deux autres font mieux encore : attablés le matin, ils mangent et boivent sans désemparer jusqu'au soir, ne sortant de la « salle » que pour faire un tour au jardin où ils « jouent et s'esbattent de leurs épées », pendant qu'on prépare le souper[2].

Que la plus franche gaieté accompagne ces « mange-

1. Lettres de rémission accordées à François de Kergonnonaon (1536). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 249², fol. 111.

2. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 253¹, fol. 137. — Gilles de Montfort et René Darmoyens, son cousin (habitant Esvres, Indre-et-Loire), déjeunent à l'auberge, puis vont « jouer à la paulme pour le vin » et après s'en retournent boire chez le tavernier. « Et, quand ils eurent beu, ils retournèrent jouer audict jeu de paulme, et ledict jeu fini retournèrent derechef boire, jusques à ce qu'ils oyrent sonner la salutation que les clercs font chacun jour en l'église d'Esbre. » Après ils se dirigent vers le souper chez Mlle de Vallegrignon, sœur de Darmoyens, et, avant de se mettre à table et en attendant le souper, ils jouent à la « courte boulle et à la condempnade ». Ils soupent fortement et, « montes en la chambre, ils beurent derechef et leur pela lacdite damoiselle des poires pour faire collation ». (Archives nationales, 1529, JJ 244, fol. 241.)

Digitized by Google

ries et beuveries », on le suppose aisément. Que cette gaieté soit toujours du meilleur aloi, on en peut douter par avance aussi. Beaucoup des « facéties et gaudisseries », qui se font là, ont comme moindre défaut de ne plus nous réjouir beaucoup aujourd'hui. La plus fréquente est pour un maître de maison de chercher à griser ses hôtes. Bouchet, dans ses *Serées*, nous rapporte l'histoire de « ce bon et vertueux seigneur chez qui il y avoit une coustume qu'on n'avoit point de peine à demander à boire, car tout incontinent que ceux qui estoient à table tant soit peu tournoient la teste, il estoit expressément commandé à ceux de ce logis de leur apporter à boire ». Or, «un convive s'estant trouvé une fois qui estoit colli-torti..., les serviteurs, pensant toujours qu'il eust la teste tournée pour demander à boire, lui baillèrent vin tellement », et lui-même, voyant qu'on le servait « si affectueusement », en but tant et si bien, qu'au sortir du repas et « lorsqu'il eust un peu pris le vent, jamais on ne vit homme si saoul et si ivre », à la grande risée de toute la compagnie et du maître du logis en particulier, qui, pour achever son hôte, « le força par trois ou quatre fois à lui faire raison et à le pleiger[1] ».

D'autres y mettent moins de formes encore. Étant à boire dans une taverne de Lyon avec un certain Pierre Fournier, écuyer, Pierre Ysambert, aussi écuyer, voyant que son compagnon « refusoit de le pleiger », « pour ce qu'il se sentoit mal du vin », fait faire un « potaige d'oignons », « duquel potaige il mengea et puis en fit menger audict Fournier. Et après, pour toujours l'inciter à boire, prit le plat auquel avoit esté mis ledict potaige d'oignons et en icellui mit du vin avec du sel, au desceu de son compagnon, auquel il présenta ce

1. Bouchet, *Serées*, t. I, p. 42.

Digitized by Google

vin ainsi mistionné, le persuadant de boire, voulant de tout son pouvoir et par tel moyen le troubler et enivrer ». Je laisse à deviner ce qu'après le sel le susdict Isambert mit dans le pot « pour toujours provoquer à boire ledict Fournier[1] ». Une aimable plaisanterie aussi de la part d'un maître de maison est d'offrir après dîner « dragées et confitures sèches contenant laxatif », pour jouir ensuite de l'embarras de ses invités, dont les uns en sont réduits « à laisser aller toutes leurs confitures dans leurs chausses » et dont les plus favorisés sont ceux qui « ont le loisir d'aller se cacher derrière la tapisserie[2] ».

« Je suis saoul, s'écrie, à la suite d'un pantagruélique repas, l'un des personnages des *Propos rustiques* de du Fail ; je suis saoul, j'ai le ventre tendu comme un tabourin à cordes, je m'esbattrois bien volontiers[3]. » Que de pareils mangeurs, que de tels buveurs aient en effet besoin de « s'esbattre » pour se remettre de leurs prouesses gastronomiques et bachiques et se préparer à de nouveaux exploits, c'est ce que l'on croira sans peine. Divertissements variés, jeux, exercices, voilà donc la suite obligée des festins de tout à l'heure. Ces passe-temps ne sont souvent, on le suppose aisément, que passe-temps d'ivrognes. Après dîner, Julien de la Couldre, gentilhomme breton, et plusieurs de ses amis ne trouvent ainsi rien de mieux pour dissiper les fumées du vin, « auparavant coucher eux », que de parcourir bruyamment les rues du bourg de Limerzel, avec un « sonneur de tabourin » à leur tête, et de faire, en pleine nuit, le siège d'une taverne dont le propriétaire

1. Lettres de rémission accordées à Pierre Fournier, écuyer (1539). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 253[1], fol. 137.
2. *Contes et Discours d'Eutrapel*, t. II, p. 59-60, et Bouchet, *Serées*, t. I, p. 135.
3. Noël du Fail, *Propos rustiques*, p. 93.

Digitized by Google

leur refuse l'entrée en les traitant de « paillards, larrons et brigands », et où ils réussissent finalement à pénétrer par la fenêtre, non sans que mort d'homme s'en suive d'ailleurs[1]. D'autres, ayant appris que des ménétriers passent la nuit chez un meunier du voisinage, décident de les aller éveiller pour les ramener avec eux et, ayant trouvé portes closes, ils prennent d'assaut le moulin « bien attaqué, bien défendu[2] ». Une distraction très habituelle et très goûtée aussi est d'organiser, après boire, expédition, pour aller surprendre quelque compère en bonne fortune. Guillaume de Montamat, lieutenant du château de Penne, en la sénéchaussée d'Agenais, ainsi « adverti qu'un frère convers dudict lieu estoit demouré enfermé trois jours dans une maison avec une putain », va avec quelques compagnons faire le siège du logis. L'autre saute par la fenêtre et s'enfuit. Nos hommes le rattrapent et vont quérir des ménétriers pour « reconduire ledict frère en son couvent à son gardien, avec accompagnement de poêles et de bassins ». « Ce qui fut faict et fut ledict frère despouillé de ses habillemens et lié d'une corde avec la putain et le capuchon d'icellui frère mis sur la teste de ladicte putain et en cest estat fut mené et conduict par la grand'rue à son gardien[3]. » Tous divertissements ne sont pas, il est vrai, aussi violents et

1. Lettres de rémission accordées à Julien de la Couldre, habitant Noyal (Morbihan) (1551). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261[1], fol. 217.

2. Lettres de rémission à Antoine de Godechart, des environs de Chaumont-en-Vexin (1529). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 244, fol. 74.

3. Lettres de rémission à Guillaume de Montamat (1552). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261[2], fol. 342. — Guillaume Blanc, baron de Montagu, en Rouergue, et quelques « compagnons », avertis que « un nommé Loys Ozeil, habitant le bourg de Vabre, entretenoit lubriquement Jehanne Boissonne, paillarde publique », assiègent la maison de cette dernière, rompent la fenêtre, et, « prenant ladicte Boissonne, la menèrent nue jusques à un pré près de ladicte maison, puis l'ayant fait habiller l'emmenèrent chez eux et en jouirent ». Mais les habitants de Vabre et « mesmement ledict Ozeil, marri d'avoir esté privé de la compagnie de ladicte Boissonne », font « faire information ». (Lettres de rémission à Guillaume Blanc, baron de Montagu, 1552). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261[2], fol. 285.

Digitized by Google

d'aussi mauvais goût. Voici quelques bons gentilshommes qui, « grâces dites », s'amusent, « sans aucune contention ni débat », à « défendre un fumier assailli par d'autres à belles longues perches et furgons mornez et couverts de foin et de paille[1] » ; ceux-ci, la neige tombant dans le village, prennent chacun « palle de boys » et s'en vont par les rues « tirans de la neige les uns contre les autres et aussi en tirans ès autres qu'ils trouvent emmy les rues tant hommes que femmes[2] » ; ceux-là « passent par les villages portans tabourins pour demander l'anguillanneuf, les bonnes gens leur donnant les ungs des poulles, les autres des jambons et oreilles de pourceaux[3] » ; d'autres plus paisibles organisent entre eux à l'auberge une sorte de concours à qui réussira à sauter par-dessus une pinte pleine de vin posée sur la table sans la renverser[4] ; en s'allant coucher, d'autres luttent au saut en longueur dans les corridors du château[5].

Pareils amusements ne sont, cependant, qu'amusements improvisés, de circonstance, de fantaisie. A côté d'eux se placent les habituels « jeux d'exercice », les sports classiques. Il n'est pas question bien entendu pour nos campagnards de joutes, de pas d'armes, ni à plus forte raison de tournois ; ce sont là jeux de prince. Mais cela ne veut pas dire que beaucoup d'autres exercices, inspirés par les mêmes préoccupations guerrières, répondant au même souci d'entraînement, soient négligés, bien au contraire. On saute tout armé ,on « escrémit », on lance la pierre, le javelot, on court la quintaine, tous jeux en grande faveur, mentionnés dans nos plus anciens textes et qui sont, encore au XVIe siècle, l'accom-

1. *Contes et Discours d'Eutrapel : Du temps présent et passé*, t. II, p. 38.
2. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 249², fol. 43.
3. *Ibid.*, JJ 251, fol. 150.
4. *Ibid.*, JJ 244, fol. 281.
5. *Ibid.*, JJ 249, fol. 20.

Digitized by Google

pagnement naturel d'un banquet, un passe-temps agréable quand on est réuni et qu'on ne sait que faire [1]. La lutte, la lutte à main plate, demeure de même universellement répandue. Noël du Fail nous parle, dans un de ses contes, de ces deux gentilshommes voisins, qui, devant deux notaires, avaient déposé bonne somme de deniers « sur une entreprise de lutte »; Eutrapel, ajoute-t-il, « jamais ne perdoit telles assemblées, car toujours s'y trouvoit à propos comme tabourin à noces et toujours le plus que bien venu [2] ». Très goûtés enfin sont les jeux de paume, de soule, de crosse et leurs innombrables dérivés. Gilles de Montfort et René Darmoyens, son cousin, au village d'Esvres en Touraine, passent ainsi toute leur journée, de leur premier déjeuner à leur souper, à jouer à la paume ou à la courte-boule, « jouant pour leur vin », c'est-à-dire terminant chaque partie par une station chez le tavernier [3]. Gouberville, lui, est un amateur passionné de la soule et de la crosse, et il se lance dans les parties avec si peu de ménagements qu'il lui arrive d'y faire éclater ses chausses « depuis le genou jusqu'au milieu de la cuisse », qu'un jour même, il reçoit d'un de ses partenaires un tel coup de poing « dans le testin dextre, qu'il lui fit faillir la parole et qu'à grand'difficulté » on put le ramener chez lui [4]. C'est bien, en effet, le caractère de tous les jeux, à cette époque, d'être violents, désordonnés, sans mesure. Les règles en sont simples, et, à l'imitation de leurs ancêtres du moyen âge, nos gentilshommes du XVIe siècle, de la première moitié du XVIe siècle au moins, se livrent à leurs « desports » un

1. J. J. Jusserand, *les Sports et les Jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris, 1901, in-8°, p. 157

2. Noël du Fail, *les Baliverneries et Contes* publiés par E. Courbet, 1894-95, 2 vol. in-16, et *Contes d'Eutrapel*, t. I, p. 36.

3. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 244, fol. 241.

4. *Journal de Gouberville*, p. 239.

Digitized by Google

peu comme des enfants que le besoin de mouvement seul pousse. Plus tard, on régularisera les exercices physiques, on les raisonnera, on les compliquera; au temps où nous sommes, on ne s'embarrasse guère de théories, de principes; il n'est pas question « d'efforts savamment calculés », « d'eurythmie des mouvements », « de général et de normal développement des muscles »; le jeu est un simple « esbattement », et, ce qui plaît dans le jeu, c'est moins le jeu peut-être que son excès même[1]. C'est cette tendance « des vieils grognards » qu'en homme de la Renaissance a raillée Rabelais, lorsqu'à l'interminable et plaisante liste des jeux auxquels, sans méthode et sans suite, s'adonnait d'abord Gargantua, il oppose la sage discipline et l'entraînement rationnel auxquels le soumet ensuite Ponocrates, « lequel lui monstroit en principes l'art de la chevalerie », l'exercice de l'épée, le tir, la lutte, le saut, la natation et mille autres « bons desports où galantement s'exercent les corps[2] ».

Mais, parmi tous « desduits » et amusements, il en est deux qui méritent une place à part tant est grande la faveur dont ils jouissent. Je veux parler de la danse et de la chasse. De la danse d'abord, qui, à cette époque, est un véritable jeu d'exercice, auquel on apporte peut-être plus d'entrain, d'endurance et de gaieté que de grâce et d'élégance, mais qui tel quel est le plus populaire des passe-temps; de la chasse ensuite, qui est plus qu'un « desport », une véritable obligation, « les bons gentilshommes, par raison de leur estat, s'exerçant à la volerie et à la chasse pour estre plus en temps de guerre escors et jà endurcis au travail. Car vénation est comme un simulacre de bataille, et onques n'en

1. Jusserand, *op. cit.*, p. 327-329.
2. Rabelais, *Gargantua*, chap. XXII et XXIII.

Digitized by Google

mentit Xénophon escrivant estre de la vénerie, comme du cheval de Troye, issus tous bons chefs de guerre[1] ».

Gaiement réunis à la même table, au cours de ces joyeuses « récréations », ou lorsque, fatigués des exercices violents auxquels ils se livrent d'habitude, ils se distraient à des jeux plus tranquilles : au trictrac, au jeu de cartes, aux échecs, à la chausse à deux dés, de quoi causent ces gentilshommes? De politique? A vrai dire, ce qui fait aujourd'hui le fonds le plus ordinaire de nos conversations ne défraie qu'assez rarement les leurs. Voici cependant quelques seigneurs qui, dînant en la maison de la Hunauldaye, en Bretagne, dissertent longuement sur la prise de Plaisance, en Italie, par les troupes impériales, sur les moyens que peut avoir le Pape de recouvrer cette ville avec l'aide de ses parents, amis et alliés d'Italie, ou avec le seul secours du roi de France. Bientôt du reste, et comme il advient d'ordinaire, la discussion s'envenime, de la politique générale s'égare sur le terrain de la politique locale, et deux des interlocuteurs, « hommes fort opiniastres et du tout voulant gagner leur droit », en viennent aux coups d'épée à propos de la résistance restée célèbre en Bretagne que le seigneur du Fou, « petit gentilhomme n'ayant pas plus de dix à douze mille livres de rente », fit au roi François Ier et de la légitimité en pareil cas d'un appel à l'étranger[2].

Bien plutôt toutefois que la politique, ce sont les récits militaires, les souvenirs de guerre et de campagne, les belles « vanteries et rodomontades soldatesques » qui alimentent les entretiens de nos gentilshommes. Que

1. Rabelais, *Pantagruel*, liv. V, chap. XIV. — Pour la chasse et les autres sports, je renvoie d'ailleurs au livre de M. Jusserand. On ne peut espérer mieux exposer la question.

2. Lettres de rémission à Louis de Vigian (1549). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 260[1], fol. 190.

Digitized by Google

de Monluc ou de Brantôme ignorés parmi tant de hardis compagnons qui, « ayant suivi les guerres », se plaisent à raconter ce qu'ils ont vu, à narrer leurs aventures et les « triomphantes » actions « auxquelles ils ont été participants », à évoquer les figures des vieux capitaines de bandes qui les conduisirent, à redire et les victoires, et les défaites, et les surprises des sièges, et les alertes de camps, et les adroits stratagèmes, et les audacieux coups de main. Et c'est un type assez ordinaire que celui de ce bon gentilhomme qui, après avoir été, « au jugement des capitaines, l'un des plus expérimentez soldats qui eust esté à l'armée et aux bandes, si bien parloit de guerre et récitoit si à propos les diverses rencontres où il s'estoit trouvé aux voyages de Naples et de Milan au temps des roys Charles VIIIe et Louis XIIe et au temps du feu roy Françoys, que, lorsque par adventure advenoit qu'il fust en compagnie, chacun le pressoit fort et requéroit qu'il voulust bien leur en tenir quelques propoz, lequel de si bonne grâce et avec tant de vérité s'y estendoit que c'estoit plaisir de l'oyr ainsi deviser[1] ».

Soldats avant tout, ces gentilshommes parlent avant tout de choses de guerre. Campagnards, ils causent naturellement des choses de la campagne : du bon et du mauvais temps, de leurs récoltes, de leurs bestiaux, du prix des denrées, de la vente de leurs produits, comme ce gentilhomme des contes d'Eutrapel qui, faisant sa cour à deux demoiselles, « lesquelles pour leur beauté, biens et bonne grâce estoient recherchées de beaucoup en mariage », se plaignait, tout en attendant le dîner, « qu'on ne se pust faire payer de ses fermiers, combien que l'année eust été compétamment bonne », observait « que, s'il pleuvoit à la Sainct-Georges, les

1. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 251, fol. 225.

Digitized by Google

cerises seroient en danger et par adventure le lin, d'autant que les frimats avoient esté grands aux advents de Noël[1]». Hommes de leur temps, nos seigneurs de campagne laissent enfin déborder et se répandre intarissables en leurs conversations, cet entrain, cette gaieté, cette belle humeur, cet esprit alerte et railleur qui sont la caractéristique de l'époque. Ainsi devisant, ils sont surtout intéressants à écouter. Je dis bien : à écouter, car les libres et savoureux récits des conteurs du temps, qui nous sont parvenus, n'étant que l'écho vivant et fidèle de ces joyeux propos, nous permettent très bien d'en apprécier encore le ton et, trois siècles après, d'en goûter le charme piquant, la verdeur originale. L'œuvre de Rabelais, *les Contes d'Eutrapel* de Noël du Fail, *les Propos rustiques* et *les Baliverneries* du même, *les Serées* de Guillaume Bouchet, *les Récréations et Joyeux Devis* de Bonaventure des Périers, *la Fabrique des excellents traits de vérité*, *les Comptes du monde adventureux*, et même *l'Apologie pour Hérodote* de Henri Estienne, voilà ce qu'il faut lire, en effet, si l'on veut se faire une idée des conversations familières de ces hommes du XVIe siècle et, pénétrant dans leur intimité, « s'esjouir» des mêmes plaisanteries, s'égayer des mêmes « réparties facétieuses », se délecter aux mêmes « histoires récréatives », au moyen desquelles ils « chassent mélancolie » et rient « à pleine gorge et du meilleur de la ratelle ».

Riez vostre saoul, je sais comme
Le rire est le propre de l'homme.

Ces « railleries et gaudisseries » sont naturellement aussi diverses que les sujets qui les inspirent.

1. *Contes et Discours d'Eutrapel : Du gentilhomme qui fit un bon tour au marchand*, t. II, p. 169.

Digitized by Google

Ce sont souvent grosses et lourdes farces populaires : tel le récit de la gageure d'un tavernier contre deux de ses hôtes, « qui, estans de leur complexion grandement flegmatiques, beuvans auprès d'un bon feu, ne cessoient de cracher et de jeter flegmes, tant et si bien qu'après avoir longtemps chopiné », ils parient d'éteindre de leurs crachats le feu « aussi noir que fer » et y réussissent[1] ; ou l'histoire de ce soldat, qui, revenant de la guerre, se vante de pouvoir dévorer sur la broche une longe de veau « bonne, grosse et fafelue », et qui, se mettant sur les genoux, « les mains derrière le cul », a tôt fait d'accomplir sa besogne[2] ; ou la mésaventure du villageois qui, se coupant une « lèche » de pain, y va de si bon cœur, qu'il se coupe lui-même en deux, et « par ce moyen », ajoute celui qui nous a conservé ce trait excellent, « fut la feste troublée et ses parents et amis bien esbahis[3] ». Ce sont propos de buveurs comme ceux que Rabelais met en la bouche des invités de Grandgousier. « Ventre sainct Quenet, parlons de boire... si je ne boy, je suis à sec, me voilà mort, mon âme s'enfuira en quelque grenoillère... En sec jamais l'âme ne habite... Je ne boy en plus qu'une esponge. Je boy comme templier[4] ». Et alors se déroule l'interminable série des facéties, observations curieuses, remarques rares sur le vin et la dive bouteille : l'un explique pourquoi l'on doit boire beaucoup en mangeant, « c'est pour ce que la viande tire à soi l'humidité du corps comme une esponge et que le corps estant desséché tombe en soif[5] » ; un autre disserte sur les mérites respectifs du vin rouge et du vin blanc[6] ; un autre expose

1. *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité*. Coll. Jannet, 1865, p. 39.
2. *Ibid.*, p. 41.
3. *Ibid.*, p. 49.
4. Rabelais, *Gargantua : les propos des buveurs*, liv. I, chap. v.
5. Bouchet, *Serées*, t. I, p. 7.
6. *Ibid.*, t. I, p. 8

Digitized by Google

les raisons qui font que les femmes s'enivrent moins que les hommes, « ce qui tient à leur froideur et humidité[1] »; un autre s'élève contre les taverniers assez peu scrupuleux pour allonger d'eau leur vin, chose bonne à « faire tomber leurs cliens en hydropisie », et rapporte à ce sujet le plaisant tour joué par lui à un aubergiste, « car, dit-il, comme j'estois un jour dans une taverne avec aucuns miens voisins, il arriva qu'ainsi que nous beuvions, je vay apercevoir nostre hoste qui portoit deux seaux tout pleins d'eau en sa cave et deux autres pleins de vin que portoit son valet. Tout sur l'heure me mettant à la fenestre, je crie à pleine teste : « Au feu, au feu ! » Tout le village fut incontinent esmeu, craignant le feu, à cause que c'estoit sur le soir, tellement que la taverne se trouva pleine de toutes sortes de gens, les uns y apportant de l'eau, les autres de l'huile... les autres du vin aigre. Le peuple, entrant en la chambre où nous estions et ne voyant feu ne fumée, nous demande où estoit le feu. Tout enroué d'avoir si fort crié au feu, je leur réponds qu'il falloit bien qu'il fust en la cave et que tout maintenant j'avois veu le maistre de la maison nostre hoste qui y portoit de l'eau. Ils descendent subitement en la cave et là trouvent le tavernier qui mettoit de l'eau dans le vin et brouilloit tout. Alors l'un lui jette son eau et son seau à la teste, l'autre son vin aigre, l'autre son huile, si que bien peu s'en fallut qu'il ne fust noyé et assommé de coups[2]. » Voilà le genre de plaisanteries qui faisaient « s'esbouffer de rire » nos ancêtres. Il y faut joindre les histoires de chasseurs, dont quelques-unes valent les plus fantaisistes récits du marquis de Crack, les railleries à l'adresse des campagnards, « des rustaux, des rustiques,

1. Bouchet, *Serées*, t. I, p. 9.
2. *Ibid.*, t. I, p. 26-27.

Digitized by Google

des pieds gris », comme les appellent les gentilshommes et dont ils se plaisent à tourner en ridicule la naïveté et la sottise, mais surtout les traits satiriques contre les gens de justice et contre les moines. Sur ce point, la verve de nos joyeux compagnons est intarissable. « Les corruptions, faveurs, larrecins, concussions, pilleries et brigandages » de ces chats fourrés qui « grippent, dévorent, conchient, bruslent, escartillent, décapitent, meurtrissent, empoisonnent, minent, ruinent tout sans discrétion de bien et de mal », font l'objet d'innombrables brocards. Une histoire est classique, celle du juge, qui, comme le juge Bridoye, « par le sort et jeu des dés, décide les procès » qui lui sont soumis, donnant sentence en faveur de celui que la chance favorise[1]. Une autre bien amusante aventure est celle de ce « pauvre gentilhomme plaidant auquel on avoit dit que, s'il vouloit avoir la raison et issue de son procès, il lui convenoit foncer et bailler argent au maistre président, que sans cela il avoit beau le saluer et présenter placets qu'il n'y feroit rien non plus que le coq sur les œufs » ; notre homme va donc chez son juge et « pose fort humblement et avec grande cérémonie dix escus sur le bout de la table ». L'autre joue d'abord l'indignation : « Voilà les gens de ce temps-cy; tout est corrompu et perdu ! » Toutefois, voyant que le gentilhomme s'apprête à se ressaisir de son argent, il se hâte de l'en empêcher : « Que vous avez la teste dure! Je ne vous blasme d'avoir là mis l'argent, nous sommes tous pescheurs, mais seulement de l'entreprise et hardiesse de l'y avoir mis. Eh bien ! il y demeurera pour ce coup, mais, une autre fois, songez-y de près et regardez d'estre plus secret et advisé : voyez, s'il y eust eu des estrangers, comme vous et moy en estions[2]. » Après cela, l'on se

1. Rabelais, *Pantagruel*, liv. III, chap. XIX et suivants.
2. *Contes et Discours d'Eutrapel : De ceux qui prennent en refusant*, t. I, p. 55-57.

Digitized by Google

doute des francs éclats de rire qui accueillent le récit des revanches imaginées ou véritables que sur tels grippeminauds prennent les gentilshommes. Elles ne sont pas toutes aussi sanguinaires que celle que méditait le sieur de Vebras, « qui disoit que, quand il oyoit parler d'un notaire, ses boyaux se tournoient dedans son ventre », et proclamait qu'un jour ou l'autre « il mangeroit du foie d'un notaire[1] ». Une plus plaisante vengeance et qu'on rappelle toujours en riant est celle de ce gentilhomme de campagne « dont les procès duroient depuis si longtemps qu'il avoit eu moyen d'apprendre tous ses chiens à venir manger en sa chambre quand un de ses gens prenoit un baston et frappoit à la porte en criant : « Advocats, advocats, à la barre! » entrans lors les chiens en si grande furie en ce lieu qu'ils dévoroient tout ce qu'ils trouvoient devant eux, ne leur baillant jamais à manger qu'en ce lieu-là et sans frapper à la porte et crier : « Advocats, à la barre! » Or, quand ces chiens furent bien apprins, ce seigneur convia tous ces messieurs de la justice, lesquels estans assis et ne faisans que commencer à manger, fit signe à un de ses serviteurs, lequel s'en va à la porte et avec une verge va frapper contre l'huis criant : « Advocats, advocats, à la barre! » dont les conviés ne se firent que rire. Mais il n'eust pas sitost ouvert la porte que les chiens entrent en la chambre et, passans sur tous ceux qui estoient rangés à la table, se jettent sur les viandes et les mangent toutes, faisans aller les sauces et potages sur les grandes robes de ces messieurs qui leur servirent bien, car sans elles ils n'eussent laissé pas une de leurs jambes, les chiens en mangeant ayant fait tomber des vivres sous la table, que si on

1. Lettres de rémission à Jacques de Montjardin, en la sénéchaussée de Carcassonne (1551). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261[1], fol. 146.

Digitized by Google

les vouloit empescher, ils mordoient bien serré[1] ». Ce beau « trait » vaut l'histoire, que rapporte Rabelais, des « chiquanous daubés en la maison du seigneur de Basché[2] ». Quant aux moines, on les ramène tous volontiers au type de frère Jean des Entommeures, « jeune, galant, frisque, bien à dextre, hardy, adventureux, délibéré, bien fendu de gueule, beau despescheur d'heures, beau desbrideur de messes, beau descroteur de vigiles[3] ». Et les anecdotes vont leur train sur la paresse des gens d'Église, « qui ne labourent comme le paysan, ne gardent le pays comme l'homme de guerre, ne portent les commodités et choses nécessaires à la république comme le marchand[4] »; sur leur gourmandise, car « une induction et inclination naturelle, aux frocs et aux cagoulles inhérente, presse et pousse de préférence les bons religieux en la cuisine », où, après qu' « ilz ont faict bon devoir de gourmander et grenouiller, toujours trouvent-ilz moyen de cacher en leurs manches quelque bon morceau[5] »; sur leur mauvais gouvernement enfin, dont est un exemple ce religieux, qui, « bien qu'il fust homme d'Église, ne se gouvernoit en homme d'Église, ains portoit la barbe longue, vestu d'une cappe à l'espaignolle ou autre habit dissolu, chausses chicquetées en adventurier, et portoit ordinairement l'espée et le poignart et le plus souvent arbaleste ou hacquebutte et en exercice de guerre, et toujours estoit accompagné de deux ou trois varlets, mauvais garçons accoustrez et garnis de bastons ainsi que leur maistre et qui tenoient et gouvernoient femmes publiquement, lubriques et dissolues, desquelles nul n'osoit parler de peur d'estre

1. Bouchet, *les Serées*, t. II, p. 136.
2. Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, chap. XIV.
3. Rabelais, *Gargantua*, liv. I, chap. XXVII.
4. *Ibid.*, chap. L.
5. Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, chap. XI.

Digitized by Google

tué ou grandement outragé desdicts varletz et mauvais garçons[1] ».

Mais « railleries, facéties, gaudisseries », du genre de celles dont il vient d'être question, ne trouvent plus d'écho, aussitôt qu'est abordé le sujet par excellence des « plaisants devis » entre honnêtes gens. Quel est ce sujet? On le devine. C'est le chapitre des femmes et de l'amour. « Il est de bonne coutume, remarque l'auteur des *Comptes adventureux*, de tenir volontiers après le bon vin quelque propos de l'amoureuse escarmouche[2] », et, à juste titre, ajoute un autre, puisque « après le vin il n'y a rien qui réjouisse plus que les femmes, estant données à l'homme pour sa nécessité et compagnie[3] ». Leurs exploits amoureux, leurs bonnes fortunes, leurs galantes aventures, tel est donc finalement le thème auquel reviennent avec le plus de complaisance nos gentilshommes. Mais tel est sur ce point la crudité et la verdeur de leurs propos qu'à grand'peine pourrai-je en donner même une idée. Il ne s'agit point là en effet de récits *légers*, mais enlevés avec grâce et *légèreté;* d'histoires risquées, mais dont le tour leste et pimpant fait pardonner l'immoralité ; ce sont grasses et lourdes plaisanteries, voilées seulement sous l'équivoque des mots, grâce au plus riche vocabulaire de synonymes scatologiques qui se puisse imaginer. Ne croyez point en effet que ces galants conteurs s'attardent aux préliminaires de leurs entreprises amoureuses, aux mille péripéties du « siège et pourchas assidu » mené autour de leurs belles. « Laissant de costé un tas de longs prologues que font ordinairement les dolents contemplatifs, amoureux de ca-

1. Lettres de rémission à Jehan de Trocy, seigneur de Pierrefricte (près Hélicourt, Somme) (1525). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 238, fol. 238.
2. [Antoine de Saint-Denis], *les Comptes du monde adventureux*, éd. F. Frank, 1878, in-12, t. II, p. 115, 172.
3. Bouchet, *les Serées*, t. I, p.75.

Digitized by Google

resme, lesquels point à la chair ne touchent[1] », ils courent, eux, au dénouement, au dénouement brutal, et, s'échauffant au souvenir des épisodes de la « cupidique bataille », célèbrent glorieux les moindres incidents de leur victoire.

Car ces vainqueurs ont le triomphe insolent, et malheur aux vaincus, aux déshérités de l'amour qui leur tombent sous la main, le récit de leurs prouesses achevé. Infortunés cocus, misérables « estropiés des principales parties de la braguette », tristes... avariés, les uns après les autres servent alors de cible aux trop faciles plaisanteries de nos coqs de campagne. Sur les premiers surtout s'abattent les plus impitoyables brocards. C'est gaieté toujours nouvelle qu'excite le propos de « ce prescheur, qui, preschant un jour en une bonne compagnie, ainsi qu'il reprenoit les mœurs d'aucunes femmes et de leurs maris qui enduroient estre cocus d'elles, il se mit à crier : « Ouy, ouy, je « les cognois, je les voys et je m'en vais jeter ces deux « pierres à la teste des plus grands cocus de la com- « pagnie » ; et, faisant semblant de les jeter, il n'y eut homme du sermon qui ne baissast la teste, ou mist son manteau ou sa cappe ou son bras au-devant, pour se garder du coup. Mais luy les retenant leur dit : « Ne vous dis-je pas? je pensois qu'il n'y eust que deux « ou trois cocus en mon sermon ; mais, à ce que je voys, « il n'y en a pas un qui ne le soit[2]. » Et chacun là-dessus d'apporter son anecdote : l'un, la plaisante répartie de cette dame qui, « ayant laissé son mary couché et endormy dans le lit », vint voir son amant avant de se coucher, « lequel luy ayant demandé où estoit son mary, elle luy respondit : « Il garde le lit et

1. Rabelais, *Pantagruel*, liv. II, chap. XXI.
2. Brantôme, *des Dames* (t. IX de l'édition de la *Société de l'histoire de France*), p. 210.

Digitized by Google

« le nid du cocu, de peur qu'un autre n'y vienne pondre, « mais ce n'est pas à son lict ny à ses linceux, ny à son « nid que vous en voulez, c'est à moy qui vous suys « venue voir[1] »; un autre, l'aventure de ce gentilhomme que sa femme couchée avec un galant laisse une partie de la nuit se morfondre à la porte de sa maison, feignant de ne point le reconnaître; « et plus ce povre mary crioit : « Ma femme, ouvrez-moi », plus elle le mandassoit, disant qu'il avoit beau faire, qu'elle estoit trop fine pour se laisser tromper à un tel rustre, encore qu'il sceust si bien contrefaire la voix de son mari, voire jusques à le menasser que, s'il ne s'en alloit, elle le couronneroit d'une couronne qui ne luy seroit guère plaisante[2] ». Et en voilà assez, pour qu'on puisse se faire une idée très suffisante des « histoires gaillardes et facétieuses » qui, dans les *Baliverneries* de Noël du Fail, excitent si bien l'hilarité du bonhomme Polygame, « qu'il en rioit plus de deux heures, dodinant de la teste et aucunes fois en bavant de plaisir sur la pièce de son saye, le bon gentilhomme[3] ».

Il ne faut pas trop se hâter, remarque je ne sais plus quel conteur du temps, de juger un homme sur son habit, ni même toujours d'après ses discours. Un pareil avertissement vient à point et peut nous être profitable, puisque, assurément, la première question que nous nous posions, après avoir ouï tant de propos de « haute gresse », est bien celle de savoir si vraiment en tels propos se reflètent fidèlement les mœurs du temps, ou si, vrais fanfarons, nos hommes, comme l'on dit, en content beaucoup plus qu'ils n'en font. Quelque réserve que nous impose toutefois le

1. Brantôme, *des Dames*, p. 115.
2. Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, éd. Ristelhuber, 1879, t. I, p. 276. Noël du Fail, *les Baliverneries*, p. 38.

Digitized by Google

sage et prudent conseil formulé plus haut, il n'y a guère, je l'estime, d'hésitation possible, et, sans crainte de les calomnier, l'on peut bien dire que la moralité des seigneurs de campagne n'est point très au-dessus de ce que viennent de nous révéler leurs conversations, qu'elle est en somme ce qu'est celle du temps.

La première preuve et la meilleure que leurs idées morales ne sont nullement en contradiction avec leur langage, c'est d'abord la conception même qu'ils se font de la femme. Pour eux, la femme est un être inférieur, et, sur ce point, ils sont bien encore hommes du moyen âge. On sait comment notre littérature médiévale a traité les femmes. Le XVIe siècle, en général, fait de même. Il pense, avec Érasme, que la femme est un animal inepte et ridicule, divertissant d'ailleurs et agréable, que Platon a eu raison de se demander s'il fallait la mettre au rang des êtres raisonnables ou la laisser dans l'espèce des brutes... et que, de même qu'un singe est toujours un singe, une femme, quelque rôle qu'elle joue, demeure toujours une femme, c'est-à-dire sotte et folle[1]. En somme, la femme est « bonne pour avoir lignée » ou bien, qu'on me passe l'expression, comme bête à plaisir. Mais c'est seulement à ce double point de vue, au dernier surtout, qu'elle est intéressante et qu'elle mérite quelque estime. Les femmes ont été données à l'homme « pour sa nécessité et délectation », sa délectation physique, entendez bien, car, en dehors de là, « il n'est guère hommes qui, pour avoir patience, endurent leurs femmes[2] ». Bavardes et

1. « Quand je dis femme, je dis un sexe tant fragil, tant variable, tant muable, tant inconstant et imperfaict, que nature me semble (parlant en tout honneur et révérence) s'estre esgarée de ce bon sens par lequel elle avait créé et formé toutes choses, quand elle a basty la femme. Et, y ayant pensé cent et cinq cens fois, ne sçay à quoy m'en résouldre, sinon que, forgeant la femme, elle a eu esgard à la sociale délectation de l'homme, et à la perpétuité de l'espèce humaine, beaucoup plus qu'à la perfection de l'individuale muliebrité. » (Rabelais, *Pantagruel*, liv. III, chap. XXXII.)

2. *Les Serées de Guillaume Bouchet*, t. I, p. 109.

Digitized by Google

« caquetardes » à tel point que « le proverbe commun porte que trois femmes font un marché, même une foire[1] »; indiscrètes, curieuses et « ne bandans jamais la contention et subtilité de leur esprit sinon envers ce qu'elles cognoissent leur estre prohibé et défendu[2] »; si « taquines et opiniastres au mal que, lorsqu'elles ont chaussé quelque folle impression en leur cervelle, pour rien au monde vous ne leur feriez changer de propos »; « acariastres et revesches », « ne servant de rien de les prendre sages et douces, car l'on peut dire de ces doucettes ce que l'on dit coustumièrement du vin doux que, quand il se fait vin aigre, il est bien plus aspre et piquant que tout autre vin aigre fait d'autre vin[3] »; avaricieuses, jalouses, moqueuses, telles sont les femmes, et, encore une fois, si n'étaient les jouissances que l'homme doit malgré tout à ce singulier animal, ne lui serait-il pas beaucoup plus expédient « de ne sçavoir ou n'avoir sceu que c'est de femme, que de se veoir ainsi misérablement empestré ès liens et cordes de ces diablesses[4] »?

Mais, de tous les griefs et les reproches que l'on peut faire aux femmes, le plus grave encore est qu'elles sont « biens de dangereuse garde et serrures toujours prestes à se laisser crocheter et ouvrir à toutes clefs[5] ». « Ce sont les dames qui ont fait la fondation du cocuage, ce sont les dames qui font les maris cocus[6]. » Et ces hommes, qui n'ont pas assez de quolibets à décocher à leurs frères malheureux, sont en même temps si sceptiques sur la vertu des femmes qu'ils sont toujours prêts à s'alarmer pour eux-mêmes de la possibilité d'une pareille

1. Cholières, *les Après-disnées : Du babil et caquet des femmes*, t. II, p. 198.
2. Rabelais, liv. III, chap. XXIII.
3. Bouchet, *Serées*, t. I, p. 109.
4. *Ibid.*
5. Cholières, *les Matinées : Des laides et des belles femmes*, t. I, p. 205.
6. Brantôme, *des Dames*, p. 1.

Digitized by Google

infortune. A qui veut se convaincre de leur méfiance et de leurs craintes sur ce point, il suffit d'ouvrir les œuvres des moralistes et des conteurs du temps, où toujours revient, à propos de mariage, cette angoissante question que Panurge se pose désespérément au troisième livre de Rabelais : « Serai-je point cocu? » « Coqüage est, en effet, naturellement des appennages du mariage. L'ombre plus naturellement ne suit le corps que coqüage suit les gens mariés. Et quand vous oirez dire de quelqu'un ces trois mots : il est marié, vous pouvez dire : il est donc, ou a esté, ou sera, ou peut estre coqu[1]. » Pour se garantir d'un aussi fâcheux accident, on peut prendre, il est vrai, quelques précautions. Sans parler des sages conseils, mais combien naïfs, qu'Hippotadée, le théologien, donne à Panurge, auquel il prédit un bonheur parfait en ménage et que « jamais sa femme ne sera ribaulde, à la condition qu'il la prenne issue de gens de bien, instruicte en vertu et honnesteté[2] », bref, s'écrie Panurge, la femme forte décrite par Salomon, il est un principe de prudence, dont nos gentilshommes de campagne ne se départent guère, c'est de « ne point charger telle marchandise » — je veux dire, une femme — « fors aux champs, où les filles ne sont encore enfarinées de ces furtives amourettes et beaux miroirs des villes, comme fut la response d'un quidam s'asseurant n'estre point cocu, car il ne se mariroit à Paris, ou autre ville[3] ». « Ce n'est, en effet, d'aujourd'hui, ains de longtemps, dit Brantôme, qu'on tenoit que toutes les dames de la cour et de Paris n'estoyent si sages de leurs corps comme celles du plat païs et qui ne bougeoient de leurs maisons, et qu'il y a eu des hommes qui estoient si consciencieux

1. Rabelais, liv. III, chap. XXXII.
2. Rabelais, liv. III, chap. XXX.
3. *Contes et Discours d'Eutrapel : Suite du mariage d'Eutrapel*, t. II, p. 151.

Digitized by Google

de n'espouser des filles et femmes qui eussent fort paysé et veu le monde tant soit peu. Si bien qu'en nostre Guyenne, du temps de mon jeune âge, j'ay ouï dire à plusieurs gallants hommes et veu jurer qu'ils n'espouseroient jamais fille ou femme qui auroit passé le Port de Pille, pour tirer de longue vers la France. » « Pauvres fats et idiots qu'ils estoient en cela, ajoute d'ailleurs Brantôme, encore qu'ils fussent fort habiles et gallants en autres choses, de croire que le coqüage ne se logeast dans leurs maisons, dans leurs foyers, dans leurs chambres, dans leurs cabinets, aussi bien, ou possible mieux, selon la commodité, qu'aux palais royaux et grandes villes royales ! Car on leur alloit suborner, gaigner, abattre et rechercher leurs femmes, ou quand ils alloient eux-mesmes à la cour, à la guerre, à la chasse, à leurs procez ou à leurs promenoirs, si bien qu'ils ne s'en appercevoient et estoient si simples de penser qu'on ne leur osoit entamer aucun propos d'amours, sinon que de mesnageries, de leurs jardinages, de leurs chasses et oyseaulx; et sous cette opinion et légère créance se faisoient mieux cocus qu'ailleurs[1]. » Voilà qui n'est guère encourageant, il faut l'avouer, et qui n'est pas fait pour conserver aux bons seigneurs de village la seule illusion qui leur pût rester sur la vertu et fidélité des femmes, êtres malfaisants pour conclure, et contre lesquelles l'on n'a finalement qu'un recours : les coups.

Qui bat sa femme, il la fait braire;
Qui la rebat, il la fait taire.
Les asnes, les femmes, les noix,
Porter plus de profit, tu vois,
A celuy qui de grand secousse
D'une main cruelle les pousse[2].

1. Brantôme, *des Dames*, p. 183.
2. Bouchet, *les Serées*, t. I, p. 149.

Digitized by Google

Et maintenant quel respect, imbus de pareilles idées, ces hommes peuvent témoigner à la femme, l'on s'en doute. En fait, la révérence à laquelle, en paroles comme en actions, nous nous croyons tenus vis-à-vis du sexe faible, leur est chose inconnue, et cela achève de les peindre. Ils usent devant les dames d'une liberté de langage dont je ne saurais mieux donner une idée qu'en disant que la plupart des conversations, qui sont rapportées plus haut, ont lieu couramment en leur présence, et qu'il est bien rare que l'un des interlocuteurs songe à s'apercevoir que tels discours peuvent offenser leurs oreilles. Veut-on au surplus quelques échantillons des galants propos que ces hommes tiennent aux belles? Ce sont souvent, à peu de chose près, ceux que Panurge « tenoit à la haulte dame de Paris[1] ». « Par manière de plaisanterie, ledict seigneur de Villeneuve dit alors à la femme d'Antoine de Laage que, pour la punir de s'estre moqué de lui, il la chevaulcheroit[2]. » — « Si tu avois toujours tenu ton devant aussi bien fermé que ta porte, tu ne serois pas si putain que tu es », crie un autre à sa maîtresse qui le laisse se morfondre à la pluie sous ses fenêtres[3]. — « Madame, dit un autre... », mais je m'arrête de crainte d'alarmer la pudeur de mes lecteurs.

Quant au « gouvernement » de ces gentilshommes en amour, il n'est guère plus raffiné que leur langage. Noël du Fail nous en donne une idée dans ses *Propos rustiques*, lorsqu'il oppose l'étrange manège des beaux muguets de la cour, qui, faisant l'amour avec les dames, « se confondent en longues et énormes protestations, se désespèrent, se mettent aux champs, parlent seuls

1. Rabelais, liv. II, chap. XXI et XXII.
2. Lettres de rémission à Charles de Villeneuve, en Bourbonnais (1535). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 249², fol. 51.
3. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 259, fol. 108.

Digitized by Google

comme lunatiques, envoyent rithmes, donnent aubade », à « l'ancien mestier, vieux jeu et façon » des campagnards qui eux ne faisaient point tant de manières. Car, « quelque bon lourdault de adonques, bien brusquement, et au busq accoustré, comme d'un saye sans manches, le beau pourpoint de migraine, bordé de verd et coupé au coude, le petit bonnet rouge, le chappeau dessus, auquel pendoit le bouquet bien mignonnement composé, la chausse jusqu'aux genoux, les souliers descouvers, la ceinture bigarrée... le gallant ainsi frisque, tabourdant des pieds sur un coffre, disoit le petit mot à la traverse à Jeanne ou Margot et soudain, regardant si on ne le voyoit point, l'empongnoit et sans dire mot la jettoit sur un coffre, et le reste je vous le laisse à songer. La besongne parfaite, secouoit les oreilles, après toutesfois avoir donné un beau bouquet à la dame[1] ».

Ce sont là, on le voit, façons gaillardes et qui nous laissent soupçonner que nos gentilshommes, beaucoup moins sévères pour eux-mêmes que pour leurs femmes, ne se croient pas obligés à la même retenue qu'ils prétendent être en droit d'exiger d'elles. En réalité, leur conduite n'a généralement rien de fort édifiant, et peut-être les femmes auraient-elles sur ce point plus de sujet de se plaindre de leurs maris, que ces derniers n'en ont de leur jeter la pierre comme ils le font. Je ne parle pas des joyeuses et passagères aventures du dehors, plus ou moins bien dissimulées « sous quelque prétexte d'aller chasser ou tirer de l'harquebuse, couvertures que les femmes mariées craignent assez[2] », et qui toutefois peuvent ne point apporter un trop grand trouble dans le ménage. Mais beaucoup ne s'en tiennent pas là : les uns établissent sans pudeur leur concubine

1. Noël du Fail, *Propos rustiques : Du gouvernement d'amour*, p. 44-45.
2. *Contes et Discours d'Eutrapel : N'entreprendre trop et hanter peu les grands*, t. I, p. 44.

Digitized by Google

en leur maison ; d'autres, « qui auront belles femmes, s'en iront accoincter de leur chambrière qui sera un touillon, un salisson, une gaupe[1] ». Le bon est que « ces beaux messieurs » s'indigneraient très fort si leurs femmes leur refusaient leur pardon et trouvent le contraire tout naturel, comme ce gentilhomme des contes de du Fail qui, après avoir raconté, dans les plus grands détails, comment sa femme le surprit une nuit dans « la chambre des filles » et lui pardonna, ajoute que c'était bien là ce qu'elle avait de mieux à faire. « Et en effet, dames, conclut-t-il, voulez-vous estre aimées, chéries et caressées de vos maris, en faire comme des choux de vos jardins, les manier comme il vous plaira et les retirer des vices et imperfections qu'ils pourroient avoir et que plus vous craignez : de grâce, croyez-moi, faites-leur bonne chère, bon visage et riant, ne leur déniez choses raisonnables ; de laquelle raison n'entreprenez congnoissance ou d'en juger ny entrer en disputes et contestations avec eux. Souciez-vous seulement de vos quenouilles et menu ménage, sinon que par eux vous fussiez appelées à d'autres charges[2]. » Toutes femmes ne sont pas pourtant à ce point soumises et patientes ; telle l'épouse du seigneur de la Fourcrerye, qui, dans une requête au roi, expose que son mari, « homme austère et fort vicieux, avoit vécu avant son mariage et abusé en ses voluptés d'une nommée Marion Bercherie, laquelle après son mariage n'avoit délaissée, mais toujours l'avoit entretenue en sa maison, usant d'elle en présence de sa femme comme sa concubine et avoit marié icelle Marion à un certain Fouzil, son serviteur, auquel il avoit baillé maison près, où icelle Marion se tenoit et faisoit sa résidence et demeure, et y alloit et fréquentoit ledict de la Fourcrerye et partoit chacun jour de sa maison dès

1. Cholières, *les Matinées : Des laides et belles femmes*, t. I, p. 196.
2. *Contes et Discours d'Eutrapel : Tel refuse qui après muse*, t. II, p. 180.

Digitized by Google

le grand matin, abandonnant sa femme et mesnage jusques à neuf ou dix heures de nuit ». Si bien que voyant son mari la battre continuellement « soit en son lit », soit de jour, et « ladicte Marion l'exciter à persévérer en sa lubricité, fist icelle suppliante par une de ses servantes et en sa présence battre de verges ladicte Marion toute nue et mesme, en telle collère et perturbation d'esprit, commanda à ladicte servante couper le nez à ladicte Marion, ce qui fut promptement fait et exécuté ». Belle vengeance de femme vraiment et vengeance classique, puisque n'est-ce pas Hérodote qui en rapporte autant de la femme du roi Xercès[1] ?

Mais la moralité des gentilshommes d'alors ne nous est pas seulement révélée par des pièces officielles ou par les récits des conteurs. La preuve de leurs déportements existe vivante et palpable dans un fait significatif : je veux parler de la fréquence des bâtards, du peu de défaveur qui s'attache à leur naissance, de l'extrême tolérance avec laquelle ils sont traités. Ni « forger de la fausse monnaie au coin d'autrui[2] », ni mêler plus tard cette fausse monnaie à la bonne, sans faire entre l'une et l'autre trop « subtile distinction », n'apparaissent à l'époque comme choses tellement répréhensibles. Un gentilhomme « ayant une femme et une maistresse, estans toutes deux accouchées en mesme temps, envoye les deux enfans à nourrice et fait si bien qu'autre que luy ne sceut jamais quel estoit le légitime et quel estoit le bastard. Les deux ans passés, il fait revenir les deux enfans en sa maison sans vouloir dire à sa femme lequel est le sien. Aussi ressembloient-ils si bien le père et si peu la mère qu'on ne les pouvoit discerner.

1. Lettres de rémission accordées à Renée Drasse, femme de Jean d'Illiers, seigneur de la Fourcreryе, en Touraine (1535). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 248, fol. 37.
2. Cholières, *Après-disnées*, t. II, p. 108.

Digitized by Google

La femme disoit à son mari : « Vous recevez bien vos « deux enfans et en avez joye, mais vous me privez du « mien et me faictes marastre de tous deux. » Le mari lui respondoit : « Considère seulement que l'un est ton « fils et l'autre est son frère et le fils de ton mari. Il « y a longtemps que je t'eusse dict lequel des deux « est ton fils si je n'eusse craint que tu eusses esté à « l'un mère et à l'autre marastre[1]. » Je ne sais si l'histoire est authentique, elle donne dans tous les cas une idée très juste des sentiments moraux de l'époque. Voyez par exemple le sire de Gouberville. Il vit dans son manoir du Mesnil-au-Val avec le fils et la fille naturels de son père, et ne leur témoignant aucune aversion, joue plutôt vis-à-vis d'eux un rôle de frère aîné. Il entretient les meilleurs rapports avec les trois frères utérins de ces deux bâtards et avec les enfants illégitimes de son oncle. Lui-même a deux filles naturelles au sort desquelles il ne cesse de s'intéresser jusqu'à son dernier jour[2]. Bien loin du reste qu'il y ait à cette époque un préjugé contre les bâtards, il y aurait plutôt en leur faveur comme un courant de sympathie. « On tient, dit Brantôme, que les enfans ainsi faits à cachette et à l'improviste sont bien plus gallants et tiennent bien plus de la façon gentille dont on use à les faire prestement et habilement que non pas ceux qui se font dans un lict lourdement, fadement, pesamment et à loisir[3]. » Bon nombre de nos gentilshommes s'assurent dans tous les cas le moyen de faire la comparaison, car « beaux petits bastards et bastardillons » ne leur font point peur, et ils n'ont guère de

1. Bouchet, *Serées*, t. IV, p. 62.
2. *Généalogie des sires de Russy, de Gouberville*... [par M. le comte de Blangy], p. 23, 33, etc.
3. Brantôme, *des Dames*, p. 153.

Digitized by Google

scrupule « à changer souvent d'ordinaire, en plongeant leur pain à plusieurs pots[1] ».

« Longues beuveries, joyeux propos, gais passe-temps, galantes aventures », ne croyons point pourtant que ce soit là toute la vie des seigneurs de campagne. Nous risquerions ainsi de nous la représenter sous des couleurs trop riantes peut-être. Car ces hommes sont des hommes, et les haines, les rivalités, les compétitions, les querelles ne sont pas plus absentes, on le devine, de leur existence quotidienne, qu'elles ne le sont de toutes autres. Bien au contraire, ils nous apparaissent si jaloux de leurs droits, si soucieux de venger la moindre atteinte portée à leurs intérêts, la moindre offense faite à leurs personnes, que nous ne pouvons nous étonner beaucoup de voir très souvent la paix se rompre entre eux et la violence, parfois même la brutalité, succéder à la douce confiance et à la belle union de tout à l'heure.

C'est quelquefois seulement devant les juges, au cours d'interminables procès, que se manifeste l'humeur combattive de ces gentilshommes et que se vident leurs différends. « Les nobles de ce pays, remarque quelque part du Fail, ne vacquoient jadis que à exercices honnestes et appartenans à leur qualité, comme estudier, piquer et dresser chevaux, tirer des armes. » Maintenant « ils sont venus en telle combustion et malheur qu'eux-mesmes se jettent à la suite de messieurs les

1. Cholières, *les Matinées*, t. I, p. 221. « Antoine de Thélis, seigneur des Farges et de Cornillon dans le Roannais, eut en quinze ans, de 1528 à 1543, douze enfants légitimes, et c'est assez rudement pour sa femme qu'il en note la venue au monde dans son *Livre de raison*. Par exemple, « l'an 1528, et le lundi, 4e jour « de mai, ladite damoiselle travailla de la Claude de Theillis. » Quant aux enfants naturels, il ne les dissimule nullement; c'était pendant son veuvage, et il écrit avec une grossière gaillardise : « Ledict seigneur Anthoine de Theillis dict que « en aguisant ses couteaux pour se marier, que y luy fut donné trois enfans, ung « masle et deux femelles. » (Maurice Dumoulin, *les Livres de raisons*, dans la *Revue de Paris* du 15 mai 1901, p. 404-430).

Digitized by Google

juges, chargez de sacs et poches, bonnetans et faisans la court tantost à cestuy-cy, tantost à l'autre [1] ». Ce sont, en effet, d'intrépides plaideurs que nos campagnards. J'ai déjà dit quelle source intarissable de procès, de disputes, de contestations est l'état d'indivision qui se prolonge souvent alors, entre les membres de la même famille, pendant une ou deux générations. Et nous avons trop bien vu, d'ailleurs, quel intérêt ces propriétaires portent à leurs affaires, avec quelle vigilance ils s'occupent de leurs domaines, pour douter du soin jaloux qu'ils prennent de ne laisser personne empiéter le moins du monde sur leurs droits. En réalité, un homme, qui n'aurait pas en permanence quelque cause pendante devant une juridiction, passerait pour « négligent mesnager ». Gouberville, le seigneur de Sainte-Feyre ont toujours ainsi « procès ou desbat » en instance contre leurs voisins, leurs fermiers, leurs censitaires. Dans leurs règlements d'affaires, leurs « appointements », par le soin qu'ils prennent de tout compliquer, de tout brouiller, de tout « subtiliser », on dirait que ces gens-là vont au-devant de toutes les chicanes, de toutes les controverses, de toutes les difficultés possibles. Voici un gentilhomme, Claude Chaffin, sieur de Vaulnaveys, en Dauphiné, qui réclame à son beau-père Gaspard de Rocolles la dot de sa femme. Rocolles reconnaît la dette, mais, dans l'impossibilité où il est de s'en acquitter, il offre à son gendre de le substituer à la créance qu'il a contre le sieur de Pierregourde, son beau-frère, lequel lui doit aussi la dot de sa femme à lui, Rocolles. On va donc trouver Pierregourde pour dresser acte de substitution, mais Pierregourde, lui non plus, ne peut pas payer, et tout ce qu'il lui est permis d'offrir aux deux compères, c'est de les subroger

1. *Contes et Discours d'Eutrapel : De la justice*, t. I, p. 30-31.

Digitized by Google

à son tour à l'obligation qu'a envers lui le sieur du Rouvre, son beau-père, qui lui est redevable de la dot de sa femme. Bref, de tout cela surgit un bon procès, sur lequel viennent se greffer mille beaux incidents et que, au surplus, avant la sentence finale, les intéressés trouvent plus expédient de régler à coups d'épée [1].

Ce n'est pas en effet chose rare ou exceptionnelle que pareil remède apporté aux lenteurs de la justice. En procès sur une terre dépendant de la succession paternelle, les frères du Reynier, en Touraine, après avoir usé plusieurs degrés de juridiction et obtenu jugements de provision, arrêt de transaction, lettres de cassation de ladite transaction, en arrivent à brusquer les choses, et l'un d'eux, Gabriel, ayant levé et assemblé 60 à 80 personnes armées « d'arbalestes, pistolets à feu, piques, hacquebuttes à croc », s'établit dans un moulin bâti sur la terre en litige, s'y fortifie, « fait dresser et affuster plusieurs fauconneaux entre les murailles » et jure que la force seulement pourra l'en faire sortir. Son frère François organise alors contre lui une expédition de nuit, et, à la tête de 50 « gentilshommes ou ouvriers portans rondelles, chemises de maille, morions, bastons à deux bouts, collets d'escaille, javelines, boucliers, espées, dagues, pistolets », il met le siège devant le moulin, l'emporte d'assaut, criant à ses adversaires : « Chair-Dieu ! Sang-Dieu ! paillards, vous estes morts ! Où êtes-vous mastins, paillards, tués-les, tués-les tous ! » Le plus piquant est que, dans sa justification, notre homme ne trouve rien de mieux à dire : « que ce qu'il a fait a esté pour la conservation de ses droits et défense de sa personne par le moyen qui lui sembloit estre le meilleur et sans inconvénients [2] ».

1. Lettres de rémission à Claude Cnaffin, sieur de Vaulnaveys (Isère) (1551). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261[1], fol. 6.
2. Lettres de rémission accordées à Gabriel et François du Reynier (1556). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 263[1], fol. 49.

Digitized by Google

A ces gentilshommes, on le voit, un coup d'épée à donner ne coûte guère plus qu'un exploit à faire signifier. Les arguments frappants sont même ceux dont ils usent le plus volontiers et le plus spontanément, car ils ont pour eux l'avantage d'être toujours à leur disposition, leur titre de gentilshommes leur faisant un devoir de ne jamais abandonner leurs armes. Cette obligation, ils n'ont garde de l'enfreindre, on peut le croire. Toujours ceints de leur épée, ils ont souvent au côté une dague, dans les mains pique, javeline ou même arquebuse malgré la défense royale qui leur interdit le port de cette arme. Ainsi équipés, ils sont en état de châtier, comme il convient, toute insolence, tout manque de respect, et Dieu sait si, sur ce point, ils sont susceptibles et chatouilleux. Car ce ne sont pas seulement les procès qui sont matières à disputes et à rixes. Dans ses *Propos rustiques*, Noël du Fail dresse une liste, non limitative bien entendu, « des justes et favorables causes pour lesquelles il est loisible à un gentilhomme de rompre l'éguillette qui est, ainsi que disent les maistres, une manière de deffy, ou bien de cartel que l'on fait coupant une esguillette par la belle moitié » ; « c'est, dit-il, comme de ne payer son écot lorsqu'on se trouve avec honnestes gens à l'auberge, ains s'enfuyr, faisant semblant d'aller pisser ; comme aussi de refuser de pleiger son compagnon de beuverie, de jouer de fausse compagnie, disant : « Attendez-moy « icy, je reviendray tantost pour le seur et n'y aura point « de faulte » ; avoir tiré la langue sur aucun, puis luy venir rire en la bouche ; avoir disné sans son compaignon que premier ne eust esté appelé trois fois soubs la table ; avoir entré en une taverne sans avoir baisé la chambrière, qui estoit villainement faict[1] ». Mais en

1. Noël du Fail, *Propos rustiques*, p. 86-87.

Digitized by Google

dehors de ces manquements prévus à la civilité, que de bonnes ou mauvaises raisons de querelles, plus souvent mauvaises que bonnes, car nous voyons ces gens en venir aux mains et s'entre-tuer pour un mot, un geste, une plaisanterie. « Ruer leur robbe sus, l'envelopper autour du bras[1] », dégainer leur épée et tomber en garde, tout cela est l'affaire d'un instant. Voici deux beaux-frères, le seigneur de Fermont et le seigneur des Laires, qui se battent comme « fols enragés », parce que Fermont s'est permis d'appeler de son nom de Marie la femme du seigneur des Laires, « lequel vouloit que on l'appellast Mademoiselle[2] ». Invités à un banquet, deux cousins, Jean et François de Riencourt, des environs d'Amiens, se coupent la gorge au sortir de table, « pource que ledict François ayant pris en un plat une poire cuite en sa main, ledict Jean, qui estoit assis près dudict François, en se jouant, serra et pressa ladicte main tellement que la poire s'escacha ; lors ledict François jeta et rua ladicte poire ainsi escachée sur la teste dudict Jean, dont son bonnet fut gasté et souillé ; lequel à l'instant, voyant son bonnet ainsi souillé, en frappa sur l'espaule dudict François pour en oster la souillure » ; mais ce dernier ayant saisi une assiette d'argent et l'ayant lancée à la tête de son cousin, l'autre tire son épée et en donne un coup mortel audit François[3].

L'excuse de pareils traits de violence est, il faut bien le dire, que souvent leurs auteurs sont ivres, et l'on s'en aperçoit assez aux injures qu'ils se prodiguent avant et pendant le combat : « Tu es un meschant, un bougre, un vilain, un ladre, un fils de ribaulde, un

1. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 244, fol. 93 ; JJ 253, fol. 71.
2. Lettres de rémission accordées au seigneur de Fermont, près Saint-Masmes (Marne) (1539). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 244, fol. 1.
3. Lettres de rémission à Jean de Riencourt (1547). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 257³, fol. 53.

Digitized by Google

enfant de bourrel et de putain; je te couperay les jarrets, je te tueray, je te feray mourir et mangeray de ton cœur et le feray griller sur les charbons »; voilà un échantillon des outrages que couramment des gentilshommes se jettent à la face. Et, des paroles passant souvent aux actes, ils font preuve alors de la plus incroyable sauvagerie, comme celui qui, à un adversaire blessé à la tête, « jette du fumier sur le visage et dans la bouche, par manière de dérision et moquerie[1] ».

Tous « débats » entre gentilshommes n'ont point pourtant ce caractère de rixes d'ivrognes. Il est des querelles plus relevées. Ce sont celles qu'ennoblit le sentiment du point d'honneur. En dépit de tout, en effet, ces hommes gardent de leur dignité une très haute idée, et douter le moins du monde de leur loyauté, de leur bonne foi, de leur parole leur semble la plus sanglante des insultes, « le préjudice le plus insupportable » qui puisse être causé à la réputation d'un gentilhomme. De tels sentiments, rien, je crois, ne peut donner une idée plus juste que cette histoire du duel des seigneurs de Lubersac et de Lorrières que je trouve longuement racontée dans une lettre de pardon datée de 1546. On y verra comment se règle aux champs une affaire d'honneur.

Et donc Bertrand, seigneur de Lorrières, ayant un jour donné un démenti à Pierre de Lubersac, seigneur de la Mothe, celui-ci n'avait pu supporter de voir son honneur « ainsi foullé sans faire son debvoir », et s'était vengé sur l'heure « en baillant un soufflet audict Bertrand. » Mais « les assistants s'estoient mis aussitost entre les adversaires qui avoient esté départis et appointés et avoient promis pour l'advenir ne se demander rien

1. Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 263[1], fol. 323.

Digitized by Google

l'un à l'autre ». L'affaire semblait en conséquence devoir en rester là. « Toutefois, continue l'acte auquel j'emprunte ces détails préliminaires, quinze jours ou trois sepmaines après, ledict Lubersac, qui ne pensoit plus à ladicte querelle et estimoit que, puisqu'il avoit donné pour responce dudict desmenti ledict soufflect, son injure estoit réparée, et par ce n'en faisoit plus de compte, se trouva par fortune en la ville d'Angoulesme en quelque compaignie de gentilshommes par lesquels luy fut dict que ledict Bertrand avoit dict que, pour le soufflet qu'il luy avoit baillé, il luy avoit baillé un coup de poing en rescompense, comme s'il eust voulu par cela inférer que icelluy de Lubersac fust demouré desmenty sans en avoir eu autre raison, par tel moyen s'efforçant fouller grandement l'honneur dudict Lubersac qu'il estime plus que tous les biens du monde et que sa propre vie et qu'il voullust souffrir une injure sans se mettre en son devoir d'en avoir réparation ainsi que gentilshommes doivent faire. — Le premier dimanche du mois de septembre ensuivant, ledict Lubersac se délibéra donc aller trouver ledict Bertrand en quelque lieu qu'il feust pour entendre de luy et sçavoir s'il avoit dict lesdictes parolles. Et de fait, accompaigné de Antoine de Barbezières, dit le protonotaire de Bourgon, de Jean de Barbezières et de Jacques Damyer, ayans chacun leurs espées au costé et tous à cheval et icelluy Lubersac vestu d'une chemise de mailles pour n'estre pris à despourvu, partirent ensemblement pour aller trouver ledict Bertrand et, passant par Chasseneuil, allèrent au lieu de la Coustaudière où estoit la maison du père dudict Bertrand, en laquelle gracieusement ils entrèrent et demandèrent où icelluy Bertrand estoit. Et pource que une chambrière ou femme estant en icelle maison ne le leur voulut enseigner, ils la menassèrent de battre, ce

Digitized by Google

qu'ils n'avoient voulloir de faire, tellement qu'elle leur dist qu'il estoit en la maison du sieur de Goursac, son oncle, vers laquelle ils prirent de mesme pied leur chemin. Et estans près d'icelle, ledict de Lubersac envoya lesdicts Antoine de Barbezières et Damyer sçavoir si ledict Bertrand y estoit et s'il avoit dict lesdictes parolles ou non. Et, descendus de leur cheval, lesdicts de Barbezières et Damyer entrèrent en ladicte maison, en laquelle ils trouvèrent ledict sieur de Goursac, sa femme, ledict Bertrand, sa sœur et autres faisans collation. Et, après s'estre entresalués, ledict de Barbezières embrassa ledict Bertrand, luy demandant comme il se portoit, et autant en feit ledict Bertrand audict Barbezières et audict Damyer et les pria faire collation et boyre avec eux dont ils le remercièrent. Et lors ledict Damyer dit audict Bertrand qu'il avoit un mot à luy dire. A quoi ledict Bertrand lui dit et demanda si c'estoit un mot de combat afin qu'il prist ses armes qu'il n'avoit. A quoi fut respondu que non. Et après avoir par ledict Bertrand pris son espée, eux trois sortirent hors de ladicte maison, et les suivirent ledict sieur de Goursac, sa femme, la sœur dudict Bertrand et autres. Et estans hors icelle maison en une grande place, entre ladicte maison et celle d'un nommé Gourrault, lesdicts de Lubersac et Jehan de Barbezières, ayans leurs espées à leur costé, comme avoit ledict Bertrand, allèrent à pied vers ladicte compagnie, et ledict de Lubersac s'adressa audict Bertrand et luy dit telles parolles ou semblables : « Ventre-Dieu! Lorrières, tu « me donnes grand'peine à te chercher. » — A quoi icelluy Bertrand respondit qu'il ne se cachoit point. — Et lors ledict Lubersac lui dit : « Viens çà, Lorrières; « n'as-tu pas mesdit de moy depuys nostre accord? » — Lequel, sans répondre simplement, luy dit conditionnellement : « Si tu n'as point mesdit de moi, non ay-je

Digitized by Google

« pas mesdit de toi. » — A quoy fut dict par ledict Lubersac, ne désirant noise : « Ne m'estimes-tu pas homme « de bien ? Veux-tu pas que nous demourions amis ? » — Et lors ledict Bertrand respondit conditionnellement comme dessus, que si ledict de Lubersac l'estimoit homme de bien, qu'il estimoit aussy icelluy Lubersac tel. Et quant et quant, sans autre propos, ledict Bertrand demanda audict Lubersac s'il estoit armé. — A quoi icelluy de Lubersac respondit qu'il avoit un jacques de maille et qu'il le laisseroit. Et de fait, en mesme instant et incontinant après lesdictes parolles dictes, icelluy Lubersac despouilla et laissa ledict jacques de maille. Et considérant qu'il ne sçavoit pourquoy ledict Bertrand lui avoit demandé s'il estoit armé et voyant ledict de Lubersac qu'il ne pouvoit prendre aucun advantaige, certitude ou résolution des réponses incertaines dudict Bertrand, et que ledict Bertrand ne le confessoit pas purement et simplement homme de bien, et que au contraire ce n'estoit point audict Lubersac à confesser simplement que ledict Bertrand feust de sa part homme de bien, premier que avoir sceu purement dudict Bertrand s'il avoit contre vérité dit qu'il avoit baillé à icelluy de Lubersac un coup de poing ou non, pour en sçavoir la vérité, icelluy de Lubersac dit alors audict Bertrand : « J'ay encores à te dire un mot. » Et adonques se tenant par les mains se séparèrent de la compagnie et allèrent sous un grand poirier, qui estoit près dudict lieu, où ledict Lubersac lui dit : « As-tu pas « dict que tu m'avois baillé un coup de poing en la mai- « son de M. de Rivières, lorsque nous eusmes desbat « ensemble, qui estoit lors que, en repoussant le desmenti « que tu me donnas, je te donnay un soufflet. » Ausquelles parolles, ledict Bertrand, en parlant toujours conditionnellement comme dessus, dit qu'il avoit dict que s'il lui avoit donné un soufflet, il avoit aussi donné à icel-

Digitized by Google

luy Lubersac un coup de poing; de laquelle parolle non véritable et tournant grandement à son déshonneur, icelluy de Lubersac esmeu et en grande colère mit la main à l'épée et desgueyna contre ledict Bertrand, et ledict Bertrand contre lui et lui rua ledict de Lubersac un coup d'estoc dont il fut profondément atteint dedans la poitrine au-dessus de la mamelle senestre; et de sa part aussi ledict Bertrand rua de sadicte épée quelques coups contre ledict de Lubersac, dont il ne fut atteint. Et sur ces entrefaites arrivèrent lesdicts de Barbezières et Damyer qui aussi desgueynèrent leurs espées et ruèrent quelques coups, desquels ou de l'un d'iceux ledict Bertrand fut atteint et blessé en la main et d'un autre en la cuisse. Et là-dessus se départirent et retirèrent lesdicts Lubersac, Barbezières et Damyer, remontans à cheval pour retourner dont ils estoient venus, et en se départant ledict Lubersac dit tels mots ou semblables : « Lorrières, je t'ay baillé une bonne « touche, vas te faire panser », croyant seulement l'avoir blessé en récompense de l'injure qu'il lui avoit faite tant par ledict desmenti que pour avoir dict qu'il avoit baillé audict de Lubersac un coup de poing[1]. »

Je demande pardon à mes lecteurs de cette trop longue citation, mais où pourraient mieux que dans la pièce, que je viens de mettre sous leurs yeux, et d'une façon plus vivante et plus saisissante, se peindre et se refléter les mœurs, rudes sans doute, des gentilshommes du XVIe siècle et toutefois aussi leur fierté, leur souci de conserver leur nom sans tache, leur orgueil de soldats, leur sentiment raffiné de l'honneur !

Après leur réputation, cependant, il n'est chose qui semble plus précieuse à nos gentilshommes campagnards, qui leur apparaisse plus digne de respect

1. Lettres de rémission accordées à Pierre de Lubersac, seigneur de la Mothe (1551). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261[1], fol. 131-132.

Digitized by Google

que les prérogatives officielles qui s'attachent à leur rang et à leur qualité. Et je ne parle pas seulement des privilèges dont ils jouissent à l'égard des manants et dont il est très naturel qu'ils se montrent particulièrement jaloux, mais aussi et surtout des distinctions, des prééminences que peuvent créer entre eux, leur donner les uns sur les autres une naissance plus qualifiée, une plus vieille noblesse, un plus ancien établissement dans le pays. Ce sont là, en effet, tout autant de supériorités que ceux qui les possèdent considèrent comme les investissant, vis-à-vis des autres représentants de l'aristocratie locale, d'une autorité tout à fait exceptionnelle qui se résume en un mot : ils sont les seigneurs du village ou de la paroisse, et rien au monde ne les ferait renoncer au moindre des avantages ou des honneurs que ce titre leur assure.

Vieux droits féodaux dont ils retrouvent la trace dans leurs archives depuis un temps immémorial; droits de justice, haute, moyenne et basse; droit de commander seuls aux habitants du village, de les contraindre à des corvées, à faire le guet en leurs maisons, à nourrir leurs chiens, à les suivre à la chasse; droit de faire faire dans le village les « cris et semonces » ; droit d'autoriser la célébration des fêtes votives, tels sont les principaux privilèges qui sont l'apanage des seigneurs de paroisse[1], et qu'entre rivaux l'on se dispute couramment l'épée à la main. Mais, à côté de ces prérogatives, il en est d'autres qui, bien que purement honorifiques, ne sont pas pour cela les moins enviées; ce sont celles dont le seigneur du village jouit à l'église. « Comme l'endroit le plus honorable du village c'est l'église, dit le vieux jurisconsulte Loyseau, aussi est-ce le lieu où le rang paroît

1. Charles Loyseau, *Traité des seigneuries*, chap. VIII à XI, dans *Œuvres complètes* de Charles Loyseau, avocat en Parlement, Lyon, 1701, in-folio.

Digitized by Google

le plus »; et « c'est, ajoute-t-il, un des malheurs de nostre siècle que ce rang n'est en aucun lieu si opiniastrément recherché qu'en la maison de Dieu, où l'humilité nous est plus recommandée et où toute puissance devroit estre tenue en suspens en la présence du Tout-Puissant... Et véritablement je croy qu'il y a maintenant plus de deux mille querelles entre les gentilshommes de France pour les honneurs de l'église, et il n'y a possible année qu'il n'en soit tué plus de cent pour ce sujet, qui est si piquant au courage relevé de nostre noblesse qu'il n'y a presque aucun d'icelle qui fasse difficulté d'y hasarder non seulement son bien, son honneur, sa vie et celle de ses parens et amis, mais mesme sa propre conscience, jusques à quitter l'église plus tost que le rang et place qu'il prétend en l'église[1] ».

Ne pensez pas qu'il y ait là aucune exagération. Rien en effet n'est l'objet de plus ardentes compétitions, de débats plus violents, souvent de querelles plus sanglantes que ces droits de préséance, et rien n'achèvera mieux de faire revivre les mœurs des seigneurs de campagne que le récit de quelques-uns des épisodes de ces luttes tragi-comiques.

Ce que sont les « honneurs de l'église », nous le trouvons longuement exposé dans la plupart des traités de droit féodal. Il s'agit, en termes généraux, des distinctions ou préférences honorables dont certaines personnes jouissent dans les églises ou dans les chapelles des églises. On distingue d'ailleurs ordinairement deux sortes d'honneurs : les grands et les petits honneurs. Les grands honneurs sont : le droit au banc fermé dans le chœur, le droit de se faire recevoir processionnellement à la porte de l'église, le droit à

1. Ch. Loyseau, *Traité des seigneuries*, chap. XI, p. 60, 62.

Digitized by Google

l'encens, les prières nominales, la sépulture dans le chœur, le droit de poser le long des corniches de l'église des litres et ceintures funèbres aux jours des funérailles. Les petits honneurs consistent dans le privilège de recevoir l'eau bénite non par aspersion, mais par présentation du goupillon, dans le baiser de la paix, dans le pas donné au seigneur avant tous autres à l'offrande et aux processions, dans le droit de banc hors du chœur, dans celui de faire sonner les cloches pendant six semaines ou quarante jours au décès de quelqu'un de sa famille[1]. Encore n'est-ce pas là une énumération limitative, car tout est ici question de fait. L'on s'en aperçoit bien aux efforts le plus souvent infructueux des juristes pour poser quelques principes, trouver quelques points solides en un terrain aussi mouvant. Loyseau, que nous avons cité plus haut, s'attribue l'honneur « d'avoir le premier ébauché la matière des honneurs de l'église qui, dit-il, n'avoit jamais esté traitée par aucun jurisconsulte[2] » ; ce qui est faux, du reste, puisque, avant lui, Bacquet, dans son *Traité des droits de justice*, avait longuement approfondi la question[3]. Les belles théories et les longues dissertations de nos auteurs ont-elles d'ailleurs beaucoup éclairci la situation? Je veux bien le croire. Elles nous permettent d'apprécier, dans tous les cas, les mille difficultés que soulève aussi délicate matière. A qui appartiennent les honneurs de l'église? Au seul « patron », disent les uns, c'est-à-dire, à celui-là seul qui « a fondé l'église, donné le fonds et lieu auquel elle est assise, ou bien qui l'a

1. Loyseau, *op. cit*, p. 63. — *Traité des droits honorifiques*, par M. Maréchal, Paris, 1735, 2 vol. in-12, t. I. — *Observations sur le droit des patrons et des seigneurs de paroisse aux honneurs de l'église*, par G.-A. Guyot (*Traité des fiefs* t. VII, 1758, in-4°; en particulier p. 150-152).

2. Loyseau, *op. cit.*, p. 60-61.

3. Jean Bacquet, *Traité des droits de justice*, chap. xx (*Œuvres*, t. I).

Digitized by Google

édifiée, fait bastir et construire à ses despens, ou bien qui l'a dotée avant sa consécration[1] ». Mais quelques autres accordent identique privilège aux seigneurs haut-justiciers. « L'ambition de nos gentilshommes les a mesme portés à observer tout communément entre eux que non seulement les moyens et bas justiciers, mais aussi les simples seigneurs directs, mesme ceux qui n'ont point ces qualités, mais qui sont réputés les plus grands de leur paroisse, peuvent comme prescrire les honneurs de l'église[2]. » Bien plus, il n'est pas que les gentilshommes qui s'arrogent pareilles prérogatives ; ceux qui veulent le devenir « s'attribuent par audace bancs et places dans le chœur des églises pour eux, leurs femmes et leur famille[3] ». Autres abus : ceux-là mêmes qui peuvent avoir les droits les mieux établis s'en font souvent une conception trop large. Les honneurs de l'église ne confèrent pas, par exemple, le pouvoir de fixer au curé l'heure du service divin, comme certains s'y croient autorisés ; de même, malgré que beaucoup feignent de l'ignorer, le droit de placer des litres et ceintures funèbres au dehors comme au dedans de l'église n'appartient qu'aux « seigneurs châtelains[4] ». Et je ne parle pas de la question de savoir si les droits honorifiques sont cessibles et communicables, en d'autres termes, si les seigneurs peuvent « bailler lettres ou permission à tels ou tels pour avoir bancs et rang en l'église » ; ni de cette autre difficulté : les femmes des seigneurs participent-elles aux honneurs de l'église ? difficulté que l'on résout généralement dans le sens de l'affirmative, sauf en ce qui concerne le droit de préséance à l'offrande ou à la procession, car « ce seroit

1. J. Bacquet, *Traité des droits de justice* (*Œuvres*, t. I, p. 177).
2. Loyseau, *op. cit.*, p. 62.
3 *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 63.

Digitized by Google

contre nature si une femme, pour noble qu'elle fût, entreprenoit de précéder le corps ou la troupe des hommes ». Il est, dans tous les cas, une pratique très répréhensible, c'est que, « lorsque le seigneur et la dame du village et leurs enfants ne sont à la messe, leurs valets et leurs chambrières osent s'asseoir en leur banc, se fassent donner de l'eau bénite, apporter du pain bénit les premiers, mesme la paix à baiser en cérémonie, disant qu'ils représentent leur maistre[1] ».

Mais voilà qui suffit, je pense, pour donner une idée de la confusion qui règne en cette question des préséances et pour permettre d'imaginer quelle source intarissable elle peut être de « fascheux procès et de grosses querelles ». En fait, les juridictions de tout ordre sont perpétuellement saisies de « débats » de ce genre. L'un plaide pendant vingt-six ans et obtient cinq arrêts successifs pour maintenir le droit qu'il prétend avoir d'être encensé par son curé[2]. Deux autres, le seigneur de la Roche-Boisseau et le seigneur de la Roche des Aubiers, s'assignent mutuellement, le premier demandant que le second soit condamné « à faire oster, abattre et effacer ses armoiries, lesquelles depuis quelque temps il a fait mettre et empeindre au sommet et pinacle du clocher de la paroisse de Nueil-sous-Passavant, en Anjou, lequel clocher est basty sur la chapelle Sainte-Catherine de ladicte paroisse, en laquelle chapelle les prédécesseurs du seigneur de la Roche-Boisseau sont inhumés et en icelle de toute antiquité sont les armoiries des seigneurs de la Roche-Boisseau » ; la Roche des Aubiers faisant ajourner la Roche-Boisseau, pour qu'il soit « condamné à oster ou faire oster le bancq qu'il a mis au chœur de ladicte église, qui est au lieu du banc de ses prédéces-

1. Loyseau, *op. cit.*, p. 63.
2. *Ibid.*

Digitized by Google

seurs, seigneurs de la Roche des Aubiers, aussi faire oster une tombe qu'il a fait mettre au chœur de ladicte église de Nueil[1] ». Le seigneur de la Lizardière est victime, lui, de son imprudence : ayant, comme patron et fondateur de l'église de sa seigneurie, permis au seigneur de la Roche du Broc d'établir un banc dans cette église, « en un lieu non toutefois si éminent que celui où de tout temps et ancienneté les seigneurs de la Lizardière avoient eu le leur », le fils dudit seigneur du Broc « s'est bientost efforcé avancer son banc au lieu le plus éminent, en sorte qu'il précédast celui de la Lizardière ». Le bon est que du Broc fils, payant d'audace, expose en ses moyens que la Lizardière, encore qu'il se proclame patron de l'église, n'avait pas plus le pouvoir de concéder à son père le privilège de banc, qu'il n'a maintenant celui de le lui retirer à lui-même, personne n'ayant droit de propriété sur les églises « comme estant le lieu hors de profanité et à Dieu consacré et dédié et auquel faut estre en toute simplicité et humilité non pas par orgueil et prééminence[2] ». Pendant près de quinze ans, enfin, le seigneur de Sainte-Feyre est en procès continuels avec Jacques Morin, seigneur des Chastres, tantôt au sujet des « armes en papier » que celui-ci prétend faire disposer tout le tour de l'église, alors que Sainte-Feyre, se réservant le chœur, ne lui accorde la permission de les suspendre que depuis les fonts baptismaux jusqu'au pignon du grand autel, tantôt à propos du siège placé par des Chastres sur « les tumbes de Sainte-Feyre, devant le grand autel ». Ce dernier débat s'envenime même si bien entre eux qu'il coûte la vie au second fils de Sainte-Feyre lâchement provoqué et « inhumainement

1. J. Bacquet, *Traité des droits de justice* (*Œuvres*, t. I, p. 176).
2 *Ibid.*, t. I, p. 173-175.

Digitized by Google

meurdri » par des Chastres et ses serviteurs en pleine, ville de Guéret[1].

Comme en toute matière de procès et de différendss c'est d'ailleurs ainsi très souvent par la force et par les armes que se terminent ou que se règlent cesaff aire d'honneurs à l'église. « Trop fréquemment, constate Loyseau, elles sont laissées à la cabale de nos gentilshommes qui les accommodent à leur ambition et aux lois de la force, dont ils font profession, plutôt que de la justice[2]. » Dépité de ce que le sacristain de l'église paroissiale de Rahay-au-Maine présente un jour le pain bénit à Guillaume de la Chastaigneraye le premier, Pierre de Verdelay saisit le « corbillon », le jette à terre « en grande irrévérence de Dieu », maltraite le sacristain, puis, « mettant la main au menton de la Chastaigneraye et l'appelant : « Petit babouin et « bougre », lui demande si c'est par « despit de lui » qu'il s'est fait offrir le pain bénit le premier ; à la sortie, il attend son adversaire, tous deux tirent leurs épées « dans le cimetière », et si, ce jour-là, on réussit à les séparer, ce n'est que partie remise, puisque cette futile querelle doit se terminer peu de temps après par la mort de l'un d'eux[3]. — Claude Le Bourgoing, seigneur de la Tour, plus violent encore, assène un formidable coup de poing au malheureux vicaire de l'église de Saincts, près de Coulommiers, « pour lui apprendre à distribuer l'eau benoiste ainsi comme il appartient », et à ne point la « bailler » d'abord à un certain Perceval de Renyart, lequel n'y a aucun droit. Une discussion orageuse, on le devine, s'ensuit entre les rivaux, et une partie de l'assistance prenant parti contre la Tour, criant : « Hou !

1. *Journal du sieur de Sainte-Feyre*, p. 175, 183, 184, 189, 190.
2. Loyseau, *op. cit.*, p. 61.
3. Lettres de rémission à Marin de Saint-Quentin, beau-frère de la Chastaigneraie (1536) Archives nationales, JJ 249[1], fol. 43.

Digitized by Google

hou! vilain païsant! » la bagarre devient générale « jusques à interrompre le divin service[1] ».— En prévision de semblables « démeslés » et pour n'être point pris au dépourvu, il n'est pas rare que deux adversaires arrivent à l'église armés jusqu'aux dents et accompagnés. Le seigneur de la Goutte-Bénard ayant mis dans ses intérêts le curé de la paroisse des Chezeaux, en Poitou, et fait avancer un dimanche l'heure de la messe, afin de pouvoir aller le premier et sans contestation à l'offrande, Louis de la Celle, seigneur de Genssay, « réputé de tout temps et d'ancienneté principal fondateur de l'église », arrive le dimanche suivant à la messe avec cinq ou six voisins « embastonnez » pour tenir la Goutte en respect. Devant pareil déploiement de force, l'autre n'ose se risquer à faire valoir, ce jour-là, ses droits[2]. Mais tous ne se laissent pas aussi facilement intimider. « Ayant délibéré aller en l'église paroissiale de Vitray-en-Beauce oïr le service divin », Jean du Serrouer, seigneur de la Bouverie, apprend que Pierre de la Boullaye et « plusieurs de ses complices, armez d'arbalestes, hacquebuttes, rondelles, pourpoints d'escaille et hallecretz », sont dans ladite église, résolus à l'empêcher d'aller à l'offrande et de recevoir le pain bénit le premier. Il fait alors poster près des portes son fils Palamède, avec plusieurs de ses serviteurs, pour que la petite troupe soit prête à lui donner main-forte au premier signal. Sage précaution, car, à peine le moment de l'offrande arrivé, deux des « laquais » de la Boullaye se lèvent de leur place près des fonts baptismaux et, « s'avançant jusques sous l'image du crucifix, par où du Serrouer devoit passer pour aller à l'offrande », ils bandent leurs

1. Lettres de rémission accordées à Claude le Bourgoing, seigneur de la Tour (1549) (*Ibid.*, JJ 262, fol. 110).
2. Lettres de rémission accordées à Louis et Sulpice de la Celle (1535). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 248, *f.* 170.

Digitized by Google

arbalètes et y « placent garrots ». Averti, Palamède du Serrouer fait aussitôt entrer ses hommes dans l'église qui, eux de même, mettent carreaux sur leurs arbalètes. La-dessus la Boullaye s'élance de son siège et marche droit sur le vieux du Serrouer, lui criant : « Monsieur de la Bouverie, que voulez-vous faire ? Voulez-vous combattre contre le crucifix ? Je ne vous demande rien ! » Mais déjà l'action s'engage, les uns tendent leurs arbalètes, les autres mettent l'épée au clair, d'autres dressent leurs piques, d'autres se saisissent de ce qui leur tombe sous la main, et l'on voit un des combattants portant de formidables coups d'un « baquet à mettre les chandeliers ». Finalement Jean du Serrouer est jeté à terre et piétiné, deux de ses serviteurs reçoivent des traits d'arbalète au travers du corps et l'un de ceux de la Boullaye a la main coupée [1]. A ces querelles, on s'en doute, au surplus, se mêlent très souvent des rivalités de femmes qui ne font que les envenimer davantage. Un jour de la Sainte-Croix de septembre, comme la procession se formait pour sortir de l'église, la femme et les filles de Marquis Marie, écuyer, se voient disputer le pas par la femme et les filles du seigneur de Semallé ; des injures, et quelles injures ! on en vient bientôt aux coups, tant et si bien que maris, frères, fiancés, accourent au tumulte, et que la bataille s'engage terrible. La femme de Marquis Marie « de son poing clos » frappe Semallé au visage, l'appelant : « Meschant, vilain, queudasne ! » L'autre l'étend par terre d'un revers de main ; mais le mari, voyant sa femme « ainsi tomber toute déchevelée », se jette l'épée à la main sur Semallé, pendant que la plus jeune de ses filles le prend à la barbe, puis, ayant été renversée, le tire par les jambes. Finalement Semallé

1. Lettres de rémission accordées à Jean du Serrouer, seigneur de la Bouverie (1538). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261², fol. 271.

Digitized by Google

a le dessous, ayant reçu plusieurs coups d'estoc et de taille qui le mettent hors de combat ; Marquis Marie parfait sa victoire en infligeant, à coups de plat d'épée, une sévère correction à l'une des filles de son adversaire, et, ayant achevé, il voit venir au-devant de lui sa femme tenant une dague nue à la main, couverte de sang, mais s'étant heureusement tirée du danger où son mari l'avait laissée[1]. Le seigneur de Neufville et le seigneur de la Brosse, eux, en viennent à s'entre-tuer pour moins encore, puisque « la principale raison de leur querelle a esté que la femme de l'un, allant à la procession le jour de Pâques fleuries, marcha trois ou quatre fois sur la queue de la robe de l'autre, la faisant trébucher en marchant sur la queue de ladicte robe[2] ». Mais je m'arrête, car on pourrait faire un livre du récit de ces amusants « débats », et il me suffit d'avoir montré ici ce côté très caractéristique des mœurs de nos campagnards.

Et maintenant que j'ai essayé de les faire revivre ces nobles campagnards du XVIe siècle et que j'ai mis successivement en relief tous les détails de leur physionomie et de leur caractère, je souhaiterais qu'ils apparussent à mes lecteurs aussi sympathiques, à tout prendre, qu'ils me sont apparus à moi-même. Je disais, au début de ce premier et trop long chapitre, que le XVIe siècle, ou, tout au moins, la partie de ce siècle sur laquelle a porté plus spécialement mon étude, me semblait avoir été l'âge d'or de la noblesse française. Je voudrais que déjà, — et avant même que la suite de ce livre puisse permettre d'établir une plus exacte comparaison entre la noblesse de ce temps et celle des siècles suivants, — on

1. Lettres de rémission accordées à Marquis Marie, écuyer (1551). Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ 261[1], fol. 164.
2. Lettres de rémission accordées à Emilio de Cabryanne, seigneur de Neufville (1537). *Ibid.*, JJ 252, fol. 131.

Digitized by Google

souscrivît à cette opinion. Regardons-les bien dans tous les cas ces gentilshommes du XVIe siècle, gais et contents de vivre, la mine fleurie, l'œil vif, le geste familier ; avec leurs chausses de simple droguet, leurs pourpoints de futaine, leurs « collets de peau de mouton », ou leurs « robes garnies de peau de loup » ; leurs ceinturons en cuir de buffle, où pendent le long verdun et la courte dague ; leurs fortes bottes, leurs grands feutres ; — regardons-les, heureux, au retour d'une campagne, de se retrouver en leurs gentilhommières, où ils vivent simplement, mais largement, car leur aisance le leur permet ; — regardons-les occupés sans relâche du soin de leurs domaines, voyant tout, veillant à tout, mettant eux-mêmes la main à l'œuvre et n'hésitant pas à planter leur épée en terre pour donner à l'occasion une leçon de labourage à quelque valet maladroit ; — regardons-les montés sur leurs petites juments s'en allant aux foires conduire eux-mêmes leurs bestiaux et leurs denrées ; — regardons-les assistant dans l'église aux assemblées du village et y remplissant leur devoir de seigneur de paroisse ; — regardons-les « s'esbattant » des journées entières à mille « passe-temps récréatifs » ; — regardons-les entrant bruyamment dans les tavernes, saluant joyeusement la compagnie, « caressant » galamment « la fille du logis », puis s'attablant sans morgue avec les « bons compagnons » et portant la santé de l'hôte ; regardons-les, regardons-les bien, car voici qu'ils vont disparaître et que déjà se prépare le mouvement général d'émigration qui, entraînant les gentilshommes hors de leurs terres, marque le début d'une ère nouvelle dans l'histoire des mœurs, des habitudes, des idées, des aspirations de la noblesse française.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LE DÉRACINEMENT DE LA NOBLESSE

I. Date et origine du mouvement qui depuis la fin du XVIe siècle entraîne la noblesse loin des campagnes. — II. La lutte contre le déracinement: les efforts tentés par les économistes, les moralistes, les poètes pour retenir et rappeler la noblesse dans les provinces; leur échec. — III. Les causes historiques, économiques, morales, politiques du déracinement de la noblesse et ses résultats : division de la noblesse en noblesse de cour et noblesse de campagne.

De même, en effet, que leur amour profond du sol natal, que leur étroit attachement au vieux domaine paternel nous était apparu comme le trait le plus frappant de la physionomie des gentilshommes du XVIe siècle, comme celui sur lequel il convenait d'insister le plus, parce qu'à lui se rattachait indirectement la plupart des détails par où pouvait s'achever et se compléter l'esquisse de cette physionomie, de même l'ardent désir de s'éloigner de sa province qui, à l'âge suivant, s'empare de la noblesse, le dégoût qui la saisit de l'existence calme et paisible qu'y avaient menée les ancêtres, l'inquiétude qui la hante d'une destinée meilleure, d'une vie autre, sont bien, certes, les symptômes les plus caractéristiques, les indices les plus sûrs du bouleversement qui menace l'aristocratie française, symptômes et indices, on peut le dire tout de suite, de sa décadence et de sa ruine.

Toutefois, il importe de préciser un peu les choses. L'attachement de la noblesse à la terre natale était

Digitized by Google

fait, on s'en souvient, de deux sentiments également forts : une répugnance traditionnelle, d'une part, à habiter les villes, de l'autre, une indifférence presque générale aux avantages, aux tentations, aux agréments de la vie de cour. Or, si, franchissant l'espace d'un siècle et de la fin du XVIe passant à celle du XVIIe, nous recherchons quels changements ont pu s'opérer à ce double point de vue dans les idées de la noblesse, nous nous rendrons compte aisément qu'une distinction s'impose.

A l'une de ses deux traditions, la noblesse reste fidèle, la chose est indéniable : sa répulsion instinctive à « faire ès villes sa demeurance » garde toute sa force. Les mœurs ont pu se modifier, les habitudes de vie se transformer, les gentilshommes conservent toujours aussi peu de goût à « habiter dans les villes closes, comme si c'estoit chose contraire d'être gentilhomme et faire profession des armes et d'habiter dans une ville[1] ». Cholières, dans ses *Matinées*, se moque au XVIe siècle de ces demoiselles, qui refusent les épouseurs de la ville et préfèrent « se marier aux champs, pour y mener une vie noble[2] » ; et son contemporain Tabourot — le seigneur des Accords — raille de même ces nouveaux anoblis qui s'empressent, comme pour « se nettoyer de toute roture », d'aller s'établir à la campagne et de « se bannir de l'honneste et civile habitation des villes », « cela leur apparaissant comme une marque de vraie noblesse[3] ». Ces tendances persistent aux siècles suivants. Sans doute beaucoup des raisons de la primitive aversion des gentilshommes

1. François Ragueau, *Indice des droits royaux et seigneuriaux*. Paris, 1600, in-4°, v° VILLAIN, p. 584. — Cf. Comte de Boulainvilliers, *Essais sur la noblesse de France*, 1732, in-12, p. 147.

2. Cholières, *les Matinées*, t. I, p. 276.

3. *Les Bigarrures et Touches du seigneur des Accords* (E. Tabourot) : *Le quariesme des Bigarrures*, Rouen, 1620, in-16. Fol. 14 v° — 15 r°.

Digitized by Google

contre les cités ont perdu de leur force avec le temps. Cette aversion ne peut plus s'expliquer bientôt par l'autorité exorbitante conquise dans les villes par les fonctionnaires royaux et à laquelle les gentilshommes pensaient autrefois se soustraire en se retranchant dédaigneusement derrière les murs de leurs gentilhommières, car le pouvoir royal a peu à peu réussi à étendre sur les campagnes comme sur les villes le réseau serré et compliqué de son administration, et le temps est proche, à la fin du XVIIe siècle, où il n'y aura pas plus de liberté dans le moindre village qu'il n'y en a dans les plus grandes villes. D'autre part, chaque jour aussi a été s'affaiblissant le souvenir des anciennes rivalités entre bourgeois et seigneurs, chaque jour s'atténuant la méfiance et la haine que ces rivalités avaient perpétuées entre citadins et gentilshommes; bien que cependant, sur ce point, soit tout à fait significatif le motif donné encore couramment au XVIIIe siècle de la répugnance persistante des nobles à se mêler à la vie des bourgeois, et qui ne serait autre, très souvent, que « la crainte où sont les gentilshommes de n'être pas en état de soutenir honorablement leur rang vis-à-vis des gens des villes ». « Ceux des gentilshommes d'Auvergne, dit ainsi Le Grand d'Aussy, qui à l'époque de la Révolution n'étaient point au service militaire ou attachés au service de la cour, leur usage était d'habiter leur château toute l'année. Très peu d'entre eux vivaient dans les villes et surtout dans celles qui, comme Clermont et Riom, avaient des charges dont le privilège était d'anoblir. Peu riches la plupart, ils craignaient d'être humiliés par la petite opulence de ces bourgeois, par les prétentions de leurs privilèges, par la morgue que leur donnaient leurs places[1]. » Mais

1. Le Grand d'Aussy, *Voyage fait en* 1787 *et* 1788 *dans la ci-devant haute et basse Auvergne*. Paris, an III, 3 vol. in-8°, t. III, p. 267-268.

Digitized by Google

que de pareilles considérations aient pu ici jouer un rôle, ou qu'il faille s'en tenir à l'influence persistante d'une tradition séculaire, le fait n'en reste pas moins certain : sauf exceptions, la noblesse des XVIIe et XVIIIe siècles conserve à peu près intact ce trait distinctif de la physionomie de l'ancienne noblesse : le mépris de la vie urbaine.

Il n'en est pas de même, en revanche, du second caractère qui faisait l'originalité de l'aristocratie du XVIe siècle : je veux parler de son indifférence pour la vie de cour. Car si ce n'est toujours pas au profit des villes qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle les campagnes se dépeuplent de leurs anciens seigneurs, je ne crois pas que l'on puisse donner de leur désertion une meilleure raison que l'émigration continue qui pousse désormais sans arrêt les gentilshommes vers la cour, vers la capitale, vers les armées du roi. Sans doute ceux qui demeurent dans leur province, ceux que contraint d'y demeurer la médiocrité de leur fortune résident toujours de préférence aux champs, et la noblesse de province reste en général campagnarde. Mais combien peu demeurent désormais volontairement dans leur province ! A quoi est réduite désormais la noblesse provinciale ! « Il n'y a pas dans le royaume, dira au XVIIIe siècle le marquis de Mirabeau, il n'y a pas dans le royaume une seule terre un peu considérable dont le propriétaire ne soit à Paris et conséquemment ne néglige ses maisons et ses châteaux [1]. » En effet, pendant deux siècles, chaque jour grandit davantage l'attraction toute-puissante qui retire les gentilshommes de la province, chaque jour s'affirme plus irrésistible le mouvement qui les entraîne hors de chez eux, et il y a là un fait d'une telle importance dans l'his-

1. Marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, éd. Rouxel, 1883, in-8°, p. 118.

Digitized by Google

toire de la noblesse, un événement si capital, qu'avant tout il importe d'en bien marquer l'origine, d'en rechercher les causes, d'en suivre le développement, et c'est ce que je voudrais essayer de faire dans ce chapitre.

I

« Au lieu de ce qu'anciennement, exposait le tiers état au roi, lors des états généraux de 1576, au lieu de ce qu'anciennement et jusques au règne du feu roy François Ier, votre ayeul, les seigneurs du royaume n'avoient accoustumé de vous suivre qu'à la guerre ou s'ils estoient mandés par vous, auquel cas ils ne séjournoient que tant que vous aviez à faire d'eux et n'y venoient jamais les grandes dames de France, sinon quand elles estoient mandées à quelque entrée ou acte solemnel, par le moyen de quoi il y avoit en chacune province de grands seigneurs résidents qui conservoient le pays et empeschoient les émotions et conspirations, vous donnoient avis de ce qui se faisoit en leurs provinces et suivant ce qu'ils avoient commandement de vous ils le faisoient et cependant conservoient toute la noblesse du pays en repos et tranquillité, et quant ausdictes dames, elles avoient leurs maisons réglées en toute discipline, où les filles de la noblesse du pays estoient nourries en toute vertu ; — à présent, la noblesse tant grande que petite, veult estre à vostre suite et à la suite des grands seigneurs qui sont autour de vous, par le moyen de quoi vostre court est sy grande et sy remplie de tant de gens qu'elle est insupportable, et n'y a pays qui ne soit opprimé quand elle y séjourne, aussi qu'il y a une infinité de courtisans qui ne sont à vostre suite que pour pratiquer des dons, confiscations,

Digitized by Google

nominations de bénéfices et offices, ce qui vient finallement à la foulle de vostre Estat et retombe sur vostre povre peuple ; — pour ce, lesdicts du tiers état vous supplient d'adviser tous moyens pour oster ce grand nombre de vostre suite, spécialement les femmes qui y sont en si grand nombre que cela importe d'une despence incroyable et pour ce faire ne leur donner aucune chose parce que à présent les choses sont venues à une telle licence qu'il n'y a si petit courtisan, jusques à un simple archer de la garde, qui n'ait sa femme avec luy et qu'il ne s'assure et face estat que, pendant son quartier, il n'ayt quelque don de vous[1]. »

C'est en effet vers la fin du XVIe siècle, aux abords de cette date de 1576, à laquelle se rapportent les curieuses « remonstrances » que je viens de citer, que poind et se dessine le mouvement général d'émigration qui, à l'âge suivant, arrachera sans interruption les gentilshommes à leurs « maisons » et que l'on peut considérer comme l'agent, le facteur le plus actif de la transformation sociale, politique et morale que va subir la noblesse de France. Voici que bientôt tous, petits et grands seigneurs, vont se hâter comme à l'envi de déserter leur province, à laquelle jusqu'alors les attachaient tant de liens. Les voici en route vers la cour, en route vers l'armée, car le métier des armes reste toujours seul vraiment métier de gentilhomme, et lorsque, une fois à cheval, l'épée au côté, le portemanteau fixé à la selle, ils ont franchi les limites de leurs terres, une vie nouvelle paraît s'ouvrir pour eux, une vie qui, presque tous secrètement le désirent, n'aura plus rien de commun avec l'ancienne, dont la monotomie leur est à charge. En 1677, le marquis de Mirabeau, quittant la Provence « pour

1. Extrait du cahier du tiers état aux états généraux de 1576, dans Chérin, *De la noblesse...*, p. 151-153. — Cf. : Picot, *Histoire des états généraux*, t. III, p. 325.

Digitized by Google

joindre son corps », y voit « un homme en habit, figure et perruque rousses, qui faisait travailler des ouvriers en murs de pierres sèches ». C'était M. de Pérignan qui était dans sa terre. « Qui m'eût prédit alors, disait plus tard le marquis, qu'au bout de trente-cinq ans et après m'être fait casser les bras, les jambes et le cou, je reviendrais à mon tour faire des murs de pierres sèches m'aurait vraiment fort étonné[1] ». Celui-là, comme tant d'autres, y revint pourtant au vieux domaine paternel; mais le mot ne peint-il pas très bien les aspirations nouvelles de ces gentilshommes qui, rompant sans regret avec le passé, n'ont pas un regard pour ce qu'ils délaissent, n'ont d'yeux que pour la fortune et les aventures qui, ils n'en doutent pas, les attendent au premier tournant de la route. Ainsi grossit chaque jour cette armée de « déracinés », auxquels, à la fin du XVIIIe siècle, un autre Mirabeau, — *l'Ami des hommes*, — prêchera le retour à la vie rurale avec autant d'ardeur et de conviction qu'en met tel écrivain moderne à vanter à notre bourgeoisie les bienfaits de la vie provinciale.

Je viens de fixer la fin du XVIe siècle comme date d'origine de ce que, faute d'un terme meilleur, j'appellerai donc le « déracinement » de la noblesse. Mais par là je n'entends pas dire, on le comprend, que dès cette époque le mouvement ait assez pénétré dans les couches profondes de l'aristocratie tout entière, pour qu'encore au siècle suivant, en plein XVIIe siècle, il soit impossible de trouver dans les provinces des types de gentilshommes tout à fait analogues à ceux du temps de François Ier ou de Henry II. Ecrivant vers 1620, le vicomte de Tavannes constate la difficulté que l'on a souvent à retenir bien longtemps aux armées les

1. Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, t. I, p. 160.

Digitized by Google

gentilshommes qui, dit-il, « aiment faire la guerre par boutades et que le soin de leurs affaires domestiques et de leurs biens révoquent chez eux fréquemment », et cette observation est significative[1]. En fait, vers la même date, voici le seigneur de Vendée, capitaine huguenot, qui toujours prêt à « monter à cheval » pour appuyer, de 1620 à 1623, les derniers soulèvements de ses coreligionnaires, revient, après chaque prise d'armes, en sa maison, où nous le voyons mener exactement la même vie qu'y pouvaient mener ses ancêtres du XVIe siècle, dirigeant et surveillant activement son exploitation agricole, comptant de très près avec ses domestiques, comme en fait foi son « livre de raison », ne manquant pas une foire aux environs, bon compagnon du reste et ne paraissant pas souhaiter, ni entrevoir distractions plus grandes que d'aller demander de temps à autre à souper à ses voisins, que d'assister aux noces de ses métayers, que de se rendre à Fontenay pour y voir « jouer les comédiens de passage » ou faire les jours de marché, en compagnie des paysans, de plantureux repas à l'auberge du *Petit-Louvre*, ou à celle des *Trois-Piliers*[2]. — « Ayant naturelle inclination pour les armes, s'ennuyant dans le pays et piqué de la curiosité de voyager », Jean de Chaudesaigues, seigneur de Tarrieux, part, en 1632, « de chez son père pour aller servir en l'armée d'Allemagne », dans le régiment du comte d'Ayen, fils aîné de M. de Noailles, gouverneur d'Auvergne. Pendant dix ans il fait la guerre dans le Palatinat, sur les frontières d'Artois, aux Pays-Bas, et assiste en dernier lieu à la bataille de Rocroy. Mais

1. *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*, coll. Michaud et Poujoulat, Ire série, t. VIII, p. 263.

2. *Journal de Paul de Vendée, capitaine huguenot* (1611-1623), publié par l'abbé Drochon, Niort, 1880, in-8°, *passim*.

Digitized by Google

alors le désir de rentrer chez lui le prend, et bien que peu auparavant le comte d'Ayen l'ait fait « son escuyer à 6.000 livres d'appointement », qu'après la bataille, les officiers du régiment s'empressent à l'envi de lui offrir « charge en leurs compagnies », et que tout cela puisse être pour lui l'annonce d'une honorable fortune, il regagne l'Auvergne « en assez bonne posture » et fort satisfait, semble-t-il, de « se retrouver au pays après tant d'accidents ». Le soin de ses domaines, la bonne installation de sa maison, l'éducation de ses enfants remplissent désormais sa vie qui s'écoule heureuse et paisible jusqu'en 1675[1]. — C'est de même le tableau d'une existence sans ambition, sans vains regrets que nous retrace, à peu près à semblable époque, la première partie des *Mémoires de M. de Bostaquet*, gentilhomme normand[2]. Bostaquet a vu le monde. Il a servi à trois reprises comme cornette dans les armées de Sa Majesté; il a habité Paris quelque temps, s'y est fait de belles relations : le cardinal de Retz, le comte de Blois, le marquis de la Sablonnière. Un beau jour pourtant, il revient dans sa province voulant « épargner » à sa mère « trop grosses dépenses » et n'étant pas fâché non plus d' « aller se refaire » chez lui de ses fatigues. Car ne croyez pas que, pour être rentré en sa maison, il se considère le moins du monde, ainsi que tant de ses contemporains, comme une victime du sort. Tout au contraire, il nous déclare que jamais homme ne mena plus joyeuse vie que lui après son retour. « J'eus, nous dit-il, tous les plaisirs que donne la jeunesse. Le marquis de Boniface, mon parent et

1. *Livre de raison manuscrit de la famille de Chaudesaigues de Tarrieux* (XVIIe-XVIIIe siècle) qui m'a été très aimablement communiqué par M. René de Chaudesaigues de Tarrieux, que je remercie ici.

2. *Mémoires de M. Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes*, publiés par Ch. Read et Fr. Waddington, 1864, in-8°. Bostaquet est à huit lieues de Dieppe, dans la vallée de la Saane, entre Tostes et Yenville.

Digitized by Google

voisin, lieutenant de la Vénerie faisoit pour lors une grosse dépense et avoit une meute admirable. Il avoit une grande quantité de beaux chevaux et jusques à des barbes. Il étoit très bon homme de cheval et prenoit plaisir à me faire monter ceux qui étoient dressés. Je lui tenois bonne compagnie... Il avoit pour comble de plaisir une musique charmante; il avoit le fameux Oudart, excellent musicien, le nommé d'Alissan dont la voix étoit très belle; il jouoit du théorbe en perfection, si bien que les deux joints à un page de la musique, dont la délicatesse de la voix enchantoit le marquis, leur maître se mêlant aussi dans le concert, tout cela, dis-je, ensemble étoit très divertissant pour moi qui profitois de leurs airs, aimant extrêmement à chanter et ayant assez de voix. Je passois mon temps fort agréablement en amours, en chasses et en parties de plaisirs[1] ». En 1657, Bostaquet se marie, nouveaux amusements. « MM. de Saint-Victor, de Maisons, du Quesne, mes voisins, étoient comme moi jeunes mariés et avoient de jolies femmes et de mérite. Nous faisions souvent tous des parties de chasse, de repas, de danse... jamais on ne pouvoit mener une vie plus douce et plus divertissante à la campagne que la nôtre. M. et Mme Picon étoient de nos plaisirs souvent; quoique vieux mariés, ils étoient fort jeunes, la dame l'avoit été à onze ans, et le mari à treize; ils étoient l'un et l'autre très enjoués; la dame étoit belle et avoit touché mon cœur fortement,... nous n'étions que très peu sans nous voir... La grossesse des jeunes femmes interrompit le cours de ces plaisirs... mais, si les femmes ne furent plus si souvent de nos divertissements, la chasse et la bonne chère nous consoloient de leurs incommodités[2]... » Puis les enfants viennent

1. *Mémoires de Dumont de Bostaquet*, p. 10.
2. *Ibid.*, p. 31-32.

Digitized by Google

et viennent nombreux, Bostaquet s'étant remarié trois fois; il faut s'occuper de choses sérieuses; notre homme accepte allègrement sa tâche de père de famille, comme il prend tout. « Je me fis un amusement et un plaisir de ma jeune famille », écrit-il après son premier veuvage. Il ne néglige rien du reste pour laisser à ses enfants « fortune honorable ». Il renonce à la chasse, se défait de ses chiens et se donne absolument à son ménage. Quelques petites débauches à Dieppe, voilà tout ce qu'il se passe; petites est une manière de parler, car une fois au moins « la régale » est « poussée si loin » qu'elle coûte la vie à un des convives et que Bostaquet en « pense mourir ». Et cette vie, « mélange de chagrins et de joies », le bon gentilhomme la mène jusqu'à ce que la révocation de l'édit de Nantes le contraigne d'abandonner son pays.

Mais, hélas! de leur temps déjà Vendée, Tarrieux, Bostaquet ne nous apparaissent plus que comme des exceptions et bien rares sont ceux de leurs contemporains qui s'accommodent aussi gaiement, aussi librement qu'ils le font de la paisible existence de la province, de la vie simple des champs[1]. Depuis la constatation officielle faite aux états généraux de 1576, sans cesse en effet a pris plus de force le courant qui emporte loin de leurs foyers les gentilshommes de France, sans cesse s'est affirmé davantage ce mal nouveau que l'on appellera plus tard « l'absentéisme ».

1. Des noms que je viens de citer on peut rapprocher encore celui de Jacques Grimoard de Beauvoir en Provence. Cf. Ch. de Ribbe, *Les Grimoard de Beauvoir d'après le livre de raison de Jacques de Beauvoir* (1638-1702), dans *Une Grande Dame dans son ménage au temps de Louis XIV*, 1890, in-12 : Appendice II, p. 273-344.

Digitized by Google

II

Il faut pourtant le reconnaître, si dans la crise que, à la fin du XVIe siècle et pendant la première partie du XVIIe, subit la noblesse de France, les sages exemples de ceux de ses représentants dont je viens de parler et qui, sans sacrifier en rien aux idées nouvelles, sans arrière-pensée et sans regrets, continuèrent à « vivre dans leurs domaines » comme y avaient vécu les ancêtres, si ces sages exemples, dis-je, furent trop isolés pour pouvoir influer beaucoup sur le mouvement qui entraînait l'aristocratie, celle-ci, en revanche, ne manqua pas d'autres avertissements, plus formels et plus exprès, et qui, lui étant adressés par les bouches les plus diverses et les plus autorisées, eussent dû être capables, si son destin l'avait voulu, de la retenir sur la pente glissante où elle se trouvait précipitée. Je veux faire allusion ici à cette école d'économistes, de penseurs, de moralistes, de poètes même qui, aux dernières années du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, essayèrent de rappeler la noblesse à ses origines, de la rattacher à la terre qu'elle quittait et qui, tour à tour, lui démontrèrent les avantages, lui dirent l'indépendance, lui exposèrent les agréments, lui vantèrent les charmes, lui chantèrent les délices de cette vie champêtre qu'elle était prête à abandonner.

Il est à remarquer, d'abord, que c'est précisément vers l'époque où les champs commencent à être désertés qu'apparaissent le plus grand nombre d'ouvrages d'économie rurale, de traités d'agriculture, de « maisons rustiques et champestres ». Qu'il s'agisse là d'une de ces manifestations livresques, venues après coup

Digitized by Google

et inspirées si tardivement par les idées, les goûts, les besoins d'une génération, que, lorsqu'elles se produisent, ces idées, ces goûts, ces besoins sont déjà choses mortes, une pareille supposition ne serait point invraisemblable. Mais il y a plus et mieux, car cette abondante production d'ouvrages intéressant l'agriculture, coïncidant avec le temps même où l'agriculture est délaissée, répond très visiblement, il est impossible d'en douter, aux efforts tentés par des esprits éclairés pour enrayer un mouvement dont ils pouvaient entrevoir déjà quelques-unes des plus funestes conséquences. Je ne dirai pas que ç'aient été dé à tels sentiments qui aient inspiré à Symphorien Champier son *Jardin François*[1], publié en 1533, ou à Robert le Breton, son *Éloge de l'agriculture*, paru en 1539[2]. Mais je crois pouvoir affirmer, en revanche, que la plupart des travaux de ce genre, qui se multiplièrent pendant les quarante dernières années du XVIe siècle environ, se rattachent de près ou de loin à la sage pensée à laquelle obéit Henry IV en demandant à Olivier de Serres de publier son *Théâtre d'Agriculture* et à la haute idée qu'eut celui-ci de la mission sociale qu'il assumait en acceptant de mettre au jour le fruit de près de trente années de labeur et d'observations. Que nous prenions en effet, les traités les plus spéciaux comme les *Remonstrances sur le défaut de labour et culture*, de Belon (1558)[3], ou le *De Re cibaria* de Jean-Bruyerin Champier (1560)[4], ou *l'Art et manière de semer* de Dany (1560)[5], ou le *Discours économique...* de Prudent Le Choyselat (1572) dans lequel il donne la manière de se faire 4.500

1. Symphorien Champier, *Hortus gallicus*, 1533, in-8°.
2. Robert le Breton, *Agriculturae encomium*. Paris, 1539, in-4°.
3. Belon, *Remonstrances sur le défaut de labour et culture des plantes*. Paris, 1558, in-8°.
4. Jean-Bruyerin Champier, *De Re cibaria*. Lyon, 1560, in-8°.
5. Dany, *l'Art et manière de semer*. Lyon, in-8° (caract. goth.).

Digitized by Google

livres de rentes en élevant... des poules [1], ou les ouvrages plus généraux tels que *l'Enchiridion des secrets des champs* d'Antoine Mizauld (1560) [2], *l'Agriculture et maison rustique* de Charles Estienne (1564) [3], *la Maison champestre et Agriculture* d'Élie Vinet [4], partout, nous retrouverons cette même préoccupation des auteurs de remplir en même temps que leur tâche scientifique, la tâche sociale dont ils se jugent investis, partout plus ou moins voilées reviendront les mêmes constatations attristées sur le dédain où est tombée l'agriculture, partout les mêmes doléances sur l'abandon des campagnes, partout enfin apparaîtront les mêmes efforts tentés pour présenter sous son jour le plus noble la vie du « gentilhomme champestre », qui, « s'il veut faire estat de sa terre pour sa nourriture et espargne », ne doit point s'en éloigner, qui, au contraire, « rustiquant doit entendre de près au gouvernement du sien » et « tellement asseoir et entretenir sa métairie qu'elle puisse nourrir avec quelque profit un bon mesnage et sa famille », « sans s'amuser à la chasse, aux banquets, aux grandes compagnies, à ivrogner et traicter les survenants et s'adonner outre mesure à ses esbats [5] ».

Mais le point d'arrivée du mouvement fut, comme je le disais, la publication en 1600 du *Théâtre d'Agriculture*. « Aujourd'hui où beaucoup de gens se trouvent reculés du mesnage des champs, expose Olivier de Serres aux premières pages de son livre,... mon but est de persuader au bon père de famille de se plaire en sa terre [6] ». Et il rappelle que « ç'a esté de tout temps l'humeur des gentilshommes de France que d'habiter

1. Prudent Le Choyselat, *Discours économique monstrant comme de* 500 *livres l'on peut tirer par an* 4,500... Paris, 1569, in-8°.
2. Mizauld, *Secretorum agri enchiridion primum*. Paris, 1560, in-8°.
3. Charles Estienne, l'*Agriculture et maison rustique*. Paris, 1564, in-4°.
4. Élie Vinet, la *Maison champestre et agriculture*. Paris, 1607, in-4°.
5. Charles Estienne, l'*Agriculture et maison rustique* (1564), in-4°, fol. 6.
6. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, t. I, préface, p. CLXXXVI.

Digitized by Google

aux champs, n'allans aux villes que pour faire service au Roy et pourveoir à leurs affaires pressées, ayans en tant de recommandation la liberté qu'il n'y avoit gentilhomme qui ne se conformast à l'advis de César qui estoit d'aimer mieux estre le premier au village que le second à Rome[1] ». En fait, « est-il rien de plus noble et qui convienne mieux à l'homme vivant noblement que l'agriculture » ? Quels avantages n'offre-t-elle pas à celui qui s'y « adonne » et qui « joyeusement prend la résolution de cultiver sa terre pour y vivre avec les siens[2] » ! Avantages matériels d'abord : au lieu de voir ses domaines devenir improductifs, « laids et hideux », entre les mains de fermiers paresseux et ignorants, le « bon père de famille, qui prendra lui-même le gouvernement de son héritage », « qui fera labourer sa terre avec science et diligence, de ses yeux contrerôlant et sollicitant ses ouvriers[3] », sera bientôt, et au delà, payé de ses peines par les gains merveilleux que lui vaudra son activité, par les bénéfices et les économies aussi que lui permettra de réaliser la « vie simple et franche des champs », « estant dispensé nostre noble mesnager... d'user de tant de pompes en habits, en suite de serviteurs, de carrosses, haquenées et autres montures dont on use ès grosses villes... à excessive despence[4] ». Et à un autre point de vue, au point de vue moral, n'est-ce pas aux champs que les gentilshommes trouveront « le port de repos et comme l'estat le plus assuré », « car tout ainsi que les grandes et superbes villes et cités servent de théâtre et de spectacle à nos misères et calamités, ainsi les champs so-

1. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, Huitième lieu. Conclusion; t. II, p. 774.
2. *Ibid.*, t. I, p. 52, 53.
3. *Ibid.*, t. I, p. 24.
4. *Ibid.*, t. I, p. 775.

Digitized by Google

litaires couvrent nos imperfections et infirmités, toutes choses honnestes y estant reçeues[1] ».

C'est en faisant ressortir aux gentilshommes les « profits » que peut leur assurer comme autrefois la sage et prudente administration de leurs domaines, que les économistes ruraux pensent réussir à les retenir aux champs. Les moralistes, eux, leur parlent un autre langage. La peinture des dangers, la satire des mœurs, l'exposé des ridicules de la cour, voilà ce qu'ils estiment être avant tout capable d'en écarter la noblesse, à laquelle ils rappellent sans relâche la sécurité et l'indépendance dont elle jouissait chez elle, le charme et la liberté de l'existence d'autrefois, la franche et joyeuse simplicité du vieux temps. De la servitude des cours d'abord quel tableau peut-être tracé plus vigoureux que celui que nous a laissé Tavannes, dans ses *Mémoires*, où, dès le règne de Louis XIII, ceux qui s'empressaient autour du roi pouvaient apprendre les déceptions et les déboires qui les attendaient. « Qui entre libre en la cour des roys devient serf », disait Tavannes; « estre assujéti aux voluptés, plaisirs, imperfections d'autruy, lever, coucher, disner, marcher, chasser, se tenir debout, n'est avoir son corps à soy ; non plus que l'âme est libre qui flatte, mesdit, se plie, desguise, farde, cache le vray, publie le faux, rapporte, dissimule, s'offre à ses ennemis, trompe ses amis, conseille guerre, mort, subsides, se ligue avec les meschants sans salut ; faisant au contraire il ne peut subsister en la cour[2] ». Et ailleurs : « Il vaut mieux estre en la cour de chez soi qu'en celle où l'on prostitue son âme aux mauvais desseins des princes... Ceux qui sont contraints aller en la

1. *Ibid.*
2. *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes.* Coll. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. VIII, p. 103.

Digitized by Google

cour des roys pour conserver ce qu'ils possèdent ne sont libres... Si l'ambition nous y mène, les maux qui s'y endurent nous punissent. C'est se flatter de croire que les affaires n'estans bien administrez et nous présupposans capables d'y mettre ordre, que nous allions pour le public à la servitude de la cour... Les princes sages n'ont besoin de nous et nous n'avons que faire des mauvais; l'envie circuit les courtisans; ils n'ont point d'heure à eux, sont contraints de rendre compte où ils ont esté, en perpétuelle crainte d'altération de faveur; montez en grand crédit, l'eschelle se rompt; pour en descendre il se faut rompre le col. Ils combattent enfin, non pour la faveur, mais pour leur vie, qui y est attachée : avant qu'y venir infinis affronts et rebuts sont préparez, les portes fermées, voir appeler et entrer les moindres et plus vicieux, prostitué à la moquerie des regardans, se retirer plein de desdain et de vengeance, abstraint de courtiser, non les plus gens de bien, mais les plus favoris, qui ne parlent qu'en picque, quoyqu'ils soient louez et admirez de leurs mensonges et foibles inventions[1] ». Je sais bien que ces pessimistes constatations viennent d'un courtisan aigri et ulcéré qui méprise après coup ce qu'il n'a pu obtenir et parle avec dédain des faveurs qu'il a sollicitées[2]. Pourtant quelle qu'en fût la cause n'y avait-il point dans les « malheurs » de Tavannes et dans ses diatribes de quoi épargner à plus d'un de ses contemporains les désillusions qu'il avait éprouvées ?

Mais le procès fait à la cour ne se borne pas à d'aussi générales récriminations. D'autres griefs plus précisont articulés : contre la politique tortueuse du pou-

1. *Ibid.*, p. 359-360.
2. C'est lui qui avait fait peindre en la galerie de son château ce mot : « C'est honneur, c'est estat n'avoir en ce règne ni charge ni estat ». (*Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*, p. 203).

Digitized by Google

voir et son système de gouvernement trop absolu; contre l'attitude méfiante de la royauté vis-à-vis de la noblesse et la faveur accordée au contraire à une foule de gens sans mérite et sans naissance; contre les mœurs efféminées des courtisans, leurs habitudes de luxe, leurs divertissements puérils. La cour est un lieu en somme où l'on a peu à gagner et beaucoup à perdre.

De cette hostilité les motifs les plus immédiats ne sont point très difficiles à découvrir. Il y a là avant tout, on le reconnaît bien vite, une protestation du vieil esprit français contre les mœurs et les idées venues d'Italie, qui avec les Médicis se sont implantées en France. Il est aisé de s'en apercevoir aux griefs, sur lesquels reviennent avec le plus d'insistance les ennemis de la cour. Dans les critiques qu'ils formulent contre l'influence excessive prise par les « dames » dans la politique on voit bien percer, par exemple, ce mépris des femmes, caractéristique de l'esprit d'un autre âge, qui s'oppose à la haute idée que désormais l'on affecte d'avoir de leurs talents. Il est curieux de constater en effet que presque tous les adversaires de la cour sont ce qu'on appelle aujourd'hui des anti-féministes. Monluc, qui approuve hautement son fils de « se juger inutile en France pour n'estre que courtisan[1] », déclare que « le roy devroit clore la bouche aux dames qui se meslent de parler en sa cour, car de là viennent tous les rapports, toutes les calomnies[2] ». « Sire, elles n'ont que trop de crédit en vostre cour... car à la requeste de la première qui vous en prie et qui vous aura peult-être entreteneu le soir au bal, vous allez facilement accorder au premier qui vous demande ou le gouvernement de quelque place, ou une compaignie de gens d'armes, ou

1. Monluc, *Commentaires*, éd. de Ruble, t. III, p. 74.
2. *Ibid.*, t. III, p. 138.

Digitized by Google

un estat de maistre de camp [1]. » Tavannes, que je citais tout à l'heure, est plus dur encore : « Vengeance, colère, amour, légèreté, impatience rendent les femmes incapables du maniement des affaires d'Estat... leur domination est pleine d'inconstance... leurs entreprises sont défectueuses, pour estre craintives, irrésolues, soudaines, indiscrètes, glorieuses, ambitieuses [2] ». Pourtant, conclut-t-il, « peu sert en France de sçavoir les batailles et assauts qui ne sçait la cour et les dames [3] ». Et le même mépris de la femme se retrouve dans les railleries que l'on adresse à ces courtisans dégénérés « qui, comme le dit Tahureau, n'ont point desdaigné de s'abastardir jusques à dire qu'ils baisent l'ombre des souliers de leur dame, appelant leur âme chambrière et esclave d'icelle [4] ». « Car M. du Muguet, courtisan, ne penseroit pas estre le bien venu s'il ne contrefaisoit sa grâce, remaschant bravement le petit fétu parmi sa bouche, tenant son bonnet d'une main sur le genou, quelquefois des deux au derrière de soy, avec une teste mal arrestée et une voix contrefaite ; et ainsi s'escarmouchant, il badinera plus de tours au-devant de mademoiselle que ne feroit un chien de bateleur pour son maistre ; je ne dis pas que, s'il se vouloit essuier le front avecques le mouchoir ouvré, ou frapper sa bottine d'une petite baguette que cela ne lui aidast fort à assurer sa grâce [5]. » Que nous voilà loin en effet des rudes compagnons de jadis! Il n'est pas jusqu'au vieux langage même que les « charlatans » d'Italie n'aient dénaturé comme à plaisir.

Je parle à vous, ô courtisans,
Qui comme seuls pindarizans,

1. *Ibid.*, t. III, p. 460.
2. *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*, p. 69, 187.
3. *Ibid.*, p. 69.
4. *Les dialogues de Jacques Tahureau*, publiés par F. Conscience, 1871, in-16, p. 14
5. *Ibid.*, p. 33.

Digitized by Google

Prisez tant vostre jergonnage,
Et qui prenez à grand outrage,
Si l'on ne vous veut avouer
Vos mots nouveaux et les louer,
Qui appelez pédanterie,
Quand on reprend vostre asnerie[1].

C'est en ces termes qu'Henri Estienne dédie aux courtisans ses *Dialogues du nouveau langage françois italianizé*, véhémente satire à l'adresse de ceux qui ont importé en France « détestables manières de parler », de ceux aussi qui, par un funeste esprit d'imitation, ont accepté pareilles déformations de l'ancien et noble idiome français.

Mais ce n'est pas seulement la langue qu'Estienne accuse les Italiens et avec eux les courtisans d'avoir gâtée et corrompue; ce sont aussi les mœurs. A vrai dire, toutefois, il n'est plus seulement ici, comme Monluc ou comme Tahureau, le défenseur et l'apologiste du vieux temps. Lorsqu'il s'élève en effet contre ces coutumes infâmes et ces « vilainies », « qu'avant qu'on sceust si bien parler italien en France on abhorissoit et dont on n'oyoit quasi point parler », lorsqu'il flétrit les « tours d'habileté de ces happebourses qui se sont frottés aux robes de ceux d'Italie », on reconnaît facilement qu'à son indignation de bon Français se mêle sa haine de bon protestant contre tout ce qui vient de Rome, « la grande prostituée[2] ». Et ainsi se manifeste de sa part et de celle de ses coreligionnaires un curieux courant d'antipathie contre cette cour de France qui « se range de parti pris à la mode des républiques italiennes » et qui, par la haute influence qu'elle acquiert

1. Henri Estienne, *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*, 2 vol., Paris, 1885, in-8°, t. I, p. 2.
2. Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, éd. Ristelhuber, 1879, 2 vol. in-8°, t. I, p. 141, 175, 212.

Digitized by Google

chaque jour, menace d'infecter le royaume tout entier des idées, des mœurs et des doctrines empruntées au pays de la « moderne Babylone ». Resterait seulement à savoir, après ces lamentations empoulées de huguenot, si l'acclimatation en France des idées et des principes de la Réforme n'eût pas fait subir dans un autre sens au tempérament et au caractère français une beaucoup plus déplorable déformation que ne put le faire la mode passagère de l'italianisme.

Pour être juste, je dois cependant reconnaître que, si c'est un réformé, Olivier de Serres, qui a le plus énergiquement rappelé la noblesse à ses « traditions domestiques », c'est de même à un réformé, à Agrippa d'Aubigné, que nous devons la satire la plus vivante peut-être qui ait été faite non pas seulement de la cour, mais aussi de ces gentilshommes que du fond de leur province l'éclat de cette cour commençait dès lors à attirer comme la lumière fait des papillons. Il est vrai que cette satire, à la différence de beaucoup d'autres de ses ouvrages, d'Aubigné l'a écrite sans aucune préocupation confessionnelle. Son *Baron de Fœneste* [1] n'est en rien une œuvre de polémique; il nous apparaît en revanche comme le plus curieux et le plus instructif tableau de mœurs qu'il y ait. Fœneste est le type de ces gentilshommes gascons qui, après l'avénement de Henry IV, se plaisent à le considérer non pas tant comme un roi que comme une sorte de compatriote « arrivé », auprès duquel ils se flattent volontiers de trouver sûr appui et le « moyen de parvenir ». Mais, aussi bien que tant d'autres, celui-là a été déçu et finalement obligé de regagner sa province, il s'arrête quelques jours auprès d'un de ces gentilshommes « ca-

1. *Les Aventures du baron de Fœneste, comprises en quatre parties* (*Œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné*, publiées par Eugène Réaume et de Caussade. Paris, 1877, t. II).

Digitized by Google

saniers », qui, lui, a continué à mener dans ses terres l'existence vantée par Olivier de Serres. L'opposition entre ces deux types fait tout l'intérêt du petit roman de d'Aubigné ; il faut dire qu'elle y est traitée de main de maître. Fœneste raconte d'abord à son hôte Enay ses aventures et, en premier lieu, son départ de sa province, qui n'est pas l'épisode le moins amusant de cette odyssée. Avec son compagnon, « le cadet de Polastron », tous deux munis de 25 pistoles, des lettres de recommandation et des « mémoires » nécessaires, habillés assez proprement du reste, ils descendent d'abord en bateau la Garonne jusqu'à Bordeaux. Là, premier ébahissement, lorsqu'un généreux gentilhomme de la cour leur propose de « courir la poste » avec lui. « Avez-vous donc un roussin qui puisse pousser d'ici à Paris ? », lui demandent nos naïfs provinciaux. On leur explique comment on va en poste et les voilà en route pour la capitale, où, après mille aventures, Fœneste finit par entrer à pied par le faubourg Saint-Jacques, se servant « comme contenance de son fouet », seule chose qu'il ait conservé de son brillant équipage et réduit à dire aux passants « qu'ils fissent haster ses postillons », qu'il précède. « Au renard ! il a chié au lict ! » crient les autres, « comme ils eussent crié : Vive le Roy ! » ajoute le présomptueux Fœneste[1]. Notre homme a d'ailleurs bientôt sa revanche, car, arrivé chez son protecteur, il est habillé de pied en cap et a si bonne mine qu' « entrer aux Gardes » lui semble dès lors indigne de lui. Il s'y résigne pourtant ; mais, bientôt distingué, il a l'honneur, huit jours après son arrivée, de « tenir la bougie au coucher du Roy[2]. » Et le voilà expliquant à son hôte,

1. *Le baron de Fœneste*, chap. III : *Arrivée de Fœneste à la cour.* (*Ibid.*, p. 395-396).
2. *Ibid.*, chap. IV, p. 397-399.

Digitized by Google

qui feint d'en être ébahi, comment on s'habille, comment on « se tient », de quoi l'on cause à la cour. « Vous me demandez comment on paroist aujourd'hui à la cour. Premièrement faut estre bien vestu à la mode de trois ou quatre messieurs qui ont l'autorité : il faut un pourpoint de quatre ou cinq taffetas l'un sur l'autre, des chausses comme celles que vous voyez, dans lesquelles tant frise qu'escarlatte je vous puis asseurer de huit aulnes d'estoffe pour le moins, puis après il vous faut des bottes, la chair en dehors, le talon fort haussé, avec certes pantoufles fort haussées encore, le surpied de l'esperon fort large et les soulettes qui enveloppent le dessous de la pantoufle... mais il faut que l'esperon soit doré... » Puis, quand, dans cette tenue, « vous estes arrivé, dans la cour du Louvre — on descend entre les gardes, entendez — vous commencez à rire au premier que vous rencontrez, vous saluez l'un, vous dites le mot à l'autre : « Frère, que tu es brave, espanoui « comme une rose ; tu es bien traité de ta maistresse ; « ceste cruelle, ceste rebelle rend-elle point les armes « à ce beau front, à ceste moustache bien troussée ; « et puis ceste belle grève, c'est pour en mourir ». Il faut dire cela en démenant les bras, branlant la teste changeant de pied, peignant d'une main la moustache et d'aucunes fois les cheveux ». Si ensuite, « vous voulez sçavoir de quoy sont nos discours : il sont des duels... des bonnes fortunes envers les dames... et puis nous causons de l'avancement en cour, de ceux qui ont obtenu pension, quand il y aura moyen de voir le Roy, combien de pistolles a perdu Créqui et Saint-Luc ; ou si vous ne voullez point discourir de choses si hautes, vous philosophez sur les bas de chausses de la cour, sur un bleu turquoise, un orengé, feuille-morte, isabelle, ventre-de-biche ou de nonnain, Espagnol malade,

Digitized by Google

face grattée, couleur de constipé, merde d'enfant[1]... »

Voilà la vie de cour avec ses plaisirs, ses distractions, ses charmes, ses amusements. C'est pourtant à cette vie que Fœneste a été obligé de renoncer ! Sur les causes de son retour en province, il garde, il est vrai, un prudent silence. Ce retour n'est point définitif assurément. Comment pourrait-il vivre loin du roi, comment le roi surtout pourrait-il se passer de lui, « le roy qui sait d'où il est et qu'il est aussi bon gentilhomme que le roy lui mesme[2]? » « Que je sois privé de la cour ! » est son exclamation favorite. Il se plaît à rappeler ainsi à tout moment la condition dont il s'honore. Il faut entendre d'ailleurs cet homme aux goûts raffinés, « qui porte glorieusement une fraise à grand dentelle blanchie en Flandre... mais dont la chemise est pourrie[3] », critiquer avec un dédain plein de condescendance la modeste installation de son hôte. « Or voilà vostre maison, qui me semble que vous l'eussiez plus fait paroistre, si vous eussiez voulu. — Pour paroistre peu, patience ; le pis est qu'elle est de peu. — J'y eusse voulu porter ce pavillon sur la porte de la basse-court et là dedans loger mes officiers loin de moi. — J'aime mieux avoir petit train et près. — Vos escuries sont près du chasteau. — Il faut bien avoir l'estable près de la maison pour empescher tant qu'on peut les insolences des valets. — Voilà un povre mot; il y a pour loger trente chevaux à l'aise et vous ne l'appellerez pas une escurie, et vous ne l'appellerez pas un chasteau, un donjon de huit tours avec sa plateforme, fossez de quarante pieds et une basse-court bien flanquée, trois ponts levis. — Nous n'appelons cela en ce païs qu'une court. — Où est vostre chenil? — Dans

1. *Ibid.*, chap. II : ***Moyens de paraestre***, p. 387-392.
2. *Ibid.*, p. 581-582.
3. *Ibid.*, p. 481.

Digitized by Google

les pailliers. — Comment je ne vois ni chiens courants, ni oyseaux. — Ils m'empeschoient de dormir, me despensoient en fauconniers et en hongres. — Quoi ! des pailliers dans vostre basse-court? — C'est le mieux quand elle est bien empeschée. — Où allons-nous ici ? En une galerie. O pauvre! et voilà du bled dedans! Faire de la galerie un grenier ! » C'est dans pareille demeure, plus modeste encore peut-être, que cet héroïque courtisan va pourtant aller tout à l'heure enterrer ses beaux rêves et ses riantes perspectives d'avenir. Sévère leçon que ne comprennent pas tant de barons de Fœneste, qui, à la suite de leur modèle, continuent à prendre cette route de la cour qu'ils croient devoir les mener à la fortune et qui ne les conduit trop fréquemment qu'aux plus amères déceptions[1] !

Usant de la même tactique que les moralistes, c'est souvent par la peinture des abus, des « vices », de « la détresse », des « ridicules » de la cour que les poètes prétendent en inspirer l'horreur et le dégoût aux gentilhommes. Rapin trace ainsi le portrait du courtisan qui ne cherche qu'artifice,

Pour attraper un don du Roy,
Ou pour voler un bénéfice,
Ou pour faire vendre un office
Contre la raison et la loy ;

Qui passe son temps

. . . . . auprès des dames,
A danser et faire l'amour ;

1. A. d'Aubigné, *op. cit.*, liv. I, chap. v : *Discours sur la maison d'Enay*, p. 400-402.

Digitized by Google

Dont la seule préoccupation est

De se friser tout le matin,
De faire bien sentir l'haleine,
Et chacun jour de la semaine
Changer de veloux et satin;

Et de gaudronner sa chemise
Et tousjours y porter la main;
Et de s'habiller à la guise
Tantost d'un seigneur de Venise,
Tantost d'un chevalier romain[1].

En des vers plus vigoureux, Desportes célèbre celui qui, au contraire de tant d'autres,

. . . . . ne vend sa liberté pour plaire
Aux passions des princes et des rois.

Celui-là

. . . n'a soucy d'une chose incertaine,
Il ne se paist d'une espérance vaine,
Nulle faveur ne le va décevant,
De cent fureurs il n'a l'âme embrasée,
Et ne maudit sa jeunesse abusée,
Quand il ne trouve à la fin que du vent.
. . . . . .

L'ambition son courage n'attise;
D'un fard trompeur son âme il ne déguise,
Il ne se plaist à violer sa foy;
Des grands seigneurs l'oreille il n'importune,
Mais en vivant content de sa fortune,
Il est sa cour, sa faveur et son roy[2].

1. Rapin, *les Plaisirs du gentilhomme champêtre*, précédés d'une notice biographique par Benjamin Fillon, Paris, 1853, in-12.
2. Philippe Desportes, *Bergeries* (*Œuvres complètes* publiées par A. Michiels, 1858, in-12, p. 431).

Digitized by Google

Et le vieux Vauquelin de la Fresnaie adjure de même ses contemporains de ne point se laisser

. . . . . allicher des trompeuses syrènes
Dont les cours de nos roys et des princes sont pleines[1];

pleines aussi

De traisons, de soucis et ambitions vaines[2].

Pour lui, il ne saurait se plier à un «mestier», auquel il faut avoir été dressé «dès la basse jeunesse». «Voyant déjà mes cheveux grisonner», «je ne sçay point», s'écrie l'honnête homme,

Je ne sçay point comme je pourroy suivre
Ceux que le monde heureux estime vivre,
Ni de quel doy je pourrois accrocher
Les échelons pour les grands aprocher;
Je ne sçauroy d'une cautelle exquise
Laisser le vray pour chérir la feintise,
Ni louer ceux qui, la vertu laissants,
A nos dépens se vont agrandissants;
. . . . . .
Je ne sçauroy, comme à Dieux immortels,
Aux plus meschants dresser vœux et autels;
. . . . . .
Je ne sçauroy, quand je sçay le contraire,
Suivre le mal et laisser à bien faire;
. . . . . .
Je ne sçauroy jamais estre faussaire,
Ni le grand sceau de France contrefaire;
Ni pratiquer, par un soustrait patent,
A rendre un grand contre un petit content;
. . . . . .

1. Vauquelin de la Fresnaie, *Satyres françoises*, liv. II (*les Diverses Poésies de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie*, publiées par Julien Travers, Caen, 1869 2 vol. in-8°; t. I, p. 234).
2. *Ibid.*, liv. IV, p. 316.

Digitized by Google

Je ne sçaurois avoir la conscience
D'offenser Dieu de certaine science,
Nuisant à tel, qu'en mon cœur je sçay bien
Estre tenu pour un homme de bien ;
. . . . . .
Je ne sçauroy ma nature contraindre,
Sans passion, à me rire ou me plaindre
. . . . . .
Je ne sçauroy penser ce qu'il faut dire
Pour plaire au prince en tout ce qu'il désire;
Je ne sçauroy la vérité cacher [1].

C'est que lui n'est point un homme de son temps :

Ha ! que je hay toutes choses nouvelles !
Les vieilles mœurs me semblent les plus belles !
Tout remument me vient à desplaisir [2].

Et quel « remuement » que celui qui s'opère sous ses yeux attristés ! Chacun, aujourd'hui,

. . . . . fait le grand, fait le Roy, fait le prince.
. . . . . .
Chacun se desconnoist et veut son nom changer,
Chacun sous d'autres mœurs veut les siens engager.
La damoiselle veut que madame on l'appelle,
La dame en son ouvroir veut estre damoiselle;
Chacun veut estre noble et faire le seigneur,
Prendre les mœurs des rois et des princes d'honneur,
Imiter leur marcher, saluer de la nuque,
Retrousser la moustache et hausser la perruque ;
Et depuis que d'Espagne et d'Itale est venu
Le flatteur baise-main au devant inconnu,
Que les princes, les ducs ont pris ce mot d'Altesse,
L'ombre pour le soleil fut pris de la noblesse [3].

1. Vauquelin de la Fresnaie, *Satyres françoises*, liv. III (J. Travers, t. I p. 266-268).
2. *Ibid.*, liv. I (J. Travers, t. I, p. 156).
3. *Ibid*, liv. IV (J. Travers, t. I, p. 324).

Digitized by Google

Or, à tant de maux, il n'y a qu'un remède, le retour à la vie des champs. C'est ce que chantent alors sur des modes divers ces poètes. Sans doute ne nous laissons pas prendre à tous les beaux développements où se trouve à l'époque commenté et illustré le *O fortunatos nimium.... agricolas*[1]. Lorsqu'ils sortent de la plume d'un poète courtisan tel que Desportes, ils risquent bien souvent de n'être qu'un agréable thème littéraire. Où trouver pourtant plus éloquemment et plus gracieusement décrits les charmes de la campagne que dans ces vers du favori de Henry III :

Dès la pointe du jour, que l'aube qui reluit
A fait esvanouyr les frayeurs de la nuit,
Je choisi quelque mont dont la cime est hautaine
Et m'y traçant chemin, tout pensif je rameine
Et tourne en mon esprit mille et mille discours.
. . . . . .
Un autre jour plus gay je m'en vay à la chasse,
Je cherche un lièvre au giste ou le suis à la trace,
Ou avecques les chiens, qui de leurs longs abois
Font éclater les monts, les rochers et les bois.
Or' avec un autour je fais tomber de crainte
L'innocente perdrix, or' sous une voix fainte
Je prens la simple caille entr'imitant son chant.
Quelquefois je retourne avec le chien couchant
Lui dresser autre embusche, et le soir je devise,
Quand elle est dans le plat, comme je l'ai surprise.
Puis las de ce mestier, j'en choisis un nouveau,
Et, garny de filés, je vais chasser sur l'eau
A la truite et à l'umbre, où si bien je m'espreuve
Qu'un saumon quelquefois dans mes filés se treuve.

1. Que traduit littéralement Jacques Béreau dans ses Églogues publiées en 1565 :

Que nature sur tous bien-heureux a fait naistre
Le laboureur des chams, s'il sçavoit le cognoistre !
Comme le courtisan des princes et seigneurs,
Par cent mille travaux il ne quiert les faveurs...

(*Œuvres poétiques de Jacques Béreau*, poitevin, publiées par J. Hovyn de Tranchère et R. Guyet, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1884, in-12, p. 26).

Digitized by Google

Or'avecques la ligne et le traistre hameçon,
Or'avecques le feu je fay guerre au poisson ;
J'en salle une partie et l'autre frais je mange,
Et mille fois le jour de passetans je change.
Je fay faucher le foin, dont les diverses fleurs
Gisent également veufves de leurs honneurs.
Ores demy lassé je me couche sur l'herbe,
Ores plus mesnager j'aide à serrer la gerbe,
A faire des plongeons et les bien entasser,
De crainte que le vent les fasse renverser.
Si c'est un jour de feste ou de quelque reinage,
Ou qu'on chomme le jour d'un patron de village,
Je m'en vay à la dance où courent à monceaux
De tous les lieux prochains les jeunes pastoureaux ;
Mon Dieu ! que de plaisir de voir nos montagnères
Blanches comme le lait, dispostement légères,
Bondir en petits sauts, reculer, avancer,
Et de mille façons leurs branles compasser !

« O champs plaisants et doux », s'écrie en terminant le poète,

O champs plaisans et doux ! ô vie heureuse et sainte !
Où, francs de tout soucy, nous n'avons point de crainte
D'estre accablez en bas, quand, plus ambitieux
Et d'honneurs et de biens, nous voisinons les cieux !
. . . . . .
O gens bien fortunez, qui les champs habitez,
Sans envier l'orgueil des pompeuses citez [1] !

Là dessus que citer aussi de plus charmant et de mieux approprié à notre sujet que les délicieuses stances où Rapin a chanté les plaisirs du gentilhomme champêtre,

De qui la maison est bastie
Sans grande somptuosité,

1. Philippe Desportes, *Bergeries*, dans *Œuvres*, p. 435-437.

Digitized by Google

De peu de logis assortie,
Belle entrée et belle sortie
Avec toute commodité ;

De qui la terre bien bornée
Se joint au clos de la maison,
De prés et garenne entournée,
D'un bois et d'un estang ornée,
Et d'une fuye en la cloison ;

. . . . . .

Qui n'est point homme d'ordonnance,
De monstre ni d'arrière-ban :
Mais en sa salle a pour défense
L'épieu, le harnois et la lance
Et l'harquebuze de Milan ;

Qui pourtant a vu de la guerre
Pour en parler en devisant,
Sans plus vouloir vendre sa terre,
Pour mille inimitiés acquerre
Aux troubles civils d'à présent ;

. . . . . .

Qui a trois chevaux en l'estable,
Six chiens courants, deux lévriers,
Six épagneux, et pour la table
L'autour ou le lanier traitable,
Sans faucons et sans esperviers.

. . . . . .

Quelquesfois il va voir sa vigne
Et la fait clore de halliers,
D'aubespins plantés à la ligne,
Où se pourmenant il aguigne
Le labeur de ses journaliers ;

Digitized by Google

Quelquesfois le long d'un rivage
Il voit conduire son troupeau,
Voit ses vaches au pasturage,
L'une bonne pour le laitage
L'autre meilleure à porter veau.

Maintenant tout seul il visite
Les champs de semence couverts,
Qui ont dessus le dos escrite
Une espérance non petite,
Pareille aux fleurs des arbres verts.

. . . . . .

Puis curieux du jardinage,
S'il a vu de bon fruict ailleurs,
Il met d'un généreux courage
Lui-mesme la main à l'ouvrage
Pour enter des greffes meilleurs.

Et en la saison de Karesme,
Aux jours de jeusne et de pardon,
Pescher en son estang il aime,
Et se plaist à tirer luy-mesme
La vache ou le hausse-verdon.

Maintenant il se vient estendre
Sous un vieux chesne dans les bois,
Couché dessus l'herbette tendre,
En un lieu d'où il puisse entendre
Des oiseaux la plaintive voix.

. . . . . .

Et si par fortune il rencontre
La bergère un peu à l'escart,
Le jeu d'amourette il lui monstre,
Ou se contente de la monstre,
S'il n'y peut avoir plus grand'part.

. . . . . .

Digitized by Google

Et lorsque le soleil desserre
Ses rayons pour la venaison,
Les foins en ses greniers il serre,
Les lins il arrache de terre,
Pour mesnager à la maison.

Puis voici les belles mestives

. . . . . .

Il fait apprester de bonne heure
Les liens, le crible, le fléau ;
De sa grange il oste l'ordure,
Et, battant le grain, il mesure
Combien de gerbes au boisseau.

. . . . . .

Quelquefois de tout soin délivre,
D'un plus chaut habit revestu,
Il lit dedans quelque bon livre
Qui monstre comme il faut ensuivre
Le beau chemin de la vertu.

Au soir avec sa femme il cause,
Tous deux près du feu se chauffans,
De quelque plus privée chose;
Ou, en devisant, il dispose
Du partage de ses enfans.

Et s'il vient quelque feste grande
De sa paroisse ou de son nom,
Ses parens et voisins il mande,
Qui viennent en joyeuse bande
Célébrer ce jour de renom.

Pour eux à la ville il n'envoye
Chercher du plus exquis gibier,
Mais privéement il les festoye
D'un cochon, d'un chapon, d'une oye,
Et des pigeons du coulombier.

. . . . . .

Digitized by Google

Là, il faut boire à la bouteille,
Tous d'un accord et du meilleur ;
Là, d'une joyeuse merveille,
Chacun, par ordre, se réveille
Et se rend de tous assailleur.

Là ne se parle que de rire,
Et de gausser en liberté.
On n'y oit point d'autrui mesdire,
On n'y veut à personne nuire
Ni de fait ni de volonté.

Vivez donc au champs, gentilshommes,

conclut le poète,

Vivez donc aux champs, gentilshommes,
Vivez sains et joyeux cent ans,
Francs du malheur des autres hommes,
Et des factions où nous sommes
En un si misérable temps [1].

Je m'excuse auprès de mon lecteur d'une aussi longue citation. Combien d'autres pourtant aurais-je encore à faire ! De Pibrac, qui célèbre le bonheur de

. . . . . celui qui loin des courtisans
Et des palais dorés pleins de soucis cuisans,
Sous quelque povre toit, délivré de l'envie,
Jouit des doux plaisirs de la rustique vie ;

qui,

. . . lorsqu'on voit les champs se bigarrer
De boutons et de fleurs. . . . . .
Reçoit mille plaisirs, soit qu'il regarde paistre
Ses vaches et ses bœufs et le troupeau menu,
Ou qu'il voise nombrer, quand le soir est venu,
Les agnelets au parc pour en sçavoir le compte [2]...

1. Rapin, *les Plaisirs du gentilhomme champestre*. Paris, 1853, in-12.
2. *Les plaisirs de la vie rustique, composés par le sieur de Pybrac*. Paris, Frédéric Morel, 1575, in-8°.

Digitized by Google

De celui-là, s'écrie du Bartas,

. . . . . si les garde-robes
Ne sont toujours comblez de magnifiques robes
De veloux à fons d'or et si les faibles ais
De son coffre peu seur ne ployent sous le fais
Des avares lingots, il se vest de sa laine,
Des vins non achetés sa cave est toute pleine,
Ses greniers de froment, ses rocs de saines eaux
Et ses granges de foins et ses parcs de troupeaux.

Puissé-je donc, s'écrie le poète,

Puissé-je, ô Tout-Puissant, incogneu des grands rois,
Mes solitaires ans achever par les bois !
Mon estang soit ma mer; mon bosquet, mon Ardene;
Le Gimène, mon Nil; le Sarrampin, ma Seine;
Mes chantres et mes luts, les mignards oiselets;
Mon cher Bartas, mon Louvre, et ma court, mes valets[1].

Mais entre tant de descriptions des plaisirs de la vie des champs, je n'en connais pas peut-être de plus éloquente en sa simplicité que celle que nous a laissée Vauquelin de la Fresnaie, Vauquelin auquel il faut toujours revenir, Vauquelin, contemporain d'Olivier de Serres et qui du fond de la Normandie s'associe, en quelque sorte, aux sages exhortations du seigneur du Pradel. Reprenant le thème de Rapin, voyez de quelle manière Vauquelin l'amplifie et avec quelles couleurs il peint l'existence fortunée du campagnard qui :

... ores seulet va de campagne en campagne,
Ores de bois en bois, de vallon en montagne,
Prenant mille plaisirs jusqu'à tant que la nuit
Ou que le temps mauvais luy rompe son déduit :

1. *Les louanges de la vie champestre, extraictes des œuvres de Guillaume de Salluste, sieur du Bartas.* Paris, s. d., in-12. — C'est à la même époque et à la même école qu'appartient le poète Gauchet. Cf. : Gauchet, *les Plaisirs des champs.* Paris, 1583, in-4°.

Digitized by Google

Et mille beaux pensers qui luy font compagnie
Sont cause qu'ainsi seul jamais il ne s'ennuie.
Et puis se reposant dessous l'ombrage épais
D'un grand hètre feuillu pour prendre un peu le frais,
Il oit dans les forests des vents un dous murmure,
Qui semble caqueter aveque la verdure ;
Il oit le gasouillis de cent mille ruisseaux,
Dont les Naïades font parler les claires eaux ;
Il oit mille oisillons qui sans cesse jargonnent,
Et les gais rossignols qui par dessus fredonnent.

. . . . . .

Un autre jour après il fait planter la vigne,
Un autre, fossoyer les beaux parcs à la ligne,
Et, suivant la saison, comme le temps est beau
Il fait planter le fresne, il fait planter l'ormeau,
Les pommiers, les poiriers par belles rengelées
(Monstrant de toutes parts distances égalées)
Le sapin, la pinace aux vergers ombrageux,
Les saules et l'osier aux lieux marescageux.
En juin, il fait enter et greffer en aproche
Et fait enchallasser l'arbre qui devient croche.
Puis lorsque le soleil allume les chaleurs,
Il fait cueillir les fruits après les belles fleurs ;
La prune de Damas et noire et violette
La bonne perdrigon, la cerise rougette.

. . . . . .

Après lorsque la Livre a fané la verdure
Du feuillage et des prez par une forte ardeur,
Aveque ses raisins il fait cueillir ses pommes,
La poire que Pomone aussi départ aux hommes.
Oh ! qu'il est en son cœur content et satisfait,
Quand il tient un beau fruit du fruitier qu'il a fait,
Quand il tient une grappe en sa vigne choisie,
Dont la couleur combat avec la cramoisie.
Jamais il ne se fasche, il est paisible et dous,
Si quelque mouton ne lui mangent les lous :
En dépit il leur fait la chasse à la huée ;
Un grand peuple il assemble, une louve est tuée
On en porte la hure après par les hameaux,
On reçoit les présents dés riches pastoureaux.

Digitized by Google

Pour maintenir l'honneur de sa chevalerie
Aveque ses courtaux il tient en l'écurie
Un coursier qui sçait bien manier et balser :
Il se plaist quelquefois à le duire et dresser.
D'autre fois, il se plaist après quelque édifice,
Il change, il écarrit, d'un soigneux artifice,
Le plan de sa maison, avec tel ornement
Qu'il semble à la moderne un nouveau bastiment.

. . . . . .

Après quand l'hyver vient, il assaut les oiseaux
Avec glus, avec rets, avec mille arts nouveaux :
Comme il a pris l'esté la caille à la tirace,
Il prend à la passée en hyver la bécace.
Aux sources, aux estangs de tout son environ,
Il tire chevalant au canard, au héron,
Au friand butoreau qui, surpris par sa ruse,
Ne se peut garantir de la prompte arquebuse.
Et puis pour la perdris, il prendra sur le poin
Le tiercellet de qui la cuisine a besoin,
Menant ses petits chiens qui vont à la remise,
Sans empescher l'oiseau, sont sages à la prise.
Son Jason suit après, son lévrier qui ne faut
De bourrasser le lièvre et l'emporter d'assaut.
Si le pelaut se trouve alors quittant son gîte,
Rien ne sert de ruser ni de courre bien vite.
Il a ses chiens courants, qui bauz sont blancs et gris,
De qui d'ailleurs le lièvre à toute force est pris.
Et les cerfs dégourdis viandant ès gaignages,
Surpris, le plus souvent demeurent pour les gages.
Il fait la chasse aux daims, il la fait aux sangliers
Qu'il enserre acculez par ses plus forts lévriers.
Une autre fois il prend grand plaisir à la pesche.
Il cherche les refous, toutes gents il empesche ;
Aveque le tramail, la nasse, le vervain,
La ligne, l'hameçon et l'espervier soudain
Il prend le grand brochet, la truite saumonnière
La carpe, le saumon, l'alose marinière.
Au soir à son retour, il conte à la maison
Quelle peine il a pris après sa venaison,

Digitized by Google

Qu'il met lors sur la table et prend une grand gloire
De montrer le beau fruit de sa belle victoire.
Sa femme l'accolant, l'admire et le chérit,
Tous les siens en ont joye et le ciel mesme en rit.
Mais qui pourroit penser qu'une infidèle flamme
Peust embraser le cœur d'une gentille dame
En ces champestres lieux, quand sans aucun loisir
Elle prend seulement au mesnage plaisir ?
A nourrir ses enfans de qui la petitesse
En mille passe-temps la tient en allégresse ?
Et pour avoir le soin de toute sa maison
Où les biens abondans sont en toute saison ?

. . . . . .

D'autre part qui croiroit que parmi tant d'ébas
Un mari sans chagrin loyal ne seroit pas ?
Puis la crainte de Dieu qui partout l'accompagne
Le fait estre fidelle à sa chère compagne.

. . . . . .

Cet homme de sa femme est toujours bien traité,
Trouvant fort à propos son manger appresté
Par un net cuisinier, qui hors de la cuisine
Avec le jardinier le plus souvent jardine.
Il boit du meilleur vin, qui par le bon salé
A reboire d'autant est souvent rappelé,
On prend en son paillier les mets dont on le traite
On prend de son gibier, si que rien on n'achète.
Il a bonne garenne et fertil verger,
Il a bon colombier, bon jardin potager.

. . . . . .

Oh ! qu'il a d'aise à voir revenir pesle-mesle
Les vaches, les toreaux et le troupeau qui besle,
Les aumailles marcher lentement pas à pas
Et puis d'autre costé galloper le haras,
Et voir les bœufs, ayant achevé leur journée,
Ramener la charrue à l'envers retournée,
Et dans sa basse-court grand nombre de ses gents
Chacun diversement s'employer diligents.

. . . . . .

Et de cette vie pourtant si douce veut-on mainte-

Digitized by Google

nant savoir quel cas font désormais les gentilshommes? On peut l'apprendre de Vauquelin lui-même. Par une ironie attristée, c'est dans la bouche d'un courtisan qu'il place le bel éloge de l'existence rustique qui précède. Quand, dit-il :

. . . . . un seigneur de court m'eust ce propos conté
Je pensay que son prince il eust du tout quitté,
(Estant hors de faveur) pour vivre et pour se plaire.
En ses maisons des champs, champestre et solitaire.
. . . . . .
Mais ayant regagné de son roy la faveur,
Il estima plus grand le gain et le bonheur
De luy faire service et commander en France
A ceux qui manioient l'argent et la finance
Et profits à monceaux sur profits amasser
Que de vivre au village et qu'aux forests chasser[1].

Le voilà bien le « déracinement » des gentilshommes, contre lequel s'élèvent mille écrivains, éloquents sans doute[2], mais auxquels a manqué, il est temps de l'avouer, la vision assez nette du mal qu'ils s'étaient donné la tâche de combattre!

III

Quelque dignes d'attention et quelque méritoires que puissent nous apparaître les tentatives faites par tant de généreux esprits pour s'opposer au mouvement

1. Vauquelin de la Fresnaie, *Satyres françoises*, liv. II. Cette satire est dédiée à M. de Repichon, trésorier général de France à Caen. (J. Travers, t. I, p. 235, 240.)

2. Le mouvement littéraire que je viens d'exposer se poursuit d'ailleurs, en s'atténuant, il est vrai, pendant le XVIIe siècle. Dans les satires de Louis Petit, publiées en 1686, toute la troisième satire est consacrée à démontrer le vide et les dangers de la vie de cour (*les Satires de Louis Petit*, publiées par O. de Gourcuff, librairie des Bibliophiles, 1883, p. 36 et suiv.)

Digitized by Google

d émigration de la noblesse, il faut en effet reconnaître qu'elles ne nous éclairent que très imparfaitement sur les raisons et la nature même de ce mouvement. Sans doute ces économistes, ces penseurs, ces moralistes, ces poètes comprennent que l'aristocratie française traverse une crise où elle est menacée de perdre ce qui avait fait jusqu'alors sa force et sa vigueur ; sans doute l'avenir leur apparaît pour elle gros de périls. Mais de tout cela ils ont plutôt le pressentiment qu'une idée exacte et précise. Cette crise, ces périls ils n'en distinguent point clairement l'origine et par là même ne peuvent découvrir les remèdes les plus propres à la conjurer, à les prévenir. En fait à part la constatation qu'aisément ils sont à même de faire de quelques-uns des résultats économiques les plus immédiats des guerres de religion, à part la vision encore un peu confuse qu'ils ont des conséquences prochaines de l'excessif accroissement du pouvoir royal, qui se dressant en face de l'aristocratie menace de l'absorber, les causes profondes du « déracinement » des hautes classes leur échappent. On s'en aperçoit aux considérations morales et de pur sentiment à l'aide desquelles ils prétendent surtout inspirer aux gentilshommes le dégoût des idées et des tendances nouvelles et réussir à arrêter le courant qui les emporte vers d'autres destinées. A ces gentilshommes ils disent les dangers de la cour, vantent les charmes de la vie rustique. Mais, si c'était déjà beaucoup présumer de la sagesse humaine que d'espérer écarter la noblesse de la cour en lui en disant seulement les périls, se persuader qu'en chantant en jolis vers les plaisirs de la campagne, on y pourrait retenir ceux qui n'avaient pour ambition que de s'en éloigner, était se faire des illusions plus singulières encore sur le pouvoir de la poésie.

Ne nous pressons pas trop toutefois d'accuser les

Digitized by Google

contemporains d'avoir manqué de perspicacité. Pour découvrir les véritables raisons de l'évolution qui se faisait dans la noblesse, il leur manquait en effet le lointain d'une perspective qui seul devait permettre à leurs successeurs de les embrasser dans une claire vue d'ensemble, comme le firent au XVIIIe siècle des observateurs tels que Saint-Simon, des penseurs tels que le comte de Boulainvilliers et le marquis de Mirabeau. Ceux-là purent vraiment apprécier toute l'étendue du mal et ses origines, et s'ils ne réussirent pas à en triompher, les profondes considérations, qu'ils nous ont laissées, nous aident du moins encore aujourd'hui à dégager, comme je vais essayer de le faire maintenant, les causes historiques, économiques, morales, politiques du « déracinement » de l'aristocratie française à la fin du XVIe et durant le XVIIe siècle.

Les causes historiques d'abord, qui, si elles ne sont pas les plus importantes, sont tout au moins les plus immédiates puisqu'elles se rattachent directement aux guerres civiles du XVIe siècle. L'on a envisagé déjà à bien des points de vue les résultats des luttes religieuses, mais peut-être n'a-t-on pas assez insisté sur leurs conséquences sociales. En la matière qui nous intéresse, ces conséquences furent considérables. Je ne parle pas seulement des continuelles prises d'armes, qui, dans certains pays, comme la Guyenne, se trouvèrent « tirer » à tout instant « hors de leurs maisons » les gentilshommes « casaniers », les détournant du soin de leur mesnage », les dégoûtant de l'existence paisible d'autrefois, leur faisant contracter des habitudes de vie errante et vagabonde. Il n'y aurait là en effet que demi-mal, si du moins ces gentilshommes ne s'éloignaient pas de leur province. Mais la cour a si nettement pris parti dès l'abord contre la Réforme, qu'elle est vite devenue pour les catholiques comme un centre de ral-

Digitized by Google

liement et de résistance, pour les huguenots comme la place à emporter, l'ennemi à combattre. Les uns et les autres sont donc amenés par des sentiments très différents à se tourner vers le gouvernement pour le soutenir ou l'attaquer, et il se fait ainsi autour du trône, à la faveur des guerres religieuses, une sorte de concentration qui aide en quelque manière à la centralisation politique. A tout moment les gouverneurs de provinces « dépeschent messagers aux seigneurs de leurs pays, les priant de vouloir marcher en diligence pour aller secourir le Roy », et leur représentant, comme Monluc à la noblesse de Gascogne, « quelle joye ce sera au souverain de voir sa noblesse, du dernier bout de son royaume, le venir soutenir, et que jamais il n'oubliera un tel service, mais le saura reconnoistre[1] ». Et le même Monluc commence à railler ces gentilshommes, qui, « pour peu de bien qu'ils aient », s'attachent « aux plaisirs de leurs maisons, de leurs femmes et de leurs chiens », qui, s'ils vont à la guerre, n'y vont qu'à regret, « désirant toujours s'en retourner chez eux et n'oyant tirer harquebuzade que comme le francarcher il ne leur semble estre desjà morts[2] ». De leur côté, les chefs protestants attirent de même du fond des provinces et groupent autour d'eux de véritables armées de gentilshommes qui, au premier signal, sont toujours prêts à leur apporter le secours de leur bras et l'appui de leur nombre. Comme le remarque avec beaucoup de finesse l'ambassadeur vénitien Pietro Duodo, par volonté ou par nécessité chacun est alors amené à concourir au succès de sa cause sans regarder ni au temps ni au lieu où il doit aller combattre pour elle[3]. A chaque paix, sans doute, beaucoup de ces par-

1. *Commentaires de Blaise de Monluc*, éd. de Ruble, t. III, p. 122.
2. *Ibid.*, t. III, p. 495.
3. Relation de Pietro Duodo, ambassadeur en France (1598). (Dans Alberi, *Relazioni Venete*, Appendice, p. 101.)

Digitized by Google

tisans regagnent leurs demeures, mais beaucoup aussi restent à encombrer les rues de la capitale, les cours et les antichambres du Louvre, formant escorte à leurs maîtres ou réclamant au roi le prix de leurs services et commençant leur apprentissage de courtisans. Cela se continue jusqu'à la fin du siècle avec la Ligue. Henry IV, proclamé roi de France, a son royaume à conquérir. C'est en grande partie à l'aide de la fidèle noblesse de ses pays qu'il y réussit. Aux « principaux de la noblesse de Périgord » il écrit « de s'assembler et de partir de leurs maisons pour le venir trouver et servir aux occasions qui se présentent par deçà[1] »; il « mande » auprès de lui « sa fidèle noblesse » de l'Ile-de-France, Beauce, Champagne et Brie[2]; il presse Tavannes, son gouverneur en Bourgogne, de « faire réunir » les gentilshommes de sa province et de les « faire acheminer » vers lui sans retard[3]; il écrit à d'Humières, son lieutenant général au gouvernement de Picardie, de lui amener « ses bons et affectionnés serviteurs[4] »; à Noailles, son gouverneur en Auvergne, de lui « adresser » tous ceux qui « veulent lui faire service[5] ». Il est bien obéi, du reste, car, chose significative, lorsque, les guerres touchant à leur fin, il commence à juger nécessaire de renvoyer « se rafreschir en leurs maisons » tous ces gentilshommes, qui en foule sont accourus autour de lui, il n'est guère écouté, et c'est seulement en parlant haut et ferme qu'il réussit, comme nous l'apprend son historien Péréfixe, à éclaircir les rangs de l'armée de quémandeurs et de solliciteurs qui se presse à sa cour[6].

1. Avenel, *Lettres de Henry IV*, dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*, t. IV, p. 403.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 192.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 250.
4. *Ibid.*, t. IV, p. 167.
5. *Ibid.*, t. IV, p. 217.
6. « Les seigneurs, dit Péréfixe, voulaient vivre alors en princes, et les gen-

Digitized by Google

Quémandeurs et solliciteurs qui tous ne sont pas, comme on pourrait le croire, des ambitieux ne cherchant qu'à se pousser, mais dont beaucoup voient dans la générosité et la faveur royales l'unique moyen de rétablir leur fortune compromise ou même de parer à une ruine imminente. En effet les guerres de religion n'ont pas eu seulement pour conséquence, par le bouleversement général qu'elles ont produit dans le pays, de rompre les attaches solides qui jusqu'alors avaient retenu les gentilshommes dans leurs domaines; leurs résultats économiques ont été plus funestes encore à l'aristocratie. C'est d'elles avant tout que date l'appauvrissement de la noblesse française, appauvrissement qui, la mettant à la discrétion du pouvoir, la réduisit vis-à-vis de ce pouvoir à un état de complète servitude.

Brantôme soutient quelque part que « tant s'en faut que ceste guerre (civile) ait appauvry la France, elle l'a du tout enrichie, d'autant qu'elle descouvrit et mit en évidance une infinité de trésors cachez soubz terre, qui ne servoient de rien, et dans les églises, et les mirent si bien au soleil et convertirent en belles et bonnes monnoyes à si grand'quantité, qu'on vist en France reluyre plus de millions d'or qu'auparavant de millions de livres et d'argent, et paroistre plus de testons neufz, beaux, bons et fins, forgez de ces beaux trésors cachez, qu'auparavant il n'y avoit de douzains...

tilshommes en seigneurs. Il fallait pour cela qu'ils aliénassent les possessions de leurs ancêtres et qu'ils changeassent ces vieux châteaux, marques illustres de leur noblesse, en clinquant, en dorures, en train et en chevaux, puis, lorsqu'ils s'étaient endettés par delà leur crédit, ils retombaient ou sur les coffres du roi ou sur le dos du pauvre peuple, l'écorchant par mille brigandages. Le roi, voulant donc remédier à ce désordre, déclara assez haut à sa noblesse qu'il voulait que les seigneurs s'accoutumassent à vivre chacun de son bien, et pour cet effet qu'il serait bien aise, puisqu'on jouissait de la paix, qu'ils allassent voir leurs maisons et donner ordre à faire valoir leurs terres. » « Il louait, dit encore Péréfixe, ceux qui se vêtaient simplement et se riait des autres qui portaient, disait-il, leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur leur dos. » (Hardouin de Péréfixe, *Histoire du roi Henry le Grand*, éd. V. Vaillant, Paris, 1850, in-8°, p. 174-175.)

Digitized by Google

Ce n'est pas tout : les riches marchans, les usuriers, les bancquiers et autres raque-deniers jusques aux prebstres, qui tenoient leurs escus cachez et enfermez dans leurs coffres, n'en eussent pas faict plaisir ny presté pour un double, sans de gros intérestz et usures excessives ou par achaptz et engagemens de terres, biens et maisons à vil prix; de sorte que le gentilhomme, qui, durant les guerres étrangères, s'estoit appauvry et engagé son bien, ou vendu, n'en pouvoit plus et ne sçavoit plus de quel bois se chauffer, car ces marauts usuriers avoient tout rafflé : mais ceste bonne guerre civile les restaura et mit au monde. Si bien que j'ay veu tel gentilhomme, et de bon lieu, qui paradvant marchoit par pays avec deux chevaux et un petit lacquays, il se remonta si bien, qu'on le vist, durant et après la guerre civile, marcher par pays avec six et sept bons chevaux..... Et voilà comme la brave noblesse de France se restaura par la grâce, ou la graisse, pour mieux dire, de ceste bonne guerre civile[1] ».

Qu'il n'y ait dans cette page de Brantôme qu'un paradoxe, je ne le crois pas. Il y faut voir autre chose. Cette autre chose, c'est l'aveuglement absolu de presque tous les contemporains sur la révolution économique qui s'accomplit au XVIe siècle. On doit remarquer d'abord que la prospérité, dont serait le signe, au dire de Brantôme, l'abondance de « belle et bonne monnaie », pourrait bien n'être qu'apparente et factice, puisque précisément le résultat de cette abondance fut l'extraordinaire dépréciation de l'argent, qui atteignit son maximum au royaume de France pendant les guerres civiles. Il serait puéril, d'autre part, de s'arrêter aux raisons que donne notre auteur de l' « enrichissement » du pays au XVIe siècle, car il faut avant

1. Brantôme, *Œuvres complètes*, publiées par L. Lalanne pour la *Société de l'Histoire de France*, t. IV, p. 328-330.

Digitized by Google

tout compter ici, je l'ai déjà dit, avec la découverte des mines du Nouveau-Monde. Enfin, et c'est là-dessus que je voudrais insister, en ce qui touche particulièrement la noblesse de France, bien loin que la mise en circulation par elle d' « une infinité de trésors » doive apparaître comme l'indice de la restauration de sa fortune, elle est au contraire le signe précurseur le plus assuré de son appauvrissement prochain. Le fait de dépenser beaucoup d'argent ne prouve pas toujours que l'on en ait les moyens immédiats; plus souvent il prouve que l'on se ruine, et c'est bien là le cas pour la noblesse de la fin du XVIe siècle. D'où viennent, en effet, à ces gentilshommes, les ressources qui leur permettent de faire figure si honorable? La plupart du temps, hélas! de l'aliénation de leurs domaines ou d'emprunts hypothécaires. Emprunts forcés, ventes forcées, nous touchons là aux deux maux les plus graves par lesquels s'est consommée la ruine matérielle de l'aristocratie. Dès 1569, l'ambassadeur vénitien Giovanni Correro constate que les nobles de France sont « criblés de dettes[1] », et, à trente ans de distance, l'un de ses successeurs, Pietro Duodo, nous les montre ayant emprunté sur leurs biens à des taux tellement exorbitants[2], — jusqu'à 30 0/0, — que l'initiative prise par Henry IV, après les guerres, de réduire pareils prêts usuraires à un intérêt de 6 à 8 0/0 fut accueillie comme un véritable acte de justice[3]. Malheureusement, beaucoup déjà avaient sacrifié leurs biens pour se libérer non pas même toujours du principal de leur dette, mais, seulelement, des énormes intérêts accumulés; d'autres les avaient précédés dans cette voie, qui, pressés d'argent,

1. Relation de Giovanni Correro, ambassadeur vénitien en France (1569). (Dans Alberi, *Relazioni Venete*, Ire série, t. IV, p. 197.)
2. Relation de Pietro Duodo, ambassadeur vénitien en France (1598). (Dans Alberi, *op. cit.*, Appendice, p. 99.)
3. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 1856, in-8°, t. I, p. 502-503.

Digitized by Google

effrayés des conditions que leur faisaient les prêteurs, avaient jugé plus expédient de se défaire immédiatement de leurs domaines que de courir le risque de s'en voir expropriés quelque jour par des créanciers impitoyables. Ces domaines, c'étaient des marchands, des gens de loi, des bourgeois, des hommes nouveaux, de familles récemment enrichies dans le négoce et les affaires, qui s'en étaient rendus acquéreurs[1]. On s'en aperçoit dès le début du XVIIe siècle. En Champagne, aux environs de Château-Thierry, châteaux, fiefs, arrière-fiefs sont possédés alors par des seigneurs et des écuyers dont les ancêtres vendaient du drap dans la petite ville[2]. En Guyenne, ce sont les membres du parlement de Bordeaux, les trésoriers de Guyenne, les conseillers et les financiers du roi qui ont le plus profité de l'appauvrissement des nobles; ces gens de robe se sont jetés sur leurs biens comme sur une proie, ont pris leur place et leurs titres, se sont installés dans leurs châteaux et parés de leurs dépouilles[3]. L'ambassadeur vénitien Pietro Duodo constate de même, en 1598, que la majeure partie des membres du parlement de Paris sont créanciers sur gages ou hypothèques d'une foule de gentilshommes : on le reconnut bien, remarque-t-il, à l'opposition qu'ils firent à beaucoup des mesures réparatrices prises par le pouvoir en faveur de l'aristocratie[4]. « Riches marchands, banquiers, usuriers », comme le dit dédaigneusement Brantôme, avaient donc durant plus de trente ans ouvert sans compter leur bourse à la noblesse. Mais, en revanche, l'opération

1. Fagniez, *l'Économie sociale de la France sous Henri IV*, 1893, in-8°, p. 329.
2. Vertus, *Notice sur Claude Vitard et sur l'état de la société au XVIe siècle dans l'élection de Château-Thierry* (*Annuaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1866). — Cf. Fagniez, *op. cit.*, p. 329.
3. C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, 1895, in-4°, p. 426-427.
4. Relation de Pietro Duodo, ambassadeur vénitien en France (1598). (Dans Alberi, *Relazioni Venete*, Appendice, p. 99.)

Digitized by Google

n'avait point autant profité à celle-ci que le veut Brantôme : en échange de leurs capitaux, prêteurs et acquéreurs s'étaient trouvés, en effet, au retour de la paix, nantis de beaux biens et de vastes domaines ; quant aux gentilshommes, leur fortune, d'immobilière étant devenue mobilière, avait été vite engloutie au gouffre des dépenses infinies auxquelles ils avaient dû faire face, des charges écrasantes dont ils avaient été accablés.

Car, il ne faut pas se hâter, ainsi qu'on le fait d'ordinaire, d'expliquer l'appauvrissement de l'aristocratie par sa seule prodigalité. En réalité, la vie avait été dure et coûteuse aux nobles, pendant cette période des guerres civiles, et leur ruine n'était pas imputable qu'à leur « mauvais gouvernement ». A chaque reprise des hostilités, il leur avait fallu s'équiper, et si beaucoup avaient décidément renoncé à servir dans les « compagnies d'hommes d'armes », « à cause du grand prix des armes et des chevaux[1] », dans l'infanterie même les mises de continuelles entrées en campagne avaient lourdement grevé la bourse de plus d'un. Que l'on ajoute à cela les frais de longs déplacements, les dépenses faites dans les garnisons, les tentations quotidiennes auxquelles hors de chez eux ces hommes avaient été soumis, et l'on reconnaîtra aisément que ce n'est pas avec les seuls revenus de leurs fiefs qu'ils avaient pu soutenir leur nouvelle existence[2]. Ces reve-

1. Relation de Alvise Contarini, ambassadeur vénitien en France en 1572. (Dans Alberi, *op. cit.*, Ire série, t. IV, p. 230.)

2. « L'Église, la noblesse et le tiers catholique, tous en général se complaignent grandement de l'exécution de la taxe de mil escus faicte par aucuns, lesquelz se sont emparez, par violences et voies de fait, de leurs maisons, auxquelles ilz ont commis plusieurs insolences et exactions sans faire apparoistre d'aucune commission, ny mandement décerné de Vostre Majesté, traictant voz bons et loyaux sujetz de telle forme et façon, voire les gentilshommes et autres de nouveau revenuz de vostre service, n'ayant faict difficulté exposer leur propre vie en péril et danger et *y consommer tous leurs biens* dès il y a vingt ans et plus qu'ils ont esté contraints habandonner leurs maisons et familles, vendre et mesvendre leurs biens meubles et héritages, et constituer rentes sur eux à leur grand préjudice, parce que durant le temps de recouvrer deniers, ils vivoient à discrétion

Digitized by Google

nus, d'ailleurs, que sont-ils devenus? Je ne parle pas de la diminution que forcément leur ont fait subir les perpétuelles absences du maître qui, à chaque instant éloigné de ses domaines, n'en peut plus comme autrefois surveiller l'exploitation. Serait-il là, au reste, pourrait-il toujours empêcher que les bandes de gens de guerre détruisent les moissons de ses paysans, emmènent leurs bestiaux, incendient leurs demeures? Je n'ai pas à retracer le tableau des ravages exercés sur les campagnes pendant les guerres de religion[1]. Je voudrais

esdictes maisons... » (Cahier de la noblesse de Normandie, en 1570.) — (*Cahiers des États de Normandie sous Charles IX*, publiés par Ch. de Beaurepaire, dans la *Société de l'histoire de Normandie*, 1891, in-8°, p. 70).

1. Et même plus tard si l'on s'en rapporte à la pittoresque description qu'Angot L'Éperonnière nous a tracée en 1610 des ravages des « picoreurs » .

... Si c'étoient des soldats, comme beaucoup je voi,
Résolus de mourir au service du roi,
Je prendrois patience...
Mais ce sont gens de paille, et gens qui, sans aveu,
Voudroient bien voir, hélas! la pauvre France en feu.
Pleut à Dieu que mon prince eût assez de courage
Pour voir ainsi que moi leur horrible équipage.
Il croiroit, en voyant ces tygres dépravés,
Que tous les hospitaus de France sont crevés...
L'un a la jambe nuë et le cul découvert,
L'autre est tout plein de galle et de pous tout couvert;
Ceus qui de leur cohorte ont les meilleures mines
Sont vétus de loudiers et de vieilles courtines;
Leurs sergens, leurs fourriers, leurs braves corporaus,
De valises de froc, de droguet, de drappeaus.
Ce que je vis de plus, c'étoient leurs capitaines,
Qui de çà, qui de là, les guident par centaines
Leurs plus dous passe-tans, leurs plus comuns ébas,
C'est de grater leur cul, quand leurs armes sont bas
L'un porte une rapière à son noble côté,
Dont les chiens de village ont le fourreau gâté.
Il porte sur l'épaule une arquebuze à mèche
Pour tirer sur la poule, et non pas sur la brèche;
Le fût en est pourri, le canon n'en vaut rien,
Pour être net partout, comme le cul d'un chien.
Il a sa mèche fait du lien d'une vache,
Que lui-même écorcha chez le voisin Eustache
Il n'a rien qui soit sain, il n'a rien qui soit neuf,
Il n'a, pour fourniment, qu'une corne de bœuf.
Sous ces riches lambeaus aussi nets qu'une truye,
Paroît une chemise aussi blanche que suye...
Ce ne sont point soudars, ce sont des picoreurs,
Qui sont de l'Antechrist les vrais avan-coureurs...
Ils ont presque Flipin tué d'un coup d'estoc,
En deffendant Janet, ses poules et son coq.
Ils ont rompu son meuble, et sa femme Isabelle
A perdu son lanfaiz, son fil et sa cotelle;
Ils ont mangé sa creyme, ils ont son lard ravi.
Jamais un tel désordre au monde je ne vi.
Du bon homme Colin, ils ont pris la lanterne
Et l'ont mené battant jusques dans la taverne.
Ils ont sur son manteau quatre francs dépensé
Et pour le même écot chez l'hoste ils l'iont laisse.

Digitized by Google

seulement faire ressortir ceci : que, si l'on est toujours prêt en pareille matière à s'apitoyer sur les misères des classes rurales, on oublie trop peut-être que les propriétaires souffrirent autant que les paysans, ressentirent aussi profondément qu'eux les maux qui accablèrent le pays. Plus de quatre mille de leurs maisons brûlées ou détruites, leurs terres dévastées, les bâtiments d'exploitation de leurs domaines pillés et saccagés, leurs colons dispersés et par là même leurs redevances ou leurs fermages perdus ou suspendus, tel est pour une masse de gentilshommes le bilan des guerres civiles[1]. Encore faut-il ajouter à tout cela les charges publiques ordinaires ou extraordinaires, qui sans doute ne frappent en apparence que le peuple, mais qui indirectement atteignent la noblesse, comme cette imposition de 18 millions de livres que Henry IV lui-même fut obligé d'exiger de son royaume pour acheter la paix aux derniers rebelles : princes, gouverneurs et villes, et qui, recouvrée avec une rigueur inouïe, « ruina presque sans ressource, au dire de l'historien de Thou, non seulement le petit peuple, mais les familles les plus honorables, dont les fonds et les revenus se trouvèrent anéantis par la misère même où le peuple était réduit[2] ». Peut-on s'étonner dès lors

Après estre bien souls, après estre bien yvres,
Ils ont pris du curé la somme de six livres.
S'il ne leur eût bientost cet argent délivré,
Ils eussent eu sa robbe et son bonnet carré.
Un vieil petit soldat plus difforme qu'un singe
A pris chés Alison ce qu'elle avoit de linge.
Nos sergens, qu'on tenoit bien plus qu'eus inhumains,
Ont mis bas leur baguette et passé par leurs mains.
Ils ont beu tout leur cidre et mangé leurs poulailles,
Leurs chevaus, leur avoine, et leurs foins et leurs pailles.
Je n'ai veu si coquin et si chétif goujart
Qui n'eût dedans sa main un lopin de leur lard.

Les Picoreurs ou le Désastre du pauvre peuple durant les derniers troubles de l'année 1610. (*Les Nouveaux Satyres et Exercices gaillards d'Angot L'Éperonnière*, publ. par Blanchemain, 1877, in-16, p. 90-92.)

1. Relation de Pietro Duodo (1598). (Dans Alberi, *op. cit.*, Appendice, p. 78.)

2. De Thou, *Histoires*, liv. CXV ; traduction française de 1734, t. XII, p. 611.

« La noblesse du païs de Normandie remonstre très humblement à Sa Majesté que de la grande oppression et charge que le peuple, leurs hommes et vassaux

Digitized by Google

si tant de gentilshommes, dont les biens sont démembrés ou vendus[1], dont le foyer est détruit, la bourse, vide, se tournent vers le roi pour solliciter de lui quelque pension, quelque charge, quelque bénéfice. Que servirait, je le demande, de remontrer à ceux-là que leur place n'est pas à la cour, que « le soin de leur mesnage » les attend et les réclame? Leur « mesnage »? Mais, pour beaucoup, c'est là un mot vide de sens, et les autres reculent devant le dur labeur de s'en aller au fond des provinces refaire leur fortune et reconstituer leur aisance.

Pour être impartial, il faut reconnaître cependant que c'est à ce dernier parti que nombre de gentilshommes auraient dû et auraient pu s'arrêter. « Si les nobles, dit, en 1598, l'ambassadeur vénitien Pietro Duodo, que j'ai déjà plusieurs fois cité, si les nobles, qui ont perdu leurs revenus et qui sont incroyablement grevés de dettes, voulaient user de prudence et de bon gouvernement, nul doute qu'avec la facilité de vie qu'ils ont, ils ne puissent espérer rétablir leurs affaires, sinon complètement, en grande partie pour le moins, car, demeurant ordinairement en leurs domaines, ils y pourraient vivre sans avoir, pour ainsi dire, à mettre

ont portée depuis vingt ans en çà tant pour les sommes excessives des tailles, creues et subsides qu'ilz ont payez, que pour l'oppression et ravages des gens de guerre, pour la charté des grains, sel et autres vivres, pour la peste et mortalité dont ilz ont esté et sont encores affligez, finalement est provenue une nécessité si grande à laquelle ladicte noblesse se veoit à présent réduicte, ne pouvant trouver qui laboure et face valoir leurs héritages, ne pouvant estre payez de leurs rentes et fermages, si que les moyens leur défaillent de pouvoir faire service à Sa Majesté, joinct qu'ils sont chargez de toutes les impositions tributs, daces et subsides de nouveau imposés sur le sel, vin, draps et toutes autres denrées, lesquelles ilz payent en acheptant icelles, qui est obliquement leur faire payer la taille de laquelle leur qualité les exempte... » (Cahier de la noblesse aux États de Normandie, en octobre 1587.) — (*Cahiers des États de Normandie sous Henri III*, publiés par Ch. de Beaurepaire, dans la collection de la *Société de l'histoire de Normandie*, 1888, in-8°, t. II, p. 208.)

1. Du Lorens, en 1624, déplore le sort de

.....La noblesse endebtée,
Qui de ses créanciers en paix est molestée
Et qui voit tous les jours, ainsi qu'en garnison,
Un nombre de sergens fourrager sa maison.

(Du Lorens, *Premières Satires*, éd. Blanchemain, 1881, in-16; p. 7.)

Digitized by Google

la main à la bourse. Il n'en est aucuns, en effet, qui n'aient là du bois pour se chauffer, des champs pour récolter du blé et du vin, des jardins pour les fruits, avec de belles avenues couvertes de verts feuillages pour se promener, des garennes pour les lièvres et les lapins, la campagne pour la chasse, des colombiers pour les pigeons, une basse-cour pour la volaille, des étangs pour le poisson, des pâturages pour les bestiaux gros et petits et particulièrement pour les moutons, à la chair desquels la qualité de l'herbe qu'ils paissent et de l'air qu'ils respirent donne un goût tout à fait savoureux; en sorte que, restant chez eux, bien petite serait la dépense que ces seigneurs auraient à supporter[1]. »

Et c'était bien sans doute de ces sages conseils qu'Olivier de Serres se faisait l'écho, lorsqu'il prêchait à ses contemporains le retour à la vie rustique, à la vie d'autrefois. Mais le temps avait marché depuis que l'existence simple et modeste, décrite par l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*, apparaissait aux gentilshommes comme la plus heureuse qu'ils pussent rêver. A l'époque où nous sommes arrivés, les besoins de luxe, de bien-être ont grandi, et cela, se produisant à un moment où la plus stricte économie aurait seule pu remédier aux malheurs de l'âge précédent, achève d'amoindrir les fortunes ébranlées et compromises de l'aristocratie. Besoins de luxe de tout genre, d'ailleurs. En premier lieu d'installations plus plaisantes, plus commodes et plus confortables que les manoirs du vieux temps dont on se dégoûte, « car les façons de bastimens varient tous les jours, et les Franois les voudroient changer comme leurs habillemens... Tel est en

1. Relation de Pietro Duodo (1598). (Dans Alberi, *Relazioni Venete*, Appendice, p. 99.)

Digitized by Google

peine qui n'a pas de bastiment à construire[1] ». C'est ainsi que Tavannes raille cette maladie de la pierre, qui porte avec elle son châtiment, puisque, « quand les bastimens sont faits, ils se vendent par décret[2] ». Rien n'empêche pourtant qu'aux modestes gentilhommières d'autrefois ne fassent place, un peu partout, des habitations d'un goût plus moderne. Les simples maisons de campagne cherchent maintenant à copier en petit les masses symétriques, pondérées, régulières qui distinguent l'architecture officielle du temps[3]. On se préoccupe, d'autre part, de choisir à ces nouvelles demeures des emplacements plus pittoresques, et, sur ce point comme sur bien d'autres, l'utile passe après l'agréable. « O siècle d'or! s'écrie l'auteur du *Vieil Grognard de l'antiquité*, à présent l'on voit nostre campagne enrichie de superbes édifices, la vue desquels fait abolir la mémoire de l'antiquité, et outre les maisons bourgeoises, qui se voient en quantité basties d'une structure admirable, couvertes d'ardoises, garnies de fontaines et de magnifiques vergers... encore voit-on les superbes chasteaux des officiers des cours souveraines, nobles et financiers, qui, à moins d'un an, ont, par un nouvel édifice, renversé mille maisons rustiques pour en former une noble[4]. » Nos bâtisseurs se feraient scrupule au surplus de suivre les errements de leurs anciens et d'accoler à leurs « châteaux », comme le faisaient ces derniers, communs et bâtiments d'exploitation. La demeure d'un honnête homme doit être « éloignée des cours basses, où le paysan fait sa retraicte[5] ». Le contact des seigneurs avec les do-

1. *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes* (Coll. Michaud et Poujoulat, Ire série, t. VIII, p. 185).
2. *Ibid.*, et p. 280-281.
3. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, vo MANOIR, t. VI, p. 316.
4. *La Chasse au vieil grognard de l'antiquité* (1622). (*Variétés historiques et littéraires*, publiées par Ed. Fournier. Paris, 1855, in-16, t. III, p. 59-60).
5. *Ibid.*, p. 60.

Digitized by Google

mestiques et les fermiers, si fréquent autrefois dans les campagnes, fait place à un isolement des maîtres plus fier, mais moins favorable aussi à la surveillance du ménage. Entrons dans ces « logis seigneuriaux », nous y trouverons de même bien des changements. Le temps n'est plus où le seigneur de campagne s'accommodait volontiers de manger à la cuisine, de n'avoir qu'un feu. Il est de bon ton maintenant de vivre à part de ses gens, et les appartements du maître se distinguent désormais des autres par plus de confort et d'élégance[1]. Cela, nous le constatons même chez des gentilshommes qui, comme le seigneur de Vendée, ne sont point, comme on le dit aujourd'hui trivialement, « dans le mouvement ». Lorsque, par exemple, nous voyons celui-ci consacrer à la décoration d'un lit le prix d'une paire de vaches vendues à la dernière foire, ce simple détail suffit à nous édifier sur ses goûts[2]. Les inventaires du temps nous permettent du reste de mesurer les progrès du luxe depuis le XVIe siècle. Dans l'ameublement apparaît plus de recherche. Les murs de la pièce de cérémonie au moins — de la salle — sont maintenant couramment tendus de tapisseries « à histoires et personnages » ; les meubles deviennent plus élégants et confortables : au lieu des tables, des chaises, des escabeaux de bois « au naturel » des gentilhommières du XVIe siècle, nous trouvons maintenant des tables couvertes de « tapis de Turquie avec franges », de « tapis de laine au gros

1. « Les délices et les préjugés de la capitale tendent ous à établir la mollesse et l'éloignement du travail pour qui peut s'en passer. Les terres demandent des soins et quelque résidence, du moins passagère. On ne veut point de cela. Les campagnards sont si rebutants. Quelle société ! (Car, à force de parler société, nous deviendrons tout à fait insociables.) Les parcs de nos pères sont si raboteux ! Point d'arbres en boule, ni de treillages en bois dans les dehors, moins encore d'entresols, d'appartemens, de bains et de lieux à l'anglaise dans les maisons. Que faire dans tout cela ? » (Mirabeau, *l'Ami des hommes*, p. 57.)

2. *Journal de Paul de Vendée*, p. 25.

Digitized by Google

poinct », de « tapis de moquette »; des chaises « à bras ou sans accoudoirs » garnies « de cuir », « de cuir doré », « de carizé vert et de franges de soie verte », « de serge verte, avec passements et franges de soie et laine », « de gros poinct de tapisserie », « de tapisserie de poinct de Hongrie »; des « tabourets de plusieurs couleurs faits en broderie sur carizé »; des « bancs garnis de moquette ou de serge[1].» Chez M. de Bois-guyon, au château de Grand-Houx, en Beauce, il y a même « un lit de repos de tapisserie avec ses coussins[2] ». Les divers appartements sont d'ailleurs autrement garnis que jadis : dans la salle basse du petit château d'Anus, je compte : 3 tables, 12 escabeaux, 8 chaises, 2 chaises à bras, 2 tabourets, 1 lit, 1 dressoir, 1 bahut, 1 râtelier d'armes avec 11 harquebuzes, 2 pistolets, 2 mousquets, 3 épées; et dans la chambre haute : 1 table, 3 chaises sans bras, 2 chaises avec bras, 1 lit, 2 bahuts, 1 cassette en cuir bouilli[3]. Et je ne parle pas des mille meubles superflus, des mille objets de luxe dont sont maintenant ornés les intérieurs : tableaux, horloges, miroirs, etc. Au château de Réau, il y a des glaces dans la plupart des chambres, des aiguières et des coupes d'argent disposées sur les dressoirs de la salle[4]; à Monteclaire, des « vases de fayence, avec des bouquets en broderye », sont placés sur les meubles de la même pièce, et au-dessus de la cheminée et tout à

1. Inventaires des biens : de Jean de Fournoux, seigneur de Villecheureux, château de Vitray, en Bourbonnais (1613) (Archives nationales, M 409); — de Charles de Coucy de Marcillac, maison noble de Tillon, près Bourg-Charente, Charente (1646) (*ibid.*, M 389); — de L. de Fougère, seigneur d'Or, en Champagne (1688) (*ibid.*, M 408).

2. Inventaire des biens de M. de Bois-Guyon (1711) (Archives nationales, M 280).

3. Inventaire des biens d'Olivier de Saint-Quentin, seigneur d'Anus (commune de Fouronnes, Yonne) (1643) (Archives nationales, M 484).

4. Inventaire des biens de Louis de Marinas, seigneur de Vaugrigneuse, de Réau et Soisy-sur-École, au château et lieu seigneurial de Réau (1625) (Archives nationales, papiers Carnazet, M 362).

Digitized by Google

l'entour sont appendus « l'ymage du Salvateur, une Madeleine, un saint Jérosme, l'effigie du roy réghant Louis le Juste, XIIIe du nom » et des portraits de famille[1]; à Anus, nous trouvons les portraits du roi Louis XIII, de la reine et du maréchal de Biron; au château de Tanzac, en Saintonge, le plus bel ornement de la salle est une « horloge ou montre de chambre, en cuivre doré[2] »; et partout posés çà et là sur les tables, sur des étagères apparaissent une foule de petits meubles : cassettes en bois précieux, layettes garnies de cuirs multicolores et de « petits clous », cabinets d'Allemagne, où sont enfermés bijoux, papiers, argent. Si nous entrons enfin dans les garde-robes des propriétaires, nous les trouverons singulièrement plus complètes qu'au vieux temps : chemises de toile « en nombre » (j'en compte jusqu'à 17 dans l'inventaire d'un simple écuyer, Jean Lamy)[3]; chemises « de batiste brodée de broderies de soye »; « caleçons de toile »; bas de soie; jarretières de taffetas; « canons pour mettre sous les bottes »; fraises; manchettes brodées; écharpes de taffetas; robes de chambre, perruques, voilà une foule de superfluités que ne comportait pas le simple équipement des gentilshommes d'autrefois[4].

Mais le développement parmi la noblesse de goûts nouveaux et dispendieux n'a pas eu seulement ce résultat économique d'achever sa ruine ou de contribuer tout au moins à empêcher le relèvement de sa fortune, il a eu aussi comme conséquence de lui faire tourner chaque jour davantage ses regards vers la cour, comme vers le lieu où ces goûts pouvaient

1. Inventaire des biens de François Gaucher, seigneur de Gaucher-sous-Monteclaire, près Chaumont-en-Bassigny (1630) (Archives nationales, M 413).

2. Inventaire des biens de Paul de Rabaine, seigneur de Jazennes et Tanzac 1623) (*Archives historiques de la Saintonge*, t. XIX, p. 158).

3. Inventaire de Jean Lamy, gentilhomme normand (1638) (Archives nationales, M 449).

4. Archives nationales, papiers de Carnazet, M 362.

Digitized by Google

trouver le mieux à se satisfaire. « C'est le luxe qui a perdu la noblesse en l'attirant à la cour[1]. » Le mot est du comte de Boulainvilliers; il résume bien ce qu'il me faut dire maintenant des séductions très diverses qu'a pu exercer sur tant de gentilshommes le « séjour des rois ».

Séductions d'ordre matériel d'abord. Qu'est en effet la vie chiche et mesquine du seigneur de campagne forcé de compter et perpétuellement limité par sa bourse dans ses besoins et ses plaisirs, si on la compare à l'existence de tel petit gentilhomme venu un beau matin de sa province tenter la fortune à Paris et qui, sans même avoir tout de suite l'heureuse chance d'obtenir charge ou pension du roi, réussit seulement à s'imposer comme client à quelque prince ou gros seigneur, dont il devient le « domestique »! Voilà notre homme associé aussitôt à un train de maison luxueux, ayant sa place à une table toujours abondante et bien servie, habillé de pied en cap aux frais de son protecteur, tranchant alors de l'homme arrivé, proclamant bien haut à qui il appartient, obtenant comme tel facilement crédit, vivant au jour le jour sans doute, mais vivant largement[2]. Vivant aussi d'une vie toute nouvelle. Car ce n'est pas seulement l'espérance d'une existence plus facile, d'un bien-être plus grand qui attire à la cour la noblesse des provinces, c'est pardessus tout peut-être le désir de visiter ce « pays de roman », « ce lieu de délices et paradis du monde[3] »

1. *Essais sur la noblesse de France*, par le comte de Boulainvilliers, 1732, p. 219.

2. Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, 1884-1890, 4 vol. in-8°, t. II, p. 7 et suiv.

3. *La Chasse au vieil grognard de l'antiquité* (E. Fournier, *Variétés historiques...*, t. III, p. 56).

Paris est si charmant et si délicieux,
Qu'il n'en faudroit partir que pour aller aux cieux.

(*Satires de Du Lorens*, publiées par Villemin, 1869. in-12, Satire IX.)

Digitized by Google

qu'est Paris, l'ambition d'être admise en cette résidence enchantée qu'est le Louvre et que sera bientôt Versailles ; c'est la perspective de prendre part à ces fêtes de jour en jour plus brillantes et que Louis XIV va considérer comme un véritable moyen de gouvernement ; c'est le besoin de société, le goût de la conversation, des mœurs et de la littérature polies, un plus grand souci de cette urbanité, de cette élégance dont la cour seule a le secret. Et, si l'on pouvait douter de l'influence que de pareilles tentations, matérielles ou morales, ont exercée au XVIIe siècle sur l'aristocratie, il suffirait, pour s'en convaincre, de réfléchir à celle que des séductions très analogues ont plus près de nous exercée sur la bourgeoisie française, à celle qu'elles exercent encore aujourd'hui sur les habitants des campagnes. On a donné bien des raisons de la migration ininterrompue qui, commencée sous le second Empire, a peu à peu dépeuplé au profit des grands centres, de la capitale surtout, tant de petites villes de province de ces familles de vieille bourgeoisie qui s'étaient fait jusqu'alors un honneur d'y rester attachées ; parmi ces raisons, il est permis, je crois, de placer en bon rang ce même besoin de luxe et d'apparat, ce même souci de paraître, ce même dégoût de la monotonie de la vie provinciale, cette même ambition de se produire sur un théâtre plus vaste, cette même curiosité de l'extérieur, ces mêmes désirs de distractions mondaines, de divertissements de société, qui, deux siècles auparavant, avaient déjà contribué à tirer la noblesse hors de chez elle. D'autre part, entre les mille causes économiques ou sociales qui entraînent aujourd'hui, des campagnes vers les villes, nos paysans, ne faut-il pas, toutes proportions gardées, faire la part d'assez semblables sentiments et préoccupations ? La ville est sans doute pour le paysan l'endroit où l'on peut trouver à

Digitized by Google

gagner le plus d'argent, mais c'est celui aussi où l'on vit le mieux, où l'on mange de la viande fraîche et du pain blanc, où l'on boit du vin tous les jours, celui où l'on a le plus de plaisirs, le plus d'amusements, le plus de sujets de causeries avec l'un, avec l'autre, où la vie, en un mot, a le plus de variété et d'imprévu. Dès lors ils ne manquent point, il faut l'avouer, d'un certain piquant pour l'observateur, les sages avis prodigués aujourd'hui par les « hautes classes » au peuple des campagnes pour essayer de le retenir sur une pente où ont successivement glissé noblesse et bourgeoisie et où rien, je crois, ne sera capable de l'arrêter[1].

De ces premières considérations historiques, économiques, morales qui peuvent rendre raison du déracinement de la noblesse au XVIIe siècle, veut-on maintenant la confirmation et comme l'illustration ? On trouvera l'une et l'autre dans la plupart des mémoires du temps. Que l'on ouvre ces mémoires, c'est presque toujours au début la même histoire, l'histoire du gentilhomme qui prend son pays « en naturelle aversion[2] », dédaigne de « s'employer aux soins du ménage », ne rêve que d'« aller à Paris s'avancer dans le monde et apprendre à devenir honnête homme[3] », c'est presque toujours la même ambition qui perce de « pousser sa fortune à la cour[4] », « de prendre le

1. « Il n'est point dans mes principes de proscrire les grandes villes, dit à la fin du XVIIIe siècle le marquis de Mirabeau. Je désirerais seulement qu'uniquement attentif à peupler les campagnes, on s'en reposât pour la population des villes sur le penchant naturel qu'ont les hommes de se rapprocher des commodités de la vie, des plaisirs et de la fortune, que tout ce qui a trait à la campagne et surtout les grands propriétaires des terres fussent encouragés et excités par tous moyens doux et agréables à y faire leur principale résidence. » (Marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, p. 125).

2. *Mémoires de Daniel de Cosnac*, publiés par J. de Cosnac pour la *Société de l'histoire de France*, t. I, p. 3 et 12.

3. *Mémoires du sieur de Pontis* (Coll. Michaud et Poujoulat, IIe série, t. VI, p. 419).

4. *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t I, p. 2.

Digitized by Google

mestier le meilleur pour s'y élever et y estre en considération[1] », le même souci de « se former à la manière du prince, de trouver le tour qu'il faut pour lui plaire et entrer en sa familiarité », le même désir d'« éviter le malheur d'être condamné jamais à un séjour éternel dans la province[2] ». Mais, pour qui sait « se comporter sagement dans le grand monde », un tel malheur n'est guère à craindre. Une fortune est vite faite à la cour. Voyez en quel équipage le comte de Guiche, le futur maréchal de Grammont, arrive à la cour en 1624. « Cet équipage consistoit uniquement à une espèce de gouverneur à très petits gages, à un valet de chambre et à un vieux laquais basque. L'argent comptant pour le voyage avoit été médiocre et celui qu'il avoit à dépenser à Paris peu considérable pour une personne de sa qualité, de sorte qu'il falloit vivre d'économie, pour ne pas consommer en un jour ce qui étoit destiné pour sa subsistance pendant une semaine. Lui-même, en racontant l'extrême indigence où il s'étoit trouvé, disoit qu'il étoit quelquefois nécessité de souper avec un morceau de pain et de s'aller coucher ensuite à la lueur d'une lampe fort puante, faute de chandelle, parce qu'elle étoit trop chère, et de loger en chambre garnie... Cependant, comme il étoit d'une figure aimable, qu'il avoit de l'esprit infiniment, et de cette sorte d'esprit qui plaît par sa douceur et son insinuation, que d'ailleurs le nom qu'il portoit ne lui faisoit point déshonneur, il ne tarda guère à se faire connoître; il rechercha avec soin la bonne compagnie, et la bonne compagnie ne l'évita pas; il se fit des amis du premier ordre qui le prônèrent; les dames à la mode, à qui il ne déplaisoit pas, car il étoit jeune,

1. *Mémoires de Nicolas Goulas*, publiés par Ch. Constant pour la *Société de l'histoire de France*, t. I, p. 26.
2. *Ibid.*, p. 25.

Digitized by Google

vigoureux, enjoué et poli autant qu'on le peut être, le prirent sous leur protection, quelques-unes eurent soin de l'habiller, d'autres lui donnèrent de l'argent : il joua, il fut heureux. L'abondance régnoit parmi les courtisans ; les financiers aimoient le jeu passionnément et jouoient en dupes. Il n'en fallut pas davantage pour qu'un Gascon aussi délié que le comte de Guiche profitât des occasions favorables que lui présentoit la fortune et pour devenir opulent par son seul savoir-faire, sans secours quelconques de sa maison. Il se fit un petit équipage ; quelques Béarnais pleins de courage, qui surent qu'il avoit de l'argent, s'attachèrent à lui et composèrent une maison qui commença à avoir l'air de celle d'un seigneur[1]. » La fortune de Grammont était faite.

Parmi tant de récits où ambition, désir de parvenir, soif d'honneurs et de distinctions et en même temps bien souvent amers désappointements et déceptions cruelles percent à chaque page, il en est peu toutefois qui nous frappent autant par leur accent de sincérité que les *Mémoires de Beauvais-Nangis*, peu aussi qui nous intéressent davantage grâce aux mille détails qui, point par point, viennent donner la vie à tout ce que j'ai dit précédemment de la condition nouvelle de la noblesse. Ces *Mémoires* embrassent, il faut le dire, l'espace de trois générations, du commencement des guerres de religion à l'année 1641, et ils nous permettent par là même de suivre de près l'évolution d'une famille noble pendant la période précisément qui nous intéresse surtout. Voici d'abord la première génération représentée par Nicolas de Brichanteau, seigneur de Beauvais-Nangis, simple capitaine de 50 hommes d'armes, mort en 1563, que son petit-fils, l'auteur des *Mémoires*,

1. *Mémoires du maréchal de Grammont* (Coll. Michaud et Poujoulat, IIIe série, t. VII, p. 237-238).

Digitized by Google

nous apprend avoir été blessé et fait prisonnier à la bataille de Dreux en 1562. « Il fut racheté de 3.000 écus de rançon, grosse somme pour le temps[1] », remarque son descendant, qui semble noter déjà avec quelque mélancolie cette première brèche faite à l'héritage des ancêtres. Elle devait hélas! être suivie de beaucoup d'autres. Car, si le fils de Nicolas, Antoine de Brichanteau, « mis à l'Académie de Paris », gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou, familier plus tard du roi Henry III, fidèle serviteur de Henry IV, auprès duquel il se trouve aux sièges de Paris, de Chartres, de Rouen, de la Fère et « en tous ses voyages », nous apparaît déjà comme le type de ces seigneurs décidément arrachés au domaine paternel ; si l'un des plus galants hommes de son temps, il obtient de hautes charges : celle d'amiral de France, celle de colonel des gardes françaises, « finalement néanmoins il ne rapporta guère autre récompense de ses services que quantité de dettes ». C'est son fils Nicolas qui nous l'apprend, nous citant comme exemple des prodigalités paternelles une certaine ambassade extraordinaire en Portugal, « où il mena plus de vingt gentilshommes à ses despands, fit de grands présents aux officiers du roy de Portugal qui l'avoient traité... et despensa bien douze mil escus[2] ».

« Ce fut le commencement de la ruine de sa fortune » en cela surtout, ajoute l'auteur des *Mémoires*, que « tel, qui, en sa présence, n'osoit lui rendre de mauvais offices, se servit de son absence pour commencer de l'éloigner des bonnes grâces du roy », malheur plus grand que tous et « qui doibt servir d'exemple à tout homme qui a de la faveur de ne s'esloigner jamais de la

1. *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis*, publiés par Monmerqué et Tailliandier pour la *Société de l'histoire de France*, p. 3.
2. *Ibid.*, p. 27.

Digitized by Google

présence de son maistre pour occasion quelque honorable qu'elle soit[1] ». Mais précisément « si l'on peut trouver à redire quelque chose en la conduite de l'un des plus judicieux et courageux gentilshommes de son aage, c'est d'avoir un peu trop résisté contre l'intention de ses maistres, d'avoir négligé ses affaires et de s'estre trop laissé emporter à ses plaisirs[2] ». C'est le fils qui parle ainsi de son père, et l'on sent bien là déjà le courtisan de la nouvelle génération, plus souple, plus docile que les ancêtres, plus expert qu'eux à lire sa fortune dans les yeux du maître, sachant plus à propos réprimer le geste, retenir le mot qui pourraient ruiner sa faveur.

De ce courtisan, Nicolas de Beauvais-Nangis nous offre enfin le type accompli. Il est bien de son temps, celui-là. Il nous avoue que dès sa jeunesse, « ayant honte de demourer dans sa maison, il se résolut de s'embarquer tout à fait dans la court[3] », et il se brouille irrévocablement avec un de ses parents, le maréchal de Vitry, qui lui a fait cette injure sanglante de le traiter de « petit gentilhomme de campagne[4] ». Petit gentilhomme de campagne! lui qui ne prétend à rien de moins qu'au titre de favori. Il faut voir aussi quelle peine il se donne pour avancer ses affaires à la cour. La charge, par laquelle il débute, de capitaine des toiles de chasse du roi, avec 400 écus d'appointements, lui semble bientôt indigne de lui. Il demande donc une pension, il demande la charge de bailli de Metz, il demande l'abbaye d'Escurey, il demande tant et si bien que le roi le « fuit quand il veut l'aborder », « cognoissant bien Sa Majesté, ajoute notre homme plein de fatuité, qu'elle m'avoit offensé pour toujours m'avoir

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 60.
3. *Ibid.*, p. 74.
4. *Ibid.*, p. 153.

Digitized by Google

refusé[1] ». Estimant qu' « il y a honte à un jeune homme dans la court qu'il se fasse une galanterie sans en être », cet excellent courtisan ne manque d'ailleurs ni un « divertissement », ni un « carrousel », ni une course de bagues, et ce sont là distractions coûteuses, car si une fois il s'en tire avec 1.000 francs, un peu plus tard il en a pour 2.500 écus[2]. Quoi d'étonnant à ce que, dès 1610, la terre de Nangis, « qui n'eust point esté afferméo 25.000 livres en ce temps-là », « se trouve en décret », grevée de 104.000 écus de dettes! « Le seul respect, que les créanciers portoient à mon père, nous raconte Nangis lui-même, les empescha avant sa mort, de faire saisir nos biens; mais même lorsqu'après sa mort, mon frère, l'évesque de Laon, y eust donné ordre provisoirement,... nous ne laissasmes pas de continuer la despence encore plus grande que de son vivant[3] ».

A mener ce beau train, il arrive à Nangis ce qui arrive à tant d'autres. Le jour vient où, la chance refusant de sourire à ces ambitieux, ils sont contraints de quitter la cour, de regagner leur maison. Ils avaient espéré échanger leur état modeste contre une charge lucrative, passer de leur obscurité à la plus brillante situation. Ils doivent rentrer chez eux pour essayer de sauver les débris de leur fortune. Mais cela même n'arrête pas les progrès du mal qui les travaille. Tout au contraire. Appauvris, ils avaient quitté leur province; plus pauvres, ils y retournent; avides d'honneurs, de distinctions, de luxe, ils étaient partis; plus avides ils reviennent. Cette pauvreté, qui de leur fait s'est augmentée, ils la transmettent à leurs enfants qui en sentent plus lourdement le poids; ces ambitions refoulées, ils les lèguent à leurs descendants, chez qui elles s'exaspèrent davantage.

1. *Ibid.*, p. 107.
2. *Ibid.*, p. 121.
3. *Ibid.*, p. 154.

Digitized by Google

Ainsi les causes économiques et morales de l'absentéisme prennent d'une génération à l'autre une force nouvelle.

L'appauvrissement de la noblesse, son besoin de paraître, ce n'est qu'au XVIIIe siècle du reste que l'on devait distinguer clairement quel rôle jouèrent ces deux faits dans le mouvement social qui nous occupe. Cela, je le trouve exposé d'abord de la manière la plus vivante dans le livre de raison d'un obscur gentilhomme provençal, M. Cadenet de Charleval[1]. « Notre petit bien, écrit-il vers 1750, s'étoit accru peu à peu par le bon ménage. Il faut avouer aussi que le luxe n'étoit pas si généralement répandu qu'il l'est à présent. J'ai ouï dire à mes oncles que mon arrière-grand-père n'étoit jamais habillé que de cadis avec du drap de trame et des courroies à ses souliers. On ne connaissoit point les perruques, ni autres semblables drogues, auxquelles on emploie plus d'argent à cette heure qu'on n'en dépensoit alors à tout l'ordinaire de la maison. Moyennant quoi il n'étoit pas malaisé de faire des capitaux... Le premier qui se tira de cet usage fut mon grand-père. Il voulut aller à Paris et, dans un an, il dépensa 14.000 livres, ce qui fit dire à mon père qu'une paire de lunettes qu'il lui apporta lui coûta 14.000 livres. Il y avoit déjà un équipage dans la maison et quatre chevaux blancs. Mon grand-père vint de Paris et avec un grand goût pour les chevaux de main. Il étoit bel homme et menoit fort bien un cheval. Il y en eut toujours depuis lors de fort jolis dans son écurie. Il avait amené de Paris un valet de chambre, duquel mon père disoit, en badinant, qu'il n'osoit lui demander à boire, le voyant mieux vestu que lui... Peu à peu le luxe empira et on ne fit plus de capitaux. On a bien de la peine aujourd'hui à s'entretenir avec ce qui reste »,

1. H. Baudrillart, *Histoire du luxe*, 1880, in-8°, t. IV, p. 307-309.

Digitized by Google

en sorte que l'on en est réduit à quitter sa province.

Et quant à ce qui est de ces désirs immodérés de gloire, de distinctions, de titres que les gentilshommes rêvent d'aller satisfaire à la cour, veut-on savoir jusqu'à quel point ils sont poussés à la veille de la Révolution? Il suffit de lire les quelques pages consacrées à ce sujet, en 1788, par Chérin, dans ses *Observations sur la noblesse*[1]. « D'où vient, se demande Chérin, cette fureur de la noblesse de déserter les provinces pour aller à la cour jouir de ce qu'on appelle les honneurs de la présentation? Du ridicule préjugé qui fait que, depuis quelque temps, on estime moins un homme par ce qu'il vaut que par le nombre des années de noblesse qu'il peut prouver; de ce que, dans la formation des alliances, on consulte peu les convenances de la nature, de l'état et de la fortune, mais beaucoup celle d'une naissance plus ou moins ancienne; de ce que, dans la distribution des grâces et des emplois, il est arrivé quelquefois qu'on a accordé la préférence à ceux dont les titres, mieux respectés par le temps, remontoient à une époque plus reculée, et de ce qu'enfin, chose difficile à croire, si une multitude d'exemples ne l'attestoient avec scandale, on s'est mis sur le *ton* dans certaines sociétés de ne recevoir que des gens présentés et de fermer impitoyablement la porte à de bons et honnêtes gentilshommes qui ne l'ont pas été et qui, plus que cela, ne se soucient point de l'être. C'est ainsi que, par le progrès d'une opinion vaine et puérile, les campagnes se dépeuplent et que les seigneurs, qui devroient les vivifier par leur présence, vont chercher dans la capitale des plaisirs frivoles et des mœurs efféminées; trop heureux si, après y avoir trouvé la ruine de leur fortune, la perte de leurs prin-

1. Chérin, *la Noblesse considérée... Observations sur la noblesse*, p. 67-68.

Digitized by Google

cipes et l'extinction de leur race, ils ne vont point encore porter dans les provinces le goût des préjugés futiles et des vices honteux dont ils sont la victime. »

De ce que je viens d'insister particulièrement sur les causes morales du déracinement de la noblesse, je ne voudrais pas cependant que l'on pût conclure que son ambition, ses faiblesses, ses fautes ont seules conduit cette noblesse à ce qui devait être pour elle la décadence. Aussi ai-je hâte d'arriver à ce que j'appellerai les causes politiques du fait social que j'étudie et qui, elles, devaient brutalement consommer l'évolution qui s'opérait.

Ces causes peuvent se résumer toutes dans l'accroissement continu de l'absolutisme monarchique, dans l'étroit assujétissement où l'aristocratie se trouve peu à peu placée par le pouvoir royal.

S'il est vrai de dire en effet que la cour exerce une fascination de plus en plus grande sur la noblesse, il est juste de reconnaître aussi que la royauté ne fait rien pour en détourner celle-ci, met tout en œuvre au contraire pour l'y attirer. Comme en vue de séduire davantage les gentilshommes des provinces, le séjour royal devient chaque jour plus fastueux, plus brillant, plus magnifique. Sans doute Saint-Simon exagère lorsqu'il prétend qu' « en mettant ainsi le luxe en honneur » le grand roi n'eut d'autre but que « d'épuiser tout le monde, que de réduire peu à peu tout le monde à dépendre entièrement de ses bienfaits pour subsister[1] »; mais il n'a pas tout à fait tort de dire que ces goûts de splendeur, le monarque les tourna en maxime de gouvernement et qu'avec lui « la cour devint un manège de la politique du despotisme[2] ». En cette cour,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Chéruel, t. XII, p. 78.
2. *Ibid.*, p. 66.

Digitized by Google

en effet, si bien disposée pour plaire, en ce salon si propre à retenir ses hôtes par des plaisirs de toute sorte, par la beauté, la dignité, l'agrément du décor, par le choix de la compagnie, l'intérêt du spectacle[1], le roi souhaite voir sa noblesse venir lui apporter ses hommages, l'assurer de sa fidélité, lui exprimer son respect et son obéissance. Parlant de Louis XIV, « non seulement, dit Saint-Simon, il étoit sensible à la présence continuelle de ce qu'il y avoit de distingué, mais il l'étoit aussi aux étages inférieurs. Il regardoit à droite et à gauche à son lever, à son coucher. à ses repas, en passant dans les appartemens, dans ses jardins de Versailles, où seulement les courtisans avoient la liberté de le suivre; il voyoit et remarquoit tout le monde; aucun ne lui échappoit, jusqu'à ceux qui n'espéroient pas même être vus. Il distinguoit très bien en lui-même les absences de ceux qui étoient toujours à la cour, celle des passagers qui y venoient plus ou moins souvent, les causes générales ou particulières de ces absences; il les combinoit et ne perdoit pas la plus légère occasion d'agir à leur égard en conséquence. C'étoit un démérite aux uns, et à tout ce qu'il y avoit de distingué, de ne pas faire de la cour son séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venoit jamais, ou comme jamais. Quand il s'agissoit de quelque chose pour eux : « Je « ne le connois point », répondoit-il fièrement. Sur ceux qui se présentoient rarement : « C'est un homme que « je ne vois jamais »; et ces arrêts-là étoient irrévocables[2] ». Le roi s'informe d'ailleurs des gentilshommes qui ne viennent point à la cour et des motifs de leur abstention. Les ministres écrivent aux intendants pour savoir si les nobles de leur province aiment à rester

1. Taine, *les Origines de la France contemporaine : l'ancien régime*, p. 57-58.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 70.

Digitized by Google

chez eux et pourquoi tels ou tels refusent de venir rendre leurs devoirs au roi[1]. Ainsi cette cour nombreuse et magnifique, telle que l'a voulue Louis XIV, « devient, chaque jour davantage, maîtresse du gouvernement et chaque jour voit croître son ascendant et son pouvoir sur la nation ».

Mais la constitution définitive d'une cour, où afflue et se concentre de plus en plus la vie de tout le royaume, n'est pas le seul fait par lequel s'affirme le triomphe de la monarchie absolue. L'établissement de ce système politique est marqué aussi dans l'ordre militaire et administratif par des changements qu'il est d'autant plus nécessaire de mettre en lumière que leur importance est plus grande au point de vue qui nous occupe.

Veut-on savoir d'abord ce qui, dès la fin du XVIIe siècle, achève et précipite le déracinement de la noblesse ? Ce sont avant tout les transformations que fait subir aux anciennes institutions militaires l'absolutisme royal; par elles, en effet, l'aristocratie se trouve réduite à un état de servitude militaire désormais incompatible avec le libre et étroit attachement au sol qui avait été le trait caractéristique des précédentes générations.

Pour bien apprécier la portée d'une pareille observation, il faut se souvenir de ce qu'était l'organisation militaire du XVIe siècle, alors que les compagnies d'ordonnance seules formaient ce que l'on appelait « l'ordinaire de la guerre », c'est-à-dire, en définitive, une armée permanente fort peu nombreuse. A cette époque, je l'ai déjà dit, les effectifs les plus importants se constituaient en temps de guerre soit au moyen des gentilshommes de l'arrière-ban, soit au moyen de gentilshommes volontaires qui, les uns et les autres, restaient parfaitement

1 Taine, *op. cit.*, p. 57.

Digitized by Google

libres, une fois leur devoir accompli, la campagne achevée, de rentrer dans leurs maisons. Le service militaire n'était de la sorte pour la majorité de la noblesse qu'une obligation temporaire ou qu'un concours bénévolement prêté au souverain [1].

Les choses changent au XVIIe siècle, à la fin du XVIIe siècle au moins. Car, si l'on peut dire que, sous Henry IV, il n'y a pas encore à proprement parler en France d'armée permanente et organisée, si même après Richelieu les institutions militaires restent quelque peu flottantes et incertaines [2], il n'est pas permis de méconnaître l'importance capitale des réformes de Louvois. Or quel est le trait qui, à notre point de vue, apparaît dans ces réformes comme le plus significatif ? C'est précisément l'obligation imposée à la noblesse de considérer le service militaire non plus comme un devoir passager, comme une assistance momentanée accordée au roi, mais bien comme un « office » régulier, soumettant qui en est investi à une discipline rigoureuse, exigeant de qui l'exerce le sacrifice complet de son indépendance. « Entrer au service du roi, c'est contracter un engagement sans limites, aliéner sa liberté pour un temps indéfini, sans autre chance de la recouvrer un jour que celle des infirmités ou des blessures graves [3]. » Le gentilhomme, qui veut être officier dans les armées du roi, est tenu d'abord de se préparer au commandement par la pratique de l'obéissance : ou bien donc il doit accepter de porter le mousquet comme simple soldat dans quelque régiment, ou bien réussir à entrer comme cadet dans les quatre compagnies des gardes du corps, dans les deux compagnies des mousquetaires, ou dans la compagnie colonelle du régiment

1. Voir plus haut, p. 32-33.
2. Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, t. III, p. 5.
3. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, 1864, in-8°, t. I, p. 212.

Digitized by Google

du roi, et ce n'est qu'après deux ans de ce noviciat qu'il peut obtenir un grade ou acheter une compagnie[1]. Et, une fois qu'il est devenu officier, tout n'est pas dit. Il ne fait que prendre place en une hiérarchie rigide, dans laquelle il ne s'élèvera de grade en grade que suivant l'ordre du tableau, « l'avancement de personne, sans exception que de cas fort singuliers et fort rares, n'étant réglé que par le rang d'ancienneté[2] ». A son gré d'ailleurs le roi désigne à ses officiers postes et garnisons ; il en est qu'il oublie pendant des années dans telle colonie lointaine et qui y vieillissent sans oser demander leur rappel de peur d'encourir le mécontentement du maître. Il en est d'autres qui attendent vainement du bon vouloir du souverain, des ministres, des commis l'occasion de se signaler. En un mot, la noble profession des armes est devenue un métier, une carrière pour laquelle il faut tout abandonner famille et pays, à laquelle il faut se consacrer tout entier sans arrière-pensée.

Saint-Simon prétend que les réformes de Louvois eurent pour conséquence, — et c'était bien là, selon lui, la « pernicieuse intention » du ministre, — d'humilier et d'abaisser la noblesse, « de rendre peuple toute seigneurie et toutes conditions[3] ». Je ne m'arrête pas à examiner le bien fondé de ces reproches. Il me suffit de constater qu'en fait de résultats, ces réformes en eurent un au moins que l'on doit commencer à apercevoir plus clairement : celui auquel je faisais allusion tout à l'heure en disant l'influence qu'a eue sur le déracinement de la noblesse le nouveau régime militaire imposé au pays.

1. *Ibid.*, p. 213.
2. Saint-Simon, *Écrits inédits*, publiés par Faugère, 1880, in-8°, t. I. *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 236.
3. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 234.

Digitized by Google

Une page des si curieux *Mémoires* du marquis de Franclieu, que plus d'une fois j'aurai à citer au cours de cette étude, va me permettre du reste de préciser un peu les choses. Redevenu, ou devenu plutôt gentilhomme campagnard, après la carrière si mouvementée qu'il nous retrace, et reportant alors, comme tant d'autres, sur ses enfants, ses ambitions déçues, Franclieu avait, comme tant d'autres, sacrifié à l'esprit du jour en achetant à son fils aîné un grade dans l'armée. Or peu de temps après le départ de celui-ci, comme le marquis s'entretenait avec l'un de ses voisins, la conversation vint à tomber sur l'avenir du jeune homme. « Mon voisin, dit Franclieu, m'avoua qu'il étoit surpris que j'eusse fait prendre le parti des armes à mon fils aîné, qu'il le passeroit pour le cadet, mais que l'aîné, ayant de quoi vivre, il étoit inutile qu'il courût les hasards de la guerre pour chercher la fortune. Je lui citai le Roi, qui alloit aux coups, Mgr le duc de Chartres, fils unique du premier et du plus grand prince du monde, et qui étoit assez riche pour n'avoir pas besoin de s'exposer ; je lui rappelai la valeur de notre grand Conty, qui alloit au plus grand feu comme un simple grenadier, et de tous nos princes du sang ; je passai ensuite aux fils aînés de nos maréchaux de France, de nos ducs et des plus riches maisons de notre noblesse. « Je sais tout cela, me dit-il ; « quant à nos princes du sang, ils sont guidés par l'hon- « neur et par la gloire ; et pour les autres, les ordres, les « gouvernements de provinces, les grades prématurés « sont pour eux de promptes récompenses ; mais nous, « gentillâtres de province, nous n'avons rien à espérer « pour nos enfants. » — « Pourquoi non, lui dis-je, n'est- « ce pas ainsi que les premiers ont commencé et ne pou- « vons-nous pas espérer de parvenir aux grades et aux « honneurs comme les autres ? N'étois-je pas moi-même « dans ces heureux commencements ? Des incidents

Digitized by Google

« m'ont retardé, mon fils sera peut-être plus heureux ;
« enfin, dans le nombre de ceux qui courent après la for-
« tune, les uns demeurent en chemin, les autres démé-
« ritent, et quelques-uns parviennent ; il faut espérer
« qu'on sera du nombre de ceux-ci. » Au surplus, ajouta le marquis, « mon fils aîné ne fait que ce qu'il doit faire : si la véritable noblesse vient des armes, c'est par les armes qu'elle doit se soutenir, nous devons pour cela sacrifier nos biens comme nos vies [1] ».

Le grand mot est lâché : la véritable noblesse vient des armes, c'est par les armes qu'elle doit se soutenir. Faire la guerre est à la fois pour l'aristocratie un devoir que lui impose son passé et une condition essentielle de son existence et de sa durée. Ajoutez que les goûts de cette aristocratie sont restés conformes aux goûts des ancêtres et que, comme eux, elle demeure passionnément éprise du métier des armes. Toutes choses qui, rapprochées de ce que j'ai dit plus haut des transformations survenues dans les institutions militaires, suffisent à nous expliquer comment ces transformations ont pu accélérer le mouvement d'émigration de la noblesse hors de ses provinces. Voici en effet que cette noblesse, à qui l'organisation militaire de l'âge précédent avait permis de rester fidèle à ses traditions guerrières, tout en conservant un autre caractère distinctif de ses origines : son caractère rural et territorial, est maintenant placée dans cette alternative dont je viens d'exposer les deux termes : ou de demeurer attachée au sol et de renoncer au métier des armes, qui désormais ne souffre aucun partage, ou d'abandonner ses terres, si elle ne veut point faillir à son passé de gloire militaire. Et comme, entre un avantage privé et immédiat et le souci général et plus haut

1. *Mémoires du marquis de Franclieu* (1680-1745), publiés par L. de Germon, 1896, in-8°. (*Archives historiques de la Gascogne*, IIe série, t. I); p. 242-243.

Digitized by Google

de conserver et de sauvegarder ce qui doit demeurer l'apanage de la caste, la grande majorité des gentilshommes n'hésite pas et se rallie au second parti, comprenant qu'en agir autrement serait un véritable suicide, on voit maintenant clairement à quoi aboutissent ce que Boulainvilliers appelle « les changements dans la manière de faire la guerre [1] ». Contraints de quitter leurs champs pour aller s'enrégimenter dans les armées du roi, acceptant d'ailleurs d'un cœur léger une servitude qui parfois se prolongera pendant vingt-cinq ou trente années, les voilà, ces gentilshommes, qui s'éloignent en foule du domaine paternel, perdent peu à peu de vue le pays natal et n'y reviennent dans tous les cas qu'après avoir rempli ce qu'ils estiment être avant tout leur devoir et leur mission, « avoir servi ». Avons-nous d'ailleurs le droit de les blâmer de ces sentiments comme nous les avons blâmés de tant d'autres ? Je ne le crois pas. Car, à considérer ce que deviennent ceux qui prétendent se soustraire aux nouvelles obligations que leur impose le présent, on est bientôt convaincu qu'en se résignant à sacrifier leur indépendance à la haute idée qu'ils se font de leur rôle militaire, la majorité de ces gentilshommes choisit entre deux maux le moindre. Que deviennent-ils, en effet, ces irréductibles qui s'obstinent à rester confinés au fond de leur province ? De ceux-là, les uns trouvent un dérivatif dans la chasse, cette image de la guerre, mais finissent par abuser singulièrement d'un passe-temps que ne relève aucun noble et grand sentiment ; — les autres, qui veulent, bon gré mal gré, continuer sur place la vie batailleuse où se plaisaient leurs ancêtres, sont désormais regardés comme de simples malfaiteurs et traités comme tels : en 1668, les Grands-Jours d'Auvergne

1. Comte de Boulainvilliers, *Essais sur la noblesse de France*, p. 253 et suiv.

Digitized by Google

condamnent à mort le marquis d'Espinchal, le comte d'Apchier, le comte de Montboissier-Canillac[1], pour des crimes qui, au XIIe siècle, leur eussent peut-être valu le renom de dangereux adversaires politiques ou de fidèles soutiens de la royauté, et au milieu du XVIIIe siècle le comte de Pleumartin, assiégé dans son château par la maréchaussée du roi, sut ce qu'il en coûtait de vouloir jouer sous Louis XV les barons féodaux du moyen âge; — d'autres enfin, chose plus grave encore peut-être, perdent tout esprit militaire jusqu'à devenir incapables de prêter, même comme troupe de seconde ligne, un utile concours au souverain, quand il plaît à celui-ci de convoquer l'arrière-ban de ses gentilshommes. On s'en aperçoit en 1674, alors que tous les généraux se plaignent de cette « noblesse de l'arrière-ban, gueuse, incommodée, difficultueuse, bonne à piller, non à combattre[2] ». Chez celle-là la valeur des ancêtres est bien morte, et cela se produit, malheureuse coïncidence, au moment précisément où le peuple devient enfin officiellement soldat.

En effet, le temps est passé où la noblesse pouvait prétendre composer à elle seule l'armée nationale. « Les guerres civiles ont appris le métier des armes aux paysans qui jadis étaient désarmés et poltrons et ne s'occupaient que de leurs champs ou de quelque part mécanique[3] », et en 1588 déjà on voit la noblesse se plaindre de ce que « l'on remplit les compagnies d'ordonnance de fermiers et de gens de petite qualité[4] ». Avec Richelieu apparaît le système des milices recru-

1. *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne en* 1665. Éd. Chéruel, 1856, in-8°.
2. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, p. 97-99.
3. Relation de l'ambassadeur vénitien Suriano, en 1562. (Dans Alberi, *Relazioni Venete*, 1re série, t. IV, p. 118.)
4. Extrait du cahier des remontrances faites par la noblesse de Beauvaisis aux états généraux de Blois, en 1588. (Chérin, *De la noblesse...*, p. 167.)

Digitized by Google

tées par les paroisses et payées par elles[1]. Louvois organise en 1688 le recrutement direct par l'État. En 1726, enfin, est posé le principe de la conscription de tous les hommes valides de seize à quarante ans[2]. L'effet moral de ces innovations est considérable. Désormais dans le village le seigneur n'est plus le seul homme portant les armes, n'est plus le seul dont dépendent la protection et la défense du pays. Ceux qui s'en vont maintenant comme lui au service du roi se demandent dès lors pourquoi, à quel titre, il conserve des droits, des privilèges, des immunités, qui s'expliquaient, lorsqu'à lui seul incombaient les charges militaires, mais qui ne constituent plus qu'une choquante inégalité à présent que tout le monde est soldat[3]. Par là disparaît dans les campagnes le prestige de la noblesse, par là s'affaiblit son influence, par là en un mot se manifeste déjà ce qui va nous apparaître comme la cause dernière du déracinement de la noblesse.

Diminution de prestige, affaiblissement d'influence, cela vaut la peine en effet que nous nous y arrêtions. Car, si nous avons vu jusqu'ici les raisons qui peuvent de la province attirer à la cour et à l'armée tant de gentilshommes, nous avons à étudier maintenant les motifs, qui peuvent les éloigner de cette province. Or, parmi ces motifs je n'en vois pas de plus fort que la perte de l'autorité et du crédit dont l'aristocratie locale avait pendant si longtemps joui chez elle et dont peu à peu la dépouillent, depuis la fin du XVIIe siècle, les perpétuelles entreprises du pouvoir central.

« Ce n'est pas impunément en effet qu'on retranche à un arbre ses racines. Instituée pour gouverner, une aris-

1. Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, t. III, p. 28.
2. Gebelin, *Histoire des milices provinciales* (1688-1789), 1882, in-8°, p. 34, 73.
3. Une chose significative, c'est que l'édit de mars 1600 supprime en principe, la noblesse acquise par les armes. (Isambert, t. XV, p. 226.)

Digitized by Google

tocratie se détache du sol lorsqu'elle ne gouverne plus, et l'aristocratie française a cessé de gouverner depuis que, par un empiétement croissant et continu, presque toute la justice, toute l'administration, toute la police, chaque détail du gouvernement local ou général, toute initiative, collaboration ou contrôle en matière d'impôts, d'élections, de routes, de travaux et de charités a passé dans les mains de l'intendant et du subdélégué sous la direction suprême du contrôleur général et du Conseil du roi... Désœuvré, amoindri, que ferait désormais le noble sur son domaine où il ne règne plus et où il s'ennuie. Il vient à la ville, à la cour surtout[1]. »

Telles sont, mieux exposées que je ne saurais faire, les dernières conséquences, au point de vue qui nous occupe, du triomphe de la monarchie absolue. Ces conséquences les contemporains eux-mêmes ont pu les distinguer. Écoutez Saint-Simon : « Les intendants, encore rares et peu puissants, nous dit-il, ont été peu en usage avant ce règne. Le roi et plus encore ses ministres de la même espèce que les intendants peu à peu les multiplièrent, fixèrent leurs généralités, augmentèrent leur pouvoir. Ils s'en servirent peu à peu à balancer, puis à obscurcir, enfin à anéantir celui des gouverneurs de provinces, des commandants en chef, et des lieutenants généraux des provinces; à plus forte raison celui que les seigneurs considérables par leur naissance et leurs dignités avoient dans leurs terres et s'étoient acquis dans leurs pays. Ils bridèrent celui des évêques à l'égard du temporel de leurs diocèses, ils contrecarrèrent les parlements, ils se soumirent les communautés des villes. L'autorité pécuniaire s'étend bien loin; les discussions qui naissent de toutes les sortes d'impositions et de droits, le pouvoir de taxer

1. Taine, *les Origines de la France contemporaine : l'ancien régime*, p. 56-57.

Digitized by Google

d'office, les moyens continuels de protéger et de mortifier grands et petits, de soulever et de maintenir ceux-ci contre les autres dépeuplèrent peu à peu les provinces de ce qu'il y avoit de gens les plus considérables, qui ne purent souffrir ce nouveau genre de persécution, ni s'accoustumer à courtiser les intendants pour éviter les affronts et les insultes par leur protection. La répartition des tailles et des autres impôts entièrement en leur main les rendit maîtres de l'oppression ou du soulagement des paroisses et des particuliers· quelque affaire, quelque prétention, quelque contestation qui s'élèvent entre particuliers, seigneurs ou autres, nobles ou roturiers, qui n'étant point portées aux cours de justice l'étoient à la cour, aux secrétaires d'État ou aux finances, se renvoyèrent toutes aux intendants pour en avoir leur avis qui toujours étoit suivi à moins d'un miracle fort rare. Ils attirèrent ainsi à eux une autorité sur toutes sortes de matières qui n'en laissa plus aux seigneurs, ny à aucuns particuliers, dont tous ceux qui le purent désertèrent leurs terres et leur pays pour venir peupler Paris, la cour, y voir de loin leur inconsidération et leur chutte et tâcher de s'y faire du crédit et des protections qui les fissent ménager par les intendants[1]. »

Rien n'est à reprendre en cette page de Saint-Simon, où chaque mot porte, où chaque détail s'enlève avec le plus frappant relief. L'on y voit bien surtout comment au XVIIe et au XVIIIe siècle la centralisation administrative a, en quelque sorte, chassé la noblesse des provinces en lui enlevant progressivement l'influence matérielle et morale qu'elle y avait possédée jusqu'alors.

En lui enlevant, en premier lieu, son influence ma-

1. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 285-286.

Digitized by Google

térielle. Pour commencer, en effet, les charges locales, qu'autrefois le pouvoir confiait volontiers aux gentilshommes du pays, leur sont peu à peu retirées. Ils ne sont point des instruments assez dociles. On leur préfère des gens sans naissance, plus souples, moins exigeants. La vénalité des offices, qui chaque jour s'est développée, a eu d'ailleurs pour le gouvernement un double avantage : celui de l'enrichir d'abord, mais aussi, étant donné l'appauvrissement toujours croissant de la noblesse, celui d'éloigner celle-ci des fonctions dont le gouvernement répugne désormais à l'investir. Aux états généraux de 1614, l'aristocratie proteste bien contre la « vénalité qui, s'estant glissée dans les charges, oste le courage à tout le monde de bien faire », contre les survivances qui rendent ces charges héréditaires et « enlèvent à un chacun le moyen d'y pouvoir jamais parvenir » ; elle demande bien avec instance que, « dans tout corps de justice ou des finances, le tiers des juges ou officiers soient gentilshommes », que tous les prévôts des maréchaux, les baillis et sénéchaux soient d'extraction noble, que les maîtrises des eaux et forêts ne soient données qu'à des gentilshommes, ainsi qu'une partie des offices de trésoriers de France[1]. Mais le pouvoir ne s'arrête guère à ces doléances, et, s'il cède sur certains points, s'il consent à réserver quelques fonctions aux seuls gentilshommes, pareilles concessions n'ont guère de portée, puisqu'à ces fonctions n'est plus attachée aucune autorité et que toute l'influence administrative, à cette date de 1614, est à la veille de revenir à des agents nouveaux librement choisis et sans aucune considération de rang ni de naissance : aux intendants et à leurs subdélégués.

1. Extrait du cahier des remontrances de la noblesse aux états généraux de 1614. (Chérin, *op. cit.*, p. 193-230, *passim.*)

Digitized by Google

De la collaboration des seigneurs locaux avec ces agents il n'est plus bientôt question. Ceux-ci attirent à eux sans exception et sans partage toutes les affaires. En matière d'impôt d'abord, c'est sous leur contrôle exclusif que sont établies et levées les taxes nouvellement créées telles que la capitation et les vingtièmes. Mais, en ce qui touche le recouvrement de la taille elle-même, tout droit est enlevé au seigneur, qui pourtant, nous l'avons vu, surveillait autrefois dans une très large mesure l'assiette et la levée de cette contribution. Des arrêts de 1707 et de 1715 autorisent les intendants à faire confectionner les rôles par des personnes qu'ils désignent (commissaires des tailles). Les anciens collecteurs-asséeurs, qui, auparavant, remplissaient cette charge, en s'éclairant des avis du seigneur de la paroisse, en sont réduits, en ce qui concerne l'établissement des rôles, aux fonctions de nos répartiteurs actuels. Il leur est d'ailleurs formellement interdit de se réunir, pour délibérer, chez le seigneur, comme ils avaient coutume de le faire ; et, s'ils continuent à opérer les recouvrements, c'est sous l'autorité exclusive de l'intendant qui les guide et les dirige, accorde sous sa responsabilité les sursis et les décharges[1]. C'est de même l'intendant qui concentre entre ses mains toutes les attributions de police ; lui, seul, qui se charge de maintenir l'ordre public dans les provinces, et « jamais plus il n'arrive, comme autrefois, que les gouvernés soient appelés à aider le gouvernement dans cette partie de sa tâche[2] ». Le défenseur de l'ordre dans le village n'est plus le seigneur, mais le cavalier de la maréchaussée, et la maréchaussée, répandue sur toute la surface du royaume en petites brigades, est

1. D'Arbois de Jubainville, *l'Administration des intendants d'après les archives de l'Aube*, 1880, in-8°, p. 25-30.
2. Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, 1866, in 8°, p. 58.

Digitized by Google

placée partout sous la direction de l'intendant. Il ferait beau voir désormais qu'un simple particulier s'avisât d'empiéter sur la charge de celui qui seul a mission de faire poursuivre les criminels, de faire arrêter les vagabonds, de veiller à la sûreté générale. On peut dire également qu'en dehors des pays d'état tous les travaux publics sont décidés et conduits par les seuls agents du pouvoir central. « Il existe bien encore des autorités locales et indépendantes qui, comme le seigneur, les bureaux de finances, les grands voyers, pourraient concourir à cette partie de l'administration publique. Presque partout ces vieux pouvoirs agissent peu ou n'agissent plus du tout[1]. » Dans l'ancienne société féodale enfin, si le seigneur possédait de grands droits, il avait aussi de grandes charges. C'était à lui à secourir les indigents dans l'intérieur de ses domaines. Mais, comme on a ôté au seigneur ses anciens pouvoirs, il s'est soustrait à ses anciennes obligations, et le gouvernement central a entrepris hardiment de pourvoir seul aux besoins des pauvres des campagnes[2].

Après avoir ainsi écarté de toute participation aux affaires les gentilshommes des provinces, il restait au gouvernement à ruiner l'influence que pouvait leur donner l'autorité dont ils avaient joui pendant si longtemps sur les communautés de villages, l'autorité aussi qu'ils devaient à leur titre de justiciers. Le gouvernement n'y manqua pas.

Passant du XVIe siècle au XVIIe et au XVIIIe, nous trouvons d'abord le pouvoir seigneurial singulièrement affaibli et désarmé vis-à-vis des communautés. L'auto-

1. *Ibid.*, p. 57-58.
2. *Ibid.*, p. 60. — Le jurisconsulte P.-G. Guyot nous donne le point d'arrivée de ces empiétements systématiques des intendants, dans son *Traité des droits, fonctions, franchises, prérogatives et priviléges annexés en France à chaque dignité, à chaque office et à chaque État.* Paris, 1786-1788, 4 vol. in-4°; t. II.

Digitized by Google

risation spéciale du seigneur ou de son représentant, le juge local, qui, encore au XVIe siècle, est généralement nécessaire aux habitants pour s'assembler, paraît à l'âge suivant ne plus constituer qu'une exception. Dans quelques provinces, en Champagne notamment, ce droit est formellement retiré aux seigneurs par l'administration royale[1]. A dater du commencement du XVIIIe siècle, c'est toujours de même au syndic de la paroisse qu'appartient la prérogative de présider l'assemblée, et non plus à l'officier du seigneur. Ce syndic, à la nomination duquel le seigneur devait autrefois donner son assentiment, est d'ailleurs maintenant choisi librement par les habitants. Louis XIII défend aux gentilshommes « de troubler et empescher les paroissiens à la nomination de leurs syndics[2] ». En 1702, la royauté prétend même créer des offices municipaux vénaux dans les communautés rurales comme dans les villes[3]. Enfin et surtout, si, jusqu'à la seconde moitié du XVIIe siècle, le pouvoir central n'intervient guère dans l'administration de la communauté que pour assurer le recouvrement des impôts, il n'en est plus de même postérieurement à cette date. La tutelle administrative, proclamée par une déclaration du 7 juin 1659, qui déclare les communautés mineures, est ensuite organisée par de nombreux édits[4]. Cette tutelle est exercée aux dépens des seigneurs locaux par l'intendant qui, désormais, voit tout, règle tout dans le moindre village. « On est venu, disent les remontrances de la Cour des Aides du 6 mai 1775, on est venu jusqu'à déclarer nulles les délibérations des habitants d'un village, quand elles ne sont pas autorisées par l'intendant, en sorte que, si cette communauté a

1. Henry Babeau, *les Assemblées de communautés*, p. 35.
2. *Ibid.*, p. 150.
3. *Ibid.*, p. 151.
4. *Ibid.*, p. 207.

Digitized by Google

une dépense à faire, quelque légère qu'elle soit, il faut prendre l'attache du subdélégué de l'intendant, par conséquent suivre le plan qu'il a adopté, employer les ouvriers qu'il favorise, les payer suivant son arbitrage, et, si la communauté a un procès à soutenir, il faut qu'elle se fasse autoriser par l'intendant, il faut que la cause de la communauté soit plaidée à ce premier tribunal, avant d'être portée à la justice ; et, si l'avis de l'intendant est contraire aux habitants, ou si leur adversaire a du crédit à l'intendance, la communauté est déchue de la faculté de défendre ses droits. Voilà, Sire, par quels moyens on a travaillé à étouffer en France tout esprit municipal, à éteindre, si on le pouvoit, jusqu'aux sentiments du citoyen : on a, pour ainsi dire, interdit la nation entière et on lui a donné des tuteurs[1]. »

De toutes ces plaintes, la plus significative est bien celle assurément qui nous révèle la prétention des intendants d'intervenir dans les procès des communautés portés librement et directement autrefois devant les tribunaux civils. Leurs visées sont souvent même plus ambitieuses et, dans bien des cas, ils en arrivent à se substituer complètement à l'autorité judiciaire. Primitivement, lorsqu'un conflit survenait entre la communauté et son seigneur, la communauté et son syndic, la paroisse et son curé, l'affaire était portée devant le juge seigneurial en premier, les parlements en dernier ressort. Désormais, l'objectif des intendants est de faire arbitres de tels différends, leurs subdélégués en première instance, eux en seconde, le Conseil d'État en dernier appel. Par là ils se trouvent encore gravement entamer les prérogatives des seigneurs locaux, en dépouillant leurs

1. Comte de Luçay, *les Secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XIV*, 1881, in 8°, p. 562, note 1.

Digitized by Google

juges d'une des fonctions qui leur valait le plus d'autorité[1].

Ce n'est pas, du reste, sur ce point seulement, que sont atteintes les juridictions seigneuriales. Sans doute, il serait injuste de rendre entièrement responsable de leur décadence l'absolutisme monarchique. Les désordres que les gentilshommes laissent s'y introduire; les économies que leurs nécessités d'argent les contraignent de réaliser sur l'administration de la justice, — à ce point que beaucoup vont jusqu'à s'assurer de la solvabilité d'un coupable, et s'il pourra payer frais et amendes, avant de le poursuivre; — les abus résultant de l'ignorance et de la rapacité des baillis et des procureurs contribuent pour beaucoup assurément à l'abaissement continuel des justices particulières aux XVIIe et XVIIIe siècles[2]. Mais il faut bien aussi faire entrer ici en ligne de compte les incessants empiétements du pouvoir. La vieille théorie des cas royaux prend chaque jour d'abord plus d'extension : aux juges du roi appartiennent désormais toutes les causes « où le seigneur a intérêt avec ses tenanciers »; d'autre part, en dépit des protestations de la noblesse, l'ordonnance de 1629 confirme et sanctionne tacitement l'ancienne jurisprudence de la prévention; enfin l'importance des litiges soumis aux justices seigneuriales est de plus en plus systématiquement réduite : dans beaucoup de provinces, sous Louis XIII, elles ne peuvent plus connaître que des contestations dont l'objet n'excède pas 60 sous[3].

Est-il besoin de le dire, à mesure qu'échappe ainsi aux seigneurs de village l'autorité administrative et judiciaire qu'ils avaient jusqu'alors exercée, leur

1. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 125; et Babeau, *op. cit.*, p. 204-205.
2. Combier, *les Justices seigneuriales du bailliage de Vermandois sous l'ancien régime*. Paris, 1897, in-8°.
3. Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, t. IV, p. 13-17.

Digitized by Google

influence morale se trouve plus profondement ruinée. Le jour où le paysan sent que son seigneur n'est plus dans la paroisse le représentant du roi, mais qu'au contraire le pouvoir le tient en défiance, sa crainte, son respect diminuent vite. S'il a quelque chose à demander, il sait pouvoir l'obtenir sans l'appui de son ancien maître; s'il a une réclamation à faire, ce n'est point à ce dernier qu'il s'adressera, mais au subdélégué, à l'intendant. Bien mieux, il affectera vis-à-vis de son seigneur une indépendance qui ira souvent jusqu'à l'insolence, car ce seigneur n'est plus pour lui comme pour tout le monde que « le premier habitant de la paroisse », et « sa condition est différente de celle des autres, non son pouvoir[1] ».

« On sait, dit le marquis de Mirabeau à la fin du XVIIIe siècle, on sait que toute la noblesse de France, attirée à la capitale par l'ambition, le goût du plaisir et la facilité de réaliser ses revenus en argent, depuis que les métaux sont devenus plus communs, chassée des provinces par l'exemple de ses voisins, par la chute de toute considération dans son canton et par le dégoût d'obéir à certains préposés de l'autorité, s'est transplantée, autant qu'elle a pu, dans la capitale, et qu'il n'est demeuré dans l'éloignement que ceux qu'un reste d'habitude ou de pauvreté y a retenus[2] ». Effectivement, soit du fait des circonstances historiques, et de la crise économique que traverse le pays et dont elle subit le contre-coup ; soit du fait des besoins, des goûts, des désirs nouveaux qui la travaillent ; soit du fait des

1. A. de Tocqueville, *op. cit.*, p. 40. — Il est piquant de voir après cela les auteurs officiels disserter gravement, comme E. La Poix de Fréminville dans son *Traité général des biens et affaires des communautés d'habitans* (1760, in-4°) sur *les devoirs des seigneurs dans leurs terres vis-à-vis de l'Église, comme justiciers, comme bienfaiteurs.* (La Poix de Fréminville, *op. cit.*, p. 575-697.)

2. Mirabeau, *l'Ami des hommes*, p. 1! *l.*

Digitized by Google

changements qui s'opèrent dans l'ordre politique et qui la dépouillent de l'influence et du prestige qu'elle avait jusqu'alors conservés dans les provinces, la noblesse de France, à dater du XVIIe siècle, s'éloigne chaque jour davantage de ses origines et chaque jour davantage perd ce caractère terrien et rural qui avait été précédemment sa marque distinctive. Si une, autrefois, elle va se divisant de plus en plus profondément en deux classes, dont la première grossit sans cesse aux dépens de la seconde : d'une part, la noblesse de cour, d'armée, de fonctions, qui se rue à l'assaut des charges, des honneurs, des grades, dont le pouvoir royal est toujours à son gré trop avare pour elle ; d'autre part, la noblesse campagnarde qui végète tristement et obscurément dans les provinces. Et la conclusion quelle est-elle ? c'est que, si, en étudiant la noblesse rurale du XVIe siècle, je pouvais dire vraiment que j'étudiais la grande majorité, la presque totalité de la noblesse française, en étudiant la noblesse rurale des XVIIe et XVIIIe siècles, je ne vais plus étudier désormais qu'une partie de la noblesse : le groupe de ces gentilshommes que presque toujours la seule nécessité contraint de demeurer à la campagne, de ces gentilshommes que l'on qualifie de gentilshommes campagnards et à qui l'on inflige, qui portent eux-mêmes cette appellation comme un opprobre.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES GENTILSHOMMES CAMPAGNARDS DANS LA LITTÉRATURE DU XVIIe ET DU XVIIIe SIÈCLE

La scission de la noblesse en deux classes : noblesse de cour et noblesse campagnarde, est aggravée par les attaques que le théâtre et la satire prodiguent à cette dernière. — I. Gentilshommes et gentilhommières de comédie. — II. Les gentilshommes campagnards chez eux : réceptions et festins ridicules. — III. Les gentilshommes campagnards à la ville et à la cour. —IV. Les prétentions nobiliaires des gentilshommes campagnards ; les gentilshommes de l'arrière-ban.

Opprobre, le mot n'est pas trop fort pour marquer le caractère particulier, le caractère moral, que prit bientôt le divorce qui s'opérait au sein de l'aristocratie. Si, en effet, les causes de ce que j'ai appelé le « déracinement » de la noblesse avaient été, comme on l'a vu, des causes d'un ordre très général : causes historiques, économiques, politiques, la scission à laquelle aboutit ce déracinement devait être aggravée de bonne heure par des motifs de nature plus spéciale ; je veux parler du désaccord, de la méfiance, de la haine même, qui ne pouvaient manquer de naître entre les deux noblesses que les événements avaient créées et qui amenèrent bientôt l'une d'elles, — la noblesse de cour, — à considérer l'autre, — la noblesse de province, — comme une classe inférieure et méprisable. A vivre de vies aussi différentes qu'en arrivèrent à l'être la vie des provinciaux et la vie nouvelle des courtisans, il était naturel que le fossé se creusât chaque jour plus profond

Digitized by Google

entre eux, et c'est bien, en réalité, ce qui se produisit très vite. On se rappelle les amères railleries que les défenseurs des vieilles mœurs avaient prodiguées aux courtisans, alors qu'ils pouvaient se flatter encore d'éloigner par là les gentilshommes de France de la voie où ils étaient près de s'engager. Au temps où nous sommes arrivés, les rôles se trouvent intervertis. Les courtisans triomphent et prennent leur revanche des sarcasmes qu'on leur avait naguère si généreusement distribués, longue revanche puisque, pendant près de deux siècles, ils ne vont cesser d'accabler de moqueries, de couvrir de brocards, de poursuivre de traits acérés ou de plaisanteries faciles ces gentilshommes qui ont le mauvais goût de s'attarder encore dans les provinces, d'y mener loin du roi, loin de Paris, loin du beau monde une existence qui n'est plus décidément celle des « honnêtes gens ».

C'est en effet à dater des premières années du XVIIe siècle que le gentilhomme de province, le gentilhomme campagnard commence à servir de cible à la malignité des poètes satiriques, à la verve des auteurs comiques, aux ironiques observations des romanciers, qui, aux applaudissements de la cour et de la ville, lui prêtent dès lors sans compter tous les ridicules, l'enrichissent de tous les travers, en font le héros des plus burlesques mésaventures. Et ainsi se forme le type classique du noble de campagne, type grotesque, — et conventionnel, nous le verrons, — mais qu'il est d'autant plus curieux d'étudier que c'est d'après lui bien souvent que l'on juge aujourd'hui encore la noblesse campagnarde et que, d'autre part, cette étude nous éclairera sur l'un des faits qui ont le plus contribué à rendre définitive et à consommer la séparation entre les membres de cette famille si unie qu'avait été autrefois la noblesse de France.

Digitized by Google

I

Le plus ancien document, — d'ordre littéraire au moins, — que je connaisse, où se manifeste cette hostilité entre gentilshommes de province et courtisans date de 1612. Je le trouve dans le *Recueil des plus excellents ballets dansés devant la cour* pendant cette année[1]. La pièce qui nous intéresse particulièrement porte ce titre : *Pour le ballet des gentilshommes champestres habillez à l'antique*. Assez lestes de forme, les cinq strophes dont elle se compose servaient vraisemblablement de récitatif, ou, comme l'on disait alors, de *récit*, à quelque entrée de pantomime, dont le piquant devait consister surtout dans l'accoutrement ridicule des acteurs costumés à la mode de l'autre siècle. « Bien que la poussière et la crasse », chantaient les joyeux compères de cette bouffonnerie,

Bien que la poussière et la crasse,
Qui paroissent sur nostre face,
Nous facent juger païsans,
Néanmoins tous tant que nous sommes,
Estans dans le cœur gentilshommes,
Ne cédons point aux courtisans.

Nous n'avons pas tant de dorures,
De clinquant et de chamarures,
D'autant que nous les méprisons ;
On voit, par ces habits champestres,
Que nous ont laissés nos ancestres,
L'antiquité de nos maisons.

1. Bibliothèque nationale, fonds français, 25.515, fol. 25.

Digitized by Google

Que si nos grègues dépecées
Et nos moustaches abaissées
Nous font porter un peu plus bas,
Nous monstrons bien, quand il faut joindre,
Nostre courage n'estre moindre
A toutes sortes de combats.

Pour picquer, pour rompre une lance,
Pour les joustes ou pour la danse,
Nous nous trouvons en tous endroits
Et demeurons en telle estime,
Que nous faisons perdre l'escrime
Aux plus braves et aux plus adroits.

Dames, nos lances enrouillées
Dans un sang généreux mouillées
Font plutost vivre que mourir;
Voire à quiconque les essaie
Font une si plaisante plaie
Qu'on n'en voudroit jamais guérir!

Tout cela n'est pas bien méchant, il faut en convenir et, quelque agréablement tourné que soit ce « divertissement », je ne m'y arrêterais pas davantage si — encore une fois — je n'y constatais déjà cet esprit de dénigrement qui se fera chaque jour plus systématique, plus acerbe et plus âpre. La satire est ici légère et superficielle. Ses traits seront ailleurs autrement aiguisés. Bientôt, en effet, on en va venir non pas seulement à railler l'extérieur un peu rustique de nos malheureux campagnards, mais à diriger contre eux des attaques plus cruelles et plus blessantes. Besogneux, vantards, glorieux, entêtés de leurs droits, ignorants, ivrognes, grossiers, tels sont pêle-mêle les vices et les travers dont très libéralement on les gratifie d'ordinaire.

Pauvreté n'est pas crime, dit le proverbe. On ne le

Digitized by Google

croirait guère vraiment à voir d'abord le mépris que vaut aux seigneurs de village la médiocrité de leur fortune. Qu'est ce « logis découvert, flanqué d'une petite tour ruinée, d'une grange en mauvais ordre », avec « ses jardinages clos de haies », « ses palissades de fruitiers au lieu d'espaliers de buis », « ses carreaux de choux, sa cour pleine de fosses à fumier et où paraissent quelques poulets d'Inde, des lévriers maigres et des bassets [1] »? C'est la « case champestre » d'un bon gentilhomme de campagne. L'argent manque non pas même pour accommoder cette demeure aux exigences nouvelles de la mode, mais pour y faire seulement les plus urgentes réparations. Aussi quel aspect ridicule et misérable a cette porte charretière, ambitieusement qualifiée de poterne, sur laquelle

. . . . . On voit d'un loup gris
La tête et deux chauves-souris [2]

et qui

. . . . . au premier vent
Menace d'écraser le passant imprudent !
. . . . . .
Quel aspect, ce perron à demi démoli
De fumier et de boue tout couvert et rempli,

dont on ne peut gravir les degrés qu'au prix de mille efforts et au risque de « se rompre les jambes et le cou » ! Et voyez à quel palais mène cette voie périlleuse? Un palais ouvert à tous les vents, aux croi-

1. *Réception faite par un gentilhomme de campagne à une compagnie choisie à sa mode qui le vient visiter* (mascarade donnée au Palais-Royal en 1665, publiée, dans Fournel, *les Contemporains de Molière*, t. II, p. 565-572). — *La Chasse au vieil grognard de l'antiquité* (dans Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires* t. III, p. 59).

2. Charles Perrault, *Histoires et contes du temps passé*, Paris, 1697, in-12.

Digitized by Google

sées dégarnies, ou dont les carreaux sont remplacés

Par des papiers huilés ou des bouchons de paille [1].

Entrez en ce noble séjour. « La tapisserie de Bergame, legs de quelque trisaïeul, le vieux fauteuil à personnages fabriqué sous le roi Salomon, quelques assiettes de fayence et de porcelaine cassées, le vêtement de cérémonie à boutonnières de fils d'or ou d'argent, la vieille épée sans poignée placée sur la cheminée, à côté d'un grand boucanier », voilà ce qui forme « le mesnage brillant » d'un gentilhomme campagnard [2]. Ce gentilhomme lui-même, l'apercevez-vous ? C'est cet homme étrange qui passe : cheveux courts, « couleur de poil de vache », boucles d'or aux oreilles,

Un grand nez demi-rouge, un pourpoint de chamois,

ceint d'un ceinturon de cuir brodé de laine ou de soie grossière, coiffé d'un vieux feutre tout déformé, en guêtres et chaussures ferrées, portant sous le bras une grande rapière rouillée à poignée de corne ;

En un mot, un magot, habits, souliers et chausse,
Un pied-plat, un bourru gentilhomme de Beauce,

ou encore,

Un vray échantillon du pays d'Angoumois [3]

Le reste de la famille est d'ailleurs en parfaite har-

1. *Œuvres de Courval-Sonnet* publiées par Blanchemain, 1876, 3 vol. in-16. T. II : *les Exercices de ce temps : le Cousinage* (satire).
2. Cambry, *Voyage dans le Finistère*, 1793, in-8°, t. II, p. 183.
3. *Premières satires de Du Lorens* (1624) publiées par Blanchemain, 1881, in-16, liv. II, satire III, p. 113. — Restif de la Bretonne, *la Vie de mon père*, 1788, 2 vol. in-12, t. I, p. 146. — A. Monteil, *Histoire des Français des divers États* t. VII (XVIIe siècle), p. 19.

Digitized by Google

monie avec son chef. Voici « la compagne » du seigneur,

Chaste, prude, fort laide, au teint jaune et hâlé,
Et tirant quelque peu sur le cochon brûlé ;
Sa dure et sèche main, depuis son mariage,
N'a pu souffrir des gants le fâcheux esclavage ;
Mais cette noble main, nourrice de dindons,
A versé mille fois le lait clairaux cochons [1] ;

et voici, d'autre part, « Monsieur le fils » de l'illustre couple et « son unique espérance » :

C'est un aimable enfant, il garnit bien sa panse,
Et toujours dans la main il tient quelque morceau
De flan ou de pâté, de tarte ou de gâteau ;
Il a sur son jupon cent taches bien écrites,
Et son petit minois crasseux de pommes cuites [2].

Ce noble héritier « se mouche sur sa manche », faute de mouchoir, luxe que lui refuse la parcimonie familiale et est condamné à circuler en sabots « jusqu'à quinze ans », car ainsi l'exigent les principes paternels :

Le sabot rend le pied et plus droit et plus ferme.
Entre nous, mille fois je me suis étonné
Qu'à monsieur le Dauphin on n'en ait pas donné.
Mais les enfants des rois sont nourris comme d'autres,
Ils sont plus négligés bien souvent que les nôtres [3].
. . . . . .

Tout ce monde vit dans une crainte perpétuelle : la

1. Maucroix, *le Baron de la Vespière*, comédie en 1 acte (1670) (*Œuvres diverses de Maucroix*, publiées par Louis Paris, 2 vol., in-12, 1854 ; t. I, p. 151-169).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Digitized by Google

crainte du sergent. En effet les jours sont passés,

. . . . . où voyant un château
Le plus hardi sergent sentoit frémir sa peau.....
Un gentilhomme alors d'un air impérieux
Devant son créancier ne baissoit point les yeux...
Au lieu de payement parloit de ses combats,
Et traitoit mon bourgeois toujours du haut en bas.
Mais ce temps-là n'est plus; on a changé de mode...
On ne regarde plus aujourd'hui qui vous êtes.
Devez-vous ? Nul quartier, il faut payer ses dettes !
Quel désordre ! Peut-on croire ce que l'on voit ?
Contraindre un gentilhomme à payer ce qu'il doit !
Morbieu c'est un abus ! Quelle que soit la somme
Jamais on ne devroit poursuivre un gentilhomme
Cependant pour cinq sols, des faquins de sergens
Nous viennent assigner ainsi que d'autres gens.....
Pour moi je ne sais plus comme le Roy l'entend
Mais on traite bien mal la noblesse à présent.[1]

C'est que, pauvres comme Job, ces gens sont avec cela les plus avantageux du monde et ne laissent passer aucune occasion de tirer vanité de leur situation et de leur « fortune ». Écoutez celui-ci faire à sa belle « l'aveu et dénombrement » de ses biens, qui ne comprennent pas moins de

. . . . . trois châteaux avec trois métairies,
Huit cents arpens de terre et quatre bergeries,
Deux haras bien peuplés et quatre ou cinq moulins,
Trois granges en bon ordre et trois celliers tout pleins,
Plus de trente coureurs dedans mes écuries,
Des étangs à foison, des bois et des prairies
Quatre meutes de chiens, bassets, moyens et grands,
Epagneux, lévriers, mâtins et chiens courans,
Dix oyseaux excellens, une assez bonne table,
Quelque rente foncière et du bien raisonnable,
Parmy deux cents voisins d'honneur et de vertu [2].

1. *Ibid.*
2. Gillet de la Tessonnerie, *le Campagnard*, comédie (1657) publiée dans Fournel, *les Contemporains de Molière*, t. III, p. 110-166.

Digitized by Google

Et entendez cet autre chanter glorieusement que « sur son pallier de province, nul n'est plus heureux que lui » :

Sur mon pallier de province
Nul n'est plus heureux que moy;
Ma noblesse n'est pas mince,
Sur mon pallier de province,
J'y suis plus content qu'un prince
Et peut-estre autant qu'un roy,
Sur mon palier de province
Nul n'est plus heureux que moy[1]!

Aussi malheur à ceux qui prétendent empiéter le moins du monde sur les droits de ces petits « souverains ». Les « voisins d'honneur et de vertu » de tout à l'heure se transforment vite alors en implacables adversaires, et ce n'est pas l'un des côtés les moins amusants de la vie des nobles de province que les rivalités mesquines où se consume leur existence. En voici deux, M. de Fatencour et M. de Fontnid, dont la querelle menace d'allumer la guerre entre

Les meilleures maisons de tout le Vivarais.

Or sait-on quelle est l'origine du conflit? Le refus par Fontnid de payer à Fatencour

. . . . . Deux deniers, une obole,
Qu'au terme de Noël il lui doit tous les ans,
Pour un pré qui dépend de son fief des Faisans.

Il est vrai qu'à cette première « injure » s'en sont

1. Réception faite par un gentilhomme, etc. (Fournel, *op. cit.*, t. II, p. 567).

Digitized by Google

venues joindre bien d'autres, que Fatencour ne pardonnera jamais à son rival :

Il occupe de plus un banc dans la paroisse,
Dont jadis mes ayeux ont été possesseurs,
. . . . . .
Et devant mon logis hier même il eut encor,
L'audace de sonner cinq ou six fois du cor.

Enfin affront suprême :

Madame de Fontnid est une impertinente.
Je voudrois bien sçavoir qui lui donne l'orgueil,
Quand ma femme survient, de garder le fauteuil ?
Le vouloir emporter sur ma femme !

Aussi plus de ménagements, plus d'atermoiements ! Pareilles insultes ne se peuvent laver que dans le sang.

. . . . . Voici qui vuidera l'affaire
Point d'autre arbitre !

s'écrie le bouillant Fatencour en frappant sur son épée. Lui et ses pareils, en effet,

. . . . . sont gens sur ces matières,
A ne s'en rapporter qu'à leurs longues rapières.
Qu'un mot les ait choqués, ils sont aux champs d'abord.

D'ailleurs,

. . . . . pour le servir il a de braves gens
Tout prêts à s'égorger quand il en sera temps ;

car

Messieurs les campagnards sont fort chargés de bile.
Le salpêtre chez eux se rencontre à foison,
Et d'abord ils ont peine à goûter la raison.....
Braves à toute outrance, on les voit pour un rien
Mettre la brette à l'air et s'en escrimer bien.

Digitized by Google

L'affaire heureusement se termine comme beaucoup d'autres... à table.

Deux mots sur la querelle, et quatre heures à table.
. . . . . .
Et vous faites bien moins la guerre tour à tour
A Monsieur de Fontnid, qu'à notre basse-cour,

dit à tous ces vaillants champions la soubrette au franc-parler dont n'est dépourvue aucune comédie digne de ce nom :

Dès que vous paroissez, nos poulets disparoissent;
Et vous voir arriver dispos, frais et gaillards,
C'est un arrêt de mort pour nos meilleurs canards.
Lapins, dindons, brochets, carpes, tout vous redoute.
. . . . . .
Et cependant, de peur que notre vin se gâte
Vous l'entonnez toujours à bon compte. Pour moi,
Je sens que tout me choit, sitôt que je vous vois :
L'un, avalant d'abord trois ou quatre lampées,
Parle de pistolets, de fusils et d'épées ;
L'autre en son jeune temps assure qu'il a mis
Plus de bretteurs à bas, que tué de perdrix ;
Cet autre, en attendant l'heure de la crevaille,
Le fleuret à la main, attaque la muraille,
Et d'une telle force allonge de grands coups,
Qu'il en fait retentir et vitres et verroux;
Celui-ci, grand jureur, faisant le diable à quatre,
Lorsqu'il ne voit personne, enrage de se battre.
Point d'accommodement, c'est son opinion [1].

Et ce sont bien de proches parents de Fatencour et de Fontnid que ce M. de la Trulaine et ce M. de Lortie que leur voisin, M. de la Vespière, accourt pour séparer, croyant entre eux à un duel à mort et qu'il

1. Hauteroche, *les Nobles de province*. (Hauteroche, *Œuvres*, Paris, 1742, 3 vol., in-12, t. I.)

Digitized by Google

trouve déjà réconciliés. Car, comme l'explique La Trulaine,

La chose ne vaut pas la peine d'en parler :
Sans vous rien déguiser hier je vous avoue
Que la main de Monsieur se trouva sur ma joue,
Un peu plus rudement même qu'il ne falloit.
Moi je prie aussitôt cela pour un soufflet.
Mais, ce matin, Monsieur m'a juré sur sa vie
Que de me souffleter il n'eut jamais d'envie.
Je l'ai cru, car enfin encore ne faut-il pas
D'un duel sottement s'attirer l'embarras,
Et, craignant des édits les défenses sévères,
Nous nous sommes tous deux embrassés comme frères.

Néanmoins, au bout d'un instant, le bonhomme finit par se persuader que lui et son champion se sont bel et bien battus « à mort » :

. . . . . Messieurs, le secret je vous prie,
Le roi sur les duels n'entend pas raillerie,
Si Monsieur l'intendant venoit à le savoir
Il faudroit brusquement déguerpir le terroir [1].
. . . . . .

Mais c'est surtout en face des paysans qu'il fait beau voir campés ces matamores et quels airs de supériorité ils prennent vis-à-vis de tant de pauvres diables

. . . . . chétifs, indéfendus,
Qui, malheureux qu'ils sont, n'ont de plus fortes armes,
Pour disputer leur pain, que leurs vœux et leurs larmes [2].

En effet

Les nobles aujourd'huy tranchent des petits rois,
Et des petits tyrans entre les villageois;

1. Maucroix, *le Baron de la Vespière.*
2. Garaby de la Luzerne, *Satires inédites*, publiées par E. de Beaurepaire, pour la *Société Rouennaise des bibliophiles*, Rouen, 1888, in-4°. Satire III.

Digitized by Google

Ils font comparaison au saint de leur paroisse,
Un sergent n'oseroit, qu'il ne leur apparoisse,
De tout le *tu autem*, sans leur permission,
Donner devant le juge une assignation;
Croyent estre pestris d'une meilleure boue,
Et qu'on les ait tournés dessus une autre roue[1].

Suivez-les à l'église. C'est là que vous verrez le mieux d'abord s'affirmer leur morgue et leur insolence. Car sitôt que « Monsieur » est signalé,

« Place ! place ! païsans ! Desjà tout proche éclatte
Avec la plume au vent, son morceau d'écarlatte.
Serrez-vous ! » C'est Monsieur qui d'un orgueilleux port
Passe droit et couvert, pour ne se faire tort.
Tout au haut bout du chœur, en sa place ordinaire,
Une chaise l'attend, au pied du sanctuaire.
Là, comm' un Pharamond, la main sur le costé,
Le pied droit en avant plus que l'autre posté,
De ses braves guerriers se fait voir à la teste;
Ce tiercelet de roy, de mesme aux jours de feste,
En pareille posture et mesme authorité
Sur ces pourpoints de toile estend sa gravité !
Quand le prestre fait voir le mystère adorable,
En cest' autre figure est-il moins admirable ?
Comme s'il dédaignoit le devoir de chrestien,
Il n'a qu'un genouil bas; l'autre, en gibet à chien,
Sert d'appui messéant à sa main qui détache
Les glans de son rabat ou tourne sa moustache;
De l'autre incessamment tire et remet ses gants
Puis fait la belle main après qu'elle est dedans[2].

Et si telle est dans le temple de Dieu même leur attitude, vous pouvez supposer ce que sont ces gens-là quand rien ne leur rappelle plus l'égalité de tous les

1. *Les Satyres du sieur Du Lorens, divisées en deux livres.* Paris, 1624, in-12. Liv. II, Sat. II.
2. Garaby de la Luzerne, *loc. cit.*

Digitized by Google

hommes et que « naistre et mourir est commun à tous ». Voyez-vous celui-là qui, accompagné de son « praticien »,

Comme juge et partie, ordonne de son bien,
Pour quelque dent de lait ou moindre fantaisie,
Disant, mesme en présence, *amende avec saisie :*
« Vous apprendrez, coquin, à me désobliger
Et je vous monstreray que je m'en puis vanger !
Diriez-vous qu'il osoit remuer les paupières !
Et fait de l'entendu ! Coquin ! les estrivières ! »
Ha ! pauvre malheureux, le discours seroit beau
Qui pourroit m'obliger à te prester ma peau !
Rachepte par présents la faute qu'on t'objecte,
Gaigne en particulier la personne suspecte
Ou que tu crois avoir l'oreille du seigneur.
Immole à cet' idole ou ta fille ou ta sœur !
Elle est seule d'enfants et partant héritière,
Ce sera bien le fait du laquais La Bruyère.
S'il n'y veut consentir des soldats on luy baille,
Ou bien on fait sous main qu'on le hausse à la taille [1].

A quoi passent le temps ces hobereaux de village, à quoi occupent-ils leurs loisirs ? Ce n'est sûrement pas à des plaisirs délicats et intellectuels, car,

Par maximes reçues entr' eux, de main en main,
Défense de parler ny mot grec, ny romain ;
Défenses d'attenter, sur peine de la vie,
Aux mystères sacrés de la philosophie !
C'est à faire aux pédans ; l'homme de qualité
Ne pique de cela sa noble vanité...
Escrire et parler mal est ce qui leur sied bien [2].

En fait ils sont de la plus honteuse ignorance. Celui-ci, après avoir demandé à des comédiens de pas-

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

Digitized by Google

sage de lui jouer dans la soirée toutes les pièces de leur répertoire, se décide enfin sur la remarque qu'on lui fait de sa naïveté, à choisir une pièce dont il ne se rappelle ni le titre, ni l'auteur, mais

. . . . . où l'on dit : « Rodrigue as-tu du cœur ?
— Tout autre que mon père... » Ah ! morbleu qu'elle est [belle [1]

Cet autre, à qui l'on propose des tableaux « de goût moderne » ,s'imagine qu'il s'agit là du nom du peintre et déclare que ce sont bien ceux qu'il préfère [2]. En réalité, tout cela n'est pas de leur fait, et ils s'entendent beaucoup mieux « à courre au taillis la garce de village [3] », ou à se réunir les uns chez les autres pour s'ivrogner de compagnie.

Du matin jusqu'au soir ils tiennent table ouverte

et nuls mieux qu'eux ne « savent le métier d'aller percer du vin chez le voisin[4] ». L'on imagine au surplus quelles spirituelles causeries animent leurs agapes :

. . . . . Grands discoureurs sur toutes les matières,
Et des francs hobereaux conservant les manières,
Quand ils sont une fois à vanter leurs combats,
Leur maison... là-dessus ils ne finissent pas[5].

Il est aussi un sujet sur lequel ils sont intarissables, c'est la chasse :

Eh bien ! mon cher cousin (car tout gentilhommeau
Est au gentilhommeau ce qu'est ladre au méseau),

1. Raymond Poisson, *le Baron de la Crasse*, comédie (1662). Dans V. Fournel, *les Contemporains de Molière*, t. I, p. 425.
2. Gillet de la Tessonnerie, *le Campagnard*.
3. Garaby de la Luzerne, *loc. cit.*
4. Donneau de Visé, *le Gentilhomme Guespin*, comédie (1670). Paris, 1670, in-12.
5. Hauteroche, *les Nobles de province*.

Digitized by Google

Nos chiens chassent-ils bien ? Sont-ils bons pour la [queste ?
— Mon cousin, jamais chiens ne suivirent mieux beste.
Quand le lièvre est sur pied, quand il tombe en défaut
C'est plaisir que d'ouyr et Princesse et Briffaut.
Jamais autre, je croy, ne donna tant de peine
Que celuy qu'au millieu de nostre grande plaine
Mes chiens heureusement levèrent l'autre jour.
Ce drosle s'avisa d'aller prendre le tour
De ce large vallon qui borde la campagne ;
Il passe la rivière, enfile la montagne,
Entre dans un taillis qu'on trouve à costé droit,
Fait ses ruses et part, vuidant par mesme endroit,
Donne par un fossé, tout couvert de broussailles.
Alors vous auriez vu des Millauts, des Morailles
Courir qui çà, qui là, brosser halliers et forts
Lorsqu'ils en rencontroient, avecques tant d'efforts
Redoubler leur menée, en feu manger la terre,
Qu'on oyoit dans ce bois com' un petit tonnerre.
. . . . . .
Non il n'est point vraiment de passe-temps plus grands.
Que de se divertir après des chiens courants [1] !

Mais quand nos hommes sont admirables, c'est lorsqu'en compagnie ils se mêlent de faire les galants avec les dames :

C'est toujours en baisant qu'on salue une femme

et rien ne peut modérer

L'ardeur des campagnards à baiser sans pareille.

En voici deux, MM. de Chantepie et de Cochonvilain, qui, arrivant chez leur voisin, le vicomte de la Sablonnière, « baisent » sa femme, sa sœur, la servante

1. Garaby de la Luzerne, *loc. cit.*

Digitized by Google

même, sans se formaliser de l'exclamation qu'arrache à celle-ci la politesse :

. . . . . Qu'ils sentent le fumier !

Écoutez ensuite les doux propos qu'ils tiennent à la maîtresse du logis et avec quelle légèreté et quelle grâce ils détaillent ses charmes :

— Je croy qu'on ne voit rien de plus beau dans la cour.
— Qu'un si charmant objet peut inspirer d'amour !
— Que vous avez, Monsieur, une adorable femme !
— Rien ne peut échapper aux attraits de Madame.
— On sçait que sur les cœurs ils sont les tout-puissans.
— Qu'elle a les cheveux beaux !
— Qu'elle a les yeux perçans !
— Le beau front !
— Le beau teint !
— Le beau nez ! — Que sa bouche !
Fait voir, quand elle rit, une douceur qui touche !
— On ne peut admirer assez ses belles dents.
— On a bien du plaisir lorsqu'elle mord les gens.
— Les belles lèvres, ah !
— Diroit-on pas de roses
Du plus bel incarnat et fraischement écloses ?
— Je ne puis me lasser d'admirer ce beau cou.
— On ne sçauroit trouver une plus belle oreille.
— Elle est belle, bien faite et petite et vermeille.
— La belle gorge, ô ciel !
— Les admirables mains !
— Sa taille seule peut charmer tous les humains.
— Les beaux pieds, teste-bleu !
— Le reste que je pense
. . . . . Que d'appas ! ô Dieu, la belle femme !
. . . . . [1].

1. Donneau de Visé, *le Gentilhomme Guespin.*

Digitized by Google

II

Et maintenant, après ce portrait d'ensemble où le plaisant se mêle à l'odieux, voulez-vous voir s'animer, vivre, agir ces grotesques figures? Lisez les comédies et les satires du temps. Les premières vous montreront ces campagnards enveloppés dans les plus ridicules intrigues, d'où ils sortent uniformément bernés, bafoués, trompés. Celui-ci, jaloux comme Otello, après avoir égayé le parterre de ses éclats ridicules, laisse finalement un « madré » courtisan faire sous ses yeux la cour à sa femme, ne comprenant point la finesse des « subtils propos» qu'il lui tient:

Que le plaisir est doux
De faire un cocu d'un jaloux[1] !

Celui-là, qui jura au premier acte une haine éternelle à son rival, est si bien circonvenu qu'au dernier il accepte le mariage de sa fille avec le fils de son adversaire[2]. — Cet autre — l'immortel Sotenville — dispute à son gendre le prix de la sottise, se refusant obstinément à croire que sa fille puisse tromper le malheureux Dandin : « Ne descend-elle pas de cette Mathurine de Sotenville qui refusa 20.000 écus d'un favori du roi qui ne lui demandait seulement que la faveur de lui parler[3] ». — Cet autre, encore, est si bien dupé par deux galants compères et tellement terrifié par la description qu'ils lui font des infortunes qui

1. *Ibid.*
2. Hauteroche, *les Nobles de province.*
3. Molière, *Georges Dandin ou le mari confondu* (1668).

Digitized by Google

l'attendent en ménage, que successivement il leur abandonne la main des deux beautés pour lesquelles il a soupiré[1]. — En voici un pour finir, père de famille, qui donne sa fille à un aventurier, s'entêtant à le prendre pour un grand seigneur déguisé. Il a pour excuse que la demoiselle est pressée de quitter le toit paternel : « Brave homme tant qu'il vous plaira, papa La Cochonnière », s'écrie-t-elle irrévérencieusement, parlant du haut et puissant baron de La Cochonnière, son père; « brave homme tant qu'il vous plaira, je l'aime bien, mais il m'ennuie à crever et je veux partir pour Paris ». — « Par la culasse de mes mousquetons », riposte le noble vieillard, « nous y donnerons bon ordre[2] ».

Mieux toutefois que les comédies, dont les auteurs se condamnent trop souvent à la poursuite et au développement d'invraisemblables ou assez banales intrigues, les satires réussissent à nous retracer de l'existence des « seigneurs champestres » de petits tableaux, qui, s'ils n'abondent pas moins en traits cruels, nous offrent peut-être en revanche plus de vie, de naturel et d'imprévu. Ce n'est pas que le thème en soit très varié d'ordinaire. Il s'agit presque toujours de la réception ridicule faite par des campagnards à des citadins. Mais, à vrai dire, il n'y a là qu'un cadre commode, où peuvent prendre place aisément mille détails amusants, mille observations malicieuses, mille remarques fines et piquantes.

C'est du moins le cas des deux morceaux que j'ai sous les yeux et qui sont l'un et l'autre de poètes trop oubliés du XVIIe siècle : Courval-Sonnet et Garaby de la Luzerne. Morceaux charmants en vérité, et que je me

1. Gillet de la Tessonnerie, *le Campagnard*.
2. Voltaire, *le Comte de Boursoufflé*. Paris, 1862, in-12.

Digitized by Google

reprocherais de ne pas faire connaître en détail à mes lecteurs.

Dans la première de ces deux satires, intitulée *le Cousinage* [1], l'auteur, Courval-Sonnet, suppose donc qu'un beau soir, perdu dans la campagne, il en est réduit à aller demander l'hospitalité à un de ses cousins, dont on lui indique le château comme tout proche :

Jugeant que mon cousin, d'une humeur volontaire,
Bien joyeux de m'avoir, me feroit bonne chère,
Car souvent, en procès, me venant visiter,
M'empruntant de l'argent pour les solliciter,
A l'adieu, par serment il m'obligeoit promettre
D'aller l'esté suyvant voir sa caze champestre,
Quoyqu' indigne de moy, n'ayant commodité
De bien m'y recevoir suivant ma qualité.

Il avait raison, d'ailleurs, le cousin, de douter des charmes de sa réception. Son hôte infortuné ne tarde pas à s'en convaincre, et c'est l'amusant récit de ses mésaventures qu'il nous conte par le menu et de la façon la plus pittoresque.

Dès le premier moment, le plus cruel désappointement attend notre voyageur :

Car, estant arrivé, treuvant la porte ouverte,
J'entre en la basse-court de fumier bien couverte,
Jettant mes yeux partout et d'amont et d'aval,
En criant : « Ho ! valet ! viens prendre mon cheval ! »

Mais personne ne répond à ces appels désespérés. Une fenêtre précipitamment fermée, et derrière laquelle se

1. Courval-Sonnet, *les Exercices de ce temps : le Cousinage*, satire (*Œuvres*, t. II, p. 47-63).

Digitized by Google

dissimule mal quelqu'un, laisse seulement soupçonner à l'arrivant,

Qu'au lieu d'un gentilhomme on croit voir un sergeant.

Il est bientôt confirmé dans cette opinion par la brusque apparition d'un « gros valet d'estable », qui accourt enfin tout tremblant et qui, après avoir fait un grand salut, s'enfuie éperdu,

. . . . . disant : « Il n'y a personne ! »

La colère commence à gagner notre homme, d'autant que, dans l'obscurité et faute d'un licol, il ne peut attacher son cheval, que « mettent en furie » deux juments qui se trouvent dans l'étable. Déjà il maudit « sa fortune »,

Accusant de sottise et blasmant d'inconstance
Celuy qui, trop léger, fondé sur l'alliance,
Vient, sans estre mandé, loger en la maison
D'un cousin, sans sçavoir s'il le treuverra bon,

lorsque, heureusement,

Sur ce mot de cousin, une jeune fillette,
Cachée auprès d'un four, derrière une charette,
Qui venoit m'escouter, pour au son de ma voix
Tascher de descouvrir et sçavoir qui j'estois,
Court droit vers le logis, quitte la sentinelle,
Crie : « Ouvrez ! mon cousin est là bas sans chandelle ! »

Alors, seulement, enfin rassuré, le cousin se décide à apparaître, fait remiser le cheval, tout en se confondant en excuses d'avoir autant tardé,

. . . . . n'ayant osé venir,
Craignant ses ennemis, qui pouvoient survenir;

Digitized by Google

Estant tousjours au guet de peur d'une surprise,
Car il avoit affaire à gens pleins de faintise,
Vrais renards en effect, sans aucune valeur,
Qui n'osoient pas paroistre où vont les gens d'honneur.

Puis il embrasse son hôte, lui jure

. . . . . qu'en effect jamais ne fut plus aise,
Qu'il reçoit de l'honneur sans l'avoir mérité,

et finalement l'entraîne vers la « salle »,

D'où la poudre sortoit ainsi que d'une halle,
Car peu auparavant, pour mieux m'y recevoir,
On l'avoit balleyée, ainsi qu'on pouvoit voir
Par un tas de poussière à la porte amassée
Qu'un petit chambrillon surprise avoit laissée.

Là, les cérémonies commencent à qui passera le premier :

Je le prie à l'entrée ; il me prend par la main :
« Je resterois icy plus tost jusqu'à demain »,
Me dit-il, sousriant des yeux et de la bouche,
« Que de manquer d'un point à l'honneur qui vous [touche ».
Lors je baisse la teste et prends le pas devant,
Et luy de m'embrasser ainsi qu'auparavant.
Il met son chapeau bas, me présente une chaise,
Tasche par tous moyens de me mettre à mon aise,
Il appelle un valet propre à me débotter,
Il court impatient pour le faire haster ;
Puis, me laissant tout seul, il va dans la cuisine,
Il donne ordre au souper ; il mande ma cousine.

La cousine tarde d'ailleurs à se produire, car elle est après changer d'habillement,

N'ayant osé paroistre en peignoir simplement.

Digitized by Google

Elle arrive enfin,

. . . . . en cheveux, bien coiffée,
A pas lents et tardifs, ainsi comme une fée.

Galant, comme il convient, notre citadin s'empresse aussitôt de quitter son siège et d'aller la « baiser »,

Méditant un discours afin de m'excuser
De venir importun luy donner tant de peine.

Mais il est cruellement puni de son empressement,

Car après le baiser je sentis son haleine
Me saisir droit au cœur, qui me fit chanceler,
Estant comme affoibly, contraint de reculer,
Pour trouver un appuy d'un siège ou de la table.
Lors j'apperceus entrer le gros vallet d'estable,
Qui portoit d'une main un verre et son chapeau,
De l'autre une serviette et le boucal plein d'eau,
Que je pris aussitost pour bien rinsser ma bouche,
Pour excuse disant que c'estoit une mouche
Que j'avois avallée, en vollant promptement,
Qui m'avoit affoibli jusqu'au vomissement...
Et vous dis, sans mentir, que la bouche d'un mort
Ou l'odeur d'un retrait ne sentent point si fort.

A ces compliments et à cet incident succède bientôt cependant un silence glacial que seuls viennent rompre à la fin les préparatifs du souper, bruyants préparatifs, en effet et où chacun a son rôle et trouve, comme on va le voir, à s'employer :

. . . . . j'entends crier une poule, un oyson,
Qui se sentans poursuyvre, entrent dans la maison.
La poule prend le vol et, s'eslevant de terre,
Casse sur le buffet le boucal et le verre.

Digitized by Google

Nous de courir après. L'oyson, sans nul effort,
Pour le péché d'autruy, se présente à la mort;
La poule va et vient, recule son supplice,
Premier que de souper nous faict faire exercice.
L'un saisist un balay, l'autre prend un scabeau,
Un autre, trop hasté, va heurter au tresteau
Qui soustenoit la table et trébuche en arrière,
Et la poule en passant s'escrase à son derrière;
La pauvre poule prise, en rendant les abois,
Se débat en criant d'une mourante voix;
On luy coupe la gorge, on la plume en colère,
On la larde, on l'embroche avant que la refaire,
Car on voulut punir promptement son méffait
D'un verre et du boucal cassés sur le buffet.

Après cela, on comprend que le souper tarde un peu. Le maître de la maison s'en excuse de son mieux :

Il s'excuse envers moy sur une chambrière,
Longue en ses actions pour ses pasles couleurs
Qui retiennent ses pieds aussi bien que ses fleurs;
Puis, que son cuisinier est fier et grand yvrogne,
Qu'on n'oseroit haster, ou bien qui tousjours grogne;
Que son laquais se meurt, que son homme est absent,
Estant chez ses fermiers pour avoir de l'argent;
Que de tous ses vallets il n'a point de service;
Que son cocher faisoit l'amour à la nourrice.
Ainsi du coq à l'asne, en quittant ses valets,
Il change de discours, il parle du palais,
Des chevaux, de procès, d'oyseaux, de chiens, de bottes,
Qu'en hyver à Paris on gagne bien des crottes,
Que l'argent en tout temps se treuve de saison,
Qu'il me fera manger d'une farce à l'oyson;
Puis criant : « A soupper ! », il dit à ma cousine
Que pour faire servir elle aille à la cuisine.
Elle part aussitost et, passant près de nous,
Par un humble salut, en ployant les genoux,
Monstre sa bonne grâce au sortir de la salle,
Tordant le croupion comme cheval de malle.

Digitized by Google

Lors près de mon cousin estant sans dire mot,
A la première veuë, on m'eust pris pour un sot
Tant j'estois ennuyé de faire la grimace.....

L'attente touche à sa fin pourtant, car voici qu'on

. . . . . vient couvrir la table.

Le festin va commencer. Mais quelle ordonnance, grand Dieu !

Les couverts sont placés par le valet d'estable.
On sert d'assez bel ordre. En premier lieu marchoit
Un berger qui ses doigts à demy-gras leschoit,
Qu'il avoit en portant trempés dans un potage,
Qu'il servoit de ses yeux, ainsi que du courage;
Le charetier suyvoit, qui portoit d'une main
Un oyson à la farce et de l'autre un grand pain;
Ensuite un chambrillon trémoussoit à la foule,
Bien aise de porter la courageuse poule.....
En après le vacher portoit une salade,
Dont l'huile en son odeur me rendoit le cœur fade;
Le porcher, la serviette et le plat à laver,
Plus sot qu'un hanneton qui commence à voler.
Lors on rangea les plats comme piquiez en file,
Se suyvans comme Anglois qui sortent d'une ville.
On me met au haut bout, me tirant par la main;
Je veux m'asseoir plus bas, mais je m'efforce en vain,
Mon cousin prend sa place; auprès luy, ma cousine,
Encore tout en sueur d'avoir fait la cuisine,
Premier que de se seoir, faisant le compliment
Des yeux et de la bouche assez modestement.
Alors, pour gaigner place à seoir sa fille aisnée,
Qui honteuse restoit près de la cheminée,
On trémousse du cul, se pressant tant soit peu,
Afin que tout de rang, chacun fut près du feu:
Car on laissoit exprès un costé de la table
Pour mieux ranger les plats par le valet d'estable.

Digitized by Google

Vaisselle, éclairage, service sont à l'unisson, d'ailleurs, de ce somptueux décor. On mange dans des assiettes graisseuses,

Dont chacune a son timbre inesgal de blason,
Estant toutes d'emprunt de diverse maison;

et pour toute lumière, l'on a

Un chandelier rompu, dont la chandelle noire
Rendant une lueur pour lire le grimoire,

doit être mouchée à tout instant par un valet maladroit qui ne manque pas à chaque fois de l'éteindre. L'on juge des castastrophes qui se produisent dans les ténèbres : les laquais cassent des verres, « espandent sur les chausses » des convives des plats « tout pleins de sauces », et les chiens ne se gênent par de leur côté pour déposer sous la table « mille crottes qui vous prennent au nez ». Rien ne trouble cependant la sérénité et le féroce appétit du maître de la maison qui se désole seulement de voir son hôte tout triste et tout rêveur :

Il m'approche la soupe et m'invite à manger
Puis à boire (d'autant qu'il me veut obliger)...
Du cidre de son cru que l'on tire au fosset,...
Fasché d'estre sans vin pour faire chère entière;
Puis pour s'en excuser blasme sa chambrière,
S'asseure au lendemain d'en avoir du meilleur
Une bonne bouteille à resjouir le cœur,
Me disant : « Mon curé, que le bon Dieu conserve !
N'est jamais despourveu d'un flacon de réserve..... »
Les plats doublent leurs rangs et font la contremarche,
Puis ainsi comme escheos, ils ont diverse marche.
La poule se couloit de quartier en quartier,
Ainsi qu'une navette au travers d'un mestier;

Digitized by Google

Puis, demy-tour à droict, prenant son advantage
Émoussoit le couteau d'un valeureux courage.
Je ne sçay que manger, pour manquer d'appétit;
D'un plat de trois pigeons, je prends le plus petit,
Puis soudain le quittant, je me jette à la souppe;
Mon cousin un morceau de la poule me couppe,
Que je mets sous mes dents, croyant par un effort
Le tirant à deux mains demeurer le plus fort.
Ainsi maschant à vuide et faisant bonne mine
Je donnois au grand diable et cousin et cousine.

Enfin, le malheureux, n'y pouvant plus tenir, déclare qu'il ne souhaite qu'une chose : aller dormir et, sur ses instances, on le conduit à sa chambre, où il espère pouvoir se remettre enfin de tant

. . . . . d'accidents
Des yeux, du nez, des pieds, de la bouche et des dents...
Et passer en repos le reste de la nuit ;

d'autant que la pièce lui semble, à première vue, « assez passable et belle ». Il est vrai que le lit lui inspire bientôt quelque défiance,

Lict qui n'estoit de camp, mais une citadelle,
Car il estoit flanqué d'une grande escabelle
Et d'une chaise à bras, pertuisée au mittan
Pour passer le canon qui pette par enhan.
Il avoit pour courtine un tapis de la salle,
Faisant jour par endroits, non pas de coups de balle,
Mais d'avoir soutenu les mittes et les vers,
Qui, couvrant ses défauts, s'estendoit à l'envers.
La couverte, un loudier, comme une platte forme
Estoit mis sur la couche extrêmement difforme,
Car pour un pied rompu, l'on s'aidoit d'un chouquet
Qu'on avoit emprunté du cuisinier Hacquet.

Sans y regarder de plus près, toutefois, et ne son-

Digitized by Google

geant qu'à reposer, notre homme commence à se déshabiller et à faire sa toilette de nuit :

Dessus un escabeau je pris une serviette,
Qu'on avait mise exprès pour servir de toillette;
Je la plie en esquerre et m'en fais un bonnet.
Puis pour me devestir se présente un vallet,
Qui tire mon pourpoint et me met en chemise ;
Lors, pressé de pisser, dessous mon lict j'advise
Un reschaut destiné pour servir d'urinal
Fait de terre à potier de façon d'Orival.
Après avoir pissé dans le lict je me couche.....

Là, en dépit de craquements sinistres, qui lui font craindre à tout instant que « la paillasse ne fasse un soubresaut », le malheureux voyageur « s'estend et tasche à sommeiller ». Mais ses mésaventures ne touchent pas encore à leur fin. Voici, en effet,

. . . . . soldats en campagne afin de l'esveiller !
Car l'on n'avoit encore bien esteint la chandelle
Que la puce et punaise, estant en sentinelle,
Ne m'advise aussitost et d'un : « Vous estes mort ! »
L'une pince ma fesse, et l'autre au cul me mort.
J'ay beau, me défendant, dire : « Amy de la garde ! »
Je tire mon rideau, s'il faict jour je regarde
Pour sauter hors du lit, esvitant leur fureur.
Je vay à la fenestre et m'escrie : « Au voleur! »
Estant tout endormy, l'esprit plein de furie,
Je fus plus d'un quart d'heure en ceste resverie.
Enfin cherchant la porte affin de me sauver,
Le costé d'un buffet du pied je vay treuver,
Qui m'esveille en sursaut et me culbute à terre.
Alors je cognois ceux qui me faisoient la guerre,
Et pour m'en délivrer, sans faire plus de bruit,
Je passe tout debout le reste de ma nuit.

Digitized by Google

Ce n'est que lorsque

. . . . . l'hirondelle annonçant que l'aurore
Alloit rougir le ciel d'un taint qui le redore,

que le courage lui revient. Aussitôt il passe ses chausses, prend son pourpoint, met ses bottes, court à l'écurie, détache son cheval, non sans peine, car il le trouve « en furie »,

En humeur de couvrir une forte jument,

et enfin se met en selle. Le cousin, réveillé, « dévallant de sa chambre », veut bien le retenir :

. . . . . Il faut desjeuner,
Puis un tour au jardin nous irons pourmener.

Mais il ne veut rien entendre et s'éloigne au galop de ce château de la misère,

Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

C'est de même « la visite du mesnage » d'un gentilhomme champêtre et les mille incidents d'un repas ridicule que nous retrace la satire de Garaby de la Luzerne[1], dont j'ai parlé et qui, après l'amusant récit de Courval-Sonnet, reste encore piquante et pittoresque. Lui aussi nous redit les étonnements et les surprises... désagréables par lesquels passe le malheureux invité.

A peine est-il arrivé, que :

A la porte paroist, le nommerons nous page
Ou laquais, ce garçon, qui d'un fil com'à vis
Peut abattre ou monter ses chausses à gros plis.
Page pour la maison, laquais pour la campagne.

1. Garaby de la Luzerne, *Satires inédites*, satire III.

Digitized by Google

Puis voici le maître de la maison qui

..... advance avecques sa compagne.
O qu'il a bonne grâce ! O Dieu ! qu'il est civil !
« Hé, Monsieur, je vous suis serviteur », me dit-il.
Ensuite comm'on vient aux honneurs de la porte :
« Je ne passeray pas ou le diable m'emporte,
« Je resterois plus tost ! — Vous vous riez de moy ? —
« Je ne sçay pas si peu, Monsieur, ce que je doy ».
Parmi ces compliments, pliant son corps en S,
Témoignage naïf de sa belle justesse,
Il jure coup sur coup qu'il ne le fera pas ;
L'autre, pour l'y porter, fait arrière trois pas
Et prend plus de terrain, avec ses glissades,
Qu'il n'en faut pour mettre un cheval à passades.
Après ce long duel de leur civilité,
« Je passe, mais, dit-il, peur d'importunité »
Ensuite il faut baiser damoiseaux, damoiselles,
Soient puantes ou non, ou difformes ou belles,
Derechef badiner et des reins et des yeux,
Pour l'honneur de la place, à qui fera le mieux ;
L'un tire un escabeau, l'autre approche une chaise
. . . . . .
Un quart d'heure s'en va qu'ils sont encore debout.
La dame cependant donne l'ordre partout,
De l'œil huche un valet, parle à l'autre en l'oreille,
L'envoye à tel endroict quérir telle bouteille,
Ou lui baille une clef, d'un tour de poing adroit.....
. . . . . « Mon cousin, dit la dame,
Vous serez mal disné. Je vous jure, en mon âme,
Que j'ay confusion de vous traiter si mal.
Il ne se vid, je croy, jamais hyver égal,
Qui nous réduit si bien à la simple volaille
Que, hors quelque chapon, nous n'avons rien qui vaille.
Car de gibier, en vain on y fait ce qu'on peut,
Il ne s'en void icy non plus qu'il nous en pleut,
Et n'en tombe morceau que le paisan ne guette
Si finement son coup de le vendre en cachette,
Que, malgré qu'on en ait, les marchands de Paris,
Sous main, par les chemins, l'enlèvent à leur prix ».

Digitized by Google

Ainsi donc qu'elle prend l'excuse de sa table,
Tantost sur le sujet du temps peu favorable,
Tantost du cuysinier, peut-estre yvre ou lourdaut,
Par cent défauts plus sots elle plastre un défaut.
« Quelle heure est-il ? » dit un. Lors une fille honneste
S'humiliant de crouppe et relevant de teste
La mâchoire serrée et le gosier roidi :
« Il est, Monsieur, dit-elle, extresmement midy ».
Gentil : extresmement ! bien propre et nécessaire
Pour un discours si fort éloigné du vulgaire.

. . . . . .

Mais voicy l'officier qui commande les plats !
Qu'il a la mine riche et qu'il marche un beau pas !
Par contenance il porte une forme de gaule,
Plat de potage en main, serviette sur l'espaule,
Le visage en couleur, le visage doux, humain,
Comme un qui va lever la fierte Saint-Romain.
Sa perruque, de graisse empesée et luisante,
Jusqu'au milieu du dos en bouts d'espieu pendante,
Semble estre de celuy qui, du vent balloté,
Sans micraine, a souffert le serain d'un esté.
Un just'aucorps de cuir, qui put l'alun encore,
Et tout jaune et poudreux, ses reins larges honore ;
Un drap rouge le reste.....
En ce bel équipage, il dispose les plats,
Les meilleurs au haut bout, les moins friands au bas,
Où, pour n'en démentir l'ordonnance parfaite
Sous trois brins de persil règne une vinaigrette.

Cependant,

Après nouveau combat de compliments nouveaux,
Un chacun se prépare à jouer des cousteaux.
L'un plonge avidement sa cuiller dans la souppe,
L'autre attaque le bœuf, l'autre un poulet découppe
Et semble, à remarquer leurs divers mouvements,
Que ce soit un concert de grimasses de dents.
L'entremets ordinaire est un jargon sortable
A leur force d'esprit. Tantost ils parlent table,

Digitized by Google

Tantost chien et cheval, grillé, rosty, bouilly
Et souvent d'un valet qui peut-estre a failly.
Enfin tout leur discours n'est qu'un flux réciproque
Des fautes des valets, des sausses, chasse ou troque,
Si ce n'est que quelqu'un, faisant l'homme d'Estat,
Mette en jeu l'intérest de quelque potentat,
Examine le droit que le Roy peut prétendre
Sur le pays d'Artois ou le comté de Flandre.

. . . . . .

Mais, dira-t-on, peut-être, tout cela n'est que fictions, inventions de poètes. Il faut bien qu'il y ait pourtant dans ces petits tableaux quelque part de vérité... ou alors le récit laissé par Bussy-Rabutin, dans ses *Mémoires*, de l'hospitalité qu'il reçut un jour dans un château perdu du Bourbonnais, n'est lui-même qu'une satire... en prose. Le morceau, je dois le dire, en a un peu les allures, et il est possible que l'auteur ait tenu ici comme ailleurs à ne point démentir sa réputation de méchante langue. Le thème, si souvent imaginé par les poètes, se trouve là du moins réalisé, puisque c'est bien au cours d'un voyage fait en compagnie de l'une de ses premières maîtresses, la comtesse de Busset, que le futur historiographe des élégances et des aventures amoureuses de la cour eut l'occasion de voir le « gîte » du modeste campagnard, qu'il nous décrit si plaisamment.

« Il est si extraordinaire ce gîte, raconte donc Bussy, que les gens de la cour le croiront une peinture faite à plaisir. Je ne la donne aussi qu'aux gens qui hantent la province et qui en ont vu souvent les originaux. Ce fut chez un des parents de la comtesse que nous arrivâmes à une heure de nuit, par la neige. Nous ne le vîmes point, parce qu'il avoit la fièvre quarte, et que le frisson le prenoit, heureusement pour nous, comme nous arrivions. Notre bonheur eût été complet, si sa

Digitized by Google

femme eût eu la fièvre aussi bien que lui : car nous n'en eussions pas fait plus mauvaise chère que nous la fîmes, et nous eussions été plus en liberté. On nous reçut dans une salle plus basse que la cour, où je suis assuré que les murailles étoient humides durant la canicule : elle étoit décarrelée en beaucoup d'endroits, en sorte qu'on n'y pouvoit aller qu'à courbettes. Pendant qu'on étoit allé abattre les arbres dont nous devions nous chauffer, on nous fit asseoir dans de grandes chaises qui n'étoient pas garnies, devant une cheminée où il n'y avoit point de feu. Nous étions dans un froid et un morne silence; car après de certains lieux communs dont on se sert en arrivant, nous ne savions plus que dire à cette femme, ni elle à nous : elle n'étoit pas si sotte qu'elle ne fût honteuse de la ridicule réception qu'elle nous faisoit, et nous étions trop mal reçus pour avoir pitié d'elle. Je mourois d'envie de m'aller chauffer au feu de la cuisine que j'entendois pétiller, car avec tout le feu de mon amour, je gelois auprès de ma maîtresse, mais il me paraissoit malhonnête de la quitter et de ne pas partager avec elle son froid aussi bien que son ennui. Beauvoir, qui avoit autant de froid que moi et qui n'avoit pas tant d'égard, sortit pour faire hâter, nous dit-il, ceux qui nous devoient apporter du bois, et alla donner ses ordres devant le feu de la cuisine : un quart d'heure après, nous vîmes deux paysans apporter sur leur cou une voiture de bois, couvert de neige, qu'ils mirent sur les chenets; une servante de peine vint ensuite avec une botte de paille si mouillée qu'elle ne put jamais l'allumer; et cela faillit à nous faire étouffer de fumée. Enfin elle fut contrainte de recourir aux paillasses des lits, et tout ce que cela put faire après que nous eûmes longtemps attendu, ce fut de faire fondre la neige qui étoit sur le bois, et de faire une espèce de

Digitized by Google

mare, qui nous gagnant les pieds, nous fit reculer jusqu'au milieu de la chambre.

« Véritablement nous trouvâmes cela si plaisant, la comtesse et moi, que, nous regardant l'un l'autre, nous éclatâmes de rire...

« Enfin on apporta le souper... qui fut aussi méchant que le feu : les potages n'étoient que de l'eau bouillie; de toute la viande qu'on servit, il n'y avoit rien qui ne fût vivant quand nous étions arrivés; le pain étoit frais et n'étoit pas cuit, le vin étoit aigre et trouble, le linge n'étoit pas seulement humide, il étoit mouillé, et la chaleur des potages faisoit fumer la nappe. Ce nuage acheva de nous ôter le peu de lumière que rendoit une petite chandelle de vingt-quatre à la livre. Un autre désagrément de ce repas, c'étoit que les cuillers, qui véritablement étoient d'argent, étoient de l'épaisseur de l'oripeau; pour moi, qui ne suis pas heureux, il m'en tomba une entre les mains qui étoit à moitié rompue, de sorte qu'en la retirant de ma bouche, elle s'accrocha à ma lèvre de dessus et faillit à me la déchirer. Il est vrai que, pour nous consoler, la maîtresse du logis nous accabloit de sottes excuses...

« Afin qu'il ne manquât rien [à ce maudit repas], pour qu'il fût de tous points détestable, il étoit encore fort long et, si l'on eût pu manger quelque chose, la digestion du premier service eût esté faite quand on apportoit le second. Enfin nous en vîmes le bout, mais non pas sans impatience; car encore que nous eussions ri jusqu'aux larmes, c'étoit un rire à deux mains : nous ne laissions pas de mourir de froid, et nous pleurions de douleur aussi bien que de joie.

« Au sortir de table, je dis à la comtesse qu'il étoit tard et que je lui conseillois de se retirer pour partir à la pointe du jour, parce que j'avois ouï dire que la journée du lendemain étoit longue et difficile. La dame du

Digitized by Google

logis, qui crut, comme la plupart des gens de province, qu'elle ne témoigneroit pas assez d'empressement si elle ne tâchoit de nous faire partir fort tard, me démentit le plus obligeamment qu'elle put sur la journée du lendemain ; qu'au reste, madame sa cousine se trouveroit mal de se coucher sitôt après le souper, et que la digestion n'étoit pas faite. « Oh, pour la digestion, « Madame », lui dis-je, « vous n'en devez point être en « peine, je vous en réponds ; madame votre cousine n'a pas « l'estomac si méchant que vous pensez. — Mais, Mon- « sieur », me dit-elle niaisement, « vous nous ferez bien « l'honneur de prendre un méchant déjeuner avant que « de partir? — Eh, mon Dieu, Madame », lui ré- « pondis-je, « n'êtes-vous pas contente du souper que « vous nous avez donné : vous voulez donc faire crever « les gens? » Elle me répliqua que j'étois trop obligeant et que, puisque madame sa cousine se vouloit retirer, il falloit savoir s'il y avoit du feu dans sa chambre. La comtesse ne put se retenir de répondre que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller et qu'elle ne pouvoit rien perdre au change. En effet, le bois n'étoit pas encore allumé dans la salle et nous n'avions d'autre apparence de feu que par une fort grande fumée qui commençoit à nous étouffer. On se prépara donc à mener la comtesse dans sa chambre ; mais nous fûmes bien surpris quand nous vîmes qu'il nous falloit traverser une grande cour par la neige haute de plus d'un pied. Cependant pour sortir de cette maudite salle où nous avions tout souffert, nous ne trouvions rien de difficile ; au contraire, ce nous fut un avantage d'avoir été accoutumés à la fatigue, car nous ne sentîmes point de différence dans ce long trajet de la cour. La comtesse étant enfin arrivée à sa chambre, où le feu n'étoit pas meilleur que dans la salle, nous nous disposâmes à partir pour la nôtre : il en faut

Digitized by Google

parler ainsi, car c'étoit un autre voyage au travers de la cour. La dame voulut nous y venir conduire, et nous la laissâmes faire, de peur des complimens. Aussitôt qu'elle en fut sortie, nous allâmes trouver la comtesse pour rire avec elle en liberté de tout ce qui nous étoit arrivé, et après l'avoir vue mettre au lit, nous nous retirâmes. Je ne ferai point la description de sa chambre; je dirai seulement que, quoiqu'elle fût extraordinairement malpropre et délabrée, c'étoit un palais auprès de la nôtre. On faisoit des tonneaux dans l'endroit où l'on nous mit et nous couchâmes dans le lit du tonnelier. Quand nous avions la tête sur le chevet, la couverture ne passoit qu'un peu nos genoux, de sorte que nous fûmes contraints de lier les bouts d'un lit de plume, que nous avions sur de la paille pour toutes choses, avec les draps et la couverture, afin d'avoir les jambes à couvert. A la vérité nous nous trouvâmes le matin plus las que si nous eussions toute la nuit couru la poste. Il ne faut pas demander si nous fûmes diligents à nous lever; cependant nous trouvâmes déjà la comtesse prête à monter en carrosse[1]...»

I

Mais, si sur le théâtre ordinaire de leurs exploits, dans le décor familier où s'écoule leur existence de chaque jour, au milieu de leurs habituelles occupations, les gentilshommes campagnards apparaissent aux yeux prévenus des courtisans, comme d'amusantes caricatures et de grotesques fantoches, qu'est-ce, lorsqu'à ces bonnes gens prend la fantaisie de s'aventurer hors de leur

1. *Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, publiés par L. Lalanne. Paris, 1882, in-12, t. I, p. 70-75. — Cf. Appendice II.

Digitized by Google

province et de venir étaler à la ville ou à la cour leur naïveté, leur rusticité, leur vantardise, leur vanité. Malheur à eux, car là les attendent les plus impitoyables quolibets, les plus sanglants affronts, les plus cruelles railleries. Le voisinage de tant d'« hommes de guerre et de cour qui savent joindre ensemble la bravoure, la politesse et l'élégance[1] », le contact même de ces citadins alertes, avisés, affranchis de sots préjugés, à la langue affilée et bien pendue, font ressortir plus encore « la mise gothique, le langage suranné, la tournure de l'autre monde, la gaucherie orgueilleuse, la bêtise, les prétentions » de ces hobereaux dépaysés. Vraiment ne prête-t-il pas à rire, ce campagnard, arrivant à Paris revêtu de l'habit de noce de son feu père, timide, embarrassé, « n'étant à l'aise qu'à la cuisine et au chenil », incapable de répondre aux questions qu'on lui pose, même pas à la demande qu'on lui fait de son âge, car il sait seulement que le « marguillier de son village lui a dit qu'il étoit né l'année où fut rebâti le colombier de son domaine ». Et quelle tournure! quelle « grâce naturelle »! « L'on voit qu'il n'a pas été gâté par les maîtres à danser », celui-là, « et sa démarche n'a rien d'affecté... Nous marchons tous comme cela en province ». Encore cet « honnête étranger » ne joint-il point un dernier ridicule à tant d'autres et avoue-t-il du moins, qu'on avait eu raison de lui assurer que « Paris étoit plus beau que son village[2] ».

« Eh bien! quoi? qu'est-ce? qu'y a-t-il? Au diantre soient la sotte ville et les sottes gens qui y sont! Ne pouvoir faire un pas sans trouver des nigauds qui vous regardent et se mettent à rire! Hé! messieurs les badauds, faites vos affaires et laissez passer les

1. *Le Campagnard ou les Amans mal assortis* (anonyme) (Bibliothèque nationale, f. fr. 25.485).
2. *Ibid.*

Digitized by Google

personnes sans leur rire au nez. Je me donne au diable si je ne baille un coup de poing au premier que je verrai rire... » On a reconnu M. de Pourceaugnac. Voilà bien, en effet, l'incarnation la plus plaisante de ce type achevé « d'extravagance et de sottise » qu'est le provincial à Paris. La plus plaisante et aussi la plus habituelle, car l'intrigue de la pièce de Molière a fait fortune et c'est presque toujours, après lui, dans les mésaventures du hobereau venu « chercher femme à la ville », que les auteurs comiques puisent de quoi provoquer le rire des spectateurs. On se souvient des moqueries dont les gentilshommes du XVIe siècle accablaient les « filles de Paris », « à qui, par devant tous juges droituriers et de bonne conscience », appartenait, d'après eux, « l'honneur de toutes les inventions subtiles et cauteleuses, par lesquelles il est possible de faire *cocus* ceux qui n'ont pas envie de l'être ». Par la voix du théâtre, les « filles de Paris » répondent maintenant à ces sarcasmes. Je n'ai pas à rappeler les amusantes péripéties, les burlesques imbroglios de la comédie de Molière, ni comment Léonard de Pourceaugnac, « gentilhomme limousin, de bon lieu », venu à Paris se marier, en arrive bientôt à regretter « de n'avoir point laissé en repos les chrétiens, et de n'avoir pas pris pour femme une Limousine » ; car à peine débarqué dans la capitale, joyeux et dispos, « mangeant bien et buvant mieux encore », « en habit propre et riche » et l'escarcelle bien garnie, très désireux d'obtenir la main de Julie, fille du bourgeois Oronte, mais très décidé d'autre part à ne pas se laisser « coiffer d'une coiffure », dont on ne s'accommode guère dans la famille des Pourceaugnac, il est convaincu par deux médecins d'hypocondrie, « maladie qui, ayant pris droit de bourgeoisie chez lui, pourroit bien dégénérer ou en manie, ou en phtisie, ou en apoplexie, ou même en fine phrénésie et fureur »,

Digitized by Google

il est représenté comme perdu de dettes, il est accusé, — avec femmes et enfants à l'appui, — du cas pendable de polygamie, il est menacé enfin des pires infortunes conjugales, tout cela, on le sait, pour que son rival Éraste puisse épouser celle qu'il aime, pendant que le malheureux campagnard, après s'être tiré à beaux deniers comptants des mains de prétendus exempts, reprend en toute hâte la route du Limousin, jugeant seulement possible ainsi d'échapper à la corde, juste punition de ses méfaits imaginaires : « Non pas tant que la peur de la mort le fasse fuir, mais parce qu'il est fâcheux à un gentilhomme d'être pendu, qu'une preuve comme celle-là feroit tort à ses titres de noblesse et qu'on pourroit lui contester après cela le titre d'écuyer[1] ». — Même à côté de cet inoubliable Pourceaugnac, M. de Courteville, gentilhomme de Beauce, ne fait point trop mauvaise figure dans la comédie de Montfleury. « Gentilshommes de Beauce restent au lit, pendant qu'on raccommode leurs chausses », disait-on, en raillant la pauvreté proverbiale des hobereaux de cette province. Celui-ci se pique pourtant d'avoir fait un gros sacrifice à sa maîtresse, en quittant, pour venir soupirer auprès d'elle à Paris, le château de ses ancêtres, la vie plaisante et honorable de la campagne :

Mon cœur, pour se donner, vient du fond de la Beauce;
J'abandonne pour vous, sans me faire prier,
Le soin de mes dindons et de mon colombier.
Pour me donner à vous, je renonce à l'hommage,
Qu'un paysan naïf me rend dans mon village.
Le désir de vous voir sacrifie à l'amour
Mes vaches, mes moutons, toute ma basse-cour.

Et cela pour se trouver, du matin au soir, au milieu

De messieurs à fracas, de galans parfumés,

1. Molière, *Monsieur de Pourceaugnac* (1669).

Digitized by Google

ou même des pires intrigants, car

... Paris abonde en fripons, en filoux,
En batteurs de pavé, de qui la métairie,
Le revenu, le fonds consiste en industrie,
Et qui n'ont ni rubans, ni plumes, ni collet
Qu'aux dépens du tribut qu'ils doivent au gibet.

Il est vrai que le pauvre diable a bien quelque raison de s'irriter. Pourceaugnac avait Éraste; lui a, comme mauvais génie, Léandre qui a juré de lui ravir Climène, sa maîtresse, et de le « renvoyer dans son village, compter ses poulets d'Inde ». Et il n'est diaboliques inventions dont ne s'avise l'astucieux Parisien pour berner ce

..... provincial épais, matériel,
Qui, dupe au dernier point, se croit spirituel.

Le risible c'est qu'il est d'une jalousie féroce et n'entend nullement « laisser fourrager le pré qu'il marchande », « pour n'en avoir que le regain » :

Peut-être espérez-vous, si le ciel ne m'exauce,
Sçachant que les forêts sont rares dans la Beauce,
Pourvoir à nos besoins pour une bonne fois,
Et me faire à Paris provision de bois,

dit-il à sa maîtresse, à laquelle il enjoint de « rendre son air coquet un peu plus campagnard. » Mais il a affaire à forte partie et, en dépit de sa surveillance, son rival et sa belle ne sont guère embarrassés de se retrouver en d'amoureux rendez-vous. Il faut qu'il entende enfin la confidente de Climène lui prédire crûment son sort et celle-ci demander quelle idée a pu avoir son père d'aller

Déterrer dans la Beauce un singe campagnard,

Digitized by Google

pour que ses yeux s'ouvrent seulement à la lumière, et qu'il se décide à regagner son village, non sans avoir été soulagé, entre-temps, de vingt louis par un valet effronté, non sans exhaler aussi son indignation contre les mœurs de la capitale :

J'ai conçu pour Paris une haine mortelle,
Et mon front vient ici de l'échapper trop belle.
Je fuis ce maudit lieu de coquettes farci,
Et ne suis plus si sot que de rester ici.
Les filles à Paris sont pour nous trop sçavantes,
Il faut des gens galans à des filles galantes ;...
Je vais dire au pays comme l'on m'a traité,
Et je me trompe fort, quoi qu'il sente de flamme
Si jamais Beauceron vient ici prendre femme[1].

Sage parti en somme et décision pleine de prudence, car l'auteur du *Campagnard* ou des *Amans mal assortis* nous laisse bien prévoir quelles infortunes attendent M. de Porc-en-Ville qui, après s'être vu enlever sa maîtresse par l'irrésistible d'Artamond, s'entête d'une aventurière, à laquelle il donne son nom glorieux, en échange de la couronne qu'elle lui prépare : la couronne des maris trompés[2].

Si tels sont cependant les brocards, les bouffonneries, les impertinences dont sont victimes, à la ville, les gentilshommes champêtres, on peut se figurer quel accueil leur est fait à la cour et quelle explosion de fou rire soulève l'irruption de ces rustiques figures en cet asile du bon ton, des bonnes manières, de l'élégance la plus raffinée, des propos légers et courtois, des délicats passe-temps. Un nom est ici devenu pro-

1. Montfleury, *le Gentilhomme de Beauce* (1670) (Montfleury, *Théâtre*, Paris 1775, 4 vol. in-12, t. II).
2. *Le Campagnard ou les Amans mal assortis* (Bibliothèque nationale, fr. 25.485).

Digitized by Google

verbial : celui du baron de la Crasse, le héros de l'amusante comédie où Poisson nous a retracé, par la bouche de son personnage lui-même, les multiples et plaisants incidents du voyage d'un de ces petits seigneurs de campagne, qui viennent à la cour pour avoir vu le roi au moins une fois dans leur vie, et qui, presque toujours, s'en retournent chez eux, dégoûtés à jamais du grand monde[1]. C'est du moins ce que La Crasse commence par déclarer aux beaux messieurs, ses hôtes, qui lui vantent le faste et les splendeurs du séjour royal de Fontainebleau, pour l'amener insensiblement au récit des mésaventures qui lui advinrent là. Bien cruelles mésaventures, dont sa bourse a tout d'abord souffert, car est-il besoin de dire qu'il avait cru devoir se mettre en frais pour paraître dignement devant son souverain :

J'étois pour lors, je crois, le plus propre de France,
Et je puis dire aussi que j'avois fait dépense,
Car ma terre en sauta. J'étois sur le bon bout;
Mais le maudit rabat me cousta plus que tout :
J'en voulus avoir un de ces points de Venise;
La peste, la méchante et chère marchandise!
En mettant ce rabat, je mis, c'est estre fou!
Trente-deux bons arpens de vignoble à mon cou.

Du moins pouvait-il espérer qu'une mise aussi somptueuse lui vaudrait une entrée à sensation dans les antichambres du palais et une introduction immé-

1. Raymond Poisson, *le Baron de la Crasse*, comédie (1662). Dans Fournel, *op. cit.*, t. I, p. 413-428. — Avant Poisson, Du Lorens avait déjà raillé en 1624 :

Ce mince courtisan du tout mal informé...
Qui croit estant en cour qu'il est dans son village,
Qui ne sçait comme il faut faire un remerciement,
Qui n'a jamais ouy parler de compliment...

(Du Lorens, *Premières satires*, publiées par Blanchemain, 1881, in-16, liv. II, sat. III, p. 113)

Digitized by Google

diate auprès du roi. Il s'aperçoit bien vite de son erreur :

..... Où j'étois... on faisoit fort la presse;
Une porte s'ouvroit et se fermoit sans cesse,
Beaucoup de gens entroient assez facilement,
J'en vis qu'on repoussoit aussi fort rudement.

Après plusieurs essais infructueux, il commence donc à désespérer, lorsqu'il s'avise que des « hommes fort bien faits », réussissent à pénétrer avant les autres en jetant seulement leur nom à l'huissier. Il se décide alors à en faire autant. Mais à peine a-t-il crié : « Le baron de la Crasse »! que l'assistance tout entière part d'un immense éclat de rire :

Tous ceux de devant moy font d'abord volte face,
L'un à droit, l'autre à gauche, et tous si prestement
Qu'il sembla que mon nom fust un commandement.
« Un baron! » dit l'huissier, « un baron! place, place
A Monsieur le baron! que l'on ouvre de grâce!
L'on croyoit à la cour les barons trépassez;
Mais pour la rareté du fait, dit-il, passez! »
Je passe et cet huissier crie encor : « Place, place,
Messieurs, de main en main, au baron de la Crasse! »
J'enrageois, quand je vis cent hommes me gausser...
Car chacun m'entouroit pour me couvrir de honte,
Comme l'on fait un ours quand un enfant le monte.

A quelque chose malheur est bon, pourtant; car, tout en se moquant de notre provincial, la foule des courtisans lui « fait jour » et le voilà enfin près de la porte de la chambre du roi. Voulant en finir, il cherche le marteau, et, ne le trouvant pas, assène deux ou trois coups de poing contre l'huis. Il espère ainsi attirer l'attention. En effet l'huissier accourt aussitôt, mais c'est

Digitized by Google

pour donner au malheureux la plus verte leçon de politesse :

Qui diable est l'insolent qui frappe de la sorte?
— Je n'ay pas frappé fort, luy dis-je, excusez-moy;
C'est le désir ardent qu'on a de voir le roy.
— Mais d'où diable estes-vous pour estre si novice?
Dit-il. — De Pézenas, dis-je, à vostre service.
— Eh bien! apprenez donc, Monsieur de Pézenas,
Qu'on gratte à cette porte, et qu'on n'y heurte pas.
Vous voulez voir le roy, vous attendrez qu'il sorte,
Dit-il; et repoussa fort rudement la porte.

L'infortuné gravit alors les derniers degrés de son calvaire; car, ne s'étant point assez hâté de retirer sa tête de l'entrebâillement de la porte, à travers laquelle il parlementait avec l'huissier, au moment où celui-ci la ferme, il est saisi par les cheveux « rasibus de l'oreille » et, comme

Jamais, pour *son* malheur, porte ne joignit mieux,

ses efforts désespérés ne réussissent qu'à aggraver son supplice. C'est que, si élégamment que notre homme ait prétendu s'équiper pour paraître devant le roi, il a négligé de se pourvoir d'une perruque et ce sont ses cheveux, « les cheveux de sa teste », et non des « cheveux de cour », qui le retiennent à sa porte, comme à son arbre Absalon. Cela redouble l'hilarité bruyante des courtisans;

Oser se présenter à la cour sans perruque!

D'où sort cet original, ce « fantasque »! Ajoutez qu'il a été si malencontreusement saisi, qu'il semble tendre l'oreille, comme pour écouter à la porte :

Il arrive un vieux duc, qui crioit: « Gare, gare!
Retirez-vous, dit-il, en s'adressant à moy,
L'on n'écoute jamais à la porte du roy.

Digitized by Google

— Faites la donc ouvrir pour finir mon martyre,
Et pour plus de vingt ans, Monsieur, je me retire,
Luy dis-je. Regardez si je suis malheureux :
Depuis plus d'un quart d'heure, on me tient aux cheveux;
C'est le diable d'huissier, car je sens qu'il les tire. »
Le duc, me regardant, se prit si fort à rire
Que ce fut le plus grand de mes étonnemens
De voir que ce vieillard pust rire si longtems.
Chacun se relayoit pour me voir à son aise;
Douze hommes reculoient, il s'en rapprochoit seize;
Bref, on me venoit voir comme on fait un encan,
Ou comme un malheureux qu'on a mis au carcan.

Enfin ne pouvant se résoudre à souffrir davantage, La Crasse prend son courage à deux mains; il tire un couteau de sa poche et se coupe « tout net » la mèche de cheveux qu'il a prise dans la porte ; puis « enfonçant son chapeau », « le nez dans son manteau », il sort au milieu des huées. Il n'est pas long, on peut le croire, à reprendre le chemin de sa province, que, s'il eût été sage, il n'eût jamais quittée, pour venir ainsi servir de risée à ces frondeurs impitoyables que sont les gens de cour.

IV

Qu'y a-t-il cependant, dira-t-on, au fond de tant de railleries? Une simple satire des ridicules de « cette noblesse d'autrefois qui buvoit trop longtemps, dormoit sur de vieux fauteuils ou grabats, montoit à cheval et alloit à la chasse de grand matin, se rassemblant à la Saint-Hubert et ne se quittant qu'après l'octave de la Saint-Martin »[1]? L'aimable persiflage dont les Parisiens ont de bonne heure poursuivi les provinciaux? Et sans

1. Marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, p. 85.

Digitized by Google

doute au début il put bien n'y avoir que cela dans les mille moqueries prodiguées aux malheureux campagnards. Mais, si les hostilités ont conservé quelque temps cette forme légère et sans profondeur, elles n'ont pas tardé à prendre un autre tour, un tour plus aigre et plus amer et la querelle, de petite guerre d'épigrammes et de bons mots qu'elle était, a bien vite dégénéré en un plus âpre différend. Peu à peu, du terrain de la plaisanterie, on en est venu sur celui des allusions blessantes, des insinuations malveillantes. Déjà sous tant de quolibets que j'ai rapportés, on sent souvent percer autre chose qu'une intention malicieuse, une sorte de haine et c'est bien en effet de la haine qui, comme je le disais en commençant, finit par inspirer les attaques de la cour et de la ville contre la province : haine de ces anoblis de fraîche date, qui ne doivent leur noblesse qu'à la faveur royale contre les « bons gentilshommes » qui se targuent de n'avoir jamais abandonné la terre, de laquelle ils ont tiré, il y a des siècles, leur nom et leur qualité ; haine aussi de ceux que le service assujétissant de la cour ou de l'armée réduit à un véritable esclavage contre ceux qui vivent chez eux libres et indépendants. Après le ridicule, c'est l'odieux que toute une partie de la noblesse s'efforce de déverser sur l'autre.

Il faut entendre d'abord avec quel mépris et quel dédain on parle à la cour de la « noblesse » des gentilshommes de campagne pour comprendre combien profonds sont les dissentiments qui, désormais, divisent l'aristocratie française. « Ce qui me met hors de moi, fait dire Molière à la comtesse d'Escarbagnas, c'est qu'un gentilhomme de ville de deux jours ou de deux cents ans aura l'effronterie de dire qu'il est aussi bien gentilhomme que feu monsieur mon mari, qui demeuroit à la campagne, qui

Digitized by Google

avoit meute de chiens courants et qui prenoit la qualité de comte dans tous les contrats qu'il passoit[1]. » Telles sont bien en effet les ridicules prétentions de ces ruraux qui se figurent qu' « il suffit de n'être point né dans une ville, mais sous une chaumière répandue dans la campagne, ou sous une ruine qui trempe dans un marécage et qu'on appelle château pour être cru noble sur sa parole[2] ». Que sont-ils souvent pourtant ces orgueilleux hobereaux qui affectent tant de morgue à l'égard de ceux qu'ils qualifient de nobles d'antichambre ? Des fils de paysans mal décrassés, comme ce baron d'Asnon qui se vante d'avoir vécu dans la familiarité du roi et de l'empereur et dont la sœur est vachère, le frère cordonnier[3]. Admirez d'ailleurs les beaux noms que portent ces nobles seigneurs. Voici M. de la Garennière, M. de Chante-pie, M. de Cochon-Vilain, M. de Chante-Oye, M. de Crocan-Villiers, M. de Cornandonne, M. de Loisonnière, M. de Tronc-Lourdault, M. de Bois-sec, M. de Haut-Crible, M. de Champ-Courtaut, M. de Moulin-Preux, M. du Rond-Chemin, M. de la Casanière, M. de Bestenville, M. de Cochonzac, M. de Branche-Morte[4]. Ah ! l'on voit bien qu'ils tiennent de près à la terre, pas n'est besoin qu'ils s'en vantent ! Et comme ces noms sonnent bien avec les titres magnifiques dont se décorent ces « messieurs à triple rebras » ! Comtes, marquis ? Non pas, cela sent le parvenu. Barons ! voilà qui vous date un nom et une famille. Pourtant ce sont ces gens-là qui font la petite bouche quand on leur parle d'honorables fortunes faites à la cour, de titres brillamment conquis à la pointe de l'épée, de distinctions chèrement achetées par de longs et pénibles services.

1. Molière, *la Comtesse d'Escarbagnas*, 1671.
2. La Bruyère, *les Caractères*, éd. Servois, t. II, p. 166.
3. Denis de Varennes, *le Baron d'Asnon*, 1680, in-12.
4. Tous ces noms sont tirés des comédies que j'ai citées.

Digitized by Google

Mais faut-il parler des services, que la noblesse doit à l'État, à des hommes qui se font gloire de vivre dans la plus honteuse oisiveté? Ne rougiraient-ils pas vraiment d'être employés à des fonctions subalternes, eux qui se considèrent dans leur province comme autant de petits rois et la perte de leur précieuse indépendance ne serait-elle pas le pire des maux pour ceux qui font de leurs loisirs un si intelligent usage? Car c'est bien ici que s'affirme peut-être le plus âprement la sourde rancune de tant de « déracinés », auxquels le fier isolement des gentilshommes de province semble toujours la critique muette de leur empressement et leur servilité vis-à-vis du souverain. Cette rancune peut se traduire par des plaisanteries, mais ces plaisanteries ont un fonds d'indéfinissable amertume. Elles sont particulièrement acérées et cruelles lorsqu'elles visent ces gentilshommes qui, oubliant que le métier des armes a de tout temps fait la gloire et la grandeur de la noblesse, se refusent à accepter la servitude qu'il impose désormais. Ceux-là sont de vrais bâtards de noblesse, des êtres méprisables, peureux, pillards, fanfarons, les gentilshommes de l'arrière-ban, pour tout dire en un mot. Et il n'est sanglants affronts, injurieux sarcasmes, insultantes railleries dont on ne les accable. Ce vantard peut bien raconter les massacres qu'il fit dans les plaines de Lens : il ne trompe personne, car chacun sait bien qu'il s'enfuit honteusement[1]; — que cet autre se targue d'avoir en Allemagne « pris à lui seul une place imprenable », occis de sa main « un chef espagnol », et d'avoir été emporté expirant du champ de bataille : odieuses gasconnades, car jamais il ne vit l'ennemi que de fort loin[2]; — qu'un troisième vante ses exploits contre les janissaires au siège de

1. Maucroix, *le Baron de la Vespière.*
2. Gillet de la Tessonnerie, *le Campagnard.*

Digitized by Google

Candie, il ne réussira qu'à provoquer le fou rire et le mépris : il n'est jamais sorti de chez lui[1].

« Le noble de province, inutile à sa patrie, à sa famille et à lui-même, souvent sans toit, sans habit et sans aucun mérite, répète dix fois le jour qu'il est gentilhomme, traite les fourrures et les mortiers de bourgeoisie, occupé toute sa vie de ses parchemins et de ses titres qu'il ne changeroit pas contre les masses d'un chancelier[2] ». Ce sont encore ces lignes de La Bruyère qui résument le plus fidèlement la conception que se fait du gentilhomme campagnard la société du XVIIe et du XVIIIe siècle. « Les provinciaux et les sots, dit ailleurs ce même La Bruyère, sont toujours prêts à se fâcher et à croire qu'on se moque d'eux ou qu'on les méprise[3] ». Il faut avouer que nos pauvres ruraux ont bien quelque raison de « se fâcher » devant le débordement de railleries et d'outrages aussi sous lequel on les accable. De cela l'on sera mieux convaincu, lorsqu'on aura pu constater l'injustice et l'exagération de beaucoup de ces attaques, injustice et exagération qui apparaîtront clairement si l'on oppose, comme je vais le faire enfin, à ces caricatures du noble de campagne la vraie et sincère image du gentilhomme campagnard.

1. Donneau de Visé, *le Gentilhomme Guespin*.
2. La Bruyère, *Caractères*, éd. Servois, t. II, p. 61.
3 *Ibid.*, t. I, p. 234

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LES VRAIS GENTILSHOMMES CAMPAGNARDS

(XVIIe-XVIIIe SIÈCLES)

Injustice avec laquelle on juge encore les gentilshommes campagnards et les quatre reproches qu'on leur adresse d'ordinaire : réponse. — I. Ce ne sont pas des « inutiles » : dévoûment de la noblesse campagnarde au roi et à la monarchie et les durs sacrifices qu'elle s'impose pour « servir ». — II. Sa pauvreté « ne peut faire tomber dans le mépris » la noblesse rurale; les causes de cette pauvreté : régime général de l'exploitation des terres ; crises de la culture; impôts et dîmes ; charges de famille; droit successoral. — III. Les seigneurs locaux ne sont pas tous des « tyrans » : rapports des seigneurs et des paysans sous l'ancien régime. — IV. Ce ne sont pas tous des « ivrognes et des débauchés » : la vie des gentilshommes campagnards de la dernière époque. — Tardive réhabilitation des gentilshommes campagnards à la veille de la Révolution.

Je viens de dire que le portrait satirique tracé par La Bruyère du noble campagnard répond très exactement à l'idée que se font les contemporains du type social dépeint par l'auteur des *Caractères*. Si, en effet, nous reprenons une à une les lignes de ce portrait, nous constatons aisément qu'avec une vigueur singulière y sont relevés et notés les quatre principaux griefs en somme qui, parmi tant de futiles accusations, sont formulés d'ordinaire le plus âprement contre les gentilshommes de province, je veux dire : leur indifférence au bien de l'État et leur peu de zèle à servir le prince; leur pauvreté, qu'on leur reproche volontiers comme une honte, car elle n'est, dit-on, la plupart du temps imputable qu'à leur paresse et à

Digitized by Google

leur négligence ; leur morgue et leurs prétentions, qui vis-à-vis des paysans les transforment en véritables petits tyrans ; leur vie enfin toute de désœuvrement, d'ivrognerie et de débauche.

Que ces reproches, quelque graves qu'ils puissent être, atteignent justement certains gentilshommes de la province, il serait puéril de le nier et ce n'est point ce que j'ai l'intention de faire. Alors même en effet que l'on ne saurait point que beaucoup des grotesques figures, qui nous ont égayés tout à l'heure, ont eu pour modèles des originaux bien vivants — tel cet amusant seigneur de la Vespière, que Maucroix a mis en scène dans la comédie que j'ai citée, et qui aurait réellement existé en la province de Picardie[1] — les textes eux-mêmes, les vieux récits ou les traditions de famille nous laissent entrevoir des types ressemblant assez en réalité à ceux qu'ont fait défiler sous nos yeux poètes comiques et satiriques. Nul doute qu'il n'y ait des gentilhommes, qui, trop oublieux d'un passé glorieux, ne se croient plus tenus à aucune obligation vis-à-vis du roi, même à ce service de guerre que leurs aïeux eussent considéré comme un crime de refuser au souverain ; et cette préoccupation, qui perce souvent dans la correspondance de Colbert avec les intendants, de savoir si « l'humeur des nobles de leur province est généralement portée à la guerre ou à demeurer en leurs maisons[2] », prouve bien la funeste tendance de quelques-uns à s'exonérer d'une charge assumée naguère avec empressement par tous. — Nul doute de même que la misère de beaucoup de gentilshommes ne doive être attribuée qu'à eux-

1. « Ce La Vespière étoit cadet d'un gentilhomme de Picardie nommé Liombrune. » (Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Monmerqué et Paulin Paris, t. V, p. 462.)

2. Voir notamment les *Instructions pour les maistres des requestes, commissaires départis dans les départemens*, septembre 1668 (P. Clément, *Correspondance de Colbert*, t. IV, p. 31).

Digitized by Google

mêmes, à leur incurie, à leur indifférence, qui leur fait abandonner la vie active et laborieuse des ancêtres, négliger le soin de leurs domaines et de leurs exploitations agricoles; ces petits seigneurs de la Normandie ou du Poitou en sont un frappant exemple, qui meurent de faim, pensant déroger s'ils continuaient le commerce d'élevage qui jadis enrichissait leurs pères. — Nul doute encore qu'il n'y ait de la part de bien des nobles de campagne de déplorables excès de pouvoir ; il suffit de lire le récit que nous a laissé Fléchier des Grands-Jours d'Auvergne, pour se faire une idée des violences de beaucoup de ces gentillâtres qui pressurent et rossent les manants, les enferment en d'étroites geôles, leur infligent les plus cruels traitements, comme ce seigneur des Héreaux qui retient prisonniers pendant huit jours deux malheureux croquants, leur faisant chaque matin donner les étrivières et tirer des pistolets chargés de sel dans les fesses[1]. — Nul doute enfin que l'existence des seigneurs campagnards ne soit point toujours très honorable et édifiante. Tel vit dans le désordre avec ses servantes ; tel autre est la terreur des filles du voisinage ; celui-ci passe ses journées à boire ; celui-là intrépide, « fouetteur de lièvres », occupe tous ses loisirs à la chasse.

Mais — et c'est là qu'il me tarde d'en arriver — s'il y a des seigneurs de province ainsi inutiles à leur patrie et à eux-mêmes, misérables par leur faute, brutaux, paillards et ivrognes, faut-il en conclure que tous le sont et se représenter, ainsi qu'on le fait trop légèrement d'ordinaire, la *gentry* campagnarde du XVIIe et du XVIIIe siècle comme uniquement composée d'individus de cette espèce ? Je ne le crois pas. De l'examen attentif que j'ai fait de documents nombreux et fort divers

1. *Mémoires de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne en* 1665. Éd. Chéruel, 1856, in-8°, appendice, p. 396.

Digitized by Google

il ressort, au contraire, que des types tels que ceux dont je viens de reconnaître — très loyalement, n'est-ce pas? — l'existence, ne sont que des exceptions et que la majorité de la noblesse campagnarde est enréalité tout autre. Envisageant d'ailleurs l'une après l'autre les accusations portées contre les gentilshommes de province, je vais essayer de montrer qu'elles n'atteignent point en somme la grande masse de ces gentilshommes et j'espère réussir ainsi à leur restituer leur véritable physionomie et à les présenter enfin sous leur vrai jour.

I

Qu'on ne vienne point dire d'abord que le gentilhomme campagnard du XVIIe et du XVIIIe siècle n'a d'autre ambition que de rester terré dans son manoir, d'autre désir que d'y mener une existence calme et sans trouble. Les faits sont là pour démentir pareille affirmation et prouver qu'au contraire ce gentilhomme est presque toujours campagnard malgré lui, que vivre dans sa terre lui apparaît d'ordinaire comme un pis-aller, comme une dure nécessité et qu'enfin il ne souhaite rien tant qu'une occasion qui lui permette de donner au roi des preuves de son dévouement. En effet de tant de gentilshommes que nous retrouvons vieillissant au fond des campagnes, il en est bien peu qui, dès leur jeunesse, ne soient accourus à l'armée, empressés d'apporter au souverain l'appui de leur épée et de leur vaillance. Avant de « se retirer dans leur province », pendant vingt ans, trente ans, quarante ans, ils ont servi. Telle a été la préface de la vie de presque tous, et pour la vie de presque tous quelle

Digitized by Google

belle et honorable préface ! Que d'obscurs dévouements, que d'héroïsmes ignorés, que de passe-droits acceptés sans murmures, représente chacune de ces carrières ! On a quitté le manoir paternel, la tête pleine de riantes pensées d'avenir. Mais pour quelques uns qui réalisent ces longs espoirs, combien d'autres vieillis avant l'âge, retenus dans des grades inférieurs, couverts de blessures, mais non d'honneurs qui sont heureux de revenir au gîte achever leur existence ! Ce sont ceux-là qui sont les vrais gentilshommes campagnards. Voici parmi eux au premier rang le marquis de Mirabeau, qu'on retrouve pendant trente-cinq ans sur tous les champs de bataille de Flandre et d'Italie; il s'illustre à Chiari, à Luzzara, au blocus de Mantoue; blessé à Cassano d'un terrible coup de mousquet, il est laissé la gorge enlevée sur la place, et aussitôt après avoir guéri cette horrible blessure, il va, son col d'argent au cou, rejoindre l'armée ; en 1712, on lui offre en récompense de ses services une pension de 3.000 livres, il demande qu'on la distribue à six capitaines de son régiment et s'en revient vivre obscurément à Mirabeau, où jusqu'à sa mort il s'occupe à administrer sa terre, se distrayant seulement à raconter ses campagnes, « non sans en avoir demandé toujours la permission aux dames[1] ». Aux côtés de ce héros, le marquis de Franclieu ne fait point mauvaise figure. Entré au service à dix-sept ans, en 1697, il n'y renonce qu'en 1732. Après s'être vaillamment battu en Italie et en Allemagne, il reçoit à vingt-six ans l'autorisation d'acheter un régiment, trop beau début qui bientôt a son revers ; on lui retire en 1709 la pension qui faisait sa fortune, il est forcé de vendre son grade, songe un instant à aller rejoindre Charles XII, puis accepte les offres de Philippe V et

1. *Mémoires de Mirabeau*, t. I, liv. I, *passim*.

Digitized by Google

s'en va guerroyer en Espagne. Atteint à Villaviciosa de trois coups de feu et de deux coups d'épée, il reste à moitié estropié du bras droit. Sur les instances d'Albéroni il consent cependant un peu plus tard à accompagner en Angleterre le prétendant Jacques Stuart, et l'expédition ayant avorté, il sert encore pendant douze ans dans la Péninsule. Mais aigri par le refus d'un brevet de maréchal de camp, juste récompense de ses services, à peine payé des appointements auxquels lui donne droit sa qualité d'aide de camp du roi, titre surtout honorifique, il abandonne enfin le service en 1732 et se retire en Gascogne, au château de Lascazères que sa femme lui a apporté en dot. « Je m'y nommai, dit-il, surintendant de mes bâtimens et jardins, contrôleur général de mes revenus et gouverneur de mes enfans[1] ». Plantant, défrichant, bâtissant, chassant, il se repose de sa vie aventureuse et occupe à la conter à sa famille ses loisirs de campagnard.

Et du moins au cours d'une existence si noblement remplie et qui se termine si obscurément, un Mirabeau, un Franclieu ont-ils eu quelques compensations : ils ont approché de la cour, conquis de hauts grades, obtenu une faveur passagère, appelé sinon retenu l'attention sur eux. Mais que dire de tant d'autres qui, loin des regards du roi, sans appuis, sans protecteurs, n'osant lever les yeux vers ce séjour fortuné de Versailles que leur interdit à tout jamais la médiocrité de leur rang, vieillissent dans les grades inférieurs de quelque régiment, n'ayant pour les soutenir que leur loyalisme, leur dévouement au roi, leur amour passionné des armes! Il faut avoir lu les états de service de ces braves gens pour bien comprendre ce que valait cette noblesse campagnarde, dont on a trop médit en

1. *Mémoires de Franclieu*, p. 217.

Digitized by Google

la jugeant d'après quelques-uns de ses indignes représentants. Voici les titres que fait valoir M. le Mintier de la Motte-Basse, gentilhomme breton, capitaine réformé, chevalier de Saint-Louis sans pension, pour obtenir un secours de quelques centaines de livres : « Il a commencé à servir en 1751 en qualité d'enseigne dans les troupes de la compagnie des Indes. Le 10 février 1759 il fut fait lieutenant de cavalerie et capitaine en 1760 dans la même troupe. Il fut blessé de deux coups de lance dans un combat contre les Anglois, soutenus des Maures leurs alliés, aux environs de Pondichéry, dans lequel il fut fait prisonnier. Il ne fut échangé qu'après deux ans et demi, après avoir souffert toutes sortes de mauvais traitements pendant le temps de sa prison. En 1755, il fut détaché pour aller commander dans le fort Oulaguinelou sous le gouvernement de M. de Leyrit, d'où il fut envoyé à l'armée de M. de Bussy. Il s'est trouvé au siège de Sannur, à la bataille du 10 juillet 1758, à l'escalade des forts de Gardi, de Baubili, et à la prise de Vizigapatam, comptoir anglois. Il s'est trouvé aussi au siège de Madras et aux affaires des 12 et 14 décembre 1758 et 9 février 1759. Il étoit à l'escalade de Cheringham sous les ordres de M. le chevalier de Crillon et à la dernière bataille de Vandavach au mois de janvier sous le commandement de M. de Lalli. Le 12 novembre de la même année, M. Allin, major du régiment de Lalli, le détacha avec 20 maîtres, 80 cavaliers du pays, et 20 fantassins noirs pour conduire un convoi de vivres du fort de Thiagar situé à plus de 30 lieues de Pondichéry, pendant que toutes les forces angloises tant de mer que de terre le bloquoient; ses instructions par écrit portoient qu'il trouveroit assez près de cette dernière place un détachement de 300 hommes pour le renforcer, et sans l'avoir trouvé, il manœuvra si bien qu'il entra dans

Digitized by Google

Pondichéry avec une perte seulement de 6 cavaliers, quoique attaqué par toute la cavalerie angloise blanche et noire. Cette action a été admirée et est à la connoissance de toute l'armée française et même des Anglois. Fait prisonnier avec toute la garnison à la prise de Pondichéry, il fut renvoyé en France en 1762. Le 1er octobre 1763 il entra capitaine au régiment des Recrues de Rennes et fut réformé avec le régiment le 31 décembre 1766[1] ». Et pour celui-là à qui quinze ans de services ont suffi à mériter le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis, combien d'autres qui, comme M. Porzay de Châteauregnault, gentilhomme de Touraine, n'ont obtenu ce grade que par trente années de services. « Arrivé à l'armée en 1718 dans le régiment d'Anjou-Infanterie, M. Porzay de Châteauregnault a fait toutes les campagnes d'Italie et d'Allemagne depuis 1722 jusqu'en 1744. Il s'est trouvé à onze sièges et batailles, a été fait prisonnier et conduit en Moravie, a perdu trois fois ses équipages et a été forcé par ses blessures à demander sa retraite en 1748 comme capitaine de grenadiers[2]. » — Un autre, M. Joseph-Olivier Le Nepveu, chevalier de Crenan, ancien major aux grenadiers royaux de Touraine, 17e cadet, a six campagnes en Allemagne, quatre campagnes de mer, deux campagnes en Corse. « Atteint de plusieurs coups de feu, d'un coup de bayonnette, il souffre en plus de deux hernies inguinales contractées au service » et qui, l'obligeant à un repos presque complet, l'empêchent de cultiver son petit bien[3]. — Un autre enfin, M. de la Rochenégly, du Velay, entré comme cadet-gentilhomme au régiment de Gâtinais, devenu Royal-Auvergne, sous-lieutenant en 1776, s'embarque pour l'Amérique,

1. Archives nationales, H 487.
2. *Ibid.*, H 483.
3. *Ibid.*, H 490.

Digitized by Google

en 1778, sous les ordres de M. d'Estaing. Blessé d'un coup de feu à la tête et laissé pour mort à l'affaire de Savannah (23 septembre 1779), il reste prisonnier de guerre pendant quatre ans sur les pontons anglais, est nommé capitaine en 1787, quitte le service en 1792, avec la croix de Saint-Louis, et n'obtient une solde de retraite qu'en 1801 [1]. Encore ces noms sont-ils ceux de favorisés. Il en est de moins fortunés. « M. Kergu de Belleville a trente ans de service; il a été simple soldat au régiment de Bourbonnais pendant dix-sept ans, dont dix dans les grenadiers. Il s'est trouvé aux sièges de Landau et de Fribourg en 1719 et dans la suite à ceux de Saint-Sébastien et de Fontarabie. Il a reçu au premier un coup de fusil dans le bras et un dans la cuisse au dernier, et ses blessures l'ont toujours affecté depuis. En 1728, ayant eu son congé, il revint à la charge de sa famille jusqu'en 1733 qu'il entra cadet volontaire au régiment Dauphin-dragons, où il fit la campagne de Kehl. En 1734, seulement, on lui donna une lieutenance dans la milice de Bretagne et la même année une compagnie, où, après quatorze ans de service, usé de fatigues et accablé d'infirmités, il fut apporté de Lille chez lui, où il garde le lit, mangé de goutte et privé du nécessaire [2]. »

Descendons d'un degré, nous en trouverons de plus déshérités : ce sont ceux auxquels leur pauvreté, à leur honte et à leur désespoir, interdit le métier des armes. Le sieur Chapelle de Fontaine, gentilhomme du Poitou, expose dans une requête « que ni son père, ni son aïeul n'ont servi, parce que le bien médiocre qu'ils avoient ne leur a pas fourni le moyen de se soutenir dans le service [3] ». M. de la Villéon-

1. États de services au ministère de la Guerre et papiers et souvenirs de famille.
2. Archives nationales, H 471.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

Villevallio de Bretagne a dû se retirer de l'armée « ne pouvant supporter la dépense du service[1] ». Pour le même motif, M. de la Furgeonnière, du Poitou, renonce à son grade de capitaine dans Royal-Artillerie au bout de dix ans[2]. M. de Pradines de Laurabuc, près de Carcassonne, a été « contraint de quitter les dragons de Flandres, tout son bien ayant été hypothéqué par son père, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Roche-Aymon, et par lui-même[3] ».

Ce n'est point que les soldes ne soient suffisantes en principe à faire vivre leurs titulaires : dans les troupes réglées, un colonel a 4.000 livres, un major 3.120, un chef d'escadron 2.500, un capitaine 1.700, un lieutenant 950, un sous-lieutenant 720. Mais ces chiffres établis sur le papier répondent rarement à la réalité. Il ne s'agit là au surplus que de la solde des officiers « en pied ». Après chaque campagne, on réforme sans pitié capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et bien heureux ceux qui obtiennent alors d'être « maintenus à la suite » avec une paye de 2 à 500 livres. Sinon, ils doivent se rejeter sur les régiments provinciaux, où le plus souvent ils servent sans indemnité, ou avec une solde insignifiante. MM. d'Artige, Collas de la Mothe et de Quehelec restent officiers dans les milices de Bretagne sans appointements, l'un pendant 12 ans, l'autre pendant 13 ans, le troisième pendant 18 ans[4].

Le moyen dans ces conditions de ne pas faire de dettes? Tous en font donc. « C'était une mode de dissiper sa fortune à l'armée et de s'y ruiner et le marquis de Mirabeau n'y manqua pas », lisons-nous dans les *Mémoires de Mirabeau*. Pour la plupart cependant il

1. Archives nationales, H 481. (1755).
2. *Ibid.*, H 471. (1753).
3. *Ibid.*, H 990. (1775).
4. *Ibid.*, H 490.

Digitized by Google

ne s'agit guère de mode, mais bien plutôt de nécessité. Il faut d'abord s'équiper et rejoindre son corps; il faut ensuite « s'y maintenir ». Rien de cela ne se fait sans emprunts. Le chevalier de Parigny de Verlac, de Sainte-Maure en Touraine, nommé au régiment provincial de Senlis, à une place de capitaine, « dont les appointements de 200 livres par an ne suffisent point à le dédommager des frais d'habillement et de déplacement qu'elle exige », est bientôt harcelé par des créanciers impitoyables et s'estime heureux d'obtenir du Ministre un secours de 300 livres « par forme d'acompte ». Quelque temps après, il écrit que de ces 300 livres, il lui est resté 6 louis qui lui ont servi à vivre pendant cinq mois, le reste, avec la plus grande partie de sa solde, ayant passé en faux frais pour tenir son rang au régiment. Un peu plus tard, on est obligé de lui accorder 150 livres pour s'acheter du linge et 800 livres pour l'aider à se procurer un uniforme et à faire le voyage de Corse, où on l'envoie comme aide-major avec un traitement de 1.200 livres[1].

Mais là où se peignent de la façon la plus vivante la détresse et les perpétuels embarras de tant de pauvres officiers, c'est dans les lettres que de l'armée ils adressent au pays, à leur famille. En les lisant aujourd'hui ces humbles lettres de soldats, on peut justement apprécier le mérite de ces gentilshommes qui, pour accomplir ce qu'ils estiment être leur devoir, qui, pour servir, acceptent de se débattre pendant des années avec les soucis incessants d'une vie au jour le jour. « Je me trouve icy sans rien, écrit en 1695, de l'armée de Flandre à son père, le chevalier de Saraméa, sous-lieutenant au régiment de Languedoc, je me trouve icy sans rien, sans un sol, ny tente, ny bast,

1. *Ibid.*, H 482, 484.

Digitized by Google

ny coffres, ny lict, ny habit, ny marmite, ny plat, ny assiette et bien d'autres qui seroient fort longues à vous réciter et sans un sol pour faire la campagne[1]. » Comment, en effet, « s'entretenir honorablement dans le service » avec une solde de 360 livres par an, sur laquelle on retient, parfois, au titulaire jusqu'à 150 livres pour « avance d'habits uniformes[2] »? Comment nourrir deux chevaux et deux valets au moins qu'il faut avoir pour faire figure, comment vivre soi-même et ne pas « mourir de faim », si de temps en temps l'on ne reçoit point quelques secours de la maison paternelle ? « Il me faut faire la campagne à mes despens et je ne peux vivre à moins de 30 sols par jour, écrit encore Saraméa ; or à l'heure qu'il est je n'ay plus d'argent ny ne sçay où en prendre... Je vous prie, monsieur mon très honoré père, d'avoir esgard à ce que je vous mande et d'y remédier au plus tost, parce que je ne sçay où donner de la teste[3]. » Et s'excusant de ses continuelles demandes : « Je ne perds point d'occasion de vous faire sçavoir de mes nouvelles, monsieur mon très cher père, le mauvais estat de mes affaires vous empesche, sans doute, d'en recevoir aucune satisfaction. Je n'en suis pas la cause, puisque j'espargne mon argent autant que je puis, mais les dépenses sont excessives et surtout dans la conjoncture présente où il faut estre en estat de faire la guerre[4] ». Quelle joie aussi lorsqu'arrivent, par lettres de change ou par quelque occasion, les maigres subsides que peut expé-

1. *Lettres d'un cadet de Gascogne sous Louis XIV* (François de Saraméa, capitaine au régiment de Languedoc), publiées par François Abbadie, 1890, in-8°. (*Société historique de la Gascogne*, Ire série, 21e fascicule). Lettre du 19 mai 1695, p. 9-10. — Dans une lettre du 3 janvier 1694, de Versailles, je lis : « Mon cousin de Lagrange a esté ici quinze jours et est venu nud pied, sans un sol et ne sçait que devenir. » (*Ibid.*, p. 3-4.)

2. Lettre du 25 avril 1698. (*Ibid.*, p. 27.)

3. Lettres du 18 février et du 19 mai 1695. (*Ibid.*, p. 9-10.)

4. Lettre du 18 juillet 1701. (*Ibid.*, p. 33.)

Digitized by Google

dier le père de famille : une fois 52 livres, une fois 3 louis, une autre fois 200 livres ! Si minimes qu'ils soient, ces envois sont toujours les bien reçus. « Quoy que vous ne me parliez point de la difficulté que vous avez eue à m'envoyer de l'argent, monsieur mon très honoré père, je la ressents comme vous et vous en suis d'autant plus obligé ; j'en useray avec toute la ménagerie possible[1]. » C'est qu'il sait bien, le pauvre chevalier, quelles privations représentent ces modestes sommes : il sait que les bestiaux et les denrées ne se vendent pas au pays de Gascogne, et il s'en étonne, car il espérait que la guerre de Catalogne aiderait à leur débit[2] ; il sait qu'une épizootie menace la région et il mande à son père un moyen qu'on lui a enseigné d'en préserver les troupeaux[3] ; il s'intéresse fort au chagrin que la perte d'une mule a causé à sa mère[4] ; il craint que les dépenses, que son père s'impose pour lui, ne l'empêchent de faire à « la maison » d'urgentes réparations[5].

Mêmes préoccupations, mêmes doléances, mêmes aveux de nécessité et de dénûment, mêmes instances dans la correspondance du chevalier de la Villozern[6] à la même époque. Lui n'est qu'enseigne aux Gardes Françaises et son traitement monte à 170 livres par an, déduction faite de la capitation et du dixième[7]. Encore s'estime-t-il heureux quand il touche ces maigres appointements, car « on paie dans ce régiment-ci comme dans

1. Lettre du 22 août 1701. (*Ibid.*, p. 36.)
2. Lettre du 28 mai 1706. (*Ibid.*, p. 57).
3. Lettre du 3 août 1712. (*Ibid.*, p. 80.)
4. Lettre du 22 août 1701. (*Ibid.*, p. 36.)
5. *Ibid.* — Je relève encore dans cette correspondance cette phrase tout à fait significative : « N'estoit mon devoir et mon obligation, je souhaiterois d'estre avec vous ; mais enfin, vous savez qu'un cadet de Gascogne doit chercher fortune. » (Lettre du 14 janvier 1707, p. 63.)
6. *Correspondance de la famille Thépault de Treffaléguen*, publiée par H. Bourde de la Rogerie (extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVI). Quimper, 1900, in-8°.
7. Lettre de Jacques-Louis Thépault de Treffaléguen, chevalier de la Villozern, du 10 septembre 1712 (*op. cit.*, p. 38).

Digitized by Google

les autres, quelquefois bien, quelquefois mal : nous sommes cependant les premiers payés quand il y a de l'argent[1] ». Pourtant, « il en coûte ici des biens immenses pour subsister », écrit de Flandre à son père, le malheureux enseigne; « mes chevaux me reviennent à 40 sols, mes valets à 30 sols et moi 3 livres par jour; la viande est taxée à 7 sols la livre[2]. Le pain de munition vaut 22 sols... Si ma bourse se portoit aussi bien que moi tout iroit bien[3]... Mais je me trouve sans un sol et il y a plus de huit jours que je vis à crédit... Aussi si vous aviez la bonté de m'envoyer de l'argent, vous me feriez bien plaisir[4] ». Car c'est là le refrain par lequel commencent ou se terminent la plupart des missives du jeune officier, qui deviennent plus pressantes encore, quand, revenu de la campagne, il doit prendre son service de garde à Versailles[5].

Au fond, le manque d'argent, voilà avec la réforme, l'âge, les infirmités, les seules raisons qui peuvent faire renoncer tous ces officiers à cette carrière, des armes embrassée avec tant d'enthousiasme, si péniblement poursuivie, si vaillamment aussi. Mais le feu de la jeunesse est passé, la première ardeur éteinte, le principal devoir du gentilhomme accompli. Il en reste d'autres à remplir : aller remettre en état le domaine paternel, s'occuper d'y faire valoir les quelques terres qui de beaucoup demeurent la seule fortune, y fonder enfin une nouvelle famille. Certes, pareille fin de vie n'était pas dans les vœux de la plupart de ces gentilshommes qui avaient rêvé, loin de leurs provinces, de si brillantes destinées. Ils savent

1. *Ibid.*
2. Lettre du 12 avril 1712. (*Ibid.*, p. 19.)
3. Lettre du 25 juillet 1712. (*Ibid.*, p. 28.)
4. Lettres du 3 mai et du 9 juin 1712. (*Ibid.*, p. 22.)
5. « Je n'ai pas pu monter ma dernière garde, faute d'argent. » Lettre du 19 avril 1713. (*Ibid.*, p. 42.)

Digitized by Google

pourtant se consoler de la ruine de leurs espérances et, se résignant courageusement à l'inévitable, reportent sur leurs enfants et leurs ambitions déçues et leurs beaux projets d'avenir évanouis.

De soldats ils deviennent donc laboureurs, et ce n'est pas toujours là une métaphore, car plus d'un se voit contraint de cultiver lui-même son bien. Chose remarquable du reste, ces hommes, que la vie, qu'ils ont menée jusque là, semble avoir si peu préparés à leurs nouvelles occupations, y consacrent néanmoins la plus laborieuse activité et y appliquent sans arrière-pensée tout leur zèle, toute leur ardeur naturelle, toutes leurs peines. Le marquis de Mirabeau, retiré dans « l'âpre retraite de sa terre de Mirabeau, sur un roc escarpé qui barre une double gorge sans cesse battue du vent du Nord », réussit à changer en quelques années la face de tout le pays. « Les vastes terres y étaient ruinées, habitées par des colons paresseux et pleins de vices. Aussitôt établi, il commence les travaux les plus pénibles et les plus difficiles. Il entreprend de faire d'une montagne de roches à portée du château un verger; il en fait casser les roches, voiturer les pierres dont il fait une longue enceinte en très gros murs de pierres sèches, puis pratiquer des trous dans le roc pour y planter 4.000 plants d'olivier. Les hommes forts sont occupés aux ouvrages durs, armés de pieux et de fers et d'énormes massues, les femmes, les enfants même voiturent des pierres, et ces travaux régulièrement payés ne discontinuent qu'au temps des récoltes, le maître toujours à la tête, quelque temps qu'il fasse, et il en est d'atroces en ce pays. » Se refusant d'ailleurs à toute charge publique, s'occupant sans trêve des moindres détails de son exploitation, surveillant de près ses fermiers, les encourageant par son exemple,

Digitized by Google

« n'admettant que personne autour de lui se dispensât de travailler qu'il ne fût malade », le vieil officier des guerres d'Italie vit ainsi pendant dix-sept ans dans sa retraite et réussit non seulement à payer ses dettes, mais même à liquider tous les engagements de sa maison[1]. — En son château de Lascazères, le marquis de Franclieu mène à peu près la même existence. « C'est moi, écrit-il dans ses *Mémoires*, qui ai planté tous les arbres qui sont dans mes jardins, et quoique l'on dise très mal à propos que l'on ne plante que pour ses enfants, il y a longtemps que j'ai le plaisir de voir ma maison remplie des fruits qu'ils me donnent. J'ai défriché des terrains incultes, où j'ai planté il y a sept ans des vignes qui sont magnifiques, je jouirai cette année de la moitié des fruits qu'elles rendront, qui sera considérable ; par un traité que j'ai fait avec des habitants de mes terres, ils doivent travailler et cultiver ces vignes, dont je dois retirer la moitié des fruits sept ans après le complant, ce qui, j'espère, augmentera mon revenu de 1.000 écus de rente. J'ai fort avancé ma maison, je l'ai augmentée d'une mansarde qui me fait un troisième étage, j'ai bâti tout un pavillon et j'ai élevé l'autre jusqu'au premier accoudoir ; les grêles et les affaires qui me sont survenues ne m'ont permis d'y travailler que peu depuis deux ou trois ans ; quand ce pavillon, qui doit donner trois pièces en trois étages, sera fini, ma maison sera de vingt et une grandes pièces chacune de seize ou dix-huit pas en long et autant en large, hautes de dix-huit pans. J'ai fait un petit double derrière le corps de logis, qui me donne quatorze bouges, un à chaque chambre, ce qui rend les appartements commodes. La maison est entre cour et jardin ; la cour devant la mai-

1. *Mémoires de Mirabeau*, t. I, p. 164 et suiv.

Digitized by Google

son est très spacieuse; sur les deux côtés il y en a quatre, une pour la volaille et une pour les écuries des chevaux étrangers et des bestiaux de la maison; du côté opposé, une pour des écuries de douze chevaux et remises de carrosses et une autre qui est une grande aire pour battre le blé, avec une belle terrasse carrée entourée de deux côtés de fossés où j'ai d'excellentes tanches.

« ... J'ai un grand jardin qui me fournit toujours de cinq à six plats d'entremets par repas et qui nourrit toute ma maison pendant le carême et les jours maigres ; j'ai un grand terrain pour la chasse, plus de onze cents têtes de toutes sortes de volailles de fiefs, de fermes ou de nos métairies, beaucoup de fruits, quelques oranges pour les liqueurs et confitures sèches, beaucoup de vin, si bon que je n'en bois pas d'autre[1]. »

Voilà, il faut l'avouer, confortable installation. Tous, hélas! n'ont point si plaisant logis, si douce existence. Parmi de moins favorisés, quelques-uns encore, revenus à la maison de famille, y retrouvent les vieux parents dont l'ordre, l'économie et le travail ont pu entretenir et conserver en bon état le petit domaine des aïeux. Mais bien souvent le père et la mère sont morts, les cadets ont quitté successivement le vieux toit qui est resté abandonné ; les terres sont demeurées incultes, exposées aux empiétements et aux dévastations des voisins ; de temps à autre quelque homme de loi — homme de proie — a écrit à l'officier là-bas en Allemagne, au Canada, aux Indes : il lui proposait un prix dérisoire de tel champ, de tel pré ; l'autre, se rappelant à peine la situation et la valeur de ces terres qu'il a quittées presque enfant, pressé d'argent, couvert de dettes, a facilement consenti au marché qui

1. *Mémoires de Franclieu*, p. 217-218, 241.

Digitized by Google

lui a souvent enlevé la plus belle partie de son patrimoine.

Là-dessus je ne sais rien de plus pitoyable que l'histoire de ce chevalier de Parigny dont j'ai déjà prononcé le nom. Ces Parigny étaient quatre frères ; leur père, lieutenant-colonel de dragons, chambellan du roi de Pologne, fut tué à l'ennemi. Des quatre frères, tous quatre soldats, trois périrent pendant les guerres d'Allemagne. En 1765, le seul survivant fut réformé après sept ans de service. Il lui fallut songer à regagner sa province et son petit domaine de Sainte-Maure en Touraine. Mais comment mettre sa métairie en état de le nourrir lui et sa sœur, qui est à sa charge ? Les terres en sont en friche depuis vingt-cinq ans. Il part donc pour Versailles afin d'y solliciter un secours. Après mille démarches, il obtient enfin une somme de 1.000 livres qui va lui permettre de parer au plus pressé. Il revient à Sainte-Maure, et il faut lire la lettre qu'il écrit quelque temps après son arrivée, au mois de mars 1766, à M. Mesnard de Conichard, premier commis au contrôle général, son protecteur : « J'ai trouvé, dit-il, mon terrain dans une dégradation épouvantable, la maison absolument délabrée et ouverte à tout le monde, la charpente enlevée en plusieurs endroits ainsi que les portes, les croisées, contrevens, serrures et jusques à la couverture, la grange et les étables entièrement ruinées, et tous les arbres fruitiers coupés... De plus, lorsque la grande route d'Espagne fut faite, elle passa au milieu d'un grand clos de vigne qui nous appartenoit et le perdit en total, ainsi que deux petites prairies, ce qui obligea le fermier de nous faire banqueroute et s'en aller ; nous ne pûmes le dédommager, parce que l'on nous donna, pour tout dédommagement, permission de prendre sur l'ancienne route une portion de terrain qui, trop éloignée du nôtre, ne nous eût servi

Digitized by Google

à rien. En un mot, Monsieur, mon malheureux domaine n'offre plus aujourd'hui que des ruines à l'œil qui le considère. La rigueur de la saison ne m'ayant pas permis de beaucoup faire travailler cet hyver, ce n'est que depuis les beaux jours que j'ai fait réparer deux chambres pour nous loger ma sœur et moy ; le reste du bâtiment s'achèvera dans un temps plus heureux. J'ai fait défricher dix arpens de terre pour y semer de l'avoine ce mois de mars et je me propose d'en faire défricher dix autres pour du bled dans le mois d'octobre. Mais je ne puis rien entreprendre sans vos bons offices. J'ai deux objets pressans à réparer, qui sont la grange et les étables hors d'état de servir à présent mais absolument nécessaires pour la récolte dans le temps et pour les bestiaux qui sont une des principales douceurs dans les campagnes. C'est pour ces travaux urgents que je vous réclame encore, Monsieur, et surtout pour le défrichement des terres, auquel il faut travailler avant la sécheresse et les chaleurs pour pouvoir les ensemencer en bled au mois d'octobre. »

A cette lettre est joint « l'état de l'employ que M. de Parigny a fait de la somme de 1.000 livres que Mgr le controleur général a eu la bonté de lui obtenir des bienfaits du Roy, pour payer ses dettes à Versailles, se retirer avec sa sœur dans sa province et y réparer l'héritage que lui a laissé son père ». Il vaut la peine de parcourir ce misérable budget

	livres.
Primo, avoir rendu à M. Mesnard, qui, dans mes pressans embarras, avoit eu la bonté de m'aider, la somme de.....	120
Plus, avoir retiré quelques effets, consistant en linge et une robe à ma sœur, sur lesquels nous avions été obligés d'emprunter la somme de 36 l.....	36

Digitized by Google

livres.

Plus, avoir payé la boulangère et quitte avec elle..... 34
Plus, avoir payé le boucher..... 23
Plus, pour petites dettes éparses et pour blanchissage avoir payé la somme de..... 28
Plus, pour une malle nécessaire à notre route. 15
Plus, pour le voyage dans le carrosse de Tours, à raison de 25 livres la place et 5 livres de port de hardes, fait pour deux..... 55
Plus, pour frais de nourriture aux auberges pendant six jours, à raison de 15 livres pour chacun..... 30
Ces différents objets réunis, tant pour sortir de Versailles que pour nous rendre ici, forment la somme de..... 397
A cette dépense s'ajoute ce que j'ai employé à réparer mon domaine.
Pour faire défricher dix arpens, à raison de 8 livres par arpens..... 80
Plus, pour avoir acheté 100 boisseaux d'avoine à raison de 12 sols, pour ensemencer 10 arpens, ce qui fait à raison de 10 par arpent. 60
Plus, pour réparations des murs et fossés autour du clos où est située la maison, marché fait à..... 90
Plus, pour réparation de deux chambres logeables, tant en maçonnerie, carreaux, pierres pour les croisées, cheminées, que pour la chaux, le sable et la main-d'œuvre, marché fait à..... 125
Plus, pour la menuiserie, portes d'entrée des deux chambres, ardoises et deux contrevens, ce qui fait..... 64
Plus, pour le couvreur qui a fait une partie de la couverture la plus urgente et la plus nécessaire pour nous mettre à couvert des injures du temps, ce qui fait..... 55
Plus, pour les endroits de ce terrain où le labour ne peut pas entrer et où il faut né-

Digitized by Google

livres.

cessairement travailler à la main, prix fait à..... 26

Les sommes de cette part se montent à 500 livres, lesquelles sommes réunies à celles de 397 de l'autre forment au total la somme de 897 livres. — Mars 1766.

Au mois de mars 1766, il reste donc au malheureux Parigny exactement 103 livres. Encore n'a-t-il pas « payé le vitrier » ! Il subsiste avec cela jusqu'au mois d'août, où, sa lettre de mars n'ayant pas reçu de réponse, il se voit contraint de « réclamer de nouveau les bontés du roi », presque une aumône. « J'ai fait défricher nouvellement, écrit-il le 14 août à M. Mesnard, dix arpens pour y semer du bled au mois d'octobre prochain, lesquels, à raison de 12 livres par arpent, forment la somme de 120 livres. Le laboureur, étant un homme un peu à son aise, consent à me faire crédit de cette somme jusques au mois d'octobre, mais ce qui m'embarrasse le plus, c'est le bled qu'il me faut acheter nécessairement pour ne pas rendre ce défrichement infructueux; il faut 10 boisseaux de bled à l'arpent, ce qui fait 100 boisseaux, et le bled est assez cher dans ce pays-ci; il a valu jusqu'à présent 37 et 38 sols le boisseau, mais à présent que chacun a fait sa récolte, il va diminuer, et c'est le moment pour moi d'en faire emplette, mais il vaudra toujours au moins 30 sols ou environ. C'est pourquoi, Monsieur, j'hasarde aujourd'hui de vous demander une grâce, ce seroit de vouloir bien me faire une petite avance de 5 à 6 louis pour me mettre à même d'acheter ces 100 boisseaux de bled, qui va diminuer de valeur dans ce moment que chacun est jaloux de le vendre pour faire de l'argent, mais qui, dans un mois, sera plus cher encore qu'il n'a été parce qu'il n'y a plus de bled an-

Digitized by Google

cien, par rapport aux exportations que l'on a fait. Ce n'est qu'en tremblant, Monsieur, que j'ose vous faire cette prière, et dans le cas où le secours de Mgr le contrôleur général auroit lieu, ainsi que vous aviez bien voulu me le faire entrevoir, alors, Monsieur, vous reprendriez cette somme sur le secours que vous m'obtiendriez. »

Et la misère du pauvre Parigny se continue ainsi d'année en année. « J'ai défriché une vingtaine d'arpens, écrit-il en 1771 ; mais il en reste encore près de 25 incultes. J'ai fait raccommoder la maison, mais voilà deux ans que l'étable aux vaches écrasa tant de vétusté que par les pluies continuelles qui tomboient ; la moitié de la grange eut le même sort. Il me fallut pour cela emprunter 300 livres à un usurier qui me persécute. Si le roi m'abandonne, je dois craindre la Saint-Martin comme la mort. Il a obtenu un jugement contre moy et j'ay obtenu jusqu'à la Saint-Martin ; à deffaut d'y satisfaire je suis perdu. Cet homme me fera vendre le peu de meubles que nous avons qui n'est que l'extrême nécessaire[1]. »

Le tableau semble poussé au noir ; cependant ne voyons point là une exception. Sans doute entre la détresse du chevalier de Parigny et l'existence assez large que mènent en leurs terres le marquis de Mirabeau ou M. de Franclieu, il faut faire la place de ceux à qui la fortune n'a réservé ni un sort si rigoureux, ni une aussi confortable aisance. Mais cette classe intermédiaire n'est point si nombreuse qu'on pourrait le supposer, et la majorité de la noblesse campagnarde est pauvre, très pauvre. Encore une fois, doit-on lui en faire un crime ? En disant les durs sacrifices que s'impose cette noblesse pour continuer à aller servir le roi sur les

1. Archives nationales, H 482, 484.

Digitized by Google

champs de bataille, je viens d'exposer l'une des causes, et non certes la moins honorable, de sa misère; — en examinant les autres raisons de son appauvrissement : le système communément adopté de mise en valeur de la terre, le métayage; les crises répétées de l'agriculture; le poids souvent très lourd des divers impôts; la charge écrasante de familles presque toujours fort nombreuses; les vices inhérents au régime successoral le plus généralement en vigueur, j'achèverai de prouver, je pense, que la pauvreté de la *gentry* campagnarde est le fait non pas toujours d'elle-même, mais bien aussi des circonstances et que, suivant le mot de Franclieu, « ce n'est pas cette pauvreté qui peut faire tomber la noblesse dans le mépris[1] ».

II

Ce qui, en premier lieu, va nous expliquer très bien la crise dont sont victimes nos gentilshommes, c'est le régime général de l'exploitation du sol. Au XVIIIe siècle, les conditions de cette exploitation sont telles que, pour faire valoir leur bien, petits et moyens propriétaires ont avant tout besoin de capitaux, et que précisément ces capitaux étant pour la plupart chose presque introuvable, ils risquent fort de mourir de faim devant leur terre, à moins de mettre eux-mêmes la main à la charrue. Dans son *Mémoire sur la généralité de Limoges*, Turgot a très bien rendu compte de ce fait économique qu'il a exposé avec sa lucidité ordinaire. « On distingue en France, dit-il, les pays de grande culture et les pays de petite culture. Les premiers sont ceux où les propriétaires trouvent des fermiers qui leur

1. Marquis de Franclieu, *Mémoires*, p. 235

Digitized by Google

donnent un revenu constant de leur terre et qui achètent d'eux le droit de la cultiver pendant un certain nombre d'années. Ces fermiers se chargent de toutes les dépenses de la culture, des labours, des semences, de meubler la ferme de bestiaux de toute espèce, des animaux et des instruments de labour. Ils sont de véritables entrepreneurs de culture qui ont à eux, comme les entrepreneurs d'un tout autre genre de commerce, des fonds considérables et qui les font valoir par la culture des terres. Lorsque leur bail est fini, si le propriétaire ne veut plus le continuer, ils cherchent une autre ferme où ils puissent transporter leurs richesses et les faire valoir de la même manière. Le propriétaire de son côté offre sa terre à louer à différents fermiers. La concurrence de ces fermiers donne à chaque terre, à raison de la bonté du sol, une valeur locative courante, si j'ose ainsi parler, valeur constante et propre à la terre indépendamment de l'homme qui la possède. Et il est bien évident que cette valeur locative universelle, cette égalité de culture qui fertilise la totalité du territoire n'est due qu'à l'existence de cette espèce précieuse d'hommes qui ont non pas seulement des bras, mais des richesses à consacrer à l'agriculture.

« Les pays de petite culture, au contraire, c'est-à-dire les 4/7 au moins de l'étendue du royaume[1], sont ceux où il n'existe point d'entrepreneurs de culture, où un propriétaire, qui veut faire valoir sa terre, ne trouve pour la cultiver que de malheureux paysans qui n'ont que leurs bras, où il est obligé de faire à ses frais toutes les avances de la culture, bestiaux, instruments, semences, d'avancer même à ce métayer de quoi le

1. M. le vicomte d'Avenel estime qu'Arthur Young exagère lorsqu'il affirme, dans son *Voyage en France*, que le mode d'exploitation usité en 1789 dans les sept huitièmes de la France est le métayage. Le chiffre donné par Turgot est peut-être, dans ces conditions, plus près de la réalité (Vicomte d'Avenel, *Histoire de la propriété*, t. I, p. 249).

Digitized by Google

nourrir jusqu'à la première récolte, où par conséquent un propriétaire qui n'aurait d'autre bien que sa terre serait obligé de la laisser en friche. C'est dans ces pays que le proverbe : « Tant vaut l'homme tant vaut la terre », est exactement vrai, parce que la terre par elle-même n'y a aucune valeur. Après avoir prélevé la semence et les rentes dont le bien est chargé, le propriétaire partage avec le métayer ce qui reste des fruits, suivant la convention qu'ils ont faite entre eux. Le propriétaire, qui fait les avances, court tous les risques des accidents de récoltes, des pertes de bestiaux; il est le seul véritable entrepreneur de la culture. Le métayer n'est qu'un simple manœuvre, un valet auquel il abandonne une part des fruits pour lui tenir lieu de gages. Mais le propriétaire n'a pas dans son entreprise les mêmes avantages que le fermier qui la conduit lui-même avec attention et intelligence. Le propriétaire est forcé de confier toutes ses avances à un homme qui peut être négligent ou fripon et qui n'a rien pour en répondre. Ce métayer, accoutumé à la vie la plus misérable et qui n'a ni l'espérance, ni même le désir de se procurer un état meilleur, cultive mal, néglige d'employer les terres à des productions commerçables et d'une grande valeur; il s'occupe par préférence à faire venir celles dont la culture est moins pénible et qui lui procurent une nourriture plus abondante, comme le sarrazin et surtout la châtaigne qui ne donne d'autre peine que de la ramasser. Il est même assez peu inquiet sur sa subsistance; il sait que si la récolte manque, son maître sera obligé de le nourrir pour ne pas voir abandonner son domaine. Le maître est sans cesse en avance avec lui; lorsque l'avance est grossie jusqu'à un certain point, le métayer hors d'état d'y satisfaire abandonne le domaine; le maître, qui sent que les poursuites seraient inutiles, en cherche un

Digitized by Google

autre et se trouve fort heureux quand celui qui le quitte, content de lui faire banqueroute, ne lui vole pas le reste de ses effets[1]. »

Voilà donc deux catégories de propriétaires ruraux : ceux qui ont des fermiers, ceux qui ne peuvent avoir que des métayers. Les premiers, qui sont généralement d'ailleurs de grands propriétaires, résident rarement à la campagne, ou, s'ils y résident, ce n'est que pour obéir au courant de mode qu'ont créé les exhortations du marquis de Mirabeau et les pages éloquentes où l'*Ami des hommes* prétend rappeler aux champs « ces patrons insouciants, accoutumés jusqu'ici à consommer le produit de leurs biens au milieu des plaisirs oisifs et mols de la ville[2] », qui, lorsqu'il leur prend fantaisie d'aller visiter leurs domaines, ne daignent s'occuper que de l'avenue d'honneur qu'ils trouvent trop étroite, que du parc avec ses charmilles, ses quinconces et son labyrinthe, que des serres chaudes où doit être installée une orangerie, mais qui croiraient déroger en paraissant s'intéresser à autre chose qu'à la décoration et au superflu. Il n'est point question ici de ces grands seigneurs; il s'agit des autres, de ces plus modestes campagnards, « noircis par le soleil qui dore leurs guérets, ne connaissant d'autres travaux que ceux de la campagne, forcés de défendre l'arbre qu'ils ont planté, le troupeau qu'ils ont élevé[3] ». Ceux-là n'ont d'ordinaire qu'un seul moyen de tirer parti de leurs terres, c'est de les abandonner à un métayer. Le bail à ferme est en effet sous l'ancien régime une exception et ne s'applique guère qu'à la grande propriété. Nous voyons

1. *Mémoire sur la surcharge des impositions qu'éprouvoit la généralité de Limoges, dans lequel l'auteur traite incidemment de la grande et de la petite culture, présenté au Conseil en 1766 par M. Turgot* (*Œuvres de Turgot*, 1808-1811, 9 vol. in-8°, t. IV, p. 262-267).
2. Marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, p. 65.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

aujourd'hui dans les régions les plus pauvres de la France des fermiers établis sur des terres de quelques hectares et payant souvent des redevances en argent insignifiantes. Pareille chose ne se constate guère aux siècles précédents, et il n'y a là assurément rien que d'assez facilement explicable[1]. Aujourd'hui que les communications sont devenues aisées et rapides, que les relations commerciales demeurent entièrement libres et sûres, que la valeur des produits agricoles n'oscille qu'entre les termes d'une proportion à peu près constante, un fermier peut, avec une presque entière sécurité, accepter de se charger des frais d'exploitation d'un domaine et du payement d'une redevance, bien certain qu'il est sinon de réaliser un bénéfice considérable, au moins de rentrer, comme l'on dit, dans son argent, par l'écoulement assuré de ses produits. Que l'on compare cet état de choses à celui du XVIIIe siècle, alors que les transports longs, coûteux, dangereux même, que les barrières douanières sans nombre, que les variations formidables et les fluctuations continuelles du prix des denrées rendaient très aléatoires les transactions commerciales qui nous semblent aujourd'hui les plus assurées, et l'on comprendra sans peine combien rares devaient être ceux qui avaient assez d'avances, assez de confiance en eux-mêmes aussi, pour accepter d'avoir à prélever chaque année sur leurs gains la part d'un propriétaire.

De tous ces faits, quoi qu'il en soit, ressort une première explication de l'état de détresse et de misère où se débat la noblesse campagnarde de l'ancien régime. Les 4/7 du territoire sont des pays de petite culture et sont exploités par métayage. Or, tandis que le bail à ferme n'exige en principe, comme le fait remarquer

1. Je n'indique là, bien entendu, que l'une des raisons — et il y en a beaucoup d'autres — qui peuvent être données de ce fait économique.

Digitized by Google

Turgot, aucune mise de fonds, aucun débours de la part du propriétaire, et que, dans tous les cas, s'il est besoin d'une avance, celui-ci a toujours les moyens de la faire, soit en la prenant sur les sommes que lui a précédemment versées son fermier, soit en la retenant sur celles dont il est encore redevable; dans le bail à métayage, au contraire, le propriétaire est obligé de subvenir à tous les frais de la culture. Et précisément, s'il est quelqu'un qui doive souffrir d'une pareille nécessité, c'est bien assurément notre gentilhomme campagnard, dont la terre est le plus souvent toute la fortune, et qui presque toujours se trouve dépourvu d'argent comptant. Que lui rapporte son domaine? des fruits, qu'il partage avec son métayer et qui toutefois lui donnent souvent une apparente aisance. Mais les fonds qu'exige son exploitation, où les trouver? « Il ne nous manque rien pour la vie, écrit Franclieu, en vin, pain, volailles de fiefs, gibier, foin, paille, bois; il est seulement fâcheux que nous ne puissions pas semer et recueillir de l'or et de l'argent... dont nous avons un si pressant besoin. » Le propriétaire sortira-t-il d'embarras en vendant une partie des récoltes qui lui reviennent? Toutefois si cette opération apparaît assez aléatoire pour qu'un fermier habitué aux marchés et aux transactions, bien au courant des choses de la campagne, connaissant à fond les ressources d'une région et ses débouchés, hésite à la tenter, que sera-ce *a fortiori* pour des hommes que leur éducation, leur vie première n'ont nullement préparés à de pareilles spéculations et qui conservent d'ailleurs pour tout commerce une instinctive répugnance? Vivre de leurs terres, si pauvrement que ce soit, leur semble encore honorable, se transformer en marchands serait pour eux une dérogeance.

Certains ont, il est vrai, quelques petites rentes, ou

Digitized by Google

une modique pension qui pourraient leur permettre, semble-t-il, de faire face aux frais de leurs cultures. Mais trop souvent rentes et pensions suffisent à peine à d'autres besoins, aux charges de la famille, à l'éducation des enfants, au payement des dettes qui se sont accumulées, et bien restreinte est la part qui peut être consacrée à l'entretien du domaine. Qu'arrive-t-il alors? Faute de réparations, les bâtiments d'exploitation s'écroulent, mal soigné le bétail dépérit, les champs restent incultes, un jour le métayer déserte, et la vie matérielle elle-même n'est plus assurée au propriétaire. M. Le Vicomte de la Villegourio, en Bretagne, a un peu plus de 2.000 livres de rentes nettes et quittes de charges et 12 enfants; en 1772, une de ses métairies est abattue par le vent; en 1774, une autre exige pour 500 livres de réparations; ce sont là de grands malheurs; le métayer accepte, sans doute, de faire à son maître l'avance des 500 livres, mais avec gros intérêts naturellement, et peut-être eût-il mieux valu pour l'un et l'autre qu'ils se quittassent[1]. — M. Louis-Alexandre de la Tour-Saint-Paulet, en Lauraguais, possède la métairie de Magot, près Vabre, au diocèse de Castres. « On lui a volé tous les grains qu'il avoit eus de la dernière récolte et on a mis le feu aux bastiments des granges. Les métayers, qui cultivoient cette métairie, sachant bien le propriétaire hors d'état de pourvoir de quelque temps aux réparations et à leur entretien, l'ont abandonné et emporté les avances très considérables qu'il leur avoit faites, ne lui laissant par leur évasion que la cruelle alternative ou de laisser sa terre inculte ou de la confier à des valets pris au hasard, auxquels il seroit obligé de faire des avances au-dessus de ses forces[2]. » — L'incendie de sa métairie

1. Archives nationales, H 482.
2. *Ibid.*, H 988 (1783).

Digitized by Google

de Puylaurens, au diocèse de Lavaur, a été pour M. Terson de Paleville « un accident d'autant plus cruel, qu'indépendamment d'une perte de plus de 6.000 livres, il se trouve dans la nécessité de nourrir une nombreuse famille de métayers et de leur procurer les arnois et outils aratoires qui leur sont nécessaires pour la culture de la métairie[1] ». — A la suite d'une épizootie, le chevalier Dumouchet, en Touraine, a perdu tout son bétail, 120 bêtes à laine et 3 chevaux ; il n'a pu le remplacer à son métayer qui l'a quitté, et ses terres, sa seule richesse, se trouvant désormais en friche, « il aura à peine de quoi vivre un tiers de l'année[2] ». — M. de Mirambel, gentilhomme de la Marche, « dont tous les domaines sont sans bastimens d'exploitation, qui n'a pas un sou pour acheter du grain pour la semence et pas une bête lui appartenant, est contraint, la larme à l'œil, depuis la fuite de son métayer, de garder tous ses enfans auprès de lui à labourer la terre pour se procurer leur subsistance[3] ». — « Les bastimens servant à l'exploitation de sa terre et sa maison d'habitation exigeant les réparations les plus urgentes et les plus considérables et ayant de plus été détruits en partie par un incendie, M. Étienne Laurent de Montredon, au château de Caraguilles, au diocèse de Narbonne, s'est trouvé dans la nécessité de morceler son domaine, qui forme son entier patrimoine, et d'en vendre une moitié pour se mettre en état d'exploiter l'autre[4]. » — Pour la même raison, M. Dauphin du Breuil, en Angoumois, ne possède plus que vingt-six journaux de mauvais terrain, forcé qu'il a été de vendre un à un ses plus beaux

1. Archives nationales, H 991 (1785).
2. *Ibid.*, H 481 (1775).
3. *Ibid.*, H 482 (1776).
4. *Ibid.*, H 994 (1784).

Digitized by Google

champs afin de pourvoir à l'entretien de ce qui lui reste [1]. Celui-là ne s'est point résigné à prendre en main la charrue. C'est cependant le sage parti auquel s'arrêtent tant d'autres gentilshommes, dont l'amour-propre se tait plus aisément que la faim et auxquels du moins cette consolation demeure de ne point déroger ainsi à leur noblesse. Dans son *Voyage en France*, Arthur Young constate qu'aux environs d'Auch les nobles sont si pauvres, que presque tous cultivent eux-mêmes leurs champs [2], et l'on sait l'histoire de ces gentilshommes bretons allant l'épée au côté et le panier au bras vendre les petits produits de leur domaine au marché de la ville voisine.

Le noble campagnard en arrive donc fréquemment à n'être plus qu'un paysan. Cette déchéance lui est-elle même épargnée, sa situation n'en est pas souvent meilleure, puisque le système presque universel du métayage le fait en réalité, sinon au point de vue social, du moins au point de vue économique, l'égal de son métayer, soumis qu'il est, comme ce dernier, auquel son sort se trouve lié, à toutes les crises de la culture, à tous les risques de la vie agricole, aux désastres journaliers de la grêle et de l'inondation, aux famines causées par la perte des récoltes, aux misères occasionnées par les épizooties. Que de belles phrases faites depuis La Bruyère sur la misérable condition du paysan de France, que de lamentables tableaux tracés de son existence, qui pourraient, en n'y changeant que quelques mots, que quelques traits, s'appliquer aussi justement au noble campagnard ! Mais parler des gentilshommes des derniers siècles, n'est-ce pas nécessaire-

1. *Ibid.*, H 485 (1781).
2. Arthur Young, *Voyage en France pendant les années* 1787, 1788, 1789 (trad. Lesage, t. I, p. 148).

Digitized by Google

ment évoquer et les plus odieux privilèges et les abus les plus criants, et l'exploitation des paysans et la mise en coupe réglée des travailleurs? Le noble pressure le manant, telle est la règle : à l'un l'aisance, la vie douce et facile; à l'autre la dure et pénible existence des champs, les labeurs sans trêve. Et si beaucoup renoncent aujourd'hui à poursuivre ce parallèle, dont l'inexactitude ou, pour mieux dire, l'injustice apparaît trop évidente, c'est toujours du moins sur la condition du paysan que de préférence on cherche à nous émouvoir.

Eh bien ! non, le privilège de la naissance peut conférer à son possesseur bien des avantages, le mettre à l'abri de bien des misères ; de quoi sert-il, en vérité, ce privilège, à tant de pauvres gens qui partagent avec ceux qui vivent sur leurs terres, non pas seulement les fruits de ces terres, mais aussi toutes les inquiétudes dont est remplie l'existence du campagnard, toutes les peines, souvent tous les travaux dont elle est faite? C'est parce qu'on ne pense pas assez que le gentilhomme campagnard est aussi étroitement « attaché à la glèbe » que le paysan, qu'il est aussi directement exposé que lui aux calamités quotidiennes de la vie rurale, que l'on n'a pas fait assez ressortir une autre cause fréquente de sa détresse qui est tout simplement le perpétuel *alea* auquel est exposée toute sa richesse : la terre.

Laissons du reste la parole à l'un des représentants de cette noblesse si sévèrement jugée d'ordinaire. Après avoir lu, entre tant d'autres requêtes, la lettre adressée par M. de Couladère, de son domaine de Couladère, près de Montauban, au contrôleur général, en 1710, peut-être reviendra-t-on sur la belle théorie du seigneur immanquablement heureux et riche, en face du paysan nécessairement infortuné et misérable, et verra-t-on que le sort de l'un est souvent aussi dur

Digitized by Google

que celui de l'autre et pour les mêmes raisons.

« Dans l'extrême souffrance où je me trouve, écrit M. de Couladère, avec ma famille, qui est bien nombreuse, étant composée d'un frère et d'une sœur presqu'aussi vieux que moi, qui ai soixante-six ans, quatre garçons, deux filles et une belle-fille, vous n'improuverez pas, Monseigneur, que je prenne la liberté de vous représenter notre état misérable. Sur quoi, il vous plaira savoir que, l'année dernière et le 17 mai, la grêle nous emporta généralement toute la récolte d'un petit bien que nous avons au lieu de Couladère, sur le bord de la rivière de Garonne, qui nous le diminue tous les jours par le grand dégast qu'elle nous y fait... et outre la récolte entière, cette grêle nous brisa plus de quatre milliers de tuiles sur nos bâtimens que nous n'avons pu encore faire recouvrir et nous brisa aussi tous les arbres, tellement que nous ne savons quoi devenir... Et, cette année, nous avons perdu généralement toute la récolte par le grand froid de l'hiver passé, ce qu'on n'avoit jamais vu ni ouï dire, même celle du vin et le fruit, car tous les figuiers et noyers sont morts et bien d'autres arbres et aussi la plus grande partie des souches des vignes ; et, par un surcroît de malheur et d'accablement, il nous survint, le 9 de juin, un si grand déluge avec grêle, que tous les millets, qu'on avoit semés sur le bas, dans les terres où le bled estoit perdu, furent tous embourbés et ceux qui étoient sur les hauteurs furent aussi, la plus grande partie, gastés par la rapidité de l'eau qui les emporta avec la terre.

« Enfin, on n'avoit jamais vu un pareil dégast ; ce qui cause une très grande consternation dans ce lieu, de sorte qu'il y a des gens qui nous ont déjà quitté le travail des millets, voyant encore que ceux qui nous restent n'ont guère belle apparence, ayant été semés trop tard, à cause du mauvais temps qu'il

Digitized by Google

fit le mois d'avril et de mai, et à présent le grand chaud, qui nous les dévore tellement que je ne crois pas que nous en ayons pour vivre quatre mois. Encore faut-il aller jusques à la Toussaint pour en avoir, et comment faire pour subsister jusques alors, n'ayant point de grains?..... Les habitans se rebutent de travailler les terres où l'on doit semer du bled comme les autres années; mais je prévois qu'on en sèmera peu, à moins qu'il n'y soit pourvu de bonne heure, et qu'on ne pourra semer que du millet l'année prochaine, au mois d'avril, si Dieu nous en donne suffisamment celle-ci, et qu'ainsi la semence du bled se va perdre, et surtout en ce petit lieu, qui a le plus souffert de tous ceux de ce pays. Ainsi notre état si indigent fait que je prends la liberté d'avoir recours à vous pour vous supplier très humblement de vouloir y avoir égard. Je ne puis trouver une pistole sur le meilleur de notre bien, que je n'épargnerois pas pour éviter de mourir de faim, ni pour le service du roi à qui tout appartient..... On peut bien nous comprendre dans le nombre des pauvres, puisque nous sommes sur le point d'aller mendier. Vous savez que nous ne pouvons pas aller travailler, pour gagner notre vie à la journée, sans commettre dérogeance. Je crains que nous ferons bien des jeûnes à pain et à eau ; je ne sais s'il y en aura guère de méritoires. Enfin, notre misère fait pitié, de voir des gens de qualité comme nous réduits dans une extrémité si grande. Notre boulanger ne veut plus nous fournir du pain, voyant que nous n'avons point de récoltes; car celle qu'on pourra faire des millets ne suffira pas pour vivre une année et faire subsister nos métayers..... et je m'estimerai heureux d'avoir de ce pain, quoique je n'aie pas accoutumé d'en manger. Mais, avant ce temps, il nous faudra aller mendier, si nous ne treuvons pas de l'argent sur notre bien à quoi nous tra-

Digitized by Google

vaillons toujours avec toute la diligence possible, pour l'éviter, comme vous pouvez bien vous l'imaginer, n'ayant pas accoutumé de faire ce pauvre et triste métier, à quoi nous sommes pourtant à la veille, si le bon Dieu n'a pitié de nous et notre grand roy aussi[1]. »

Celui-là termine sa supplique en demandant un secours qui lui permettra peut-être de remettre en état ses champs, qui du moins lui restent. D'autres sont plus malheureux. M. de Troplong, gentilhomme de Normandie, a perdu dans un incendie « un moulin qui étoit toute sa fortune; cela lui cause une perte évaluée 3.000 livres »; il s'estime heureux de recevoir un secours de 500 livres[2]. A la suite d'infortunes de tout genre : feu, grêle, inondations, dettes hypothécaires contractées à des taux exorbitants, M. Alexandre de Pradines de Laurabuc, près de Castelnaudary, n'a gardé de son bien qu'un petit enclos et une maison. Et quelle maison ! Il faut lire la description que fait de cet immeuble à l'intendant de Montpellier le subdélégué de Castelnaudary. « Une partie de ladite maison, écrit-il, fut démolie, il y a quelques années, par le sieur de Pradines, qui se servit des matériaux en bois pour se chauffer, au lieu de les employer ainsi que les autres à réparer la partie restante. Cette partie démolie, la restante s'est trouvée plus exposée; elle consiste en quatre membres au premier, tous délabrés, dont deux, qui le sont le moins, servent l'un pour cuisine, l'autre pour chambre à coucher; il est par-dessus un galetas sur lequel on ne peut marcher sans danger, les planches étant pourries; le couvert est garni de mille gouttières par le manque de tuiles, poutres et

1. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, p. 200.
. Archives nationales, H 483 (1776).

Digitized by Google

chevrons, de sorte que, quoique le Sr de Pradines habite avec une domestique femelle cette partie de maison, l'on peut avouer qu'il est logé, comme l'on dit, à la belle étoile. J'ai aperçu aussi qu'actuellement plusieurs calendages ou pièces de bois garnis avec de la terre sont prêts à écrouler ainsi que les planches et le couvert[1]. » — En Auvergne, voici M. de Châteaubodeau, qui « a dû abandonner son château devenu inhabitable; il loge dans une maison couverte de paille et ne jouit plus que d'une réserve de six à sept chars de foin et d'un domaine de deux paires de bœufs des plus médiocres de la paroisse de Saint-Fargeol[2] ». — M. de Vaure, à Avignonet, diocèse de Saint-Papoul, « a un patrimoine qui n'est que de 18 setiers de semence; le malheur éprouvé pendant l'année 1778 sur la production le met dans le plus douloureux état; il manque du nécessaire le plus essentiel à la vie[3] ». — Son petit bien du Vault, près d'Avallon, n'ayant rien rapporté en 1775 à M. de Salines-Bourbotte, « non seulement nous n'avons pu, écrit-il, fournir à l'éducation de nos enfans, mais même pas à leur entretien; ils sont tous nuds... Nous ne sommes environnés que de gens durs qui occasionnent même aujourdhuy l'ettat de misère affreuse qui nous accable. Le bled renchérit tous les jours; ceux même qui ont de l'argent n'en peuvent avoir qu'avec peine : le commerce, bourgeois et autres en font grenié, jusques à des prêtres qui en font magasin... Le pain vaut 3 sols la livre, encore les boulangers se font prier pour en vendre[4] ». — Après la récolte presque nulle de 1783, le chevalier de Précorbin-Foullongne, de Normandie, se trouve « sans le sol,

1. Archives nationales, H 990 (1784).
2. *Ibid.*, H 472 (1758).
3. *Ibid.*, H 483.
4. *Ibid.*, H 481.

Digitized by Google

sans pain, son boulanger, à qui il doit 100 livres, ne voulant plus lui en fournir[1] ». — M. de Berlaymont, qui n'a pu mettre en rapport le bien que lui a apporté sa femme aux Bignons, près Lamballe, qu'en vendant les quelques terres qui lui restaient de l'héritage de son père, « ce qui a à peine suffi pour ce seul objet », est hors d'état, en raison des crises perpétuelles de l'agriculture, « de pouvoir faire les réparations urgentes à une vieille maison ou château qui menace ruine de toutes parts et où il court les plus grands risques avec sa famille[2] ». — La diminution des modiques revenus, qu'ils tiraient exclusivement d'un petit bien rural, oblige de même les du Gage-Berthelot, de Bretagne, à « habiter une chaumière qu'il leur est impossible de relever et dont pourtant, écrit Mme du Gage, une partie tombe et n'est soutenue que par des étais; de sorte que peu s'en est fallu que la rupture d'une poutre ne nous écrasa, il y a deux ans[3] ». — M. de Grave, dans le Languedoc, est assurément en plus brillante situation. Il possède un assez beau domaine de 400 séterées complanté en vigne; « mais ce domaine, absolument négligé par le sieur de Grave, son père, étoit tombé en non-valeur, et il a été obligé réellement de le défricher, ce qu'il n'a pu faire sans de grosses dépenses qui ont absorbé sa fortune. Il alloit être remboursé de toutes ses avances par le produit de ces mêmes terres, lorsque la guerre d'Amérique, ayant interrompu le commerce de la mer, a réduit le prix du vin, qui étoit avant de 70 à 80 livres le muid, à 18 ou 20 au plus. Ce rapport ne peut lui fournir ni les moyens d'entretenir son bien dans l'état de valeur où il avoit été mis à

1. Archives nationales, H 486.
2. *Ibid.*, H 489 (1784).
3. *Ibid.*, H 486, 487 (1782).

Digitized by Google

grans frais, ni à en payer les impôts, qui sont de 2.000 livres de taille[1] ».

Deux mille livres de taille! On a bien lu. En effet, chose trop oubliée, à côté de tant de nobles qui réussissent à s'exonérer de toute contribution publique, il en est d'autres sur lesquels l'impôt pèse très lourdement. Ce sont nos campagnards. Ne bénéficiant que bien rarement des faveurs et des privilèges, dont le gouvernement est à l'égard de certains si prodigue, ils paient, eux, sans distinction, dixièmes et vingtièmes; ils paient la capitation, ils paient la dîme, beaucoup enfin paient les tailles. En sorte que, pour un propriétaire dont le revenu est modeste, voilà une nouvelle charge qui, s'ajoutant à tant d'autres, vient réduire encore le rapport déjà si minime de la petite métairie.

De 1710 à 1749, la noblesse doit le dixième[2]. A cette

1. Archives nationales, H 988.

2. Joseph Louveau, écuyer, seigneur de Ligné, en Poitou, expose en 1735, au contrôleur général, qu'il est imposé au dixième pour :

« La maison de la Règle, paroisse de Romant, élection de Saint-Maixant, taxée au dixième à la somme de 40 livres; de revenu 400 livres. Cy..... livres 400

« Le logis de Ligné, paroisse d'Aiffre, élection de Niort, taxé à 30 livres; de revenu 300 livres. Cy..... 300

« Une métairie dans la paroisse de Chiré, élection de Niort, taxée au dixième à 60 livres. Vaut de revenu..... 600

« Une métairie à Chabant, paroisse de Charray, élection de Saint-Maixant, taxée au dixième à 35 livres; de revenu 350. Cy... 350

« Une maison à Niort, paroisse de Saint-André, taxée au dixième à 12 livres 10 sols; de revenu..... 150

« Une bordrie dans le faubourg de Niort, paroisse de Notre-Dame, taxée au dixième à 10 livres; de revenu..... 100

« Une rente due par la demoiselle Gerson de..... 60

« Une autre rente due par la veuve Belivan, de Niort, de..... 50

« Une autre rente due par le corps et communauté des marchands boutoniers de la ville de Poitiers..... 30

« Ledit seigneur de Ligné offre d'ailleurs de prouver la valeur desdits domaines cy-dessus énoncés contradictoirement avec les commis par contrats de partages et autres pièces authentiques. »

Voilà donc un gentilhomme qui, pour un revenu de 2.040 livres, paie 201 livres 10 sols. Et, s'étant mis en retard pour verser une partie de cette somme, il reçoit du receveur des tailles de l'élection de Saint-Maixent assignation par huissier de s'acquitter au plus tôt de ce qu'il doit sous peine d'y « être contraint par exécution de ses meubles et autres voyes ».

(Document très aimablement communiqué à l'auteur par M. Henry de la Règle et extrait de ses archives de famille.)

Digitized by Google

date, le dixième est supprimé, mais pour être aussitôt remplacé par le vingtième qui atteint de même gentilshommes, bourgeois, vilains. L'édit de 1749 stipule qu'à partir de 1750, « propriétaires ou usufruitiers, nobles et roturiers, privilégiés et non-privilégiés, même les apanagistes et engagistes paieront le vingtième des revenus de tous les fonds, terres, prés, bois, vignes, marais, pacages, usages, étangs, rivières, moulins, forges, fourneaux et autres usines... et généralement de tous biens et droits de quelque nature qu'ils soient, tenus à rente, affermés ou non affermés[1] ». Et que l'on ne croie point que, pour ceux qui vivent loin de la cour, ce soient là vaines dispositions que l'arbitraire peut modifier. M. Le Vicomte de La Villegourio tire de son domaine un revenu *brut* d'un peu plus de 4.000 livres. Voici, dans une requête adressée en 1774 au contrôleur général, le relevé fait par lui de ce qu'il doit pour le vingtième, d'après les rôles des paroisses dans lesquelles il tient des biens.

Je possède, Monseigneur, comme héritier de mon père décédé en 1753 et de ma mère décédée en 1772 :

« 1° En la paroisse de Morieux : la maison de la Villegourio, où j'habite, avec les métairies de Villelanguy, la Houssaye, et Gouranton, pour quoi j'ay été imposé à l'article premier du rolle du vingtième de ladite paroisse pour 1774 à la somme de..... 83 l. 10 s.

« 2° En la paroisse de Pordic : la métairie et dépendance de Saint-Helory, pour quoy j'ay été imposé au rolle de ladite paroisse la somme de..... 54

« 3° De plus je possède, à cause de mon épouse, dans la paroisse de Hillion, la mé-

1. *Encyclopédie méthodique :* Finances, v° Vingtièmes.

Digitized by Google

livres

tairie de Rochemartin et de la Haute-Rivière, pour quoy j'ay été imposé à l'article 10 du rolle de ladite paroisse pour 1774, la somme de..... 90

« 4° Dans la paroisse de Couesmieux : une petite maison avec quelques pièces de terres, pour quoy j'ay été imposé au rolle de ladite paroisse, la somme de..... 3 l. 6 s[1].

Sur un revenu de 4.000 livres, ou plutôt un revenu estimé 4.000 livres et qui presque tout entier lui est servi en nature, M. Le Vicomte de la Villegourio doit donc prélever 230 livres 16 sols pour le fisc. M. de Guillon, à Availles, en Angoumois, « pour une maison, jardin, vignes et quelques petits morceaux de terres de la valeur de 75 ou 80 livres de revenu et pour trois métairies du revenu de 5 à 600 livres, paye 63 livres 5 sols des deux vingtièmes ». *Paulo minora canamus :* M. Chavanat de Montgour paie 20 livres pour son domaine de Mars, dans la généralité de Moulins, qui lui rapporte à peine 400 livres, et M. Giraudeau de Lanoue, qui ne possède plus à Saint-Firmin, près Vendôme, qu'un arpent et demi de terre, considère comme une « pénible charge » les « 44 sols qu'il doit au roy du vingtième ».

Après le vingtième, la capitation qui, elle aussi, est due sans exception par tous. Dans la déclaration du roi du 12 mars 1701, relative à l'établissement de cet impôt : « Nous voulons, est-il dit, qu'aucun de nos sujets, de quelque qualité et condition qu'il puisse être, nobles, militaires, officiers de judicature ou de finances ou autres, ne soit exempt de cette capitation[2]. » De ce chef, M. Le Vicomte, dont je parlais, il y a un instant, se trouve encore taxé à 27 livres par an. Notez que la

1. Archives nationales, H 482.
2. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 505.

Digitized by Google

noblesse, en dépit de ses protestations, est parfois très durement contrainte d'acquitter ce nouvel impôt. La correspondance des intendants nous édifie à cet égard. Bâville, intendant en Languedoc, écrit au contrôleur général « que les collecteurs se croient souvent déchargés de faire leur recette lorsqu'il s'agit de gentilhomme ou autre personne de main-forte ». Or c'est là chose inadmissible, ajoute-t-il, « car le collecteur doit faire saisir et faire les diligences contre les gentilshommes de la même manière que contre les autres redevables, et s'ils font la moindre résistance ou violence, on doit en avertir ceux qui ont l'autorité en main[1] ». M. d'Albaret, intendant de Roussillon, se plaint que les nobles ne payent que difficilement la capitation et demande qu'on l'autorise à faire vendre leurs récoltes[2]. En Poitou, M. d'Ableiges envoie dix ou douze dragons et un maréchal des logis à plusieurs gentilshommes récalcitrants qui refusent de payer leur capitation. Il fait donner 20 sous par jour à chaque dragon et 30 sous au maréchal des logis, et le gentilhomme nourrit le cheval et le dragon. C'est un système de persuasion infaillible, déclare-t-il, car, « lorsque j'eus envoyé chez deux ou trois gentilshommes ces représentants de l'autorité, les autres se dépêchèrent de payer[3] ». Dans la généralité de Montauban, le même système de dragonnades est appliqué au recouvrement des tailles, et M. de Couladère, ce pauvre gentilhomme auquel je donnais tout à l'heure la parole, en est un exemple. « Il nous est bien impossible, écrit-il, de payer les tailles, ni ustensile, ni capitation. Néanmoins, M. le trésorier de ce pays nous accable par des logemens pour les tailles de l'année dernière, que nous n'avons

1. A. de Boislisle, *op. cit.*, t. III, p. 68.
2. *Ibid.*, t. II, p. 185.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

pu payer, car il y a près de deux mois que nous avons ici un soldat du château de Foix en garnison ; mais il y sera pour bien longtemps si nous ne treuvons pas à vendre de notre bien[1] ».

Le paiement de la taille n'incombe pas en effet aux seuls roturiers, bien loin de là.

Dans les pays d'États, d'abord, Bretagne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Bourgogne, la taille est, ne l'oublions pas, purement réelle, c'est-à-dire qu'elle s'impose rigoureusement sur les fonds et que la qualité de biens nobles ou de biens roturiers décide seule de l'exemption ou de l'assujettissement. Si donc, dans ces pays, un roturier possédant un bien noble n'est point soumis à la taille, en revanche un noble doit la taille, s'il possède un bien roturier, hypothèse qui se présente fréquemment à la suite du mariage d'un gentilhomme avec une fille non noble. Tel est le cas de M. de Péguilhan-Laval, du Languedoc, qui « a épousé dame de Boulanger issue d'une famille honnête quoique roturière » et qui paie 200 livres de tailles « pour un bien de deux paires de labourage dans un fonds assez ingrat et pour une métairie affermée 16 setiers de bled[2] ». — « Les biens de la maison de Vassal-Lagarde, à Péchaurié, près de Cahors, consistent en un domaine travaillé par des valets et qui peut produire, déduction faite des frais de culture, environ 20 quartes de froment et 12 barriques de vin d'une qualité médiocre ; 30 quartes de froment de rentes ; une forge qui peut donner 120 livres ; un moulin qui produit 16 quartes de froment aussi de rentes ; le tout peut être évalué à 1.300 livres de revenu, sur quoi il faut déduire 160 livres pour les tailles[3]. » — M. de Pradines de Lau-

1. *Ibid.*, t. III, p. 201.
2. Archives nationales, H 481 (1775).
3. *Ibid.*, H 481, 482 (1775).

Digitized by Google

rabuc, pour la masure que nous décrivait tout à l'heure le subdélégué de Castelnaudary et le petit enclos qui l'entoure, est redevable en 1784 de deux années de tailles, soit 52 livres 16 sols[1]. — M. de Lavit, seigneur de Clairac, en Languedoc, pour une propriété lui rapportant 3.000 livres de rente, paie, en 1780, 575 livres de taille[2], — et M. Estribaud de Gauré, 100 pistoles, pour un bien de six paires de labourage près de Carcassonne[3]. — M. de Thémines possède à Saint-Jean-de-Plaux, au diocèse de Lodève, « un bien rural dans le terrain le plus ingrat et qui représente environ 9.000 livres de capital » ; il est taxé à 128 livres de taille[4]. — Le domaine de M. de Caumels, à Bruyères, près Toulouse, « lui rapporte à peu près 9.500 livres, dont la moitié à distraire pour les cultures; reste 4.750 livres », sur lesquelles il doit prélever 670 livres de taille[5]. — Du revenu de sa terre de Sauvian, près Béziers, qui est à peu près de 3.200 livres, M. de Soulès est obligé de déduire 349 livres 3 sols 9 deniers[6]. — « M. d'Acher, âgé de quatre-vingts ans, qui a servi le roy tant dans l'infanterie que dans le corps royal du génie l'espace de soixante ans ou environ, depuis ses plus tendres années, criblé de coups au service du roy, chevalier de Saint-Louis, n'ayant qu'un très petit bien et chargé d'une femme et de sept enfants, et n'ayant pu, par le manque de récoltes de son petit domaine, payer en temps prescrit la cottité des tailles qui se monte à 460 livres, a le désagrément de se voir dans ce moment une garnison de soldats chés luy, ce qui met ce vieux et malheureux militaire et toute sa famille dans la cons-

1. *Ibid.*, H 990.
2. *Ibid.*, H 988.
3. *Ibid.*
4. Archives nationales, H 989 (1783).
5. *Ibid.*, H 991 (1785).
6. *Ibid.*

Digitized by Google

ternation la plus grande[1]. » — M. de Pascal de Saint-Juery a, il est vrai, à Cazilhac, près de Carcassonne, un beau domaine qui lui rapporte « 10.000 livres en huiles, 2.000 livres en amandiers et 800 livres en agneaux » ; mais il paie 1.500 livres de taille et de vingtièmes[2]. — M. de Saint-Julien, ancien officier d'infanterie, pour son domaine de Saint-Julien, près de Pézenas, dont il retire 2.500 livres en blé, 2.000 livres en vin et 1.200 livres en huiles, acquitte 578 livres de taille[3]. — M. de Raynaud, à la Salvetat, près Saint-Pons, « a un bien de 36 à 40.000 livres, 10 frères et sœurs ; il est chargé de 1.000 et quelques livres de taille, mieux de la moitié de son revenu[4] ». — M. de Mirmand expose « qu'il n'a d'autres ressources, pour vivre et entretenir sa famille et aider celle de son frère, que une mauvaise campagne négligée, dans le consulat de Saint-Thibéry, au diocèse d'Agde, à laquelle il ne peut faire aucune réparation, dont le bâtiment est croulé en grande partie et dont il ne peut fournir qu'à une partie de la culture des terres et dont les tailles, qui se montent pour 1786 aux environs de 800 livres, joint aux dettes qui y sont affectées, lui laissent à peine 200 livres de revenu qui, ajoutées à 356 livres qu'il touche de sa pension de capitaine au régiment de Lorraine, déduction faite des 2/20es, laisse pour toute fortune à cette famille infortunée 556 livres de revenu[5] ». M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc, déclare d'ailleurs que « cet exposé n'est que trop véritable et que les récoltes de M. de Mirmand sont insuffisantes à payer ses impositions[6] ». Et c'est de mille faits de ce

1. *Ibid.*
2. Archives nationales, H 993 (1788).
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Archives nationales, H 991.
6. *Ibid.*

Digitized by Google

genre qu'un autre intendant de la même province de Languedoc tirait les conclusions attristantes qu'il soumettait dès 1705 au contrôleur général. « Quant aux biens, écrivait Bâville à cette date, ou ils sont en fonds, ou en argent. S'ils sont en fonds, les cultures emportent la moitié des fruits, les tailles en emportent presque le tiers en ce pays de taille réelle ; sur le surplus, il faut payer les charges extraordinaires, la capitation et entretenir sa famille. On voit ce qui reste[1]. »

Dans les pays, où la taille est due non plus d'après la qualité du sol, mais d'après celle du propriétaire, dans les pays de taille personnelle, le privilège de la noblesse n'est point d'ailleurs aussi exorbitant qu'on le croit généralement. L'édit de mars 1667 décidait que « les gentilshommes et chevaliers de Malthe, faisant valoir leurs terres, ne pourroient tenir par leurs mains dans une même paroisse qu'une ferme de quatre charrues, sauf, s'ils avoient des héritages ailleurs, à les donner à ferme à gens taillables, à peine d'être cottisés eux-mêmes par les intendans et officiers des élections, comme le seroit un fermier qui exploiteroit ces héritages ». A un siècle de distance, l'édit du mois de juillet 1766, enregistré avec modification, en 1768, par la Cour des Aides, porte de même que « la noblesse, le clergé et les officiers des cours seront conservés dans le droit, dont, dit la Cour, ils ont toujours joui ou dû jouir de ne pouvoir être imposés à la taille pour tous les biens qui leur appartiennent, de quelque nature qu'ils puissent être, que pour l'excédent des terres labourables qu'ils feroient labourer au delà de quattre charrues[2] ». Je sais bien que cette limitation n'a point, en fait, une portée aussi grande qu'il peut le sembler, que le privilège couvre d'abord tout

1. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 277-278.
2. *Encyclopédie méthodique :* v° TAILLES.

Digitized by Google

ce qui est exploité directement par le privilégié en dehors des terres labourables, et les terres labourables elles-mêmes dans une limite assez large en somme. Il est indéniable cependant que beaucoup de propriétaires moyens, qui ont intérêt et avantage à faire valoir leurs terres, sont par là soumis à la taille aussi bien que des paysans.

Alors même du reste que le propriétaire rural est, de par sa noblesse, exempt en principe de la taille, il ne s'en trouve pas moins très souvent, remarquons-le, subir en fait le contre-coup des charges qui pèsent sur son fermier ou sur son métayer. Sur son fermier d'abord. En effet, comme l'observe Adam Smith, dans son *Traité de la richesse des nations*, « la taille personnelle arrive à ce résultat que le fermier paye un moindre fermage au propriétaire. Plus il est obligé de payer en impôt, moins il est en état de payer en fermage. Un impôt de cette sorte établi pendant le cours d'un bail peut sans doute écraser, même ruiner le fermier ; mais au renouvellement du bail, il faut toujours que l'impôt retombe sur le propriétaire[1] ». « Les fermiers, dit d'autre part Turgot, ont toujours su rejeter le poids de la taille sur les propriétaires[2]. » Quant aux métayers, ajoute-t-il, la difficulté, que beaucoup de propriétaires ont d'en trouver, les a obligés déjà en plusieurs régions à accepter de payer eux-mêmes l'impôt, plutôt que de laisser leurs terres sans culture et que de fournir à leurs métayers une occasion de les abandonner[3].

1. Adam Smith, *Richesse des nations* (trad. G. Garnier, an X, 5 vol. in-8°, t. IV, p. 334.

2. Turgot, *op. cit.*, t. IV des *Œuvres complètes*, p. 271.

3. « Quelques propriétaires ont bien été à la fin forcés de s'apercevoir que leur prétendu privilège leur étoit beaucoup plus nuisible qu'utile, et qu'un impôt, qui avoit entièrement ruiné leurs cultivateurs, étoit retombé en entier sur eux ; mais cette illusion de l'intérêt mal entendu appuyé par la vanité s'est soutenue longtemps et ne s'est dissipée que lorsque les choses ont été poussées à

Digitized by Google

Reste la dîme, la dîme qu'on se plaît à représenter comme l'apanage exclusif du paysan et qui cependant se trouve accabler tant de petits seigneurs que leur qualité ne met nullement à l'abri de cet impôt déguisé. On peut s'en convaincre en lisant les réclamations indignées de tant de gentilshommes « contre l'âpreté au gain des gens d'Église ». « Un arrêt du Conseil de 1766, écrit en 1783, au contrôleur général, M. du Hallay, de Bretagne, un arrêt du Conseil, tendant à encourager les défrichements, a assuré pour quinze années l'exemption de dixmes aux terres nouvellement mises en valeur, et un plein succès a suivi cette opération du gouvernement. Il n'est point de paroisses dans le royaume où des terres en friche n'aient été rendues à l'agriculture, et par les vingtièmes les revenus du roy en ont nécessairement beaucoup augmenté. Mais ce premier terme est tout près d'échoir; le laboureur effrayé, qui croit déjà voir l'Église s'emparer du fruit de ses sueurs, se dispose à abandonner la culture des terres qu'il a défrichées et dont il a contracté la douce habitude de ne payer que ce qu'il doit aux besoins de l'État. Ce seroit manquer à l'Administration que de vouloir lui mettre sous les yeux les calculs par lesquels il est évident que cet impôt de la dixme est peut-être en effet la

un tel excès, que les propriétaires n'auroient trouvé personne pour cultiver leurs terres, s'ils n'avoient consenti à contribuer avec leurs métayers au paiement d'une portion de l'impôt. » (Turgot, *Œuvres*, t. IV, p. 275.) — « Quant aux tailles, il est du tout nécessaire d'y apporter de la modération, affin de remettre le peuple en vigueur et l'exciter à reprendre courage, pour gaigner par son labeur de quoy les payer, au lieu qu'il est tellement découragé et accablé, que presque tous nos paysans aiment mieux aujourd'huy laisser si peu de bien qu'ils font en friche et aller mendier que de travailler; ils disent qu'aussy bien le fruit de leurs labeurs n'est pas pour eux, et ne peut suffire à les nourrir et à payer leurs tailles. Il vaudroit mieux prendre sur les villes franches par forme d'emprunt pour une année ou deux, ce qui le diminueroit des tailles. Nous n'y perdrions guère, d'aultant qu'en effet, c'est toujours le gentilhomme, officier ou bourgeois qui paye pour son laboureur. Et puis, si les villageois quittent tout, que deviendront nos héritages ? » (Copie sans signature d'une lettre, du 1er juin 1632, adressée au cardinal de Richelieu (?). (Archives du Ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et Documents*, vol. 802, fol. 208-209.)

Digitized by Google

cinquième partie des fruits nets d'un propriétaire qui fait toutes les avances ; ces vérités-là sont assez connues. On se persuaderoit d'ailleurs difficilement que l'intention présente du gouvernement soit d'enrichir beaucoup les prêtres et les religieux, quoiqu'il s'en trouve en France qui se permettent de censurer la conduite d'un monarque également sage et puissant ; cela s'accorderoit mal avec les dispositions qui ont défendu de donner à l'Église par l'édit du mois d'aoust 1749[1]. Or, comme dans l'exemption de la dixme pour les terres nouvellement cultivées, les gens d'Église ne perdent rien, en effet, mais manquent seulement à gagner, si, d'un autre côté, comme il est évident, les revenus du roy doivent souffrir de l'abandon infaillible de ces terres, il seroit peut-être de la sagesse du gouvernement, sinon de les affranchir à tout jamais de la dixme, au moins de les en exempter pour un terme nouveau et de prolonger l'effet de l'arrêt du Conseil pour quinze ou vingt autres années[2]. » — M. Jean-Baptiste-Alexandre des Laires, seigneur de Gernicourt et d'Oger, en Champagne, ancien capitaine au régiment de Touraine, chevalier de Saint-Louis, baron de la Sainte-Ampoule, s'élève de même contre les dîmes qu'on veut lui faire payer sur les sainfoins qu'il récolte dans sa terre d'Oger. Il est accablé de procès que lui intentent les gros décimateurs, et c'est pourquoi il tient à protester auprès de M. de

1. L'édit de 1749, concernant les établissements et acquisitions des gens de mainmorte, fut rendu sous Louis XV par les soins du chancelier d'Aguesseau. « Aux termes de cet édit, les établissements ecclésiastiques, et en général les établissements ayant la personnalité juridique, ne pouvaient acquérir des immeubles ou des droits immobiliers que moyennant l'autorisation royale par lettres patentes. Encore cela ne s'appliquait-il qu'aux acquisitions par actes entre vifs ; les établissements de mainmorte étaient déclarés absolument incapables d'acquérir par libéralité testamentaire des biens de cette nature, et il était interdit de faire par testament une fondation nouvelle avec dotation immobilière, même sous la condition que des lettres patentes l'autorisant seraient obtenues après le décès du testateur. » (Esmein, *Histoire du droit français*, p. 594.)

2. Archives nationales, H 1499[1].

Digitized by Google

Vergennes. « Il ne faut pas, en effet, écrit-il, que les gros décimateurs puissent conclure que le cultivateur soit tenu d'adorer en silence les décrets arbitraires de l'amour de leur cupidité ; il est temps que le bandeau de l'illusion tombe ; car, si les bénéficiers, en jouissant par leurs dixmes de la plus saine production de la terre, finissent par s'abreuver et s'enyvrer des sueurs du cultivateur, et si ce même cultivateur est enfin réduit une fois à honorer le premier sa misère, il n'a plus qu'à renverser le socq de sa charrue, son sort est décidé[1]. » — M. de Pérusse d'Escars est en discussion, lui aussi, avec tous les curés du voisinage, au sujet de la dîme sur sa terre de Montoiron. Il ne veut payer que « sur le pied de la 50e gerbe, ou tout au plus de la 25e, alors que ces curés demandent la 11e gerbe[2] ». — M. de la Broue de Vareille, seigneur d'Exireuil, généralité de Poitiers, proteste en son nom et au nom de plusieurs de ses voisins « contre l'avidité de messieurs les curés qui se font un grand trophée de prendre les dixmes sur les productions que donneront les semences de bled de Turquie distribuées par le roy aux cultivateurs et se vantent d'augmenter ainsi d'un cinquième les revenus de leurs cures[3] ». — Le comte de Mun, seigneur d'Arblade, en Bas-Armagnac, plaide contre le chapitre de la collégiale de Nogaro et plusieurs curés au sujet de la dîme, dont il prétend être dispensé pour des terrains marécageux par lui desséchés[4]. — Le sieur Scott, baronnet d'Angleterre, seigneur de Bouquetot et de Saint-Ouen-des-Champs, « naturellement amateur de l'agriculture », proteste contre les agissements du curé de Bouquetot à qui la dîme rapporte plus de

1. Archives nationales, *ibid* (1780).
2. *Ibid.* (1768)
3. Archives nationales, H 1500 (1785).
4. *Ibid.* (1782).

Digitized by Google

4.000 livres, mais « qui, comme tous les autres, n'en a jamais assez. Ces messieurs, qui sont accoutumés à récolter sans labourer, ni ensemencer, interprètent à leur façon la loi de 1766[1] ». — Enfin M. Bisson d'Angreville, « écuyer deffricheur » à Garennes, près d'Ivry-la-Bataille, a un procès pendant à Évreux avec le curé de sa paroisse « qui se fait 4 ou 5.000 livres par an avec ses dixmes[2] ».

Si lourdes que soient les charges publiques qui pèsent sur tant de gentishommes, que sont-elles cependant en comparaison des charges de famille qui trop souvent les accablent? « Quoique descendu de Guillaume Le Vicomte, grand panetier de France sous Philippe de Valois, écrit M. Le Vicomte de la Villegourio, je serois beaucoup plus heureux d'être né un bon paysan. Mes enfants seroient ma richesse au lieu qu'ils sont mon inquiétude et ma pauvreté[3]. » Un enfant de plus pour un paysan, c'est sans doute une bouche de plus à nourrir, mais du moins n'est-ce que cela, et l'avenir et l'éducation du nouveau venu ne préoccupent, ni ne surchargent beaucoup le père de famille, qui voit surtout dans ses enfants des domestiques qu'il n'a pas à payer et sur lesquels il a une autorité qu'il ne peut exercer sur des valets. Pour un gentilhomme, au contraire, que de tracas, que de tourments amène avec lui chaque enfant ! C'est que sa naissance lui impose, à ce gentilhomme, une obligation que n'ont point tant d'autres, celle de garder son rang ; un souci, celui de le voir conserver à ses descendants. Rêvant toujours pour eux la destinée brillante et prospère qu'il n'a pu atteindre, ou voulant du moins leur épargner une dérogeance qu'il n'a souvent évitée qu'à

1. *Ibid.*
2. Archives nationales, H 1501.
3. Archives nationales, H 471.

Digitized by Google

grand'peine, le père tient avant tout à leur assurer une éducation en rapport avec leur qualité. Il faut ensuite ouvrir aux aînés l'entrée de la carrière des armes, leur permettre plus tard d'y faire figure honorable, donner aux cadets, qui sont destinés à l'état ecclésiastique, les moyens de poursuivre leurs études, pourvoir à l'établissement des filles, et tout cela achève d'épuiser de modestes fortunes insuffisantes à entretenir un nombre d'enfants, qui demeure aussi considérable que s'il n'y avait vraiment aucune difficulté à les placer.

Car le premier acte de ces gentilshommes rentrés chez eux du service, si pauvres, si besogneux qu'ils fussent, a été de fonder une nouvelle famille. Sans doute, quelques-uns ont pu entrevoir dans le mariage un moyen d'acquitter, non seulement leurs dettes, mais même celles de leurs proches, comme ce M. de la Villéon-Villevallio « qui, écrit naïvement sa mère, vient de se marier pour payer ses dettes » et qui emploie même une partie de la dot de sa femme à satisfaire les créanciers de son frère, aide-major au régiment de Languedoc[1] ; sans doute, d'autres trouvent dans le petit bien rural, qui parfois leur advient ainsi, un moyen d'existence indépendante, et permettent de la sorte au père, à la mère d'achever l'éducation de cadets encore en bas âge. Mais la plupart semblent agir tout simplement par devoir et s'inspirer seulement du vieil adage qui promet la bénédiction de Dieu aux nombreuses familles. De 18 garçons il en reste 8 à M. de la Mothe-Criteuil, gentilhomme de Saintonge : « Mon peu de fortune, écrit-il, m'a fait sentir sans doute le poids d'une fécondité qui s'allie mal avec elle. Cependant l'amour de la patrie et l'espoir que j'ai eu de lui fournir des sujets, qui pourroient servir utilement leur prince, me la fait soutenir,

1. Archives nationales, H 481 (1774).

Digitized by Google

avec cette considération que c'est une bénédiction pour un père [1]. »

Ne voyez point, du reste, dans ce chiffre de 18 enfants quelque chose de si extraordinaire. M. du Plessis de la Haye-Gilles, de Bretagne, en a eu 17 d'un premier lit, 16 d'un second ; M. de Saint-Paul du Suc, du Rouergue, 26 d'un seul mariage ; M. Le Mintier, de la Motte-Basse, près Lamballe, 17 ; et ses voisins, MM. Le Vicomte et de la Villéon-Villevalio, en ont eu l'un 16, l'autre 19 ; M. Collas de la Baronais, de la Baronais, près Dinard, se trouve à un moment en posséder 20 vivants. Quant aux familles de 10 et 11 enfants, elles ne sont pas rares. Le marquis de Franclieu a 3 garçons et 7 filles ; Mme Vassal de Lagarde, du Quercy, et Mme du Gage-Berthelot, de Bretagne, restent veuves avec 11 enfants ; M. de la Furgeonnière, gentilhomme d'Anjou, en a 12 ; M. de Mirambel, de la Marche, 11 ; M. de Châteaubodeau, d'Auvergne, 10. Et ce qu'il y a de tout à fait admirable, de particulièrement touchant, c'est que ces honnêtes pères de famille, qui voient chaque jour ainsi augmenter leurs charges, n'ont point l'air de se douter qu'en définitive il ne tient qu'à eux de les alléger. « En supposant ma maison déchargée de mes 5 aînés, écrit M. Collas de la Baronais au contrôleur général, il me restera encore 12 enfans, sans compter que Mme de la Baronais peut en avoir d'autres : tout l'annonce chez elle, et elle les fait ordinairement deux à deux [2]. » — « J'ai 7 enfans, reste de 12, écrit un autre, et ma famille peut bientôt être

1. *Ibid.*, H 471 (1756).

2. Archives nationales, H 481. Il prévoyait juste puisque, je l'ai dit plus haut, il en eut 20, 8 filles et 12 garçons. Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe* lui en donne à tort 23, mais nous rapporte sur lui un trait charmant : « Quand le maréchal d'Aubeterre tint les États de Bretagne, il passa chez M. de la Baronais, le père, pauvre gentilhomme demeurant à Dinard près de St-Malo ; le maréchal, qui l'avait supplié de n'inviter personne, aperçut, en entrant, une table de vingt-cinq couverts et gronda amicalement son hôte : « Monseigneur, lui dit

Digitized by Google

augmentée de deux, mon épouse étant dans l'habitude de ne pas se contenter d'un seul [1]. » Ces épouses fécondes sont toutefois dépassées par Mme Denis, femme de M. Denis, gentilhomme de Bretagne, lequel avec ses 200 livres de rente arrive difficilement à payer les mois de nourrice des trois enfants mis au monde le même jour par sa femme à la suite d'une couche extraordinaire, et que les rédacteurs du bureau des secours au contrôle général désignent familièrement comme « le gentilhomme qui fait trois enfants à la fois et attend avec impatience les bontés du roy [2] ».

Les bontés du roi, c'est-à-dire, de temps à autre, un secours de quelques centaines de livres, voilà en effet le plus clair bénéfice que ces chefs de famille retirent de leur féconde paternité. Quelques-uns rappellent bien sans doute respectueusement au contrôleur général, dispensateur des faveurs accordées aux « pauvres gentilshommes », que, par l'édit de 1666, Louis XIV accorda autrefois 2.000 livres de rentes à tout gentilhomme qui aurait plus de 10 enfants. Toutefois ils ne font là que demander le plus pour avoir le moins et la plupart s'estiment heureux des moindres subsides qu'on veut bien leur octroyer. Pour comprendre quelle est la détresse de tant de petits seigneurs de campagne, il faut lire les lettres de remerciements émus adressées par eux aux protecteurs qui leur ont obtenu un secours de 2 ou 300 livres ; il faut voir quel désir ils ont de reconnaître, dans la faible mesure de leurs moyens, ce que l'on a fait pour eux. L'un envoie à M. Mesnard de Conichard, chef du bureau des secours au contrôle général, un chevreuil qu'il a tué et qu'il le prie de faire récla-

M. de la Baronais, je n'ai à dîner que mes enfants ». M. de la Baronais avait 22 garçons et une fille, tous de la même mère. La Révolution a fauché avant la maturité cette riche moisson du père de famille. » (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Biré, t. II, p. 66.)

1. *Ibid.*
2. Archives nationales, H 487.

Digitized by Google

mer aux messageries ; un autre est trop heureux que ce haut fonctionnaire ait bien voulu le charger de faire empoissonner l'étang d'une de ses propriétés et se multiplie pour réaliser sur cette commission une économie de 30 livres ; un autre — du Midi celui-là — exprime sa reconnaissance en une forme que ces compatriotes ont conservée et qui lui permet d'appeler l'attention sur l'excellence des produits de son domaine, tout en donnant libre cours à sa gratitude. « Je souhaite trouver, Monsieur, écrit M. de Lagarde de Capestang au marquis de Montferrier, son protecteur, je souhaite trouver des occasions dans cette province de pouvoir vous être utile, soit en vins musquats, miel blanc de Narbonne, huille d'olives et blanquette de Limoux, et autres denrées de ce pays, trop heureux pour moy, Monsieur, si vous me fournissiés des occasions à pouvoir vous prouver mon attachement et mon respect [1]. »

C'est qu'un secours, si minime qu'il soit, est toujours le bienvenu dans ces gentilhommières où la tâche est si lourde au père de famille. Dix ou quinze enfants à nourrir ; à leurs côtés bien souvent les grands-parents dont il faut assurer les derniers jours ; quelque vieil oncle — vieux cadet — chevalier de Saint-Louis, qu'après les guerres son aîné a recueilli et qui n'apporte à la bourse commune qu'une modeste pension, quand il l'apporte ; deux ou trois vieilles tantes — vieilles filles — dont ni maris, ni couvents n'ont voulu faute de dot et qui, elles, ne peuvent que se consumer en d'humbles besognes ; ajoutez-y quatre ou cinq domestiques nécessaires au service de la maison ou employés à la culture de la petite réserve du domaine, et voilà 20 ou 25 personnes qui pour vivre n'ont souvent que d'insignifiantes ressources. « A proprement parler, écrit

1. Archives nationales, H 991.

Digitized by Google

M. Collas de la Baronais, je n'ai rien que 17 enfans, 11 garçons et 6 filles ; mon père et ma mère qui habitent avec moi me laissent ce qu'ils ont, qui peut me faire 2.000 livres de rente au plus, quitte de toutes charges, excepté les royales ; ma femme en a de son chef 400, en sorte que 21 personnes et 5 domes tiques vivent là-dessus et s'habillent[1]. » — « J'ai perdu mon père, expose d'autre part, en 1776, M. de Mirambel, de Meymac ; il m'a laissé pour 70.000 livres de dettes. J'ai de plus 7 frères ou sœurs non établis qui sont légués par mon contrat de mariage à 3.000 livres par chaque et qui sont déjà à me persécuter pour le payement, quoique les ayant encore chés moi, ainsi qu'une tante, un oncle, une mère impotente, une femme, ma famille et moi qui composons une maison de 23 maîtres[2]. »

Malgré tout, tant que les enfants sont jeunes, on parvient encore à vivre grâce à des miracles d'ordre, à des prodiges d'économie. Le moment critique est celui où se pose la question de l'avenir de ces enfants ; c'est alors que commencent réellement les mauvais jours.

Aux fils l'épée ou la tonsure, aux filles le mariage ou le couvent, tels sont les seuls partis qu'un gentilhomme juge dignes de ses descendants. Mais pour assurer à chacun d'eux le sort qui lui convient, que de peines, que de dépenses ! Il faut d'abord songer à l'éducation des fils, car, en dépit des belles tirades sur la grossière ignorance des nobles campagnards, nous constatons chez la plupart d'entre eux le réel désir de donner à leurs enfants une instruction suffisante, ou le regret du moins de n'en avoir pas les moyens. Les moins fortunés confient leurs garçons aux curés du voisinage, qui tous ne sont pas aussi sots

1. Archives nationales, H 481 (1774).
2. Archives nationales, H 482.

Digitized by Google

que celui dont parle Franclieu, qui reculait épouvanté devant l'*Histoire de Mézeray*, « disant qu'il ne vouloit point voir de livres hérétiques », et qui soutenait au marquis sans en vouloir démordre « que les protestants étoient des païens »; d'autres, même de très pauvres, comme les Vassal de Lagarde, ont chez eux des précepteurs; quelques-uns enfin n'hésitent pas à prélever sur leur maigre budget des sommes relativement considérables pour envoyer leurs enfants au collège le plus proche. M. Le Vicomte « paye pour son fils Joseph en pension chez le sieur Tubeuf, à Balleroy, près de Bayeux, 240 livres par an, non compris son éducation et ses maîtres ». M. de Péguilhan-Laval, qui n'a guère que 5 ou 600 livres de revenu, « a tenu ses fils dans différentes pensions de Mirepoix et de Pamiers ». M. de Boëry, au château de Bouillaguet, près Miramont, en Guyenne, a un peu plus de 3.000 livres de rente : « Il paye 700 livres pour la pension d'un de ses fils qu'il a au collège royal de Sorèze, 600 livres pour la pension de deux demoiselles qui sont au couvent et 300 livres pour la pension d'un autre fils au collège de la Sauvetat[1] ». M. de Mirambel avait mis deux de ses enfants au collège d'Ussel, « mais, écrit-il, j'ai été obligé de les retirer, n'ayant aucun moyen de pouvoir leur payer leur pension, dont je suis en arrérage d'une année tout entière pour l'un et de la moitié d'une année pour l'autre[2] ». Et « l'heureux naturel et les belles dispositions » de son troisième fils « arrachent des larmes » au marquis de Franclieu, « par l'impossibilité où il se voit de l'envoyer jamais à Paris pour y profiter des bonnes instructions qu'on y donne[3] ».

Pour les aînés, qui de tradition sont destinés aux

1. Archives nationales, M 255.
2. Archives nationales, H 481 (1774).
3. *Mémoires de Franclieu*, p. 247.

Digitized by Google

armes, il reste, il est vrai, au père, la ressource de solliciter une place soit à l'École militaire, soit dans l'un des collèges qui en dépendent depuis 1777 : à Brienne à Pont-le-Voy, à la Flèche, à Tournon, à Pont-à-Mousson. L'on peut se rendre compte du prix qui s'attache à pareille faveur, lorsqu'on entend M. Le Vicomte de la Villegourio raconter les angoisses par lesquelles il vient de passer, après avoir obtenu pour son aîné une bourse au collège de la Flèche. Le père et le fils arrivent à la Flèche, au mois d'octobre 1775, l'un conduisant l'autre. Mais lorsqu'il est question de subir l'examen du médecin et du chirurgien du collège, ceux-ci constatent « qu'un reste de petite vérole, dont toute la famille a été infectée l'année précédente, a rendu les yeux tendres au jeune homme, qu'il a notamment à l'œil gauche une fistule lacrymale et qu'il ne pourra être admis au rang des élèves qu'après la guérison ». Désespéré de ce contretemps, se voyant déjà hors d'état de profiter du privilège qui ne lui a été accordé qu'après mille instances, le père laisse son fils « aux mains du sieur Boucher, inoculateur du collège royal », et quitte la Flèche « dévoré d'inquiétudes » ; inquiétudes qui fort heureusement sont dissipées peu de jours après par la bonne nouvelle de la réussite de l'opération de la fistule, et surtout par celle « qu'à moins d'accidens imprévus, le jeune Le Vicomte entrera à la Flèche ». Le père en oublie « les 800 livres qu'il lui en a cousté pour son voyage et cette maladie[1] ».

C'est que l'admission à la Flèche assure au jeune homme, qui sait s'en rendre digne, une place à l'École militaire, et l'élève sortant de l'École militaire, en dehors d'une pension de 200 livres à laquelle il a droit, peut, avantage plus important encore, prétendre

1. Archives nationales, H 481.

Digitized by Google

à une sous-lieutenance dans un régiment. Le rêve du père se trouve ainsi réalisé sans que sa bourse en ait trop souffert.

Combien plus onéreuse en revanche est la tâche de celui qui, après avoir pourvu à tous les frais d'éducation de son chevalier, ne peut le mettre à même de suivre la carrière des armes qu'en lui achetant un grade à beaux derniers comptants. Pour nos nobles campagnards, c'est généralement là d'ailleurs chose à laquelle il leur est interdit de songer. On s'en convainc en lisant les pages où le marquis de Franclieu, en possession pourtant d'une honorable aisance, nous fait le piquant récit des mésaventures et des dépenses que lui a valu la levée d'une compagnie pour son fils aîné : « Je reçus, raconte-t-il, à la fin de 1742, une lettre de M le marquis de Jumilhac qui me mandoit que si j'étois en état et dans l'intention de lever pour mon fils une compagnie de cavalerie ou de dragons, je lui en donnasse promptement avis. Je n'hésitai point, j'acceptai, je fis recruter sur-le-champ, et j'avois pour ainsi dire complété cette compagnie dans le mois de mars suivant. Le cardinal de Fleury mourut dans ces entrefaites, cette levée fut interrompue. J'eus beau écrire, le brevet de mon fils ne vint point, et, par les réponses que je reçus de MM. le cardinal de Tencin, le comte d'Argenson et Orry, on ne me mettoit jamais ni dedans, ni dehors et j'ai gardé cette troupe chez moi à mes dépens pendant huit mois et bien nourrie, car il est souvent arrivé que ma femme faisoit enlever les rôtis de notre table pour les porter à la leur. Combien de petits habillemens, chemises, bas, souliers ne leur a-t-il pas fallu renouveler à chacun jusqu'à trois fois ! Enfin, impatienté et ennuyé de cette dépense, je donnai mille écus en lettres de change à mon fils, que j'envoyai à la cour le 11 juillet 1743 pour y apprendre sa

Digitized by Google

destination. Il arriva heureusement lorsque les ordres venoient d'être donnés pour l'entière levée projetée du temps du cardinal. M. le comte d'Argenson lui en accorda une en l'abordant le plus gracieusement du monde avec l'agrément de nommer les officiers subalternes; c'étoit un secours, et j'en trouvai à Bordeaux deux qui m'offrirent 2.000 écus pour la lieutenance et la cornette; mais il en arriva autrement.

« Lorsque je me trouvois avec cette troupe nombreuse sur les bras, sans en avoir la destination, je proposai à S. A. R. Mgr le comte de Charolois, s'il vouloit la prendre pour son régiment de cavalerie de Bourbon, lui disant que mon fils marcheroit comme premier cavalier de cette recrue. Le prince ne me fit point de réponse d'abord, mais lorsqu'il eut la levée pour son régiment de quatre compagnies, il m'écrivit ainsi qu'à mon neveu le marquis de Crussol, colonel-lieutenant de son régiment, qu'il m'en donnoit une, et cela dans des termes pleins d'une bonté si ordinaire aux grands princes et si peu connue de ceux qui leur sont inférieurs. De cette manière, mon fils, au lieu d'une compagnie à lever, se trouva en avoir deux; il accepta de préférence celle du prince, il ne pouvoit mieux faire, d'autant qu'il alloit dans un régiment que commandoit son cousin issu de germain. Cela m'a coûté 2.000 écus de plus, parce qu'il a fallu y recevoir les subalternes nommés par le prince, tandis que j'en trouvois deux qui m'offroient la somme que je viens de dire... Mon fils revenu de la cour joignit sa compagnie le 28 septembre, et le 15 novembre il partit avec elle pour se rendre à Châlons en Champagne, où il arriva le 27 décembre; il y reçut 35 chevaux que le roi donnoit, il y en avoit de défectueux qu'il troqua en donnant du retour. Je fournis tout le reste, habillement, armement, équipement, et tout cela m'a coûté 11.700 livres ; en joignant à cela les en-

Digitized by Google

rôlemens, les huit mois que cette troupe a été à mes dépens, cette compagnie me revient à plus de 22.000 livres, beaucoup trop pour un gentilhomme comme moi, qui n'avois compté y dépenser, que 8.000 livres[1]. »

Vingt-deux mille livres, c'est « beaucoup trop » pour M. de Franclieu; du moins, en se gênant, arrive-t-il à tout payer, alors que tant d'autres n'eussent pu suffire au dixième seulement de la dépense qu'il vient de s'imposer. Deux de ses voisins en sont un exemple, « qui se trouvent ruinés après avoir vendu prés, champs, vignes pour envoyer leurs fils prendre des sous-lieutenances » et à qui ces jeunes gens sont « renvoyés à la paix » avec leur congé de réforme[2]. Ces congés de réforme et les onéreux déplacements qu'ils occasionnent, joints aux dépenses de la vie de garnison ou de campagne, sont une ruine pour les familles. Pendant les quatorze ans que son fils est resté au régiment, M. Le Mintier a payé pour lui 7.000 livres[3]. Trois ans de cornette au régiment de L'Hôpital-Dragons et deux campagnes reviennent au père de M. Le Vicomte de la Villegourio à 4.000 livres, et, au bout de ce temps, le jeune officier ayant été réformé à Vienne, en Dauphiné, à 200 lieues de chez lui, c'est encore son père qui a dû suffire aux frais de son retour[4]. — M. du Rocher de Beauregard, de Josselin, « a deux fois fait rejoindre son fils, mais étant dans l'impossibilité de le faire rejoindre une troisième, il a demandé la place de héraut des États de Bretagne. Certes il lui a fallu faire des efforts et vaincre son amour-propre pour aspirer à la dernière place des États après qu'il avoit vu le frère de son père présider

1. *Mémoires de Franclieu*, p. 229-232.
2. *Ibid.*, p. 242.
3. Archives nationales, H 481.
4. *Ibid.*, H 471.

Digitized by Google

par intérim l'ordre de la noblesse et dans le même temps qu'il savoit que M. du Rocher de Saint-Rivault, son cousin, capitaine des vaisseaux du roi, commandoit une division ; la misère contraint à tout[1] ».

Pourtant même les plus pauvres ne renoncent pas à remplir ce qu'ils estiment être leur devoir vis-à-vis de leurs enfants. Ceux qui ne peuvent ni obtenir par la faveur, ni acquérir à prix d'argent un grade pour leurs fils dans l'armée régulière, acceptent, non sans quelque répugnance, il est vrai, de les voir servir

1. *Ibid.*, H 491. « Nous servons mon frère et moi depuis plus de trente ans; mon père étoit pauvre, mais entraîné par l'honneur et plus occupé de notre état que de sa fortune, il nous envoya faire la guerre en Allemagne sans trop consulter ses moyens; bientôt ils s'épuisèrent; il n'en ménagea aucun pour nous secourir; il emprunta, il vendit, nous soutint au service pendant vingt-cinq ans sans avancement et sans fortune, me maria, mourut, et ne me laissa qu'une propriété sans revenus, puisqu'elle est couverte par des dettes, et une femme qui, n'ayant que des espérances médiocres et éloignées, m'a donné trois enfants. » (Lettre de M. Ferrand, capitaine au régiment de Bassigny, de Castres, 1786 : H 992). — Joseph Louveau, seigneur de Ligné et Alexis Louveau, seigneur des Touches, exposent en 1736, à l'intendant de Poitou, à propos d'une réclamation de noblesse, que leur père, « Emmanuel Louveau du Mayré, estant entré dès sa première jeunesse dans les chevau-légers de la garde de Sa Majesté et y ayant servi longtemps avecque honneur, y dépensa une partie du bien qu'il avoit recueilly de la succession de son père; mais ce qui acheva de l'épuiser, c'est les dépenses immances qu'il crut devoir faire pour l'éducation de dix-sept enfans, dont il fit entrer sept garsons au service du roy, sçavoir:

« Emmanuel Louveau, escuyer, sieur de Ligné, son fils aîné, a servy cornette dans le régiment de Saint-Vallery-Cavalerie, et ensuite lieutenant et ayde-major au même régiment où il est mort en continuant ses services;

« Estienne Louveau, escuyer, sieur des Touches, second fils du sieur du Mayré, a commencé par porter le mousquet au régiment d'Anjou-Infanterie, d'où il entra dans les cadets à Strasbourg, et en fut tiré pour une sous-lieutenance où il mourut;

« François Louveau, escuyer, sieur de Ligné, troisiesme fils, a servy cornette de dragons au régiment de Saint-Frémont et ensuite lieutenant au même régiment qui fut Silly et fut tué au Pont-à-Tressin, commandant un détachement du régiment;

« Victor Louveau, escuyer, sieur de la Règle, quatriesme fils dudict sieur du Mayré, a servy cornette au régiment de Saint-Vallery-Cavalerie, mort à Crest, des blessures qu'il avait reçu au siège de Montmeillant;

« Jacques Louveau, escuyer, sieur de la Brelandière, cinquiesme fils dudict sieur, a fait sur mer trois campagnes volontaires et six autres garde de la marine au département de Rochefort, qu'il fut obligé de quitter après la mort de son perre pour vacquer aux affaires de sa fam lle. Il fit quelque temps après une compagnie d'infanterie au régiment de M. le maréchal de Chamilly, où il a servy plusieurs années.

« Joseph Louveau, escuyer, sieur de Ligné, sixiesme fils dudict sieur de Mayré, a servy, sous le nom de des Illes, sous-lieutenant au régiment de

Digitized by Google

dans les milices provinciales. Au début, les officiers de milice doivent être choisis « parmi les officiers ayant déjà porté les armes, réformés ou retirés dans les provinces[1] ». Mais ce principe n'est pas longtemps respecté, et tout gentilhomme peut bientôt aspirer à figurer sur les tableaux de nomination présentés au roi par l'intendant de la province. Ici donc la vénalité des grades n'existe pas. En revanche, j'ai déjà dit quelle maigre solde est départie aux officiers qui n'exercent leurs fonctions que par intermittence, au moment des convocations de la milice, et qui, aussitôt leurs troupes licenciées, se trouvent réduits à regagner leurs gentilhommières, d'où ils sont partis pauvres et où ils reviennent misérables, les frais de leur équipement et de leur séjour au régiment — si court qu'il ait été — ayant absorbé leur maigre pécule. Sans espérance d'avenir, sans esprit d'émulation, n'ayant que de rares occasions de se distinguer et aucune possibilité d'acquérir une instruction militaire solide et suivie, ces officiers font ainsi au corps des milices la réputation d'incapacité dont il jouit et qu'il mérite[2]. « Cela ne produit rien et ne mène à rien », écrit l'un d'eux.

Beaucoup de pères, cependant, n'ont même pas le moyen de réaliser pour leurs enfants un aussi modeste

Flandres, jusqu'à la paix de Risvic, que tous les sous-lieutenants furen congédiez.

« Alexis Louveau, sieur des Touches, septiesme fils dudit sieur du Mayré, a servi quatorze ans au régiment de Beauce-Infanterie en qualité de sous-lieute-t nant, de lieutenant et de capitaine, jusqu'à ce qu'une extrême surdité l'obligea de se retirer il y a deux ans.

« Tous les services cy-dessus se justifient par brevets du roy et certificats des commandants. »

(Document communiqué par M. Henry de la Règle et extrait de ses archives de famille.)

1. En vertu de l'ordonnance de 1726 (Cf. Gebelin, *Histoire des milices provinciales*, p. 128-129).

2. Il faut naturellement excepter de cette condamnation les grenadiers royaux tirés des bataillons de milice et qui en furent détachés en 1745. On sait la part glorieuse qu'ils prirent aux guerres de Louis XV.

Digitized by Google

avenir. Tel M. de Péguilhan-Laval à qui « sa misère a interdit toute possibilité de procurer à son fils de l'emploi dans un régiment; ce jeune homme a pris le parti de s'engager en 1773 comme simple cavalier au régiment de Royal-Normandie-Cavalerie, et il sert encore en la même qualité en 1782, neuf ans après[1] ». A l'âge de quatorze ans, le fils de M. Kerversault de Gorgian a pris de même du service comme soldat dans le régiment de Royal-Marine[2]. Pour les préparer à la carrière de la marine qu'ils désirent ardemment embrasser, M. Collas de la Baronais en a été réduit à faire engager ses fils comme mousses sur des bateaux marchands, « heureux encore de les voir pris par les armateurs, car il y a ici, écrit le père, tant de marins de mérite et à choisir que les commerçants y sont fort embarrassés ». Il demande en grâce au ministre de vouloir bien, « si l'on arme pour l'Inde, faire employer comme enseigne son chevalier qui, embarqué à treize ans, en a aujourd'hui dix-sept et a fait quatre voyages tant au Cap-Français qu'à Terre-Neuve ». Quant à son second fils, il est parti pour l'Amérique à onze ans et un troisième a commencé à servir au même âge sur les corsaires[3].

« Je suis bien aise pour mes enfans d'avoir pris le parti des armes, écrit le marquis de Franclieu, mais

1 Archives nationales, H 481-485.

2. *Ibid.*, H 471.

3. *Ibid.*, H 481, 483, 487. — C'est là l'histoire du père de Chateaubriand. « Il avait environ quinze ans. S'étant aperçu des inquiétudes de sa mère, il s'approcha du lit où elle était couchée, et lui dit : « Je ne veux plus être un fardeau pour vous. » — Sur ce, ma grand'mère se mit à pleurer (j'ai vingt fois entendu mon père raconter cette scène). — « René, répondit-elle, que veux-tu faire? Laboure, ton champ. — Il ne peut pas nous nourrir, laissez-moi partir. — Eh bien, dit la mère, va donc où Dieu veut que tu ailles. » Elle embrassa l'enfant en sanglotant. Le soir même mon père quitta la ferme maternelle, arriva à Dinan où une de nos parentes lui donna une lettre de recommandation pour un habitant de Saint-Malo. L'aventurier orphelin fut embarqué comme volontaire sur une goëlette armée, qui mit à la voile quelques jours après. » (*Mémoires d'outre-tombe*, éd. Biré, t. I, p. 16.)

Digitized by Google

quelle différence pour moi si j'avois pris celui de l'Église; que de peines, que de travaux n'ai-je pas essuyés! que cette vie est différente de celle d'un chanoine[1]! » Assurément oui, lorsqu'on parvient à un canonicat; seulement il faut y parvenir, et nos gentilshommes, qui d'ordinaire réservent leurs cadets au service de Dieu, comme leurs aînés au service du roi, ne sont pas tous de l'avis de Franclieu. C'est que d'un côté comme de l'autre ils se heurtent à mille embarras, se trouvent aux prises avec mille difficultés. A qui doit être homme d'Église, on demande nécessairement une instruction plus solide et plus étendue qu'à un autre, d'où pour le père de nouveaux sacrifices, car, s'il veut que les mérites de son cadet puissent lui valoir un jour quelque prébende, quelque fructueux bénéfice, il doit le placer dans un bon collège, entre les mains de maîtres distingués. Il faut ensuite acquitter sa pension au séminaire. Or tout cela finit par coûter fort cher. M. Le Mintier de la Motte-Basse, qui a 12 enfants vivants et 3.000 livres à peine de revenus, « a dépensé annuellement 1.500 livres pendant tout le temps que ses deux fils ont demeuré pour faire leurs études soit à la communauté de Lisieux, soit au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, et n'a été exonéré de cette charge que lorsque ces jeunes gens, restés longtemps ensuite, avec très peu de moyens, prêtres habitués à Saint-Étienne-du-Mont, ont enfin été nommés chanoines de l'église de Rennes[2] ». Mme Vassal de Lagarde a un fils au séminaire de Saint-Sulpice. un autre à celui de Cahors, et « ne peut subvenir à des frais aussi considérables[3] ». M. de la Furgeonnière a son cadet au

1. *Mémoires de Franclieu*, p. 5-6.
2. Archives nationales, H 471.
3. *Ibid.*, H 483.

Digitized by Google

séminaire d'Angers et, « comme il a 12 enfans, 2.000 livres de rentes et 10.000 de dettes, la pension qu'il doit payer est pour lui un pesant fardeau[1] ». M. Le Vicomte est sur le point « de retirer son abbé du collège et d'abandonner son éducation pour satisfaire à ses créanciers qui le pressent[2] ». « Mon deuxième fils étudioit en logique à Saint-Brieuc, écrit Mme du Gage-Berthelot au contrôleur général; j'ai été forcée de le faire revenir chés moi n'étant plus en état de le soutenir au collège. Cependant, Monseigneur, il avoit le plus grand désir de se consacrer au Seigneur, mais il faudra nécessairement qu'il abandonne sa vocation si vous n'avez la bonté de m'accorder quelque secours[3]. »

Encore toutes ces dépenses seraient-elles oubliées, si ceux pour lesquels on les fait avaient, au sortir du séminaire, leur avenir assuré. Mais, ici, même encombrement que dans l'armée, mêmes compétitions, mêmes rivalités. En dépit de son optimisme touchant la vie cléricale et malgré de hautes et puissantes protections, le marquis de Franclieu sollicite en vain un bénéfice pour son second fils, qui, « ayant eu le bonheur de naître le même jour, à la même heure, au même moment que Mgr le Dauphin », a bien quelques raisons d'être favorisé des bontés de Sa Majesté. Néanmoins le cardinal de Tencin fait la sourde oreille et coupe court finalement aux insistances du marquis en lui déclarant tout net que cette conformité de naissance n'est point un privilège aussi extraordinaire qu'il se le figure et qu'il n'a point à compter beaucoup là-dessus, car « lorsque Dieu le père descendroit lui-même pour demander cette grâce

1. Archives nationales, H 471.
2. *Ibid.*, H 481.
3. *Ibid.*, H 483.

Digitized by Google

au roi, le jeune homme n'obtiendroit rien avant le temps[1] ». L'un des deux fils de Mme Vassal de Lagarde, dont je viens de parler, est plus malheureux encore, puisque, pourvu après mille démarches d'un canonicat par l'évêque de Saint-Claude, il s'en voit brutalement dépouillé après la mort de son protecteur par un arrêt du parlement de Besançon. Et il faut lire les lettres où la mère exprime sa cruelle déception[2], pour bien comprendre quelles pénibles épreuves attendent de ce côté encore ces pauvres familles de gentilshommes, éloignés du lieu où se distribuent toutes les faveurs et dont les voix sont couvertes par les sollicitations incessantes, les démarches prévenues par les habiles intrigues de tant de courtisans à l'affût des titres et des grâces et toujours prêts à obéir au désir officiellement exprimé par le roi de voir sa noblesse se presser en foule autour de son trône et « venir lui rendre ses devoirs ».

« Bien qu'ayant 11 garçons, écrit M. Collas de la Baronais, et que le souci de leur sort me ronge, j'en suis néanmoins moins inquiet que de celui de mes filles qui me fait frémir; songez, Monseigneur, que j'en ai 8; 2, il est vrai, sont religieuses, mais 6 sont chez moi sans état : l'une âgée de quarante ans et les autres de vingt-neuf, vingt et dix-huit. Qu'en puis-je faire? Si du moins j'étois assuré qu'elles eussent après ma mort les 100 pistoles qu'on m'accorde depuis plusieurs années, cela les sauveroit de la faim[3]. » Voilà exprimée par un père la dernière inquiétude, non la moins cruelle, que leur pauvreté vaut à tant de nos gentilshommes. « Qu'en puis-je faire? » Ce cri naïf d'angoisse, combien le répètent! L'avenir de leurs garçons est pour

1. *Mémoires de Franclieu*, p. 232.
2. Archives nationales, H 480.
3. Archives nationales, H 487.

Digitized by Google

eux sans doute un perpétuel sujet de préoccupations. Néanmoins à travers ces préoccupations une belle flamme d'espérance luit toujours de voir ces héritiers du nom redorer le blason paternel : quelque beau fait d'armes peut les tirer de leur obscurité, un chef reconnaître leurs mérites par son appui et devenir pour eux le protecteur rêvé, une heureuse aventure leur apporter la fortune. A quoi prétendre, au contraire, pour ces filles vivant loin du monde, n'ayant l'occasion d'exercer leurs charmes que sur deux ou trois gentillâtres du voisinage, et auxquelles il n'est souvent compté en dot que quelques centaines de livres? « Ma famille consiste, Monseigneur, écrit au contrôleur général M. de Berlaymont, des Bignons, près Lamballe, en 5 filles grandes, bien faites, très mariables et qui gémissent de ne pouvoir remplir leur vocation parce qu'on n'a point de dot à leur fournir[1]. » — « Ce qui me chagrine le plus, Monseigneur, expose de son côté M. de Péguilhan-Laval, c'est de ne pouvoir établir une fille bien faite, bien élevée dans la maison des dames régentes de Mirepoix, d'un âge à désirer se marier, faute d'argent ou de bien[2]. »

Aussi le vœu de tous ces pères est-il de voir le roi se charger de l'éducation de leurs filles en autorisant leur admission dans sa maison royale de Saint-Cyr, grâce insigne, que le pauvre chevalier de Précorbin-Foullongue venu à Paris solliciter, ne peut obtenir « qu'en mettant les robes de sa femme et tous ses effets au Mont-de-Piété », pour se faire délivrer par M. d'Hozier les preuves de sa noblesse qu'on lui réclame avant tout. A ces pauvres gens cette faveur peut permettre, en effet, d'espérer pour leurs héritières d'autres avantages que celui d'une solide instruction. Entrée à

1. Archives nationales, H 489.
2. Archives nationales, H 481.

Digitized by Google

Saint-Cyr, une fille noble va s'y retrouver avec des compagnes de son rang, et s'y créer peut-être pour l'avenir de belles et précieuses relations; elle va y être élevée par les maîtresses les plus distinguées, qui la formeront aux belles manières et qui ne l'abandonneront point sans doute à son entrée dans la vie; elle respirera là enfin l'air de la cour, de loin en loin aura le bonheur de contempler de près les traits augustes de Sa Majesté, et pourra surprendre les échos de ces fêtes de Versailles dont elle a entendu parler si souvent au fond de sa province. Pourquoi même ne pénètrerait-elle pas, elle aussi, en ce séjour enchanté? Que de choses capables de lui en ouvrir la porte! Sa beauté, ses mérites, la protection que peut lui valoir une illustre parenté, ou bien quelque honorable union que le roi daignera encourager, se souvenant des services passés d'une vieille famille.

Tels sont les beaux rêves indécis, les vagues espérances, dont se bercent là-bas à leur modeste foyer le père et la mère, rêves cent fois déçus, illusions toujours vivaces! Mais son éducation terminée, leur fille leur revient sans s'être rencontrée avec le prince charmant qui devait en tomber éperdûment amoureux, sans avoir pu renouer des liens de famille décidément rompus. Tristes retours! « Ma détresse, écrit Mme du Gage-Berthelot, s'augmente encore de la rentrée de Saint-Cyr d'une deuxième fille qui, en étant sortie au mois d'avril dernier, essuya une fièvre putride et maligne dans un couvent de Paris où elle étoit allée attendre une occasion, ce qui, joint à son voyage, me coûta plus de 800 livres et me força de contracter de nouvelles dettes[1] ». Maintenant comment songer à la marier? La pauvre mère n'y devait pas réussir, puisqu'à

1. Archives nationales, H 486.

Digitized by Google

sa mort, cinq ans après, la famille s'étant dispersée, sans appui, sans protection, ses 4 filles se voient forcées de se retirer chez un de leurs frères, chanoine et grand vicaire au Mans : « Ce digne ecclésiastique, écrit l'une d'elles, les a recueillies chez lui ; il vient de les y conduire à grans frais pour ses petits moyens ; il les a embarquées pour un voyage de plus de 50 lieues dans un mauvais cabriolet et il les a escortées à pied pour diminuer la dépense. Mais ses forces n'ont pu résister à la fatigue de la route, il est arrivé ici malade et a pensé y périr[1] ». Dans chaque famille d'ailleurs la proportion est à peu près la même : sur 6 ou 7 filles, heureux sont ceux qui parviennent à en établir une ou deux. M. Goyon des Rochettes, de Bretagne, en a 10 pour sa part, et une occasion favorable s'étant présentée d'en marier deux, « le voilà désespéré de l'impossibilité où il se trouve de subvenir non pas à leur dot », il n'en est pas question, « mais seulement aux frais de leurs trousseaux[2] ». Mme Boisbilly de Beaumanoir, sa voisine, qui a 6 filles, n'a réussi qu'à en établir une[3]. En 1777, Mme Vassal de Lagarde en a trois « qui sont au moment d'achever leur éducation en différents couvents » ; dix ans après, en 1787, aucune n'est encore mariée[4]. Des 5 filles de M. Le Mintier, « qui est presque octogénaire », une a épousé M. de la Villehulin, les 4 autres « sont demeurées chez leur père à la campagne[5] ».

Il reste, dira-t-on, la ressource du cloître. Malheureusement ce n'est là trop souvent pour les pères qu'un expédient onéreux, et il est parfois aussi difficile de faire admettre une fille dans un couvent que de lui découvrir un mari. « Ma fille aînée ne respire que pour le cloître,

1. Archives nationales, H, 486, 487, 491 (1787.)
2. *Ibid.*, H 483.
3. *Ibid.*, H 481.
4. *Ibid.*, H 483, 489.
5. *Ibid.*, H 481.

Digitized by Google

écrit de Bretagne M. Kerversault de Gorgian, mais encore me faudroit-il de quoi satisfaire ce désir[1]. » — « Depuis bien du temps, dit de même M. Lavergne de Chauveron, du Périgord, ma seconde fille me demande à se faire religieuse, mais je suis hors d'état de pouvoir jamais payer sa dot. Que je serois heureux pourtant de voir une de mes filles placée pour toute sa vie dans un couvent[2] ! » Il en coûte cher en effet à nos gentilshommes pour assurer même de cette manière l'avenir de leurs enfants. « Monseigneur le prince de Soubise, écrit M. de Mirambel, accorda à une de mes filles la place de religieuse qu'il nomme à l'abbaye de Bonnesaigne à Brives. Mais ne pouvant faire 900 livres que l'abbesse me demande, je n'ai pu profiter de cette grâce[3]. » — « Ma seconde fille, âgée de dix-huit ans, écrit Mme du Gage-Berthelot au contrôleur général, a toujours eu de la vocation pour être religieuse. A force d'importunités et de sollicitations, mon mari avoit obtenu la promesse de la recevoir dans un couvent pour une somme de 1.600 livres. Cette dot n'étoit pas considérable et mon mari espéroit qu'en considération de ses services il eust pu obtenir ce secours du roy[4]. » Mme Boisbilly de Beaumanoir, la même dont je parlais tout à l'heure, sert à la congrégation des filles de Saint-Thomas, de Saint-Brieuc, 300 livres de rente pour ses deux filles, ne s'étant pas trouvée en état d'acquitter leur dot[5]. M. Giraudeau de Lanoue, de Saint-Firmin, près Vendôme, a sacrifié le peu de bien qui lui restait à faire un sort à sa fille qui est dans un couvent[6]. M. Le Vicomte paye annuellement aux Ursu-

1. Archives nationales, H 471.
2. *Ibid.*, H 480.
3. *Ibid.*, H 481.
4. *Ibid.*, H 483.
5. *Ibid.*, H 481.
6. *Ibid.*, H 485.

Digitized by Google

lines de Lamballe 345 livres de rente viagère pour la pension de deux de ses tantes, 150 livres pour celle de sa sœur, et, lorsqu'il veut y faire prendre le voile à sa fille, il doit promettre 3.000 livres, dont 1.500 payables immédiatement et l'autre moitié lors de la profession. « Je vous supplie, Monseigneur, écrit-il à ce moment au contrôleur général, de vouloir bien me faire obtenir quelque augmentation de secours pour me mettre dans le cas de payer à ces dames la somme de 1.500 livres dont j'étois convenu avec elles pour les linges et ameublement de Reine-Janne Le Vicomte, qui pour lors étoit au noviciat. Elle prononça hier, Monseigneur, les vœux solennels; une de mes parentes, nommée Mlle de Ferronès, demeurant à Lamballe, et qui par lettre a l'honneur d'être connue de Mme de Necker, connoissant ma situation, voulut bien faire les frais d'un repas qu'il est d'usage de donner dans ces circonstances. Mais comme je n'étois pas en état de remplir mes engagements pour les 1.500 livres et que ce paiement étoit cependant absolument nécessaire pour l'admission de ma fille à la profession religieuse, j'ai été obligé d'emprunter cette somme, heureusement sans aucun intérêt, suivant la promesse que j'ai faite d'un prochain remboursement. Je vous supplie en conséquence, Monseigneur, de me mettre dans le cas de remplir mes obligations en voulant bien me faire continuer les bontés du roy[1]. »

Qu'avec des familles aussi nombreuses et un régime successoral où, comme je l'ai remarqué, le droit d'aînesse n'est point rigoureusement organisé, les fortunes nobles aillent se divisant et comme s'émiettant tous les jours, c'est enfin ce qu'il est à peine besoin de

1. Archives nationales, H 471, 485.

Digitized by Google

dire. Sans doute, au cours du temps, on a de bien des manières essayé de remédier au vice de notre législation successorale : on a créé les substitutions; on a enlevé aux cadets nobles tout droit de propriété sur leur part d'héritage, en ne leur laissant qu'un simple usufruit; on a exclu les filles. Tous ces expédients ont été insuffisants. Une seule chose, en somme, on se le rappelle, avait pu, au XVIe siècle, contre-balancer les conséquences des règles du droit, ç'avait été la persistance, dans les familles, des traditions communautaires. Peut-il être question de cela au XVIIIe siècle, alors que les membres d'une même famille n'ont plus d'autre ambition que d'aller chercher fortune au dehors? A peine en possession de leur part, les cadets, pressés d'argent plus que tous autres, n'ont qu'un désir, la réaliser, et comme bien souvent l'aîné n'a point les moyens de les désintéresser, c'est à des étrangers qu'ils s'empressent de céder ce qui leur revient de l'héritage paternel. Que feraient-ils, en effet, des revenus de leur légitime, lorsque ces revenus atteignent 70 livres, 60 livres, 10 livres même, comme c'est le cas des Vassal de Lagarde, dans le Quercy[1], des du Gage-Berthelot[2] et des Beaumanoir, en Bretagne[3]! Mieux vaut encore être mis tout de suite en possession d'un prix de vente avantageux qui pourra leur permettre d'aller tenter la chance ailleurs. Et c'est par semblables aliénations qu'insensiblement se morcellent et se désagrègent les domaines ruraux de la noblesse provinciale.

En résumé et pour conclure : des fortunes diminuées à chaque génération par l'obligation de « servir », à laquelle la noblesse de campagne n'essaie nul-

1. Archives nationales, H 489.
2. Archives nationales, H 491.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

lement de se soustraire, quoi qu'on ait pu prétendre; — des biens ruinés par les trop longues absences de leurs propriétaires et que le manque de capitaux et le mode général de mise en valeur de la terre ne permettent, que bien difficilement, à ces derniers, de relever; — des nécessités d'existence multipliées et onéreuses; — des charges publiques beaucoup plus lourdes qu'on ne l'a dit; — des devoirs de famille souvent écrasants, avant tout celui de tenir son rang et de le conserver à ses enfants; — enfin, le démembrement continu des héritages nobles, telles sont les principales raisons qui peuvent expliquer la situation pénible et précaire de cette noblesse campagnarde dont les représentants viennent de nous exposer si amèrement leurs doléances. Notez-le d'ailleurs, ceux auxquels j'ai donné si souvent la parole sont encore, par certains côtés, des privilégiés, puisqu'une humiliation suprême leur a été épargnée et qu'ils n'ont point dérogé. Après eux en viennent de plus malheureux, qui ont renoncé à la lutte et mis bas les armes. M. du Plessis de la Haye-Gilles, d'une des meilleures maisons de Bretagne, a ainsi vendu la terre qu'il possédait à deux lieues de Rennes et qui lui produisait 120 livres de rentes, pour venir exercer à la ville le métier de perruquier. Sa femme y a ouvert, de son côté, une boutique, « où elle ne vend qu'au détail des toiles et des étoffes de la plus grosse qualité pour l'habillement des gens de la campagne[1] ». Un autre, M. du Chatellier de Poulaines, dans l'élection de Romorantin, « a été réduit à se faire garde-chasse pour éviter d'être à l'aumône publique[2] ». M. de Neufville, près de Domfront, demande en grâce qu'on veuille bien lui accorder l'entrepôt de tabac de Granville. M. La Vallette de la

1. Archives nationales, H 481, 483, 485, 492.
2. Archives nationales, H 481.

Digitized by Google

Valette du Fougeray, de Quintin, s'est fait marchand de vin, et le commerce ne lui rapportant pas encore de quoi nourrir sa famille, il sollicite un emploi dans les fermes[1]. M. Denis de Saint-Alban, « noble de naissance, se trouve réduit à être fermier d'un autre gentilhomme dans une petite terre de 200 livres de revenu, en sorte qu'il est obligé de labourer et de vivre comme un paysan[2] ». Dans les campagnes de l'intendance de Soissons, plusieurs gentilhommes acceptent des places de collecteurs de tailles[3]. D'autres tombent plus bas encore : M. Bléraud de Grasserand, à Saint-Hilaire-la-Treille, dans le Limousin, est obligé d'attendre sa subsistance de la charité de ses voisins, comme aussi M. du Breuil de la Fond, dans l'élection d'Angoulême[4]. « Si, dans les villages de mon diocèse, écrit enfin l'archevêque de Sens au contrôleur général, il y a quelques gentilshommes, bien loin qu'ils soient en état d'assister les pauvres, s'ils l'osoient, ils tendroient eux-mêmes la main pour qu'on leur fist la charité[5]. » Mais encore une fois la déchéance des uns, aussi bien que la dure condition des autres, n'est souvent que le résultat de la fatalité; il n'y a rien là qui puisse entacher leur honneur, et je crois avoir démontré qu'il serait injuste de rendre toujours responsables de leurs malheurs ceux qui, trop fréquemment, ne sont que les victimes des événements.

1. Archives nationales. H 481.
2. Archives nationales, H 491.
3. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, p. 462.
4. Archives nationales, H 482.
5. Lettre de l'archevêque de Sens au contrôleur général du 5 mai 1709 (A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, p. 144).

Digitized by Google

III

A quelque degré de misère et de nécessité qu'ils puissent être réduits, si peu considérable que soit souvent l'écart qui les sépare des paysans, de la vie desquels ils vivent, peut-on dire, puisqu'avec eux, nous l'avons vu, ils font bourse commune et se partagent les fruits du domaine, qu'ils sont soumis comme eux à tous les hauts et les bas de l'existence de l'agriculteur, que comme eux, enfin, sinon au même degré, ils en supportent les charges; ces nobles, néanmoins, n'oublient jamais une chose, qu'ils sont gentilshommes et que leur naissance leur assure sur les manants une supériorité sociale incontestable. Cela ne fait aucun doute. Mais abusent-ils vraiment, autant qu'on le prétend d'ordinaire, de l'autorité et du pouvoir que peut leur valoir leur qualité? Sont-ils pour leurs inférieurs, ainsi qu'on le soutient volontiers, d'impitoyables tyranneaux? La chose n'apparaît nullement prouvée, et ce nouveau trait, à l'aide duquel on complète généralement la physionomie du gentilhomme campagnard, mérite que je m'y arrête quelque peu. J'aurai encore ici, je le crois, à redresser plus d'une erreur.

« Qu'on parcoure, dans les provinces, les terres habitées par les seigneurs, dit l'avocat Renauldon, à la fin du XVIIIe siècle, entre cent on en trouvera peut-être une ou deux où ils tyrannisent leurs sujets. Tous les autres y partagent patiemment la misère de leurs justiciables. Ils attendent leurs débiteurs, leur font des remises, leur procurent toutes facilités pour payer. Ils adoucissent, ils tempèrent les poursuites, parfois trop rigoureuses des fermiers, des régisseurs, des gens d'affaires. Pour peu qu'on puisse approcher du sei-

Digitized by Google

gneur, lui parler, lui exposer son indigence, on est aussitôt soulagé[1]. » Voilà, semble-t-il, une première constatation assez notable et significative. Mais, comme, dans cette matière si complexe et si délicate des rapports des paysans avec les seigneurs sous l'ancien régime, les affirmations générales offrent quelque danger, il convient d'examiner de plus près les choses.

Je dis que, dans le sujet qui nous occupe, les généralisations peuvent être périlleuses. Tout, en effet, est ici bien souvent une question de pays, de personnes. Qu'il y ait d'abord des régions où gentilshommes et campagnards vivent en parfait accord, c'est ce qu'il n'est guère possible de nier. « Les rapports mutuels des seigneurs et de leurs paysans, dit ainsi Mme de la Rochejaquelein dans ses *Mémoires*, ne ressembloient pas dans le Bocage à ce que l'on voyoit, en général, dans le reste de la France. Il régnoit entre eux une sorte d'union peut-être inconnue ailleurs. Les propriétaires du Bocage y afferment peu leurs terres ; ils partagent les productions avec le métayer qui les cultive : chaque jour ils ont ainsi des intérêts communs et des relations qui supposent la confiance et la bonne foi. Comme les domaines sont très divisés et qu'une terre un peu considérable renfermoit vingt-cinq ou trente métairies, le seigneur avoit ainsi des communications habituelles avec les paysans qui habitoient autour de son château ; il les traitoit paternellement, les visitoit souvent dans leurs métairies, causoit avec eux de leur position, du soin de leur bétail, prenoit part à des accidens et à des malheurs qui lui portoient aussi préjudice. Il alloit aux noces de leurs enfans et buvoit avec les convives. Le dimanche, on dansoit dans la cour du château, et les dames se mettoient de la partie.

1. Joseph Renauldon, *Traité historique et pratique des droits seigneuriaux*. Paris, 1765, in-4°. Préf., p. 5.

Digitized by Google

Quand on chassoit le sanglier, le loup, le curé avertissoit les paysans au prône; chacun prenoit son fusil et se rendoit avec joie au lieu assigné; les chasseurs postoient les tireurs qui se conformoient strictement à tout ce qu'on leur ordonnoit. Ces heureuses habitudes, se joignant à un bon naturel, font des habitans du Bocage un excellent peuple : ils sont doux, pieux, hospitaliers, charitables, pleins de courage et de gaieté; les mœurs y sont pures; ils ont beaucoup de probité. Jamais on n'entend parler d'un crime, rarement d'un procès. Ils étoient dévoués à leurs seigneurs, avec un respect mêlé de familiarité. Leur caractère, qui a quelque chose de sauvage, de timide et de méfiant, leur inspiroit encore beaucoup plus d'attachement pour ceux qui depuis si longtemps avoient obtenu leur confiance[1]. » — « Dans les provinces éloignées de la capitale, dit de même Talleyrand, rappelant dans ses *Mémoires* le souvenir de ses premières années passées en Périgord, une sorte de soin que l'on donnait à la dignité réglait les rapports des anciens seigneurs qui habitaient encore leurs châteaux avec la noblesse d'un ordre inférieur et avec les autres habitants de leurs terres. La première personne d'une province aurait cru s'avilir si elle n'avait pas été polie et bienfaisante; ses voisins distingués auraient cru se manquer à eux-mêmes, s'ils n'avaient pas eu pour les anciens noms une considération, un respect qui, exprimés avec une liberté décente, paraissaient n'être qu'un hommage du cœur. Les paysans ne voyaient leur seigneur que pour en recevoir des secours et quelques paroles encourageantes et consolatrices, dont l'influence se faisait sentir dans les environs, parce que

1. *Mémoires de la marquise de la Roquejaquelein* écrits par elle-même et rédigés par M. de Barante. Paris, 1823, in-8° (*Collection de mémoires relatifs à la Révolution française*, p. 34-35).

Digitized by Google

les gentilshommes cherchaient à se modeler sur les grands de leur province[1]. »

Ce qui est dû ici à l'esprit, aux traditions d'un pays peut être ailleurs le résultat de la considération particulière que valent à certains seigneurs leurs mérites personnels, leur caractère, le renom d'honneur et de vaillance qui les a précédés à leur retour dans leur province. Le marquis de Mirabeau « met ainsi à profit la sorte de terreur, que sa réputation à la guerre et ses traits d'audace exagérés ont inspirée, pour rétablir l'ordre dans ses terres trop voisines du séjour d'un parlement et peuplées de communistes trop inquiets pour n'être pas infestées de procureurs ambulants et de conseils de campagne », procureurs et conseils dont le métier est généralement d'exciter tenanciers, fermiers, métayers contre le maître. Il faut lire, dans les *Mémoires* de Mirabeau, par quel amusant stratagème le marquis sut se débarrasser de cette plaie des campagnes. « Il fit dire d'abord qu'il y avait ordre de noyer au bateau tous ceux qui viendraient apporter sur ses terres leur fatale péritie. Un seul, plus imprudent et plus avide que les autres, voulut tenter l'aventure et vint établir son étude au Grand-Logis, auberge à une demi-lieue du château à Mirabeau. Le marquis dit alors à un de ses gens de le défaire de cet homme. Le valet bien instruit descend avec un de ses camarades et vient s'établir à boire dans le même lieu. Un procureur de campagne ne s'enfuit pas pour un bruit de verres. Celui-ci s'approche et lie une sorte de conversation; cependant les deux champions boivent, devisent, affirment, contestent, se disputent et des paroles en viennent aux menaces. Le procureur alors leur remontre la modération et les égards dus à la contubernalité :

1. *Mémoires du prince de Talleyrand*, publiés par le duc de Broglie, 1891-1892 5 vol. in-8°; t. I, p. 8-9.

Digitized by Google

mais quand des hommes sont en pointe de vin, la raison ne fait que les échauffer. Ceux-ci s'animent et s'attaquent et si maladroitement que, tandis que le consultant veut poursuivre son office d'ami commun, il reçoit des deux parts les émolumens de parties adverses. Tous les coups tombent sur lui, chaque horion lui vaut une excuse, tant et si bien qu'il en sortit tout moulu. Cette scène de comédie fut une leçon pour lui et les gens de sa robe et l'on n'en entendit plus parler. »

« Un autre incident, continue l'auteur des *Mémoires*, fit liquider à mon grand-père la communauté de Mirabeau envers le roi d'une façon singulière. Il se reposait sur sa femme de beaucoup de détails de ses terres ainsi que de ceux de sa maison. Un homme vient la demander pour quelque reliquat oublié d'impositions; cet homme éleva la voix, cela n'était pas usité, et, le maître du château étant sorti à ce bruit, cet homme s'enfuit. Mais, peu de jours, après il envoya une assignation moins recevable encore. Mon grand-père sut qu'il était trésorier de la viguerie et qu'au fond il était dans son droit. Il se modéra et, joignant la peau du renard à son armure ordinaire, il se fait apporter les comptes de la communauté, la trouve reliquataire et, de plus, obérée comme elles l'étaient toutes en ces temps d'épuisement. Il se met au fait des règles et des usages, reconnaît des doubles emplois, des sur-exigés, des manœuvres, des vexations de toute espèce; il attaque son plaideur... qui donne finalement quittance à la communauté de 16.000 livres qu'elle lui devait[1]. »

Avec cela cet homme si universellement redouté, dont le mot favori est « qu'il y a des gens faits pour obéir et d'autres faits pour commander » et qui déclare

1. *Mémoires de Mirabeau*, t. I, p. 162-164.

Digitized by Google

péremptoirement que « cela ne se ressemble pas », est cependant estimé, aimé, vénéré par tous. Car sous une enveloppe un peu rude, se cache, on le sait, une parfaite bonté et un dévouement réel à ses inférieurs. « Lui adressait-on de pauvres plaideurs de la montagne, ou des gens dépaysés pour d'autres affaires, il prenait leur fait et cause avec une ardeur, une vigilence qui n'eurent jamais d'égales[1] ». Du reste ses rigueurs étaient toujours bien inspirées et salutaires. Bientôt après son retour, « plus de querelles dans les ménages, plus de jeux, plus de cabarets, plus de mendians, les biens furent mieux tenus, les familles moins misérables, le seigneur paternel ayant donné à ses habitans, sous un léger cens ou à bail emphytéotique, de bons biens à défricher qui leur procurèrent de l'aisance[2] ».

C'est de même un type de bourru bienfaisant tout à fait singulier que ce chevalier d'Andigné, « fort craint et respecté à plusieurs lieux à la ronde », sur lequel son neveu, le général d'Andigné, nous a laissé l'amusante anecdote « que, dit-il, tous ses contemporains savaient ». Il s'agit de « l'histoire d'un pauvre chirurgien de Segré qu'il surprit un soir à l'affût ». Or « la chasse était sa grande occupation et un plaisir dont il était fort jaloux ». Il mit donc en joue le braconnier. « A « genoux ! » lui cria-t-il. — L'autre, épouvanté, obéit. — « Dis ton *confiteor !* » — Plus mort que vif, le malheureux marmotta ses prières. — « Maintenant, lève-toi, va-t'en, « et que l'on ne t'y reprenne plus ». Le chirurgien ne se le fit pas répéter[3]. »

Que d'exemples pourrais-je citer d'ailleurs de nobles estimés et aimés de tout leur voisinage. « Nous n'avons

1. *Ibid.*, p. 182.
2. *Ibid.*, p. 165.
3. *Mémoires du général d'Andigné*, publiés par E. Biré, 1900, in-8°, t. I, p. 53.

Digitized by Google

plus l'idée, raconte Mme de Chastenay, nous n'avons plus l'idée de cette dignité simple, de cette bonté égale, de cette politesse extrême et presque sans nuances qui se trouvaient alors chez les nobles seigneurs. Ils avaient de bonne foi le sentiment de leur importance et ne craignaient jamais de la pouvoir perdre... Bon, quoique vif, mon grand-père a ainsi servi de tuteur et de père à tout ce qui resta orphelin de son temps dans les deux terres dont il était seigneur. Ma grand'mère était la protectrice des pauvres... Les frères cadets de mon grand-père, indépendants, sauvages, chasseurs, comme aux premiers âges de la société, vivaient à quelque égard du produit de leurs chasses, buvaient chez les curés, chez les chirurgiens du pays, et bons par essence, fiers, mais sans morgue, familiers par nécessité et par habitude, ils ont laissé, malgré le désordre et, je puis le dire, l'inconvenance de leur vie, ils ont laissé dans le pays des souvenirs profonds de respect et d'amour... Mon père, orphelin de bonne heure, chassait lui aussi du matin jusqu'au soir, entouré des jeunes compagnons qui avaient partagé les jeux de son enfance; il les traitait franchement en camarades; les vieilles femmes, les paysans regardaient leur jeune seigneur comme s'il eût été leur enfant... Il suivit d'ailleurs les habitudes bienfaisantes de son père. Un chirurgien était dans sa terre d'Essarois, en Bourgogne, chargé d'une visite chaque quinzaine et du traitement gratuit des maladies[1]. » Et il y a déjà là il me semble de quoi prouver que les seigneurs ne sont pas tous et partout les maîtres durs et sans pitié que l'on voudrait nous faire croire qu'ils ont été.

A ne rien dissimuler, cependant, et en dépit de ce que je viens de dire, l'on doit bien reconnaître qu'à la fin

1. *Mémoires de Mme de Chastenay*, publiés par A. Roserot, 1896-1897, 2 vol. in-8°, t. I, p. 2, 5, 6, 7, 72.

Digitized by Google

de l'ancien régime, les nobles de campagne ne vivent plus en général avec le paysan sur le pied d'intimité et de familiarité sur lequel nous les avons vus vivre au XVIe siècle, et qu'ils n'ont plus sur lui l'autorité dont ils jouissaient alors.

Ce refroidissement, qui s'établit, dans les rapports des habitants et de leur seigneur au XVIIIe siècle et la diminution d'influence de celui-ci, le marquis de Mirabeau les a expliqués dans *l'Ami des hommes* par le mouvement de désertion qui entraîne les nobles loin de leur terre, par l'absentéisme. « Les seigneurs d'autrefois, dit-il, demeurant dans leurs terres, ceux qui vexaient leurs habitans les vexaient en personne et non par procureur, ce qui certainement vaut mieux ; ils consommaient sur les lieux le fruit de leurs prétendues extorsions et ne souffraient pas que d'autres qu'eux les vexassent. Ceux au contraire, d'un esprit solide et d'un caractère bienfaisant, ayant moins d'occasions de besoins superflus et plus d'objets de commisération devant les yeux, soutenaient, protégeaient, encourageaient les habitans de la campagne. Les pauvres, les malades étaient secourus au château, les orphelins y trouvaient leur subsistance et devenaient domestiques. Il y avait en un mot un rapport direct du seigneur à son sujet et par conséquent plus de liens et moins de lésions de part et d'autre. Ne fût-ce enfin qu'en faisant travailler les pauvres gens, les seigneurs dans leurs terres faisaient des biens infinis. On sait à quel point était l'habitude et pour ainsi dire la manie des présens continuels que les habitans faisaient à leurs seigneurs. J'ai vu de mon temps cette habitude cesser presque partout et à bon droit;... les seigneurs ne sont plus bons à rien aux paysans, il est tout simple qu'ils en soient oubliés comme il les oublient [1]. »

1. Marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, p. 62-63.

Digitized by Google

Voilà qui s'applique parfaitement à ces grands seigneurs qui, partis sans esprit de retour pour la cour ou pour les armées, n'ont laissé dans leurs terres pour les représenter que quelque intendant impitoyable qui se charge d'envoyer de l'argent au maître, mais en même temps de rendre son nom odieux à tous ses vassaux. A beaucoup d'autres leur absence vaut sinon la haine, au moins l'oubli, l'indifférence et la méfiance. De tous ces gentilshommes qui en pleine jeunesse ont quitté la maison paternelle et le petit domaine qui l'entoure, combien, nous l'avons vu, qui, après vingt ou trente années d'éloignement, n'y retrouvent plus qu'un foyer désert, que des champs abandonnés! Revenus, ils sont souvent comme des étrangers dans leur pays; beaucoup en ont oublié les traditions, perdu de vue les idées, les coutumes, les habitudes; toute une génération a grandi qui ne les connaît pas. L'accueil est froid, dès lors, que leur font ces paysans avec lesquels ils sont pendant si longtemps restés sans contact. Ajoutez que le retour du seigneur va presque toujours être envisagé par ceux-ci comme une gêne : on s'est habitué à compter sans lui; sans lui à traiter les affaires de la paroisse; les « devoirs », auxquels il peut prétendre en sa qualité de petit suzerain, on s'est facilement accoutumé à ne plus s'en acquitter et l'on trouve fort mauvais qu'il essaie de les rétablir ; sans aucune fausse honte encore, les voisins ont peu à peu empiété sur le domaine de l'absent, coupé ses arbres, dépeuplé ses étangs; quand des pierres de taille ou autres matériaux leur ont été nécessaires pour quelque construction, ils sont volontiers allés les emprunter au château que le propriétaire semble avoir abandonné. Toutes ces dévastations restant anonymes, une impunité presque absolue devant les couvrir, personne ne s'est fait faute de les commettre. Et comme il n'est plus question, je l'ai dit,

Digitized by Google

de l'influence que donnait aux anciens seigneurs le patronage effectif qu'ils exerçaient sur l'administration et la police de la paroisse, l'autorité qu'ils perdent ainsi par leurs absences prolongées, les gentilshommes ne peuvent espérer la reconquérir par leur participation active au gouvernement local.

Que l'orgueil et la raideur de certains seigneurs n'aient jamais accentué la division entre eux et leurs paysans, ce n'est point d'ailleurs ce que je voudrais prétendre. Peut-il en être autrement lorsqu'il s'agit d'un seigneur comme ce M. de la Croix du Quenne, ancien capitaine des milices boulonnaises, vivant dans sa terre à Zotinghem, que son curé nous dépeint « portant sa vanité avec lui comme un diurnal, fier comme le khan de Tartarie ou comme s'il étoit descendu de Mérovée, tenant à ses privilèges avec une implacable rigueur, ennemi acharné des braconniers, tuant sans rémission tous les chiens errants dans ses terres, faisant fouetter les enfans qui venoient dénicher des oiseaux dans ses bois, faisant condamner à de grosses amendes les paysans qui cueilloient des épines dans ses haies[1] ». En revanche il est des cas, et je crois bien que ce sont encore les plus nombreux, où les seigneurs ne sont pas les premiers coupables, et où les paysans commencent. A peine établi dans son château de Lascazères, le marquis de Franclieu, homme ennemi de tout débat, de toute discussion, doit ainsi plaider contre les habitants de la paroisse, guidés par deux fripons de notaires, dit-il, « qui, pour les mettre dans leur dépendance et leur attraper de fortes sommes, leur ont tourné la tête et les ont engagé à nommer un syndic pour s'opposer à mon dénombrement[2] ». D'autres

1. *Mémoires de mon oncle* (Claude-François Ricault de Lignières, curé de Zotinghem de 1761 à la Révolution), publiés par Ch. de Ricault d'Héricault, Paris, 1867, in-12, p. 26-27.
2. *Mémoires du marquis de Franclieu*, p. 217.

Digitized by Google

font courir sur le compte du marquis les bruits les plus fâcheux, « comme de dire qu'il a déserté de France en Espagne avec son régiment, qu'il a pris part à la conspiration du prince de Cellamare[1] ». « L'intendant d'Auch, ajoute Franclieu, ayant fermé les yeux pour que les paysans de mes terres fissent des cottises et des levées d'argent pour plaider contre moi », cela n'a été qu'un encouragement de plus donné à des gens déjà si mal disposés[2]. Ainsi « je vivrois content dans ma campagne, n'étoient les procès dont on y est accablé. Mais on ne peut rien tirer de ses vassaux et emphytéotes sans leur envoyer des exploits dont ils font peu de cas, malgré la chambre des finances de Navarre, qui nous a adjugé nos droits par un bon arrêt. Quand ils veulent nous résister, ce n'est plus à ce parlement qu'il faut avoir recours, mais à d'autres tribunaux et en dix endroits éloignés; par conséquent, il est ruineux et même impossible de donner ordre à tout. Cela se pourroit en Espagne, où l'on trouve dans la capitale de chaque province tous les tribunaux dont on peut avoir besoin; cela est bien différent en France; si j'ai affaire à l'Officialité de l'évêque, il faut que j'aille à Tarbes; si à notre Parlement, à Toulouse; si pour les hommages et dénombrements, à Pau; si au sénéchal, à Lectoure; si au juge royal, à Castelnau; si aux Élus, à Auch; si au Domaine, à Nogaro; si aux Aides, à Montauban. Il faut des procureurs dans chacun de ces tribunaux, ce qui nous ruine; d'ailleurs, s'ils sont habiles, ils sont chargés d'affaires et on ne peut en jouir; s'ils sont ignorans, ils gâtent tout; si fripons, la partie adverse les gagne; on peut pousser la chose plus loin et dire que la plupart des juges de ces petits tribunaux se laissent gagner ainsi; les paysans s'y entendent à

1. *Ibid.*, p. 246-247.
2. *Ibid.*, p. 222.

Digitized by Google

merveille et ne vont jamais chez eux que chargés de volailles[1] ».

Tout se finit donc par des procès, par ces interminables procès dont les dossiers poudreux encombrent aujourd'hui nos archives publiques et privées. « Joignez à ma misère, écrit au contrôleur général M. de Mirambel, homme pacifique pourtant lui aussi, joignez à ma misère un procès que m'ont intenté depuis trois ans quelques habitans de ma paroisse en cette cour de Riom où je me trouve en ce moment et que je ne peux faire juger à défaut d'avoir le moyen de le poursuivre, ayant mangé icy le dernier secours que votre grandeur a eu la charité de me faire accorder[2]. » — « Nous avons de plus, expose de même ce M. de Couladère, auquel je donnais tout à l'heure la parole, nous avons de plus un procès en Parlement contre un fripon qui nous a fait saisir tout notre bien et qui veut nous l'enlever par une fausse prétention et tromperie qui fut faite à feu mon père, que j'ai découverte par un coup du ciel, mais que nous avons de la peine à parer, ce qui nous abîme de dépenses, et nous ne pouvons pas y fournir à cause de nos malheurs, de quoi notre partie se prévaut[3]. »

En effet, à ces gentilshommes, un procès est plus onéreux qu'à tous autres. Naïfs comme de vieux soldats, se méfiant peu des roueries et de la mauvaise foi des paysans, nullement au courant de la chicane, et s'en faisant même un point d'honneur, ils sont une proie facile pour ces procureurs de petite ville, pour ces hommes de loi peu scrupuleux, qui ou bien les conseillent mal, ou bien excitent perfidement contre eux leurs adversaires soit par cupidité, soit aussi par haine. Car sans y mettre le moindre parti pris, il faut bien le

1. *Ibid.*, p. 221.
2. Archives nationales, H 483.
3. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III. p. 281.

Digitized by Google

reconnaître, à la fin de l'ancien régime, le litige le plus indifférent et le plus banal en apparence entre seigneurs et paysans forme presque toujours un épisode de cette lutte engagée déjà sourdement entre le peuple et les privilégiés et qu'avocats, robins et procureurs se font un devoir d'entretenir, prévoyant bien et à juste titre qu'ils vont être les premiers à en profiter.

IV

De même qu'en la question des rapports des seigneurs locaux avec les paysans il est absurde de prétendre poser des principes, il est de même tout à fait déraisonnable, lorsqu'on aborde le chapitre de la vie, des mœurs, des occupations des gentilshommes campagnards de la dernière époque, de se laisser uniquement guider par les idées courantes à leur endroit. Ces idées ne leur sont rien moins que favorables. « Vivre en gentilhomme campagnard », pour beaucoup de gens, l'expression garde encore aujourd'hui un sens péjorati et évoque immédiatement l'image d'un hobereau débauché, brutal et ivrogne.

J'ai déjà fait observer au début de ce chapitre combien pareille opinion me semblait exagérée et combien, ici comme ailleurs, il importait de se défier des généralisations prématurées. Cela, je voudrais maintenant le mieux faire sentir.

Pour commencer par les mœurs, je l'ai reconnu, et volontiers je l'avoue encore, celles de beaucoup de gentillâtres de province sans nul doute sont déplorables. Seulement ne va-t-on pas trop loin, lorsque de ce qui est le fait de quelques-uns on veut faire la caractéristique de tous?

Digitized by Google

Une chose est d'abord indiscutable. Qui prétend esquisser aujourd'hui la physionomie de la noblesse provinciale du dernier âge de la monarchie se réfère et s'attache de préférence à deux époques pour y chercher les types les plus capables d'incarner cette noblesse, les exemples les plus propres à la faire revivre. Ces deux époques sont, d'une part, les années qui suivent la Ligue, celles, d'autre part, qui succèdent à la Fronde. Qu'on le remarque, c'est presque toujours à l'aide de documents datant du début et surtout du milieu du XVIIe siècle que sont faits les portraits que nous tracent les historiens des gentilshommes de province de l'ancien régime. Cela peut s'expliquer sans doute par l'abondance relative des renseignements que l'on possède sur la vie provinciale à ces époques, abondance due à l'intensité que cette vie atteignit alors. Mais la quantité des documents ne peut suppléer en aucun cas à leur qualité; et, cette qualité, pour peu qu'on y réfléchisse, apparaît ici sinon comme suspecte, au moins comme de nature très spéciale. A quel temps se rapportent ces documents? A des temps particulièrement troublés, à des temps où la noblesse est encore en pleine fermentation, en pleine effervescence, où elle sort de deux crises politiques qui chez elle ont trop souvent réveillé les pires instincts, développé les plus tristes passions, fait renaître la brutalité des mœurs primitives. En fait que nous retracent ces documents? Des scènes de viols, d'assassinats, de duels, de vols à main armée, d'enlèvements, toute une longue suite d'infamies en un mot. Dans ces conditions, je le demande, est-il juste de se placer à pareille époque, de faire état de telles pièces pour juger la noblesse de province? Évidemment non. C'est pourtant ce que l'on a une tendance générale et naturelle à faire. Les moindres études sur les frères Guil-

Digitized by Google

leri,[1] ces bandits-gentilshommes qui, au commencement du XVIIe siècle, perpétuèrent en Bretagne par leurs brigandages le souvenir des plus mauvais jours de la Ligue; sur un Hercule d'Argilemont, en Guyenne[2], un Michel des Roches à Juvisy[3], un Guy de Sainte-Maure en Saintonge[4]; sur un d'Espinchal, qui, pendant et après la Fronde, épouvanta de ses déportements tout un canton de l'Auvergne[5], se terminent presque invariablement par la même réflexion : Voilà donc ce qu'était la noblesse de province à cette époque! Que de fois n'a-t-on pas cité les Grands-Jours d'Auvergne de Fléchier, qui sont en somme ce que nous appellerions aujourd'hui un compte rendu d'assises, — compte rendu très littéraire, je le veux bien, — comme l'un des documents qui devaient nous édifier le mieux sur les mœurs de l'aristocratie locale du XVIIe siècle!

En réalité, si, au lieu de s'attacher à étudier et à décrire des cas exceptionnels, on embrassait d'une vue plus large l'ensemble des documents qui peuvent permettre de faire l'histoire des mœurs de la noblesse de province au XVIIe et au XVIIIe siècle, on se convaincrait aisément que ces mœurs ne sont point si uniformément détestables qu'on l'affirme trop légèrement. Ces mœurs sont en somme aussi variées que divers sont les individus. Deux auteurs ont pris la peine de réunir sous le titre de *Criminologie bretonne* les affaires scandaleuses ou criminelles auxquelles, pendant

1. Cf. : *La prinse et deffaicte du capitaine Guilleri*, dans Ed. Fournier, *Curiosités historiques et littéraires*, t. I, p. 289.

2. *Hercule d'Argilemont*, par Ph. Tamisey de Larroque. Bordeaux, 1890, in-8° (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Bordeaux*, 1889).

3. Bibliothèque nationale, fr. 18.434, fol. 136.

4. *Archives de la Bastille*, documents inédits publiés par F. Ravaisson, t. VIII, 1876, in-8°, p. 215.

5. *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne* en 1665. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV* (Collection des documents inédits de l'histoire de France), t. II, p. 18, 160.

Digitized by Google

les XVIIe et XVIIIe siècles, ont pu être mêlés les gentilshommes bretons, et il y a certes là de curieuses révélations[1]. Par contre écoutez le bel éloge que fait le subdélégué de Lamballe d'un gentilhomme du même pays, M. Le Vicomte de la Villegourio, dont j'ai déjà plusieurs fois prononcé le nom : « M. le Vicomte est d'une des plus anciennes et meilleures familles de la province. Il ne possède que peu de bien ; mais, si l'on avoit dans ce pays à choisir une maison pour école de la correction des mœurs, ce seroit celle-là. A un jugement fort sain et un fort bon esprit il joint une grande teinture des affaires et pour le moins autant de charité. C'est l'arbitre et le conciliateur de tous les ordres fort au loin et avec le plus grand désintéressement. En un mot, quelque homme avisé que l'on consultât sur son chapitre sept ou huit lieues au moins à la ronde, il dira qu'il est universellement estimé et honoré et qu'il suffiroit presque d'un tel gentilhomme pour faire respecter dans une grande étendue la religion et l'autorité du roy[2]. » Les autorités font de même en toute occasion les rapports les plus flatteurs de la conduite de M. Collas de la Baronais, ce gentilhomme des environs de Dinard que j'ai déjà cité aussi. — Le marquis de Franclieu, dans ses *Mémoires*, fait plusieurs fois allusion sans doute aux peu recommandables exploits de son voisin M. de Giscaro, qui vit dans son château comme en une place forte, entouré de gens de sac et de corde[3], ou à l'existence débauchée de ce M. de Sombrun qui, sa femme mourante, ne peut se décider à abandonner sa bouteille et crie à ses filles : « Quoi, parce que votre mère se meurt, il ne faut pas que je

1. Corre et Aubry, *Criminologie bretonne aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1892, in-8°.
2. Lettre du subdélégué de Lamballe, du 27 avril 1752 (Archives nationales, H 471).
3. *Mémoires du marquis de Franclieu*, p. 235.

Digitized by Google

boive[1] » ! Mais lui Franclieu vit de la manière la plus digne et la plus correcte en son château de Lascazères. — L'ignorance, l'ivrognerie et la paresse, au dire de Montgaillard, règnent en souveraines au château du Croisillat, en Lauraguais, chez M. de Villeneuve ; mais de ses deux voisins, l'un, le comte de Saint-Félix, passe pour le gentilhomme le plus accompli du Languedoc, et l'autre, le baron de Comère, est de même universellement estimé dans le pays[2].

Alors, du reste, qu'en la question qui nous occupe, l'on est toujours prêt à user d'une indulgence souriante à l'égard des gens de cour, peut-être fait-on preuve, à l'adresse des pauvres campagnards, d'une sévérité trop excessive. Pourtant, bien souvent, les mœurs de ceux-ci, les mœurs de ceux-là se valent, les unes aussi bien que les autres pouvant s'expliquer par cette ordinaire considération que ce sont après tout les mœurs du temps. Montlosier raconte quelque part dans ses *Mémoires* que son grand-père, « après avoir servi au ban et arrière-ban du temps de Louis XIV, retiré ensuite dans son château, enleva la fille du bailli de sa terre, qu'on avait amenée à une abbaye de Clermont pour la dérober à ses recherches ; il perça de nuit le mur de clôture et y fit passer la demoiselle qu'il conduisit d'une traite à huit lieues dans les montagnes ». Ne nous indignons pas trop vite, cependant, car, ajoute Montlosier, « si au premier abord cette violence peut paraître un scandale, c'était depuis longtemps en Auvergne et dans plusieurs provinces un usage établi. Je connais peu à cette époque de mariages de gentilshommes qui ne se soient faits ainsi. Les parens et amans avaient beau être d'accord, une demoiselle un peu fière ne se croyait pas assez estimée,

1. *Ibid.*, p. 241.
2. *Souvenirs du comte de Montgaillard*, 1895, in-8°, p. 15-16.

Digitized by Google

si à la suite de ces accords, son amant négligeait de l'enlever. On convenait avec les parens, à son insu, de quelque voyage et dans ce voyage d'un lieu particulier où les futurs et ses affidés se trouvaient apostés. Là malgré sa résistance, vraie ou feinte, la demoiselle était placée sur un cheval et amenée à la demeure de son mari au milieu des chants et des fanfares mêlés à ses larmes et à ses plaintes. Sur ce point comme sur d'autres, Louis XIV eut beau être sévère : le matin, un juge condamnait selon l'ordonnance le gentilhomme ravisseur à être pendu, ce qui s'exécutait en effigie ; le soir, le condamné et le juge soupaient ensemble, riant l'un et l'autre du délit et de la condamnation[1]. » — Et si, après avoir très convenablement pleuré sa femme, le bon marquis de Bologne la remplace au bout de quelque temps par un mystérieux petit chevalier qui ne le quitte guère et dont le déguisement masculin a quelque peine à dissimuler le sexe, ne crions pas trop de même au scandale et ne soyons pas plus sévères que son curé, qui finit par fermer les yeux sur cette situation peu réguliière[2].

Il en est des occupations et des distractions habituelles des gentilshommes campagnards comme de leurs mœurs. Elles sont aussi diverses que peuvent l'être les goûts et aussi les ressources de chacun. La bonne chère et les « beuveries » prolongées tiennent assurément une grande place dans l'existence de beaucoup de nobles de campagne, chez qui la nappe est mise nuit et jour, chez qui l'on mange et l'on boit à toute heure. J'ai ainsi entendu rappeler toute mon enfance les exploits gastronomiques de deux bons gentilshommes d'Auvergne, qui, lorsqu'ils s'allaient visiter, et c'était

1. Comte de Montlosier, *Mémoires*, 1829, 2 vol. in-8°, t. I, p. 3.
2. Laforêt, *le Marquis de Bologne* (*Revue britannique*, mai 1897).

Digitized by Google

chose fréquente, ne s'attablaient pas moins de six fois dans le jour : une fois avant de se mettre en route ; une autre fois à l'arrivée ; au repas de midi ; avant de se séparer ; au retour chez eux ; au souper du soir. La chasse reste de même en province le plaisir traditionnel et favori de nombre de gentilshommes. Au premier rang, voici les grands veneurs, dont le célèbre marquis de Foudras nous a conté, en poète plutôt qu'en historien, les hauts faits : en Bourgogne, le marquis et le comte de Fussey, qui braconnent impunément dans les forêts du roi, de qui sont renommées dans toute la province « l'agilité et la vigueur de corps, la ténacité, la patience, la vue perçante à compter les andouillers d'un cerf à trois quarts de lieue de distance, l'ouïe fine à entendre l'herbe pousser et les bourgeons se fendre », qui « jugent d'un cheval rien qu'à lui voir manger son foin, d'un limier en lui voyant manger sa soupe », à qui « l'on amène de 30 lieues des lices à marier convenablement, des meutes à incorporer dans les leurs pour les dresser, des hydrophobes à guérir, des piqueurs à examiner[1] » ; — en Champagne, le marquis de Bologne, qui, pendant dix ans, hiver comme été et quelque temps qu'il fasse, ne manque pas une fois de « sortir sa meute », et que l'on trouve, le soir, se reposant de sa journée « assis dans sa cuisine, devant un grand feu de fagots capable de rôtir un bœuf, les deux pieds dressés devant l'âtre, débarrassés de leurs chaussures, avec entre les jambes son basset favori et à droite et à gauche son piqueur et son valet de chien[2] » ; — en Limousin, le vicomte de Larye, qui compte dans ses ancêtres le fameux

1. Th.-L.-Aug. de Foudras, *les Gentilshommes chasseurs*, 2 vol. in-8°, 1849 ; t. II, p. 160 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 240 et suiv. ; — et Laforêt, *le Marquis de Bologne* (*Revue britannique* mai 1897).

Digitized by Google

Jacques du Fouilloux, dont la race de chiens est réputée à 50 lieues à la ronde, qui, pendant des semaines, va de province en province poursuivant des chasses fantastiques auprès desquelles n'est que jeu d'enfant la chasse du Grand Dauphin attaquant dans la forêt de Rambouillet un loup pris trois jours après aux portes de Rennes[1]. Ceux là furent

Grands chasseurs devant Dieu, comme Nemrod, jaloux
Des beaux cerfs qu'ils lançaient des bois héréditaires
Jusqu'où voulait la mort les livrer à leurs coups ;
Suivant leur forte meute à travers deux provinces,
Coupant les chiens du roi, déroutant ceux des princes,
Forçant les sangliers et détruisant les loups[2].

Et, à côté de ces héros, les voyez-vous ces petits gentilshommes chasseurs, guêtres aux jambes, fusil au bras, carnassière à l'épaule, qui, chaque matin, partent de leur maison pour « suivre un chien couchant tout le jour ou quatre bassets après un lièvre[3] ».

Ce sont là les gentilshommes campagnards classiques. Encore une fois ne croyons point que ce type classique soit un type unique. Comme contraste voici un paisible campagnard qui occupe les loisirs que lui laissent la prudente administration de son bien, le soin d'un important troupeau de bêtes à laine, la surveillance de huit ou dix valets, à l'étude des mœurs et des coutumes du pays, à des travaux d'histoire, de philosophie, de minéralogie. C'est le

1. Laforêt, *Un preneur de loups sous Louis XVI : le Vicomte de Larye* (*Revue britannique*, novembre 1897).
2. Alfred de Vigny, *L'esprit pur*.
3. *Mémoires du marquis de Franclieu*, p. 243. — « Dès l'âge de neuf ans, mon père me soumit progressivement aux exercices les plus violents, et, à dater de cette époque jusqu'à mon départ de la maison paternelle, je ne crois pas qu'un seul jour se soit passé sans avoir été à la chasse depuis deux heures de l'après-midi jusqu'au soir. » (*Mémoires du maréchal Marmont*, 1856, 8 vol. in-8°; t. I, p. 11.)

Digitized by Google

comte de Montlosier, qui, volontairement retiré depuis sa jeunesse dans ses terres d'Auvergne, n'a pas de plus grand plaisir que de réunir quelques amis avec lesquels il puisse discuter des choses qui l'intéressent [1]. Le marquis de Franclieu, lui non plus, ne dédaigne point les occupations de l'esprit et raille volontiers ceux de ses voisins « qui ne parlent jamais que de leurs meutes..., de la bonté et de la beauté de leurs chiens... et qui n'ont pas de distraction plus grande que de contrefaire la voix de chacun d'eux [2] ». Néanmoins, dit-il, il faut bien, à la campagne, « quelques amusements et occupations » ; « on ne peut toujours lire et écrire [3] ». C'est le tableau de ces amusements et de ces occupations qu'il nous trace dans la dernière partie de ses *Mémoires*, que j'ai déjà bien souvent cités, et qui sont peut-être l'un des plus curieux documents qui nous soient parvenus sur la vie d'un seigneur de campagne sous l'ancien régime. Ces pages abondent en détails intimes pleins de charme. Ici nous voyons Franclieu occupé de l'agrandissement et de l'embellissement de sa demeure, car bâtir, il nous l'avoue, est fort de son goût, et il nous décrit complaisamment toutes les transformations qu'il a fait subir à son château de Lascazères, transformations si importantes que, durant plusieurs semaines, lui, sa femme et trois chambrières, ont dû coucher dans la même chambre, la seule qui fût couverte, et où ses hôtes avaient aussi droit de gîte, ce qui ne manquait pas de piquant lorsqu'il s'agissait de quelque ecclésiastique, comme l'abbé de Preichac, par exemple [4]; ailleurs, notre châtelain nous rend compte des travaux

1. Montlosier, *Mémoires*, t. I, p. 25 et suiv.
2. *Mémoires du marquis de Franclieu*, p. 244.
3. *Ibid.*, p. 243.
4. *Ibid.*, p. 200-201.

Digitized by Google

qu'il a exécutés dans ses jardins et ses vergers[1]; ailleurs, il établit pour nous son budget et nous fait part des « retranchements » que lui et sa famille se sont imposés successivement : « J'avois des domestiques de tout étage, je n'ai plus qu'un petit laquais de douze ans ; s'il me reste deux carrosses et une litière, c'est que je ne trouve point à les vendre, et ma litière est portée par une jument poulinière aveugle et un mulet de vingt ans qui a, dit-on, un tour de reins. Mes filles, qui ne portoient que des habits de soie, ont bien encore ceux qu'elles avoient il y a trois ans, mais, depuis, elles n'ont que des cotonnades ; elles portoient des souliers d'étoffe faits par un cordonnier de femmes, leurs pieds y étoient accoutumés, elles sont réduites aujourd'hui, ainsi que ma femme, à en porter comme moi de cuir et faits par un cordonnier d'hommes de mon village nullement habile dans sa profession, tandis que les plus petites gens n'ont plus aujourd'hui que des souliers d'une petite peau de mouton teinte en bleu, violet ou noir; enfin, s'il le faut, elles iront traire nos vaches et chercher l'eau à la fontaine comme Rébecca. Ma femme avoit, en Espagne, trois femmes de chambre... revenue en France, elle s'étoit réduite à deux, ce n'étoit pas trop pour elle et tant d'enfants ; mais depuis que je n'ai plus pour domestique qu'un garçon de douze ans, elle a voulu se retrancher aussi et elle n'a plus qu'une femme de chambre, à la vérité si jolie, qu'elle en vaut deux ou trois[2]. » C'est à cette jolie femme de chambre que le galant marquis se distrait à lire quelques passages de ses *Mémoires*, « à l'exemple de Scarron qui lisoit ses ouvrages à sa servante[3] ». Une autre fois, cet

1. *Mémoires du marquis de Franclieu*, p. 217-218.
2. *Ibid.*, p. 233-234.
3. *Ibid.*, p. 250-251

Digitized by Google

aimable homme nous apparaît dans un rôle plus sérieux, dans son rôle de père de famille, surveillant les lectures de ses enfants, causant volontiers avec eux, « ne manquant point de leur faire remarquer le grand, le beau, l'utile partout où il se trouve, de leur faire sentir où est le petit, le laid, le vide » et, espérant, « sans leur donner une chiquenaude, les mettre au point d'être supportables dans le monde, dans quelque lieu qu'ils soient obligés de couler leur vie[1] ». Plus loin, c'est le récit d'une visite à quelque voisin, chez qui toute la famille se rend, à la mode du pays, « dans un grand char couvert de draps sur des cerceaux avec des bœufs comme attelage[2] » ; ou bien la description d'un de ces repas funéraires ordinaires dans la contrée et à la fin desquels « le prêtre à la meilleure poitrine renforcée par beaucoup de vin se met à entonner le *Requiem æternam*[3] ». Ajoutez à cela quelques querelles avec son curé, brave homme, mais fort ignorant, et qui, le dimanche, inflige à ses paroissiens d'interminables homélies en gascon[4]; quelques contestations avec des voisins « impertinents[5] », et vous aurez une idée très juste de l'existence menée par Franclieu dans sa terre aux environs de 1740.

Si paisible, si tranquille et heureuse que puisse nous apparaître cette existence, nous sentons bien cependant qu'elle ne comble point entièrement les vœux du seigneur de Lascazères. A plusieurs reprises, il lui échappe de se plaindre de l'uniformité de ses occupations quotidiennes. Il en est d'autres cependant dont la vie est plus monotone encore. Une courte promenade le matin, le soir une partie de cartes avec sa femme, et quelques

1. *Ibid.*, p. 247-248.
2. *Ibid.*, p. 252.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 224.
5. *Ibid.*, p. 235.

Digitized by Google

heures de conversation avec des voisins, voilà les plus grands plaisirs du comte d'Argenteuil en son château de Courcelles, près de Châtillon[1]. Au château de Saint-Romain, en Vivarais, chez les du Peloux, le jeu reste de même la grande ressource. « Dès le matin, pendant que les dames s'occupaient de leurs bonnes œuvres, de la maison et de soigner les vieux parents invalides, on jouait au piquet dans un petit salon attenant au grand salon. Là, de grands métiers à tapisserie étaient en permanence, et les vieux oncles brodaient au petit point en reposant souvent une jambe goutteuse sur un large tabouret. A midi on dînait. S'il faisait beau, on allait et venait du jardin au salon, pendant que le tric-trac s'établissait pour tout l'après-midi ; on s'y relevait et les dames prenaient souvent le cornet... Avant le souper, on installait une table de reversis... Après le souper, c'était le tour du tressette... ce jeu avait été apporté d'Espagne par les vieux militaires de la famille. La vie de tous les jours était ainsi remplie (lorsque ce n'était point l'époque de la chasse) par la causerie et par le jeu pour les hommes, par le travail et le soin des pauvres pour les femmes[2]. » Nous voilà loin, n'est-ce pas, de ces existences de vice, de débauche et d'ivrognerie que l'on se représente volontiers comme celles des gentilshommes campagnards du vieux temps et qui, je crois pouvoir le répéter, n'ont été que des exceptions encore assez rares.

Du dédain et du mépris que, pendant près de deux

1. « Il allait chaque jour visiter ses équipages et faire une courte promenade. Le soin de ses affaires était ou à peu près sa seule occupation, une partie de cartes avec sa femme à peu près son seul plaisir, tandis que Mme d'Argenteuil, dans le salon depuis le matin, filait de la soie avec un rouet à main, piquait des points de tapisserie et conversait avec quelques voisins. Tous deux étaient heureux et ne désiraient rien de plus. Leur univers était là tout entier. » (*Mémoires de Mme de Chastenay*, t. I, p. 5.)

2. Vicomtesse du Peloux, *les Récits de ma mère*. Paris, 1900, in-8°, p. 16-17.

Digitized by Google

siècles, on leur avait témoignés, ces gentilshommes devaient d'ailleurs être vengés à la fin de l'ancien régime. Alors, en effet, s'opère en leur faveur une réaction. C'est l'époque où, lasse de la vie apprêtée, sèche, artificielle, toute de convention et de représentation qu'est la vie de cour, fatiguée des exigences de l'étiquette, excédée de la tyrannie de la mode, la société française revient à la nature, se prend à admirer la campagne, affiche le plus vif enthousiasme pour la simplicité des mœurs rustiques, fait montre à tout propos de l'intérêt qu'elle porte aux villageois ; c'est l'époque où l'on voit de grands seigneurs « vêtus à la Franklin, en gros drap, avec un bâton noueux et des souliers épais[1] »; c'est l'époque où le beau monde, dégoûté d'une cuisine savante, ne demande plus que du lait et du pain bis ; c'est l'époque où la reine de France rêve de mener à Trianon la vie d'une dame de campagne. Et le gentilhomme campagnard, ou plutôt, comme on le dit maintenant, le gentilhomme des champs, bénéficie de cet engouement nouveau.

Naguère, habiter la campagne était « vivre en un affreux désert ». Les idées changent. Aujourd'hui, c'est « vivre en de riantes solitudes ». « Venez dans les campagnes, s'écrie un contemporain, venez dans les campagnes contempler à loisir le grand mystère de la nature. C'est là d'où procède le bonheur ; tout y prépare à vos sens d'heureux enchantemens[2]. » « La vie rustique est peut-être, dit un autre, moins brillante que le faste et le tracas des villes, mais elle est infiniment plus touchante et plus heureuse. Sans gêne, sans ambition, sans faste, sans supérieur, sans envie et sans envieux, variant ses exercices et ses plaisirs à son gré,

1. *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, publiés par le Comte de Montbrison, Paris, 1853. t. II, p. 35.

2. *Mémoire de M. Cardel de Noyer, lu dans l'assemblée de la Société d'agriculture de la généralité d'Alençon, le* 11 *mai* 1763 (Archives nationales, H 1505).

Digitized by Google

les jours de l'homme y coulent dans l'indépendance et la tranquillité[1] ». Dans l'indépendance et la tranquillité et aussi dans l'innocence ; car, si tout à l'heure on n'avait pas assez de mépris pour ceux qui menaient au fond des campagnes une « sauvage existence », maintenant on n'a pas assez d'éloges à décerner aux « mœurs simples et pures » qu'inspirent aux mortels le séjour des champs et la pratique de l'agriculture. « C'est qu'un homme appliqué à l'agriculture — objet trop intéressant pour ne pas remplir la capacité de son cœur — a des ressources bien puissantes pour parer les coups redoublés que lui portent ses passions ; se méfiant de leurs charmes perfides, il est sourd à la mélodie trompeuse de ces sirènes enchanteresses[2]. »

Cette vie des champs n'est-elle pas d'ailleurs celle même qui plaît le plus à la Divinité. « La volonté de l'Être suprême ne peut être ignorée des hommes : leur état primitif et naturel fut celui de cultivateur ; ce fut dans un jardin délicieux et planté par Dieu que notre premier père reçut du Maître de l'Univers les premières leçons de l'agriculture et l'ordre exprès de la mettre en pratique[3]. » Les hommes ont si bien compris, du reste, que « l'agriculture est seule capable de satisfaire tous les besoins et les désirs de l'humanité », qu'on voit à travers les siècles les plus grands personnages de l'histoire en faire leurs délices : tel « Cyrus, roi de Perse, qui avoit des jardins et des vergers qu'il plantoit et semoit lui-même » ; tel encore Dioclétien qui, en son jardin de Salone, se jugeait plus heureux qu'au temps où il était le maître du monde[4].

1. *La Nouvelle Maison rustique ou Économie générale de tous les biens de campagne* donnée précédemment au public par le sieur Liger. Huitième édition augmentée considérablement et mise en ordre par M***, Paris, 1762, 2 vol. in-4° ; t. I, p. 3.
2. *Discours du marquis d'Astorg à la Société d'agriculture d'Auch, le 8 février* 1774 (Archives nationales, H 1508).
3. *Mémoire de M. Cardel de Noyer*, déjà cité.
4. *Ibid.*

Digitized by Google

A ce débordement de sensibilité répond pourtant chez quelques-uns un sentiment vrai, et tant de phrases creuses et d'amplifications de pure rhétorique font souvent place à des réflexions moins banales, à des considérations plus pratiques. De bons esprit se rendent compte du recul et de la décadence que l'agriculture a subis en France depuis que les hautes classes ont déserté les campagnes; ils recherchent les causes de cette désertion et essayent de découvrir les meilleurs remèdes à y apporter. « Il y a deux siècles, constate M. Cardel de Noyer, en Normandie, il y a deux siècles, la terre étoit féconde et combloit les désirs de ses habitans, et les campagnes conservent encore les restes abandonnés des demeures où nos pères passoient de longs et heureux jours : des maisons bien closes, bien fermées, à l'abri de l'ennemi et des influences de l'air, une vie frugale et laborieuse étoient les garants de leur santé et de leur bonheur; dans ces réduits paisibles, ils recevoient, conservoient la dépouille de la campagne et étoient ainsi véritablement des hommes, des soutiens de l'État. Leur superflu servoit à satisfaire les besoins des nations voisines qui, livrées à la paresse ou dans la dure nécessité de parcourir les mers, leur apportoient les richesses des pays les plus reculés comme un tribut dû à leur sagesse et à leur vertu. Les temps sont bien changés, et l'on ne peut sans étonnement jeter les yeux sur l'inconséquence qui en France a réduit au mépris l'état de cultivateur. La folle ambition a pris le dessus; le propriétaire a quitté le soin de son domaine pour embrasser la frivolité. Qu'en pouvoit-il résulter autre chose que l'oisiveté et la paresse? Entre nos propriétaires français, ceux qui ont reçu en partage le talent d'être cultivateurs l'ont regardé comme une notion simple et commune et, sans y avoir égard, ont pris parti dans l'Église, l'épée, la

Digitized by Google

robe, ou sont restés membres inutiles. La culture des terres depuis deux siècles est restée à la disposition des fermiers, la plupart ignorans ou indigens, c'est-à-dire incapables dans les deux cas de les faire heureusement valoir[1] ». Mais cela va cesser grâce à Dieu, car, comme l'écrit, en 1762, le marquis de Turbilly, « le goût et l'émulation pour l'agriculture augmentent de jour en jour dans les provinces [2]. » Les idées nouvelles ont trouvé, du reste, le plus éloquent interprète, puisque, dans l'*Ami des hommes*, le marquis de Mirabeau combat pour elles : « Le plus habile agriculteur et le protecteur le plus éclairé de l'agriculture sont, toutes autres choses étant égales, les deux premiers hommes de la société. Au lieu de cela, le titre de gentilhomme de campagne est presque devenu un ridicule parmi nous... le nom de provincial est une injure et les gens du bon air sont offensés quand on leur demande de quelle province est leur famille, comme si être Poitevin ou Dauphinois n'était pas être Français. Un Espagnol blâmait Miguel de Cervantès d'avoir nui à sa patrie en ridiculisant la chevalerie dans son *Don Quichotte*... On pourrait faire le même reproche à Molière et à ses imitateurs; en ridiculisant les gentilshommes campagnards, les barons de la Crasse, les Sottenville, ils ont cru n'attaquer que la sotte vanité et la plate ignorance des seigneurs châtelains, mais les mots de campagnard et de provincial sont devenus ridicules. La crainte du ridicule ferait passer un Français à travers le feu. Tout le monde a voulu devenir homme de cour ou de ville et adieu les champs[3] ! » Cependant, « la noblesse sert mieux l'État chez elle qu'à la cour et à la ville », et c'est pourquoi l'on doit par tous les moyens « la faire

1. *Ibid.*
2. Lettre de M. de Turbilly à M. Trudaine, du 5 janvier 1762 (Archives nationales, H 1506).
3. Marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, p. 80.

Digitized by Google

refluer dans les campagnes[1] ». Cela seulement doit rendre aux descendants appauvris et dégénérés de cette noblesse la fortune et l'aisance, cela seulement doit les ramener à la vie saine et forte des ancêtres. Assurément « cette vie faisait peu de musiciens, moins de géomètres, de poètes et d'acteurs de parade; mais on n'avait pas besoin de la noblesse pour cela. La noblesse d'autrefois menait une vie gaie et dure volontairement, coûtait peu de chose à l'État et lui produisait plus par sa résidence et son fumier sur les terres nourricières que nous ne lui valons aujourd'hui par notre goût, nos recherches, nos coliques et nos vapeurs. Ils ne savaient rien en comparaison de nous, car nous connaissons les règles du théâtre, les différences essentielles de la musique italienne à la française, nous jugeons la géométrie, nous faisons des cours d'anatomie et de botanique pour faire rire les gens de l'art; nous nous connaissons en voitures, en vernis, en porcelaines; nous n'ignorons ni le mensonge, ni l'intrigue, ni l'art de faire des affaires, ni celui de demander l'aumône en talons rouges, ni surtout ce que vaut le bien d'autrui, l'argent et les argentiers. Eux, au contraire, faisaient consister toute leur science en sept ou huit articles : respecter la religion, ne point mentir, tenir sa parole, ne faire rien de bas, ne rien souffrir, mettre son cheval sur le bon pied, connaître et discerner la voie, ne craindre ni la faim, ni la soif, ni le chaud, ni le froid et se souvenir que si César n'eût pas su bien faire le coup de pistolet il n'eût jamais échappé à tant d'entreprises hasardeuses[2] ».

Le courant de la mode, les belles tirades philosophiques, les sages réflexions des économistes, comment résister à tout cela? Voici donc que les plus grands

1. *Ibid.*, p. 90.
2. *Ibid.*, p. 85-86.

Digitized by Google

seigneurs, le duc d'Harcourt, le duc de la Rochefoucauld se font gloire de « revenir à l'agriculture » et s'appliquent à jouer aux gentilshommes campagnards. Chaque année, ils vont passer quelques mois dans leurs terres, se livrant aux expériences, surveillant de près leurs régisseurs, tenant leurs comptes, s'informant de l'état moral et matériel de leurs paysans, et pensant donner ainsi à tous le plus bel exemple. Sous leur patronage se fondent dans les provinces des Sociétés d'Agriculture, qu'ils se font gloire de présider, ou aux réunions desquelles ils assistent avec une assiduité touchante. Sur les prospectus de ces Sociétés, ils sont heureux de voir leurs noms figurer non seulement à côté de ceux de petits gentilshommes des environs, mais même à côté de ceux de simples cultivateurs. Sur la liste des associés de la Société d'Agriculture d'Orléans, après le comte de Rochechouart, le prince de Tingry, le duc de Sully, le duc de Chevreuse, le baron de Montmorency, je trouve inscrits à titre de correspondants M. Mathias-Bracquemont, laboureur; M. Linger, laboureur; M. Puisard, laboureur[1]. C'était bien la réhabilitation qui venait enfin pour l'agriculture, et, en particulier, pour ces gentilshommes campagnards, bafoués depuis si longtemps; réhabilitation dont les causes étaient malheureusement trop factices et trop peu profondes et dont la durée devait être brève, puisque la Révolution allait brutalement interrompre ce retour à la nature et aux traditions dont s'amusèrent les derniers jours de l'ancien régime[2].

1. Archives nationales, H 1506. — Le duc d'Harcourt s'honore du titre de : Directeur de la Société royale d'Agriculture de Rouen.

2. Je rappelle en terminant qu'une partie du présent chapitre a paru en articles dans la *Revue des Études Historiques* (Nouvelle série, t. III, 1900).

Digitized by Google

CONCLUSION

Que devinrent-ils, sous la Révolution, ces gentilshommes campagnards dont j'ai tenté de raconter l'histoire et de redire les destinées durant les trois derniers siècles de la monarchie? Quel sort fut le leur dans ce formidable bouleversement social autant que politique? Quel rôle y jouèrent-ils et en quel état les retrouvons-nous au nouveau siècle? Telles sont les questions auxquelles il me faut enfin répondre. Je le ferai d'autant plus volontiers que de là pourra ressortir, il me semble, la confirmation de beaucoup de mes précédentes affirmations.

En premier lieu se trouvera vérifié ce que j'ai dit des rapports des nobles et des paysans au XVIIIe siècle et de l'exagération qu'il y a à prétendre que les seigneurs, véritables tyrans, avaient à la fin de l'ancien régime soulevé contre eux des haines universelles. Non pas que je veuille nier qu'il y ait eu en province beaucoup de vexations exercées contre leurs personnes, beaucoup de ravages et de pillages commis sur leurs biens. Mais ces excès ont été moindres peut-être qu'on ne le croit et ont atteint surtout les propriétaires ne résidant pas à demeure. En beaucoup d'endroits les petits nobles de campagne ne furent guère inquiétés, et la meilleure preuve en est que ceux de certaines provinces émigrèrent peu. Dans le Velay, le Vivarais, certaines parties de l'Auvergne notamment, la proportion des départs fut faible, et ailleurs l'émigration des gentilshommes a eu

Digitized by Google

bien souvent pour motif, on le verra, autre chose que les persécutions dont ils auraient été l'objet.

Un fait notable du reste et qui peut lui aussi servir d'argument à l'une de mes dernières thèses, c'est que, là où il y eut des violences commises contre les seigneurs, il s'agit neuf fois sur dix non de violences spontanées de la part des paysans des environs, mais d'actes suggérés, encouragés, exécutés même par les autorités des villes voisines, par ces hommes de loi, ces petites gens de robe, ces représentants du troisième État, qui le sont devenus de l'État lui-même, et dont j'ai déjà flétri le rôle haineux et agressif à l'égard de la noblesse. Veut-on des exemples de ce que j'avance? Le 10 octobre 1793, le Comité de Surveillance de Fresnay-sur-Sarthe déclare suspect, ordonne d'arrêter et fait jeter en prison M. René-François de Perrochel, comme coupable de s'être abstenu lors de l'acceptation de la Constitution. Aussitôt plus de cinquante habitants de la paroisse de Saint-Aubin-de-Locquenay viennent représenter à la municipalité, « avec toute la douleur possible, combien ils sont sensibles à la captivité de ce citoyen chéri, qui a été de tout temps leur bienfaiteur, qui a veillé avec soin au bien-être de tous ses habitants comme un père tendre à celui de ses enfants, qui n'a cessé de s'occuper de fournir des moyens de subsistance à tous ceux qui étoient dans le besoin, en leur procurant de l'ouvrage, qui leur a délivré des grains tantôt gratuitement, tantôt à plus de quatre livres le boisseau au dessous de leur valeur », tant et si bien que le Comité de Surveillance est obligé de lâcher sa proie et de remettre en liberté le citoyen Perrochel[1]. — De même, le 20 octobre 1793, Charles-Camille

1. *L'Agriculture en 1762 dans le canton de Fresnay. — Mémoire inédit de M. de Perrochel, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay* (et notice sur ce gentilhomme), par R. Triger (*Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLIV, 1898, p. 209-263); p. 255.

Digitized by Google

Capisucchi, ex-marquis de Bologne, habitant à Beauvoisin, commune de Bugnières, en Champagne, s'étant présenté devant le conseil général de la commune « pour lui demander de vouloir bien s'expliquer sur la manière dont il s'est comporté avant et depuis la Révolution », afin de couper court aux bruits fâcheux que certains intéressés font courir sur lui ; savez-vous ce que le maire, les officiers municipaux et les notables composant le conseil de la commune disent et attestent unanimement ? Ils « disent et attestent unanimement que, depuis environ douze ans que ledit Capisucchi est leur proche voisin, ayant toutes ses fréquentations en la commune, il s'est toujours montré homme bienfaisant, toujours prêt à estre utile à la commune et particulièrement aux malheureux et indigens, qu'il a secourus dans toutes les occasions avec une activité, un zèle et une générosité qui l'ont fait admirer et chérir et qui l'ont fait regarder comme l'homme le plus sensible au mal qui pourroit arriver à un individu, son semblable ; que jamais les membres de ce conseil ne se sont apperceus qu'il ait fait aucun acte incivique, ni tenu aucun propos qui puisse le faire croire ; au contraire, il a paru se soumettre exactement à toutes les loix et faire volontiers le sacrifice de ce que la Révolution pouvoit lui faire perdre de ses anciens privilèges qui étoient si à détester ; que dernièrement il vient de donner un trait frappant qui doit caractériser sa façon de penser : en effet, sachant que les habitans de cette commune ne pouvoient trouver de grains pour ensemencer leurs terres, il a fait annoncer qu'il en avoit, il a fait mettre sur-le-champ un nombre de batteurs dans ses granges, a fait battre tout ce qu'il pouvoit et a délivré ce grain, sans laquelle ressource il est certain qu'il y auroit au moins cent journaux de terre dans le finage qui sont emblavés et qui se

Digitized by Google

roient restés incultes[1] ». Ce qui n'empêche que, cinq jours après cette déclaration, la commune de Langres ayant reçu du département de la police de la commune de Paris l'ordre de faire arrêter le citoyen Capisucchi, cet ordre est exécuté sans observation et dans le plus bref délai et que, le 17 nivôse an II, l'ex-marquis de Bologne monte à l'échafaud.

Je remarquais tout à l'heure, et l'on peut maintenant mieux s'en rendre compte, que le souci de leur sécurité ne suffit point à expliquer l'émigration de beaucoup de gentilshommes et que les causes de cette émigration doivent souvent être cherchées ailleurs. Souvent, en effet, on les découvre en un sentiment plus haut et plus désintéressé, je veux dire dans le dévouement de l'aristocratie au roi et à la monarchie, dévouement que j'ai mis précédemment en relief avec tant d'insistance et que je retrouve survivant lui aussi à tous les orages, à toutes les révolutions. Je n'ai point à porter ici de jugement sur l'émigration. Du moins puis-je affirmer qu'elle fut envisagée par plus d'un de ceux qui s'y jetèrent, et tout particulièrement par les nobles des provinces, comme la seule chance qui demeurât de sauver le roi et la couronne, et qu'à ce point de vue leur illusion, ou si l'on veut leur erreur, fut d'autant plus respectable, que cette chance beaucoup se résolurent à la tenter avant même que leur propre intérêt l'exigeât ou que le soin de leur propre conservation les y déterminât. Le vicomte de Larye émigre ainsi dès 1791, sans avoir eu à subir aucune persécution, aucune tracasserie même, adoré qu'il est de ses paysans à tel point que, lorsque, rentré de l'étranger en l'an IV, il sera comme tel emprisonné à Limoges, cinquante des habitants du village de Pont-Saint-Martin viendront en corps

1 Archives nationales, Tribunal révolutionnaire, W1 308, n° 394.

Digitized by Google

demander la mise en liberté de leur ancien seigneur[1]. Le chevalier de Mautort abandonne de même son domaine de Cambron, près d'Abbeville, dès le début de la Révolution, bien que, lui aussi, eût pu y demeurer impunément, et qu'à son retour, sa radiation prononcée, il soit sans difficulté remis en possession de ses biens[2]. Et ce qui double le mérite de tant de petits gentilshommes qui, sans hésiter, courent « au poste qui leur est, estiment-ils, assigné par l'honneur », c'est le peu d'égards en somme qu'a pour eux la haute noblesse entourant les Princes, le peu d'attention qu'elle prête à ces hobereaux venus combattre pour le roi, mus par leur seule fidélité et sans espoir d'obtenir les grades, les titres ambitionnés par les autres. « Auprès de notre camp indigent et obscur, dit Chateaubriand émigré à l'armée de Condé, en existait un autre brillant et riche. A l'état-major on ne voyait que fourgons remplis de comestibles, on n'apercevait que cuisiniers, valets, aides de camp. Rien ne représentait mieux la cour et la province[3]. » Le chevalier de Mautort, dont je viens de citer le nom, ne peut aussi s'empêcher de constater : qu'il est dur pour un ancien capitaine des troupes de ligne de n'être admis à servir le roi que comme simple soldat, après avoir subi les soupçonneux interrogatoires des commissaires des princes, quand on voit surtout tant de gens sans mérite s'arroger le droit de commander[4]. Cependant, on l'a remarqué déjà, c'est dans les rangs de cette petite noblesse de province, que si volontiers on accusait de manquer de loyalisme, parce qu'elle ne venait point « rendre à l'ordinaire ses devoirs

1. Laforêt, *Un preneur de loups sous Louis XVI : le vicomte de Larye* (*Revue britannique* de novembre 1897).
2. *Mémoires du chevalier de Mautort* (1752-1802), publiés par le baron Tillette de Clermont-Tonnerre, 1895, in-8°, p. 412.
3. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Biré, t. II, p. 62.
4. *Mémoires du chevalier de Mautort*, p. 414.

Digitized by Google

au roi », que sous la Révolution se trouvèrent les serviteurs les plus dévoués, les plus courageux défenseurs de la monarchie. A côté des émigrés n'oublions pas ces gentilshommes de Bretagne, de Vendée et d'ailleurs qui moururent en combattant pour elle, et parmi eux tant de ces noms si souvent prononcés : un Collas de la Baronais en Bretagne[1], un La Villevallio à Quiberon[2], un La Rochenégly à Lyon[3]...

Rentrés dans leur pays, la tourmente passée, beaucoup de ces petits seigneurs de campagne trouvent leurs biens confisqués, leur foyer détruit. Que deviennent-ils alors? Un grand nombre s'engage dans les troupes de Napoléon, où abondent, on l'oublie trop, les officiers de l'ancienne armée, qui continuent là à donner à la patrie les mêmes preuves de courage, de dévouement et d'abnégation par lesquelles ils s'étaient autrefois signalés. — A la Restauration, les formidables armées impériales étant licenciées, c'est vers les fonctions publiques, l'administration, qu'une partie de la petite

1. Malo Collas de la Baronais, l'un des 12 fils de François-Pierre Collas de la Baronais, organisa la division de Dinan de l'armée royale en 1793, se battit en de nombreuses rencontres avec les troupes républicaines à Saint-Cast, à la Barre, à la lande de Pléven et prit part aux négociations de la Mabilais en mars 1795. Ayant concerté avec le chevalier de la Vieuville un coup de main qui devait amener la prise de Saint-Malo, il fut dénoncé et trahi, mais il ne se laissa pas arrêter sans lutte et fut tué au Plessis-Balisson en juillet 1795. (René Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, t. X, p. 66). Un frère du précédent fut tué aux côtés de Chateaubriand, au siège de Thionville. (*Mémoires d'outre-tombe*, t. II, p. 66). Sur la famille Collas de la Baronais pendant la Révolution, voir encore les *Mémoires du Général d'Andigné*, publiés par E. Biré, t. I, p. 224-225.

2. Toussaint de la Villéon-Villevallio, condamné à mort le 15 thermidor, an III. (Th. de Closmadeuc, *Quiberon*, Paris, 1899, in-8°, p. 585.)

3. Pierre-Louis-François de la Rochenégly, ancien officier au régiment d'Auvergne, frère de celui dont j'ai parlé (voir plus haut, p. 317), servit sous les ordres de Précy pendant le siège de Lyon, au cours duquel il se fit remarquer par plusieurs audacieuses sorties. « Le chevalier de la Rochenégly, dit M. Steyert, était un homme de mérite hors ligne. En quelques jours, avec une faible troupe, il avait montré les qualités d'un véritable homme de guerre; sur un petit théâtre d'opérations, il avait fait de la haute stratégie. Il est à regretter que le sort contraire ne l'ait pas donné pour chef aux Lyonnais. S'il eût été à leur tête au commencement d'août 1794, les choses eussent certainement tourné autrement. » (Steyert, *Histoire de Lyon*, t. III, p. 538). La Rochenégly servit à Lyon sous le nom de Rimbert. Pris à la sortie, il fut ramené à Lyon, condamné à mort et fusillé le 4 brumaire an II. (Archives du Rhône et papiers de famille).

Digitized by Google

noblesse de province se porte désormais, et il y aurait une curieuse étude à faire sur cet abandon des principes qui avaient toujours fait considérer avec quelque mépris à l'aristocratie « le métier de commis ».

Mais, si cette noblesse, qui formait sous l'ancien régime un bloc si compact, se désagrège alors et commence à se fondre dans le reste de la nation, cela ne veut pas dire que beaucoup de ses représentants ne demeurent point attachés aux traditions de la race, ni qu'il soit impossible, pendant tout le XIXe siècle et encore aujourd'hui, de trouver des survivants de l'ancien état de choses, des gentilshommes restant fidèles à la vie et aux habitudes du temps passé. Pendant tout le XIXe siècle et encore aujourd'hui, les membres de beaucoup de grandes familles persistent à mener dans leurs terres cette large existence rurale remise à la mode par leurs ancêtres à la fin du XVIIIe siècle. — Pendant tout le XIXe siècle et encore aujourd'hui, on découvre au fond de quelques provinces des types tout pareils à ces hobereaux buveurs et débauchés, dont je n'ai point nié l'existence, mais dont j'ai dit seulement qu'ils étaient une minorité. J'en vois passer plus d'un dans mes souvenirs, et le moins amusant n'est pas ce M. de la R... qui, après avoir « servi sous l'Empire » et avoir épousé la dame d'honneur d'une petite princesse allemande, était revenu vivre en son château de la R..., où il employait fort mal son temps entre les filles et la bouteille, courant les cabarets du pays, revêtu l'été de costumes de toile taillés dans le linge de table donné autrefois en cadeau de noces à sa femme. Je connais de même une vallée écartée du Dauphiné, où les héritiers des familles, qui y vivaient avant la Révolution, sont sans conteste les plus francs ivrognes et les plus intrépides paillards du pays. — En revanche, encore au XIXe siècle et encore même aujourd'hui, il est

Digitized by Google

possible de retrouver les vrais descendants de ces gentilshommes campagnards qui formèrent au XVIIIe siècle, j'ai essayé de le prouver, la grande majorité de la noblesse de province ; de ces gentilshommes qui furent alors non pas la honte, comme on veut le dire, mais bien plutôt l'honneur de la noblesse française ; de ces gentilshommes qui n'avaient plus sans doute les qualités de leurs ancêtres du XVIe siècle : l'amour de la terre, la féconde activité, l'initiative, l'heureuse insouciance du lendemain, la belle humeur franche et joyeuse, mais qui conservaient toujours ces solides mérites qui faisaient définir la noblesse au marquis de Mirabeau : « la partie de la nation à laquelle le préjugé de valeur et fidélité est le plus particulièrement confié ». J'ai vu dans les montagnes du Vivarais, et je suis assuré qu'il en est ailleurs, des représentants de notre ancienne aristocratie terrienne habitant ainsi dans les mêmes petits manoirs qu'avaient habités leurs pères, y menant la même vie qu'eux, vie simple, digne, sans défaillance, estimés et respectés dans le pays « autant que l'avaient été leurs ancêtres », m'ont-ils dit non sans quelque fierté. Depuis que de respectables illusions politiques les tiennent écartés de toute participation aux affaires, leurs ambitions même les plus légitimes se sont tues, mais, ils gardent quand même et toujours au fond du cœur, ces gentilshommes, ce qui au cours des siècles est demeuré le trait caractéristique de l'aristocratie française : un amour d'autant plus vif du pays et du sol natal qu'elle y tenait et qu'elle y tient par des racines plus lointaines et plus profondes. Et à regarder vivre, comme je l'ai fait, cette noblesse, fidèle héritière des traditions du passé, j'ai ressenti, je l'avoue, une émotion et une satisfaction. Une émotion ? L'émotion bien naturelle chez un historien retrouvant encore existant tout un monde qu'il croyait mort, voyant res-

Digitized by Google

susciter sous ses yeux une société et des mœurs qu'il croyait disparues. Une satisfaction? Celle de constater que je ne m'étais pas trompé en essayant de rendre justice aux ancêtres dont les exemples ont formé de tels descendants, en essayant de réhabiliter ces gentilshommes campagnards de l'ancienne France dont je voudrais que le nom ne fût plus désormais synonyme de paresse, d'ignorance, d'ivrognerie et de désordre.

FIN

Digitized by Google

APPENDICE I

INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHATEAU DE LA MOTTE-CHAMPDENIERS, EN 1530.

Cet inventaire est conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or, sous la cote E, 1629. Il complète heureusement les quelques inventaires de bibliothèques que j'ai donnés à la page 120.

« Inventaire des biens meubles estans au chastel de la Mothe-de-Baussay ou Chandenier [1], délaissez par le trespas de monsieur et de madame [2], ledict inventaire faict par nous notaires soubzscriptz, le douziesme jour de décembre, mil v^c^ et xxx.

. . . . . .

» Au cabinet dessus la prison :

» Premièrement, ung libvre escript à la main, intitulé : *Cy commence le livre des batailles* [3] ;

» *Item*, le *Coustumier de Poictou*, en molle [4] ;

» *Item*, les *Ordonnances royaulx* [5] ;

1. Le château de la Motte-Champdeniers, aujourd'hui commune des Trois-Moutiers (Vienne).

2. François de Rochechouart, seigneur de Champdeniers, Javarzay (Deux-Sèvres), etc., mort le 4 décembre 1530, et sa femme Blanche d'Aumont, morte, deux jours après lui, le 6 décembre.

3. Probablement l'*Arbre des batailles* d'Honoré Bonnet.

4. En molle, c'est-à-dire en caractères d'imprimerie, en lettres moulées. — La première édition du *Coustumier de Poitou* est de très peu postérieure à 1482 et la dernière connue avant la date du présent inventaire est de 1517.

5. Les *Ordonnances royaulx des feus roys Charles VIIe et VIIIe de ce nom avec celles du roy Loys XIIe, auquel Dieu donne bonne vie*, sont antérieures à 1512. Une autre édition augmentée des *Ordonnances royaulx* est de 1528.

Digitized by Google

» *Item*, ung aultre libvre escript à la main, appelé le *Songe du Vergier* [1] ;

» *Item*, ung aultre libvre en molle, relié, couvert de rouge, appelé la *Somme rurale* [2] ;

» *Item*, ung libvre en molle appelé le *Livre de Polithicque*, relié et couvert de cuir tanné [3] ;

» *Item*, les *Harengues recueillies en Lucidille* [4] ;

» *Item*, le *Premier libvre de Froissart*, en parchemin, escript à la main, couvert de rouge et à gros boutons de leton ;

» *Item*, les *Annalles de France*, en molle [5] ; lesquelz troys libvres cy-accolez ont esté apportez de Javarzay, quant monsieur vint dernyèrement ;

» *Item*, les *Faictz et gestes du roy Charles-Quint* [6] ;

» *Item*, ung libvre en molle, en langaige d'Italie ;

» *Item*, ung livre en parchemin, escript à la main, commençant : *Roman Bertrand*, à boullons d'eirrein (?) dessus [7].

. . . . . .

» *Item*, ung libvre histoire en parchemin, escript à la main et petit volume, commençant : *Très chrestien, très hault et très puissant prince, Charles septiesme...*

» *Item*, ung libvre de toutes pièces, escript à la main, là où il y a ung cerf en paincture en la couverture ;

» *Item*, ung aultre vieil libvre en papier escript à la main, commençant : *Sur toutes choses...* ;

. . . . . »

1. Le *Songe du Vergier*, de Philippe de Maizières, ouvrage composé à la fin du XIVe siècle dans le but de défendre la juridiction royale contre les entreprises de la juridiction ecclésiastique.

2. La *Somme rurale* de Jean Boutillier. La première édition connue est de 1479. La dernière avant la date de cet inventaire est de 1525.

3. *Le livre de Politique d'Aristote*. Il doit s'agir ici de l'édition de Vérard de 1489, les autres éditions étant très postérieures à 1530.

4. Probablement les *Harangues* de Thucydide. Le mot a du être mal lu par le notaire, ou mal entendu par le scribe écrivant sous sa dictée

5. Les *Annales de France*, de Nicole Gilles.

6. Peut-être le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles V*, de Christine de Pisan.

7. Peut-être le *Roman* ou la *Vie de Bertrand du Guesclin*, de Cuvelier

Digitized by Google

APPENDICE II

RÉCEPTION RIDICULE CHEZ UN GENTILHOMME CAMPAGNARD.

Le petit morceau, que l'on va lire, est extrait du VOYAGE A FALAISE, *nouvelle divertissante d'Eustache Lenoble* [1].

Il doit dater de la fin du XVIIe *ou du commencement du* XVIIIe *siècle, car Lenoble, né à Troyes en 1643, n'écrivit guère qu'à la fin de sa vie qui fut fort agitée et se termina en 1711. Procureur général au parlement de Metz, il fut assez longtemps détenu pour malversations dans sa charge et c'est dans sa prison qu'il lia avec Gabrielle Perreau, dite la Belle Épicière, des relations qui seules ont pour beaucoup sauvé son nom de l'oubli. Il est pourtant l'auteur de nombre d'ouvrages :* L'HISTOIRE SECRÈTE DE LA CONJURATION DES PAZZI CONTRE LES MÉDICIS ; LA FAUSSE COMTESSE D'ISAMBERG ; ILDEGESTE, REINE DE NORWÈGE ; LES NOUVELLES AFRICAINES, *etc.*

La nouvelle, dont je donne quelques extraits, a pour sujet un voyage que l'auteur a fait ou est supposé avoir fait avec un de ses amis, Cléante, de Paris à Falaise. A deux jours de Falaise ils font la connaissance d'un gentilhomme poète, nommé la Bourimière, avec lequel ils continuent leur chemin et qui est très mêlé, comme on le verra, aux aventures qui leur arrivent chez M. d'Argiville, gentilhomme campagnard, parent de Cléante. Ces aventures, dans la nouvelle, suivent immédiatement le long récit que la Bourimière a fait de sa vie à ses deux nouveaux amis.

1. Publiée ou plutôt rééditée dans *Voyages imaginaires, romanesques, merveilleux, allégoriques.....* Amsterdam et Paris, 1787-1789, in-8°, t. XXIX, p. 227-252.

Digitized by Google

«... Ces idées nous fournirent assez de matière pour animer la conversation jusqu'au premier débarquement qui se fit sur les deux heures après-midi, dans la maison de campagne d'un homme un peu parent de Cléante et qui se trouvoit sur notre route.

C'étoit une de ces espèces de gentilshommes redoutables au gibier du pays par leur fusil, aux paysans par leur chicane et à leur curé par leur correspondance avec un official de tems en tems régalé d'un lièvre ou de quelque perdrix. Il étoit d'une taille médiocre, grand parleur, dévôt à outrance, louche et toujours vêtu moitié ville et moitié campagne. Sa femme, grosse et rousse, étoit orgueilleuse comme une dame de village qui n'a jamais rien vu de plus relevé que son procureur fiscal, et toute son occupation se réduisoit à la multiplication des individus dont sa basse-cour étoit peuplée et à faire valoir sa grange et son grenier, donnant cependant les noms de baron, de chevalier et d'abbé à trois marmouzets qu'on auroit plutôt pris, à leur décoration, pour ceux qui gardoient les brebis et les cochons, que pour ses enfants.

Mais entre toutes les qualités provinciales dans lesquelles excelloient monsieur et madame d'Argiville, on pouvoit mettre l'avarice pour la principale, et c'étoit entre eux un combat perpétuel à qui se surpasseroit dans la sordidité de l'économie.

Cléante, qui n'avoit jamais vu ce cousin que dans une méchante affaire qu'il eut à Paris pour un beau-frère assassiné dans un bois, et dont il aida fort à le tirer, m'avoit fait une grande fête du régal qu'il se flattoit d'y recevoir, sur les empressemens avec lesquels ce campagnard l'avoit invité de l'aller voir ; et sur ce qu'il lui avoit dit de sa maison et des plaisirs qu'il se préparoit de lui donner, s'il pouvoit une fois le tenir dans son château, il ne croyoit pas moins trouver qu'une maison et des jardins enchantés, avec une table délicieuse, et surtout le plus excellent vin du monde.

Cependant nous arrivâmes ; et, étant à la porte, nous cherchions de toutes parts à nous informer où étoit le château d'Argiville, lorsqu'un homme figuré en vrai valet de charrue, se disant tantôt cocher, tantôt chasseur, et tantôt le cuisinier de monsieur, nous dit, en beaucoup de discours, que nous étions dans la maison que nous demandions.

Notre carrosse y entra donc au travers d'un vaste théâtre de fumier, sur lequel un grand nombre de poules, d'oisons et de cochons jouoient la première scène de notre comédie ; et, en

Digitized by Google

avançant, nous vîmes de loin un petit garçon vêtu de treillis, qui, à l'aspect de notre équipage, entra et reparut aussitôt vêtu d'un juste-au-corps fait de la dépouille d'un vieux billard; et, se trouvant à notre descente, il nous dit, *comme cela*, que monsieur étoit à la chasse au bout du clos et madame au moulin, et qu'il alloit sonner la cloche pour les avertir de notre arrivée.

Ce laquais, dont le service étoit, sans doute, partagé entre la maîtresse et les dindons, nous quitta : la cloche en même temps sonna; et monsieur le baron, fils aîné, ayant changé ses sabots en souliers, nous vint faire le compliment dont il étoit capable; et nous ayant fait entrer dans un taudis honoré du nom de salle, et fait asseoir sur des sièges dont on ne connaissoit plus l'habit, nous vîmes enfin arriver du moulin madame d'Argiville, et, un peu de temps après, le mari, ayant un grand et vieux lièvre attaché sur ses hanches.

Les complimens furent copieux de la part de nos hôtes; car c'est la chose dont on manque le moins en province. « Je ne sais, dit monsieur d'Argiville, de quoi je pourrai vous régaler à soupé; j'avois, il y a huit jours, les meilleurs perdreaux du monde et six bouteilles d'un vin qui ne se pouvoit payer; mais vous nous prenez dans un moment fâcheux. Nous ferons cependant ce qui nous sera possible; buvons un coup, et puis nous ferons un tour de promenade, tandis que mon cuisinier fera son devoir. Vite, ma femme, qu'on tue des poulets. »

Pendant tous ces longs et inutiles préambules, le petit perroquet employa demi-heure à mettre sur la table une méchante nappe, un pain bis, un couteau et deux verres rincés à la Despréaux; et nous ayant ensuite voituré du cellier une cruche d'une boisson moitié vin et moitié lie, nous ne pûmes en corriger l'acidité par l'abondance de l'eau que nous y mêlâmes, et la faim et la soif, que nous avions, ne purent jamais, non plus que les complimens de notre hôtesse, nous forcer à boire un second coup.

Cette préface nous fut d'un fâcheux augure pour le soupé, et la promenade ayant servi d'intermède, la cloche, sur les sept heures, nous avertit que la table se servoit. Nous revînmes donc dans la même salle ; et l'idée, que nous avions conçue du repas, ne fut point trompée, puisque nous trouvâmes que d'un côté la table étoit couverte d'un plat d'étain fort ténébreux, sur lequel étoient juchés deux poulets choisis entre les plus décharnés de la basse-cour, au milieu desquels présidoit la moitié postérieure

Digitized by Google

du vieux lièvre rôti ; et toutes ces trois pièces étoient piquées à gros traits d'un lard aussi jaune qu'il étoit odorant; et vis-à-vis, par fort mauvaise symétrie, on avoit servi de l'autre côté, dans une terrine, le devant du même lièvre en civet, dont la fumée nous portoit au nez les vapeurs mêlées de l'ail et des navets qui en relevoient l'assaisonnement.

Le curé, qui avoit été invité à cette fête extraordinaire, et à qui la crainte faisoit garder de grandes mesures avec le seigneur, avoit apporté deux pains d'offrande un peu moins bis que celui du gentilhomme, et deux grandes cruches d'un vin moins aigre et moins au bas que celui dont nous avions goûté.

Cléante étoit dans un dépit mortel de m'avoir conduit dans une si méchante auberge, et nous aurions moins tenu table, si notre poète et le curé, qui renvoya deux fois à sa cave, ne se fussent défiés à boire, et si, après que leurs têtes furent un peu échauffées, ils n'eussent mis sur le tapis des questions politiques, dont la contestation faillit plus de quatre fois à les brouiller, mais qu'une rasade appaisoit aussitôt.

Enfin, lorsque ce festin, qui finit par des poires, des noix et du fromage, nous eut permis de nous retirer, nous donnâmes, nos ordres pour quitter, dès la pointe du jour, un si bon gîte ; et conduits par nos hôtes dans une chambre à deux lits, aussi bons que le repas avoit été superbe, ils nous y laissèrent ; et notre poète, mieux rempli que nous, s'y coucha et s'endormit.

Mais pour Cléante et pour moi, qui sur le chapitre du matelas étions un peu plus délicats que la Bourimière, au lieu de nous coucher, nous descendîmes dans le jardin ; et après nous être fait une espèce de divertissement d'un régal si contraire à celui dont nous nous étions flattés, je fis insensiblement tomber le discours sur le changement d'humeur qu'il avoit témoigné en écoutant l'histoire de la Bourimière...

Nous nous promenâmes ensuite en parlant de choses plus indifférentes, et la pointe du jour approchant, nous remontâmes à la chambre de la Bourimière pour l'arracher des bras du sommeil. Nous le trouvâmes levé et déjà la plume à la main, et à la clarté d'une lampe qu'il avoit été chercher, il remplissoit un sonnet sur un canevas de bouts-rimés. « Ah! de grâce! nous dit-il en nous voyant entrer, laissez-moi un petit moment en repos, je n'ai plus qu'un tercet à remplir de ces bouts-rimés... » Cette boutade de notre poète nous réjouit et pour ne le point interrompre nous descendîmes pour aller mettre en mouvement nos valets

Digitized by Google

afin que notre équipage fût prêt pour le départ et nous le laissâmes dans une entière liberté; mais nous étions à peine descendus qu'il nous rappela par la fenêtre en nous criant de venir au plus vite servir de remueuse au nouveau-né dont il venoit d'accoucher... Il nous lut ce sonnet avec emphase... puis s'étendit sur le mérite des bons auteurs... et n'auroit pas cessé si, d'un côté, un de nos laquais, aussi impatient que nous d'être hors de cette auberge, ne fût venu nous avertir que la voiture étoit prête et si, de l'autre, notre hôte ne fût venu nous dire qu'un petit déjeuné nous attendoit, et il étoit vrai.

Nous descendîmes donc, et nous entrâmes dans la salle, plus par curiosité de voir l'apprêt du repas de l'étrier que par le désir de manger. Il consistoit dans un morceau de lard fumant, qu'on avoit fait bouillir toute la nuit; et le curé qui, charmé de l'esprit de la Bourimière, ne vouloit pas le laisser partir sans lui dire adieu, y avoit joint une poivrade de quatre pigeonneaux tirés de son volet et une cruche de vin; on en déjeuna : le gentilhomme fut ensuite remercié au delà des mérites de son régal et madame d'Argiville, qui descendit en cornette sale, corset de buffle, jupe à guipures et pantoufles de roussi, eut sa part des complimens et trois baisers par-dessus. Le curé eut aussi ses remerciemens avec plus de justice, et il s'en fallut peu que notre poète ne le suffoquât à force de l'embrasser, non seulement pour le payer de son vin, mais des louanges outrées qu'il avoit donné à son sonnet, dont il voulut retenir copie pour le montrer à tous les curés du voisinage. »

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I

La noblesse du XVIe siècle.

La première partie du XVIe siècle est l'âge d'or de la noblesse française 7
I. — Le caractère terrien et rural de la noblesse de cette époque : la majorité de cette noblesse est campagnarde 11
II. — De l'aisance que cette noblesse doit à la terre, sur laquelle elle vit 35
III. — Gentilhommières du XVIe siècle 59
IV. — De la part très large faite à la noblesse dans le gouvernement local : son autorité et son influence dans les provinces 86
V. — Gentilshommes et paysans au XVIe siècle 104
VI. — La vie et les mœurs des gentilshommes de campagne au XVIe siècle 118

CHAPITRE II

Le déracinement de la noblesse.

I. — Date et origines du mouvement qui, depuis la fin du XVIe siècle, entraîne la noblesse loin des campagnes 179
II. — La lutte contre le déracinement : les efforts tentés par les économistes, les moralistes, les poètes pour retenir et rappeler la noblesse dans les provinces; leur échec..... 186
III. — Les causes historiques, économiques, morales, politiques du déracinement de la noblesse et ses résultats : division de la noblesse en noblesse de cour et noblesse de campagne.. 213

Digitized by Google

CHAPITRE III

Les gentilshommes campagnards dans la littérature du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Pages.

La scission de la noblesse en deux classes : noblesse de cour et noblesse campagnarde, est aggravée par les attaques que le théâtre et la satire prodiguent à cette dernière 261
I. — Gentilshommes et gentilhommières de comédie..... 263
II. — Les gentilshommes campagnards chez eux : réceptions et festins ridicules..... 278
III. — Les gentilshommes campagnards à la ville et à la cour... 296
IV. — Les prétentions nobiliaires des gentilshommes campagnards ; les gentilshommes de l'arrière-ban..... 305

CHAPITRE IV

Les vrais gentilshommes campagnards. (XVIIe-XVIIIe siècles.)

Injustice avec laquelle on juge encore les gentilshommes campagnards et les quatre reproches qu'on leur adresse d'ordinaire. — Réponse..... 310
I. — Ce ne sont pas des « inutiles » : dévouement de la noblesse campagnarde au roi et à la monarchie et les durs sacrifices qu'elle s'impose pour « servir »..... 313
II. — Sa pauvreté ne peut « faire tomber dans le mépris » la noblesse rurale ; les causes de cette pauvreté : régime général de l'exploitation des terres ; crises de la culture ; impôts et dîmes ; charges de famille ; droit successoral.. 332
III. — Les seigneurs locaux ne sont pas tous des « tyrans » : rapports des seigneurs et des paysans sous l'ancien régime. 384
IV. — Ce ne sont pas tous des « ivrognes et des débauchés » : la vie des gentilshommes campagnards de la dernière époque..... 396
Tardive réhabilitation des gentilshommes campagnards à la veille de la Révolution..... 407
Conclusion..... 414
Appendice I..... 423
Appendice II..... 425

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

Digitized by Google

Digitized by Google

HOUSSAYE (Henry), de l'Académie française.

Histoire de la chute du premier Empire, d'après les documents originaux :

1814. 43e édition. 1 vol. in-16... 3 50

Le même, format in-8°..... 7 50

1815. La première Restauration. — Le Retour de l'île d'Elbe. — Les Cent-Jours. 42e édition. 1 vol. in-16. 3 50

Le même, format in-8°..... 7 50

1815 (2e partie) : Waterloo. 1 vol. in-16, 40e édition..... 3 50

Le même, format in-8°..... 7 50

LENOTRE (G.).

La captivité et la mort de Marie-Antoinette. — Les Feuillants. — Le Temple. — La Conciergerie. D'après des relations de témoins oculaires et des documents inédits. *Ouvrage orné d'un portrait inédit en héliogravure et accompagné de gravures et de plans.* 1 v. in-8°. 8 »

— *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur.* **Le Baron de Batz**, 1792-1795, d'après des documents inédits. 1 vol. in-8°, orné de deux portraits en héliogravure..... 5 »

— **La Guillotine** pendant la Révolution, d'après des documents inédits tirés des archives de l'État. 1 beau vol. in-8 avec 2 gravures..... 5 »

— **Paris révolutionnaire** (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). Nouvelle édition illustrée. 1 vol. in-16..... 5 »

— **Le vrai Chevalier de Maison-Rouge**, A.-D.-J. Gonzze de Rougeville, 1761-1814, d'après des documents inédits, 1 vol. in-16, avec 2 gravures..... 5 »

BIRÉ (Edmond).

Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur (*Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert*) :

I. 1792, du 21 septembre 1792 au 21 janvier 1793. Nouvelle édition. 1 vol. in-16..... 3 50

II. 1793, du 21 janvier au 2 juin 1793. Nouvelle édit. 1 vol. in-16... 3 50

III. La Gironde et la Montagne, du 2 juin au 31 octobre 1793. Nouvelle édit. 1 vol. in-16..... 3 50

IV. La chute des Dantonistes, 5 novembre 1793 - 6 avril 1794. 1 v. in-16. 3 50

V. La Chute de Robespierre. 1 vol. in-16..... 3 50

— **La Légende des Girondins.** (Nouvelle édition). 1 vol. in-16..... 3 50

Marquis de DREUX-BRÉZÉ.

Notes et Souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste (1872-1883). 1 vol. in-8° orné d'un portrait de M. le comte de Chambord. 4e édition accompagnée de réponses et pièces justificatives.. 3 50

Comtesse d'ARMAILLÉ.

Une fiancée de Napoléon, Désirée Clary, reine de Suède (1777-1860). 1 vol. in-16..... 3 50

— **Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI.** 1 vol. in-16.... 3 50

— **Marie-Thérèse et Marie-Antoinette.** 3e édition. 1 vol. in-16.. 3 50

LA ROCHETERIE (Maxime de).

Histoire de Marie-Antoinette (*Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Marcelin Guérin*). 2e édition. 2 vol. in-16 accompagnés d'un portrait inédit en taille-douce..... 8 »

GEOFFROY de GRANDMAISON.

Napoléon et les Cardinaux noirs (1810-1814). 1 volume in-16.... 3 50

— **Napoléon et ses récents historiens.** 1 volume in-16..... 3 50

KERVYN de LETTENHOVE (Le Baron).

Marie Stuart. L'œuvre puritaine, le Procès, le Supplice (1585-1587). 2 vol. in-8°..... 15 »

RAMBAUD (Alfred).

La domination française en Allemagne. **Les Français sur le Rhin (1792-1804).** 4e édition. 1 volume in-16. 3 50

— *La domination française en Allemagne.* **L'Allemagne sous Napoléon Ier (1804-1811).** 4e édit. 1 v. in-16.. 3 50

ROUSSET (Camille), de l'Académie française.

Le comte de Gisors (1732-1758). Étude historique. 4e édition. 1 vol. in-16. 3 50

Le même. 1 volume in-8°..... 7 50

— **La Grande armée de 1813.** Nouvelle édition. 1 vol. in-16..... 3 50

— **Histoire de Louvois** et de son administration politique et militaire (*Ouvrage couronné par l'Académie française, 1er prix Gobert*), 7e édition. 4 vol. in-16... 14 »

— **Les Volontaires (1791-1794).** 5e édition. 1 vol. in-16..... 3 50

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO **CIRCULATION DEPARTMENT**
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 **HOME USE**	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

RECEIVED BY
OCT 7 1980
CIRCULATION DEPT.
MAY 19 2004
7 DAY USE
OCT 26 2004
HOLD ON BOOK
JAN 03 2005

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 60m, 3/80 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

252123
DC33
4
V2
Vaissière

Digitized by Google

Digitized by Google